De l'ACDOM à l'ACCD'OM

1991/2018

27 ans au service du développement durable et solidaire de l'Outre Mer

SAINT PIERRE ET MIQUELON
WALLIS ET FUTUNA
NOUVELLE CALEDONIE
POLYNESIE FRANCAISE
MAYOTTE
LA REUNION
GUYANE
MARTINIQUE
GUADELOUPE

ACCD'OM
association des communes et collectivités d'outre-mer

ACD'OM
ASSOCIATION DES COMMUNES D'OUTRE-MER

ASSOCIATION
DES
COMMUNES
DES
DOM

La dynamique d’un logo conquérant

POUR UN OUTRE MER RAYONNANT

Jamais symbole ne sera sans doute plus à propos que celui de l'ACD'OM, une association des Communes d'Outre-Mer confrontée elle aussi aux humeurs de ce temps. Mais son logo fédérateur et allégorique, puisé à la source de la mythologie antique, ne s'en laisse pas compter ! A l'ordinaire, en effet, le Titan Atlas est figuré genou plié sous le fardeau, condamné par Zeus à supporter, éternellement, la voûte céleste. Immensité de la charge, drame universel, avec un parfum de soumission ou de défaite imminente. Cette fois avec l'ACD'OM, le même Titan prend sa revanche, étant résolument debout, contre toute dépendance, tout assistanat, résolu à prendre son destin en main. Hommage du même coup à la volonté des élus de l'Outre-Mer français de jouer un rôle déterminant, aussi bien pour le devenir de leurs départements que pour le rayonnement de la France et de l'Europe aux quatre coins de la planète.

Le Titan stylisé (signé Firmin Eddy) est naturellement bleu outre-mer, alors que l'hexagone bleu, blanc, rouge, sur ses épaules, rappelle que les Maires sont piliers de la République. Cet hexagone tricolore s'inscrit à son tour dans une sphère à bordures noires et porteuse de fécondité, univers auréolé des douze étoiles de l'Europe. Un triangle, également bleu outre-mer, fiché dans cet hexagone, matérialise la réalité domienne au sein de l'ensemble national, et souligne clairement la volonté d'être reconnue au niveau national et européen. Les quatre points rouges, de part et d'autre du Titan, rappellent quant à eux que l'ACD'OM a été créée à l'instigation des quatre Départements d'Outre-Mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion. A cet égard, et dans le même esprit que les douze étoiles de l'Union Européenne, quelle que soit l'évolution du nombre des adhérents, les quatre points se perpétueront.

L'ensemble se veut ainsi stable, le héros ne vacille pas, il a dorénavant conscience de sa tâche, de son rôle, de sa mission.

L'ACD'OM devient alors l'organe de référence de toutes les Communes dans ce devoir de force de propositions et d'échanges.

L'Association des Communes d'Outre Mer, ACDOM, est née le 24 Octobre 1991 à Paris. Las de se battre pour faire entendre la voix des communes de ces départements lointains par rapport à la métropole et aux préoccupations des Maires de France, plusieurs Maires de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de La Réunion décidèrent de créer une association à même de porter leurs attentes au niveau national, voire européen.

Ainsi naquit l'**A**ssociation des **C**ommunes des **D**épartements d'**O**utre **M**er.

L'assemblée générale constitutive désigne un Président et un Secrétaire Général basés à La Réunion: Le Maire de Saint Denis, **Gilbert ANNETTE** et le Maire de Saint Pierre, **Elie HOARAU**.

Réunis en congrès chaque année, les élus votent des motions et des résolutions transmises aux autorités. Au fil des ans, elle va asseoir une reconnaissance certaine avec la participation régulière de Ministres à ses réunions.

Assez tôt, les communes de Mayotte ont souhaité adhérer à cette association des communes des DOM. Plusieurs représentants assistèrent à titre d'observateurs d'abord aux congrès. C'est le congrès de 1999 en Guyane qui modifia les statuts permettant aux élus de Mayotte de participer pleinement a la vie de l'ACD'OM, transformée pour l'occasion en **A**ssociation des **C**ommunes **D'O**utre **M**er.

La Polynésie Française fut également invitée aux congrès et en 2002, le SPC-PF puis plusieurs communes décidèrent d'adhérer. Après une mission en Nouvelle Calédonie, des élus calédoniens participeront au congrès 2003 à Bora Bora. Une modification des statuts en 2006 réorganisa la présidence tournante sur trois régions : Pacifique, Océan Indien et Antilles/Guyane et pour s'ouvrir sur les autres collectivités (Provinces, Départements et Régions), le nom fut modifié en **ACCD'OM**, **A**ssociation des **C**ommunes et **C**ollectivités **D'O**utre **M**er.

Jusqu'en 2002, successivement, l'association sera présidée par un département différent tous les deux ans.

Après La Réunion, c'est la Guadeloupe avec **José TORIBIO**, le Maire du Lamentin, qui assumera la présidence 1995/1996. Puis ce sera le tour de la Martinique avec **Garcin MALSA**, le Maire de Sainte Anne pour 1997/1998. Le Maire de Matoury, **Jean-Pierre ROUMILLAC**, prendra les rênes pour 1999/2000 avant **Roland ROBERT**, le Maire de La Possession, qui présidera pour 2001/2002.

Les nouveaux Maires de Mayotte, élus en 2001, souhaitaient également assumer la présidence. Pour tenir compte de la situation particulière de Mayotte a l'époque dont les communes étaient encore sous tutelle, il fut décidé, à l'assemblée générale de 2002 à Paris, de conserver le siège social à La Réunion et de confier le Secrétariat général à La Possession à travers son premier adjoint, **Lilian MALET**. Cette décision fut confirmée par le conseil d'administration en 2004 a l'unanimité pour 2005/2006.

C'est donc le Maire de Bouéni, **Ali Hadhuri HAMADA** qui prit ainsi la présidence 2003/2004.

La Guadeloupe prit ensuite le relais avec **Jean Claude CHRISTOPHE**, Adjoint au Maire de Gosier.

En 2007, le Pacifique inaugura la nouvelle présidence par région avec **Harold MARTIN**, le Maire de Paita.

Le Conseil d'administration de février 2007 va confier à celui qui fut Secrétaire Général de 2001 à 2006 le poste de Délégué Général.

Puis ce fut au tour de l'Océan Indien avec une nouvelle présidence pour le Maire de La Possession, **Roland ROBERT** pour 2009/2010.

La première boucle est bouclée en 2011 avec la présidence Antillo/Guyanaise assurée par le Maire des Anses d'Arlet, **Eugène LARCHER**.

En 2013, retour au Pacifique avec cette fois une élue de Polynésie Française qui prend la Présidence: **Debora KIMITETE**, élue des Marquises. Après Mars 2014, elle sera remplacée par **Sylviane TEROOA-TEA**, Maire de Uturoa.

En 2015, cest l'Océan Indien reprend la Présidence avec le Maire de Chirongui à Mayotte, **Hanima IBRAHIMA**.



Gilbert **ANNETTE**
De 1991 à 1994



José **TORIBIO**
De 1995 à 1996

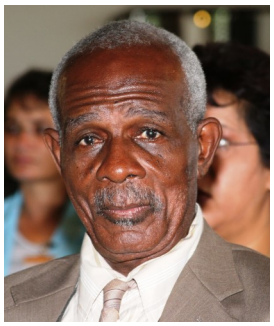

Garcin **MALSA**
De 1997 à 1998



Jean Pierre **ROUMILLAC**
De 1999 à 2000



Roland **ROBERT**
De 2001 à 2002 et
De 2009 à 2010



Ali **HADURI HAMADA**
De 2003 à 2004



Jean Claude **CHRISTOPHE**
De 2005 à 2006



Harold **MARTIN**
De 2007 à 2008



Eugène **LARCHER**
De 2010 à 2012



Debora **KIMITETE**
2013 à Mars 2014



Sylviane **TEROOATEA**
Avril 2014 à Décembre 2014



Hanima **IBRAHIMA**
De 2015 à 2016



ASSOCIATION DES COMMUNES DES D.O.M.

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

DU 24 OCTOBRE 1991

Le 24 Octobre 1991, à PARIS, les membres sous-soussignés ont décidé de créer l'ASSOCIATION DES COMMUNES DES D.O.M. dont les statuts sont annexés au présent procès-verbal.

L'Assemblée constitutive a désigné à titre provisoire un Président, un secrétaire général ainsi qu'un correspondant titulaire et suppléant pour chaque Département d'Outre-Mer.

Chaque correspondant est chargé de réunir, dans un délai de 2 mois, les membres de son Département afin de désigner les membres du Conseil d'Administration de son Département.

Les correspondants sont :

Pour la GUADELOUPE :
Monsieur BANGOU Henri (titulaire) et Monsieur BOURGEOIS Nérée (suppléant)

Pour la REUNION :
Monsieur ANNETTE Gilbert (titulaire) et Monsieur HOAREAU Elie (suppléant)

Pour la MARTINIQUE :
Monsieur LISE Claude (titulaire) et Monsieur MONTHIEUX Fred (suppléant)

Pour la GUYANE :
(à préciser)

Ont été désignés :

Président : Monsieur Gilbert ANNETTE
Secrétaire Général : Monsieur Elie HOAREAU

En conséquence, le siège social est fixé à la Mairie de Saint-Denis

Cotisation :

Le taux est fixé à 0,50 Francs par habitant.

Le Secrétaire de séance
M. Gabriel ARMOUDOM
Saint-Denis - La Réunion

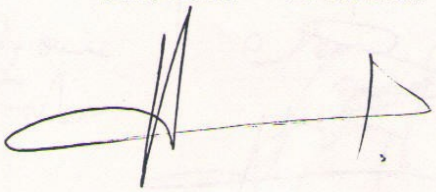

Membres Présents

Monsieur Gilbert ANNETTE	(Saint-Denis - La Réunion)
Monsieur Roland ROBERT	(La Possession - La Réunion)
Monsieur Paul VERGES	(S.I.VO.M.R. - La Réunion)
Monsieur Elie HOARAU	(Saint-Pierre - La Réunion)
Monsieur Joseph CLAIN	(Sainte-Suzanne - La Réunion)
Monsieur Alain SEMIRAMOTH	(Pointe à Pitre - Guadeloupe)
Monsieur Nérée BOURGEOIS	(Vieux Fort - Guadeloupe)
Monsieur Fred MONTHIEUX	(Le Robert - Martinique)
Monsieur Serge PAIN	(Trois-Ilets - Martinique)
Monsieur Gilbert AMONDAL	(.....)

Les membres de l'assemblée constitutive :

ANNETTE Gilbert

ROBERT Roland

VERGÈS Paul

SÉMIRAMOTH Henri Pointe à Pitre

CLAIN Joseph St Luz aux

BOURGEOIS Nerée Vx Fort

ARMOUDON Gabriel

MONTHIEUX Fred

HOARAU Elie

PAIN Serge Bilets

ARONDAL Gilbert.

1992

Le premier congrès s'est tenu à l'hôtel La Batelière en Martinique les 10, 11 et 12 Novembre 1992.

Après les allocutions d'ouverture, les interventions suivies de débat et du vote des motions.

A l'ordre du jour :

- La situation du personnel communal non titulaire dans les DOM
- Le financement des cantines scolaires et les conséquences de la disparition du FASSO
- La distribution d'énergie électrique dans les DOM et la renégociation des contrats de concession avec EDF
- L'alignement de la DGF des communes des DOM sur le régime métropolitain, l'exemple de La Réunion
- La création d'une dotation spéciale de rattrapage
- L'Octroi de mer aujourd'hui
- Les motions adoptées

Huit motions sont adoptées par le congrès:

1. Personnel communal non titulaire
2. EDF
3. DGF
4. Dotation spéciale de rattrapage
5. Octroi de Mer
6. Crédit Local de France
7. Accessibilité des communes d'Outre Mer aux financements européens
8. Réseau de personne ressources



CONGRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DES DOM 1992

MOTION
PERSONNEL NON TITULAIRE

Considérant la nécessité pour les communes des DOM d'engager un processus de restructuration technique et administrative.

Les Maires des communes des DOM:

- Chargent l'association des communes de DOM de mener une étude relative à l'application de la grille métropolitaine et à la mise en œuvre d'un plan de rattrapage pour le personnel non titulaire, afin de pouvoir lors du prochain congrès des communes des DOM arrêter une position commune visant à harmoniser la situation de ce personnel.
- Mandatent le Bureau de l'association afin d'engager un travail de réflexion permettant aux personnels journaliers des communes d'Outre Mer d'accéder à un dispositif du type FNE (Fonds National Emploi)

Adoptée à l'unanimité

MOTION
ELECTRICITE DE FRANCE

Les communes des DOM sont attachées à l'application de la loi du 11 juillet 1975 qui a nationalisé la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique dans les départements d'Outre Mer en confiant l'exploitation à EDF. Cette loi doit être appliquée dans son intégralité, et notamment l'article 6 dont la mise en œuvre est incomplète et donc nettement insuffisante en ne permettant pas aux gros usagers du service public d'avoir accès aux mêmes opportunités tarifaires qu'en métropole. C'est un point important car c'est un frein au développement économique et à l'aménagement du territoire dans les DOM.

Mais surtout il s'agit de rendre aux communes, à l'instar de ce qui se fait en métropole, leur rôle dans le service public local de la distribution de l'électricité. Aussi les Maires des communes des DOM souhaitent-ils que des discussions soient ouvertes immédiatement avec chaque Préfet dans les différents DOM, en vue d'obtenir le transfert aux communes de la compétence d'organisation de la distribution électrique afin d'arriver le plus tôt possible à la passation de contrats de concession équilibrés avec EDF, concessionnaire des collectivités locales.
Concernant les dotations du Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale (FACE), l'association des Communes des DOM estime nécessaire de rechercher une meilleure coordination entre les différentes instances administratives afin d'aboutir à une consommation plus rapide des crédits.

La création de syndicats intercommunaux d'électricité, ayant une aire d'intervention la plus étendue possible, apparait comme une solution de nature à faciliter les rapports entre EDF et les communes ainsi que la coordination souhaitée pour les crédits du FACE.

Adoptée à l'unanimité

MOTION
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Les parlementaires des DOM, tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, ont demandé au gouvernement en 1991 de déposer sur le bureau de ces assemblées une simulation comparative du montant de la D.G.F. attribuée aux Départements d'Outre Mer, en se basant sur les mécanismes issus de la loi concernant les DOM (Loi du 19/11/85, article 27 et décret 12/03/86, section 1) et ceux de la loi applicable aux communes métropolitaines.

Devant l'Assemblée Nationale, Monsieur LE PENSEC s'était engagé à déposer cette simulation au mois de février 1992.

Les Maires des communes des DOM constatant que cet engagement n'a pas été tenu, demandent:

1) Au vu des résultats de la simulation réalisée sur le département de La Réunion, que la réflexion soit étendue aux autres DOM pour l'exercice 1992.
2) Plus largement, que des simulations soient engagées, sur les suppléments globaux à percevoir, au niveau de chaque DOM, par l'application des critères métropolitains aux dotations DGF-DSU et FNPTP.
3) Que le gouvernement saisisse l'occasion de la discussion de la loi de Finances 1993 pour régler ce problème et étendre le mode de calcul de la D.G.F. des communes de métropole à celles des départements d'Outre Mer dés l'exercice budgétaire 1993, tout en privilégiant un mécanisme qui garantisse aux communes des DOM le montant des ressources perçues individuellement de par la législation actuelle.

Adoptée à l'unanimité

MOTION
DOTATION SPECIALE DE RATTRAPAGE

- Considérant que les DOM sont depuis quelques années dans une situation économique et sociale difficile.
- Considérant que la population des DOM est une population jeune (prés de 50% de moins de 25 ans) qui engendre des besoins d'emploi, d'équipements, de logements.
- Considérant que les DOM en raison de leur retard de développement n'ont pratiquement pas eu la possibilité de bénéficier de mesures spéciales et des financements particuliers mis en œuvre durant les années 1960-1970 pour assurer le développement des communes de métropole.
- Considérant que la décentralisation n'a pas toujours été suffisamment assortie de mesures financières d'accompagnement.

Les Maires des communes des DOM demandent à l'Etat de tenir compte de cette situation particulière et de permettre aux DOM d'assurer leur développement suivant les mêmes critères et les mêmes moyens mis en place pour les communes de l'hexagone au moment de leur plein développement.
Adoptée à l'unanimité

MOTION
L'OCTROI DE MER

- Considérant que la réforme de l'octroi de mer a amplifié l'ambigüité de cette institution tant dans sa nature que dans ses implications économiques.
- Considérant que cette ambigüité n'est pas de nature à garantir l'évolution, voire le maintien, du niveau des ressources issues de cette taxe tant dans sa fonction de dispositif de soutien économique que dans celle de ressources des collectivités locales.
- Considérant que l'article 227 du traité de Rome dispose, au moins dans son esprit, que les régions ultrapériphériques, dont font partie les DOM, exige le maintien de l'instrument d'intervention économique que constitue l'Octroi de Mer.

L'Association des Communes des DOM demande aux instances régionales des DOM de garder la plus haute vigilance tant dans l'application des taux de l'octroi de mer qu'au niveau des arbitrages européens pour maintenir les recettes de cette taxe à un niveau compatible avec les exigences du contexte économique local.

Adoptée à l'unanimité

MOTION
CREDIT LOCAL DE FRANCE

Compte tenu de la démographie que connaissent les DOM et donc de la jeunesse de leur population, les communes doivent faire face à des besoins croissants en matière d'équipements publics de première nécessité:

- Alimentation en eau potable
- Eaux usées
- Constructions scolaires
- Electrification rurale
- Foncier et VRD pour les logements sociaux
- Equipements sportifs et culturels

En appliquant dans les DOM une politique unilatérale de désengagement financier partiel, le Crédit Local de France et les autres organismes prêteurs mettent en péril la réalisation des équipements publics, avec le risque d'entrainer deux catastrophes:

- une tension sociale croissante
- La ruine du secteur du BTP avec pour corollaire le licenciement de milliers de travailleurs, dont de nombreux artisans sous-traitants.

En conséquence, les Maires des communes des DOM demandent l'arbitrage URGENT du gouvernement et notamment du Ministère des Finances et de l'Economie pour qu'une convention par région permette d'établir un programme d'emprunts pour chacune des collectivités à hauteur des besoins réels, qui sont en tout état de cause nettement supérieurs à ceux pris en compte par le Crédit Local de France.
Adoptée à l'unanimité

MOTION
ACCESSIBILITE DES COMMUNES D'OUTRE MER AUX FINANCEMENTS EUROPEENS

- **Considérant** la faiblesse de leur budgets au regard des nécessités d'investissements dans le cadre de leurs programmes de développement économique porteurs d'emplois.
- **Considérant** la complexité des circuits de financements, notamment européens.
- **Considérant** que l'accessibilité des communes aux fonds européens est limitée aux projets supérieurs à 15 millions d'Ecus.
- **Considérant** que cette limitation a pour effet d'écarter les projets des communes et en particulier ceux des DOM.
- **Attendu** qu'en égard aux spécificités des DOM des projets communaux inferieurs à 15 millions d'Ecus ont certainement des effets économiques positifs.

Les Maires des communes des DOM:

1) **proposent** que le seuil des 15 millions d'Ecus soit ramené pour les DOM à 5 millions d'Ecus;
2) **Demandent** au Gouvernement et plus particulièrement au Ministre des DOM-TOM de tout mettre en œuvre pour que cette proposition soit retenue;
3) **Demandent** que soit constituée une réserve, au niveau des financements européens, permettant aux communes dans l'impossibilité budgétaire et financière d'élaborer des propositions au moment des négociations, de redynamiser leur programme de développement à l'issue et dés la résolution de leur contraintes budgétaires et financières.

Adoptée à l'unanimité

MOTION
RESEAU DE PERSONNES-RESSOURCES

- **Considérant** le dépassement des missions classiques des collectivités communales.
- **Eu égard** à la complexité des problèmes à traiter, tenant aux spécialités les plus diverses (démographie, économie, sociologie, Europe, etc…)
- Attendu que les communes des DOM, compte-tenu de leurs contraintes budgétaires, ne disposent pas toutes de potentiel humain et d'outils spécifiques.

Les Maires des communes des DOM mandatent le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association des Communes des DOM afin que soit constitué un réseau de personnes-ressources permettant le transfert de savoir-faire et de technologie.

Adoptée à l'unanimité

Au cours de l'Assemblée générale de 1992, le principe d'un congrès annuel se déroulant dans un DOM avant le congrès des Maires de France est confirmé. Pour répondre aux souhaits des élus présents, il est décidé que le congrès proprement dit s'accompagnera d'un programme sur une ou deux journées de visites sur le terrain et de découverte du territoire. Il s'agit ainsi de favoriser les échanges entre élus et la connaissance réciproque entre DOM.

1993
13 novembre
Paris

Congrès du 13 Novembre 1993

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MOTION RELATIVE AUX MOYENS DE LA COHESION DU TERRITOIRE

- **Considérant** la volonté affirmée par le Gouvernement de corriger les disparités entre les régions dans le cadre d'un aménagement équilibré et cohérent du territoire;
- **Considérant** parallèlement la politique de l'Union Européenne de parvenir, à son échelle, à ce même objectif à travers, d'une part la classification de certaines régions en priorité n° 1, et d'autre part l'existence d'un fonds de cohésion;
- **Considérant** que la méthodologie mise en œuvre par l'Union Européenne pourrait inspirer des solutions à l'échelon national pour atteindre cet objectif de cohésion et de correction des disparités;

L'Association des Communes des DOM propose:

1) l'instauration d'un fonds de rattrapage structurel destiné aux régions classées « en retard de développement »;
2) Que les régions classées « en retard de développement » soient celles qui ont à la fois:

- un taux de chômage supérieur au double de la moyenne nationale,
- Un PIB inferieur de 40% au moins au PIB national par habitant

Adoptée à l'unanimité

MOTION RELATIVE A LA MAITRISE DE L'ESPACE TERRITORIAL

- **Considérant** l'importance des déséquilibres et des retards structurels des Départements d'Outre Mer;
- **Considérant** qu'il ne peut se concevoir de véritables politiques d'Aménagement du Territoire et de développement économique dans les DOM sans maitrise, par les communes, de leur espace territorial, qu'il s'agisse des zones littorales, des zones maritimes, des zones de montagne ou des zones de forêt;
- **Considérant** les incohérences et les libertés prises par certains organismes d'Etat en matière de vocation de certains secteurs de l'espace territorial des communes;
- **Considérant** que seules les communes sont exposées aux graves risques d'explosion sociale et de dérives financières induits par la pression démographique et la marginalisation sociale et économique d'une large fraction de la population;

L'Association des Communes des DOM propose:

- **Revendique** auprès de l'Etat la reconnaissance pleine et entière des compétences des communes des DOM en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, et plus particulièrement au niveau de leur espace territorial dont les différentes potentialités sont définies dans un schéma directeur d'aménagement régional, intercommunal, communal et sectoriel.
- **Demande** que cette mise en adéquation des textes avec la légitimité des compétences qui doit leur être reconnue, corresponde pour les communes des DOM à l'adaptation de leurs moyens financiers, non dans le cadre récusé de l'assistanat mais dans celui de la mise en place d'un véritable fonds de rattrapage structurel, prenant en compte les limites infranchissables de l'effort fiscal.
- **Réclame** l'application aux DOM du principe de compensation du handicap de la distance en vue de l'amélioration des voies et moyens de transports, tant intérieurs qu'extérieurs, aussi bien en termes de modernisation des infrastructures que de mobilité des biens et des personnes.

Adoptée à l'unanimité

MOTION RELATIVE AUX RISQUES MAJEURS ET A L'ENVIRONNEMENT

RISQUES MAJEURS

- **Considérant** que la géographie, la géologie, l'insularité des régions d'Outre Mer font qu'elles sont exposées à des risques naturels majeurs (cyclones, inondations, raz-de-marée, volcanisme, séisme, éboulements…) ce qui contribue à fragiliser les écosystèmes (forêt, mangroves, littoral, sol…);
- **Considérant** qu'il y a lieu de mettre en place des mesures d'urgence conformément aux textes en vigueur;

L'Association des Communes des DOM réclame:
- Le renforcement des prévisions et de maitrise des risques par la mise en place de plans d'expositions aux risques naturels majeurs;
- La mise en application effective du curage des rivières et de l'endiguement par l'Etat;
- Le renforcement des moyens donnés aux observatoires de sismologie, de volcanologie et de météorologie.

TRAITEMENTS DES DECHETS

- **Considérant** que l'urbanisation mal maitrisée dans des régions qui sont soumises a des retards structurels et à une croissance démographique forte contribue à la dégradation de l'environnement (nuisances et pollutions diverses);

L'Association des communes des DOM considère comme prioritaire l'élaboration et la mise en place d'un plan de traitement des déchets dans un cadre intercommunal, afin de préserver l'environnement et assurer la salubrité.

LUTTE CONTRE LA DROGUE

- **Considérant** l'extension inquiétante du trafic et de la consommation de la drogue dans les DOM;

L'Association des communes des DOM demande aux pouvoirs publics:
- de mettre en œuvre d'urgence les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre ce fléau qui contribue à accentuer le phénomène d'exclusion sociale qui frappe certaines parties de la population;
- Et notamment d'assurer la sécurité aux points d'arrivée et de distribution de la drogue, spécialement sur le littoral concernant les iles et les aéroports.

Adoptée à l'unanimité

MOTION RELATIVE AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

- **Considérant** que les DOM souffrent de retards et de handicaps et notamment des effets pénalisants de la distance;

L'Association des communes des DOM souhaite qu'une attention particulière soit portée notamment dans les domaines suivants:

1) DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS MARITIMES ET AERIENS

- **Considérant** que le désenclavement est un moyen déterminant pour d'une part, combattre la non compétitivité des activités économiques locales et, d'autre part, pour générer le développement;
- **Considérant** que les transports maritimes et aériens sont des secteurs permettant de redimensionner les DOM dans leur environnement immédiat, c'est à dire dans les espaces de l'Océan Indien et de la Caraïbe;

L'Association des communes des DOM insiste:
- Pour que le transport maritime soit organisé au travers de structures publiques dont l'une des préoccupations devra porter sur le fret (en termes de prix et d'accroissement des volumes);
- Pour que le transport aérien se développe en s'appuyant sur des compagnies aériennes locales performantes;
- Pour que cette recherche de désenclavement s'accompagne d'un renforcement des possibilités d'actions des collectivités d'Outre Mer en matière de coopération régionale dans les domaines de la formation, de la culture et de l'éducation.

L'Association des communes des DOM recommande que soit étudiée, au travers de schémas équilibrés et rationnels, l'implantation de structures portuaires et aéroportuaires.

Enfin, en termes d'échanges, **elle préconise** l'analyse de la structure des prix d'importation qui, selon elle, génère des marges bénéficiaires qui sont un frein au développement et donc à l'aménagement du territoire.

2) DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS

- **Considérant** que les télécommunications constituent un élément déterminant pour gommer les effets négatifs de l'éloignement;
- **Considérant** que la politique tarifaire en vigueur est largement supérieure aux tarifs métropolitains et de ce fait touche à la plus simple liberté qui est celle d'échanger et de parler;

L'Association des communes des DOM demande un alignement des couts de télécommunication sur ceux de la métropole.

3) DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS TERRESTRES COLLECTIFS

L'Association des communes des DOM propose qu'une partie des crédits du Fonds d'Investissement Routier (FIR) réservés aujourd'hui aux routes nationales soit affectée aux transports collectives dans le cadre de la constitution d''un Fonds d'Investissement Transports (FIT), en vue de la mise en place innovante:

- D'une politique d'amélioration de la desserte, notamment par l'étude et la création de transports collectifs adaptés à la géographie des territoires,
- D'une politique d'amélioration de la sécurité des transports.

Cette amélioration, quantitative et qualitative, doit s'accompagner nécessairement d'une organisation de la profession.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES COMMUNALES
MOTION RELATIVE AUX DOTATIONS DE L'ETAT ATTRIBUEES AUX COMMUNES DES DOM

- **Considérant** la situation financière particulièrement difficile des communes des DOM
- **Considérant** que l'origine de ces difficultés résulte en grande partie des deux facteurs suivants:

1) L'insuffisance des dotations de l'Etat (DGF,DGE, FIDOM) ne prenant pas en compte les efforts permanents que les communes des DOM doivent fournir:
- en matière d'équipement du fait du rattrapage de leurs retards structurels, accrus par les besoins nouveaux induits par la pression démographique,
- En matière de rémunération du personnel communal compte tenu de la perspective du rattrapage par rapport aux salaires métropolitains,
- En matière de création d'écoles primaires et maternelles et de mise aux normes des écoles existantes, des restaurants scolaires et des équipements sportifs qui y sont liés.

2) La charge de la dette découlant notamment de l'effort demande pour la construction de logements sociaux en matière de foncier, de VRD et de déficit des ZAC;

L'Association des communes des DOM demande à l'Etat:

1) L'attribution des dotations sur les critères nationaux;
2) L'attribution pour les communes des DOM d'une Dotation Spécifique de Rattrapage destinée à compenser les retards;
3) L'accélération des procédures de versements de crédits.

Adoptée à l'unanimité

1994
12 novembre
Paris

EMPLOI ET ACTIVITE

- **Considérant** que l'emploi dans les DOM est lié à leurs possibilités et à leurs capacités de trouver la voie d'un développement économique durable;
- **Considérant** que les actions des communes dans la lute pour l'emploi, accompagnement du développement économique, relais et soutien des politiques nationales de l'emploi, de l'insertion et de la formation, sont nécessairement limitées;
- **Considérant** que l'emploi et le développement relèvent de la responsabilité de l'Etat;
- **Considérant** que la spécificité des DOM, qui se rattachent à la fois par leur intégration à la France et à l'Europe à une économie de pays développés et par leur forte croissance démographique à une situation de pays en voie de développement, les condamnent à rechercher des solutions qui leur sont propres.

L'Association des communes des DOM propose de:

- **Réfléchir** aux conditions de mise en œuvre d'une « économie solidaire ».
- **Développer** le secteur des emplois de proximité, avec la volonté de leur donner un caractère valorisant (formation, rémunération).
- **Favoriser** la participation des entreprises d'insertion aux appels d'offre et développer la notion de « mieux disant social ».
- **Resserrer** le dispositif du secteur de l'emploi aidé, et en particulier des Contrats Emploi-Solidarité, autour d'une vraie formation.
- **Favoriser** dans le cadre de la coopération régionale, et selon des procédures adaptées, la mobilité des jeunes diplômés et qualifiés.
- **Rechercher** dan le cadre d'un bassin d'emploi une péréquation des emplois et des activités entre communes.
- **Renforcer** l'effort de l'Etat en faveur des créations d'entreprise, en apportant un soutien financier aux porteurs de microprojets économiques fiables, notamment dans les communes rurales.

Adoptée a l'unanimité

L'Association des communes des DOM a adopté à l'unanimité la motion suivante:

L'Association proteste vigoureusement contre les mauvais traitements infligés au Maire de Sainte Anne (Martinique) par les forces de gendarmerie, le 21 Septembre 1994.

L'agression physique du premier magistrat municipal dans l'exercice des ses fonctions constitue une atteinte grave au respect nécessaire au mandat de Maire et, à travers la personne de l'élu, à ses administrés.

L'Association exige que des excuses soient présentées par toutes les autorités concernées à l'élu intéressé pour le comportement inadmissible de leurs agents et que soient respectés pleinement le statut et la dignité de tous les élus de la République dans toutes les fonctions qu'ils sont amenés à assumer es qualités.

1995
11 novembre

MOTION RELATIVE A LA SURVIE DES ENTREPRISES DES DOM

- **Considérant** que nombre de petites entreprises locales, victimes des problèmes financiers des collectivités et des délais de paiement qu'ils ont entrainés, ne sont pas à même de soumissionner pour des marchés publics car elles ne répondent pas toujours au treize critères définies par le Code des Marchés Publics.
- **Considérant** que ces entreprises sont fortement porteuses d'emploi
- **Considérant** que les treize critères du Code des Marchés Publics ne sont pas adaptées aux réalités locales des DOM.
- **Vu** la fragilité de ces entreprises, le moindre incident de paiement entraine des difficultés insurmontables menaçant gravement leur survie.

L'Association des communes des DOM:

- **demande** l'instauration d'une période dérogatoire de six années qui leur permettra de régulariser leur situation administrative, fiscal, sociale…, afin de maintenir l'emploi dans les Départements d'Outre Mer.

MOTION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE RELATIVE A LA MAITRISE DE L'ESPACE TERRITORIAL

- **Considérant** l'importance des déséquilibres et des retards structurels des Départements d'Outre Mer.
- **Considérant** qu'il ne peut se concevoir de véritable politique d'Aménagement du territoire et de Développement économique dans les DOM sans maitrise par les communes de leur espace territorial, qu'il s'agisse des zones littorales, des zones maritimes et lacustres des zones de montagne ou des zones de forêt.
- **Considérant** les incohérences et les libertés prises par certains organismes d'Etat en matière de vocation de certains secteurs territoriaux des communes dans les DOM et en particulier en Guyane.
- **Considérant** que seules les communes sont exposées aux graves risques d'explosion sociale et de dérive financière induits par les phénomènes d'urbanisation spontanée liés à la forte pression démographique et à la marginalisation sociale et économique d'une large fraction de la population.

Le Congrès de l'Association des communes des DOM

- **Revendique** auprès de l'Etat la reconnaissance pleine et entière des compétences des communes des DOM en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et plus particulièrement au niveau de leur espace territorial.
- **Accorde** un soutien sans réserve a la résolution de l'Association des Maires de Guyane adoptée le 10 novembre 1995 relative aux problèmes fonciers rencontrés dans ce Département.
- **Réclame**, notamment l'application immédiate du décret 92-48 du 16 janvier 1992 permettant aux communes de Guyane de constituer des réserves foncières **indispensables au développement et à l'aménagement de leurs territoires**.

MOTION RELATIVE A LA PLACE DES ELUS LOCAUX CONFRONTES AUX RISQUES NATURELS

- **Considérant** que l'article 101 de la loi No 82-213 du 02 Mars 1982 dispose que, lorsqu'il déclenche le plan ORSEC, le Représentant de l'Etat dans le Département a autorité sur l'ensemble des moyens des Régions, des Départements et des Communes qui concourent à la mise en œuvre de ce plan.
- **Considérant** que le rôle des Elus Locaux est de veiller, au quotidien, à la protection du citoyen; Que dés lors, s'agissant de catastrophes naturelles, l'attribution de compétences aboutit à un dessaisissement des autorités locales.
- **Considérant** que les autorités communales sont les plus à même de gérer aussi bien la prévention que les conséquences post-catastrophes.
- **Considérant** qu'à la lumière des catastrophes qui ont récemment touchées les Départements des DOM, il a été constaté certaines hésitations quant à la prise de décision, notamment dans le domaine de la prévен-

tion.

- **Considérant** que bien qu'invitées à participer au plan ORSEC, les autorités communales ne sont pas étroitement associées à la prise de décision.
- **Considérant** les risques graves encourus par les populations, dés lors qu'en l'espèce on puisse constater la moindre défaillance de l'autorité administrative.

En conséquence,

Les Maires des communes des DOM demandent à l'Etat:

- d'être désormais étroitement associés à tous les stades de la décision lors des catastrophes susceptibles de bouleverser la vie des citoyens dont ils ont quotidiennement la responsabilité.
- Que soient réétudiées les procédures d'alertes cyclonique afin qu'elles ne conduisent plus aux incertitudes et erreurs observées récemment dans les DOM.
- De déclarer immédiatement l'état de catastrophe naturelle afin de permettre une indemnisation rapide des sinistres.

MOTION RELATIVE A L'ACCES NON DISCRIMINATOIRE A L'ASSURANCE DES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LES DOM

- **Considérant** la Loi no 78-12 du 4 janvier 1978 sur les catastrophes naturelles et l'obligation faite aux artisans du bâtiment de contracter des garanties obligatoires « Responsabilité civile professionnelle », « Responsabilité décennale », « Garantie de parfait achèvement »…
- **Considérant** les difficultés rencontrées par les artisans tous corps d'état pour obtenir les garanties exigées auprès des Compagnies d'Assurance.
- **Considérant** les refus implicites des Compagnies d'Assurance installées dans les DOM d'assurer les artisans locaux au motif des risques encourus, alors même qu'aucune étude ne vient étayer cette position.
- **Considérant** que le seul palliatif à ces refus réside dans la saisine du Bureau Central de Tarification selon une procédure très stricte, ce qui entraine pour la simple formalité d'assurance un délai supplémentaire de plus de 100 jours, décourageant en cela les clients qui se tournent vers les constructeurs de maisons individuelles (assurés le plus souvent par leur maison mère domiciliées en Métropole.
- **Considérant** que ce refus d'assurance ne permet pas aux artisans de soumissionner aux appels d'offres.
- **Considérant** que ce refus d'assurer les artisans tous corps d'état entraine à brève échéance leur disparition au profit des constructeurs extérieurs de maisons individuelles, multipliant ainsi les licenciements.

L'Association des communes des DOM :

- **Demande** qu'il soit mis fin instamment à ce refus de vente entrainant une absence de concurrence.
- **Demande** l'intervention immédiate du Gouvernement pour que ces refus d'assurance non motivés soient sanctionnés comme des refus de vente discriminatoires.
- **Recommande** que le Gouvernement soumette au Parlement une adaptation du dispositif d'Assurance lié à la loi sur les catastrophes naturelles dans les DOM.

MOTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Congrès des communes des DOM, réuni le 11 novembre 1995:

- **Considérant** l'impérieuse nécessité pour les communes des DOM de lancer de manière organisée les actions de développement local.
- **Considérant** que le concept de développement local évoque des données d'ordre économique, social, culturel, et fait également référence à des critères géographiques et communautaires, ou encore démo-

graphiques et historiques.

- **Considérant** que le développement local ne peut se départir de la problématique d'aménagement du territoire.
- **Considérant** que le développement local n'a d'impact qu'autant qu'il s'appuie sur un processus de concertation active avec la participation réelle des élus, des socioprofessionnels et de la population.
- **Considérant** que les élus des DOM, en engageant cette phase participative énoncent comme impératifs les outils que sont:
  - Les schémas communaux
  - Les schémas intercommunaux
  - Les schémas régionaux et plans régionaux de développement
- **Considérant** que les Communes des DOM offrent un territoire privilégié d'expérimentations sociales nouvelles en terme d'économie alternative et sociale dans des domaines variés (services de proximité, environnement, culture, sport, agriculture etc…), sous la forme notamment de microprojets de développement.
- **Attendu** qu'aucune action de développement local ne saurait être mise en œuvre sans qu'auparavant des mesures fortes ne soient arrêtées par le Gouvernement pour préserver les acquis.
- **Attendu** que les Communes des DOM, compte tenu des relations étroites entre développement local et emploi, observent un désengagement subtil de l'Etat, un transfert de responsabilités sans transfert de produits vers les communes.

En conséquences:

1) **Exige** de l'Etat qu'il assure totalement sa responsabilité politique dans le domaine de l'emploi.
2) **Demande** que soit instituée une Dotation Spécifique visant à rattraper le retard de développement des Communes des DOM.
3) **Demande** à l'Etat de passer concrètement aux actes, dés lors qu'il aurait été saisi, pour chacun des DOM, d'un plan de développement, élaboré comme sus indiqué, entendu comme acte culturel et politique de haute portée.

MOTION RELATIVE A LA CLARIFICATION DU CONCEPT DE SPECIFICITE

<u>En ce qui concerne l'Etat:</u>

- **Considérant** que pour celui-ci, les particularités des DOM sont souvent conçues comme **dévalorisantes et négatives**.
- **Considérant** qu'il estime que la différence implique souvent un effort financier supplémentaire et que le Ministère des DOM a longtemps exprimé des revendications budgétaires, fondées sur l'expression d'un besoin cerné comme « spécifique ».
- **Considérant** qu'il en résulte une confrontation directe avec les administrations financières de l'Etat sur le montant nominal des masses financières engagées dans les Départements d'Outre Mer.
- **Considérant** que cette confrontation pose souvent problème aux collectivités des DOM dans la réalisation de travaux programmes suivant des plans de financement tripartites: ETAT, EUROPE, COMMUNE.

<u>En ce qui concerne les Autorités communautaires:</u>

- **Considérant** d'autre part, que pour les autorités communautaires, la spécificité des DOM s'inscrit dans le cadre tracé par la déclaration relative aux Régions « ultrapériphériques » de la communauté, annexé au Traité de Maastricht.
- **Considérant** que la définition retenue est étroite, se limitant a la constatation d'un retard structurel important, susceptible de permettre des mesures spécifiques, aussi longtemps qu'il existe le besoin objectif de permettre de telles mesures.
- **Considérant** néanmoins, en dépit de cette déclaration, que les institutions communautaires ne semblent pas avoir une conception homogène de l'ultrapériphicité.
- **Considérant** en outre, que la Cour de Justice des Communautés Européennes, dans son arrêt LANCRY du 9 aout 1994, dénie au conseil toute compétence pour déroger aux dispositions du paragraphe 1er de l'article 227-2 du Traité de ROME, relatif à la libre circulation des marchandises et aux règles de con-

currence. Cette jurisprudence pourrait avoir pour effet de limiter la notion d'ultrapériphicité à un simple droit d'allocation de fonds structurels, attribués normalement aux Régions en retard de développement.

- **Considérant** que s'il n'est pas niable que quelle que soit la définition proposée, la notion de spécificité ne puisse être détachée des constats de retards de développement que nous connaissons.

Il s'avère désormais nécessaire d'y inclure une **dimension permanente de la spécificité** du fait même de nos situations géographiques, historiques, socio culturelles… mieux à même de rendre compte des problèmes qui nous concernent.

En conséquence le Congrès de l'A.C.DOM:

Déclare nécessaire de faire accepter lors des négociations intergouvernementales de 1996 d'obtenir l'intégration au sein même du Traité de l'Union, du contenu de l'actuelle Déclaration annexe sur les régions ultrapériphériques, en lui donnant un sens concret sur la base des réflexions engagées durant ce Congrès et souhaite que s'instaure un dialogue direct entre les autorités communautaires et les représentant élus des DOM dont l'A.C.DOM.

MOTION RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES DES DOM

- **Considérant** la situation financière difficile des communes des DOM, confrontées à un certain nombre de données objectives, compromettant gravement leur développement dans les toutes prochaines années,
- **Considérant** en premier lieu la donnée démographique qui annonce un accroissement de la population réunionnaise jusqu'en 2025, ce qui nécessite la poursuite des investissements à un rythme élevé pendant encore trente ans,
- **Considérant** les charges qui en résultent pour des communes déjà handicapées par la nécessité de rattraper leur retard en matière d'équipements de base (réseaux divers, transports, écoles…) pour satisfaire les attentes légitimes d'une population dans les domaines du logement, de l'environnement et du développement économique et social.
- **Considérant** en effet qu'au terme d'une enquête comparative menée par l'INSEE à La Réunion et en Bourgogne sur le nombre d'équipements urbains (centre sociaux, agences immobilières, zones d'activité artisanale…), St-Denis avec 122 000 habitants ne comptabilise que 84 équipements alors que Dijon en totalise 118 (230 500 hab.), Chalon-sur-Saône 101 (77 800 hab.), et Nevers 96 (48 900 hab.).
- **Considérant** que les mêmes situations peuvent être constatées aux Antilles-Guyane.
- **Considérant** les couts de mise en œuvre des normes européennes dont l'extension progressive dans certains secteurs relevant des collectivités locales (environnement, assainissement) menace directement leurs équilibres budgétaires,
- **Considérant** par ailleurs la situation **budgétaire** difficile de la plupart des Communes d'Outre Mer qui, par souci d'équité dans un contexte aggrave de crise du logement, se sont engagées dans des opérations de logement social, grevant de ce fait leur capacité d'emprunt, alors que cette compétence relève de l'Etat et que les communes métropolitaines n'ont pas eu à s'endetter a cet effet.
- **Considérant** que cette situation s'explique notamment par les taux élevés qui ont caractérisé les prêts contractés à cet effet, malgré la finalité sociale de cette opération, à titre d'exemple: la commune du Port qui a contracté au début des années 1980 des emprunts de près de 50 millions de francs à des taux de 7 à 15% pour le financement direct du logement social.
- **Considérant** la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de l'habitat social à travers la mise à disposition du foncier et la réalisation de la voirie, dans des départements ou la résorption de l'habitat insalubre dans les communes des DOM implique la construction de 8 000 a 12 000 logements par an pendant 10 ans.
- **Considérant** que les prêteurs institutionnels, alors même qu'ils bénéficient d'un contexte sur marqué par l'absence totale d'impayés continuent de pratiquer des taux supérieurs d'au moins un point par rapport à ceux proposes aux communes de Métropole, et se refusent à accorder des prêts de longue durée, pourtant amplement justifiés par la nature des investissements.
- **Considérant** la faiblesse structurelle du potentiel des DOM, illustrée par les chiffres d'un produit fiscal qui représentait en 1992, 1120 F/hab. contre 2088 F/hab. en Métropole.
- **Considérant** que la fiscalité locale se caractérise par ailleurs par une pression fiscale en moyenne très supérieure à celle constatée en Métropole (prés de 40% dans la commune de St Pierre).

- **Considérant** la nécessité de préserver les recettes liées à l'Octroi de Mer dont on connait l'importance dans les budgets communaux et dont l'existence est régulièrement menacée par l'application du droit communautaire.
- **Considérant** la mise en œuvre de certains mécanisme financiers de l'Etat défavorables aux Régions d'Outre Mer s'agissant notamment de la péréquation financière prévue par la loi du 4 février 1995,

Le Congrès des Communes des D.O.M.

Réitère ses propositions formulées lors du dernier congrès des communes des DOM:

1) la mise en place d'une structure de réflexion ETAT-DOM chargée d'étudier une réforme d'ensemble de la fiscalité locale;
2) L'attribution aux communes des DOM **d'une dotation spéciale de rattrapage** leur permettant de compenser leurs retards en matière d'équipement de leur territoire;

L'Association des Communes des DOM propose:

1) La prise de toutes dispositions auprès des instances nationales et communautaires afin que les recettes liées à l'Octroi de Mer soient assurées au profit des communes d'Outre Mer, dans le cadre des dispositions du Traité de Rome,
2) La mise en place de prêts aux mêmes conditions de taux qu'en Métropole et sur des durées plus longues compte tenu de la nature des investissements, toutes les fois qu'il n'existe pas de solutions plus avantageuses.
3) Le maintien de la DGE pour les communes de plus de 10 000 habitants
4) La réalisation d'une étude comparative entre communes de Métropole et communes d'Outre Mer afin d'évaluer la nature et la durée des mesures de rattrapage.

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES PERSONNELS DES COMMUNES DES DOM

- **Considérant** le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration (I.G.A.) du Ministère de l'Intérieur, relatif à la situation des personnels non titulaires des collectivités locales des DOM suite à une mission interministérielle dirigée par l'Inspecteur Général de l'Administration, P. MELCHIOR.
- **Considérant** l'inadaptation des textes relatifs à la Fonction Publique Territoriale eu égard aux spécificités des DOM.
- **Considérant** les effectifs dans les collectivités locales des DOM, conséquence d'une politique sociale de solidarité pratiquée, compte tenu de la gravité de la situation de l'emploi.
- **Considérant** les graves retards pris dans l'application des textes susvisés eu égard à la structuration des budgets locaux.
- **Considérant** la volonté du Gouvernement, manifestée au moment du vote de la loi PERBEN, de favoriser l'emploi dans les DOM
- **Considérant** la volonté du Gouvernement de parvenir à une solution tenant compte des aspirations du personnel et des situations budgétaires au travers de la position exprimée par le Ministre de l'Outre Mer lors d'une séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée Nationale le mardi 31 octobre 1995, s'engageant à introduire une large concertation avec les élus.

Demande que le recrutement contractuel de personnel d'encadrement soit fait dans des conditions plus attractives dans l'attente d'une liste d'aptitude permettant des recrutements statutaires dans l'ensemble des DOM.

<u>En ce qui concerne le Département de La Réunion:</u>

- **Demande** au Gouvernement de prendre les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour permettre la titularisation de l'ensemble du personnel non titulaire selon ;les règles en vigueur sur le territoire métropolitain.
- **Sollicite** la désignation d'un Médiateur entre les Maires et les représentants du personnel pour la mise en œuvre de ce dispositif avant le 19 mars 1996, date anniversaire de la Loi d'Égalité donnant le statut de Département aux quatre vieilles colonies.

MOTION RELATIVE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT AUDIO-VISUEL ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN MATIERE D'AUTOROUTES DE L'INFORMATION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER.

Le Congrès des communes des DOM, réuni le 11 novembre 1995, à Paris:

- **Considérant** un projet de Loi présenté par le Ministre des Technologies de l'information et de la Poste au prochain Conseil des Ministres du mercredi 15 novembre 1995, relatif à « 170 projets d'expérimentation labellisés » en matière d'autoroute de l'information.
- **Considérant** que sur ces 170 projets expérimentaux, 6 concernent l'audio-visuel.
- **Considérant** qu'un des projets expérimentaux impose, sans consultation d'aucune sorte des élus locaux, dans les Départements d'Outre Mer.
- **Considérant** que ce projet est un projet sélectif et élitiste qui ne touchera qu'une partie de la population de Fort de France pour la Martinique, Saint Denis pour l'Ile de La Réunion, et Abymes/Gosier/Pointe a Pitre pour la Guadeloupe.
- **Considérant** que le groupement souhaite: «… se dégager des contraintes locales pour se reporter vers des autorisations nationales, plus aptes à valider des services innovants... », et « … l'aménagement des dispositions réglementaires pour les conditions d'autorisation des services, pour qu'elles soient distinguées de celles des réseaux câblés, et qu'elles ne conservent que les autorisations du C.S.A., attribuées service par service... »
- **Considérant** que le groupement souhaite que les autorisations accordées pour la phase expérimentale de cinq ans soient automatiquement prolongées lors du passage en exploitation commerciale,

En conséquence, Le Congrès des Communes des DOM,

Propose que les Maires de France expriment leur profond attachement au respect des prérogatives octroyées en la matière, dans le cadre de la Loi de Décentralisation.

Déclare s'opposer de manière formelle à la mise en œuvre de tous projets qui n'auraient pas obtenu l'accord des collectivités locales.

1999

Nous pouvons aller encore plus loin!

Après avoir passé deux années à la tête de l'ACDOM, Garcin Malsa (Maire de Sainte Anne en Martinique) passe le flambeau à Jean-Pierre Théodore Roumillac (Maire de Matoury-Guyane). Pour la Lettre de l'ACDOM, il revient sur les temps forts de son mandat, et surtout sur ce qu'il n'a pas eu le temps de faire.

Garcin Malsa dans quel état laissez-vous l'ACDOM?
En quittant la présidence de l'ACDOM, je peux dire que tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, l'Association se porte bien. J'en veux pour preuve le nombre d'adhérents que nous avons accueillis durant ces deux dernières années dans les quatre départements. De plus, des communes de Mayotte sont sur le point de nous rejoindre.
En ce qui concerne le qualitatif, je note avec beaucoup de plaisir que nous avons énormément progressé au niveau des débats, des discussions et de nos réflexions. Oui, nous avons progressé.

Que doit-on retenir de votre passage à la tête de cette structure?
Avant tout, notre très forte participation à la commémoration du 150eme anniversaire de l'abolition de l'esclavage. L'ACDOM est intervenue à plusieurs titres.
A travers des motions mais aussi au niveau des instances internationales pour que l'esclavage soit reconnu comme un crime contre l'humanité.
Le deuxième élément, c'est la confiance qui caractérise désormais les membres de l'ACDOM. Nous avons su à travers notre instance, en dépit de nos différences, poser des bases communes pour parler de problèmes communs. Notre combat mené en faveur de l'emploi, et le formidable bond effectué dans le domaine des 50 pas géométriques sont des éléments déterminants pour l'avenir.

Quelles actions n'avez-vous pas pu mener à leur terme?
Il y a beaucoup de choses qui n'ont pas pu être faites dans le programme fixé. Par exemple, les problèmes institutionnels de nos pays. Je sais parfaitement que tout le monde ne partage pas cet avis, et que d'autres pensent que ce n'est peut-être pas le lieu pour en débattre. Moi, je crois que l'ACDOM, vu son poids actuel dans l'échiquier politique, a son mot à dire sur la question. Nous devons nous sentir plus en plus concernés sur le sort de nos pays.

Que souhaitez-vous a votre successeur Jean Pierre Roumillac?
Je sais que Jean Pierre est entouré d'hommes compétents. Je souhaite que durant ces deux années qu'il consolide les liens qui nous unissent. Je souhaite également qu'avec son nouveau président, l'ACDOM ait encore plus de dimension aussi bien chez les maires, mais aussi au niveau de l'Etat. En tout état de cause, nous pouvons aller encore plus loin.

La Lettre de l'ACDOM No1 Avril 1999

2000

188 congressistes ont participé au congrès qui s'est tenu à La Réunion du 22 au 24 octobre.

Délégation de la Guadeloupe (16)

Baillif: Monsieur Edward HATCHI, Maire - Monsieur Georges BARDUS, Conseiller Municipal

Gosier: Monsieur CHRISTOPHE Jean-Claude, Adjoint au Maire

Petit-Bourg: Monsieur Christian JACOBSON, Adjoint au Maire

Sainte-Rose : Monsieur Richard YACOU, 1er Adjoint au Maire - Monsieur Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET, Conseiller Municipal

Lamentin: Monsieur Eric ZUBARD Président du Syndicat d'Initiative - Monsieur Judes NISUS, Conseiller Municipal - Monsieur Gilbert MULCIBA, Adjoint au Maire

SIVOM NORD/BASSE TERRE : Monsieur José TORIBIO, Maire, Président du SIVOM, Vice Président de l'ACD'OM - Madame Paule ALIDOR, Membre du SIVOM - Monsieur Théogat BALZINC, Membre du SIVOM - Monsieur Ephrem DORLIPO, Membre du SIVOM - Monsieur Christian GOUNOUMAN, Membre du SIVOM - Monsieur Alex BANGOU, Directeur du SIVOM

Association des Maires de la Guadeloupe : Monsieur François PAMEOLE, Maire de Saint-Louis de Marie-Galante

Délégation de la Guyane (39)

Awala-Yalimapo : Monsieur Paul HENRI, Maire - Madame Maria HENRI, Agent Administratif

Apatou: Monsieur François PATI, Maire - Monsieur WELLI Maxi Jean

Kourou: Monsieur Denis RINGUET, Adjoint au Maire - Madame Véronique THIBERE, Adjointe au Maire - Monsieur et Madame José GUILLOLET, Directeur de Service - Monsieur Eric ALBRETCH, Conseiller Municipal

Saint-Elie: Monsieur Jean-Paul CASTOR, Conseiller Municipal - Monsieur Sylvain FIRMIN, Conseiller Municipal - Monsieur Francis ELIADORE, Conseiller Municipal, Secrétaire Adjoint de l'ACDOM - Madame Laura LEOTE, 1ère Adjointe

Saül: Monsieur Charlotte HERMANN, Maire

Saint-Laurent: Madame Sarah CATORC, Secrétaire Générale de l'ACDOM.- Conseillère Municipale de Saint-Laurent du Maroni

Conseil Général de la Guyane: Monsieur Claude POLONY, Conseiller Général du Canton de Roura

Communauté de Communes du Centre Littoral de la Guyane (CCCL) : Monsieur René CLERVAUX, 1er Vice Président de la CCCL - Monsieur Serge BAFFAU, Conseiller de la CCCL - Monsieur Jean-Claude LOUBET, 3ème Vice Président de la CCCL

Mana: Monsieur Adolphe ACHILLE, 5ème Adjoint au Maire - Monsieur Jean JEAN-ELIE, Adjoint au Maire de Mana, Chargé des Affaires Européennes pour l'ACDOM

Matoury: Madame Marie-Julie BARTHELEMY, 2ème Adjointe - Monsieur Maurice BELLONY, 1er Adjoint - Monsieur Michel MONLOUIS-DEVA,8ème Adjoint - Trésorier Adjoint de l'A.C.D'O.M. - Madame Rosette DESBONNES, 5ème Adjointe - Monsieur Cléophaste DOMPUT, 6ème Adjoint- Monsieur Bernard

PERDRIX, Conseiller Municipal - Trésorier de lA.C.D'O.M. - Madame Sergine CHOU-TIAM, Conseillère Municipale - Monsieur Jocelyn LAM-CHAN, Conseiller Municipal - Monsieur Cyrille FLORA, Conseiller Municipal - Monsieur Joël GAZELLES, Conseiller Municipal - Madame Nélia POLIUS, Conseillère Extra-municipale - Madame Paulette JULIANS, 4ème Adjointe - Monsieur Guy BEAUDI, Conseiller Extra-municipal - Monsieur Grégoire ALFRED, Conseiller Municipal - Monsieur J-P Théodore ROUMILLAC, Président de l'ACDOM, Maire de Matoury, Président des Maires de Guyane - Monsieur Jean-Louis DAVANT, Chargée de Mission de l'ACDOM - Monsieur Emmanuel PELAGE, Directeur de Cabinet

Délégation de Mayotte (19)

Association des Maires de Mayotte: Monsieur Ahmed MADI, Président de l'A.M.M, Maire de Bouéni - Monsieur Fadul AHMED, 1er Vice Président de l'A.M.M, Maire de Pamandzi - Monsieur Ali Saïd TAVA, 2ème Vice Président de l'A.M.M, Maire de Dzaoudzi Labattoir - Monsieur Daniel ABDOU, Membre de l'A.M.M, Maire de Chirongui - Monsieur Sandi SAID, Technicien de l'A.M.M. - Madame Achata AHAMADA, Secrétaire de l'A.M.M. - Monsieur Nassur OUSSENI, Vice-président du SIVOM Centre - Monsieur Chanfi ABDOU SAID, Maire de Sada - Monsieur Yancoub Ben SAID, Conseiller Municipal de Sada - Monsieur Ousseni BOURA, Conseiller Municipal de Sada - Madame Charfia HAMADA. Vice Président du SIVOM Centre, Chiconi

Bouéni: Monsieur Zoubert SOULA, Conseiller Municipal

Dembéni: Monsieur Ambdi HAMADA, Maire, Président d'honneur de l'A.M.M

Koungou: Monsieur Darmi ASSANI, Maire, Trésorier de l'A.M.M. - Monsieur Saindou BACAR, Conseiller Municipal - Monsieur Ali SOULAMANA, Conseiller Municipal

Rassemblement des élus de Mayotte: Monsieur SAID Daoud, Vice Président de l'Association - Monsieur NOUSSOURA Soulaïmana, Secrétaire Général de l'Association - Madame IDAROUSSI Laouya, Membre de l'Association

Délégation de la Martinique (28)

Anses d'Arlet: Monsieur Christian AGESILAS, Conseiller Municipal - Monsieur Hector JEAN-JOSEPH, 1er Adjoint

Bellefontaine: Monsieur Maxence DELUGE, Maire - Monsieur Irène Venance RHINO, Conseiller Municipal - Monsieur Félix ISMAIN, Cabinet du Maire

Ducos: Monsieur Lucien CILLA, Maire - Madame Aimée JACQUES, 9ème Adjoint au Maire

Lamentin: Monsieur Pierre SAMOT, Maire - Madame Suzanne SAMOT, épouse du Maire - Monsieur Justin LERIGAB, Adjoint, Président de la Commission Affaires Scolaires - Madame Suzette LERIGAB, épouse de l'Adjoint

Macouba: Monsieur Sainte-Rose CAKIN, Maire - Monsieur Antoine CRETINOIR, Adjoint au Maire

Saint-Anne: Monsieur Garcin MALSA, Maire, Vice Président de l'ACD'OM - Monsieur BEUSE Antoine, Conseiller Municipal - Madame MONROSE Manuella, Conseillère Municipale

Trinité: Monsieur Louis-Joseph MANSCOUR, Maire Conseiller Général et Régional

Association des Maires de la Martinique: Monsieur Urbain ELORE - Madame Josiane JEAN-JOSEPH

Centre d'Information et de Formation des Elus Locaux de la Martinique (C.I.F.E.L.M.): Monsieur Claude CHARLES-ALFRED - Madame Marie-France CHARLES-ALFRED - Madame Josette ELORE - Monsieur Jocelyn COLOMBE

Délégation de la Réunion (61)

Les Avirons: Monsieur Michel DENNEMONT, Maire - Madame Lyne BAILLIF, Conseillère Municipale - Monsieur Marco PAYET, Adjoint au Maire - Madame Mireille MALET, Cabinet du Maire

Bras-Panon: Monsieur Jean-Marie FOUDRIN, Maire - Madame Patricia PROFIL, Adjointe aux Affaires Scolaires Ecoles - Monsieur SEUSSE Patrick, Agent Administratif - Monsieur Jean-Jacques PICARD, Adjoint aux Affaires Culturelles - Monsieur Jean-Jacques HENRIETTE, Adjoint aux Sports

Saint-Louis: Monsieur Guy ETHEVE, Maire - Monsieur Sully PAYET, Adjoint au Maire - Monsieur Yvon BELLO, Conseiller Général Adjoint au Maire - Madame Joëlle ESTHER, Conseillère Municipale - Monsieur Arsène IMBOULA, Conseiller Municipal

Saint Philippe: Madame MERLO Joëlle, Service Juridique - Monsieur Laurent FONTANE, Cabinet - Madame Lucette TERRAL, Conseillère Municipale

Saint-Denis: Monsieur Michel TAMAYA, Député-maire de Saint-Denis - Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint - Monsieur MickaëI NATIVEL, 2ème Adjoint - Monsieur Paul HOAREAU, 4ème Adjoint - Madame Yasmina HATIA, 5ème Adjointe - Monsieur Jacques SIOU, 8ème Adjoint - Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint - Monsieur Gilbert GERARD, 1Oème Adjoint - Madame Yasmine MOUNIER, 11ème Adjointe - Madame Murielle GAULT, 12ème Adjointe - Monsieur André PADEAU, 14ème Adjoint - Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale - Monsieur Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal - Madame Dominique DAMBREVILLE, Conseillère Municipale - Madame Catherine GIANSANTE, Conseillère Municipale - Monsieur Jacques BENARD, Chef de Cabinet - Monsieur Carmapalah SEETHANEN, Collaborateur de Cabinet - Monsieur Georges MALET, Collaborateur de Cabinet - Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale

Le Tampon: Monsieur THIEN AH KOON André, Maire représenté par Mme Denise NILLAMEYON, Présidente de la Commission Evaluation des Charges Transférées, 1ère Adjointe au Maire du Tampon - Monsieur HOARAU Jacquet, 2ème Adjoint - Monsieur MONDON Ary, 12ème Adjoint - Madame MUSARD Maryse, Adjointe Spéciale de la Plaine des Cafres

La Possession: Monsieur Roland ROBERT, Maire, Vice Président de l'ACDOM - Monsieur Lilian MALET, 1er Adjoint - Madame Sylviane RIVIERE, 2ème Adjointe - Monsieur René MAILLOT, Adjoint - Monsieur Jean-Claude TREPORT, Adjoint - Madame PIERRET Gilberte, Adjointe Spéciale - Madame MARIANNE Josiane, Conseillère Municipale

Sainte-Marie: Monsieur Yves FERRIERES, Conseiller Municipal - Monsieur Richard NIRLO, 4ème Adjoint au Maire - Monsieur Hergès LAN-CHIN, 9ème Adjoint au Maire

Sainte-Rose: Monsieur Michel HOAREAU, 2ème Adjoint au Maire

A.M.D.R: Madame Sylvie HERBELIN, Directrice de I'A.M.D.R. - Monsieur Jean-Louis LAGOURGUE, Maire de Sainte-Marie, Président de I'A.M.D.R

REUNION PARIS: Madame Evelyne GRASPERGE, Consultant Manager - Monsieur Philippe GAUTHIER

Communauté de Communes du Sud de la Réunion: Monsieur Tony MANGLOU, Directeur Général

Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR): Monsieur Maurice GIRONCEL, Président de la CINOR - Monsieur Edmond RAMAYE, Directeur Aménagement et Urbanisme - Monsieur Jean-Paul LEFEVRE, Directeur Développement Economique

Délégation de Polynésie française (4)

Monsieur René KOHUMOETINI, Maire de UA POU (Iles Marquises) et 2ème Vice Président du SPC - Mon-

sieur Albert GUILLOUX-CHEVALIER, Maire de Tumaraa (Iles Sous le Vent) et 4ème Vice Président du SPC - Madame GUILLOUX-CHEVALIER Joëlle, épouse du Maire - Monsieur Delano FLHOR, Maire de Huahine (Iles Sous le Vent), assesseur du SPC

Délégation des Seychelles (l)

Madame Florence BENSTRONG, Député Maire de Victoria, Présidente en exercice de l'ACVOI

Communication/Médias/Photographes (4)

Communication / Médias

- **GUYANE:** Monsieur Jean-Robert YAGO, Chargé de la Communication
- **REUNION:** Monsieur Jean-Jacques MARCHAT, Média - Monsieur Alain FOULON. Rédacteur en Chef
- **Photographe:** Monsieur Jules ROSELET

Invités (10)

Secrétariat à l'Outre Mer: Monsieur Marc ABADIE, Directeur des Affaires Politiques Administratives et Financières au secrétariat d'Etat à l'Outre Mer - Monsieur Martin LE CAUR, Conseiller budgétaire à l'Outre Mer - Monsieur Robert CONTOUT

FRANCE : Monsieur Paul HERISSON, Maire de Sévrier, Membre du Bureau de l'association des Maires de France

MARTINIQUE: Monsieur Cyrille RAGOZIN, Directeur de Plastic Omnium Caraïbes et Guyane

REUNION: Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la REUNION - Monsieur Paul VERGES, Président du Conseil Régional - Monsieur Jean Luc POUDROUX, Président du Conseil Général - Monsieur Michel BOILEUX, Directeur de REUNION VILLES PROPRES - Monsieur Rémi de CAMBIAIRE, Expert Comptable Commissaire aux comptes

GUYANE: Monsieur Franck LOUISON, Directeur d'entreprise

Administratifs (8)

Mademoiselle Lisiane DAUPHIN, Cabinet du Maire - Mademoiselle Claudette BRASSELEUR, Cabinet du Maire - Mademoiselle Claudie CLOVIS, Secrétaire Général Adjointe - Mademoiselle Romide TROBRILLANT, Cabinet du Maire - Mademoiselle Angèle MADELEINE, Cabinet du Maire - Madame Joséphine CHARLES, Secrétaire A.M.G - Monsieur Bertrand MALLE, Assistant Technique - Monsieur Jean-François GAUTHIER, Assistant Technique

Intervention de Monsieur Michel TAMAYA
Député-maire de Saint-Denis de la Réunion



Monsieur le Président de l'AC'DOM

Monsieur le Représentant du Secrétariat à l'Outre-Mer

Monsieur le Délégué de l'A.M.F.

Monsieur le Président du Syndicat des Maires de Polynésie

Madame la Présidente de l'Association des Communes et Villes de l'Océan Indien

Monsieur le Représentant du Conseil Général

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers amis, je voudrais avant tout, vous souhaiter à tous, la bienvenue chez nous, à Saint-Denis de la Réunion dont il se dit qu'elle est la plus grande ville de l'Outre Mer français. Tout d'abord par sa population, mais aussi par d'autres aspects que vous aurez le temps de découvrir, je l'espère, pendant votre séjour dans notre île.

Saint-Denis c'est 132 000 habitants, une centaine d'écoles primaires, 22 000 élèves qui atteste de la jeunesse de notre population. Mais Saint-Denis, c'est aussi 6 500 entreprises, un quart des emplois de l'île, et malheureusement 29 % de chômage dans un département qui compte 100 000 chômeurs. Ces chiffres illustrent combien la question du développement durable et solidaire reste au centre de nos préoccupations. Mais en dépit des ces difficultés, Saint-Denis c'est aussi un vaste espace de rues piétonnes, et le premier site de transport en commun en site propre, desservi par bus. Ambitieux nous n'excluons pas d'avoir pour demain, ou après-demain, le tramway ou le métro, mais réalistes, pour le moment nous disposons d'un système de transport en site propre, que vous aurez j'espère l'opportunité de découvrir. Saint-Denis, c'est également la première zone technopolitaine en construction dans une zone urbaine avec un volet NTIC. C'est cette ville qui bouge, qui est en chantier, qui se donne les moyens d'affronter les défis du troisième millénaire, avec ambition, détermination, lucidité et réalisme, c'est cette ville qui a plaisir à vous accueillir.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je tacherai de ne pas être trop long, car nous avons déjà pris du retard et que de nombreux intervenants vont me succéder. Cependant je dois vous dire combien je me réjouis de la richesse des thèmes qui seront abordés durant ces deux jours. Il sera question bien sûr de la loi d'orientation qui est une loi extrêmement importante pour le devenir de l'Outre-Mer. Il sera aussi question de l'aménagement de l'espace communal, de développement local, de développement économique durable, de coopération régionale qui constitue un pôle extrêmement important de la loi d'orientation et que d'aucuns appelaient ardemment de leurs vœux. Je voudrais conclure mon intervention su un mode symbolique en me réjouissant que notre association se réunisse ici, dans ce bel amphithéâtre baptisé du nom de François MITTERRAND. En effet, plus que jamais, amorcé sous son septennat en 1982 par Gaston DEFERRE, le mouvement de la décentralisation reste d'actualité et entame une deuxième étape avec le rapport MAUROY au premier ministre.

J'espère que durant ces deux jours nous évoquerons cette deuxième étape qui doit permettre à toutes les collectivités communales et singulièrement, à celles de l'Outre Mer, de franchir un nouveau pallier de la décentralisation.

Je ne saurais terminer mon propos sans vous souhaiter un séjour fructueux pour vos travaux et chaleureux sur le plan de vos échanges entre ultramarins de tous les océans ...

Donc souffrez, qu'encore une fois je vous dise, bienvenue à Saint-Denis, bons travaux et bon congrès.

Intervention de
Monsieur Jean Luc POUDROUX
Président du Conseil Général de la Réunion



Monsieur le Président de l'ACD'OM

Monsieur le Directeur représentant Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer

Monsieur le Député-maire de Saint-Denis

Monsieur le représentant du Conseil Régional

Monsieur le représentant de l'A.M.F.

Monsieur le Délégué de l'AMDR

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je voudrais vous prier de bien vouloir m'excuser de mon retard dû aux aléas de la circulation dont vous avez pu vous mêmes vous apercevoir ce matin. Croyez que j'avais à cœur de vous accueillir personnellement, vous qui venez des Antilles, de la Guyane, de Mayotte, de Polynésie et également des Seychelles, afin de vous souhaiter la bienvenue dans l'hémicycle de la collectivité départementale de la Réunion. J'espère que pendant votre séjour parmi nous, vous aurez l'occasion de découvrir un art de vie créole à nul autre pareil. Je me félicite que Monsieur le Président de l'A.C.D'O.M,, ait choisi notre île pour tenir, au terme d'une décennie d'existence, le dernier congrès du siècle de l'Association.

Notre séance de travail d'aujourd'hui va nous permettre d'aborder un certain nombre de questions qui nous interpellent tous en tant qu'élus locaux et proches de la population. En effet, à travers son expression politique qu'est la municipalité, la commune constitue le centre de décision le plus proche des administrés. Au cours de ces dernières années on a pu constater que pour toutes les questions et préoccupations, le citoyen, après DIEU, s'adresse prioritairement au maire. Cela est vrai pour l'hexagone, mais cela est vrai davantage encore dans les petites entités républicaines que sont nos îles et nos territoires ultra marins. Nos compatriotes sont d'ailleurs très attachés à cette institution et ils le montrent à l'occasion de chaque scrutin en faisant preuve d'un sens civique exceptionnel.

Même si le rôle et la mission des Maires et de son équipe se sont complexifiés depuis la mise en œuvre de la décentralisation conférant les compétences élargies à nos collectivités locales, la commune demeure une administration à dimension humaine. La grande diversité des tâches et les conditions de leur exercice soulèvent on le sait, un large débat sur la responsabilité du Maire, mais sa désignation reste, nous en sommes convaincus, l'un des grands moments de la vie démocratique de notre pays et des valeurs universelles qu'il porte. Nos communes connaissent un certain nombres de difficultés et, dans le cas de notre île, elles se sont amplifiées par la conjugaison d'une progression démographique encore forte et d'un chômage structurel important. Pour tenter de faire face à cette situation qui n'a rien de comparable à celle de la métropole, le département mène avec l'ensemble des communes dans l'Île, une politique de complémentarité et de partenariat exemplaire. Grâce au contrat de développement et au contrat d'objectif habitat, depuis plus d'une décennie, notre collectivité a apporté un soutien financier sans précédent à nos différentes communes. A titre d'illustration, s'agissant du financement des écoles sur la période 1988- 1998, le département est intervenu à hauteur de 336 millions de francs pour un coût global de travaux de 622 millions de francs dans le cadre de la construction et de la rénovation des écoles du premier degré.

Notre intervention qui s'inscrit dans un schéma d'ensemble repose sur deux idées forces :

1) Aider les communes dont la marge budgétaire est de plus en plus étroite du fait de la pression démographique et de la montée des besoins à réaliser des équipements de proximité structurants.

2) Veiller à ce que l'aménagement du territoire soit réalisé sur une base équitable qui ne pénalise pas certaines régions aux profits d'autres.

Il s'agit de préoccupations que vous partagez aussi, Mesdames et Messieurs, à l'heure où se dessinent et se précisent les grands objectifs de l'Europe des Régions.

Dans ce cadre, l'Intercommunalité constitue une chance historique pour les collectivités locales de chercher la meilleure intégration, à la fois, dans l'ensemble administratif français et dans l'Union Européenne. L'intercommunalité est une bonne base pour apprendre à vivre ensemble, à mettre en commun des idées, des projets et à faire participer les administrés à une grande ambition de développement social, économique et culturel pour nos régions. A la Réunion, l'ensemble des communes sont regroupées au sein de communautés de communes, ce qui nous place au premier plan dans ce domaine tant en Outre Mer que sur le plan national.

Voilà Mesdames et Messieurs, les quelques remarques que je voulais porter à votre connaissance ce matin.

Je souhaite que votre Congrès soit riche et convivial. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Roland ROBERT,
Maire de la Possession Vice Président de l'ACD'OM

Monsieur le Président de l'Association des Communes d'Outre Mer

Monsieur le Directeur, représentant Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer

Monsieur le Représentant du Conseil Général

Monsieur le Député-maire de Saint-Denis

Monsieur le Président et Représentant du Syndicat des Communes de Polynésie

Madame la Présidente de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien, Député-maire de Victoria

Monsieur le Délégué de l'Association des Maires de France

Mesdames, Messieurs, chers amis

C'est avec ma double casquette Vice-président de l'A.C.D.O.M. pour la Réunion et Comme Vice-président de l'Association des Maires de la Réunion que j'ai la joie et l'honneur de souhaiter à mon tour, la bienvenue à tous les élus ultramarins présents à notre IXème Congrès. Vous n'avez pas hésité un seul instant à répondre présents à l'invitation de notre Président et cela en dépit des contraintes de l'éloignement et des aléas et charges d'une fonction de plus en plus accaparante et difficile. Je ferai une mention particulière à nos collègues et amis de Polynésie, qui participent pour la deuxième fois à notre Congrès, mais viennent pour la première fois dans notre île. Pour eux qui viennent de Papeete, des Iles Marquises et des Iles sous le Vent, ce sont des milliers de kilomètres parcourus en moins, de trois jours de voyage. Bienvenu à Monsieur le représentant du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer et à nos frères de l'Océan Indien venus des Seychelles et de l'île Maurice.

Que de chemin parcouru depuis qu'il y a dix ans des maires de la Réunion, de la Guyane et les Antilles participant à un Congrès des S.E.M. d'Outre-Mer, se sont décidés à initier la même démarche de mise en commun de leurs connaissances, de leurs expériences, de leurs réflexions pour mieux gérer leurs villes, leurs communes. Et quelques semaines plus tard bénéficiant de la rencontre d'élus ultramarins au Congrès de l'A.M.F., naissait l'Association des Communes des Départements d'Outre-Mer, devenue depuis l'Association des Communes d'Outre-Mer.

Les précédents Congrès tenus en Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane aussi bien qu'à Paris, ont été l'occasion pour nous de faire la preuve que nous pouvions être une véritable force de proposition tant au niveau de

l'A.M.F., de nos parlementaires que des pouvoirs publics. Ces rencontres nous ont permis de constater chaque fois, avec plus de force, que nous partagions des préoccupations communes en dépit de spécificités qui nous distinguent les uns des autres. Nous avons progressivement assisté à l'émergence d'une prise de conscience collective qui nous amène aujourd'hui à envisager des réponses adaptées à nos particularités et qui peuvent se distinguer de celles apportées habituellement dans l'hexagone.

Je veux saisir l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui pour rendre hommage à l'action de Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC qui a su, durant sa présidence, accroître l'audience de cette association qui aujourd'hui rayonne bien plus largement que lors de sa création. En effet, au cours de ces dernières années notre famille s'est agrandie avec l'adhésion de toutes les communes de Mayotte comme membres à part entière de notre association et avec la présence à nos côtés de nos amis de la Polynésie. Notre Président a su réunir toutes les conditions pour que notre 9ème Congrès qui se déroule en présence de nos amis de l'Océan indien, soit un grand Congrès. Nous allons vivre deux jours intenses avec l'étude des questions d'actualité qui nous préoccupent tous.

Parmi les plus importantes, je voudrais citer : l'aménagement de l'espace communal, avec les retards structurels à combler, les nouvelles compétences communales qui devraient faire des Domiens les acteurs de leur propre développement, ou encore la loi d'orientation et sa dimension communale.

Au nom des Maires du Département je souhaite à tous de fructueux travaux et vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Albert CHEVALIER,
Maire du TUMARAA, de Polynésie Française



Monsieur le Président de l'A.C.D.O.M.

Monsieur le Député-maire de Saint-Denis

Monsieur le Président du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs les représentants de la Fonction Publique

J'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter les chaleureuses salutations de l'Océan Pacifique.

C'est en effet un immense honneur et un grand plaisir pour nous d'être ici avec vous pour partager les connaissances et informations qui sont nécessaires à l'acquisition d'un savoir-faire pour l'exercice de nos hautes et complexes responsabilités. Je voudrais remercier particulièrement le Président de l'A.C.D.O.M. grâce à qui notre présence parmi vous devient pérenne.

Je voudrais aussi vous transmettre les salutations fraternelles de notre Président, Monsieur Gaston TONG SANG absent pour des obligations incontournables, ainsi que celles des quarante-huit maires des communes qui composent la Polynésie française.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Maire de Matoury,
Président de l'Association des Maires de Guyane, Président de l'A.C.D'.O.M.

Monsieur le Représentant du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, représenté par Monsieur Pierre HERISSON,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Réunion,

Monsieur le Député-maire de Saint-Denis de la Réunion,

Madame la Députée des Seychelles,

Monsieur le Représentant de la délégation de Madagascar,

Monsieur le Représentant de la délégation de Polynésie française,

Monsieur le vice-président de l'A.C.D'.O.M. pour la Guadeloupe,

Monsieur le vice-président de l'A.C.D'.O.M. pour la Martinique,

Monsieur le vice-président de l'A.C.D'.O.M. de Mayotte,

Monsieur le vice-président de l'A.C.D'.O.M. pour la Réunion,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Guadeloupe,

Mesdames et Messieurs les Maires et les élus communaux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de la Réunion,

Monsieur le Président du Conseil Général de la Guyane, représenté par Monsieur Claude POLONY,

Mesdames et Messieurs les représentants des structures intercommunales d'Outre-Mer,

Chers délégués, Mesdames, Messieurs, c'est un immense honneur et un immense plaisir pour le bureau de l'A.C.D'.O.M. et pour moi-même, de vous accueillir ici, à Saint-Denis de la Réunion, dans la prestigieuse enceinte du Conseil Général, à l'occasion du 9ème Congrès de notre association, qui, depuis notre 8ème assemblée plénière en Guyane, est devenue l'Association des Communes d'Outre-Mer. Bienvenue à tous à notre Congrès de l'an 2000.

Bienvenue aussi, et merci à tous d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, en dépit des contraintes liées à la distance, aux préoccupations, aux charges qui sont les vôtres, pour l'exercice de vos fonctions, dont chacun de nous mesure quotidiennement les difficultés. Je voudrais en cette occasion, remercier tout particulièrement Monsieur le Président de l'Association des Maires de France qui, empêché, a bien voulu se faire représenter par Monsieur Pierre HERISSON, Maire de SEVRIER, et membre du bureau de l'A.M.F..

Merci aussi à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer qui, malgré une invitation tardive, et sa récente nomination aux fonctions qu'il occupe à présent, a tenu à se faire représenter par deux de ses éminents collaborateurs, en la personne de Monsieur Marc ABADIE et de Monsieur Martin LECOEUR.

J'adresse un salut fraternel et chaleureux à nos amis de la Polynésie française, qui venus du cœur de l'Océan Pacifique, nous ont fait à nouveau l'amitié d'être présents à nos côtés.

Je salue aussi fraternellement nos amis de Mayotte, et tout particulièrement mon homologue de l'Association des Maires, Ahmed MADI qui siège depuis un an déjà, de manière officielle au sein de notre Association. Je tiens à présenter mes salutations respectueuses et amicales à Madame Florence BENSTRONG, Députée-maire de Victoria aux Seychelles, ainsi qu'aux représentants de l'Ile Maurice et de Madagascar qui nous honorent de leur présence.

Parce que je sais combien est éprouvant le voyage depuis les Antilles et la Guyane, je salue et remercie mes collègues de la Guadeloupe, de la Martinique, et bien sûr de la Guyane, en accordant une attention particulière à mes collègues José TORIBIO, Maire du Lamentin, Vice Président de l'A.C.D'.O.M. pour la Guadeloupe, et

Garcin MALSA, Maire de Sainte-Anne, Vice Président de l'A.C.D'.O.M. pour la Martinique, qui, en leur qualité de membres fondateurs peuvent prendre la mesure du chemin parcouru depuis la signature de nos premiers statuts au mois de février 1991.

Et, je ne saurai poursuivre mon propos sans bien sûr saluer cordialement et très chaleureusement tous nos amis de la Réunion qui nous accueillent dans leur île merveilleuse. Merci à mon ami et collègue Maire de Saint-Denis et Député Michel TAMAYA, qui nous accueille dans sa belle ville, chef-lieu du département de la Réunion, commune la plus peuplée de l'Outre-Mer dont elle est la capitale durant ces deux journées. Merci à mon ami Roland ROBERT, Maire de la Possession, et Vice Président de l'A.C.D'.O.M., qui m'a été d'un précieux concours pour établir les relations avec les Seychelles, l'Ile Maurice et Madagascar, partenaires de proximité de «l'Ile intense». Merci aussi à mon ami et collègue Jean-Louis LAGOURGUE, Président de l'Association des Maires de la Réunion, qui en mettant ses collaborateurs et collaboratrices à ma disposition, nous a permis d'organiser matériellement ce Congrès depuis la Guyane, ce qui n'a pas été un mince défi à relever. Enfin je me dois d'adresser mes remerciements à Monsieur le Président du Conseil Général de la Réunion, qui dès mes premières sollicitations a mis à disposition spontanément et gracieusement les locaux ainsi que les moyens logistiques et humains de sa collectivité pour la tenue de notre 9ème Congrès.

Merci à tous du fond du cœur car ce Congrès constitue à nos yeux la plus belle illustration de ce que nous pouvons réussir grâce à la force de notre union et de notre solidarité.

Ces 23 et 24 octobre 2000, figureront, j'en suis intimement convaincu, parmi les dates les plus importantes de l'histoire de notre jeune association. Tout d'abord, parce que préparant notre entrée dans le troisième millénaire, ce 9ème Congrès est le dernier du siècle qui s'achève. Ensuite, et parce que depuis sa création en février 1991, c'est la première fois que l'A.C.D'.O.M. tient son Congrès sur l'Ile de la Réunion, aux portes de l'Océan Indien, alors que je ne peux oublier que ce sont nos amis Réunionnais et plus particulièrement mon ami Gilbert ANNETTE, alors Maire de Saint-Denis, qui, au cœur de la Caraïbe, donnèrent l'impulsion qui conduisit à la fondation de l'Association des Communes des Départements d'Outre-Mer de manière presque confidentielle, en marge de ce Congrès des SEM, comme l'ont dit bien sûr ceux qui m'ont précédé, en Guadeloupe.

En effet, débattant des difficultés liées à la gestion des SEM d'Outre-Mer, et sous l'égide de la Fédération Nationale des SEM, quelques Maires ultra-marins décidaient pour la première fois de mettre en commun leur expérience et leurs réflexions prenant conscience, qu'en dépit des distances séparant leurs régions respectives, qu'en dépit également des particularismes liés à leur histoire, et à leur environnement géographique, leurs préoccupations participaient de problématiques souvent très proches, voire identiques. Ces points de convergence dans la démarche résultant notamment d'une configuration démographique caractérisée par la forte représentation des jeunes, à un taux de chômage appartenant au même ordre de grandeur, de retards en matière d'équipement également préoccupants, d'une hypertrophie du secteur tertiaire analogue, d'un isolement géographique des centres de décision nationaux, tout aussi contraignants sur le plan économique, d'une balance commerciale structurellement déficitaire, et d'une pléthore de textes et de règlements tout aussi souvent inadaptés aux réalités locales.

En fait, les domaines où s'expriment ces similitudes pourraient se décliner à l'infini. Paradoxalement, cette perception intuitive de la prise en compte de ces analogies, de ces similitudes pouvant constituer un formidable tremplin unitaire pour une formulation cohérente de nos souhaits, une expression forte de nos attentes, une présentation claire de nos propositions, a mis du temps à s'imposer au champ de notre conscience pour qu'elle puisse se traduire dans les faits et dans l'action. Je me souviens encore de l'époque où, jeune Maire, participant à mon premier Congrès de Maires de France, je découvrais avec émerveillement la diversité et la richesse de la représentation ultra-marine à l'occasion de la journée d'Outre-Mer organisée, comme vous le savez à l'Hôtel de Ville de Paris, puis au cours de la réception traditionnelle de la Rue Oudinot, à travers les délégations de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Saint-pierre et Miquelon, et de Walis et Futuna.

En fait, hormis nos compatriotes polynésiens, reconnaissables aux colliers de fleurs et de coquillages que portaient la plupart des membres de leur délégation, je ne pouvais identifier le territoire d'origine de mes autres collègues d'Outre-Mer que lors de la remise des badges. Vous vous souviendrez peut-être qu'en dehors des timides saluts de reconnaissance, entre originaires d'Outre-Mer, nous n'avions que peu d'échanges entre nous. Je me souviens quant à moi que les motions sur lesquelles nous avions travaillé et que nous avions prises lors de

cette journée de l'Outre-Mer, ne participaient pas au débat de la plénière du Congrès de l'Association des Maires de France, et ne figuraient qu'après moult coupures et élisions, en l'annexe de la résolution finale.

En fait, j'ai gardé de cette époque le sentiment que notre participation au Congrès des Maires de France, n'était que symbolique et attestait simplement que, conscient de notre rôle et des responsabilités découlant de notre mission d'élus, nous étions attachés à cette institution républicaine que représente nos institutions communales. Sans doute, vous a-t-il semblé que cette évocation était empreinte de quelque amertume ? Pas du tout, puisqu'à l'époque, je n'avais encore aucune idée de ce que pouvait représenter la force de l'Outre-Mer. Bien au contraire, je m'employais durant mon séjour à Paris, à présenter quelques dossiers importants ou complexes, que je jugeais suffisamment aboutis, auprès de certaines instances et personnalités ; au même titre, et conformément à une démarche identique d'un certain nombre de mes collègues d'Outre-Mer que je croisais pour l'occasion dans les couloirs et les antichambres des bureaux parisiens. Parfois cela marchait, mais le plus souvent, l'aboutissement faisait cruellement défaut. Ce n'est qu'à l'occasion du premier Congrès de l'Association des Communes d'Outre-Mer, en 1992, que je compris combien nous gagnerions à mettre en œuvre cette force incomparable que nous procurait une démarche unitaire.

Cette longue période, durant laquelle nous nous sommes privés nous-mêmes, s'explique sans doute par cette méconnaissance, cette ignorance que nous avions les uns des autres. Mais d'autres facteurs corollaires sans doute, peuvent être évoqués avec la même force explicative. En effet, en raison de notre insularité, l'exception continentale de la Guyane s'effaçant si l'on rapporte cette approche et ce concept d'isolement que nous partageons tous, nous fûmes le plus souvent enclins à une approche égoïste, voire nombriliste, de nos réalités.

Mais peut-on vraiment nous le reprocher quand on sait la somme des énergies qu'il nous faut inlassablement déployer pour faire reculer le seuil de l'explosion sociale, dont les détonateurs sont constamment activés par le niveau insupportable du taux de chômage, l'acuité et la permanence de la crise du logement, l'incertitude récurrente des jeunes quant à leur avenir, la montée de la délinquance, l'importance des flux migratoires et la faiblesse de leur contrôle, l'insuffisance du niveau des équipements structurants, et bien d'autres indicateurs qui nous relèguent dans les zones les plus rouges des tableaux de bord nationaux. Pourtant, malgré nos efforts, et particulièrement dans le domaine de l'emploi, ce qui est trop souvent et trop activement reproché à nos collectivités communales, nos sociétés connaissent épisodiquement de graves secousses sociales exprimant le mal-être de nos populations.

Je cite pour mémoire la crise du Chaudron ici-même, à la Réunion en 1992, la révolte des Lycéens en Guyane, en 1996, le blocage du port de Fort-de-France et des activités économiques par les petits planteurs de la banane à la Martinique en 1998, la paralysie de plusieurs institutions communales en Guadeloupe par les grèves en 1999, et je passe sous silence toutes les crises sociales qui frappent régulièrement et trop fréquemment nos collectivités dont toutes ne sont pas imputables aux confusions s'exprimant ici et là entre action syndicale et activisme politique.

Mais force est de constater, et cela est fort regrettable, qu'à l'occasion de ces tensions sociales, les instances gouvernementales et nationales semblaient plus réceptives à nos demandes. Malheureusement, les solutions apportées à l'issue de ces épisodes marquants, et qui s'avéraient le plus souvent sectorielles, aboutissaient de ce fait à un apaisement social fragile et très aléatoire. Or, l'absence d'un plan concerté, dans un système administratif, juridique et décisionnel uniformisé, pour un monde ultra marin aux réalités multiples, fait qu'il est illusoire de croire que nous pouvions spontanément nous libérer des travers de l'égocentrisme et du «chacun pour soi». Bien au contraire, chaque étape franchie, chaque avancement de dossier obtenu selon nos propres convictions, notre capacité ou notre habileté à faire valoir notre singularité, nous incitaient à solliciter les instances gouvernementales plus que jamais, en ordre dispersé, parfois même sur un mode concurrentiel, allant même jusqu'à la rivalité voire même vers des antagonismes larvés et inavoués. En dépit de l'avancement de certains de nos dossiers et des réponses apportées à certains de nos problèmes, nous avions confusément le sentiment que nos actions se résumaient à « poser un cautère sur une jambe de bois «, car les maux dont souffraient nos

sociétés nécessitaient des remèdes plus radicaux et une approche plus globale qui ne pouvait se concevoir en fait, que dans une démarche unitaire respectueuse de nos particularités et de nos spécificités.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que cette exigence est enfin comprise et que la démarche est acceptée. Et les résultats sont là, tangibles, indéniables. En moins de dix ans, malgré les distances qui nous séparent, aux quatre coins des océans, nous avons su, au travers de nos différents congrès, combler les gouffres d'ignorance réciproques qui nous séparaient, franchir les montagnes d'incompréhension qui nous divisaient, pour devenir la force prépositionnelle agissant pour le bien de l'ensemble des communes d'Outre Mer. Car c'est d'elles qu'il s'agit. Distincte des Associations Départementales des Maires, par rapport auxquelles elle se positionne en termes de complémentarité et de relais, l'A.C.D'O.M., à laquelle adhèrent aujourd'hui plus de 80 communes, constitue un lieu privilégié où s'expriment avec force et clarté toutes les aspirations les préoccupations des élus des communes d'Outre-Mer, afin de les traduire en motions, résolutions et propositions soutenues par la dynamique unitaire de tous, et respectueuses de la volonté identitaire de chacun.

Depuis qu'en 1996, nous avons obtenu que nos motions et résolutions ne figurent plus en annexe mais soient intégrées à la motion finale des Congrès des Maires de France, il ne peut être nié que notre association a joué un rôle éminent pour la prise de conscience par les plus hautes instances nationales que, maintenant, devaient être reconnues notre volonté et notre capacité à prendre notre destin en main au sein de la République. De même qu'il ne peut y avoir de doutes sur le fait que nos analyses, nos réflexions, nos propositions aient pesé d'un poids déterminant pour la mise en chantier et l'adoption récente par l'Assemblée Nationale de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer, dont nous nous efforcerons d'analyser les adéquations avec nos attentes et nos aspirations d'élus communaux, à travers les travaux de notre présent Congrès. Mais ne nous y trompons pas : loin de la considérer comme un aboutissement devant nous conduire à la démobilisation à laquelle s'expose toute personne ayant le sentiment du devoir accompli, nous devons percevoir cette loi comme une étape qui nous permettra d'être mieux armés pour affronter les multiples défis qui nous attendent encore à l'aube du troisième millénaire.

Au moment où la mondialisation des moyens de communication met la planète à notre portée immédiate par l'intermédiaire du réseau Internet, nous devons avoir une connaissance plus aiguë de nos retards et de nos handicaps et être plus déterminés que jamais à rattraper les uns et à surmonter les autres. Sans doute parce que nous l'avons souhaité, la loi d'orientation pour l'Outre Mer nous ouvrira-t-elle des pistes adaptées à chacune de nos particularités régionales, et aux attentes spécifiques de nos populations respectives. Cependant, il nous appartiendra de rester vigilants pour que les décrets d'application y afférent, ne demeurent pas trop longtemps dans les sphères de l'indécision, de l'expectative et de la tergiversation car nos sociétés demeurent irrémédiablement au bord de l'explosion, notre jeunesse cultive plus que jamais l'impatience de sortir de la crise qui les atteint. Il est urgent d'agir. La volonté de mettre en œuvre les solutions nécessaires, nous l'avons depuis longtemps, de nouvelles compétences institutionnelles nous seront bientôt acquises grâce à la mise en œuvre de la loi d'orientation.

Qu'en sera-t-il, cependant, des moyens ?

Certes, la loi prévoit un certain nombre de dispositifs spécifiques et nouveaux pour dynamiser le développement économique et l'emploi, mais nous devrons veiller à ce que toutes les nouvelles compétences dont nous hériterons soient accompagnées de transferts de moyens adéquats pour les assumer. Notre inquiétude sur ce point est d'autant plus forte que nos communes sont confrontée aujourd'hui à une problématique extrêmement scabreuse, du fait de la mise en application imminente de l'ensemble des dispositifs de la loi portant sur la départementalisation des services d'incendie et de secours. En effet, alors qu'elles sont, pour la plupart, financièrement exsangues eu égard à la faiblesse de leurs ressources et à l'importance de leurs charges, nos communes se voient acculées à financer les services départementaux d'incendie et de secours, alors que bien que n'étant plus en charge de la gestion de cette structure, les Maires en garde la responsabilité tant au plan pénal que juridique. Cette situation justifie parfaitement l'impérative nécessité de notre mobilisation unitaire. D'autres projets de loi importants sont en préparation, tel que celui relatif à la solidarité et au renouvellement urbain, le projet de la loi de finances 2001 qui implique un nouveau dispositif de soutien fiscal pour l'investissement en Outre-Mer adopté ces derniers jours, et celui relatif à la mise en œuvre d'une décentralisation plus poussée, prenant acte du rapport MAUROY, remis dernièrement au Premier Ministre. Ces lois modifieront considérablement les conditions dans lesquelles s'exercent nos missions.

Un autre chantier important s'ouvre à nous : celui de la montée en puissance de la coopération décentralisée. En effet, acteurs de la vie économique et sociale, nos communes ne pouvaient ignorer les perspectives que pouvaient leur offrir leur environnement géographique, dans la perspective de leur développement économique, social et culturel.

De fait, bien que subissant les effets pervers d'une économie de transferts, nos régions apparaissaient souvent aux yeux de nos voisins, comme des zones de prospérité. Bien qu'illusoire, cette image tient à notre niveau de vie artificiellement élevé, à la qualité de notre couverture sociale, et celle de notre système éducatif, même si ce dernier est en proie à de profonds et constants questionnements.

Tandis que bon nombre de nos jeunes qualifiés sont en marge de la société faute d'emplois, nous avons, avec une certaine constance, toujours évité d'ouvrir nos yeux à notre propre environnement géographique alors que certains viennent des antipodes pour y exercer leur savoir et des savoir-faire que nous détenons-nous aussi.

Nous savons tous que cette situation relève d'anciennes habitudes ! Partie intégrante, au plan institutionnel, de l'Europe, nous faisons aussi partie intégrante, au moins à titre physique de nos régions respectives, du Pacifique, de l'Océan Indien, des Caraïbes ainsi qu'au continent sud-américain. Pourtant, hormis nos voyages d'agrément, rares furent nos relations avec nos voisins qui peuvent nous apporter autant que nous pouvons leur fournir tant dans le domaine culturel que dans le domaine économique. Certes des amorces ont déjà été faites dans le domaine sportif, tant à la Réunion, qu'aux Antilles, qu'en Guyane, ainsi que dans le domaine culturel, mais nous devrons aller plus loin. Je crois savoir que nos amis réunionnais ont fait un grand pas dans ce sens avec les récentes floralies internationales de l'Océan Indien auxquelles ont participé pour la cinquième année consécutive l'ensemble des horticulteurs professionnels de ce vaste espace.

Aujourd'hui, il nous faut pourtant franchir une étape nouvelle, celle qui nous permettra d'ouvrir à nos jeunes une perception du monde plus vaste encore que celle comprise entre la Tour Eiffel et le Piton de la Fournaise pour la Réunion, la Soufrière pour la Guadeloupe, la Montagne Pelée pour la Martinique, et le Mont TUMUC HUMAC pour la Guyane.

En nous ouvrant de la sorte au monde qui nous entoure, nous nous ouvrons et nous nous révélons à nous-mêmes. La longue gestation de la loi d'orientation, du fait des affres de l'attente, a pu provoquer ici et là, la résurgence de notre inclinaison à l'égocentrisme et de notre propension à occulter sous le voile du repli sur soi, nos craintes légitimes quant à notre devenir.

Nous serions condamnables en laissant libre champ à ces dérives si nous agissions avec d'autres préoccupations que celle servir l'intérêt supérieur de nos régions respectives.

Mais c'est avec une conviction profonde, une foi inébranlable, qu'au seuil de ce nouveau millénaire, j'envisage l'avenir de l'A.C.D'O.M. car une vitalité croissante et la force de son union, sont à mes yeux les seuls gages du devenir de la société ultra-marine. Ensemble, relevons ce défi, vive l'Association des Communes d'Outre-Mer.

Intervention de Monsieur Pierre HERISSON Maire de SEVRIER, Membre du bureau de l'Association des Maires de France

Et plus particulièrement mes chers collègues Maires, car nous appartenons à cette grande association qu'est l'Association des Maires de France qui regroupe 80 % des Maires des 36 740 communes de France et que vous avez réussi Monsieur le Président à rassembler, j'allais dire réunir, à rassembler ici, à Saint-Denis de la Réunion, cette année, pour le 9ème Congrès de l'A.C.D'.O.M., l'ensemble des élus qui ont pris conscience de l'intérêt de ce que vous faites, de ce que vous avez initié et de ce qui permet aujourd'hui d'avoir une base solide pour pouvoir ensuite ouvrir et préciser l'action que vous conduisez avec l'Association des Maires de France.

Jean-Paul DELEVOYE m'a demandé de vous saluer, et de bien vouloir accepter ses excuses car il n'était pas disponible cette semaine, et je dirais que c'est avec beaucoup de plaisir que je le remplace.

Je suis Maire mais également Sénateur et je suis Sénateur de la Savoie, et nous sommes, nous les Savoyards, Français depuis beaucoup moins longtemps que vous ; puisque nos ancêtres, par référendum, ont accepté l'annexion à la France en 1860. Donc je crois que nous sommes les derniers à avoir intégré l'ensemble national.

Je voudrais dire, au nom de l'A.M.F., que nous avons une complémentarité non seulement nécessaire mais que nous devons renforcer parce que nous avons nos spécificités, nos particularités, mais nous sommes véritablement dans une association qui regroupe l'ensemble des Maires et, depuis l'année dernière, par évolution des statuts, des Présidents d'intercommunalités, puisque l'A.M.F. a transformé ses statuts l'année dernière en Congrès, pour pouvoir recevoir ceux qui aujourd'hui et demain auront la charge et la responsabilité des nouvelles structures locales que sont les intercommunalités à fiscalité propre bien sûr, les Communautés Urbaines, les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes, mais également toutes les intercommunalités que nous vivons à vocation multiple ou a vocation unique depuis maintenant une vingtaine d'années.

Je crois que l'A.C.D'.O.M. ne souhaite pas concurrencer les associations des maires ni l'A.M.F. à laquelle elle reconnaît une légitimité naturelle pour représenter l'ensemble des adhérents d'Outre-Mer.

A cet égard, j'aurai l'honneur cette année également de vous accueillir le premier jour du Congrès puisque le Président m'a demandé et de venir vous rencontrer ici, et de vous accueillir et de vous accompagner car c'est vous qui ferez l'ouverture du Congrès le premier jour d'une manière très officielle.

Je voudrais également vous dire Monsieur le Président, que l'A.M.F., bien sûr, a le souci des problèmes et des préoccupations des Maires des DOM, tout aussi bien que de ceux de telles ou telles provinces françaises auxquelles vous appartenez, sans différence, mais bien sûr avec une petite difficulté qu'est la distance mais que les nouvelles technologies sont en train de régler pour une partie.

Je crois qu'il est aussi facile pour vous aujourd'hui de consulter l'A.M.F. que les Maires savoyards ou que les Maires parisiens, dans la mesure ou l'accès à Internet et l'évolution Intranet entre nos associations départementales, nos fédérations et votre organisation, nous mettront en temps réel sur l'essentiel du législatif et du réglementaire, c'est bien ce dont nous avons besoin, et on s'aperçoit, qu'à la lecture du rapport Mauroy, que la concertation et la rapidité avec laquelle la communication peut circuler entre nous aujourd'hui facilite largement la possibilité de rassembler et de faire la synthèse d'une évolution de notre démocratie et de notre république.

Alors le renforcement des relations avec les associations de Maires, je crois que sur ce sujet, les choses se portent bien, et les élus répondent largement chaque année à l'invitation du Président DELEVOYE à notre Congrès.

Notre Président a eu l'occasion de venir ici en 1996, il a peut-être contribué à l'unification de deux associations départementales, puis en Martinique, Guyane et Guadeloupe en 1998.

Le Conseil Juridique à la demande qui se développe de plus en plus avec la messagerie électronique, je vous en ai fait part il y a quelques instants, je crois que nous avons là à vivre ensemble une nouvelle évolution qui, même si nous sommes physiquement éloignés, devrait régler une partie de nos problèmes.

Cette année, la séance plénière organisée en partenariat avec l'AFD et la Fédération des SEM sera consacrée pour le Congrès autour des thèmes : Europe, coopération régionale, développement local, une nouvelle donne pour l'Outre-Mer et deux ateliers nouveaux, l'un sur l'environnement et l'Outre-Mer, l'autre sur les cultures régionales, seront proposés aux congressistes.

Les motions qui seront exprimées au long de cette journée serviront à saisir les pouvoirs publics, plus particulièrement le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. Alors votre Congrès, et ce que je peux dire aujourd'hui, et ce que le Président DELEVOYE m'a recommandé de vous dire : tout d'abord, les discours successifs du Président DELEVOYE lors des journées d'Outre-Mer peuvent se résumer de la manière suivante, prise en compte des particularités et droit à l'expérimentation, il est impossible de traiter de la même manière une question en Guyane, en Martinique ou à la Réunion.

Mobilisation des élus autour d'un projet précis, définition d'objectifs clairs et hiérarchisation des priorités,

cette mobilisation nécessite en contrepartie un renforcement des moyens d'ingénierie des petites unités, notamment en matière de personnel de catégorie A, planification des investissements nécessaires réalisée de manière pragmatique, projet par projet, les Préfets disposant d'enveloppes globales pour lesquelles ils auraient une autonomie plus grande d'attribution en fonction des projets proposés.

Face à l'explosion démographique, mise en chantier d'un véritable plan jeunesse qui tienne compte des particularités locales, ceci notamment dans le domaine scolaire pour répondre à des besoins d'enseignement différenciés selon les populations.

Enfin, le Président a toujours eu à exprimer une position très ferme sur le problème du taux très élevé de personnel non titulaire des collectivités locales 68 % du personnel, contre 25 % en métropole et sur les avantages du personnel titulaire sur-rémunéré, les réaménagements sont nécessaires et permettront de dégager de nouveaux moyens, de créer des emplois durables, d'inverser les courbes du chômage.

C'est en effet dans le différentiel entre croissance démographique forte, 4 fois supérieure à celle de la métropole sur la période 1990- 1999, et croissance économique réelle, le solde net des emplois créés entre 1982 et 1993 est de 113 000, soit 33 % de la population active, ce qui trouve l'origine du chômage.

Souci partagé avec les élus de la meilleure utilisation des Fonds Structurels Européens sur la période 2001 - 2006 puisque les DOM vont bénéficier de 21 milliards de francs, soit 1/5 de la manne totale dévolue à la France.

L'A.M.F. a rappelé à cet égard que la mise en œuvre d'authentiques partenariats entre l'Etat, la région, le département, les communes et les groupements est un gage nécessaire de mobilisation sur des projets locaux, des projets de développement et donc de consommation réelle et efficace des crédits.

Alors les propositions de l'A.M.F. sont rappelées dans les résolutions du 82ème Congrès, je crois qu'elles ont toute leur valeur pour passer en termes d'efficacité aux actes, dès lors que ces résolutions ont été adoptées, volonté accrue de la décentralisation, accentuation de la déconcentration qui permet vraiment à l'Etat d'être plus efficace, nouveau statut de l'élu pour lequel l'A.M.F. a donné suite puisque le bureau a entériné douze propositions en septembre dernier, soutien et expertise juridiques renforcés des tribunaux administratifs et des Chambres Régionales des Comptes, aide de l'Etat au montage de projets communaux et intercommunaux, révision urgente des mécanismes de répartition de la DGF afin que les collectivités de DOM bénéficient des mêmes modes de calcul de la DGF que celles de la métropole.

A cet égard, le projet de loi d'orientation donne partiellement satisfaction aux élus puisque l'article 33 de la loi prévoit une majoration de la dotation forfaitaire des communes des DOM prélevée sur la dotation d'aménagement à hauteur de 40 millions de francs, avec un abondement supplémentaire de 850 millions au titre de la DSU et l milliard de francs au titre de la dotation intercommunalité.

Par ailleurs, pour tenir compte de la situation spécifique de la Guyane, 90 000 km2, le critère de répartition de la dotation tient compte pour 5 % de la surface, il s'agit là d'une demande précise faite par l'A.M.F. à la suite du voyage en Guyane de 1998. Je ne vous dis pas que, cela a abouti, mais que cela a été une demande de l'A.M.F..

Je crois qu'il y a là toute une liste et une série de questions que je voulais vous présenter d'une manière un peu synthétique comme les revendications en votre nom, après concertation, et essayer de démontrer, non pas avec cet effet de listage, mais qu'il y a eu véritablement une considération et une prise en compte à l'A.M.F. des problèmes des DOM exactement comme des autres provinces de notre grand pays et plus particulièrement au moment où se pose le problème des négociations avec l'Union Européenne, dont vous faites partie, dont nous faisons partie. Je crois qu'il y a là des enjeux majeurs pour l'avenir, même si comme je le disais les distances auraient parfois tendance à laisser croire à certains qu'elles puissent constituer un problème aujourd'hui.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, rapidement tracé ce que l'Association des Maires de France souhaite après vous avoir consulté, de congrès en congrès après avoir, à périodicité régulière, l'année dernière c'est mon collègue de MERVILLE qui est venu, et bien sûr tout ce que j'ai dit là, qui peut à tout mo-

ment en termes d'efficacité, être corrigé, être revu, ou compte tenu de la vitesse à laquelle vivent nos sociétés aujourd'hui, peuvent être corrigés sans que pour autant on ait d'états d'âmes.

Je crois qu'il s'agit d'abord et avant tout de l'intérêt des populations et particulièrement de la jeunesse. Voilà Monsieur le Président, je crois que vous souhaitez que je participe à un atelier, je m'y rendrai bien volontiers.

Intervention de Monsieur Marc ABADIE
Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer



Monsieur le Président de l'A.C.D'.O.M.,

Monsieur le Député-maire de Saint-Denis,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations des Maires des DOM, de Polynésie ou de Mayotte,

Je suis très heureux d'être avec vous et ainsi de trouver l'occasion nouvelle de parler des sujets qui sont les vôtres concernant la vie de vos communes. Nous avions eu l'occasion, notamment avec Michel TAMAYA, l'an dernier d'en parler lors de la journée de l'A.M.F. qui s'était tenue avant le Congrès, comme il est d'usage. Nous avons eu l'occasion d'autres rencontres avec les Présidents d'associations des Maires des quatre DOM, avec l'Association des Maires de Mayotte, j'y reviendrai, et je me rendrai dans quelques jours en Polynésie avec Monsieur PAUL pour bien entendu rencontrer sur le terrain les élus.

Je voudrais vous faire part du regret de Monsieur Christian PAUL de ne pouvoir être présent parmi vous ce matin. Il avait prévu, dès sa prise de fonctions, reprenant par là l'engagement pris par Jean-Jacques QUEYRANNE, d'être dans le Pacifique en ce moment, à la fois pour des motifs franco-français tenant à une manifestation très importante prévue depuis 16 ans à Nouméa, le festival des Arts du Pacifique, venir ensuite à Wallis et Futuna et en Polynésie, pour, comme chaque année, tenir le comité de suivi de la loi d'orientation spécifique pour la Polynésie Française, mais aussi une manifestation internationale puisque a lieu dans huit jours pile le Forum du Pacifique à Kiribasse, où Monsieur PAUL représentera le Gouvernement français. Mais bien entendu Monsieur PAUL vous donne rendez-vous le 20 novembre à l'occasion de la journée des Maires d'Outre-Mer où il vous recevra comme il est d'usage, Rue Oudinot.

Alors je crois qu'il était tout à fait essentiel que les Maires d'Outre-Mer s'organisent car vous êtes au cœur du Pacte Républicain, pacte qui est au cœur, suite notamment au rapport de Monsieur TAMAYA et du Sénateur LISE, de la loi d'orientation qui est maintenant proche de son aboutissement, en tous cas en termes de son cheminement parlementaire, puisque l'Assemblée Nationale l'a adoptée il y a quelques jours, elle passera au Sénat le 7 novembre prochain et nous espérons une adoption définitive à la fin du mois de novembre, afin que conformément à l'engagement qu'a pris Monsieur PAUL, elle puisse rentrer en application dès 2001.

Cette loi d'orientation, c'est je crois l'aboutissement d'un long travail préparatoire et la démonstration qu'il faut marier dans notre pays, pour réussir, les préoccupations touchant au développement économique et social, notamment pour l'Outre-Mer, et tout ce qui a trait à la décentralisation dont ce gouvernement dans la droite ligne dont Gaston DEFERRE a fait une de ses priorités.

Loi de développement économique et social car effectivement, l'emploi, la lutte contre le chômage, c'est bien le problème N° 1 de l'Outre-Mer, je crois qu'il n'est pas besoin, devant vous qui y êtes confrontés chaque jour, de rappeler les données de ce débat.

Loi de décentralisation car le Gouvernement a voulu sans attendre les travaux de la Commission Mauroy qui viennent d'être rendus publics et dont le Premier Ministre donnera le 27 octobre prochain, donc dans quelques jours, les grandes lignes de ce qu'il en retient.

A savoir appliquer une plus large, une plus entière décentralisation encore qu'en 1982-1984, à l'Outre-Mer confronté à un certain nombre de spécificités, de demandes particulières fort légitimes sur lesquelles je reviendrai.

La loi de l'Outre-Mer se veut avant tout donc une loi qui va contribuer à entraîner les sociétés d'Outre-Mer vers plus de développement économique et une plus grande égalité sociale. Je ne reviens pas sur les mesures que vous connaissez qui se traduisent par un engagement financier tout à fait considérable, de l'ordre de 3,5 milliards de francs, avec l'exonération des charges sociale; des mesures de préretraite spécifiques, l'alignement du RMI, tout le monde sait qu'ici à La Réunion, on y est particulièrement sensible, des plans d'apurement des dettes fiscales et sociales, et vous y avez tous fait référence dans vos discours préliminaires, des mesures spécifiques en direction de la jeunesse car la poussée démographique d'Outre-Mer est tout à fait considérable, avec notamment le plan d'initiative-Jeunes.

Bien entendu cet ensemble de mesures tendant au développement économique et social de l'Outre-Mer, se combine avec ce que le Parlement a adopté vendredi dernier, qui concerne les mesures de défiscalisation, ce qu'on appelait la Loi PONS et qui va trouver maintenant une nouvelle perspective jusqu'au moins 2006, pour aboutir à un système plus juste au plan fiscal avec un système de réduction d'impôts qui évitera les errements qu'on a pu constater ici ou là, et un système plus efficace car vraiment centré sur les investissements productifs réalisés Outre-Mer par les gens qui veulent véritablement contribuer à la création d'emplois, et éviter là aussi des effets d'aubaine dont un certain nombre de secteurs économiques, je pense notamment aux croisiéristes, avait pu bénéficier.

Un système de défiscalisation dont le Parlement a décidé je crois, à l'initiative de bon nombre de Parlementaires et d'élus d'Outre Mer d'élargir le champ, je pense notamment aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, qui ont fait l'objet amendement spécifique, adopté vendredi dernier. Voilà pour ce qui est de toutes les mesures, et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler cet après-midi, concernant le développement économique.

Mais c'est aussi une grande loi de décentralisation pour l'Outre-Mer, de réforme de ses institutions locales et une loi destinée à mieux faire coller cette décentralisation et ces institutions locales à la diversité de l'Outre-Mer donc un pouvoir d'initiative reconnu notamment dans les départements français d'Amérique à imaginer l'avenir, un système spécifique pour la Réunion et bien entendu je n'isole pas en matière de décentralisation locale, d'autres réformes en cours, le nouveau statut de la Polynésie bloqué l'an passé pour des motifs que vous connaissez, qui n'ont rien avoir avec le sujet, et la nouvelle loi sur le statut de Mayotte après le référendum du mois de juillet. Et nous en sommes en train de préparer, parallèlement nous travaillons sur la loi d'orientation de l'Outre-Mer, avec les élus de Mayotte, que nous rencontrons tous les mois pour essayer véritablement de faire coller le nouveau statut de Mayotte, nouvelle collectivité départementale, aux besoins et nécessités de son développement économique.

Cette loi d'orientation est donc une loi de décentralisation car elle va donner de nouvelles compétences aux collectivités d'Outre Mer, compétences, vous l'avez dit Président, réclamées par tout le monde, je fais là, bien sûr, encore référence, au rapport de Michel TAMAYA, sur la coopération régionale pour permettre à l'ensemble des collectivités d'Outre-Mer de pouvoir œuvrer dans leur environnement qui est un environnement particulier.

Nous sommes ici dans l'Océan Indien, et on pourrait bien entendu parler de la Caraïbe, du Pacifique, il y a nécessité pour des motifs culturels, pour des motifs de développement, d'échanges, de bonne insertion mais aussi de rayonnement de la France dans son ensemble, à ce que les collectivités et les élus d'Outre-Mer puissent travailler sur des problèmes de fonds avec leurs homologues, et j'en profite pour saluer la présence, Monsieur le Président, à vos travaux, de représentants justement des Etats de l'Océan Indien.

Je crois que cette pénétration de l'action internationale régionale dans le champs des collectivités locales représente pour notre pays une chance extraordinaire et pour vous, de nouvelles capacités de développement économique et culturel. Nouvelles compétences aussi en matière de gestion des routes, des ressources naturelles, d'action économique, disposition peut-être un peu passée sous silence mais qui va vous permettre de mieux vous impliquer encore pour le développement.

Et puis une application pleine et entière du Code Général de Collectivités Locales, en faisant sauter un certain nombre d'interdits qui vous étaient faits. Loi de décentralisation, et vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est bien entendu aussi tenir compte du nerf de la guerre, c'est-à-dire les ressources des Collectivités Locales. Nous avons abondé la dotation globale de fonctionnement de 40 millions et ça n'a pas été sans peine : Michel TA-

MAYA qui s'est beaucoup investi sur ce dossier connaît les difficultés de l'équilibre compliqué que représente aujourd'hui cette DGF, certes excessivement importante mais dont les règles d'emploi sont très précisément définies par le Parlement.

Mais aussi à aboutir à un meilleur partage des ressources au niveau de chacun des départements pour les trois niveaux de collectivités, je voudrais attirer votre attention sur les capacités d'utilisation nouvelles, dont les Maires bénéficieront en matière de Fonds Régional de Développement Economique (FRDE), contrepartie de la révision de loi sur l'Outre-Mer en 1992, des amendements présentés par le Gouvernement en matière de systèmes de gestion des transports, donc de révision des critères d'emploi et de répartition du FIRT, et aussi de redistribution au bénéfice des communes, de la taxe régionale sur le débarquement des passagers.

Voilà un ensemble de choses qui devrait conduire vraisemblablement à 200 millions de francs qui peuvent être redistribués en direction des communes et des intercommunalités, j'y reviens dans un instant. Donc un sujet important, qui va dans le sens de la prise en compte des difficultés que connaissent ici ou là les communes d'Outre-Mer.

Bien entendu cette loi n'a pas pour ambition de régler l'ensemble des problèmes liés au fonctionnement de vos institutions communales. Le Sénateur y a fait allusion, c'est un sujet extrêmement sensible, notamment vous étiez venus entretenir le Secrétaire d'Etat, Monsieur le Président, au sujet du personnel des collectivités locales, dont nous connaissons parfois le caractère compliqué, avec un fort pourcentage de non titulaires. Le Parlement, vous le savez, examinera dans quelques semaines, probablement au mois de décembre, le projet de loi sur la résorption de la précarité dans les fonctions publiques, et donc dans la fonction publique territoriale, qui fait suite à l'accord passé par Monsieur SAPIN, au mois de juin dernier, avec la plupart des organisations syndicales. Je crois qu'il y aura là encore une fois, Monsieur PAUL s'en est entretenu avec Monsieur SAPIN, l'occasion de revenir sur la difficulté que représente la situation spécifique de l'Outre-Mer, sans nier, qu'au-delà d'un certain nombre de difficultés juridiques, que ce texte devrait pouvoir contribuer à régler, l'enjeu est tout aussi important au plan financier, que je viens de développer.

Mais bien entendu, il y a aussi, en dehors de l'aspect défiscalisation dont je viens de parler, la Loi de Finances 2001. Et je crois, vous le savez tous je pense, attentifs que vous êtes à la situation financière de vos collectivités locales, que le budget 2001 de l'Etat, dernière année d'application du Pacte de croissance et de stabilité, va représenter pour les communes quelque chose d'excessivement important puisque la DGF augmentera en moyenne de plus de 3%, ce qui est tout à fait considérable avec une attention toute particulière à deux secteurs qui sont la Politique de la Ville avec les crédits supplémentaires pour la DSU, et bien entendu l'intercommunalité.

Je voudrais juste m'arrêter deux minutes sur ce sujet de l'intercommunalité.

En Outre-Mer, et cela a été dit par plusieurs d'entre vous, l'intercommunalité est une réalité, il existe une dizaine de communautés de communes et une trentaine de syndicats intercommunaux, et je me tiens là à la situation des quatre DOM. Je crois qu'il faut, et la Réunion pourrait peut-être donner l'exemple, véritablement que vous utilisiez les possibilités offertes par la loi du 12 juillet 1999 qui représente je crois quelque chose de considérable, une révolution tranquille et porteuse d'avenir, car elle permet à la fois de doter au niveau des bassins d'emplois véritablement les institutions locales d'outils adaptés aux nécessités du développement et de la gestion solidaire, et c'est aussi, et je pense notamment à l'Outre-Mer, le moyen d'accroître considérablement les ressources locales qui vont être consacrées justement à ce développement.

Je voudrais rappeler ici que la Communauté d'Agglomération, c'est la garantie de ressources de 250 francs par habitant en moyenne, qui vous sont donnés pour contribuer au développement, et donc le moyen pour les communes d'Outre-Mer rassemblées dans des Communautés d'Agglomération, de pouvoir véritablement se consacrer avec des moyens importants, à l'animation économique de leur territoire, à la gestion de la politique de la ville, et là aussi l'Outre-Mer est malheureusement en première ligne.

Donc je crois, et je voudrais vous dire au nom du Secrétaire d'Etat, que les Préfets ont reçu pour consigne de vous aider à monter les dossiers si vous le souhaitez, car c'est de votre initiative que ceci doit partir pour ce développement de l'intercommunalité d'Outre Mer.

D'autres textes vont vous concerner, vous y avez fait indirectement référence Monsieur le Président tout à l'heure, c'est bien entendu la réforme des services départementaux d'incendie et de secours, qui a été annoncée par Monsieur VAILLANT pour le printemps prochain, dossier extrêmement sensible, extrêmement difficile, et il faut le reconnaître, la situation des DOM n'est pas la meilleure, un de mes collaborateurs est en train, Monsieur le Président, de faire un audit du SDIS de Guyane, qui est confronté, ne serait-ce que par l'étendue du territoire et la complexité de la situation, à des difficultés particulières. Je crois que là aussi, il conviendra d'approfondir la concertation avec votre association et les Associations départementales de Maires, pour que le point de vue de l'Outre-Mer soit entendu dans la préparation de cette réforme importante.

Voilà Monsieur le Président ce que je souhaitais vous dire en vous souhaitant de bons travaux, vous avez un ordre du jour tout à fait intéressant et divers, qui je crois permettra de passer en revue l'ensemble des problèmes et des problématiques d'avenir pour les communes de l'Outre-Mer, nous y participerons, et je souhaite vraiment que ce soit l'occasion pour nous de vous entendre, de mieux connaître et de mieux percevoir vos préoccupations et de peut-être vous apporter des éléments d'informations par rapport à ces préoccupations.

Merci Monsieur le Président.

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000

ATELIER N° l
L'aménagement de l'espace communal
Motion relative aux problèmes fonciers dans les communes d'Outre Mer

Les membres de l'Association des Communes d'Outre Mer réunis en Congrès, le Mardi 24 Octobre 2000 à l'hôtel du Département de Saint Denis de la Réunion.

OBSERVENT le silence de l'Etat, suite aux différentes motions successives votées lors des congrès et ce depuis le 11 novembre 1995.

CONSTATENT la persistance de l'attitude de l'Etat, relative aux problèmes fonciers dans les D.O.M. et particulièrement dans le cadre des attendus du Schéma de Cohérence Territorial (S.CO.T.)

DEMANDENT la prise en compte par l'Etat de tous les problèmes fonciers identifiés dans le cadre de l'aménagement de l'espace communal dans les D.O.M.

DEMANDENT la mise à disposition gracieuse des Terres faisant partie du domaine privé ou public de l'Etat dans le cadre de l'Aménagement de l'Espace communal et particulièrement dans le Schéma de Cohérence Territoriale. (S.CO.T)

DEMANDENT L'application de cette motion aux communes de Mayotte

ATELIER N° 2 - MOTION GENERALE
Bilan et perspectives de la politique sociale dans les communes d'Outre Mer

- **Considérant** l'évolution démographique des populations des communes d'Outre Mer et notamment, sa jeunesse.

- **Considérant** les difficultés auxquelles sont confrontées les maires pour satisfaire aux besoins émergeants, notamment des populations socialement défavorisées :

- **Considérant** l'absence de réserves foncières et l'importance des opérations de viabilisation à entreprendre.

- **Considérant** la persistance des zones d'habitat insalubre et la montée en force des bidonvilles.

- **Considérant** l'insuffisance des ressources financières et notamment de la L.B.U. face à tous ces problèmes auxquels ils sont confrontés.

L'ACD'OM demande

- de procéder dans l'attente de l'application des dispositions relatives à la mise en œuvre du F.R.A.F.U., à une augmentation significative de la L.B.U. corollaire à une notification suffisamment rapide de ses fonds.

- d'accentuer tous les autres moyens de financement adéquats.

- de laisser aux communes, le soin de faire une meilleure répartition des moyens et d'affectation des fonds de manière à mener une réelle et active politique sociale culturelle et éducative, dans les D.O.M.

- de procéder à une révision à la baisse de la clé de participation communale pour les communes de

Mayotte.

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000

ATELIER N° 3
Compétences communales
Motion relative aux Contrats de Rivières dans les communes d'Outre Mer

- **Considérant** les dégâts matériels et financiers causés aux collectivités et aux particuliers lors des catastrophes naturelles,
- **Considérant** l'importance de la qualité des cours d'eau et de leurs berges pour l'environnement et la sécurité,
- **Considérant** que l'absence de cadrage favorise des comportements collectifs et individuels que l'on peut qualifier « d'anarchiques «
- **Considérant** l'importance du maillage hydrographique dans les entités territoriales d'Outre-Mer.

Les Maires des Communes d'Outre Mer, réunis en Congrès les 23 et 24 Octobre 2000, à Saint Denis de la Réunion

- **Proposent** un dispositif particulier, allégé, facilitant les Contrats de Rivières pour nos collectivités.
- **Souhaitent** que ce dispositif soit accompagné, pour les Communes d'Outre Mer, de moyens financiers accrus, tenant compte de retards accumulés dans ce domaine.

Demandent que cette démarche légitime ne soit pas l'occasion d'obérer les budgets communaux

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000

ATELIER N° 3 - MOTION
Compétences communales

Les membres de l'ACD'OM. réunis en assemblée plénière le 24 Octobre 2000 à Saint-Denis de la Réunion.

Considérant que pour organiser la vie et le bien être de leurs habitants, il est capital qu'ils puissent exercer pleinement et sans restriction les compétences qui leurs sont dévolues et reconnues par la loi.

Considérant que les compétences nouvelles que prévoient les textes législatifs, en cours d'élaboration, entraîneront nécessairement des charges supplémentaires, des sujétions et des responsabilités nouvelles.

Considérant que l'échelon communal est à la fois le premier et le plus important niveau de gestion de l'espace territorial.

DEMANDENT instamment à l'Etat de :

- Procéder de manière effective au transfert des moyens financiers nécessaires au plein exercice des compétences reconnues aux communes.
- Transférer les compétences indispensables en manière d'environnement et d'urbanisme ainsi que les moyens financiers et corrélatifs propres à leur permettre d'assurer un meilleur développement de leur

territoire et de contribuer à l'amélioration du bien-être de leurs habitants.

INSISTENT:

- Sur la nécessité pour l'Etat, d'adapter ses services déconcentrés au besoin réel des collectivités communales.

- Sur la nécessité, dans le but d'un développement communal bien compris, d'une franche collaboration entre les services de l'Etat et les services communaux.

METTENT l'accent:

- Sur la nécessité d'une meilleure formation et information des élus.

MOTION RELATIVE A L'ACTION DE L'ACD'OM

CONSIDERANT que l'ACD'OM représente une des seules entités regroupant des responsables de nos pays, conscient de l'impérieuse nécessité de travailler ensemble à fin de faire avancer, dans un esprit unitaire et convivial des projets intéressants les dits pays.
CONSTATANT une certaine tendance de notre association à n'exister qu'au travers des différents congrès.
CONSTATANT que ceux-ci loin d'être l'occasion de véritable bilan d'action et de prospectives pour nos pays sont parfois trop réducteurs compte tenu de l'importance force de propositions que nous représentons.
SOUHAITENT que notre association en pleine croissance évite une certaine dérive consistant à être simplement à la traîne d'autres institutions, ministres ou associations.
SOUHAITENT que notre association retrouve son âme et l'enthousiasme qui lui ont permis en toute INDEPENDANCE d'entraîner de plus en plus de communes de nos pays d'adhérer à la philosophie de son action.
DEMANDENT que désormais des projets REALISTES et RAISONNABLES soient menés à terme au sein de notre ASSOCIATION, à l'aide d'un comité de suivi utilisant entre autres les moyens modernes de communication.

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000
ATELIER N° 2 - MOTIONS
Motion relative à la nécessité d'un transfert de compétences culturelles à nos communes

CONSIDERANT l'importance de la culture pour la cohésion sociale dans nos territoires et pour l'affirmation de nos identités.
CONSIDERANT que les communes sont l'instrument privilégié de diffusion culturelle auprès de leurs populations.
CONSIDERANT que la commune est la collectivité la mieux placée pour conduire une politique culturelle cohérente de proximité.

Les membres de l'Association des Communes d'Outre-Mer,
réunis en Congrès le Mardi 24 octobre 2000 à l'Hôtel du Département de Saint-Denis de la Réunion.

DEMANDENT que des transferts de compétences, dans le domaine culturel, soient opérés, au profit des communes.
DEMANDENT que les communes soient représentées au Conseil des Collectivités Territoriales pour le développement culturel, par l'intermédiaire de l'A.C.D'O.M.

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000
ATELIERS N° 4 et 5

Motion relative au développement durable et solidaire

Les membres de l'Association des Communes D'Outre Mer
réunis en congrès le Mardi 24 Octobre 2000 à l'Hôtel du Département de Saint-Denis de la Réunion.

CONSIDERANT qu'une cohérence globale et intégrée est nécessaire dans le cadre de la loi relative à l'aménagement de l'espace communal au titre du S.CO.T. (Schéma de Cohérence Territoriale)
CONSIDERANT que nos richesses, nos patrimoines naturels et nos héritages culturels ne sont pas suffisamment valorisés.
CONSIDERANT que nos populations et nos régions contribuent à la grandeur et au rayonnement de la France à travers le monde et reflètent la performance de son économie, sous nos latitudes.

DEMANDENT que l'Etat prenne mieux en compte et accompagne les projets de développement élaborés par les élus locaux.
Qu'il soit mis fin pour nos sociétés à nos situations permanentes de rattrapage.

9ème CONGRES de L'ACD'OM 23 et 24 Octobre 2000
Quels modèles d'Organisations et de Gestions pour les Collectivités Locales d'Outre Mer ?
ATELIER N" 6 - MOTION

MOTION RELATIVE À LA GÉNÉRALISATION DES NTIC DANS LES COMMUNES D'OUTRE MER

- **CONSIDERANT** la nécessité de créer des modèles d'organisation et de gestion adaptés aux réalités communales d'Outre Mer
- **CONSIDERANT** avoir subi pendant trop longtemps l'obligation de se conformer à des textes et règlements inadaptés à leur environnement social, économique et humain.
- **RECLAMENT** la mise en œuvre rapide de toutes mesures visant à une meilleure adaptation des textes et règlements, à leurs réalités dans le cadre d'une révision exhaustive et différenciée.
- **CONSIDERE** qu'il est indispensable de développer au sein de nos collectivités, l'utilisation et la vulgarisation de toutes les technologies susceptibles de renforcer la Démocratie Locale et d'accroître l'efficacité de l'Action Communale.

- **SOUHAITE** que l'Etat mette à disposition des collectivités communales des ingénieurs informaticiens des experts en organisation et gestion prévisionnelle afin de les aider à une meilleure utilisation des outils d'Information de Communication.

MOTION RELATIVE A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Considérant l'inefficacité de politique de conservation de notre patrimoine mise en place.
Considérant les ravages causés par les intempéries, les constructions anarchiques, l'ignorance....,
Considérant la relative fragilité de notre patrimoine archéologique, architectural, voir traditionnel,
Considérant l'importance pour les populations de pouvoir se référer à une matrice culturelle.

LES MAIRES DES COMMUNES DES D.O.M. REUNIS EN CONGRES LES 23 ET 24 OCTOBRE 2000

- **Demandent** au Ministre de la Culture que ce soit désormais définie une véritable politique de conservation du patrimoine dans nos pays.
- **Demandent** que ce soit associé à cette politique de conservation du patrimoine l'ensemble des Collecti-

vités concernés et particulièrement les communes.

- **Réclament** que des moyens financiers et humains soient consacrés à cette politique.
- **Souhaitent** que cette politique patrimoniale soit étroitement liée à une démarche de Formation/Emploi.


KARIBOU MAORE
Xème CONGRES de L' ACD'OM
Les 25, 26 et 27 Octobre 2001 à MAYOTTE

2001



Conseil Général de Mayotte Samedi 27 octobre 2001 :

Synthèse des rapports
Adoption des résolutions et motions
Clôture des travaux

M. Roland ROBERT, Président de l'ACD'OM,
Maire de La Possession, La Réunion

- L'ordre du jour appelle l'examen et l'adoption des motions proposées à partir des travaux en ateliers tenus hier matin Je vais donner la parole à M. Lilian Malet, Secrétaire Général de notre association pour la suite des débats.

M. Lilian MALET, Secrétaire Général de l'ACD'OM, 1er Adjoint au Maire de La Possession, La Réunion

- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tout le monde. Concernant le déroulement de notre matinée ce matin, pour qu'il n'y ait pas un nombre trop important de motions, nous proposons de les synthétiser et de les limiter à deux pour chaque département ou collectivité. Nous avons demandé à nos amis de Mayotte d'essayer de faire la synthèse des motions qu'ils souhaitaient proposer au vote de l'assemblée générale, je crois que c'est en cours. Nous avons également convenu avec les autres départements de limiter à deux les motions qui ne concernent qu'un département ou qu'une collectivité, hormis les motions générales qui concernent tout le monde.

Nous allons donc demander ce matin à chaque rapporteur de nous faire la synthèse de ce qui a été discuté dans les quatre ateliers qui se sont réunis hier. Si cela fait l'objet de motions, nous leur proposons qu'il y ait au maximum une ou deux motions par atelier, pour qu'il n'y ait pas pléthore de motions qui soient transmises par la suite. S'il y en a trop, ce serait un peu nuisible, à notre sens.

Ensuite, nous allons devoir essayer de faire une synthèse des différentes motions qui seront adoptées aujourd'hui, pour que le congrès de l'AMF, l'Association des Maires de France qui se réunit dans quelques semaines, puisse prendre en compte les vœux et les motions de notre association, de l'ACD'OM.

Je pense que M. le Président veut passer tout de suite à la synthèse des ateliers. Nous pourrions commencer par l'atelier n°1, que j'avais eu l'honneur de présider, et dont le rapporteur est le maire de Dzaoudzi-Labattoir. Je vous passe la parole.

M. Issa SOULAIMANA, Maire de Dzaoudzi Labattoir, rapporteur

- Je vous remercie. Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les élus, Messieurs et Mesdames les congressistes, voici la synthèse de notre atelier sur la décentralisation.

Synthèse des travaux de l'atelier n°1, relatifs à la décentralisation

La décentralisation à Mayotte découle bien d'une volonté locale. Cette volonté a été réaffirmée par la loi récemment votée. Les élus de Mayotte tiennent à ce que ceci soit bien affirmé.

A partir de cette volonté et de sa concrétisation par le vote de la loi, plusieurs questions viennent mettre en évidence la complexité du problème, à partir d'une volonté simple à exprimer. Quel contenu chaque île, quel contenu chaque élu, chaque Mahorais, chaque congressiste, met-il derrière cette décentralisation ?

En un mot, qu'est-ce que la décentralisation ? Transfert de compétences, transfert de moyens, transfert de pouvoirs, nouvelles procédures, autonomie locale de décision, démocratie participative, liberté de choix... Autant de mots qui servent à décrire cette attente et qui sans doute animent la réflexion. On a même, suggéré sous forme interrogative pour imager l'interrogation et l'attente d'explications, le vocable de « potion magique » ? De cette réflexion, il ressort des besoins importants afin de faire en sorte que cette décentralisation soit prépa-

rée, exercée, et non subie.

Problème d'abord de remise à niveau même si tout cela est prévu par la loi l'attente est forte pour que les élus mahorais soient étroitement associés à cet aspect et aux décisions qui seront prises en la matière. Encore faut-il que l'évaluation des besoins par rapport à un état des lieux soit effectuée au préalable et d'urgence. L'Etat doit, dans ce domaine, faire diligence et associer ceux qui, demain, devront assumer les bons et les mauvais fonctionnements des compétences qui leur seront dévolues, à l'évolution et aux décisions d'investissement.

Remise à niveau structurelle, mais également en termes de ressources humaines, avec la formation des élus et des cadres qui auront à mettre en œuvre cette décentralisation primordiale. L'aide de l'ACD'OM et surtout des collectivités et élus de la Réunion est fortement sollicitée et attendue. L'autonomie locale implique des recettes propres, à l'instar de ce qui existe pour les collectivités Domiennes aujourd'hui sur le plan budgétaire, où les budgets de fonctionnement s'établissent globalement par tiers, à partir de l'octroi de mer, impôt indirect, des "quatre vieilles", impôts directs, et de la DGF. Les collectivités mahoraises aspirent à un minimum d'autonomie financière. La mise en place du cadastre est à notre sens une priorité.

La problématique ainsi exposée gomme de facto la volonté d'application immédiate affichée par certains. Après la volonté, après la loi, il nous reste à asseoir la décentralisation dans les faits, pour les collectivités mahoraises, à partir des pistes que nous avons dégagées.

Reste la volonté d'un partenaire incontournable, l'Etat. Le ministre s'est clairement exprimé à ce sujet. L'atelier note avec insistance que cette volonté doit s'afficher clairement dans les faits, dorénavant. Il appartient aux représentants de l'Etat à Mayotte de faire en sorte que les élus soit mieux pris en compte, mieux respectés dans l'exercice de leurs responsabilités et mieux reconnus. Les différents services de l'Etat doivent tenir compte du transfert prochain des compétences et accepter de faire part égale avec les responsables élus de Mayotte. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Qui veut intervenir, poser des questions, apporter des précisions sur le rapport qui vient d'être lu ? Je m'adresse surtout à ceux qui on participé à l'atelier n°1, mais également aux autres. Monsieur Malet ?

M. Lilian MALET - Ce que je voudrais dire par rapport à la synthèse qui vient d'être lue par notre collègue, c'est que j'ai relevé une interrogation et une attente. Une attente forte qui s'est exprimée vis-à-vis, bien sûr, de l'ACD'OM, mais surtout vis-à-vis des élus et des collectivités de La Réunion. Je souhaite profiter aujourd'hui de l'occasion donnée pour insister sur ce point, pour que nos collègues de la Réunion présents ici et pour que ceux qui ne sont pas présents, mais qui en auront l'écho, puissent répondre favorablement à l'attente des élus de Mayotte.

Je crois que la décentralisation, pour nous, a été une étape importante. Nous avons eu du temps devant nous, puisque les lois de décentralisation ont été votées en 1982. Nous avons eu dans nos départements plusieurs dizaines d'années pour nous mettre à niveau, et nous savons que même aujourd'hui, la remise à niveau n'a pas été complète, puisque nous parlons de fonds de rattrapage. C'est donc imaginer la tâche qui attend les collègues de Mayotte. Je pense que sans notre aide, ils vont y arriver, bien sûr, mais nous pouvons grandement leur faciliter la tâche.

Je lance donc un appel à l'ensemble des collectivités de la Réunion pour que la coopération dans ce domaine avec les collègues de Mayotte soit la plus efficace et la plus complète possible.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons à l'atelier n°3. Le rapporteur est M. Roland Hoarau...

Synthèse des travaux de l'atelier n°3, relatifs à l'intercommunalité

M. Roland HOARAU, Vice-président de la CIVIS, Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (La Réunion) rapporteur

- Monsieur le Président , mes chers collègues, je m'excuse un peu par avance du caractère probablement incomplet de la présentation que je vais faire. Il est vrai que dans notre commission, il n'y a pas eu de volontaire pour être rapporteur. C'est un peu à l'unanimité que j'ai été désigné rapporteur in extremis à la sortie du travail. Par ailleurs, je viens juste de recevoir les notes de la secrétaire. Je demanderai à ceux qui font partie de la commission de ne pas hésiter à compléter mon intervention, étant entendu qu'elle sera relativement incomplète.

Ce que l'on peut dire déjà, c'est que d'une part sur la forme, on note une forte participation et beaucoup d'intérêt sur les problèmes d'intercommunalité. Manifestement, nous avons eu beaucoup d'interventions, de questions, de demandes, ce qui laisse à penser que l'intercommunalité interpelle les élus présents dans cette commission. Nous avons eu la présentation de trois projets, de natures totalement différentes. Ces projets ont dans l'ensemble bien fonctionné et ont démontré par ailleurs qu'ils ne pouvaient bien fonctionner et réussir que dans le cadre de l'intercommunalité. Cela a mis en évidence le caractère d'opportunité de l'intercommunalité quand il s'agit d'un certain nombre de projets sur lesquels j'aurai à revenir dans un instant.

Nous avons approché différentes typologies de l'intercommunalité, parce qu'effectivement, la loi autorise différentes formes d'intercommunalité. A titre d'exemple, ce peut être un syndicat intercommunal, une communauté de communes, une communauté d'agglomérations. Ces différentes typologies d'intercommunalité sont à prendre en compte non pas de manière préalable, mais à partir du projet qui doit fédérer l'ensemble du problème.

Ce qui est ressorti de manière très forte, c'est qu'il y a actuellement une opportunité en matière de transformation en communauté d'agglomérations, pour laquelle il existe de toute évidence une forte incitation financière, sur laquelle d'autres intervenants pourront apporter des éléments complémentaires. Mais s'il est vrai qu'il y a une forte incitation financière de l'Etat, il est apparu clairement, et c'est un point sur lequel je voudrais revenir tout à l'heure, qu'il y a une diminution très rapide de la participation financière de l'Etat à la constitution des communautés d'agglomérations.

Mais indépendamment de cette opportunité, il est apparu de manière évidente et incontournable que la nature du projet, l'élément fédérateur du projet, porté par l'ensemble des collectivités centrées sur celui-ci, doit déterminer le besoin de se constituer en intercommunalité. C'est à partir du cadrage de ce projet qu'il convient de déterminer la nature « juridique » de l'intercommunalité, prenant en compte à la fois la durée du projet dans le temps, son côté structurel, les risques politiques qui peuvent entourer ce projet. A chaque fois que l'on fait une structure, il faut prévoir que plus tard, cette structure puisse ne plus fonctionner, examiner l'outil qui convient le mieux pour répondre aux besoins de ce projet. En tout état de cause, il faut d'abord que différentes collectivités se mettent d'accord sur un besoin de se rassembler pour établir un projet porté par l'ensemble de ces collectivités, et qui doit transcender les clivages politiques. Il doit être ce que l'on appelle le "domaine de convergence", qui échappe aux échéances électorales, et qui échappe aux clivages politiques dans les discussions qui ont lieu au sein des conseils d'administration ou de la structure intercommunale. Il est en quelque sorte un garant de la pérennité des opérateurs dans le cadre de l'intercommunalité qu'ils ont choisie.

Nous avons évidemment fait un peu le tour des domaines d'application qui semblent les plus sensibles, les plus pertinents en matière d'intercommunalité. Il est apparu que l'environnement est un domaine essentiel. Il est vrai que généralement, l'environnement va bien au-delà du territoire exigu que constitue une commune.

Les problèmes de transport qui par nature échappent aux frontières communales - quand les gens se déplacent, c'est aussi au-delà de chacune des communes - peuvent aussi être évoqués dans le cadre de l'intercommunalité avec beaucoup d'efficacité.

Il y a le problème de la gestion de l'eau, en particulier, qui relève aussi de l' intercommunalité. Il a été cité un exemple réussi d'une opération de développement touristique, d'aménagement, voire même de promotion commerciale du tourisme, qui doit aussi transcender à la fois les clivages politiques mais aussi les limites géographiques de la commune.

On a cité aussi un exemple d'infrastructure lourde mise en place, qui a nécessité à la fois une cohésion et une volonté très forte de l'ensemble des commune concernées, à la fois pour se doter de la capacité financière nécessaire, mais aussi pour constituer face aux autres collectivités, l' Etat, la Région, le Département, une unité suffisamment forte capable d'influencer ou d'influer sur les décisions qui auraient pu être négatives, si ce rapport de forces, au sens noble du terme bien entendu, n'existait pas.

Il y a eu aussi des exemples très évidents où l'intercommunalité était nécessaire pour atteindre ce que l'on appelle l'effet de seuil. On ne peut pas mettre en place des infrastructures a minima sur une seule commune. Ces infrastructures coûtent généralement très cher, leur fonctionnement coûte cher, et à l'échelle d'une commune, elle seraient d'un coût probablement insupportable pour une seule collectivité. Le fait de pouvoir les gérer et les mettre en œuvre à travers un certain nombre de communes permet de rendre plus acceptable à la fois le coût de l'investissement et les coûts de fonctionnement.

Vous avez bien compris que dans tout ceci, une notion est évidente et également incontournable : ces projets doivent être fondés sur la continuité des territoires géographiques des différentes communes. Il est vrai qu'à la Réunion en particulier, et je cite là un exemple qui n'a pas été vraiment abordé dans le cadre de la commission, une intercommunalité avait démarré il y a une quinzaine d'années, qui était fondée beaucoup plus sur une convergence politique. On ne pouvait alors travailler qu'avec les gens qui voulaient travailler avec vous ! Le contexte politique était tel à l'époque, effectivement, qu'il y avait un refus des communes d'obédiences politiques différentes de travailler avec leurs voisins. Les premiers à prendre l'initiative d'une intercommunalité l'ont faite à partir de communes pourtant réparties sur l'ensemble du territoire de la Réunion et qui n'avaient en fait parfois aucun lien commun en matière de géographie. La loi désormais considère que l' intercommunalité doit obligatoirement intervenir entre des agglomérations ou des communes liées par des moyens de transport, suivant le principe d'un seul tenant et de la continuité.

Voilà les points adoptés. Bien entendu, il a été mis en évidence aussi un problème essentiel : au fond, cette intercommunalité vise essentiellement à rendre les réalisations globalement moins chères pour les collectivités adhérentes. Mais notre appartenance à la République Française et plus particulièrement notre appartenance à l'Europe, induit à la fois des avantages et des conséquences financières très lourdes pour les collectivités. C'est ainsi qu'en Europe, où manifestement le pouvoir d'achat et les moyens financiers sont infiniment supérieurs à ceux des département d'outre-mer, certaines contraintes sont supportables par les collectivités locales, en l'occurrence les contraintes d'environnement, par exemple, la création et la gestion des stations d'épuration, disposition pour préserver l'environnement en matière de déchetterie, de traitement des ordures ménagères.

Pour nous, dans les départements d'outre-mer, pour autant que cela paraisse comme étant des élément essentiels, il apparaîtrait aussi que pour nos populations, il serait mal perçu que la mise en œuvre de ces contraintes, qui découlent de l'appartenance à l'Europe, entraîne au niveau de la fiscalité des coûts particulièrement élevés, qui doivent couvrir les coûts de fonctionnement de ces opérations. C'est pour cette raison qu'une proposition a été faite entre autres, qui a immédiatement fait l'objet de l'unanimité des gens de la commission, qui consiste à dire que non seulement, en toute logique, en rapport avec tout ce que je viens de dire, il est tout à fait souhaitable, ce qui est le cas d'ailleurs, que l'Europe participe largement à l'investissement pour ces opérations. Je cite un exemple : à Saint Pierre de la Réunion, nous avons fait une station d'épuration qui a coûté 77 MF, et l'Europe a participé pratiquement à hauteur de 80 % des opérations. Mais pour autant (je continue un exemple qui n'a pas été abordé mais qui éclaire bien ce qu'ont voulu exprimer les membres de la commission), la gestion de cette nouvelle station d'épuration devrait entraîner le doublement des coûts d'assainissement en terme de fonctionnement, pour arriver à une qualité de traitement qui est sans commune mesure avec ce qui existait depuis le début des années 80.

La proposition qui a été faite et qui va au-delà de cet exemple, bien entendu, consiste à dire à l'Europe qu'elle nous demande de mettre en application des dispositions européennes parce que nous faisons partie de l' Europe, que nous sommes tout à fait porteurs de ces opérations, mais qu'il faudrait aussi, pour que cela ne coûte pas trop cher à la collectivité donc au contribuable, qu'elle puisse participer aussi aux coûts de fonctionnement. C'est le sens de la démarche qui a été initiée dans cette commission.

Si l'on doit résumer la situation, on peut dire de manière synthétique : l'intercommunalité, pour quoi faire ? La base de la réflexion, c'est l'intérêt de la démarche intercommunale sur un certain nombre de grands projets.

J'ai cité l'exemple du tourisme. Quant à l'exemple de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine culturel, d'autres exemples aussi ont été mis en évidence pour faire apparaître que l'intercommunalité pouvait même s'en occuper avec beaucoup d'efficacité. Ces exemples en ont montré toute la pertinence.

Je n'ai pas oublié de vous parler de l'intercommunalité de projets qui fonde le sens même de la démarche. Il y a aussi un élément essentiel qui résulte de l'expérience de ceux qui l'ont pratiqué. Je disais tout à l'heure que le point de départ de l'intercommunalité à la Réunion a été de la fonder sur un recentrage politique de communes qui n'étaient pas liées. Je vous en ai aussi donné l'explication en vous disant que la raison, c'est qu'au fond, ces communes voulaient entrer dans un processus d'intercommunalité, mais n'arrivaient pas à trouver l'accord des partenaires les plus proches, c'est-à-dire les communes limitrophes. La Réunion a un peu plus d'expérience qu'un autre département d'outre-mer, parce qu'il est vrai que nous ne sommes pas tous, parmi les départements d'outre-mer, et cela a aussi été un constat, au même stade d'avancement dans la mise en œuvre de l'intercommunalité. Il y a même de grandes divergences.

Ce qui est apparu, et notamment à la Réunion de manière évidente, c'est que l'intercommunalité, par l'approche fédératrice du projet, a induit une baisse des tensions entre des collectivités qui n'étaient pas forcément du même bord politique. L'intercommunalité de projets, en effet, transcende les divergences d'appartenance politique des élus, mais également au-delà même du projet intercommunal, permet à des élus de dialoguer d'autre chose, et finalement abaisse un peu le niveau des tensions qui peuvent exister parfois entre communes voisines qui appartiennent à des tendances politiques différentes. C'est évident à la Réunion et manifestement, ce doit être le cas ailleurs, parce qu'à partir du moment où l'on se met d'accord sur les projets, que l'on en discute, que l'on découvre les hommes, on peut s'apercevoir effectivement que sur des domaines différents, le dialogue reste possible, devient possible, ce qui n'est pas toujours le cas avant la mise en œuvre de l' intercommunalité.

Aujourd'hui, à la Réunion par exemple, et même au- delà de la loi, au-delà de la démarche du législateur, il n'y a plus de problème particulier à mettre en œuvre une intercommunalité entre des communes qui seraient de bords politiques diamétralement opposés, dès lors qu'il apparaîtrait qu'il y a un intérêt à le faire.

Quant aux problèmes de financement, je viens d'en parler, c'est une question très forte. Quelle est la traduction de ce problème de financement ? C'est tout simplement de considérer que dans un premier temps, il y a eu, notamment pour la création de communautés d'agglomérations, une forte incitation de l'Etat à pousser les communes dans ce sens, mais on sait que d'une part, c'est une démarche extrêmement limitée dans le temps, et que d'autre part, le gâteau n'a pas grandi, il est divisé en parts de plus en plus petites. Ceci présente à la fois un effet négatif et un effet pas forcément négatif. L'effet négatif, c'est que ce sont des financements en moins qui se réduisent comme des peaux de chagrin ; l'effet n'est par ailleurs pas forcément négatif, parce que comme nous l'avons vu tout à l'heure, l'élément de départ ne doit pas être la pertinence financière ou le choix d'opportunisme sur des critères financiers, ce doit être avant tout un projet fédérateur pour lequel l'incitation financière vient au second plan.

Néanmoins, compte tenu de ce que j'ai indiqué sur des problèmes de financement du fonctionnement et de la mauvaise perception que pourraient avoir nos administrés sur l'installation par exemple de stations d'épuration ou de déchetteries performantes, qui pourraient paraître comme n'étant pas prioritaires pour des gens qui n'ont parfois même pas un toit, pas de maison, il conviendrait alors de demander à 1'Etat de faire un effort particulier. Cela a été le sens de la demande de la commission : une augmentation de la DGF, pour que les coûts de fonctionnements de ces unités d'intercommunalité puissent être pris en compte davantage par l'Etat, voire même par l'Europe. Cela vaut pour l'environnement, mais cela vaut bien entendu pour d'autres domaines, qui pourraient coûter cher à la collectivité et ne pas apparaître comme étant prioritaires.

Je vois également que plus particulièrement pour Mayotte, il a été noté la nécessité de l'instauration d'une fiscalité au profit des communes et des organismes intercommunaux.

Voilà d'une manière en quelque sorte un peu décousue la présentation du travail fait, mais je souhaite volontiers que ceux qui étaient présents puissent compléter l'intervention que je viens de faire, car elle était manifestement quelque peu incomplète. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci, Monsieur le Rapporteur. Je ne sais pas s'il y a des interventions pour compléter, maie apparemment, c'est déjà très complet

Monsieur...

Un intervenant dans le public - Vers la fin des travaux, on avait posé la question, parce qu'en terme d'intercommunalité, nous avons des syndicats d'ordures ménagères, qui sont une réalité, parce qu'il s'agissait d'une volonté de la part des élus, qui ont créé ces syndicats intercommunaux de ramassage des ordures ménagères, et nous sommes en phase à l'heure actuelle d'une création de fédération de syndicats pour le traitement des ordures ménagères.

La question posée était : ne pourrait-on pas bénéficier des aides telles qu'elles ont été annoncées par M. le Ministre ici, du type des agglomérations de communes, parce que c'est la première réalité locale, ici. Or, le problème primordial de Mayotte aujourd'hui, c'est de maîtriser la propreté dans nos villages. Si nous voulons jouer la carte du tourisme, il va falloir d'abord maîtriser la propreté dans nos villages pour permettre évidemment que les Européens ou d'autres viennent, et qu'ils puissent se rendre compte que l'on peut acheter des bananes ou du Coca dans le village du coin, sans poser les problèmes que nous avons connus il y a quelques années de cela.

C'est donc vraiment une priorité pour les élus. Malheureusement, malgré toute la bonne volonté du monde, nous nous rendons compte que nous avons des problèmes de financement. Nous aimerions faire des quantités de choses, mais le nerf de la guerre étant absent, nous sommes obligés de ramer... Donc, si l'on pouvait prendre cela en compte, ce serait formidable. Merci.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur Gironcel...

M. Maurice GIRONCEL, Trésorier de l'ACD'OM, Président de la CINOR, Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion- Maire de Sainte-Suzanne, La Réunion

- Merci, Monsieur le Président. J'ai effectivement eu l'honneur de présider cette commission, cet atelier sur l'intercommunalité, M. Roland Hoarau l'a redit tout à l'heure, qui était riche en interventions et également en nombre, en qualitatif et en quantitatif. J'ai trouvé les débats très intéressants. Nous aurons bien sûr l'occasion de proposer tout à l'heure une motion qui retrace toutes ces demandes des uns et des autres, en essayant encore une fois de ramasser sans dénaturer les diverses propositions. Je pense que la motion que je proposerai répondra, peut-être pas dans la totalité des petits détails des uns et des autres, aux questions que chacun se poserait éventuellement. Le débat pourrait revenir à l'occasion de la présentation des motions des ateliers, car je pense que c'est valable aussi pour l'atelier n°1, je présume.

C'est sûr, et c'est je crois très intéressant, qu'il faut que l'intercommunalité soit l'affaire des élus locaux avant tout. Il faut surtout ne pas se laisser dicter nos propositions ou nos orientations par qui que ce soit. Merci.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur...

Un intervenant dans le public - J'ai entendu M. le Rapporteur qui a cité longuement les communautés d'agglomérations. Il faut savoir aussi que certaines communes ne pourront pas accéder à la communauté d'agglomérations, puisque nous, en Guyane, nous n'avons pas une population assez importante dans les communes pour accéder à la communauté d'agglomérations. Ce sera plutôt pour nous la communauté de villes.

Un deuxième point aussi : concernant la participation de l'Etat au fonctionnement des ouvrages communautaires, il faut savoir que la plupart des ouvrages communautaires sont transférés sous forme de contrats d'affermage à des entreprises privées. N'y a-t-il pas là aussi une ambiguïté dans la demande, dans la démarche ?

M. Roland ROBERT - Il est vrai que M. le Rapporteur a insisté sur les différentes formes d'intercommunalité, la communauté d'agglomérations pour ceux qui peuvent utiliser cette forme-là, la communauté de communes, ou tout simplement le syndicat de communes.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Malet...

M. Lilian MALET - Je voudrais juste profiter de l'occasion, puisque nous parlons d'intercommunalité. Vous savez que l'intercommunalité, M. Hoarau le disait tout à l'heure, donne des moyens financiers plus importants. A la Réunion, en particulier, mais aussi dans tous les départements de France, elle a permis de s'investir beaucoup dans des champs de compétences, à travers des sociétés d'économie mixte. L'un des problèmes dans lesquels nous nous sommes investis aujourd'hui est celui des transports, pas seulement à l'intérieur des départements, entre les collectivités, mais également les transports aériens.

Lors du dernier congrès de la Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte, il a été voté une motion que M. Hoarau, qui est également impliqué dans des sociétés d'économie mixte à la Réunion, nous propose de reprendre. Si vous le permettez, je vais vous lire cette motion qui concerne l'ensemble de l'outre-mer.

(Lecture)

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur...

Un intervenant dans le public - Je voulais juste faire une petite intervention concernant cette proposition de motion. Je souhaiterais que les préoccupations de Mayotte, qui sont encore plus graves que celles de nos amis de l'outre-mer français, soient un peu mieux exprimées dans cette motion. Vous avez cité Air France, mais tout le monde sait que la ligne la plus chère du monde, c'est la ligne Mayotte-La Réunion.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Avant de donner la parole au rapporteur de l'atelier n°2, y a-t-il d'autres interventions ? Je donne donc la parole à Madame...

Mme Hanima IBRAHIMA, Secrétaire Générale adjointe, Dembéni, Mayotte, rapporteur

- Bonjour Monsieur le Président, bonjour Mesdames et Messieurs les Congressistes. Je voudrais d'abord m'excuser, car c'est la première fois que j'interviens devant une assemblée, je vous demande donc de m'excuser d'avance si je commets beaucoup d'erreurs. Par ailleurs, étant non initiée au développement local, je vous informe que je ne ferai que rapporter les débats que la commission a tenus.

Synthèse des travaux de l'atelier n°2 relatifs au développement local :

l'exemple mahorais

Les débats se sont articulés autour de trois directions : la définition et la situation du développement local, l'identification des champs du développement local, et l'identification des outils et des acteurs du développement local.

Après avoir constaté le caractère tout à fait nouveau de cette approche pour les communes de Mayotte, les participants appréhendent cette notion comme englobant l'ensemble des actions menées dans notre environnement, dans le but d'améliorer les conditions de vie des gens. Ces actions requièrent l'information totale de la population et sa participation. Le constat est fait d'emblée que de nombreux outils et moyens à la disposition des communes des DOM font défaut à Mayotte. Ce constat vaut aussi bien pour la satisfaction des besoins courants que pour les besoins de rattrapage.

Le champ du développement local peut se décliner sous trois aspects : la politique sociale, la politique écono-

mique et la politique environnementale.

Sur le plan de la politique sociale, les champs d'action les plus urgents sont l'amélioration de l'habitat, les efforts de formation et d'éducation en direction de la jeunesse, sur le plan du sport et de la culture. Il apparaît important d'affirmer à Mayotte le droit au logement de chaque citoyen. A cet effet, il est important de requalifier le contenu des politiques de résorption de l'habitat insalubre, afin qu'elles prennent la dimension de l'habitat. L'atelier insiste sur l'extension à Mayotte de l'ensemble du dispositif d'aide au logement et d'un dispositif permettant l'aménagement urbain et la résolution des problèmes fonciers. La dimension sociale se fait également sentir par une politique de développement des quartiers.

L'atelier appelle également de ses vœux l'extension à toutes les communes de Mayotte de la politique de la ville, ainsi que le renforcement des associations ayant pour objet la formation, l'accompagnement et l'insertion. Pour accompagner les jeunes et la population en difficulté, un fort besoin d'acteurs de terrain existe aussi bien sur le champ social que sur le champ économique. Cela peut s'obtenir par la mise en place dans les communes d'agents polyvalents et par des déconcentrations des services territoriaux, des organismes consulaires ou autres dans les communes.

Sur le plan économique, il est important d'agir pour mettre en place des infrastructures de base, sans lesquelles les projets économiques ne sont pas viables, pour aménager des espaces à la disposition des acteurs, pour accompagner les porteurs de projets. Les communes doivent être associées, pour permettre une vraie adéquation des projets aux acteurs et au terrain, notamment dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat. Les communes ont un rôle dans la remise sur les rails des coopératives. Les besoins en rattrapage doivent être clairement identifiés. Que rattraper, par rapport à quoi, par rapport à quelle norme ? Ce sont les trois questions que la commission s'est posées.

Sur le plan de l'environnement, il est souligné que la sauvegarde des écosystèmes et des sites, la salubrité publique et l'hygiène, la gestion des déchets et leur élimination constituent un gisement d'actions qui associent communes, population et associations. Cette dimension environnementale est en outre vitale pour Mayotte.

En ce qui concerne les résolutions, afin d'éviter les répétitions, elles vous seront formulées ultérieurement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci beaucoup. Quels sont ceux qui voudraient intervenir sur ce rapport ? Monsieur...

Un intervenant dans le public - Il est important de le rappeler, nous sommes ici dans une île où tout démarre. Donc, le problème se pose à nous lorsque nous faisons des décasements ou lorsque nous faisons des lotissements, nous nous apercevons que nous sommes obligés de faire des petites voies de deux ou trois mètres au lieu d'en faire de quatre, parce que nous savons très bien que dans dix ans, nous serons obligés de décaser tout le monde pour agrandir. Nous sommes obligés à chaque fois de cadrer en fonction des moyens financiers que nous avons. Or, il me semble que si nous pouvions obtenir des crédits, ne serait-ce qu'en emprunts, nous pourrions concevoir nos projets un peu plus grands et peut-être payer au fil des années. Or, à chaque fois que nous avons ces problèmes, nos amis des banques, qui financent les collectivités, ont du mal à comprendre. Résultat, que faisons-nous ? Nous faisons une route... Je crois que vous avez vu l'état de toutes les voiries communales... Quand vous voyez les routes nouvellement construites, elles sont très belles. Deux semaines après, la SOGEA vient, creuse, et "retape" après. Deux semaines après, ce sont les Télécom qui passent, qui creusent. Et ainsi de suite ! Après, nous avons des problèmes avec nos administrés à propos de l'état des routes. Je voudrais donc dire que si nous pouvions avoir des moyens financiers, nous pourrions éviter cela, ne serait-ce que par des branchements tous les cinquante mètres et ainsi de suite. Avez-vous vécu ces problèmes-là, et si oui, avez-vous pu amener des solutions ou pas ?

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur Balzinc...

M. Théogat BALZINC, Vice-président du SIVOM Nord Basse Terre, Guadeloupe

- Pour vous rassurer, cher collègue, le même problème existe partout sur le territoire français, même en France. C'est vrai que nous pourrions faire une motion des propositions que vous faites, pour améliorer ce problème, pour que nous n'ayons pas à fendre les routes qui viennent d'être faites, tous les quinze jours, deux fois par an, quatre fois par an... Il est vrai que c'est un vrai problème, mais pour le moment, il n'y a pas de solution. Nous n'en avons pas, puisque nous soulevons ce problème à toutes les assemblées, à toutes les réunions. Il y a un problème de coordination de l'ensemble des services. France Télécom, c'est France Télécom, EDF, c'est EDF. Je travaille à France Télécom. Le plus souvent, nous sommes pris à parti, on nous reproche de ne pas avoir fait la démarche. Mais quand on va chercher dans les dossiers, on a fait la démarche. Quand EDF fait ses transferts, il nous envoie le papier, mais personne ne l'a reçu, mais il vous fait voir le double du document qu'il a envoyé. Il y a donc un problème de coordination dans l'ensemble des administrations. Mais c'est partout. Nous sommes allés en Guyane, et les collègues nous ont soulevé le même problème. En Martinique, c'est aussi le même problème. Donc, rassurez-vous. Peut-être qu'un jour nous essaierons de trouver une amélioration, je ne dis pas la solution.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur Malet...

M. Lilian MALET - J'ai bien écouté le discours de notre ami sur les problèmes d'investissement à Mayotte et notamment au niveau des problèmes de lotissement. Il faut peut-être profiter de l'expérience que nous avons eue, puisqu'il y a quinze ou vingt ans, lorsque l'on a fait des lotissements à la Réunion, on n'a pas su anticiper et on n'a pas prévu par exemple de parkings dans les lotissements, et notamment dans les lotissements sociaux. On n'a pas prévu que dix ou quinze ans après, tous les gens allaient finalement avoir une voiture. Quand vous dites qu'ici, on fait des voies de deux mètres, pensez-y et essayez de prendre en compte le fait que dans quinze ou vingt ans, les Mahorais auront un autre niveau de vie, auront d'autres façons de vivre, sans doute. Je ne sais pas si tout le monde aura une voiture, mais le problème de l'automobile est à prendre en compte dès maintenant, et non pas dans quinze ans lorsque les problèmes vont se poser.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur...

M. Jean CESTO (Conseiller Municipal de Matoury, Guyane) - Je ne vais pas discourir, parce que ma condition physique ne me le permet pas, et de toute façon, je n'aime pas tellement ! Par contre, je voudrais insister, cela a été dit, mais de manière synthétique, sur ce qui m'a paru un problème fondamental à Mayotte, celui de l'habitat. Il m'est apparu comme étant quelque chose de dramatique. Cela va plus loin que l'intervention qui a précédé, c'est-à-dire qu'il faut considérer actuellement qu'à Mayotte c'est la plus grande partie, la quasi totalité de la population, si l'on voit l'état de pauvreté des habitants, qui est carrément exclue de la politique d'habitat. Il n'y a pas de politique d'habitat social, parce qu'il n'y a pas les outils, les leviers nécessaires à l'application de cette politique. Je crois qu'il faudrait peut-être en parler un peu. Je le répète, c'est l'exclusion par l'habitat, quasi total.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur le Maire de Bouéni

M. Ali Hadhuri HAMADA, Vice-président de l'ACD'OM, Maire de Bouéni, Mayotte

- En rapport avec ce thème du développement local, associer, décliner la participation des Mahorais au développement local, je tenais à faire quelques observations qui me semblent d'importance. A Mayotte, il faut mettre en évidence une réalité : une population très jeune, ce qui est connu par tout le monde, mais surtout un déficit de formation, un déficit de capital humain qui est criant. Face à ce constat, je pense que la définition retenue pour le développement local, « c'est l'action de l'homme sur son environnement, en vue d'améliorer ses conditions de vie», est celle qui est valable. Quant à l'amélioration des conditions de vie, et c'est ainsi dans

notre République, je pense, que cela soulève le problème de la redistribution des revenus la redistribution par l'Etat, via les services qu'il met à disposition gratuitement, la redistribution par les revenus sociaux, dont on connaît les limites à Mayotte (très peu de ces dispositifs y sont applicables), mais surtout la redistribution par rapport aux revenus du travail.

Concernant ce dernier point, le déficit de formation chronique que Mayotte vit en fait actuellement est dû à une situation historique : les écoles ont été mises en place ici de manière très tardive. A titre d'exemple, je vous dirai que dans ma génération, ceux qui sont allés à l'école, c'était par chance, mais beaucoup n'ont pas pu y aller. L'école est donc venue très tardivement. Aujourd'hui, dans les revenus du travail, on trouve deux axes principaux : le travail dans l'administration, qui occupe une place prépondérante à Mayotte, et le travail dans les entreprises privées.

Je tenais à souligner les handicaps très importants qu'ont les Mahorais par rapport à cette redistribution du revenu. Dans l'administration, le déficit de formation est un handicap majeur. En conséquence, compte tenu des règles de recrutement dans l'administration, par concours, nous sommes exclus. L'égalité des chances n'est en fait pas là, parce que nous n'avons pas la formation. On nous demande de passer des concours pour entrer dans l'administration. Le résultat de ce constat est que nous ne sommes pas dans l'administration, aussi bien dans l'administration nationale que, de plus en plus, dans les administrations locales, par exemple celle de la collectivité départementale. Pour illustrer mon propos, je tenais à vous citer un chiffre approximatif, peut-être inexact : sur 1200 enseignants du secondaire exerçant à Mayotte, il y a environ 20 Mahorais. Comment peut-on parler de participation des Mahorais au développement local dans ce cadre ?

Je tenais également à souligner un handicap supplémentaire, le handicap culturel. Mayotte et les Mahorais ne sont pas encore tout à fait prêts pour une économie de marché pure et simple. Mayotte vit encore une culture africaine d'entraide qui n'est pas encore vraiment tournée vers l'économie de marché. On nous demande aujourd'hui de concourir sans restriction aucune avec des multinationales installées en Europe et partout, pour avoir accès aux marchés publics. Comment voulez-vous que les petits artisans locaux puissent avoir leur part de contribution dans ce champ ?

Ce que je trouve un peu choquant, et que je souhaiterais que tous les congressistes retiennent, parce que cela fait partie de ces réalités locales, c'est que Mayotte est aujourd'hui régie par le principe de la "spécificité législative ». Celle-ci est-elle valable dans un seul sens, ou pourrait-on, dans le cadre de cette période transitoire de rattrapage mettre à profit ce principe et globaliser de manière beaucoup plus large la notion de rattrapage au niveau de Mayotte ? Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci, Monsieur le Vice- Président. Monsieur...

Un intervenant dans le public - Mon intervention couple à la fois l'intercommunalité et le développement local. Quant au développement local, je fais juste un petit rappel, au niveau des projets dans les quartiers, par exemple, il faudrait que l'on sache que si l'on veut faire un développement efficace, on ne peut pas exclure la population, c'est-à-dire les destinataires des projets. Or, souvent, ces gens ne sont pas du tout associés, et l'on fait des projets qui ne sont pas les leurs, d'après leurs sentiments, et quand le projet est réalisé, on se rend compte qu'il est complètement inutile. Donc, dans le développement local, il faudrait associer la population concernée.

Au niveau de l'intercommunalité et du développement local, il y a la question des transports. Aujourd'hui, nous avons des transports publics qui sont gérés par des artisans privés sans aucune organisation. En conséquence, les déplacements d'un point à un autre sont très difficiles, et les individus sont donc amenés à acquérir de force des véhicules et que cela rend encore plus difficile les déplacements dans l'île. On ne peut donc pas faire fi de la question des transports qui devient de plus en plus cruciale. Merci.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Qui avait demandé la parole 7 Monsieur...

M. Soucoutou BAYAMATI, 1er Adjoint au Maire de Grand Santi, Guyane

- Je voudrais rappeler, et je pense que cela a été clair, que concernant le problème du rattrapage, pour prendre l'exemple de la Guyane, nous avons ce que l'on appelle des fonds spécifiques, alloués aux zones dites ultra périphériques. Je pense qu'aujourd'hui, comme l'avaient rappelé les autres collègues, nous avons quand même dépassé ce cap, et qu'au niveau de Mayotte, il faudra mener une politique globale qui permettra par la suite d'atteindre de nouvelles perspectives.

Je pense que c'est un travail de longue haleine, et que ce n'est pas un travail que l'on va atteindre du jour au lendemain, au pied levé. Les Mahorais, si j'ai bonne mémoire, vivent un peu ce qui s'est passé aux Antilles, dans l'outre-mer des DAF. Je pense que c'est justement le moment de saisir cette chance. Mayotte était quand même collectivité territoriale de la République, et a aujourd'hui une réflexion pour atteindre un statut de collectivité départementale. Comme cela a été rappelé, l'important, le besoin urgent, cela aurait été nécessaire dès le départ, concernant le projet de Mayotte, que toutes les couches composant la diaspora mahoraise se mettent d'accord pour faire des projets durables, à long terme, et non pas suivre l'exemple, et même au niveau du territoire national. qu'est la France, de tous les problèmes qui se posent. II faudrait déterminer ce qui est important et mettre des priorités, parce qu'il faut quand même savoir qu'aujourd'hui nous avons la France qui est là, qu'il y a donc un poids. C'est à nous, élus de l'outre-mer, de nous mettre d'accord pour qu'il y ait solidarité pour atteindre de nouvelles perspectives. Merci.

M. Roland ROBERT - Peut-être encore une ou deux interventions ? Monsieur...

M. Bacar ALI BOTO, 2ème Vice-président du Conseil Général, Conseiller Général de Mamoudzou I, Mayotte)

- Je pense que le problème essentiel a été évoqué tout à l'heure, concernant le développement de Mayotte, par notre ami M. le 1er Vice-président. Le deuxième problème est celui de l'immigration, sur lequel je reviendrai.

Concernant le développement, je voudrais que vous sachiez que Mayotte aujourd'hui, est une société duale, avec un développement à deux vitesses. Nous avons d'un côté ceux qui sont prêts pour cette compétition qui nous est presque imposée, forcément involontairement — l'intention était bonne, c'était pour développer Mayotte et pour faire en sorte que les Mahorais puissent en bénéficier. Malheureusement, nous n'avons pas les éléments pour participer à cette compétition, comme cela a été évoqué tout à l'heure. En conséquence, il est tout à fait normal que les fonds envoyés soient consommés, au mieux pour le développement de Mayotte. Seulement, si l'on développe Mayotte sans les Mahorais, on ne peut pas appeler cela un développement. C'est exactement ce qui se passe ici aujourd'hui.

Il n'y a aucune mesure spécifique qui permet de tenir compte des difficultés que nous avons. Comme cela a été évoqué, nous sommes venus assez tardivement dans ce monde de modernité, ou plutôt de compétition, de marché, par rapport à nos camarades, nos amis des autres pays. Eux, pendant des années, ont eu la chance de se former, de se forger, et de participer à des batailles, qu'ils ont d'ailleurs souvent perdues, mais ils en ont gagnées d'autres. Ici, même s'ils ont perdu ailleurs, ils sont les champions, parce que nous sommes hors jeu, par rapport à ce développement, à ces éléments.

Pour cette raison, je demanderai aux congressistes ici présents de pouvoir, si possible, faire une motion qui permettrait au gouvernement d'instaurer une mesure que je qualifierai, ce mot est un peu terrible, vous m'en excuserez, de "ségrégation positive".

(Applaudissements)

La première partie de l'expression est négative, mais la deuxième, je pense, est positive, comme le mot l'indique. Je dis "ségrégation positive", pourquoi ? Parce que nous voulons avancer ensemble, nous voulons éviter qu'à terme, il y ait des explosions ici, entre les différentes communautés, alors que nous devons vivre ensemble. Nous avons choisi d'être Français. En faisant ce choix, nous avons accepté l'ensemble des communautés françaises, puisque la France est plurielle. Ce serait donc dommage de se trouver dans cette petit île avec des confrontations, parce que les données économiques nous y ont mené. C'est pour faire en sorte que l'ensemble des communautés présentes, métropolitaine, mahoraise, réunionnaise et autres, nos voisins d'à cô-

té, puissent se développer, puissent cohabiter tranquillement.

Il faut nécessairement prendre ces mesures. Ces mesures ne peuvent pas venir de Mayotte, il faut que ce soit le gouvernement, le Parlement qui a la possibilité de légiférer, l'Etat qui a celle de réunir les éléments nécessaires pour instaurer cette "ségrégation positive", afin que tout le monde puisse avoir la paix à moyen et long terme. Sinon, nous courons tout droit vers une catastrophe dont personne ne saura mesurer les conséquences. Je ne l'espère pas. Personne ne l'espère ici. C'était la première partie de mon propos.

La deuxième, il faut le dire aussi, est que nous avons un problème énorme d'immigration, comme en Guyane, je pense. Mais ici, c'est un peu différent, c'est pire, parce que Mayotte est petite, les frontières entre nos différentes îles ne sont pas si dangereuses. On peut venir à Mayotte avec moins de difficultés que pour aller de Mayotte à la Réunion, ou de Mayotte à Madagascar. Du coup, les débarquements sont fréquents. Avant, ce n'était que de nuit, mais maintenant, c'est de jour comme de nuit, n'importe quand. Les vedettes débarquent, les "Yamaha", comme on les appelle ici. Il est vrai qu'il existe un contrôle de la part de l'Etat, du gouvernement, qu'il y a des reconduites aux frontières, mais celles-ci sont inefficaces. On renvoie les gens, mais le lendemain, ils sont de retour. Ce n'est pas bon non plus pour les personnes concernées, parce qu'elles ont quitté leur pays par besoin. Un certain nombre d'entre elles perdent la vie entre Mayotte et les autres îles. C'est inhumain ! On ne doit pas accepter que des gens perdent leur vie pour venir chercher une meilleure vie ailleurs. Il faut donc que le gouvernement, l'Etat, puisse assurer un contrôle des frontières assez solide. Ce ne peut pas être imperméable. Il faut faire quelque chose, il faut une dissuasion, pour qu'enfin, nous puissions vivre ensemble. Je vous remercie.

M. Roland ROBERT - Monsieur...

Un intervenant dans le public - Je crois qu'en réalité, ici, à Mayotte, nous sommes confrontés à toute une série de problèmes liés je crois au choix que nous avons fait, c'est-à- dire le choix du développement de la collectivité départementale de Mayotte. Je crois que cette dimension extrêmement importante, me semble-t-il, n'a pas été prise en compte dans les débats. Certains soulèvent des points extrêmement d'actualité, mais qui les situent en dehors de ce cadre, parce que je crois que qu'on le veuille ou non, nous vivons dans une région. Les rythmes de croissance d'ici, compte tenu des retards que vous avez constatés dans Mayotte, sont tels qu'un certain nombre d'entreprises réunionnaises, métropolitaines, viennent ici pour essayer d'accompagner ce développement, car c'est du ressort du secteur privé. Il est tout à fait normal que le secteur privé soit là où il y a un rythme de croissance relativement important plutôt que là où il y a stagnation.

J'aurais souhaité si possible faire la petite approche suivante : Mayotte est confrontée, certes, à trois problèmes extrêmement importants : Tout d'abord, le problème de la croissance de la natalité, et donc l'augmentation naturelle de sa population est très forte. Il va peut-être falloir se poser des questions sur ce sujet. Il y a une croissance liée à un solde positif de l'ordre de mille habitants par an, qu'ont recensés les services des migrations. Monsieur Mansour peut s'exprimer sur le sujet en prenant le micro. Pour éviter que se posent des problèmes d'accueil, il va falloir construire des équipements très importants, pour permettre à ces personnes de se loger, et aux enfants de bénéficier d'équipements scolaires et autres. Toute cette partie liée au développement économique, ces personnes qui viennent à travers ces circuits, semblent avoir été oubliées dans tous les débats au niveau de la collectivité départementale.

Il y a ensuite, c'est vrai, un problème d'émigration lié au phénomène du développement de la collectivité territoriale. Je pense qu'au fond, quand on a à gérer une collectivité qui est en expansion par rapport à tout ce qui se passe dans la région, il faut avoir un œil beaucoup plus critique et beaucoup plus constructif dans la recherche de solutions, sinon on élimine un bout, et on est toujours dans un contexte identique à celui du serpent qui se mord la queue. Voilà les petits éléments que je voulais faire ressortir, avec votre autorisation. Merci.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci. Avant de donner la parole au rapporteur de la commission n°4, je donne la parole à M. Jean-Pierre Roumillac, Vice-président.

M. Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Vice- Président de l'ACD'OM, Maire de Matoury, Guyane

- Merci, M. le Président, et bonjour à tous les congressistes et tous les collègues. Je voulais juste revenir sur ce qui a été dit par un collègue tout à l'heure concernant le rapprochement de la population au développement d'une commune, d'une collectivité. Il s'agit de démocratie participative. C'est une expérience que nous vivons, que nous avons mis en place en Guyane, et particulièrement à Matoury, et que je voudrais citer. Elle s'étend à d'autres communes puisqu'il y a d'autres problèmes qui se sont posés à un moment donné. Cela fait dix ans que nous pratiquons cela. Nous avons effectivement mis en place ce que nous appelons des assemblées consultatives, en fait, des structures de participation par le biais d'associations nommées. Cela existait dans le code des communes, et existe dans le code des collectivités territoriales : cela a été officialisé. Il s'agit de la possibilité de créer des conseils extra municipaux, qui participent aux commissions, aux débats.

Nous avons aussi mis en place un Conseil des Sages, qui a pu régler certains problèmes récents à propos d'élections, par rapport à certaines pratiques coutumières ou culturelles. Vous avez aussi des sages qui souhaitaient participer à la vie et au développement d'une commune. Donc, ce Conseil des Sages a permis de pouvoir apporter une réponse à ces personnes et a permis de rapprocher les générations.

Je pense, et nous l'avons pratiqué, qu'il est bien temps que Mayotte ait emboîté le pas sur ce développement, pour permettre de faire passer le message dans l'évolution des mentalités et impliquer directement l'habitant, parce la responsabilité n'est pas chose facile. Cet exemple pourrait effectivement être mis en place, notamment au niveau des communes, mais aussi au niveau du Conseil Général, par exemple par un Conseil Général Junior. Nous avons même été plus loin à Matoury en créant un conseil municipal des jeunes. La preuve en est que nous avons aujourd'hui, par cette démarche que nous avons faite, des jeunes de ce conseil municipal des jeunes qui sont aujourd'hui des conseillers municipaux délégués. Ils auront déjà eu cette formation, cet apprentissage, car même si vous en avez la capacité intellectuelle, le politique est différent. Il faut donner à la politique, à l'interprétation que l'on voudrait donner, la dimension humaine. Ce n'est pas facile, c'est l'expérience qui peut nous donner cette qualité, l'approche qui nous permet d'être patient, de comprendre l'autre et de pouvoir agir en fonction des besoins d'une population. Voilà, mes chers collègues, le message que je voulais faire passer. Ce peut être effectivement un dispositif qui peut s'appliquer quasi immédiatement, et en plus en toute liberté. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Je vais maintenant donner la parole au rapporteur de la commission n°4 Madame, vous avez la parole...

Mme Joséphine EGALGI, 2è Adjointe au Maire de Rémire-Montjoly, Guyane, rapporteur

- Merci, Monsieur le Président, mais si vous le permettez, avant de faire la synthèse de mon atelier, j'aurais voulu rebondir sur le terme de "ségrégation positive", parce que ma formation littéraire m'interdit de me taire en cet instant sur ce terme, qui vient d'être prononcé. A mon collègue du Conseil Général, je voudrais juste dire que c'est un éclairage sémantique que je souhaite apporter, et rien d'autre. Je suis persuadée qu'il connaît, que nous connaissons, l'importance de chaque mot, et plus particulièrement du premier. La sémantique, pour les législateurs, pour l'énarque, pour le Français moyen, a son importance. Ce concept de ségrégation est condamnable par tous les tribunaux nationaux et internationaux. Par contre, compte tenu des éléments tangibles et réels de la réalité mahoraise, nous pouvons demander ou exiger, selon le degré dans lequel l'assemblée des élus souhaiterait se placer, que la priorité mahoraise dans un temps T soit effective, afin d'interdire aux Mahorais de rester en marge de leur développement.

(Applaudissements)

Nous sommes là pour travailler ensemble, pour nous dire les choses, pour éviter que nous soyons contestés et contestables devant aucun tribunal, parce l'ACD'OM a quand même un label de qualité, un label de force de proposition qu'il faut que nous maintenions envers et contre tous.

(Applaudissements)

Maintenant, Monsieur le Président, je vais faire une petite synthèse, et permettez en préalable que je remercie

les rédacteurs qui ont rédigé déjà les motions. Je vais simplement souligner, et ce n'est pas pour montrer une carence quelconque, au contraire, que la participation mahoraise était trop dense. Nous leur avons demandé de synthétiser, et je n'ai pas encore reçu leur synthèse. C'est tout à leur honneur, parce qu'ils bouillaient tellement que les documents étaient trop nombreux.

Synthèse des travaux de l'atelier n°4,

relatif à la coopération régionale, la loi d'orientation et les fonds de rattrapage

L'atelier 04 était présidé par M. Roland Robert, Président de l'ACD'OM, assisté de M. Jean-Pierre Théodore Roumillac, Vice-président. Notre atelier avait pour mission d'évaluer les apports de la loi d'orientation dans deux domaines : la coopération régionale d'une part, et la politique de rattrapage d'autre part.

1 - La coopération régionale, au regard des compétences reconnues aux collectivités par la loi ATR de 1992 et réaffirmées par la LOOM. L'atelier a pointé un certain nombre de dysfonctionnements et de dérives susceptibles dans les faits de remettre en cause les prérogatives des collectivités, et particulièrement des communes d'outre-mer. Or, celles-ci considèrent que la coopération régionale est un élément majeur de la politique de développement durable qu'elles entendent construire.

Il a donc été noté dans cet atelier que compte tenu du positionnement géographique, c'est un enjeu majeur pour un développement durable, tant sur le plan culturel que sur le plan social et économique. Il a été regretté que dans les grandes instances relatives à la coopération, les communes d'outre-mer ne soient pas représentées. Ce fut vraiment un grand cri du cœur de constater que les postes diplomatiques jouent souvent le rôle de censeur, pour le plus grand déplaisir des élus locaux d'outremer, dans le cadre de leur coopération avec leurs pays voisins.

Nous avons aussi noté une insuffisance d'utilisation des fonds FCR, et souvent, leur utilisation excessive au bénéfice d'actions qui ne relèvent pas de la coopération régionale. Les participants de cet atelier, qui étaient• très nombreux et très passionnés, dénoncent que les instances dirigeantes utilisent les fonds de la coopération pour certaines actions humanitaires.

Une tentative de recentralisation par les services préfectoraux a aussi été observée dans la pratique, et ceci semble insupportable aux collectivités locales dans leurs prérogatives de coopération.

On note ensuite des coopérations avec des collectivités métropolitaines, mais en Guyane, nous disons "hexagonales", mais je laisserai le terme de métropolitaines, parce que c'est le terme du congrès. Dans le champ naturel des coopérations des collectivités d'outre-mer, ceci devrait faire l'objet d'un recentrage, parce que certaines communes de France font des actions de coopération avec les communes voisines de certaines localités de la Caraïbe, sans que la collectivité d'outre-mer voisine ne soit ni impliquée, ni même informée.

En ce qui concerne cette coopération régionale, donc, on a entendu beaucoup de demandes de cet atelier, notamment que la place des communes soit officiellement reconnue, ainsi qu'une meilleure utilisation des fonds FCR.

Ensuite, afin d'éviter la cacophonie que les départements d'outre-mer et le représentant de la France, du gouvernement, montrent dans certains pays étrangers lors de manifestations de coopération, il a été fortement demandé que dans la conférence de coordination des politiques de coopération prévue par le décret, l'Etat fasse connaître ses actions bilatérales et multilatérales, afin de permettre aux collectivités de mieux cibler leurs actions et de ne pas aller se heurter et faire mauvaise figure dans les pays étrangers avec lesquels nous voulons coopérer. On dirait que l'histoire se répète : il y a toujours cet affrontement Etat centralisateur - petits pays de l'outre-mer.

Enfin, ils réaffirmeront dans la motion que nous allons vous présenter tout â l'heure que la coopération est d'essence politique et que les pays d'outre-mer ont besoin de cette coopération pour leur développement.

En ce qui concerne Mayotte, dans cet atelier, il a été fortement demandé qu'une motion soit prise pour que l'Etat mette tout en œuvre au niveau des relations internationales afin que Mayotte soit reconnue comme acteur de plein exercice, et partenaire de la politique de coopération dans son propre environnement.

2 — Nous avions un deuxième thème, qui était le fond de rattrapage. Nous avons eu une présentation de la loi d'orientation par M. Nestor Radjou, Docteur en économie, qui constate que ce n'est pas une véritable loi d'orientation, ni une loi-programme. Pourtant, dit-il en préambule, compte tenu des spécificités et des retards structurels accumulés dans chaque DOM, et je dirais qu'ici aussi, à Mayotte, la loi d'orientation ne saurait atteindre ses objectifs sans une loi-programme. En effet, nos retards sont conséquents, à des degrés divers, selon que l'on se place à la Réunion, en Guyane, en Martinique ou en Guadeloupe en éducation, moins de 70 % de taux de scolarisation, retards en infrastructures, enclavement persistant de certaines communes de l'outre-mer, retards en matière sanitaire, retards en matière d'organisation administrative, inadaptée voire obsolète, etc., et je vous passe le cahier des doléances. Maintes fois décrite dans divers rapports nationaux, cette réalité atteste de l'insuffisance des moyens mis à la disposition des collectivités. Aussi, semble-t-il dans cet atelier, il est indispensable pour assumer le développement, et l'assurer correctement, des communes et plus généralement des communes des départements d'outre-mer, de mettre en œuvre un programme de rattrapage qui prenne en compte tous les retards, d'où la nécessité d'une loi de programme que nous allons vous soumettre dans la motion que nous vous proposerons tout à l'heure.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues et amis congressistes. En ce qui concerne la participation mahoraise, si l'élu qui est responsable de la synthèse veut dire deux mots, c'est avec beaucoup de plaisir que je lui cède le micro.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci. J'ai présidé cet atelier, et je crois que Madame a repris l'essentiel de ce qui a été dit. Il est vrai qu'en ce qui concerne Mayotte, il y a eu des interventions spécifiques des Mahorais qui ont participé à cette commission. Si l'un d'eux veut intervenir sur le contenu même du congrès...

Un intervenant dans le public — Tout d'abord, bonjour à tous les congressistes et tous les collègues. Je voudrais rebondir sur l'intervention de notre amie et collègue de la Guyane. Je voudrais dire aux défenseurs de l'environnement que nous attachons une part importante à la parité, puisque nous en parlons depuis pas mal de temps. Nous avons là une collègue femme de qualité, de cœur, et aussi de caractère ! Il est dommage que pendant tout notre congrès, nous n'ayons pas eu à la tribune centrale une femme

(Applaudissements)

M. le Vice-président - Dans l'association, il faudra faire en sorte qu'il y ait le plus possible de femmes Vice-Présidentes

M. le Vice-président - C'est une remarque judicieuse, mais cela a été fait avant la parité.

M. Roland ROBERT - D'autres interventions ? Nous allons faire une pause, puis présenter les motions.

Pause

Reprise

M. Roland ROBERT — Je propose que l'on commence avec les motions regroupées de l'atelier n°3.

Motion relative à l'intercommunalité en outre-mer (cf. annexe)

Atelier n°3

M. Maurice GIRONCEL, rapporteur - (Lecture)

Je pense que nous avons réussi à synthétiser ce qui a été dit dans cet atelier n°3, par cette motion. Je vous remercie de votre attention..

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Merci. Y a-t-il des observations sur cette motion ? Sinon, cela veut dire que les rapporteurs ont réussi le tour de force de tout synthétiser... Je vais donc la mettre aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

On me fait remarquer que ce sont les communes adhérentes qui votent, mais les autres peuvent participer également.

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Nous passons à une autre motion.

Motion relative à la coopération régionale

(cf. : annexe)

Atelier n°4

M. Roland ROBERT , rapporteur - (Lecture)

(Applaudissements)

Y a-t-il des questions ?

M. Mansour KAMARDINE, 1er Vice-président du Conseil Général de Mayotte, Conseiller Général de Sada

- A l'endroit du paragraphe qui intéresse Mayotte, je souhaiterais demander à votre congrès d'aller un peu plus loin dans la précision des choses, même si ce que vous avez dit est clair et précis, mais, nous dit-on, ce qui ce conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément. Comme vous le savez, la loi du 11juillet 2001 a prévu effectivement la participation de Mayotte, une compétence pour Mayotte dans la coopération régionale. Il se trouve qu'aujourd'hui, nous avons d'énormes difficultés, comme on l'a vu encore au mois d'août dernier, pour la participation des Mahorais à la COI, et aux différentes instances de la COI, je veux parler de la CJCOI et de la participation des jeunes aux Jeux des 11es de l'Océan Indien. Je souhaiterais, si votre assemblée n'y voit pas d'inconvénient, que l'on précise le soutien unanime des élus d'outre-mer aux revendications mahoraises pour demander que tout soit mis en œuvre pour que Mayotte puisse participer à la COI, à la CJCOI, ainsi qu'au Jeux des 11es l'Océan Indien.

M. Roland ROBERT - Tout cela a été longuement discuté hier en atelier, et la motion le rappelle, et peut-être que vous pouvez ajouter deux autres lignes qui seront proposées après, de façon à ce que l'on puisse avancer. L'essentiel y est, mais l'on peut peut-être apporter un élément de précision en plus.

Madame...

Mme Joséphine EGALGI - Concernant Mayotte, la précision est apportée par notre collègue, et l'on pourrait rajouter à la fin : "notamment à la COI ainsi que la participation des jeunes Mahorais à la CICOI et aux Jeux des Iles de l'Océan Indien".

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur...

M. Jacques HENRI, Adjoint au Maire de Mamoudzou - Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, je serai gentil ! Je suis de l'avis de mon cher ami, Mansour Kamardine, que cette motion doit porter des éléments clairs et précis sur la situation de Mayotte. J'aurais souhaité que l'on écrive clairement que les élus de l'outre-mer, condamnent tout au moins l'attitude de la France, même si nous sommes tous Français, qui participe à des jeux dont les Mahorais sont exclus

M. Roland ROBERT - C'est bien ce qui est proposé.

M. Jacques HENRI - J'estime que nous devons tous condamner cette attitude, parce que lorsque M. le Président Chirac est venu ici en nous disant que la France ne va pas participer à des jeux dont les Mahorais sont exclus, et que la Réunion participe à ces jeux, c'est la France qui participe

Donc, nous devons condamner. Soit les Mahorais et les Réunionnais ne participent pas, mais dès lors que la Réunion participe, la France contribue à l'exclusion des Mahorais de ces jeux. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Avec les deux lignes qui ont été ajoutées, je crois que l'idée essentielle, réclamer la participation de Mayotte à la réunion de la COI, réclamer également que les Jeux des 11es de l'Océan Indien, qui doivent avoir lieu à l'ile Maurice en 2002 intègrent la présence des Mahorais. Je crois que maintenant, cela figure dans la motion. Monsieur...

Un intervenant dans le public - Juste pour apporter une petite précision à notre ami Adjoint au Maire, je voudrais préciser qu'il faudra quand même remercier nos amis Réunionnais, parce qu'à Madagascar, ils avaient dit que si les Mahorais ne jouaient pas, ils ne joueraient pas non plus. Je crois que cela méritait d'être souligné, pour qu'il n'y ait pas d'amalgame.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - En effet, à Madagascar, Mahorais et Réunionnais sont devenus "France B"...

Je vais mettre la motion aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Il y avait deux motions dans cet atelier.

Motion relative aux fonds de rattrapage

(cf. annexe)

Atelier n°4

M. Roland ROBERT, rapporteur - (Lecture)

(Applaudissements)

Une remarque particulière ? Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstien-

nent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Nous passons à l'atelier n°1. Monsieur Malet...

1e motion de synthèse relative à Mayotte

(cf. : annexe)

Atelier n°1

M. Lilian MALET, rapporteur - La motion proposée concernant l'atelier n°1 a essayé de reprendre, et c'est le travail de nos collègues de Mayotte, de faire la synthèse des différentes motions qu'ils avaient proposées, en les répartissant notamment entre les ateliers n°1 et n°2. Concernant l'atelier n°1

(Lecture)

(Applaudissements)

Pas de question particulière 7 Nous allons mettre aux voix. Quels sont ceux qui sont contre 7 Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour 7

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Je vais maintenant vous donner lecture de la motion qui découlerait plus particulièrement de l'atelier n°2.

2 motion de synthèse relative à Mayotte

(cf. annexe)

Atelier n°2

M. Lilian MALET, rapporteur - (Lecture)

S'il n'y a pas de question, nous allons mettre aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour 7

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait maintenant passer au vote des motions qui sont d'ordre général ou présentées par les collectivités. Nous allons donc commencer par la collectivité de Mayotte, qui présente deux motions distinctes.

1ère motion de Mayotte relative à la fonction publique mahoraise

(cf. annexe)

M. Lilian MALET, rapporteur - (Lecture)

Monsieur...

M. Mansour KAMARDINE - Monsieur le Président, je suis un peu surpris par cette motion, qui aurait nécessité probablement une discussion entre les conseillers municipaux de Mayotte et le Conseil Général. Je rappelle que cette loi du 11 juillet a fait l'objet d'un avis et de diverses discussions, qu'elle a été discutée ici, et que ce point a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité. C'est pour cela que pour ma part, je m'abstiendrai, parce que je crois qu'il faut quand même être cohérent. La loi a deux mois d'existence : j'avoue que je suis un peu surpris.

M. Lilian MALET - Ce que j'ai compris de la motion est il faudrait peut-être la reformuler autrement, et non pas demander la suppression de l'article 66. En gros, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a un centre de gestion qui sépare les agents. Il faudrait peut-être demander à ce que les agents des communes et des groupements intercommunaux soient également reconnus et intégrés dans ce centre de gestion. Je crois que c'est cela, n'est-ce pas ?

M. Chihaboudine BEN YOUSSOUF, Conseiller Général de Mamoudzou II - En réalité, pour ce problème précis, je crois qu'un petit rappel est nécessaire pour que l'assemblée ait un maximum d'informations. A la demande de tous les partenaires sociaux des différentes collectivités, avaient été remis en question les deux centres existant à Mayotte. L'un regroupait un certain nombre de communes et un groupement de communes connu sous le nom de syndicat intercommunal de gestion de personnel. L'ensemble des autres personnels relevant de la collectivité territoriale était directement géré par la Préfecture.

Compte tenu des problèmes de mobilité constatés au sein de la collectivité territoriale, il avait été envisagé de créer un seul centre, et le centre avait été traduit par l'ordonnance de 1996, qui crée un centre de gestion unique pour l'ensemble des agents territoriaux. La loi de 2001 a recréé deux centres, revenant ainsi à la situation d'avant 1996. En conséquence, on a constaté un certain nombre de dysfonctionnements. Il est vrai que dans l'euphorie de la loi statutaire, le Conseil Général avait émis un avis favorable largement majoritaire, puisque je crois qu'il n'y avait eu qu'une seule voix contre.

Maintenant, revenant à la situation d'avant 1996, et constatant les difficultés pour recruter un personnel d'encadrement dans les communes, et éviter que les agents communaux ne soient considérés, au regard de l'ensemble des agents territoriaux comme étant des agents au rabais, on avait dit qu'il n'y a que les gens qui ne travaillent pas qui ne commettent pas d'erreur. Attention, pour une collectivité de dimensions aussi étroites que Mayotte, aux problèmes de mobilité que cela causerait, et aux problèmes politiques, puisque nous sommes dans une collectivité locale. Vous le savez bien, à un certain moment, on ne veut pas d'untel, et s'il est au sommet, dans une commune extrêmement importante, la passerelle est inexistante, dans le contexte actuel. Donc, peut-être qu'avec un centre de gestion unique, on pourrait avoir une correspondance d'emplois dans les autres collectivités ou dans les établissements publics équivalents dans la commune en question.

Tous ces éléments ont poussé les maires qui vivent ces difficultés à suggérer un aménagement. Un aménagement s'accompagnait de la suppression de l'article 66. C'est pour cela que les maires réunis, et les syndicats réunis, après avoir discuté de tous ces problèmes, ont été unanimes pour dire qu'il faut supprimer cette disposition de l'article. Il se trouve que mon très cher ami le 1er Vice-président du Conseil Général, dans le contexte actuel, n'a pas participé aux débats qui ont été unanimes sur cette affaire. Je comprends qu'il ait de petites réserves, et je le remercie, puisqu'il n'a pas dit qu'il émettait un avis autre, mais qu'il s'abstenait. J'apprends avec intérêt quelle est votre position, qui tient compte des évolutions souhaitées de l'assemblée des maires de Mayotte. Je propose quand même l'adoption de la proposition.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur Gironcel...

M. Maurice GIRONCEL - Je ne sais pas si tout le monde a compris cette discussion entre le Conseiller Général et... l'autre Conseiller Général !. Mais je crois que dans cette assemblée, au niveau des communes et départements d'outre-mer, ce sont effectivement les maires qui sont adhérents et les collectivités intercommunales. Toute motion qui émane de cette assemblée doit au moins recueillir l'assentiment de la collectivité. En ce qui me concerne, au niveau de la Réunion, on ne peut pas demander aux Réunionnais ou aux autres départe-

ments d'outre-mer de prendre parti, s'il y a un différend entre vous. Pour éviter d'avoir un débat sans fin, on a souhaité qu'il y ait toujours unanimité. Je ne voudrais pas que nous arrivions à la sortie de cette assemblée, sur une motion, la plus importante ou la plus minime, ce n'est pas le problème, où il y ait des dissensions.

Je propose donc, pour éviter que le débat s'enlise, ou que nous partions d'ici avec des animosités, fortes ou moins fortes, peu importe, qu'il y ait une nouvelle discussion entre vous, Mahorais, et que le 18 novembre 2001, nous nous réunissions en conseil d'administration, avant le Congrès des Maires de France (et d'Outre-mer), qui se réunit du 19 au 24 novembre, à Paris. Le 18, vous venez avec une proposition qui ait cette fois-ci l'assentiment de tous les élus mahorais. Sinon, il nous sera difficile de nous insérer dans un tel débat. Je vous remercie de votre compréhension.

(Applaudissements)

M. Lilian MALET - Je pense que la proposition de M. Gironcel est tout à fait acceptable par tout le monde, parce que nous ne rejetons pas la motion. Eventuellement, nous la retardons un peu, le temps que les discussions "s'affinent". Je pense que c'est une bonne proposition.

M. Maurice GIRONCEL - Monsieur le Président, mettez-la aux voix, pour voir s'ils sont d'accord.

M. Hassani ABDALLAH, Maire de Mamoudzou - Est-ce une motion des maires ou des conseillers généraux ? Tous les maires mahorais qui sont là sont-ils d'accord ou non ?

M. Roland ROBERT - Monsieur le Vice-président Roumillac demande la parole.

M. Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC - Mes chers collègues, je crois que nous sommes en train de nous écarter de l'objectif premier que nous nous sommes fixés au sein de l'Association des Communes d'Outre-Mer. Il s'agit bien effectivement de dissensions qui existaient, tout à fait au début, lorsque nous avions des associations départementales, où effectivement, l'élu de telle ou telle majorité faisait prédominance sur les idées ou les propositions des autres groupes, chacun de leur propre obédience: Aujourd'hui, nous sommes réunis en association des Communes d'outre-mer. Ce sont des élus municipaux qui connaissent les problèmes de l'intercommunalité. La question qui a été posée, et nous pouvons en parler, c'est qu'au moment où vous emboîtez le pas vers une collectivité départementale, dans les communes de Mayotte, on ne peut effectivement pas avoir des agents à deux vitesses au sein même d'une collectivité.

(Applaudissements)

C'est pourquoi il faudrait un statut du personnel communal. Quelles que soient les structures, que ce soit l'intercommunalité, c'est-à-dire les syndicats de communes, les communautés de communes qui sont amenées à être créées, l'agent territorial doit avoir un statut, et la fonction doit le suivre partout où il sera. C'est ainsi que normalement, même au sein de la collectivité territoriale, ce qui existe et qui permet des mutations entre collectivités, qu'elles soient communales ou départementales, voire régionale. Je crois que nous sommes en plein dans l'exercice de la fonction publique territoriale, et tout agent territorial doit avoir un statut encadré, selon la catégorie où il se trouve. Voici la fonction publique territoriale, elle est simple, il ne faudrait pas qu'on la complique au moment où vous venez d'avoir le statut de collectivité départementale. Merci.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Je crois qu'une proposition a été faite. Nous sommes assez gênés d'entrer dans un tel débat. Le conseil d'administration se réunit le 18, dans pratiquement trois semaines, presque un mois. A Paris, le 18, ce problème ne sera pas éliminé, au contraire, ce sera le premier point de l'ordre du jour. Monsieur...

Un intervenant dans le public - Je crois que tout le monde est d'accord sur la proposition qui a été faite par la Présidence, mais j'entends d'autres personnes s'inquiéter, parce que souvent, quand on dit que 'l'on se rencontrera... Je pense qu'il faudrait que le Président de l'Association des Maires et le 1er Vice-président du Conseil Général fixent une date, et que nous nous retrouvions. Je pense que ce n'est qu'une question de lecture, nous sommes tous d'accord sur la même chose, mais il y a des visions "bizarres", c'est tout.

M. Roland ROBERT - On a bien compris.

M. Lilian MALET - Je vais donc vous donner lecture de la deuxième motion.

2ème motion de Mavotte

(cf. annexe)

M. Lilian MALET, rapporteur - (Lecture)

Pas de question ? Oui...

M**. Ali Hadhuri HAMADA** - J'aimerais quand même attirer l'attention sur la dotation de rattrapage. Je n'ai pas encore eu confirmation du chiffre, mais il semblerait qu'il y ait environ 10 millions d'euros pour 2002, répartis en. dotation d'équipement et de fonctionnement. Avec les brèves évaluations que nous avons faites pour voir ce qui se passerait à peu près dans notre commune, je me suis rendu compte que cela ferait à peu près 300 000 F. de dotation de rattrapage en fonctionnement, au mieux, compte tenu des règles de calcul, 70 % en fonction de la population et 30 % en fonction de la superficie.

C'est très inquiétant, parce que nos communes sont dans des situations très difficiles. J'aime toujours donner des exemples concrets, et c'est la commune de Bouéni que je connais le mieux, 300 000 F. serviront tout juste à résorber un tiers du déficit de fonctionnement de la commune, qui est de 900 000 F.

(Applaudissements)

Donc, cette dotation de' rattrapage est ridicule...

(Applaudissements)

J'aurais aimé que cette motion exprime la vive préoccupation des élus sur le montant de cette dotation de rattrapage. Deuxièmement, concernant le volet investissement, la dotation est faite en fonction des projets d'investissement des communes respectives. Or, à l'heure actuelle, une lettre circulaire de la Direction de l'Equipement nous est parvenue nous disant qu'ils vont retirer les services qu'ils nous donnaient pour l'encadrement technique. Comment croyez-vous que les communes vont pouvoir utiliser cette dotation de rattrapage au niveau investissement, si elles sont dans l'incapacité de monter des dossiers techniques pour profiter de cette dotation ? Je pense donc qu'il y a une insuffisance inquiétante concernant cette mesure de rattrapage. Je vous remercie.

M. Roland ROBERT - Monsieur Malet, vous voulez proposer quelque chose ?

M. Lilian MALET - Oui, nous allons rajouter une phrase notant ce que vous avez dit : "exprime la vive préoccupation des élus sur la faiblesse des montants prévus".

M. Ali Hadhuri HAMADA - Surtout en fonctionnement.

M. Lilian MALET - D'accord, "surtout en fonctionnement".

M. Roland ROBERT - Nous mettons aux voix la motion. Monsieur...

Un intervenant dans le public - Je tiens à rajouter quelque chose, Monsieur le Président. On nous a parlé de loi statutaire, et sur effectivement sur les quelques lignes qui concernent nos communes, nous avons adopté une motion pour le cadastre, mais une partie des dotations que nous devions avoir à travers le biais de l'impôt foncier ne pourra pas se faire, parce que les communes ne disposent pas d'un fichier là-dessus.

M. Roland ROBERT - Il y a eu une motion sur ce thème.

Le même intervenant - Donc, il faut que nous insistions largement sur ce problème, parce que nous sommes déjà en 2002. Nous demandons à nos collègues de faire pression avec nous pour que le gouvernement ne fuie plus devant ses responsabilités ancestrales

M. Roland ROBERT - Il y a une motion qui a déjà été adoptée par l'assemblée, qui reprend ce que vous venez de dire. Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent 7 Quels sont ceux qui sont pour ?

Adoptée à l'unanimité.

Autre motion 7

M. Lilian MALET, rapporteur - Nous revenons sur les transports.

Motion relative au transport aérien

(cf. annexe) (Lecture) (Applaudissements)

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition ? Oui...

M. Jean Pierre ROUMILLAC - Pour la Guyane, nous allons proposer un amendement. Nous avons des difficultés de transport entre les Antilles, Martinique et Guadeloupe, et la Guyane. Nous avons aussi un autre problème pour la desserte des lignes intérieures. Il faut savoir qu'en Guyane, vous avez neuf communes qui ne peuvent pas être desservies par la route : c'est le fleuve qui dessert. Pour aller d'une commune à une autre, il faut un jour, parfois deux jours, sinon trois. Cela dépend de la saison, de la période. Nous voudrions donc effectivement proposer un amendement à ce sujet. Le collègue qui m'accompagne, de la rivière de Sinnamary, m'a suggéré cette approche. Je lui laisse le soin de révéler un peu la proposition que nous faisons.

M. Georges MADELEINE, Maire de Sinnamary, Guyane - Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez, mais j'avoue humblement que je n'ai pas réfléchi sur la formulation. Je souscris volontiers à la proposition de mon ami Maurice Gironcel, et lors de la Réunion du 18, nous allons procéder à l'amendement qui s'impose pour tenir compte des particularités de la Guyane, et de l'aspiration légitime des populations de l'outre-mer à pouvoir mieux échanger entre elles.

M. Lilian MALET, rapporteur - Nous avons ensuite deux autres motions proposées par la Réunion.

1e motion de la Réunion, relative aux prestations sociales dispensées par la caisse
d'allocations familiales
(cf. : annexe) (Lecture) (Applaudissements)

S'il n'y a pas de questions... Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

Monsieur...

Un intervenant dans le public - Cette harmonisation va-t-elle jouer sur Mayotte aussi ?

M. Lilian MALET - Nous avons déjà voté dans les motions concernant Mayotte des demandes relatives aux prestations sociales, le RMI, etc., spécifiquement.

L'intervenant - Mais nous n'avons pas le même statut...

M. Lilian MALET - C'est pour Mayotte aussi, c'est inclus. Nous avons dit : "outre-mer'. Il y a eu en plus des motions spécifiques pour Mayotte.

L'intervenant - C'est ce "spécifique"-là qui me fait peur, ou quand j'entends "spécificité". Quand la chose ne nous arrange pas, on ne dit pas que c'est spécifique Donc, la spécificité ne nous favorise pas. Il faut harmoniser les situations.

M. Roland ROBERT - Merci. Monsieur Malet...

M. Lilian MALET, rapporteur - Nous avons une deuxième motion.

2ême motion de La Réunion relative à la réduction et à l'aménagement du temps de travail dans les communes d'outre-mer

(cf. : annexe) (Lecture) (Applaudissements)

Des questions ? Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Pour la Guyane...

M. Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, rapporteur - Merci, Monsieur le Président. Nous avions dès notre ouverture fait part de motions que nous souhaitions présenter au nom de la Guyane. Ce sont en fait des démarches de soutien que nous souhaitons de l'Association des Communes d'Outre-Mer. Pour bien comprendre la démarche, je dois vous faire part d'un peu d'historique.

Note introductive à la motion relative à la restitution aux communes de Guyane de l'intégralité du produit de l'octroi de mer

(cf. annexe) (Lecture)

Voilà, mes chers collègues, une décision qu'a prise, à un moment donné, l'Association des Maires de Guyane. Nous avons soulevé cette affaire, que nous voulons effectivement rétablir, mais en tenant compte bien sûr de la faiblesse du financement du Département, il va sans dire...

C'est pour cette raison qu'une motion de soutien vous est proposée.

Motion relative à la restitution aux communes de Guyane de l'intégralité du produit de l'octroi de mer

(cf. : annexe) (Lecture) (Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

Y a-t-il d'autres motions ? Monsieur Médaille...

M. Jocelyn MEDAILLE, 1er Adjoint au Maire de Roura, Guyane, rapporteur - Bonjour, Monsieur le Président, chers congressistes. Nous avons été contactés par les socioprofessionnels de la pêche, pêche crevettière et pêche poisson, pour que nous puissions les soutenir dans leurs démarches.

Motion relative à la protection de la zone économique exclusive de Guyane

(cf. annexe) (Lecture) (Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels' sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ?

Motion adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

Je passe la parole à M. le Secrétaire Général.

M. Lilian MALET - Juste pour avancer vers la fin de notre assemblée générale, et donner un certain nombre d'informations. Comme nous vous le disions tout à l'heure, il y aura réunion du conseil d'administration de l'association à la veille du congrès des maires à Paris, le 18 novembre. Le bureau a décidé d'associer à cette réunion les présidents d'associations de maires des différentes collectivités. Nous nous retrouverons donc le 18. Je pense que beaucoup de personnes ici présentes se retrouveront également à Paris à l'occasion de ce congrès.

Il s'agira pour nous de défendre auprès des instances parisiennes et surtout d'essayer d'intégrer dans la motion de l'Association des Maires de France les différentes propositions et demandes que nous avons exprimées au cours de ce congrès. Le conseil d'administration demandait également à être complété puisque nous avons deux places vacantes, l'une pour la Guadeloupe et l'autre pour la Réunion. Les propositions qui nous ont été faites sont : donc pour la Guadeloupe, le SIVOM Nord Basse-Terre, représenté ici par M. Balzinc qui intégrerait le conseil d'administration, et pour la Réunion, ce serait la commune de Saint-Philippe, qui serait représentée par son maire, M. Hugues Salvan.

Au niveau des différents documents, nous n'avons pas eu les moyens de faire tous les tirages tout de suite, mais je rassure ceux qui participent, à chaque congrès, c'est pareil, puisque les motions se font, puis se modifient en fin d'assemblée générale. En général, au congrès de l'AMF, nous arrivons avec l'ensemble des documents, que nous essayons de distribuer, de faire parvenir à l'ensemble des participants. Comme vous l'avez vu au cours de ce congrès, au congrès suivant, nous essayons de synthétiser l'ensemble des travaux réalisés dans un petit document de synthèse. Vous avez eu celui du IXème congrès qui s'est réuni à la Réunion, établi par l'équipe précédente, présidée par M. Roumillac. De la même façon, l'ensemble de ces travaux, au-delà des documents que nous aurons au cours des prochaines semaines, seront synthétisés dans un document qui sera transmis par la suite. Voilà, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'organisation.

Je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur un petit point qui n'est pas négligeable : au niveau de l'horaire, nous commençons à décaler un petit peu. Donc, je vous demanderai de synthétiser vos interventions, s'il doit y en avoir. Ce serait plus intéressant pour tout le monde.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Monsieur Roumillac...

M. Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC - C'est un moment que vous attendez tous, chers amis. Nous avons dépassé le stade collégial, nous sommes aujourd'hui devenus amis. Nous nous sommes découverts, nous avons rencontré des gens, et nous sommes aujourd'hui des amis d'outre-mer.

Nous avons dit à un moment donné que notre union sera notre force. Au moment où Mayotte est devenue collectivité départementale, il a fallu se poser des questions pour modifier les statuts pour permettre son intégration, cela n'a pas été chose facile. Mais nous avons réussi quand même parce qu'il y avait une volonté forte au sein de notre ACD'OM. C'est pour cette raison que l'association départementale des communes d'outremer a perdu ce sigle "départemental", pour devenir l'association des communes d'outre-mer. Cela veut dire que nous avons voulu l'ouvrir pour permettre à l'ensemble des entités ultramarines de pouvoir y participer. Nous avons eu des invitations, nous avons voulu l'ouvrir à travers cet univers. C'est ainsi que nous avons eu la présence d'autres ultramarins tels que la Polynésie et que nous avons aussi noué des contacts avec la Nouvelle Calédo-

nie.

Nous allons nous retrouver à Paris. On nous a posé la question quand et où se passera le prochain congrès ? A quelle présidence sera-t-il confié ? Nous allons nous réunir à nouveau dans deux ans. Le rendez-vous est pris effectivement à Paris, au sein de nos assemblées de conseil d'administration, pour savoir comment et où nous pourrons nous réunir, compte tenu aussi de la situation financière de notre association, et je peux vous dire que j'en sais quelque chose... Des propositions ont été émises, parce l'on souhaitait toujours se réunir en outre-mer. Pourquoi pas ? Si les finances ne permettent pas de se réunir à Paris...Maintenant, si nous avons une aide de l'Etat, du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, parce qu'une volonté existe, n'oubliez pas que nous avons une invitation du président de l'association des maires de la Polynésie Française. Voilà, mes chers amis, le message que je voulais faire passer.

(Applaudissements)

M. Roland ROBERT - Chers collègues et amis, après trois jours de travaux intenses, qui ont touché à tous les domaines de nos champs d'intervention, notre Xe congrès vit ses dernières heures. J'aurais pu dire "prend fin", mais les visites du lac de Dziani à Labattoir, et l'usine de dessalement à Pamandzi, dans la Petite Terre, cet après-midi, sont organisées dans le cadre de ce congrès. Je vous invite d'ailleurs à être nombreux à ces visites.

Organiser un congrès à Mayotte, c'était une gageure, mais la constatation a été faite par tous les congressistes, le Xeme congrès de l'ACD'OM, le congrès de Mayotte, a été un grand congrès. Aussi, laissez-moi adresser mes remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation : le Conseil Général de Mayotte, l'Association des Maires de Mayotte, les communes de Mayotte, et tous les Mahorais qui se sont impliqués dans l'organisation de ce congrès.

Evidemment, mes remerciements vont aussi aux autorités gouvernementales, le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, aux autorités préfectorales de Mayotte. Mes remerciements vont également à nos sponsors. Merci à l'Office du Tourisme de Mayotte, qui nous donne la belle plaquette que l'on nous a distribuée ce matin, et qui a contribué aussi au succès de ce congrès. Merci à tous ceux qui n'ont pas hésité à franchir des milliers de kilomètres pour être à Mayotte.

Nous avons vécu trois jours d'intense émotion où la fraternité a été reine. Les congressistes venus des quatre coins du monde ont découvert avec émerveillement une île exceptionnelle, un peuple fier et courageux, qui a fait de l'accueil un des éléments essentiels de son image de marque. Chacun d'entre nous repartira chez lui enrichi avec une perception plus grande et plus claire des problèmes que nous avons en commun, mais également des spécificités qui feront notre originalité et notre force respectives. Bonne fin de congrès

Avant de quitter la salle, il y a une distribution de petits souvenirs. Je passe la parole à Mme Augustine Touzet, et ensuite, le photographe demande aux congressistes de rester là pour une photo de groupe.

Mme Augustine TOUZET - Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement, avant que vous ne partiez, faire appel à votre indulgence, et à un peu de discipline, puisque nous avons été sollicités pour faire votre accueil ici, avec l'aide des hôtesses mahoraises qui sont debout et que je vous demande d'applaudir très fort.

(Applaudissements)

Ce sont des jeunes femmes et des jeunes filles qui affrontent pour la première fois un congrès. J'ai mis une heure et demie pour les "briefer", mais je n'aurais pas pu le faire sans le soutien de M. le Président de l'Association des Maires de Mayotte, de beaucoup de maires de Mayotte, de Conseillers… Je voudrais faire appel à votre indulgence, et à un peu de discipline, puisque nous avons été sollicités pour faire votre accueil ici, avec l'aide des hôtesses mahoraises qui sont debout, et que je vous demande d'applaudir très fort.

(Applaudissements)









RÉSOLUTIONS PRISES POUR MAYOTTE
LORS DU Xème CONGRES DE L'ACD'OM
24-27 octobre 2001

Sommaire:

- Eligibilité des groupements des Communes de Mayotte à la DGF
- Parution du décret déclassant le domaine public de l'Etat dans les zones habitées
- Endiguement des abords des rivières relevant de la compétence de l'Etat
- Financement des études d'évaluation du retard à rattraper au sens de la loi statutaire du 11 juillet 2001
- Accélération de la cadence des travaux de cadastre
- Instauration du RMI à Mayotte
- Centre de Gestion unique à Mayotte
- Parution du décret portant composition de la Commission chargée d'évaluer les dépenses de l'Etat transférées aux Collectivités Locales au titre de l'article L 1773-3 du CGCL
- Institution du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) et extension à Mayotte du bénéfice du Fonds d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Mise en place à Mayotte des aides personnelles au logement

RESOLUTION RELATIVE A L'ELIGIBILITE DES GROUPEMENTS DES COMMUNES MAHORAISES A LA D.G.F.

- **Considérant** que les groupements des Communes de Mayotte ne sont pas dotés d'une fiscalité propre au sens strict de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration de la République,

- **Considérant** cependant que les impôts destinés au financement de certaines compétences des Communes volontairement transférées à ces groupements, sont inclus dans la dotation intercommunale de péréquation définie par la loi du 11 juillet 2001,

- **Considérant** que les recettes des groupements des Communes sont constituées de subventions versées par les Communes et par voie de

conséquence des impôts collectés par la Collectivité Départementale au profit des Communes

- **Considérant** que pour obtenir la DGF les groupements doivent avoir une fiscalité propre qui finance une partie de leurs charges,

- **Considérant** que l'attribution d'une D.G.F, aux groupements de Communes allègerait les dépenses des Communes membres et leur permettrait d'activer la remise à niveau souhaitée par le Parlement, le Gouvernement et la population de Mayotte,

Les Maires de Mayotte demandent :

L'éligibilité des groupements des Communes de Mayotte à la D.G.F.

RESOLUTION RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT EN DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

Considérant que Mayotte est un petit archipel de 372 km2 où les villages sont implantés en majorité sur les 50 pas géométriques,

Considérant qu'il est indispensable pour les Communes de disposer d'un outil facilitant la politique d'aménagement du territoire,

Considérant que l'ordonnance de 1992 modifiée concernant les 50 pas géométriques fixe le cadre de travail en matière d'urbanisation et de gestion de l'espace,

Les Maires de Mayotte

demandent la parution du décret déclassant le domaine public de l'Etat dans les zones habitées en domaine privé de l'Etat pour permettre d'effectuer les régularisations foncières et de mener une politique d'urbanisation cohérente.

RESOLUTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CADASTRE

Considérant que le cadastre est un outil précieux de maîtrise du foncier,

Considérant que le développement économique et social de Mayotte impulsé par la loi statutaire de 2001, oblige les Communes à avoir la maîtrise du foncier,

Considérant que par ailleurs la dite loi statutaire confie aux Maires la compétence d'accorder les permis de construire sous réserve que la Commune considérée ait un plan d'occupation des sols et un cadastre,

Considérant que plus des 2/3 des Communes de Mayotte n'ont pas encore de cadastre actuellement,

Les Maires de Mayotte demandent:

L'inscription au budget de l'Etat des crédits permettant l'accélération de la cadence des travaux de cadastre afin que chaque commune puisse avoir un outil de maîtrise du foncier et assurer la responsabilité de délivrance des permis de construire avant la fin de la présente mandature (2001-2007).

RESOLUTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Considérant que le projet de rapport sur l'avenir institutionnel de Mayotte, adopté par plus des 3/4 de la population le 2 juillet 2001, prévoit des avancées dans le domaine social,

Considérant l'urgence d'instaurer à Mayotte des mesures susceptibles de ralentir l'afflux des Mahorais déshérités, à la Réunion ou en Métropole à la recherche de prestations inexistantes à Mayotte,

Considérant qu'un tel afflux est de nature à provoquer de gros problèmes d'intégration,

Les Maires de Mayotte demandent :

- l'instauration du RMI à Mayotte pour ralentir puis inverser le départ massif des Mahorais vers la Réunion ou la Métropole où n'existe presque pas de structure d'accueil

- que les mesures d'aides à l'emploi existant dans les DOM, ainsi que le dispositifs juridiques correspondant, soient étendus à Mayotte.

RESOLUTION RELATIVE A L'INSTITUTION D'UN CENTRE DE GESTION UNIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE MAHORAISE

Considérant que les fonctionnaires de la Collectivité Départementale, des Communes et des établissements

publics de Mayotte ont une même appellation de fonctionnaires de Mayotte au sens de l'ordonnance 96-782 du 5 septembre 1996 portant statut général des fonctionnaires de Mayotte,

Considérant que l'ordonnance précitée ayant fait l'objet d'une large concertation au plan local avait conduit à la mise en place d'un seul centre de gestion,

Considérant qu'un centre de gestion dans un espace réduit à la dimension de Mayotte est de nature à offrir les mêmes conditions de gestion aux fonctionnaires de Mayotte au sens de l'ordonnance précitée, et appartenant au même cadre d'emploi,

Considérant par ailleurs qu'un centre de gestion unique facilite la mobilité des agents au sein des services de la Collectivité Départementale, des Communes et des établissements publics,

Considérant que la loi statutaire impose pour les Communes un personnel de qualité pouvant permettre aux Maires d'assurer les responsabilités qui leur sont confiées dans le domaine de l'intervention économique, de l'urbanisme, de l'organisation du transport urbain, de la remise à niveau des Communes en infrastructure et en équipement,

Les Maires de Mayotte :

Demandent la suppression de l'article 66 de la loi 2001-616 du I11 juillet 2001 relative à Mayotte qui crée un centre de gestion distinguant les agents de la Collectivité Départementale de ceux des Communes et de leurs groupements,

attirent l'attention que le statu quo reviendrait à considérer que le personnel communal est un personnel au rabais alors que le travail qui leur est demandé est au moins équivalent à celui de leur homologue exerçant pour le compte de la Collectivité Départementale ou de l'Etat.

RESOLUTION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CHARGEE DÉVALUER LES DEPENSES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ETAT

Considérant que le chapitre ni de la loi statutaire du II juillet 2001 prévoit une compensation des transferts de compétences,

Considérant que le montant des dépenses résultant des accroissements éventuels des charges pour chaque Commune est constatée par arrêté conjoint du Ministre chargé du budget et du Ministre chargé de l'Outre-Mer,

Considérant que l'arrêté conjoint des Ministres précités est pris après avis d'une commission dont la composition est fixée par décret en Conseil d'Etat,

Les Maires de Mayotte

Demandent la parution d'un décret en Conseil d'Etat portant la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le montant des dépenses nouvelles supportées par Communes suite aux transferts de compétence de l'Etat aux Collectivités locales.

RESOLUTION RELATIVE A L'INSTITUTION A MAYOTTE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT FONCIER ET URBAIN (FRAFU) ET DU FONDS NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Considérant que la loi n°200l-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte prévoit entre autres l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement durable de Mayotte,

Considérant qu'un tel plan portant l'aménagement du territoire, le développement et la protection de l'environ-

nement n'aura d'effet que s'il est assorti d'outils appropriés rendant possible le développement envisagé

Considérant qu'il y a lieu par voie de conséquence d'envisager pour Mayotte l'institution d'un financement type « fonds régional d'aménagement foncier et urbain » permettant de financer les acquisitions foncières et l'aménagement urbain,

Considérant que la mise en place d'un fonds doit tenir compte de l'absence à Mayotte des crédits communautaires gérés en partenariat entre la CEE, l'Etat et les Collectivités locales,

Considérant que la sous section 5 de la loi précitée s'inscrit dans une perspective de développement durable de Mayotte

Les Maires de Mayotte demandent :

- L'institution à Mayotte du Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain chargé d'accompagner les Communes dans leur politique d'acquisition foncière et d'aménagement urbain.

- L institution du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire dont l'objet est de favoriser une politique cohérente d'aménagement de Mayotte.

RESOLUTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE A MAYOTTE DES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT

Considérant qu'en France métropolitaine et dans les DOM, les aides personnelles constituent un outil indispensable de la politique en faveur du logement.

Considérant que ce type d'aide est adapté pour accompagner le développement économique qu'impulse la loi statutaire du 11 juillet 2001 pour Mayotte

Considérant que dans le contexte juridique actuel, il est difficile de transposer à Mayotte ces aides personnelles au logement dans la mesure où elles sont liquidées par des Caisses dont les compétences ne sont pas encore étendues à Mayotte (Caisse d'allocations familiales et Mutualité agricole).

Considérant qu'il y a lieu néanmoins de faire bénéficier Mayotte des aides personnelles au logement gérées directement par l'Etat en attendant l'extension à Mayotte du Code de la Sécurité sociale.

Les Maires de Mayotte:

Demandent que Mayotte bénéficie du fonds national d'aide au logement et du fonds national de l'habitation pour accompagner le développement des villes et villages de Mayotte.

- **Rappellent que les aides demandées sont de nature à limiter le développement des taudis.**

2002


XIème CONGRES DE
L'ACD'OM
16 NOVEMBRE 2002
ACD' OM
ASSOCIATION DES
D'OUTRE-MER

Compte rendu de la visite du Secrétaire Général de l'ACDOM (Association des Communes de l'Outre Mer) en Guadeloupe et en Martinique:

M. Lilian MALET (élu de La Réunion), Secrétaire Général de l'ACDOM qui regroupe un peu plus d'une centaine de communes sur les 179 que compte La Guadeloupe, La Martinique, La Guyane, La Réunion, Mayotte et La Polynésie Française, a effectué une mission en Guadeloupe et en Martinique du 15 au 18 mai.
Il a été accueilli par le Vice Président Guadeloupéen. Monsieur Théogat BALZINC. Invité de l'émission "Répliques" le 15 au matin sur RFO Guadeloupe, il a ensuite eu un entretien avec le Président de l'Association des Maires de Guadeloupe, Monsieur Julien CHOVINO à la mairie de Morne à l'eau.

Outre un rappel du rôle de l'ACDOM et de la place que l'association occupe dans la mise en relation des élus de l'Outre-Mer, monsieur Malet a sollicité le soutien de l'Association des Maires sur le projet d'un stand commun au prochain salon des Maires de France en novembre prochain à Paris. L'objectif est d'offrir, sur un espace de cent mètres carrés, un lieu d'expression et de rencontres pour l'ensemble des élus domiens d'une part et de présenter un visage cohérent et uni de l'Outre-Mer français d'autre part.
L'Association des Maires s'est engagé à soutenir le dossier auprès des instances départementales et régionales de même qu'à encourager les communes non adhérentes à se rapprocher de l'ACDOM. Il a en outre été proposé qu'une réunion du bureau de l'ACDOM se tiendra en Guadeloupe le 6 juillet prochain en marge du Congrès des SEM d'Outre-Mer. Ce bureau sera élargi à l'ensemble des Présidents d'Association de Maires de l'Outre-Mer.

Après un déjeuner de travail avec des élus, l'après-midi a été consacré au dépôt des dossiers auprès du Département, où la délégation a été reçue par le Vice-président José TORIBIO, et de La Région.

Départ le soir pour La Martinique. Réunion de travail à la mairie de Ste Anne le matin suivi d'un déjeuner et réunion dans l'après-midi au Conseil Général de Martinique avec M. Louis Joseph MANSCOUR, 1er Vice-président du Conseil Général et Maire de Trinité, Monsieur ANTISTE Maurice, 1er Vice-président de l'Association des Maires et Maire du François, M. Garcin MALSA, Vice-président de l'ACDOM et Maire de Ste Anne, M. Lucien NOLBAS, Maire Adjoint de Schoelcher.

La présentation du projet de stand commun, qui recueille un avis très favorable de la part des élus sur l'ensemble de l'Outre-Mer, a fait l'objet d'une large discussion quand à son contenu. Il a été convenu que celui-ci fera l'objet d'une concertation étroite entre les différentes associations de Maires qui seront directement partie prenante dans ce projet. L'année dernière, un stand de vingt mètres carrés, financé par l'ACDOM (et le Comité du tourisme de La Réunion pour le décor) avait su conquérir les élus. Il s'agit cette année de confirmer cet essai avec un stand cinq fois plus grand. Plusieurs partenaires financiers devraient intervenir.

Outre l'ACDOM, toutes les collectivités départementales et régionales ont été sollicitées. Le Ministère de l'Outre-Mer avait déjà donné un accord de principe sur le projet. Les thèmes qui seront débattus à l'occasion du congrès de l'Association et du Congrès des Maires en novembre feront l'objet d'un débat le 6 juillet en Guadeloupe.

COMMUNIQUE

Une réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Communes de l'Outre-Mer (ACDOM) s'est tenue ce jour le 6 juillet au RAIZET en Guadeloupe.

Les représentants de Mayotte, de Martinique, de Polynésie, de la Guyane, de Guadeloupe et de La Réunion ont confirmé au cours de cette réunion le principe de la mise en place d'un stand commun à l'Outre-Mer au Salon des Maires de France en novembre à Paris.

Cette réunion a été élargie aux Associations des Maires.

Au centre des préoccupations, le jeunesse ultramarine avec ses problèmes et son potentiel.

Le stand, de prés de cent mètres carrés, se partagera en trois pôles :
un pôle institutionnel avec une présentation de la réalité socio-économique commune à l'Outre-Mer (chômage, jeunesse de la population, délinquance, inadaptabilité des lois, retards structurels...)
Un pôle promotionnel de l'ensemble des régions ultramarines.
Et un pôle de convivialité, d'échanges et de rencontres pour les élus de l'Outre-Mer.

Les élus se sont fermement engagés à tout mettre en oeuvre pour faire de ce moment fort de la vie des collectivités locales de base une réussite et une prise de conscience, pour tous les élus, des difficultés et des axes potentiels de développement.

Le prochain congrès de l'ACDOM, fixé les 16 et 17 novembre prochains à Paris, se tiendra sur le thème général du "Développement durable et solidaire dans la diversité".



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACD'OM

Les membres de l'Association des Communes d'Outre Mer (ACD'OM) se sont réunis en Assemblée Générale le 16 novembre 2002 à 14h30 à Paris, 257 rue de Vaugirard.
Cette assemblée a été élargie aux représentants des communes non adhérentes de l'association, sans qu'elles aient voix délibérative.
Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.
L'assemblée est présidée par Roland ROBERT en qualité de Président.
50% des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le Président rappelle l'ordre du jour et tous les documents s'y rapportant sont remis aux participants.

Question n°l : Présentation des rapports d'activités et moral
Question n°2 : Présentation du rapport financier
Question n°3 : Election des membres du Conseil d'administration pour 2003/2004
Lecture est faite des différents rapports par :

- Lilian MALET, Secrétaire Général, pour le rapport d'activités et moral
- Maurice GIRONCEL, Trésorier, pour le rapport financier.

Les structures intercommunales posent le problème du taux de cotisation en tenant compte du fait qu'elles regroupent souvent des communes déjà adhérentes. Le bureau propose à l'assemblée de moduler les taux de cotisation pour de telles entités.
Il est rappelé que les communes constituent les membres actifs de l'association.
Le taux de cotisation pour les communes est fixé à 0,16 euro par habitant.
Il est proposé que les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération, les syndicats de communes cotisent à hauteur de 0, 04 euro par habitant.
Les Associations de Maires, les SEM peuvent être membres associés et verser un montant forfaitaire de l 000 euros/an.
Puis le débat s'ouvre entre les participants. Des questions sont posées sur les comptes de l'association auxquelles le trésorier apporte les réponses.
Plus personne ne demandant la parole, le Président met au vote les différents points à l'ordre du jour :
Première résolution : l'Assemblée approuve le rapport moral du Président. Cette résolution est adoptée à la majorité.
Deuxième résolution : l'Assemblée approuve le rapport financier du Trésorier. Cette résolution est adoptée à la majorité.
Troisième résolution : l'Assemblée adopte les taux de cotisation proposés en précisant le choix donné aux communautés de communes, d'agglomération et syndicats mixtes de devenir membres actifs ou associés (cf : tableau cotisation)
Sur proposition du bureau, l'Assemblée générale, réunie en séance extraordinaire, adopte à l'unanimité le principe de la mise en place d'un secrétariat général permanent. Celui-ci est fixé dans le département de La Réunion.
Après une interruption de séance, l'Assemblée élit les membres du conseil d'administration pour 2003/2004. Plusieurs participantes posent le problème du manque de femmes dans le conseil d'administration et surtout dans le bureau. Il appartient aux membres actifs d'améliorer la représentation féminine et ni l'Assemblée générale ni le bureau ne peuvent y remédier. (cf : Liste membres CA)
L'Assemblée générale adopte également à l'unanimité le principe de l'organisation du prochain congrès en 2003 en Polynésie française et retient l'invitation du Maire de Bora Bora, monsieur Gaston TONG SANG.
L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 16h 30 pour la suite du congrès.

Le Président :	Le Secrétaire Général :
Roland ROBERT	Lilian MALET

2003


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE le nerf du développement
Regards croisés sur l'outre-mer
DÉVELOPPEMENT DURABLE une carte maîtresse
Magazine édité à l'occasion du 12ème congrès de l'Association des Communes d'Outre-Mer à Bora Bora

Paris - Mars 2003 COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de l'ACD'OM (ASSOCIATION DES COMMUNNES DE L'OUTRE MER) s'est tenu le 24 mars 2003 au siège de l'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) au 41 Quai d'Orsay à Paris.

Monsieur **Léon BERTRAND**, Membre du Conseil d'Administration de l'ACD'OM, Maire de Saint Laurent du Maroni et Secrétaire d'Etat au Tourisme s'est réjouit d'être présent aux côtés des communes d'Outre Mer et de participer à la réflexion et à la dynamique de l'ACD'OM. Il a proposé à l'ensemble du Bureau de mettre en place une méthode de travail pour lui permettre de relayer les dossiers de l'Association auprès des membres du Gouvernement ;

Les débats ont fait apparaître deux demandes fortes et récurrentes :

- *La nécessité d'un Fonds de rattrapage pour les communes qui pourrait se traduire par une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'ordre de 30%*

La nécessité de trouver d'urgence une solution à la précarité des emplois dans la fonction publique territoriale de l'Outre Mer.

Compte tenu de la situation particulière de Mayotte, L'ACD'OM a réaffirmé son soutien aux communes de Mayotte pour lesquelles il est urgent d'effectuer une mise à niveau. Les élus présents ont insisté particulièrement sur le système de la restauration scolaire indispensable pour l'hygiène alimentaire des enfants mahorais.

Le Conseil d'Administration a agréé les trois priorités suivantes :

1 – COMMUNICATION

Mise en réseau des communes et élus de l'Outre Mer à travers un site INTERNET – INTRANET

2- LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE *:*

cf. Motion

3 – LE 12ème CONGRES DE L'ACD'OM

se déroulera en novembre 2003 en préambule du Congrès de l'AMF. Les thèmes retenus :

Les Fonds Européen et l'Outre Mer

Tourisme et développement durable. *Le Secrétaire d'Etat au Tourisme a d'ores et déjà annoncé sa participation à nos travaux.*

Par ailleurs, un CONCOURS en direction de la JEUNESSE ULTRAMARINE sera organisé sur le thème suivant : « La paix instrument du développement durable ».

4 – L'ACD'OM a d'autre part adhéré à l'ASSOCIATION **Comité 21** et mettra en œuvre une politique d'incitation à la mise en place **d'AGENDA 21** dans les communes d'Outre-Mer.

Le Secrétaire Général.

MOTION POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN OUTRE MER

I- **Considérant** le rôle essentiel joué par les collectivités dans la stabilité économique et sociale de nos régions d'Outre Mer

II- **Considérant** le nombre élevé d'emplois précaires dans les communes de l'Outre Mer,

III- **Considérant** la nécessité de ne pas accroître la charge salariale de la section de fonctionnement des budgets communaux,

IV- **Considérant** le coût élevé (à déterminer précisément) de la titularisation des fonctionnaires territoriaux exerçant en Outre Mer,

L'ACD'OM (l'Association des Communes De l'Outre Mer), réuni à Paris en conseil d'administration (élargie aux associations départementales de maires) le 24 mars 2003, demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre d'urgence une étude exhaustive de la situation exacte des communes de l'Outre Mer au regard de tous les personnels hors statut de la fonction publique territoriale,

Exprime son souhait d'être étroitement associé à cette étude et à ses conclusions,

Propose à l'Etat de confier à l'ACD'OM la responsabilité et la réalisation de cette étude dans le cadre d'une convention.



PROGRAMME DU CONGRES

Jeudi 06 novembre

23h	Arrivée du Conseil d'Administration à l'aéroport de Faaa - Accueil et installation au SOFITEL Maeva Beach

Vendredi 07 novembre

7h00	Petit déjeuner au marché de Papeete pour les membres du bureau à l'nvitation de **Michel BUILLARD**, Député Maire de Papeete et **Béatrice VERNAUDON**, Députée de Polynésie Française
9h00	Rencontre avec Monsieur **Michel MATHIEU**, Haut Commissaire de La République
9h30	Rencontre avec Madame **Lucette TAERO**, Présidente de l'Assemblée territoriale de Polynésie Française
10h30	Conférence de Presse de l'ACD'OM au SPC-PF
12h00	Déjeuner
14h30-15h30	Visite du port de pêche de Papeete
17h00	Réunion du Conseil d'administration au SOFITEL Maeva Beach,"salle Paevai"
20h00	Dîner

Samedi 08 novembre

12h00	Déjeuner libre
15h50	Départ du vol 466 vers Bora Bora
17h05	Arrivée à l'aéroport de Bora Bora - Accueil et installation dans les hôtels
23h00	Arrivée des congressistes à l'aéroport de Faaa

Dimanche 09 novembre

	Excursion et déjeuner pique-nique pour les congressistes présents à Tahiti Excursion en pirogue et déjeuner pique-nique au Motu Tapu pour les congressistes présents à Bora Bora Arrivée des autres congressistes au cours de l'après-midi - Accueil à l'aéroport et installation dans les hôtels
19h30	Dîner dans les hôtels

Lundi 10 novembre 2003

	Accueil et installation au SOFITEL Maeva Beach
7h30-7h45	Accueil des congressistes
8h00-8h30	Ouverture officielle du congrès Discours d'accueil de Monsieur **Gaston TONG SANG**, Maire de Bora Bora Intervention du représentant de l'AMF Discours d'accueil de Monsieur **Ali HADHURI HAMADA**, Président de l'ACD'OM Lecture du Message de **Léon BERTRAND**, secrétaire d'Etat au Tourisme Lecture du Message de Monsieur **Jacques CHIRAC**, Président de La République Intervention de Monsieur **Gaston FLOSSE**, Sénateur Président du Gouvernement de Polynésie Française
8h30-9h00	Présentation de l'OUTRE MER - Madame **Béatrice VERNAUDON**, Députée de Polynésie
9h30	Pause

9h45 - 12h00 Présentation de La Polynésie Française - Monsieur **Gaston FLOSSE**, Sénateur Président du Gouvernement de Polynésie Française
12h00-13h15 Déjeuner
13h15- 14h45 Interventions:
Tourisme et développement Durable
Charles SAMATHY et **Evelyne GRASPERGE**
Nicolas BLANC du Comité 21 - Responsable du programme Entreprises 21
Patrimoine naturel et développement durable : Enjeux et étude de cas.
Jean- Philippe PALASI, Chargé de mission outre-mer, UICN France
14h45-15h00 Mise en place des Ateliers
15h00-16h00 Travaux en ateliers
Atelier 1: Restauration collective partenaire du développement durable pour les secteurs agriculture, pêche et élevage dans les DOM
Guy OVIDE ETIENNE, Président de la Chambre d'Agriculture de Martinique et Président de l'ODEADOM
Atelier 2: Les chèque vacances
Eric VAILLANT et **Karine DELBENDE-LAMY** de l'Agence Nationale des Chèques Vacances
Atelier 3: Tourisme et Aménagement du territoire/Comment soutenir le Tourisme Outre Mer
Emmanuel FUSILLER, Directeur adjoint de Cabinet de M. **Léon BERTRAND**
Roland HOARAU Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds (La Réunion)
Christian MANTEI Consultant
Atelier 4: La commune et le développement durable
Garcin MALSA, Maire de Sainte Anne (972) et Vice Président de l'ACD'OM
16h00-17h00 Visites sur le terrain
17h30 Retour aux hôtels
19h30 Apéritif et dîner offert par la commune de Bora Bora à l'hôtel Moana Beach

Mardi 11 novembre

7h30-7h45 Accueil des congressistes
8h00 Début des travaux – Message du 11 novembre
8h05-9h05 Restitution des quatre ateliers
9h15-10h00 Séance plénière
10h00-10h15 Pause
10h15-11h00 Interventions:
Présentation du FED par M. **Frans BAAN** Chef de délégation de la Commission européenne pour le Pacifique
Députés européens : Madame **Margie SUDRE** & Monsieur **Jean Claude FRUTEAU**
11h00-12h00 Débat
12h00-13h15 Déjeuner
13h30 Reprise des travaux - Interventions:
13h30-13h50 Systèmes énergétiques insulaires: Monsieur **Claude RENOULT**, Directeur délégué d'EF

13h50-14h10 Mise en place et gestion de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement sur l'île de Bora Bora par **Joël ALLAIN**, Président Directeur Général d'EDT
14h10-14h30 Politique européenne et biodiversité d'outre mer par **Jean-Philippe PALASI**, Chargé de mission outre-mer, UICN France »
14h30-15h30 Séance plénière
20h00 Dîner de Gala de l'ACD'OM au Club Méditerranée de Bora Bora

Mercredi 12 novembre

7h30-7h45	Accueil des congressistes
8h00-8h30	Assemblée Générale
	Rapport d'activités du Président
	Rapport financier 2002 et approbation des comptes
8h30-10h00	Séance plénière
	Synthèse des travaux
	Tour de table des régions
	Débat et vote des résolutions
10h00-10h15	Pause
10h15-11h15	Discours de clôture
	Vice Présidents Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie
	St Pierre et Miquelon, Président AMF, ACD'OM

M. **Gaston FLOSSE**, Sénateur Président du Gouvernement de Polynésie française

12h00	Déjeuner offert par le Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française
14h00-18h00	Transfert sur Papeete
	Visite du lagon de Bora Bora par groupe 2 heures avant le départ pour Papeete
19h30	Réception à la Présidence de Polynésie Française

Jeudi 13 novembre Journée libre 23h15 Aéroport de Faaa - Départ pour Paris



Bora Bora le 12 novembre 2003



DISCOURS DE M. MICHEL MATHIEU
HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

CLOTURE DU CONGRES ACD'OM

****

Mesdames, Messieurs les Maires de l'Outre-mer,

Votre congrès se termine et nous avons suivi avec beaucoup d'attention vos analyses et vos échanges.

Vous avez traité de questions nombreuses et importantes, notamment dans le domaine du développement durable, du tourisme et des fonds européens. Bien évidemment, vous inscrivez votre action dans le cadre de la décentralisation, qui vous confie des responsabilités étendues, qui rapproche le décideur du citoyen, et qui n'est donc pas une simple modalité d'organisation administrative.

Mais ces questions que vous venez d'aborder sont aussi de plus en plus complexes, à l'image de nos sociétés développées, en fonction des attentes multiples de nos concitoyens, en matière d'emploi, de logement, de sécurité, de transport, d'aménagement du Territoire, d'identité culturelle, en fonction des attentes de la jeunesse –ici en Polynésie française 40% de la population a moins de 20 ans- en fonction d'évolutions qui parfois concernent l'ensemble de la planète.

Ainsi, à plusieurs reprises, vous êtes revenu sur un sujet important, qui est celui du développement durable. Cette notion s'analyse à différents niveaux : développement des technologies, emploi des ressources naturelles, respect des équilibres biologiques. Mais cette question implique très fortement un engagement collectif et individuel. Il ne peut y avoir de développement durable que si cette perspective est entièrement partagée par la population concernée. Il y a donc là un formidable enjeu d'éducation et de formation.

Vous le mesurez parfaitement à travers l'exemple concret du développement de l'activité touristique.

L'activité touristique a toute sa place dans l'Outre-mer. Mais son développement doit être maîtrisé, c'est à dire être accompagné de mesures protectrices de l'environnement (assainissement-traitement des déchets-gestion des ressources en eau).

C'est une politique globale qu'il faut engager.

Il faut y intégrer notamment deux notions complémentaires, l'espace et le temps.

-Le temps car il faut que la vigilance soit constante.

-L'espace : il faut qu'un hôtel soit très correct du point de vue de l'environnement, des énergies renouvelables, etc…, mais il faut aussi que les plages voisines ne soient pas couvertes de déchets, que les rivières ne servent pas de dépotoirs, que de la haute mer n'arrivent pas des rejets d'hydrocarbures… que la pollution atmosphérique ne se développe pas dans les rues voisines, que l'identité culturelle soit préservée.

Sur ces questions, votre rôle est essentiel. Et il ne concerne bien sûr pas que l'activité touristique. Pour convaincre, expliquer -et expliquer encore- adapter, associer les énergies, développer les projets, veiller aux cohérences, assurer la participation de nos concitoyens, l'élu municipal que vous êtes occupe une place de premier rang.

Vous avez également évoqué un autre sujet, non sans rapport avec le précédent, mais encore plus vaste, celui

de la biodiversité.

L'appauvrissement de la diversité biologique mondiale s'accélère. Les experts craignent la disparition d'ici un siècle de la moitié des espèces vivantes que nous connaissons. En raison des nombreux services rendus par les espèces et les écosystèmes qui les abritent et des réservoirs génétiques qu'ils constituent, cette menace est considérée comme d'égale ampleur à celle des changements climatiques.

Sur le plan international, ce sujet de préoccupation a déjà été pris en compte. Ainsi, 187 pays dont la France ont ratifié la convention sur la diversité biologique, signée à l'occasion du sommet de la terre de 1992.

Le 10 septembre dernier, en conseil des ministres et selon les orientations formulées par le Président de la République, le gouvernement s'est fixé comme objectif l'adoption en 2004 d'une stratégie nationale, destinée à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010.Cette stratégie doit être bâtie en large concertation et je vous félicite de l'avoir inscrite à votre ordre du jour.

Le patrimoine naturel exceptionnel de l'Outre-mer nous donne une responsabilité de première place dans cette mobilisation.

Ainsi, ici, le milieu marin de la Polynésie, vaste de 5 millions de kilomètres carrés dont 12 800 kilomètres carrés de récifs et de lagons forme une des plus grandes diversités géomorphologiques récifales.

Certes, nul ne peut savoir ce que sera la biodiversité de demain. Plusieurs états d'équilibres sont possibles. Mais si les états évoluent en fonction des conditions naturelles, ils évoluent aussi en fonction des différents degrés d'intervention de l'homme. Et c'est à ce niveau que se situe notre responsabilité.

Cela peut conduire à des initiatives très concrètes, très immédiates, par exemple en développant les projets d'aires marines protégées (AMP), ou les plan de gestion des espaces maritimes, ou encore en renforçant les dispositifs juridiques, d'origine nationale ou internationale, assurant la conservation et la protection du patrimoine naturel et biologique.

Autre sujet d'importance : votre préoccupation en ce qui concerne l'utilisation insuffisante des fonds européens en Outre-mer. Les collectivités d'Outre-mer doivent pouvoir davantage bénéficier des subventions communautaires accordées dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne. Le gouvernement français, par la voix de Mme GIRARDIN, Ministre de l'Outre-mer, souhaite favoriser un allègement et une accélération des procédures de gestion du Fonds européen de développement (FED) et des fonds structurels. Mais il souhaite également que les besoins des différents pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) soit mieux pris en compte par la commission européenne. Aussi, Mme la Ministre souhaite présenter début décembre à la commission européenne des propositions qui auront été établis en partenariat avec les autres PTOM et les autres pays membres concernés (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark) afin d'obtenir des correctifs au système actuel.

Ceci me conduit au dernier point que je souhaiterais souligner à l'issue de vos travaux, et qui est la prise en compte de plus en plus forte de l'environnement international pour l'Outre-mer français.

Ici même, en Polynésie, le 28 juillet dernier, lors de la rencontre France-Océanie, le Président de la République a fortement souligné cette exigence en déclarant « Ensemble, nous voulons construire un Pacifique écologiquement préservé, économiquement efficace et socialement équitable, pour que cette partie du monde soit un havre de paix, un lieu magique où se rejoignent le respect des patrimoines immémoriaux et la quête de la modernité ».

Cette volonté, ici dans le Pacifique, en ce qui concerne notamment l'initiative française pour la protection des récifs coralliens, comme ailleurs, passera par des initiatives auxquelles les collectivités locales devront être associées, parce qu'elle ne prendra sa pleine dimension que si elle est une volonté collective.

Elle doit être celle de chaque citoyen, et donc irriguer aussi la vie locale, la vie municipale.

Mesdames Messieurs les Maires, dans quelques heures, chacun va reprendre sa route. J'espère que ces moments partagés, ici à Bora-Bora, resteront longtemps dans vos mémoires.

L'Outre-mer français que vous représentez s'inscrit désormais dans le cadre institutionnel rénové à la suite de

la révision constitutionnelle, qui prend pleinement en compte sa dimension singulière.

L'Outre-mer français peut également s'appuyer sur les nouvelles dispositions fiscales et financières de la loi de programme pour l'Outre-mer de juillet 2003, visant notamment à encourager l'investissement privé, créateur d'emplois. Concernant vos communes, cette loi de programme pour l'Outre-mer a posé le principe d'une redéfinition des critères et des modalités de calcul des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales afin de les adapter aux réalités ultramarines. L'application de ce principe devrait permettre aux communes d'Outre-mer de dégager des marges suffisantes pour financer leurs dépenses d'investissement à la hauteur des besoins des populations concernées.

Ainsi, organisé autour de ses collectivités aux responsabilités élargies, assuré de la solidarité nationale, intégré ou associé à l'Europe, communauté de 375 millions d'habitants et bientôt de 450 millions, qui d'ores et déjà réalise 25% du PIB mondial, et le 1/5e du commerce national, il est pour notre pays –chacun le perçoit de plus en plus- un atout et un modèle.

Vos réflexions d'aujourd'hui en sont un exemple, par leur richesse, leur diversité, à l'image d'un monde que nous ne pouvons concevoir que multipolaire, tout en sachant de quelles valeurs nous sommes porteurs.

Je vous remercie donc encore de vos travaux, dont je ferai le compte rendu fidèle à Mme GIRARDIN, Ministre de l'Outre-mer.

Je vous souhaite un excellent congrès à Paris, dans quelques jours, avec l'ensemble des maires de France, que vous enrichirez de vos réflexions.

Je vous remercie de votre accueil, Je vous remercie de votre attention.



Motion relative à la mise en place des chèques vacances dans les PTOM

Considérant que les salariés du privé et du public et leurs familles résidant dans les PTOM ont droit également aux vacances et aux loisirs ;

Considérant que la mise en place des chèques vacances est un vecteur de développement économique et d'échanges culturels nécessaires à nos PTOM ;

Constatant que les élus des PTOM sont disposés à prendre des initiatives favorisant la mise en place des chèques vacances :

Le congrès de l'ACD'OM réuni les 10-11 et 12 novembre 2003 à Bora Bora :

Demande à l'Agence Nationale des Chèques Vacances de tout mettre en œuvre afin que la plus grande diffusion, de l'information soit assurée dans les PTOM et que toutes propositions adaptées à leur situation soient faites.

MOTION EN FAVEUR DE LA CONTINUITE TERRITORIALE

Les Elus des Communes de l'Outre Mer, réunis en Congrès à Bora Bora les 10, 11 et 12 novembre 2003

REAFFIRMENT leur volonté de faire du développement durable et solidaire.

RECLAMENT qu'en vertu des compétences régaliennes de l'Etat la continuité territoriale soit assurée pour les populations à l'intérieur de leur région et selon le principe de l'Union Européenne du droit à l'égalité entre les communes de la Communauté Européenne.

SOUHAITENT que soit mis à la disposition des territoires et collectivités d'Outre Mer une «dotation globale économique sans limitation de durée» par analogie aux facilités accordées à la Corse par la France Métropolitaine.

MOTION EN FAVEUR DU DROIT A LA LIBRE CIRCULATION ENTRE LES REGIONS ET LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les Elus des Communes de l'Outre Mer, réunis en Congrès à Bora Bora les 10, 11 et 12 novembre 2003

SOUHAITENT que la libre circulation des hommes entre les ressortissants des Départements et des Territoires d'Outre Mer soit effective.

DENONCENT le monopole de la Compagnie Air France et la pratique de tarifs prohibitifs des destinations entre la France Métropolitaine, les DOM et les TOM et, qui plus est, d'un DOM vers un autre DOM ou un TOM, qui lèsent les populations des possibilités d'échange et de rencontre.

DEMANDENT l'application urgente de tarifs aériens préférentiels pour les DOM et les TOM.

Motion pour la restauration collective à Mayotte

Considérant l'état de malnutrition et sanitaire constaté par les services de l'Etat à Mayotte dans les établisse-

ments scolaires en générale;

Considérant que les écoles ne fonctionnent qu'en demi-journée et que les parents sont amenés à travailler de plus en plus, à plein temps.

Considérant la montée exponentielle de la délinquance;

Considérant que la prévention en matière sanitaire et d'échec scolaire passe par la mise en place de l'organisation d'une restauration collective de façon urgente;

Les élus de l'ACDOM réunis en atelier intitulé « Restauration collective partenaire du développement durable pour les secteurs agriculture, pêche et élevage dans les DOM»

SOUTIENNENT fortement les actions engagées par les élus de Mayotte;

DEMANDENT à l'Etat de s'investir pour qu'à Mayotte la restauration collective devienne une réalité.

MOTION POUR LE FINANCEMENT DU XIIe CONGRES DE L'ACD'OM A BORA BORA

Les Elus de l'Outre-Mer réunis à Bora Bora les 10, 11 et 12 novembre 2003;
Après avoir pris connaissance des éléments financiers du budget de ce XIIe Congrès;

Considérant le succès de la manifestation et l'apport tant en terme financier qu'en terme de rayonnement pour la Polynésie Française;

Considérant la mise en valeur des dispositifs européens et de l'Europe auprès des Elus Locaux;

DEMANDENT aux instances concernées de revoir leur position sur le financement du XIIe Congrès de l'ACD'OM et d'y participer pleinement.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A L'URGENCE DE L'ALLONGEMENT DE LA PISTE D'AVIATION

- **Considérant** que le Conseil Général de Mayotte avait exprimé dans sa délibération du 09/09/86 à propos de la loi de programme "qu'il importe d'affirmer sans ambiguïté la priorité des actions de développement de l'économie mahoraise"

- **Considérant** que l'un des objectifs affichés de ce développement par la convention Etat Mayotte de 1987 était le désenclavement de Mayotte par l'aménagement d'une piste permettant une meilleure desserte aérienne

- **Considérant** que monsieur le Premier Ministre lors de son passage à Mayotte en 2001, a annoncé l'inscription des crédits d'études et de réalisation des travaux permettant d'une part une liaison semi directe entre Mayotte et la Métropole et, d'autre part, l'accueil de gros porteurs devant assurer une liaison directe dès la fin des travaux de la dernière tranche.

L'ACD'OM demande à l'Etat:

- d'accélérer le processus engagé en 2001 afin que les travaux d'allongement de la piste d'aviation soient réalisés pour permettre la liaison directe entre Mayotte et la Métropole
- de faire jouer à Mayotte la notion de continuité territoriale de manière à placer le coût de transport entre Mayotte et la Métropole en deçà de celui pratiqué entre la Réunion et la Métropole compte tenu d'une distance moins longue

RESOLUTION RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT EN DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

- **Considérant** que Mayotte est un petit archipel de 372 km où les villages sont implantés en majorité sur les 50 pas géométriques,
- **Considérant** qu'il est indispensable pour les Communes de disposer d'un outil facilitant la politique d'aménagement du territoire,
- **Considérant** que l'ordonnance de 1992 modifiée concernant les 50 pas géométriques fixe le cadre de travail en matière d'urbanisation et de gestion de l'espace,

Les Maires de Mayotte
- **demandent** la parution du décret déclassant le domaine public de l'Etat dans les zones habitées, en domaine privé de l'Etat pour permettre d'effectuer les régularisations foncières et de mener une politique d'urbanisation cohérente.

MOTION
PORTANT PROPOSITION DE MODIFICATION DES DOTATIONS DE L'ETAT EN FAVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER

Adoptée par le Conseil communautaire de la CIREST et relayée par l'ACD'OM

CONSIDERANT

La situation économique et sociale des Départements d'Outre Mer et plus particulièrement à la Réunion :

- L'importance du taux de chômage et du niveau record de celui de la Réunion établi à 42%,
- Le faible niveau du PIB par habitant inférieur de 40% à la moyenne nationale,
- Les contraintes liées à l'éloignement de la métropole et de l'Europe,
- L'importance du nombre d'allocataires bénéficiaires du RMI et autres prestations sociales qui à la Réunion représentent dix fois la moyenne nationale,
- La pression démographique actuelle et pour les vingt ans à venir (et plus particulièrement la part importante des jeunes de moins de 20 ans qui représentent 36% de la population).

CONSIDERANT

Le retard structurel des DOM, et de la Réunion, et l'effort que doivent mener les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour s'inscrire dans un développement durable de leur territoire:

- Pour rattraper le retard en matière d'infrastructures et d'organisation des transports,
- Pour réaliser les équipements scolaires, sportifs et culturels attendus par une population jeune et active et pour en assurer un fonctionnement conforme aux attentes des usagers et identiques aux normes européennes,
- Pour répondre aux retards structurels en matière de services publics et prendre en compte les contraintes nouvelles des réglementations nationales et européennes en matière d'environnement, d'eau, d'assainissement, de collecte et traitement des déchets,
- Pour répondre aux risques naturels fréquents sur les territoires des DOM (cyclones et tempêtes tropicales, inondations, volcanisme, forte érosion,)
- Pour répondre à la demande de logement (le besoin en constructions nouvelles est évalué à 9 000 logements par an pour la Réunion pour les vingt prochaines années)

CONSIDERANT

La structure de la fiscalité des Départements d'Outre Mer au regard de la fiscalité nationale et plus précisément :

- La faiblesse du potentiel fiscal des collectivités et EPCI des DOM inférieur à 40% au potentiel fiscal métropolitain (le potentiel fiscal par habitant des communes des DOM de moins de 10000 habitants est de 170€ en moyenne contre 414€ en métropole; pour les communes de plus de 10 000 habitants, le potentiel fiscal par habitant est de 318€ pour 616€ en métropole)
- La faiblesse des bases qu'il s'agisse des taxes ménages ou de la taxe professionnelle inférieures de 50% aux bases métropolitaines,
- L'impossibilité d'accroître la pression fiscale compte tenu du niveau déjà élevé des taux d'imposition,

CONSIDERANT

La reconnaissance par le gouvernement et les parlementaires de ces handicaps et plus particulièrement:

- L'engagement pris par Monsieur le Premier Ministre, lors de son discours en date du 21 février 2003 à Saint-Denis de la Réunion concernant les financements de l'Etat, à faire en sorte que « la richesse soit la mieux répartie possible sur l'ensemble du territoire national, de manière à ce qu' 'il y ait un soutien aux territoires les plus en difficulté et qu' 'on puisse apporter ainsi notre capacité à faire respecter l'esprit républicain jusque dans 1 'équité des territoires. »
- L'article 47 de la Loi Programme pour l'Outre Mer promulguée le 22juillet 2003 stipulant que «les dotations de I' Etat aux collectivités locales d'outremer font l'objet de dispositions particulières qui tiennent compte de leurs caractères spécifiques»

Les élus de la Communauté Intercommunale Réunion Est considèrent comme extrêmement urgent de tenir compte de l'ensemble de ces facteurs handicapants dès la loi de finances 2004

DEMANDENT

Une modification substantielle des critères d'attribution des dotations de l'Etat par l'application d'un indice de majoration de 1,40 de l'ensemble des dotations versées aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale des DOM

.



BILAN MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITES (AG 2003)



A la suite du Congrès 2002 qui s'est tenu à Paris le 16 novembre, un nouveau Conseil d'administration a été élu. Il s'est réuni le jour même et a élu le Bureau de l'association pour 2003/2004 :

Président : **ALI HADHURI HAMADA** – Maire de BOUENI (Mayotte)

Vice Présidents : **THEOGAT BALZINC** – (Guadeloupe) – Vice Président SIVOM NORD BASSE TERRE
JEAN PIERRE ROUMILLAC - (Guyane) - Maire de Matoury
GARCIN MALSA – (Martinique) - Maire de Saint Anne
ROLAND ROBERT – (La *Réunion*) – Vice Président du TCO
GASTON TONG SANG – (Polynésie *FR*) – Maire de Bora Bora
Secrétaire Général : **LILIAN MALET** – (La *Réunion*) – 1er Adjoint Maire de La Possession
Trésorier : **AHAMADI DAHALANI** – (Mayotte) - Maire de Sada
Secrétaire Adjoint : **SAÏD ISSIHAKA** – (Mayotte) – Maire de Pamandzi
Trésorier Adjoint :**ROLAND HOARAU** – (La *Réunion*) – Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, le siège de l'Association a été fixé à La Possession.

L'ACD'OM s'affirme dans son rôle de force de proposition et d'action. Les orientations arrêtées par le Bureau le 8 février et confirmées par le conseil d'administration le 8 mars prennent corps.

En premier lieu, le processus d'élargissement de l'assise de notre Association a bien avancé. Après les communes de Mayotte, après l'entrée de la Polynésie par le biais du SPC d'abord en 2002, et à titre individuel pour d'autres communes cette année, ce sont aussi deux communes de Nouvelle Calédonie qui sont venues renforcer et enrichir l'ACD'OM.
Pour la Nouvelle Calédonie, les communes de Païta et de La Foa ont délibéré et sont adhérentes à l'ACD'OM et d'autres ont exprimé leurs intentions d'adhérer.

Pour la Polynésie Française, ce sont les communes de NUKU HIVA, PIRAE, MAUPITI, HIVA OA, UA POU, HUAHINE, et BORA BORA, qui ont intégré l'Association. Je souhaite à leurs représentants la bienvenue.
A ce congrès, nous accueillons du reste pour la première fois Saint Pierre, une des communes du TOM Saint Pierre et Miquelon.
Gageons que le mouvement amorcé en 2003 continue et que nombreuses seront les nouvelles collectivités à adhérer. Pour cette année, nous comptons x adhérents de plus.
S'agissant des orientations de l'ACD'OM en 2003/2004, deux grands axes guident notre action:
→ Conforter la communication entre les membres,
→ Orienter les collectivités vers un développement durable et solidaire.

<u>Conforter la communication :</u>

Depuis quelques mois, une nouvelle édition de la "Lettre de l'ACD'OM" a fait son apparition. Elle informe nos collectivités sur l'essentiel de l'activité de l'association ainsi que sur les questions d'actualité de nos différentes régions.

A l'occasion de ce Congrès, *un nouveau support de communication voit le jour* avec le magazine "OUTRE MAG", numéro zéro d'une longue série, espérons-le…..
Cet outil, dont nous souhaitons faire le magazine de référence de l' Outre Mer, sera, dans son contenu et dans sa forme, le fruit de nos échanges. Il appartiendra donc à chacun d'y collaborer. Ce premier numéro, riche en interviews, apporte un plus indéniable à notre Congrès. Nous espérons qu'à l'avenir, avec l'aide de chacun, Outre Mag deviendra un plus dans la gestion et le développement de nos cités. A nous d'en préciser la forme dans le temps.

Le travail en collaboration avec les Associations de Maires de nos différents territoires et avec l'AMF

a permis d'améliorer les liens existants entre nous. Il faut persévérer dans cette voie.

Nous avons fortement souhaité élargir et banaliser l'utilisation d'Internet, outil efficace et moderne de communication particulièrement adapté à notre famille compte tenu de notre répartition géographique sur toute la planète.

Parallèlement, le site officiel de l'ACD'OM a vu le jour. Site en développement et à développer, nos ambitions pourront se réaliser grâce à l'aide du Ministère de l'Outre Mer qui, à travers le FIPOM, nous a accordé une subvention.
La mise en réseau actif des collectivités et des élus de l'Outre Mer doit se faire maintenant. Une adresse email à partir du site de l'Association sera proposée à toutes les collectivités adhérentes sur le principe "saintpierre974, sainteanne972 ou boueni976 @france-acdom.net". A nous de l'utiliser, de la vulgariser pour conforter cette image d'unicité de l'outre mer français malgré sa dispersion dans tous les océans. Beaucoup reste encore à faire

Orienter nos Collectivités vers un développement durable :

Thème de notre XIIème Congrès et choix stratégique qui prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir.
Cette année, l'ACD'OM a décidé d'adhérer au COMITE 21. Ce faisant, nous avons souhaité être directement impliqué dans les réflexions menées au niveau national ainsi que dans la définition des politiques et des actions en la matière. Notre volonté est de vulgariser auprès des élus et des collectivités la notion d'Agenda 21 local. Les nombreux exposés sur ces problématiques dans le cadre de notre congrès vont dans ce sens.

Pour associer ce thème à celui de la jeunesse ultramarine, le Conseil d'Administration réuni à Paris en mars, a entériné l'organisation d'un concours en direction des jeunes de nos communes adhérentes intitulé : **La Paix, instrument du développement durable**. Je compte fortement sur vous pour impliquer vos écoles dans cette démarche.

Nos Activités :

Deux réunions de Bureau et deux réunions du Conseil d'Administration ont animé la vie de notre Association.
Lors de la première réunion du CA, les débats ont fait apparaître deux demandes fortes et récurrentes :

La nécessité d'un Fonds de rattrapage pour les communes qui pourrait se traduire par une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'ordre de 30%
La nécessité de trouver d'urgence une solution à la précarité des emplois dans la fonction publique territoriale de l'Outre Mer.

Compte tenu de la situation particulière de Mayotte, L'ACD'OM a réaffirmé son soutien aux communes de Mayotte pour lesquelles il est urgent d'effectuer une mise à niveau. Les élus présents ont insisté particulièrement sur le système de la restauration scolaire indispensable pour l'hygiène alimentaire des enfants mahorais.
Cela a été rappelé au Premier Ministre lors de la synthèse des Assises des Libertés locales à Saint Denis de La Réunion à laquelle ont participé le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de l'ACDOM.
C'est également ce que nous avons fait valoir au cours des nombreux contacts que nous avons eus, aussi bien avec les administrations (préfectorales, nationales ou européennes), qu'avec l'AMF et les différents Ministères.
Ainsi, nous avons été reçu à plusieurs occasions par différents membres du Cabinet de Madame Brigitte GIRARDIN au Ministère de l'Outre Mer.
Egalement par Messieurs André VIAU et AUBERNON au Cabinet du Premier Ministre et par Monsieur Nicolas QUILLET, Directeur de cabinet de Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Ministre des Libertés Locales. Enfin, Monsieur Bernard DREYFUS, Directeur Adjoint du Cabinet de M. DELEVOYE Ministre de la Fonction Publique.
Outre son Cabinet, Madame Tokia SAÏFI, Secrétaire d'Etat au Développement durable a reçu en audience le Secrétaire Général de l'ACD'OM et s'est excusée de ne pouvoir être présente à notre manifestation.
De même, nous avons été reçu aux Cabinets de Madame Roselyne BACHELOT et de Madame Noëlle LENOIR qui se sont également excusées toutes les deux de ne pouvoir être présentes au Congrès.

A Bruxelles, l'ACD'OM a pu rencontrer le Cabinet de Monsieur Michel BARNIER et tenir une réunion de travail avec M. Giorgio COCCHI, Conseiller à la Direction Générale du Développement, et M. DIRLEWANGER Pierre, Administrateur à la Direction Générale Politique Régionale.

Par ailleurs au cours d'une mission en Nouvelle Calédonie pour présenter l'ACD'OM, le Secrétaire Général a pu rencontrer l'ensemble des responsables du territoire : Monsieur Daniel **CONSTANTIN**, Haut Commissaire, Monsieur Pierre **FROGIER**, Président du Gouvernement, et Monsieur Simon **LOUECKHOTE**, Président du Congrès.
Ces deux derniers, invités à participer à notre Congrès, n'ont pu se libérer d'un calendrier chargé et se sont excusés.
De même, deux réunions de travail se sont tenues avec les deux Associations de Maires, l'AFM, l'Association Française des Maires, et l'AMNC, l'Association des Maires de Nouvelle Calédonie.
Saluons la présence parmi nous de la Présidente de l'AFM, Madame Ghislaine ARLIE Maire de Farino et celle du Secrétaire de l'AMNC, Monsieur Bernard MARANT, Maire de Dumbéa.

Dans le cadre de la préparation de ce Congrès, l'ACD'OM a multiplié des rencontres en Polynésie Française avec Monsieur Jacques **MICHAUT**, Secrétaire Général du Haut Commissariat, Monsieur Michel **PAOLETTI**, Conseiller de Monsieur Gaston **FLOSSE**, les responsables du SPC et, à Paris le représentant de la Polynésie Française, Monsieur Alain **FERNBACH**, ainsi que les associations telles que WILD WORLD FONDATION (WWF) ou l'Union Mondiale Pour la Nature (UICN).

Notre Rapport d'activité témoigne de l'ampleur de notre tâche.
Pour ce qui est de notre présence et du travail de réflexion que nous avons suscité, je crois que nous pouvons être fier du travail accompli.
La bonne tenue de notre congrès est la cerise sur le gâteau !

L'organisation de nos Congrès une fois sur deux dans une Collectivité d'Outre Mer est un enrichissement pour les participants grâce au partage d'expériences et par la découverte d'autres territoires et populations qui rencontrent des problématiques identiques.
Mais c'est aussi également un facteur d'enrichissement pour l'économie locale. A titre d'illustration, cette année, c'est un peu plus de 500.000 Euros (60 Millions de francs Pacifique) qui sont directement injectés dans l'économie de la Polynésie française.
S'il n'est pas aisé d'organiser le déplacement d'environ 300 personnes résidant en Outre mer, cela a été rendu possible grâce au concours de partenaires.
Je tiens à remercier tout particulièrement les responsables des Associations des Maires de la Guadeloupe, de la Martinique, de Mayotte et de Polynésie française qui, en liaison avec le Secrétaire Général, ont été un lien précieux pour assurer l'organisation de ce Congrès. Le SPC-PF, présidé par notre collègue et ami Gaston TONG SANG, et la commune de La Possession ont assuré un tandem efficace avec le Secrétaire Général.
Que tous ceux qui nous ont assisté d'une façon générale à quelque niveau de compétences qu'ils se situent soient remerciés ici par vos applaudissements.

Traditionnellement, le financement de notre manifestation a été assuré grâce au soutien de nombreux partenaires. Au nom de l'ACD'OM je remercie, Plastic Omnium, Air Tahiti Nui, EDF, EDT, le Club Méditerranée de Bora Bora, le SOFITEL Maeva Beach de Tahiti, l'ANCV, RFO avec une mention spéciale pour le groupe DEXIA-CREDIT LOCAL DE FRANCE dont la responsable pour l'Outre Mer, madame Maryse COLLIN nous a été d'un très précieux concours.
Deux subventions nous ont été accordées. La première d'un montant de 25.000 Euros par le gouvernement de Polynésie française et la deuxième par le Ministère de l'Outre Mer d'un montant de 38.000 Euros.
Nos remerciements s'adressent particulièrement à Madame Brigitte GIRARDIN et Monsieur Gaston FLOSSE qui ont su apprécier l'importance de nos rencontres et qui nous ont fait l'honneur d'y participer.

Enfin le rapport financier de l'exercice 2002 vous sera présenté par Le Trésorier qui vous donnera un aperçu de la situation financière de notre Association.

ALI HADHURI HAMADA
Président de l'ACD'OM


Thérèse BALZINC
Vice Président

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Le congrès de l'ACD'OM (Association des Communes d'Outre Mer) s'est déroulé les 10, 11 et 12 novembre 2003 à Bora Bora en Polynésie Française. Trois cents congressistes (Maires et adjoints) de l'ensemble de l'Outre Mer ont travaillé pendant trois jours sur deux thèmes : « Tourisme et Développement durable » d'une part et « Fonds européens et Outre mer » d'autre part.

La manifestation a été ouverte par le Haut Commissaire de La République représentant Madame Brigitte GIRARDIN retenue à Paris, en présence de Monsieur Gaston FLOSSE, Sénateur Président du Gouvernement de Polynésie.

C'est le premier congrès qui se réunissait dans le Pacifique et qui a réuni des représentants de tout l'outre mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon scellant ainsi la représentativité de l'association à tout l'outre mer.

Ce congrès a également soudé un peu plus la communauté des communes ultramarines qui a pris pleinement conscience de la force qu'elle pouvait représenter lorsqu'elle parle d'une seule et même voix.

Avec la présence des deux députés européens, Margie SUDRE et Jean Claude FRUTEAU et du représentant de la Commission européenne dans le Pacifique monsieur Frans BAAN, l'ACD'OM s'est affirmé comme une force de proposition et d'actions à tous les échelons.

De l'avis de tous les congressistes ce congrès a été très riche et très instructif.

Malgré qu'elle représente « quelques poussières d'îles » disséminées dans les trois océans, la communauté d'outre mer a pleinement pris conscience de la richesse naturelle de sa faune, de sa flore et de ses paysages à l'échelle européenne et mondiale et souhaite s'engager sur la voie d'une protection et d'une mise en valeur de cette richesse inestimable avec l'aide de tous les partenaires que sont les collectivités locales, l'Etat et l'Europe.

Consciente de l'apport économique et culturel de la tenue de ses congrès, l'Assemblée Générale a décidé de privilégier l'organisation de ses manifestations en outre mer favorisant ainsi l'économie locale et ses adhérents.

Avec l'adhésion de plusieurs communes de Nouvelle Calédonie, un Vice Président, Monsieur Harold MARTIN, maire de Païta, a été élu.

L'assemblée a retenu sa proposition d'organiser le prochain congrès en Nouvelle Calédonie.

Les motions et résolutions adoptées seront présentées à Madame GIRARDIN la semaine prochaine à Paris à l'occasion du congrès des Maires de France.

Papeete le 13 novembre 2003

2004


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
n° 3 • Octobre 2004
Prix : 6 €
Un prix pour
le développement durable
p. 24
Nouvelle Calédonie,
nouveau départ p. 36
DOSSIER
Mayotte
au milieu
du gué
p. 31

Vendredi 5 novembre 2004

17h10 : - Arrivée du Conseil d'Administration de l'ACD'OM à la Tontouta (QF365)
- Accueil du conseil d'administration de l'ACD'OM (25 personnes) par M. Harold MARTIN, Maire de PAITA et Président du Congrès, M. Philippe GOMES, Président de la Province Sud et Maire de la FOA et les Présidents des Associations de Maires

Installation au salon d'honneur de la Chambre de Commerce
Déplacement vers Nouméa - Installation à l'hôtel
20h00 : - Dîner du Conseil d'Administration de l'ACD'OM au Méridien

Samedi 6 novembre 2004

08h30 : - Conseil d'administration de l'ACD'OM élargi à tous les Présidents des Associations de Maires de l'Outre Mer au Méridien (Salle Cook)
10h30 : - Entretien avec les présidents de province au Méridien (salle Cook)
12h00 : - Déjeuner du Conseil d'Administration avec le Gouvernement, le Congrès et les Provinces au Méridien (Le Sextant)
15h30 : - Départ du Conseil d'Administration pour la Mairie de Dumbéa
16h00 : - Arrivée du Conseil d'Administration à la Mairie de Dumbéa
Accueil par M. Bernard MARANT, Maire de Dumbéa
Réception suivi d'un dîner à l'auberge du Mont Koghis

Dimanche 7 novembre 2004 – Journée au centre culturel Tjibaou

08h30 : - départ des bus des hôtels pour le Centre Culturel Tjibaou
09H00 : - Arrivée au Centre culturel Tjibaou

- Accueil par Mme Marie Claude TJIBAOU et M. Octave TOGNA, Directeur Général
Coutume d'accueil (Sénat Coutumier)
Historique et Présentation du Centre par Octave Togna

Intervention du Sénat Coutumier sur le monde Kanak

Ouverture du four kanak et sortie des bougnas

12h00 : - Déjeuner (Bougna) mise en diffusion de musique locale
14h00 : - Présentation de la Nouvelle-Calédonie (Salle SISSIA)
Mot de Bienvenue Mme Marie Claude TJIBAOU
Mot de Bienvenue de M. Harold MARTIN, Président du Congrès
Monsieur Philippe GOMES, Président de la Province Sud
Présentation générale de la Nouvelle-Calédonie par M. Alain CHUNG, Chargé de mission à l'ADECAL
14h30 : - Visite du CCT/spectacle
Exposition - Chemin Kanak
Atelier de la Nouvelle-Calédonie tourisme (présence d'un sculpteur)
Spectacle danse en continu : danse Wallisienne "Fiatatau", danse Indonésienne
danse Tahitienne "Piare Tahiti", danse Antillaise "New vibration" ,danse Kanak "Ziethel"
16h30 : - collation (les danses ne seront pas terminées).
17H30 : - retour vers les Hôtels.

Soirée libre

Lundi 8 novembre - Commune de La Foa

07h00 : - Départ des hôtels pour la commune de la Foa

Accueil par M. Philippe GOMES, Maire de la FOA et Président de la Province Sud, et du conseil municipal

Danses locales kanakes interprétés par les enfants d'une école primaire

Petit Déjeuner

08h30 : - Arrivée sur la place publique de la Foa

Déplacement à pied vers la salle socioculturelle

09h00 : - Début du congrès (salle socioculturelle)

Discours d'ouverture :

M. Philippe GOMES, Président de la Province Sud et maire de La FOA

M. Ali Hadhuri HAMADA, Président de l'ACD'OM et Maire de MAYOTTE

M. Harold MARTIN, Président du Congrès de la Nouvelle Calédonie et maire de PAITA

Mme Marie Noëlle THEMEREAU, Présidente du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie

M. Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme

10h00 : - pause

10h30 : - Début des travaux :

Présentation statutaire de la Nouvelle Calédonie par M. Philippe GOMES, Président de la Province Sud et maire de La FOA & débats

Exemple d'un succès en Nlle-Calédonie : l'Aquaculture par l'IFREMER & débats

13h00 : - départ pour le NAINA PARK

déjeuner

14h30 : - Départ du groupe pour la visite de la Caférie de M. Belhomme (35 personnes)

départ du groupe pour la visite de la Laiterie/Fromagerie de M. Moglia (35 personnes)

A l'issue, départ pour la tribu de OUA TOM

15h00 : - départ pour les visites :

ferme aquacole de OUANO – ZAC de Pocquereu

A l'issue, départ pour la tribu de OUA TOM

16h30 : - Arrivée à la Tribu de OUA TOM

Geste coutumier à la maison commune

Rafraîchissements

Visite de la case du Chef

17h30 : - départ pour la Province Sud

19h30 : - Cocktail dînatoire offert par Monsieur le Président de la Province Sud (à la Province Sud)

<u>Mardi 9 novembre - Commune de Nouméa</u>

07h30 : - Départ des hôtels pour le PARK ROYAL

08h00 : - Début du congrès (salle VENEZIA)

Séance plénière d'ouverture des assises du tourisme

Intervention des 3 Présidents de province (30 minutes)

Intervention de Mme la Présidente du Gouvernement de Nouvelle- calédonie (10 minutes)

M. Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme

09h30 / 10h00 : - Pause

Départ des congressistes pour l'IRD (Institut de recherche pour le développement)

10h00 : Présentation sur le Nickel

Exposé « : à quoi ça sert ?, perspectives de développement, ce que ça rapporte » par Mme Jeannine DES-CAMPS (15 minutes)

Les projets de développement sur le territoire (SLN, Inco, SMSP) (30 minutes)

Développement durable et activités minières, par M. Fabrice COLIN (15 minutes)

11h00 : - début des ateliers A l'IRD

Aménagement du territoire par Louis MAPOU, directeur de l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier) en petite salle de réunion

Tourisme et développement durable par l'IRD (institut de recherche pour le développement) dans l'Auditorium

A la CPS (Communauté du Pacifique)

Personnel communal par la Mairie de Païta en salle IEKAWE

Finances communales par M. Francis ROSSI, Secrétaire Général de la Mairie de Païta en salle de réunion n°1

12h30 : - déjeuner à la CPS (buffet) offert par Monsieur le Maire de Nouméa

14h00 : - débat sur le Tourisme et développement durable à l'IRD (Auditorium)

15h00 : - Visite par groupes :

Groupe 1 : l'usine DONIAMBO (SLN) (90 personnes)

Groupe 2 : - Visite de la ville de Nouméa - petits trains (durée : 3 heures)

Musée de la Nouvelle Calédonie (30 minutes)

Musée de la ville (30 minutes)

Musée maritime (30 minutes)

Points de vue

19h15 : - départ des bus des hôtels pour la résidence de M. le Haut Commissaire

19h30 : - Cocktail dînatoire offert par L'Etat (à la résidence de M. le Haut Commissaire)

mercredi 10 novembre - Commune de Païta

07h30 : - départ pour la commune de Païta

08h30 : - Dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune de Païta suivi d'un verre de l'amitié sur place *(devant le parvis de l'église)*

09h30 : - Début du congrès (dock socioculturel)
- Réunion statutaire

10h30 : - Compte rendu des ateliers - Débats

12h00 : - Vote des motions et résolutions

12h30 : - Clôture du congrès

Discours officiels

M. Harold MARTIN, Président du Congrès de la Nouvelle Calédonie et maire de PAITA

M. Ali Hadhuri HAMADA, Président de l'ACD'OM et Maire de MAYOTTE

M. Léon BERTRAND, Ministre délégué au Tourisme

- Photo officielle durant l'apéritif

13h00 : - Déjeuner au dock socioculturel

(*Animation musicale et culturelle)*

14h30 : - discours de remerciement des délégations (entrecoupés d'animation culturelle)

17h30 : - départ pour les hôtels de Nouméa

19h15 : - Départ des hôtels pour le restaurant le « Grand Chêne »

19h30 : - Dîner offert par Mme la Présidente du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie au restaurant « le Grand Chêne » (Buffet)

Jeudi 11 novembre - Provinces Nord – Sud et Iles

Groupe 1 (100 places) : Visite de la Province Sud (5000 XPF/Personnes)

07h50 : Départ des bus pour le Grand Sud

Déjeuner au gîte « KANUA » à Goro

Retour pour 17h30 aux hôtels

Groupe 2 (15 places) : Visite de la Province Nord – *(30000 XPF par personne)*

06h00 : Départ du bus pour l'aérodrome de Magenta

06h30 : décollage à bord d'un Twin Otter pour Koné

07h30 : posé à KONE

08h00 : Arrivée à l'assemblée de la Province Nord

- accueil coutumier *(geste coutumier présenté par M. Benoit SAURAY, 3ème adjoint de la mairie de Pouembout, pour l'ACDOM)*

- Présentation de la Province

- Présentation du projet SMSP/Falconbridge

Visite du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) à la mairie de Pouembout

12h00 : - déjeuner sur une exploitation agricole, à l'invitation de la mairie de Pouembout et de la province Nord, suivi d'une visite d'une station d'élevage à Pouembout

15h15 : - Départ pour l'aérodrome

16h00 : - décollage pour Nouméa

17h00 : - Posé à Nouméa

17h30 : - Arrivée aux hôtels

Groupe 3 (15 places) : Visite de la Province des ILES LOYAUTE – (*30000 XPF par personnes)*

08h30 : Départ du bus pour l'aérodrome de Magenta

09h00 : décollage à bord d'un Twin Otter pour Lifou

10h00: Posé à Lifou

- accueil coutumier chez le Grand Chef SIHAZE à NATHALO
- Présentation de la Province à l'hôtel de la Province

12h00 : - Arrivée à LUENGONI.

Présentation du schéma directeur du tourisme aux îles (M. HNEPEUNE)

12h30 : - Déjeuner au gîte NEIBACH

danses traditionnelles (Groupe KEDEIGNE)

14h30 : - Visite de l'île : Vanillerie - Falaises de DOKING

18h30 : - Arrivée à l'aérodrome

19h00 : - décollage pour Nouméa

20h00 : - Posé à Nouméa

20h15 : - Arrivée au Park Royal

Groupe 4 (50 places) : - Cérémonie du 11 novembre à la place Bir hakeim (Nouméa)

08h00 : départ du bus pour le Monument aux Morts

09h00 : cérémonie du 11 novembre

Groupe 5 (50 places) : - Cérémonie du 11 novembre à la Mairie de Dumbéa

19h30 : Cocktail dînatoire offert par l'ACD'OM (au Park Royal)

Vendredi 12 novembre

06h00 : - Départ des hôtels pour l'aéroport

07h00 : - Arrivée à l'aéroport

09h30 : - Décollage pour Paris (QF366)

samedi 13 novembre – Départ sur la polynésie

21h00 : - Départ des hôtels pour l'aéroport

22h00 : - Arrivée à l'aéroport

23h55 : - Décollage pour Paris (SB600)





Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Au cours de l'année 2004, notre association a maintenu et même conforté son activité malgré le fait que celle-ci soit une année électorale. En effet, nous avons eu les élections cantonales, les élections régionales, les élections provinciales en Nouvelle Calédonie et territoriales en Polynésie française, les élections européennes, les élections sénatoriales.
Bon nombre de ré élus ou de nouveaux élus sont des membres de notre association et je profite de cette occasion pour leur renouveler mes vives félicitations et mes vœux de réussite dans l'exercice de leurs mandats respectifs. Je ne vais pas les citer tous, mais je voudrais féliciter nos collègues d'outre mer pour leur brillante élection à la haute assemblée. **Serge LARCHER**, **Daniel MARSIN** et **Jacques GILLOT** ainsi que notre vice président **Harold MARTIN** élu Président du Congrès de Nouvelle Calédonie.
Globalement, de mes échanges avec les uns et les autres, je suis convaincu que tout le monde est bien conscient que l'ACD'OM est passée à la vitesse supérieure. En effet, notre assemblée générale de 2002 a décidé la mise en place d'un secrétariat général permanent à La Réunion. Cette décision a fait ses preuves. Le rapport d'activités qui vous sera présenté dans quelques instants illustrera mon propos.
Comme vous l'avez tous constaté, l'ACD'OM s'affirme dans son rôle de force de proposition et d'action malgré un manque de communication évident avec certain ministère.
J'en profite pour remercier le Maire de La Possession, notre collègue **Roland ROBERT**, vice président également de l'ACD'OM, et son conseil municipal pour l'aide apportée directement à l'ACD'OM et indirectement par l'intermédiaire du Secrétaire Général.
Je proposerai d'ailleurs au Conseil d'Administration d'examiner la possibilité de le désigner comme Président d'honneur.
Sous la houlette de ce dernier, le processus d'élargissement de l'assise de notre Association continue. Alors qu'une commune s'est retirée, celle du Tampon à La Réunion, plusieurs collectivités sont venues renforcer et enrichir l'ACD'OM. C'est ainsi qu'un peu plus d'une douzaine de nouvelles collectivités, communes ou groupements de communes de Nouvelle Calédonie, de Mayotte, de La Réunion, de Martinique, de Polynésie et de Guadeloupe ont délibéré pour leur adhésion depuis la dernière assemblée générale.
Les orientations fixées lors de notre dernier congrès à Bora Bora, sont de conforter la communication entre les membres, et inciter les collectivités à se diriger vers un développement durable et solidaire.
Malgré l'absence du financement du FIPOM (Ministère de l'Outre Mer), le site Internet de l'association se développe. En complément, nous souhaitons faire d'OUTREMAG le magazine de référence de l' Outre Mer. Il sera, dans son contenu et dans sa forme, le fruit de nos échanges. Il appartiendra donc toujours à chacun d'y collaborer. Ce troisième numéro apporte un plus indéniable à notre Congrès. Nous espérons qu'à l'avenir, avec l'aide de chacun, OutreMag deviendra un plus dans la gestion et le développement de nos cités.
Par ailleurs, notre magazine est un outil extraordinaire pour porter la voix de notre association et celles des collectivités d'une façon générale. Il est certain qu'un tel outil ne se met pas en place d'un coup de baguette magique et qu'il a besoin que l'outre mer se l'approprie. Si nous voulons un magazine qui soit véritablement reconnu, qui devienne une référence, il lui faut une stabilité. Afin d'élargir l'assise du magazine et notamment sa prise en charge financière, nous avons pensé à mettre en place une association avec l'ACD'OM, la conférence des Communautés d'Outre Mer et les collectivités départementales, régionales et territoriales de tout l'Outre Mer. Le Secrétaire Général a été mandaté pour faire aboutir ce projet.
Nous nous réunissons, nous débattons, nous faisons des propositions mais elles ne sont pas toujours entendues. En tous cas, c'est le constat que nous pouvons faire tant nous sommes obligés de revenir encore et encore, à chacune de nos réunions, sur les mêmes sujets. Même s'il s'agit de le lire, il aura la faculté d'ouvrir les « z'oreilles » (sans jeu de mot) sur nos problèmes.
En ce qui concerne le développement durable, vous avez pu constater qu'il devient un thème et un choix stratégique.
Nous travaillons toujours, là aussi pour affirmer que nous ne sommes plus seul, en étroite collaboration avec le COMITE 21. Ce dernier est toujours présent dans notre magazine.
Nous sommes ainsi directement impliqué dans les réflexions menées au niveau national ainsi que dans la définition des politiques et des actions en la matière.
Notre volonté est toujours de vulgariser auprès des élus et des collectivités la notion d'Agenda 21 local. De nombreux exposés sur ces problématiques dans le cadre de notre congrès vont dans ce sens.
L'UICN, l'Union mondiale pour la défense de la nature, représentée ici par Jean Philippe PALASI, est devenu également l'un des partenaires avec qui nous travaillons et sommes en contact régulier.

Tout cela a un sens !
En effet, hormis la Nouvelle Calédonie qui dispose d'une autre matière première, le nickel, la seule que nous ayons tous à faire fructifier est le Tourisme. Le développement durable s'y attache donc naturellement. Cela justifie le choix du thème principal de notre congrès et nous remercions notre collègue, **le Ministre du tourisme Léon BERTRAND**, de nous faire l'honneur de participer à nos travaux.
Nous devons encore et encore faire le maximum pour que ce thème devienne une réalité et un choix incontournable pour nous tous. N'oublions jamais que l'Outre Mer français apporte à lui seul en terme de biodiversité (faune, flore et paysages) plus que toute l'Europe réunie. Avec une surface quatre fois et demi plus petite que la métropole, les collectivités françaises d'outre-mer abritent comparativement 100 fois plus de poissons d'eau douce, 60 fois plus d'oiseaux, 26 fois plus de plantes et 3,5 fois plus de mollusques endémiques. Ainsi, avec 3 450 plantes et 380 animaux vertébrés uniques au monde, l'Outre-mer accueille autant d'espèces endémiques que toute l'Europe continentale ! Le milieu marin complète ce formidable palmarès avec 10% des récifs coralliens et lagons de la planète.
Ce n'est pas rien et chacun de nos territoires n'a rien à envier à un autre. Sachons faire fructifier et préserver cette richesse inestimable pour nous et pour les générations futures dans le cadre d'un développement durable et solidaire.
Malgré nos situations géographiques différentes ou nos évolutions statutaires particulières, nous constatons que historiquement, les similitudes et les convergences sont nombreuses.
Que ce soit sur le plan économique ou culturel et social, nous nous retrouvons très souvent en phase et en communion d'histoire et d'avenir. Nous avons du retard à rattraper et demandons toujours la mise en place d'un fonds de rattrapage à cet effet.
Il nous semble donc intéressant de constater que malgré toutes nos différences, nous constituons, à travers un certain nombre de points communs, une richesse pour nous même, pour la France et pour l'Europe.
La préservation de cette bio diversité, gage d'un avenir durable pour tous, est l'une des priorités de l'ACD'OM.
Une étape importante vient d'être franchie avec l'élargissement de cette même Europe à vingt cinq et cela nous interpelle fortement. Nous avons pris l'habitude de débattre au cours de nos congrès annuels sur des thèmes divers qui nous rassemblent et l'année dernière, nous avons débattu justement des fonds européens.
Personnellement, je suis persuadé que dans ce nouvel espace européen élargi, le moment est sans doute venu de nous unir plus fortement et d'élargir notre représentativité afin de mieux défendre les 2.300.000 habitants de l'Outre mer.
Pour cela, il nous semble judicieux d'intégrer l'ensemble des collectivités de l'Outre Mer au sein de notre association. C'est ainsi que renforcé par les conseils généraux, les conseils régionaux, le Congrès et les provinces de Nouvelle Calédonie ainsi que l'assemblée de Polynésie française, nous pourrons constituer un outil important et nécessaire à une meilleure prise en compte de nos besoins et de nos spécificités ainsi qu'à une mise en valeur de la richesse de notre diversité culturelle.
Concernant cet élargissement de l'Association, le débat a été très riche à partir de deux positions exprimées tout à fait légitimes : La crainte que l'association ne « perde son âme » tout en comprenant et en acceptant le principe d'ouverture d'un côté et la nécessité même de celle-ci de l'autre. Une commission s'est mise en place pour approfondir la question et lors de la réunion du bureau qui s'est tenue au mois de septembre, une proposition de synthèse a émergé. Les « grosses » collectivités ont donc été invitées en qualité d'observateur dans un premier temps. Le débat reste entièrement ouvert sur ce sujet d'autant plus que, dans un récent courrier, le Président de la Région Réunion nous fait part justement de son souhait de participer et d'accompagner l'ACD'OM dans ses démarches et réflexions. D'autres nous ont fait part verbalement de leur accord de principe. Il nous faudra bien répondre à ces attentes.

D'une façon générale, l'outre mer a connu des changements importants au cours de l'année écoulée sur le plan institutionnel et politique. Gestionnaires de nos cités, nous sommes également des politiques, dans un camp ou dans un autre mais tous animés par la même volonté et poursuivant le même objectif, le développement de nos territoires au bénéfice de nos populations. Au-delà des opinions politiques respectables de chacun d'entre nous, nous pouvons dresser un tableau et faire un constat de la situation générale.
Nous connaissons toujours les mêmes problèmes démographiques, avec un record pour Mayotte, ce qui génère les mêmes problèmes socio économiques pour tous.
La sur rémunération dans la fonction publique est une donnée économique que l'on retrouve partout.
Le problème de la fonction publique territoriale se pose par conséquent également dans l'ensemble de l'outre mer. Statut sur mesure en cours pour la Polynésie et pour Mayotte, statut inapplicable ailleurs. Cela concerne plusieurs dizaines de milliers d'agents sur tout l'Outre Mer et nous sommes aux premières loges !

Les besoins en infrastructures sont importants partout : écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, équipements sportifs… et j'en passe, et, par conséquent, les besoins en foncier.
A travers une multitude de points communs, nous notons que la diversité institutionnelle a augmenté. Un statut pour les quatre DOM avec une différence constitutionnelle pour La Réunion, un nouveau statut pour La Polynésie, un statut en cours de mise en œuvre, si on peut dire, pour la Nouvelle Calédonie et Mayotte, un nouveau statut pour Saint Martin…
Une raison supplémentaire pour que nous partagions plus que jamais nos expériences et cela, au travers de nos réunions et au travers de notre magazine !
C'est de ce partage que nous construirons notre développement.
Le territoire qui connaîtra le plus de bouleversement dans les années à venir est sans contestation la collectivité de Mayotte. J'en profite pour remercier le Président et le premier vice président du Conseil général de leur participation et de leur soutien. Si les élus de Mayotte sont aussi nombreux, c'est qu'ils ressentent le besoin d'apprendre et d'être soutenus.
Je lance un appel pour que l'ACD'OM, à travers ses élus et ses compétences humaines, en particulier ceux de La Réunion, continue à aider particulièrement les élus et les administratifs de Mayotte pour relever les défis qui nous attendent.
Un dernier mot dans cet ordre d'idée pour souhaiter qu'une véritable communication, que nous entendons nous à double sens pour notre part, puisse s'établir entre le Ministère de l'Outre Mer et l'ACD'OM.
Quelle que soit la couleur du Président, quelle que soit celle du bureau et des représentants de l'Association, ou de n'importe quel représentant de l'Outre Mer, nous avons droit au respect car à travers nous, c'est la communauté ultramarine qui doit se sentir visée. S'il devait en être autrement à l'avenir, nos réactions ne seront que légitimes.

L'organisation d'une telle manifestation, vous vous imaginez bien, ne se prépare pas du jour au lendemain et seul !
Je tiens à remercier tout particulièrement les Directrices des Associations des Maires de la Guadeloupe et de la Martinique, **Brigitte BOULEMAR** et **Arlette PUJAR** qui, en liaison avec le Secrétaire Général, ont été un lien et un levier précieux pour assurer l'organisation de ce Congrès chez elles et ici même en Nouvelle Calédonie.
Le Secrétaire Général a attiré mon attention sur l'aide précieuse des collaborateurs de notre collègue **Harold MARTIN**, **Antoine JEULAIN** et **Bernard CERNEAUX** de même que l'assistante de notre partenaire Arc En Ciel, **Sandrine CADARS**. Je les remercie donc, en votre nom, tout particulièrement.
Enfin, que tous ceux qui nous ont assisté d'une façon générale, à quelque niveau de compétences qu'ils se situent, à cette organisation, soient remerciés ici par vos applaudissements.

Traditionnellement, le financement de notre manifestation est assuré grâce au soutien de nombreux partenaires.
Au nom de l'ACD'OM je remercie les sociétés **Plastic Omnium**, **Qantas Airways, Air Calin**, **le Surf Novotel**, **le Nouvata Park Hôtel**, **le Méridien de Nouméa**, **l'ANCV**, **RFO** et **Dexia-Crédit Local de France** pour leur soutien.
Le Ministère de l'Outre Mer, qui habituellement soutient notre manifestation, ne nous a même pas fait connaître sa décision et, pour l'instant, n'a pas répondu à notre demande.
Les autorités locales par le biais du Gouvernement et de la Province Sud nous ont accordé une aide financière d'un peu plus de cinquante mille Euros.
Nos remerciements s'adressent particulièrement à **Madame Marie Noëlle THEMEREAU**, Présidente du gouvernement de Nouvelle Calédonie, à **Monsieur Harold MARTIN**, Président du Congrès et à **Monsieur Philippe GOMES**, Président de la Province Sud.
Les deux associations de Maires, l'AFM et l'AMNC nous ont également soutenus. Je formule le vœu qu'elles ne soient plus qu'une prochainement.
Trois communes du Grand Nouméa, à savoir Dumbéa, Lafoa et Païta nous ont apporté un concours direct. Qu'elles soient ici remerciées de leur hospitalité.
Avant de laisser à notre trésorier, notre collègue, **Roland HOARAU**, le soin de vous présenter le rapport financier de l'exercice 2003, je vais passer la parole à notre Secrétaire Général pour la présentation du rapport d'activités.

Je vous remercie de votre attention.

ALI HADHURI HAMADA
Président

RAPPORT D'ACTIVITES

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,
Le moment est venu de faire le bilan de l'année écoulée et de vous rendre compte des activités de notre association.
Comme le Président vous l'a rappelé, les périodes électorales successives ont ralenti quelque peu nos activités qui ont été malgré tout soutenues.
C'est ainsi que dès le mois de janvier et conformément à la décision de notre congrès précédent, une mission s'est rendue en Nouvelle Calédonie pour envisager, sur place avec les principaux intéressés, le cadre d'organisation de notre XIIIème congrès.
Rencontres avec le Haut Commissaire, Monsieur Daniel CONSTANTIN, avec les présidents du Gouvernement et du Congrès, avec les Associations des Maires et compte rendu à la presse.

Au cours de l'année, le Conseil d'Administration et le bureau de l'association se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner les dossiers d'actualité et de fonctionnement de l'ACD'OM.
C'est ainsi qu'au mois d'avril, nous nous sommes réunis à Sainte Anne en Martinique à l'invitation de notre collègue Garcin MALSA.
Pendant quatre journées, nous avons rencontré les socio professionnels de Martinique et avons travaillé sur plusieurs sujets. Réunions de travail avec la Région, avec le Département, avec le Préfet mais aussi visites techniques dans le domaine de la restauration scolaire.
Après avoir notamment adopté les comptes 2003, qui seront soumis également à votre approbation dans quelques instants, et le projet de budget 2004, les élus de Mayotte, de Guyane, de La Réunion, de Guadeloupe et de Martinique (ceux de Polynésie et de Nouvelle Calédonie étant excusés du fait des élections se déroulant dans leurs territoires) ont longuement discuté et ont pris un certain nombre de décisions:

- Confirmation de la tenue du prochain congrès, le nôtre actuellement, en Nouvelle Calédonie du 8 au 12 novembre.
- Le problème récurrent de la fonction publique territoriale en outre mer a été largement évoqué et l'ACD'OM a renouvelé à l'attention du gouvernement sa demande d'une mise à plat de la situation de ces personnels afin d'entamer, à partir d'un état des lieux le plus exhaustif possible, des négociations entre l'Etat, les exécutifs locaux et les syndicats visant à aboutir à un statut reconnu et accepté par tous.
- La tenue à Paris, lors du congrès de l'Association des Maires de France, de la journée outre mer a été longuement évoquée. Un constat de dégradation des conditions de réception des élus ainsi que de leur participation effective à cette journée a été dressé. L'ACD'OM a souhaité, en liaison avec les associations départementales des Maires, redéfinir le cadre d'organisation de cette journée.

Compte tenu du projet d'élargissement de l'assise de l'association et de la diversification de ses actions, est apparue la nécessité de cadrer et de promouvoir celles-ci. Une charte a donc été préparée et est proposée à votre approbation.
Nous avons également désigné un correspondant pour les Antilles Guyane, en la personne de M. **Alex BANGOU,** avec pour mission de coordonner les actions de l'ACD'OM pour cette région. En l'absence des représentants du Pacifique, la désignation d'un correspondant pour cette aire d'influence a été reportée.
Au niveau de l'Océan indien, des contacts ont été pris au niveau régional. Le gouvernement des Seychelles a sollicité l'ACD'OM pour participer au 10ème anniversaire des Collectivités locales et pour être partenaire dans un certain nombre d'actions de coopération entre les responsables de collectivités. De même, nous avons été invité à participer au Festival Kréol qui se tient traditionnellement la dernière semaine d'octobre dans ce pays.
Nous avons monté des dossiers de financement pour permettre la participation de socio professionnels et d'élus. Les collectivités sollicitées ne nous ayant pas répondu dans les temps, nous avons dû reporter notre participation à l'année prochaine.
De même, **Madame Sylvette POOL**, Ministre seychellois des collectivités locales, qui devait participer à notre congrès s'est excusée compte tenu d'un emploi du temps chargé et de la proximité des deux manifestations. Nous espérons pourvoir la recevoir l'année prochaine comme d'ailleurs d'autres responsables régionaux du Pacifique et de la Zone Amérique/Caraïbes.
Au chapitre des projets reportés, signalons le Colloque sur la mobilité entre Mayotte et La Réunion. En effet, nombreux sont les mahorais qui s'installent à La Réunion depuis quelques années. Les services de l'Etat, ceux

du Conseil Général, mais aux premières loges les communes de La Réunion, se préoccupent des problèmes générés par ces installations qui se font très souvent dans des conditions précaires. C'est pour cette raison que l'ACD'OM s'est proposée pour fédérer les compétences de l'Etat, de la Région, des deux Conseils Généraux, avec l'Association des Maires et les Communautés de communes dans la perspective d'un large débat d'information et de proposition.
Nous avons également participé au lancement d'une grande initiative du WWF France pour l'outre-mer qui s'est tenu à Paris à la Grande Galerie de l'Evolution en présence de **Brigitte Girardin**, Ministre de l'Outre Mer et de **Roselyne BACHELOT**, Ministre de l'Ecologie et du développement durable.
De la même façon, l'ACD'OM était également présente au 5ème Congrès français de la conservation qui a eu lieu également à Paris en juin 2004.
Le Président et le Secrétaire Général ont aussi participé activement, au mois de septembre dernier, aux «Deuxièmes Assises de l'Energie et du Développement Durable dans les RUP et autres Régions Insulaires», organisées par le COEDADE, auquel nous sommes adhérents.

Dans le droit fil de nos décisions de 2003, un concours sur le thème du « développement durable » en direction des jeunes de nos communes adhérentes, intitulé pour 2003 : **La Paix, instrument du développement durable,** a connu un succès très relatif. En effet, seuls deux départements ont participé à ce concours, La Réunion et la Guadeloupe. Sur les vingt lauréats de cette première édition, quatre d'entre eux, deux de chaque département, accompagnés d'un enseignant ou d'un parent, se sont vus remettre un prix à Paris, avec la collaboration du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Ce concours est labellisé par ce Ministère.
Sur un plan officiel, nous avons été reçu au Ministère du Tourisme et au Sénat. Signalons la déception de ces mêmes lauréats et de leurs accompagnateurs face au manque de réponse du Ministère de l'Outre Mer qui ne s'est pas associé à notre démarche.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni à Paris à la mi-août avec un ordre du jour chargé. Outre la préparation de notre congrès et un débat sur notre magazine, le principal point de discussion a été le principe d'élargissement de l'Association aux collectivités départementales, régionales et provinciales.
Lors du tour d'horizon que nous avons l'habitude de faire région par région, les interventions ont essentiellement porté sur le problème de l'emploi local et sur celui de la Fonction publique territoriale, deux sujets récurrents et sensibles. Nous avons relancé la motion qui a été adoptée l'année dernière en présence de notre Ministre et collègue **Léon BERTRAND**. Cette motion n'a malheureusement eu que peu d'écoute au niveau du Ministère de l'Outre Mer. La position est simple, *« que chaque Maire règle son problème localement ».* Nous aurons l'occasion d'en rediscuter au sein d'un atelier spécifique à ce problème très important pour les responsables de collectivités que nous sommes.

D'une façon générale, nous sommes restés en relation quasi permanente dans le cadre de bonnes relations avec les associations des Maires.

Nous avons également géré la préparation, l'édition et la diffusion de notre magazine OUTREMAG. Notre campagne d'abonnement n'a pas encore reçu l'écho annoncé mais nous ne doutons pas qu'après ce numéro trois et le numéro quatre annoncé pour le début de l'année prochaine, nos maires et présidents de collectivités vont s'empresser d'abonner leurs élus respectifs. Notre objectif, rappelons-le et de faire en sorte que les 4500 élus municipaux, généraux, provinciaux et régionaux soient tous destinataires de cet outil indispensable de communication.

Chaque jour, sur le site web de l'Association, une page presse est actualisée à partir des informations disponibles sur Internet. Chaque mois, une lettre reprenant l'essentiel de ces informations est envoyée par email à environ trois cents personnes.

Je serai incomplet si je ne disais pas un mot sur nos relations avec les autorités. Excellentes sur le plan local avec les différentes institutions, elles ont été un peu plus difficiles au niveau national avec notre interlocuteur naturel à savoir le Ministère de l'Outre Mer. Nous avons été reçu au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, au Ministère du Tourisme et par le Conseiller du Président de La République et pas un seul contact ni un seul rendez-vous avec le Ministère de l'Outre Mer malgré de nombreux appels téléphoniques, de nombreux courriers et de nombreux fax.

M. Lilian MALET

Secrétaire Général de l'ACD'OM



MOTION CONCERNANT LES FINANCES COMMUNALES

Les élus de l'ACD'OM réunis en congrès en Nouvelle Calédonie ont fait l'analyse de la situation financière de leur commune.

• **Considérant** l'état de sinistre social, en regard de la situation de l'emploi et l'obligation de solidarité du Maire vis-à-vis des plus démunis par le traitement social du chômage,
• **Considérant** que le principe fortement attendu de titularisation du personnel communal génère une forte dégradation des finances communales,
• **Considérant** l'incapacité constatée de l'autofinancement et de l'appel à l'emprunt pour les besoins de la section d'investissement et notamment des travaux d'équipement.
• **Considérant** l'uniformité de traitement au titre de la DGF entre l'Outre Mer et la Métropole,
• **Considérant** qu'il n'y a pire injustice que de traiter uniformément des populations d'outre mer qui sont dans des situations très différentes de celles de métropole.
• **Considérant** le sentiment d'inégalité et d'exclusion vécu par nos populations,

Les élus de l'ACD'OM demandent au gouvernement :

1) La création d'une dotation exceptionnelle de mise à niveau, d'un montant significatif, s'ajoutant à la DGF et s'inscrivant dans la durée
2) La prise en charge par l'Etat de tout différentiel lié aux surcoûts de la titularisation du personnel communal.
3) L'alignement de l'ensemble de l'Outre Mer sur des bases identiques de la DGF.

MOTION POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN OUTRE MER

I- **Considérant** le rôle essentiel joué par les collectivités dans la stabilité économique et sociale de nos régions d'Outre Mer

II- **Considérant** le nombre élevé d'emplois précaires dans les communes de l'Outre Mer,

III- **Considérant** la nécessité de ne pas accroître la charge salariale de la section de fonctionnement des budgets communaux,

IV- **Considérant** le coût élevé (à déterminer précisément) de la titularisation des fonctionnaires territoriaux exerçant en Outre Mer,

L'ACD'OM (l'Association des Communes De l'Outre Mer), réuni à Païta en Nouvelle Calédonie le 10 novembre 2004, demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre d'urgence une étude exhaustive de la situation exacte des communes de l'Outre Mer au regard de tous les personnels hors statut de la fonction publique territoriale,

Exprime son souhait d'être étroitement associé à cette étude et à ses conclusions,

Propose à l'Etat de confier à l'ACD'OM la responsabilité et la réalisation de cette étude dans le cadre d'une convention.

Motion sur le tourisme et le développement durable

Les élus de l'ACD'OM réunis en Nouvelle Calédonie en novembre 2004 à l'occasion du XIIIème congrès,

• **Considérant** que le développement durable et solidaire est une alternative qui prend en compte les exigences actuelles des populations tout en assurant l'avenir des générations futures ;

• **Considérant** que le tourisme est un secteur important pour l'emploi en Outre Mer ;

• **Considérant** que ce secteur doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et solidaire;

• **Considérant** que la mise en œuvre d'un tourisme durable et solidaire nécessite un partenariat multi-acteurs impliquant en particulier les associations, les entreprises et les communes ;

• **Considérant** l'investissement financier nécessaire à la mise en œuvre de stratégies locales de développement durable;

• **Considérant** la richesse exceptionnelle et la fragilité du patrimoine naturel de l'outre mer et l'impérieuse nécessité de le préserver pour les générations futures;

• **Considérant** également la nécessité de préserver et valoriser la diversité culturelle;

• **Rappelant** l'ambition affichée par les Ministres de l'Ecologie et de l'Outre Mer dans leur déclaration commune sur le développement durable de l'Outre Mer en conseil des Ministres le 19 août 2004

Demandent au gouvernement :

- De faire en sorte que notre voix soit entendue au plus haut niveau européen ;
- De concrétiser ses ambitions affichées en donnant aux élus d'outre mer les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un tourisme durable et solidaire ;
- De permettre aux communes d'accéder à une maîtrise du foncier ;
- De favoriser une baisse du coût des transports ;
- De créer des lignes budgétaires spécifiques pour permettre aux communes de répondre aux charges supplémentaires générées par la mise en œuvre d'un tourisme durable et solidaire (notamment dans le cadre des agendas 21 locaux) ;
- De trouver également les moyens de soutenir le travail des associations locales qui œuvrent pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de l'Outre Mer ;
- De conditionner les aides au développement touristique et les agréments en défiscalisation au respect des critères écologiques, éthiques et solidaires

MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE EAU/DOM

D'une part, le gouvernement a décidé de présenter au Parlement un projet de loi relatif à la réforme de la politique de l'eau courant 2005.
D'autre part, l'Europe a décidé la mise en place d'une directive cadre européenne qui imposera aux collectivités des DOM de mener une politique plus ambitieuse d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

En 2004, les aides du FNDAE ont été supprimées. Seuls quelques crédits d'Etat s'y sont substitués.
Cette nouvelle donne aura des répercussions significatives sur le financement des équipements d'eaux et d'assainissement des collectivités ultramarines, surtout lorsque l'usager de l'eau a manifestement d'énormes difficultés à payer sa facture d'eau.
Ainsi, les élus d'outre-mer réunis dans le cadre des travaux du XIIIe Congrès de l'ACD'OM votent la motion suivante :

Considérant l'introduction de la directive cadre européenne qui initie la notion de bon état écologique et chimique des masses d'eaux,

Considérant que le financement des ouvrages est essentiellement assuré par le DOCUP et le feu FNDAE,

Considérant la consommation totale de fonds européens pour la mise aux normes des ouvrages nouveaux et existants,

Considérant qu'en France Hexagonale il existe des agences de bassin relayant la disparition du FNDAE, et

du désengagement total de l'Etat dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que le coût du m3 est déjà plafonné et que la répercussion du prix sur l'usager est quasi impossible,

Les élus, souhaitent, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau en 2005, voir créer rapidement un fonds national de péréquation sur l'eau assis sur une taxe de solidarité eau-DOM et reversé et géré par les offices locales de l'eau en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Guyane.

Motion spécifique pour Mayotte

Les élus de l'ACD'OM réunis en Nouvelle Calédonie le 10 novembre 2004 apportent leur total soutien aux demandes des Maires de Mayotte :

• **Considérant** le régime spécifique fiscal et douanier de l'île qui exclut totalement les communes de la perception de recettes propres,

• **Considérant** la totale dépendance des communes aux dotations de l'Etat et de la collectivité départementale,

Les communes de Mayotte demandent notamment que soient revues de façon significative les dotations de l'Etat et en particulier la DGF.

Elles signalent dans ce cadre la mise en place de la FPT et l'intégration avant 2010 dans cette fonction publique de l'ensemble des agents communaux.

Elles revendiquent ainsi la prise en compte de l'évolution indiciaire de rémunération des agents publics locaux en tant que critère d'évolution annuelle de la DGF.

Les Maires signalent leurs préoccupations en matière de régime foncier et rappellent la procédure de régularisation foncière engagée au niveau de la collectivité départementale en ce qui concerne les terrains présumés domaniaux.

Ils souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur le problème posé par le domaine public maritime dont la gestion relève aujourd'hui de l'Etat.

Ils demandent dans ces conditions au vu des dispositifs existants dans d'autres collectivités d'Outre Mer :
• soit l'instauration d'un Etablissement Public Foncier chargé d'engager la nécessaire régularisation foncière devant intervenir sur le domaine public maritime,

• soit, comme c'est le cas en Nouvelle Calédonie, de transférer la gestion de ce domaine public à la collectivité départementale afin que celle-ci puisse, en lien avec les communes, d'une part étendre la procédure de régularisation foncière à l'ensemble du territoire de Mayotte et, d'autre part permettre l'engagement d'une véritable politique d'aménagement foncier en bord de mer garantissant un développement économique, touristique et durable de Mayotte.

Motion pour le classement des cours d'eau de Guyane en voies navigables

Les élus de l'ACD'OM réunis en Nouvelle Calédonie en novembre 2004,

• **Considérant** la faiblesse du réseau de voies de communication en Guyane, notamment dans les communes de l'intérieur où elles sont quasi inexistantes ;

• **Considérant** que de puis des décennies la navigation sur les fleuves constitue le principal mode de déplacement pour une large fraction de la population ;

• **Considérant** que les types d'embarcation et les techniques séculaires de navigation semblent offrir un haut niveau sécuritaire satisfaisant puisque, de manière constante, l'armée et l'administration y ont recours ;

• **Considérant** que pour les enfants de certaines communes, il s'agit de l'unique moyen de transport pour rejoindre l'école ;

• **Considérant** que c'est le département qui assure ce transport alors que la navigation fluviale est de la compétence de l'Etat si l'on se réfère à la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (L.O.T.I.) ;

• **Considérant** que, bien qu'ils soient utilisés annuellement par des milliers de personnes, tant pour des raisons professionnelles que pour les loisirs, le non classement des cours d'eau de Guyane en voies navigables constitue un frein au développement économique, ce mode de transport n'étant pas retenu dans le champ de couverture des compagnies d'assurances ;

• **Considérant** que le Département ne peut plus continuer à transporter les enfants scolarisés en restant dans l'illégalité ;

• **Considérant** que déjà pénalisés par le manque d'équipements, les enfants du fleuve le seraient davantage encore si le département était contraint d'arrêter le transport fluvial ;

Les élus de l'ACD'OM soutiennent unanimement le Département de Guyane dans les démarches entreprises auprès du gouvernement pour obtenir le classement des cours d'eau de Guyane en voies navigables.



CONTRIBUTION DE GARCIN MALSA
AU CONGRES DE L'ACDOM : LE TOURISME DURABLE (NOV. 2004)

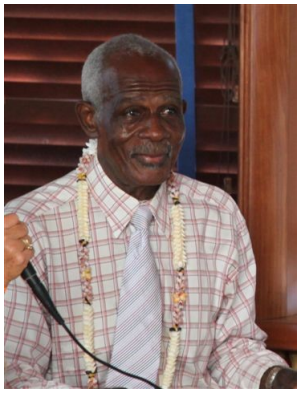

Parler de Tourisme Durable nous renvoie à une conception et une démarche de style nouveau qui englobe des comportements, des manières d'être, des rapports à l'environnement totalement différents de ce que le tourisme classique des quatre dernières décennies épousant le devise des trois S (Sex, Sun, Sea) nous a inculqué (imprégné).
Alors que l'ancien modèle (Sea, Sex, Sun) reposait sur un tourisme dévoreur de sites verdoyants, ravageur d'espaces littoraux, gaspilleur d'eau, le Tourisme Durable se veut protecteur des écosystèmes naturels, ménageurs en espaces terrestre et maritime et économe d'eau.
Alors que l'ancien modèle prônait la marginalisation et le mépris des populations d'accueil et de leurs cultures, le tourisme durable met l'accent sur l'échange entre les cultures à travers des contacts respectueux des diversités des uns et des autres.
Alors que l'ancien modèle continue de faire l'apologie d'un développement touristique au centre duquel trônent les multinationales qui s'engraissent aux dépens des voyageurs et des travailleurs. Lesquels font fonctionner les hôtels, les compagnies de voyages et de transports dont les responsables sont des tentacules de ces mêmes multinationales qui maîtrisent aussi la production et la grande distribution.
Le tourisme durable cherche à mieux répartir les bénéfices entre les différents acteurs de l'entreprise touristique de telle sorte que les frustrations générées par la démarche capitalistique libérale disparaissent.
En résumé, tourisme durable et tourisme ancien modèle émanent de deux visions différentes du développement.
Le tourisme fondé à partir de la devise des 3 S ou ancien modèle perpétue et renforce des différences entre les classes sociales d'une part et les pays riches et les pays en voie de développement d'autre part. Ce tourisme ancien modèle est socialement déshumanisant, culturellement aliénant pour les populations d'accueil et écologiquement destructeur.
Le tourisme durable est le contraire de l'ancien. II tend à permettre à chaque maillon de la chaîne touristique de vivre bien, et de répartir des subsides suffisants calculés en fonction des niveaux de responsabilité, de la répartition équitable des bénéfices. Le tourisme durable s'enracine, se développe et s'enrichit à partir des rencontres et échanges entre les peuples et.les cultures.
Il est culturellement diversel, tout comme il est respectueux des diversités écologiques.
C'est à la lumière de cette analyse que les élus de Sainte-Anne accompagnés de responsables associatifs , économiques, ont essayé il y a quelques années de rechercher une voie pour rendre le territoire de Sainte-Anne attractif.
C'est ce que je vais vous exposer dans les lignes qui suivent …

LE TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE… RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE DANS L'ESPRIT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Si l'on peut concevoir le territoire comme étant une diversité de potentialités naturelles et culturelles solidement imbriquées, qui constituent une communauté de vie, le rendre attractif dans l'esprit du Développent Durable procède d'une double démarche:
- une démarche de changement de mentalités ou peut-être même d'une révolution culturelle
- une démarche de qualité

La démarche de changement de mentalité :
Elle est portée par le concept même du développement durable.
Mais, avant toute chose, qu'il me soit autorisé à vous dire qu'il ne peut exister de Développement Durable sans solidarité ; ou plutôt c'est la dynamique solidaire entre les individus du territoire qui donne son véritable sens au Développement Durable. C'est pourquoi dès 1999, nous avons accompagné ce concept de Développement Durable de l'adjectif Solidaire et nous avons conçu le Développement Durable et Solidaire comme une réelle alternative au mal développement dont souffre majoritairement la planète. La solidarité implique l'échange réciproque et le respect des diversités (culturelle, philosophique...).
Dès lors, nous avons cherché à intégrer le Développement Durable dans la gestion de notre ville et nous avons contribué à enrichir la définition de développement Durable comme un développement quadripolaire et non pas seulement tripolaire.
Le Développement Durable est donc un développement économique viable, socialement équitable, écologiquement vivable et culturellement diversifié.

La puissance d'un concept ne vaut que dans la mesure où il est matérialisé, c'est-à-dire réalisé à travers des actions. Or, toute matérialisation n'est autre que l'accompagnement d'une volonté politique affirmée.
Le cheminement tri logique: concept, volonté politique, réalisation concrète est celui qu'a donc adopté la municipalité de Sainte-Anne.

La démarche de qualité.

Elle consiste à répondre à la satisfaction du mieux être: des générations actuelles et futures :
-sur le plan des occupations des espaces du territoire, l'accent est mis sur la prévention aux risques et la protection des sites naturels à caractère exceptionnel.
-sur le plan de l'utilisation des ressources naturelles, il est conseillé de ménager plutôt que d'aménager ; Ménager est un terme qui renvoie à la ménagère qui fonctionne de façon économe (et non pas dépensière) tout en ayant le souci de travailler pour les générations futures.
-Sur le plan économique, la voie choisie est celle qui met en synergie les secteurs ((économiques (agriculture, artisanat, commerce, tourisme) au lieu de se limiter à l'écrasement de certains secteurs par d'autres. Ce qui nous a permis de dire, dès 1989, que : « Sainte-Anne marche sur ses deux jambes ». Une image forte qui signifie que les activités de production primaire d'une part et les activités relevant du secteur touristique d'autre part doivent coexister pour un développement harmonieux.
-Sur le plan social, la prise en compte des personnes marginalisées et des familles en situation instable est une priorité pour les ramener dans une position d'inclusion sociale ; en leur donnant la possibilité d'occuper des logements corrects et salubres ou (et) d'avoir un emploi.

COMMENT NOUS AVONS PROCEDE A SAINTE ANNE POUR EMPRUNTER ET MENER A BIEN CETTE DOUBLE DEMARCHE

Dès 1989, quand nous sommes arrivés à la gestion de la commune, nous avons inauguré notre mandat par deux idées fortes:
- « Sainte-Anne doit marcher sur ses deux jambes ».
- Le tourisme à Sainte-Anne doit être graduel et concerté.

Dans la pratique, nous avons lancé la révision du P.0.S pour avoir une meilleure maîtrise politique de l'espace commune. En ciblant les zones sensibles à protéger et en déterminant les espaces naturels agricoles, nous avons dès lors affiché. une volonté politique forte de protection de l'Environnement.
Dans le même temps, un coup d'arrêt a été donné à toute attaque des promoteurs qui voulaient utiliser les zones humides et le littoral pour implanter des constructions à vocations touristiques. Ainsi, la politique touristique dévoreuse de terres plates et d'espaces littoraux a été remplacée par une démarche d'acceptation du tourisme qui prend en compte le taux de remplissage des hôtels existants et les besoins de la population saintannaise.
Au travers des réunions de quartier et aussi à l'aide des associations (dont la création a été facilité par la municipalité) les administrés pour qui développement correspondait à des implantations touristiques, sur le littoral prioritairement, ont une autre vision du développement à laquelle ils adhèrent petit à petit.
Dans leur domaine respectif et œuvrant en toute autonomie par rapport à la municipalité, les associations telles que l'OTSISA (Office de Tourisme Syndicat Initiative de Ste-Anne), l'OMCSL (l'office Municipal de la Culture des Sports et des Loisirs), l'AMEPAS (l'Association MEmoire et PAtrimoine des Salines), l'AFSA (l'Association Familiale de Ste-Anne), les associations sportives, le CREDOS (le Centre de Recherches Et Développement Omnisport et Santé) ont contribué à la transformation des mentalités. Elles y contribuent toujours. Leur présence est essentielle car, c'est la preuve que la démocratie fonctionne.
A partir de 1997, (après 8 ans de gestion) nous avons franchi une nouvelle étape. La population avait intégré le mouvement et était réceptive au développement qui appelle plus de participation de leur part.
Du tourisme graduel et concerté 'associé à la théorie de « marcher sur ses deux jambes» nous passons au Développement Durable qui plus tard (1999) devient Développement Durable et Solidaire.
Ce passage a nécessité :
-un bilan de 7 ans de gestion.
-Un diagnostic global du territoire communal mettant en exergue tous les aspects (social, environnement, économie, culturel, transport ...)
-Les espaces ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Economique Faunistique et Floristique) sont bien délimités et protégés. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans des réserves de chasse à Sainte-Anne.
-Contrairement aux sols martiniquais dont la plupart est souillé par des pesticides non homologués, à Sainte-Anne, les sols sont prêts à recevoir de l'agriculture biologique. Ils sont donc un atout important pour une agriculture propre. Des agriculteurs ont saisi cette opportunité pour mettre en place un plan foncier en vue d'une

agriculture durable; le deuxième du genre en Martinique.
-Des acteurs économiques du tourisme, tel que les hôtels Anchorage à Belfond, le Club Méditerranée, ont décidé d'intégrer le PDDS. D'autres se rapprochent de plus en plus de la municipalité pour avoir des informations pouvant les orienter vers le PDDS. D'autres enfin, reconnaissent le bien fondé du PDDS même s'ils sont encore réticents.
L'esprit du PDDS a gagné les pêcheurs qui ont organisé eux-mêmes, la mise en place d'une zone de cantonnement qui s'étend de la Baie des anglais au Cap Ferré. Ils s'adonnent à la surveillance de cette zone.
Dans les domaines variés comme l'énergie, l'eau, l'esprit du PDDS a pris racine. En appui technique et h c i e r de l'ADEME, la ville de Sainte-Anne a terminé le diagnostic des potentialités en énergies renouvelables. Elle s'apprête à implanter le solaire sur tous les bâtiments et espaces publics.
La campagne de réhabilitation des mares a permis de remettre en bon état plus de 85 mares sur environ 250 inventoriées sur le territoire de la commune. Il s'agit là d'une méthode de conservation de l'eau, qui renforce du même coup les microclimats engendrant le redéploiement de la biodiversité de la région.
C'est à partir de là que prennent corps les notions :
-De pôles de développement liés aux habitudes culturelles des administrés, aux potentialités que recèlent les quartiers (ou les espaces), aux fréquentations croissantes des visiteurs.
-De programmes d'actions étalés sur au moins dix ans dans la mesure où toute réalisation nécessite des fonds (publics ou privés) qui ne peuvent être perçus d'un seul coup du fait même des contraintes budgétaires de la commune.
C'est ainsi que s'est forgé le Plan de Développement Durable et Solidaire de la ville de Sainte-Anne qui a reçu une distinction dans le cadre des 1er Rubans du Développement Durable, réalisés par Dexia Crédit Local avec des partenaires comme le Comité 21, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

QUEL EST LE BILAN A CE JOUR ?

Grâce à la volonté politique des élus le PDDS est passé d'un état de la réflexion à un état de réalisation. La municipalité vient d'y associer, depuis février 2003, un Agenda 21 à travers lequel le PDDS est approfondi dans des ateliers, par des personnes et associations de notoriété martiniquaise. Enfin, la commune s'est dotée aussi d'une charte d'environnement dont les actions commencent à être en partie contractualisées avec des partenaires.
Le littoral de Sainte-Anne est protégé dans son ensemble. Quant aux îlets, ils bénéficient d'une protection particulière à l'instar de ce petit groupe de quatre d'entre eux qui constituent la réserve ornithologique des flets et qui hébergent des oiseaux migrateurs (les sternes). A ce titre, ces flets, tout comme les mangroves, font partie du patrimoine de l'humanité. La réalisation de 22 Km de sentiers pédestres sur les 42 Km envisagés renforce la fréquentation du littoral par les randonneurs.
En matière d ' assainissement, on peut considérer que le bourg de Sainte Anne dans sa presque totalité, est branché sur la station d'épuration d'une technicité nouvelle et performante. Tous les h6tels et restaurants situés à proximité du littoral font l'objet de l'assainissement collectif. Aussi, les plages et les eaux de baignade sont toujours de très bonne qualité.
Depuis deux ans, se trouve à l'étude un plan de déplacement sur les plages; Il pourrait voir le jour à partir de juillet-août 2004. Sa finalité est d'améliorer la sécurité sur le littoral en y interdisant l'accès aux voitures.
On peut concevoir que la commune de Sainte-Anne a un territoire attractif à en juger par le taux croissant des fréquentations : Salines, 2.5 millions de visiteurs par an. Le Cap Chevalier, la Pointe Marin, l'Anse Caritan sont des sites qui attirent de plus en plus de gens.
Des efforts restent à faire par l'édilité et son équipe pour faire mieux connaître la Savane des Pétrifications, les îlets ornithologiques et les friches industrielles qui sont incontestablement les hauts lieux d'histoire et de culture.
La municipalité a tardé avant de se lancer dans une grande campagne de fleurissement durable car, elle pense que cet aspect n'est autre que le décor. Or, le décor peut flétrir vite et être éphémère si le fond n'y est pas. Le fond est le PDDS tel qu'il existe aujourd'hui. L'embellissement du bourg et des quartiers peut être déclenché.
Le PDDS est le projet et l'Agenda 21 en est l'expression démocratique alors que la charte d'environnement définit le contrat passé entre les élus et les administrés dans le domaine du ménagement de l'environnement.
Les trois devront fonctionner en symbiose pour rendre la commune davantage attractive et exemplaire pour le Développement Durable et Solidaire.

En guise de conclusion générale, je voudrais faire quelques remarques sur ce que j'ai vu ou entendu sur le tou-

risme durable.
Des propositions toutes préparées, des modèles clés en main, des prêts à porter, des kits ne sauraient être acceptables en dépit de ce que certains milieux voudraient nous faire croire allant jusqu'à nous proposer des normes.
Si le souci d'introduire une certaine rationalité, un professionnalisme accru, la création d'une échelle de valeur comparative peut se comprendre, l'on ne doit pas pour autant chercher à adhérer mécaniquement à la « stratégie de développement durable» ou à une mode très en vogue, par exemple CAP/AFNOR, après bien d'autres.
Toute expérimentation doit être appréciée, encouragée mais utilisée avec intelligence. D'après l'AFNOR, le guide SD 21 000 devra être transféré sur des consultants locaux pour déclencher un effet d'entraînement.
Idée séduisante à priori, mais qui peut passer pour une forme de « colonisation » des esprits et des pratiques via les guides et les recueils de normes érigés en nouveaux « livres sacrés ».
il est à noter que lors du Congrès AFIT de 2001(Agence Française de l'ingénierie Touristique) la part belle était faite à l'introduction du concept de Développement Durable dans le Tourisme. De ce fait le groupe ACCOR (principal pourvoyeur de fonds du congrès) était mis en valeur, plébiscité et considéré comme modèle du genre.
Pourtant ce groupe venait d'annoncer son intention de s'en aller des Antilles Françaises si ses employés continuaient à ne pas sourire (sic ...). En réalité, il est plutôt connu comme un groupe peu soucieux du social indissociable du caractère supportable et équitable du développement.
Quant à parler du culturel, c'est-une notion qui n'est pas du tout dans la démarche de ce groupe.
En fait, la démarche SD 21000, pour ne citer que celle là, n'a rien , d'original. Elle est calquée sur d'autres déjà existante avec plus ou moins de bonheur. On y trouve les mêmes étapes, les mêmes technologies.
Il convient de retenir que le replâtrage, le mimétisme, les modèles prêts à porter ne sont pas du ressort du développement durable et solidaire dont un élément doit être en permanence présent. La gouvernance solidaire est cet élément qui conjugue la démocratie participative et l'action responsable.



2005

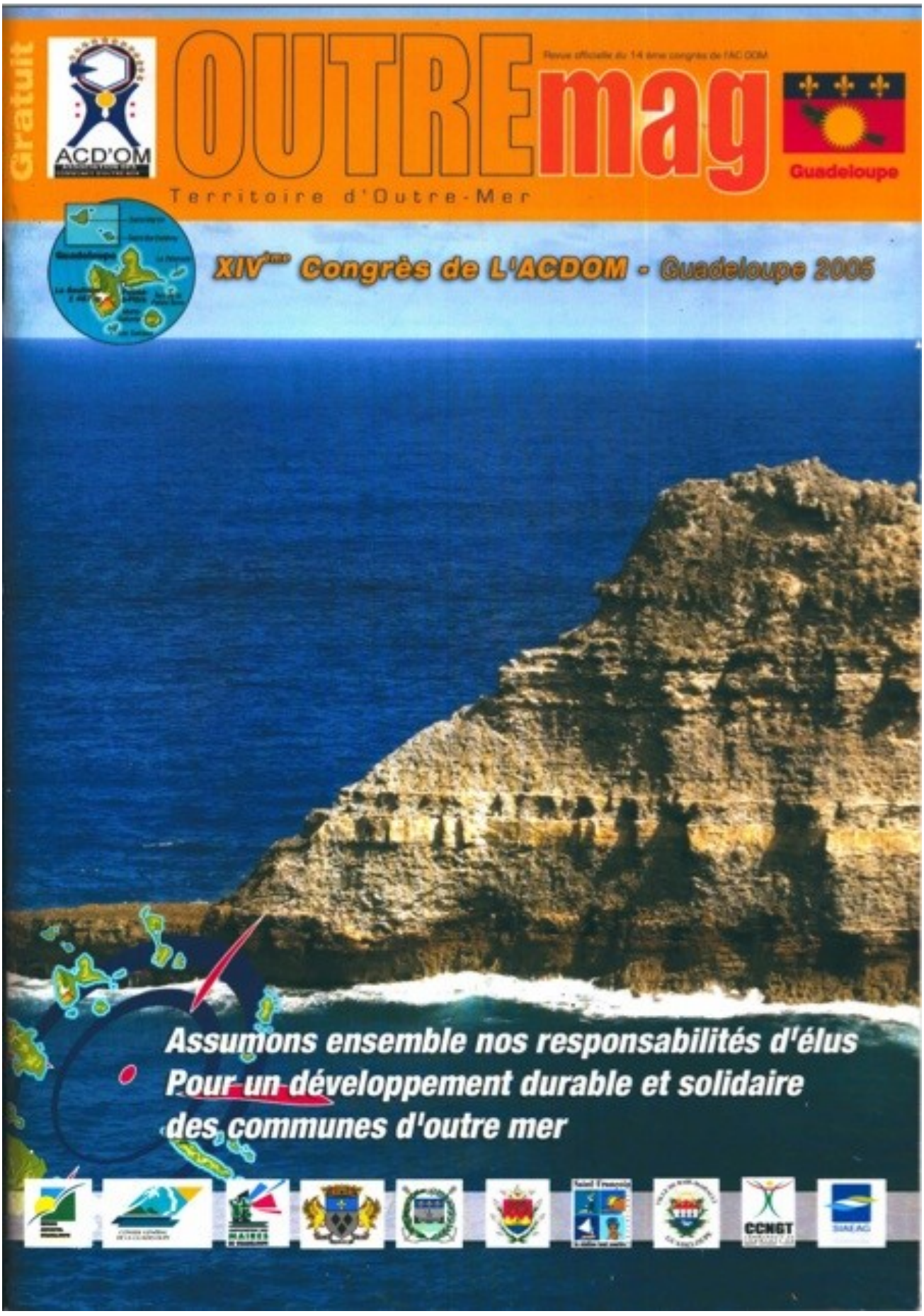
Gratuit
ACD'OM
OUTREmag
Territoire d'Outre-Mer
Guadeloupe
XIVème Congrès de L'ACDOM - Guadeloupe 2005
Assumons ensemble nos responsabilités d'élus
Pour un développement durable et solidaire
des communes d'outre mer
CCNGT

Ouverture du 14ème Congrès de l'AC'DOM - 21/04/2006 -



« Assumons ensemble nos responsabilités d'élus pour un développement durable et solidaire des communes d'Outre Mer »

La terre est bleue, la terre est rouge, elle est blanche, elle est aussi jaune que la banane tigrée qui se plait dans la rosée du matin et qui se fait faire la toilette par un oiseau taquin.
La terre est noire aussi noire que le cœur profond des abysses perdues.
La terre est là, la nôtre, elle est partout, et ailleurs à Mayotte, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie, en Réunion, en Guyane, à la Martinique et elle est mouillée chez nous dans une mer chargée d'histoire, de cris, de gémissements d'esclaves, mais aussi de bonheur captif dans un rêve de plaisir.
Notre terre, celle que nous voulons garder dans un même idéal, habitable, colorée et vivante. Loin de l'actualité chaude des banlieues froides de la grande métropole.
Une terre préservée, en dehors des risques naturels, des dangers créés par une modernité sauvage et un mode d'emploi sans limites.
Une terre pour faire la politique comme on fait la musique, la poésie ou l'amour.
Une terre gérée pour faire honneur au citoyen modèle à l'abri des caricatures fabriquées dans la logique des systèmes affolés par l'obligation de résultats.
Une terre imbibée par la solidarité qui nous porte, fille et fils, arrière petite fille et arrière petit fils de l'esclave agonisant aux membres brisés par l'élan de la misère sale qui a fait l'opulence de maître esclavagiste.
Une terre reconnue comme un bien, comme une œuvre dont le tour de rein affole, comme la démarche féline et musicale d'une « chabine » maquillée pour un crépuscule romantique.
Je vous demande de pardonner ce lyrisme déplacé qui risque de déplaire, et de réfléchir sur le but de notre rencontre, sur ce que nous voulons faire ensemble.
Pour cela, il s'agit tout d'abord de nous organiser en utilisant comme les experts savent le faire , les structures d'une bonne organisation, en l'occurrence , celles de l'AC'DOM.
Réagir utilement et naturellement, dans notre milieu naturel, en faisant le meilleur geste sans mimer pitoyablement une technostructure dominatrice qui, en aucun cas, ne peut faire à notre place.
Voilà, ce que le 14ème congrès de l'AC'DOM se propose modestement, à nous faire identifier, analyser et à en trouver la meilleure réponse.
La gestion communale, notre responsabilité dans une démarche de préservation et de respect pour un développement durable, à Papeete, à Nouméa, à Fort de France, à Saint Denis, à Cayenne, à Mayotte ou à Goyave, la problématique de notre engagement d'élus dans le souci de faire bien et de faire mieux.
Chers amis, le management de la chose publique dans sa grande complexité, marié aux difficultés historiques et aux barrières géographiques, cela demande un grand courage.
Etre politiquement correct dans les départements et territoires d'outre-mer, avec des taux de chômage frisant les 40% ?
Etre socialement dans la bonne direction quand les tissus économiques dégradés brouillent les horizons de nos jeunes diplômés ?
Etre en mesure de préserver ce qui est fondamental, ce qui est le bien le plus précieux que nos parents nous ont légué ?
Le 14ème congrès de l'AC'DOM nous permettra d'en débattre courageusement et sans arrière pensée.
Trouver les réponses en identifiant les maux sans nous dépouiller de nos habitudes et de nos réflexes et en gardant notre identité.
Car si la maladie est universelle, les remèdes ne le sont pas.
Chaque homme, chaque esprit, chaque espace pour un homme et à chaque DOM, son Domien, à chaque TOM, son Tomien, à chaque ROM, son Romien.
Mon humour léger ne passe pas, mais il ne s'agit là que de la manifestation du profond respect que je vous porte et de la générosité légendaire de la Guadeloupe.
Si vous avez souri à ce que je viens de dire, c'est reconnaître que vous avez aimé. Et si vous souriez à nouveau, c'est que vous aimez deux fois plus et voire davantage.
Je suis intimement convaincu que plus en plus ensemble, nous serons de plus en plus forts afin de faire face aux enjeux du monde actuel.
« An ka di zot on bitin pou mwen fini. Zot vin a kaz an mwen, pas a kaz an mwen, sé kaz a zot"
Pour finir, je vous dis quelque chose : vous êtes venus chez moi parce que chez moi, c'est chez vous.
Bon congrès et merci de m'avoir écouté.

Jean LAGUERRE
Maire de Goyave, Président de l'Association des Maires de Guadeloupe.

Discours d'ouverture du Congrès
Plaidoyer pour une ACD'OM offensive et reconnue

En 1848, l'abolition de l'esclavage libéra les esclaves mais pas les terres, qui demeuraient la propriété des colons, et c'est dans ce contexte que les nouveaux libres durent survivre.



Ne connaissant, pour la plupart, que l'environnement des habitations qui les avaient vu naître, démunis et affamés ils devaient retourner sur l'habitation de leur ancien « maître », acceptant le prix que ce dernier voulait bien leur donner pour leur force de travail.

Beaucoup nourrissait secrètement l'espoir de louer ou d'acquérir, un jour, un petit lopin de terre pour échapper à cette dépendance alimentaire. Quand ce rêve devenait réalité, le plus dur était d'en faire un jardin. Ce qui réclamait des heures de travail, mais seul, cela s'avérait impossible. D'où la solution de mettre en commun les atouts qu'ils avaient : la force de travail et l'expérience. Cette méthode de travail solidaire a donné naissance à tout un ensemble de pratiques communautaires, qui organiseront leur vie quotidienne. C'est ainsi qu'en Haïti le koumbit, en Guadeloupe le koud men (coup de main à La Réunion) furent les fondateurs d'un vivre ensemble, qui structurera les nouvelles sociétés créoles.

Depuis, le choix du modèle sociétal anglo-saxon comme instrument de progrès a relégué, très rapidement, ces pratiques solidaires au rang d'agissements ridicules, désuets voire rétrogrades, au point de les ranger dans le placard du folklore régional.

Oui, incontestablement il y eut progrès ! Mais si cette illusion, de départements ayant un produit intérieur brut comparable à celui d'un pays développé persiste, c'est grâce à une perfusion ininterrompue libellée « transferts sociaux ».

Si aujourd'hui, la république incite à chercher quelques bienfaits à la colonisation, que cela lui soit fort aise. Pour l'heure, cette dichotomie se traduit par une forte diminution de l'activité agricole, d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, un société à deux vitesses (les fonctionnaires et les autres), une montée importante de la délinquance juvénile, une économie d'import-distribution, pour ne citer que les plus emblématiques. Elle stigmatise le réel de certaines populations ultramarines.

Les citoyens de ces îles là, plus proche de la collectivité communale devenue un véritable laboratoire, où le Maire est devenu la Mère qui doit apporter, avec ses collaborateurs, des réponses a tous les maux, même aux situations qui, très souvent, ne sont pas de sa compétence. Mais, doublement éloignées des centres de décisions, les communes d'outre mer sont esseulées face aux nombreux problèmes rencontrés.

L'Association des Communes D'outre Mer en se posant comme lieu d'écoute des édiles des îles, partageant des problématiques transversales et s'interrogeant sur des solutions alternatives, est devenue une force nécessaire et utile. De cette énergie à conjurer l'exclusion naîtra le besoin de créer un espace de réflexion institutionnel et c'est ainsi que naît le Congrès. La philosophie qui guidait cet espace de réflexion, d'échanges de savoir-faire, la charpentera, au point d'en faire un moment attendu de tous nos adhérents, lieu de rendez-vous de l'outre mer français.

C'est bien à nos congrès que furent posés en précurseur des sujets comme l'esclavage crime contre l'humanité, l'immigration clandestine en outre mer, l'histoire de l'outre mer dans les livres scolaires, etc.

Beaucoup de nos motions et résolutions ont reçu, officiellement, peu d'échos mais sachez qu'on les retrouve parfois, lors d'une lecture attentive, dans certains textes administratifs dont certaines phrases dégagent une sémantique proche d'une philosophie insulaire. Cette stratégie de l'indifférence, nous désespérant moins qu'hier, fortifie notre confiance à persévérer pour que la parole commune construite soit transportée et partagée.

« An san sanm nou ké lité, an sanm nou ké gannyé », en citant le slogan d'un sendika Gwadloupéyen, qui n'a d'identification que le pays qui lui a donné naissance, ce n'est pas pour aider à la montée du drapeau, mais bien signifier que l'ACD'OM sait aussi faire des propositions. Comme celle, d'une étude sur le problème du personnel communal en outre mer, qui avec le surcoût salarial (40 % en Martinique,Guyane et Guadeloupe, 53

% à La Réunion, 75 % en Polynésie française) grève les budgets communaux.

Paradoxe, même dans nos rangs, nos congrès en outre mer sont parfois l'objet d'allusions qui, s'ils ne sont pas mal intentionnés, insidieusement participent à créer l'ambiguïté. Pour l'exemple, on prétend qu'il a fait échouer le oui à l'évolution statutaire du 7 décembre 2003, car des élus Martiniquais, défenseurs du oui, « dansaient le tamuré avec des vahinés à Bora Bora », lors de notre congrès de Polynésie Française.

De là à dire que nos congrès, en outre mer, ne sont que des prétextes, à faire du tourisme, « Rapidement, la pirogue traversa le fleuve ». A leur décharge, dans leur rapport de mission des élus ont mis de l'enthousiasme à venter la splendeur de ces îles. Mais, est-ce de notre faute, si nos territoires sont beaux ? Si Tahiti et Bora Bora sont des destinations mythiques ? Si une destination comme la Nouvelle Calédonie relève du rêve, pour des Antillo-guyanais ?

Ces imaginaires témoignent qu'au-delà même de la beauté des paysages, ces congrès en outre mer participent au renforcement, inconscient et conscient, des liens entre nos territoires. Car toucher aux réalités locales, comme l'Etat qui possède la quasi totalité des terres en Guyane, la place du droit coutumier dans les accords de Matignon et Nouméa, mais surtout son importance dans la vie du peuple Kanak, voire les conséquences de l'immigration comorienne à Mayotte, éclaircissent le ciel de notre compréhension de l'ailleurs, donc de l'autre. Nombreux sont aussi les relations de toutes sortes qui se nouent, pour longtemps peut-être, de souvenirs qui resteront gravés dans nos cœurs, pour toujours assurément.

En injectant des centaines de milliers d'Euro dans l'économie locale, l'ACD'OM porte sa modeste contribution au développement du territoire accueillant le congrès. Voilà ! Cet aspect est trop souvent occulté, d'autant qu'elle lui restitue une quote-part des cotisations versées.

Enfin, l'organisation d'un tel événement nous oblige à faire appel à de nombreux partenaires. Œuvrant sans intermédiaire, c'est avec un étonnement mêlé de plaisir que nous avons retrouvé cette immédiate solidarité, quand nous évoquions notre désir d'offrir à nos congressistes un accueil digne de la Guadeloupe. An ké baw on koud men (je t'aiderais). Dèk sé pou gwadloup an ké fè kékchoz (dès que c'est pour la Guadeloupe, je ferais quelque chose)

Cet esprit cher à la coopérative qu'est la solidarité se construit au quotidien, car il privilégie le dialogue, la confrontation des idées, la répartition des tâches et l'efficacité de chacun au service de tous. Souhaitons bonne chance à ceux qui, depuis des années, travaillent imprégnés de cette conscience, 20 ans c'est demain.

Quand à « OUTREMAG spécial congrès », la revue gratuite de ce XIVème congrès, elle n'aurait pas été éditée sans le concours de nos annonceurs. Pour le rédactionnel, sans âme elle aurait été, sans les articles écrits spontanément par des intellectuels Guadeloupéens. Ce qui n'a fait que renforcer nos convictions sur la puissance d'une dynamique solidaire et sincère quand elle est sous-tendue par des idées justes et des convictions Nous les remercions pour leur gracieuse contribution

Ce sentiment enfoui, ressurgissant avec modestie, nous rappelle que la solidarité est à la base de toute communauté humaine. Dès l'origine le rêve ACDOM(ien) s'inscrivait dans la même logique avec en plus le souci d'être indépendant de toutes instances, de tous ministères, de toutes idéologies, de manière plus prospective, s'interdisant toute ascendance d'un territoire ou d'une personne. Mais les utopistes avaient oublié la rumeur. Si!

La rumeur, le plus ancien des médias, dans son anticonformisme colportant des secrets virtuels dit-on, faits de vérités vraies ou de vraies vérités, n'a pas épargnée notre institution, C'est désagréable !

Mais a côté, en interpellant notre sagesse, la tragédie qu'a vécue la Martinique, brutalement, nous a ramené définitivement à l'essentiel.

Bien que présente au stade de Dillon, l'ACD'OM a une pensée, particulière, pour les communes adhérentes touchées par cette catastrophe et tous ceux qui pour les mêmes raisons ne peuvent pas participer à ce congrès.

Oui, l'organisation du congrès n'a pas été chose facile. Mais c'est fort de l'engagement respectif, de la Communauté de Communes du Nord Grande-Terre, du SIAEAG, des communes de Saint-François, de Baie-Mahault, du Gosier, de la ville de Pointe-à-Pitre, de la ville des Abymes, de l'Association des Maires de Guadeloupe, du Conseil Général et du Conseil Régional, que nous vous proposons cette programmation.

Merci aux différents intervenants, dont les contributions proposées devront permettre d'en faire un congrès studieux.

La commune du Gosier Présidant à la destinée de l'ACD'OM, c'est avec respect et simplicité que je remercie le Maire Jean-Pierre DUPONT et mes collègues du conseil municipal, l'administration et les agents territoriaux, pour la confiance qu'ils me font ainsi que le soutien et les aides portées à la réussite de ce XIVème Congrès. Merci à toutes et à tous !

Un merci chaleureux au Secrétaire Général Lilian MALET, au délégué pour les Antilles-Guyane Alex BANGOU, au Trésorier Théogat BALZINC et au secrétaire adjoint Isbert CALVADOS qui seront, avec moi, à vos

côtés lors de XIVème congrès.
Cher congressistes, bon travail et passez un agréable séjour en Guadeloupe.
« Ensemble, nous gagnerons à faire de l'Association des Communes D'Outre Mer, une force de proposition forte et respectée de tous, au service du développement durable et solidaire de nos territoires d'outre mer »

CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice -Président -











ASSOCIATION DES COMMUNES D'OUTRE MER
CONTRIBUTION AU XIVème CONGRES
(Guadeloupe - Du 15 au 18 Novembre 2005)

ATELIER : Les Energies Renouvelables en Outre Mer : Entre discours et réalité
THEME : LA BIOMASSE BOIS.
INTERVENANT : M. Fred BELLONY
- Ancien intervenant de l'école supérieure d'électricité (E.E.M.I) VIOLET PARIS.
- Ancien ingénieur EDF (secteur exploitation –distribution)
- Ingénieur consultant "SOREA" Filiale Energies Renouvelables EDF.
- Commissaire enquêteur. Gosier

Les énergies renouvelables sont une avancée technologique remarquable dans le domaine de la production électrique thermique.
Pour nous Domiens c'est une occasion qui nous est offerte de donner l'espoir à nos générations futures en contribuant à ce que leur environnement soit meilleur, permettre un développement harmonieux, et ainsi contribuer à la réduction des effets de serre.
La France dispose de nombreux atouts en matière d'énergies renouvelables (notre région de la Guadeloupe en est une vitrine) hydraulique, éolienne, solaire, photo volcanique, bagasse, charbon, et géothermique.
Une des premières forêts d'Europe (quand on pense que 80 % à 90 % de la superficie de la Guyane Française est boisée, tout en sachant que cela représente une superficie d'environ 80 000 km2). La France dispose d'un très bon gisement éolien (en Guadeloupe, les fermes de Marie-Galante, de Saint-François et de La Désirade) une technique reconnue en matière d'énergie solaire.
La biomasse constitue la première source d'énergie renouvelable produite en France, devant l'énergie hydraulique, éolienne et hydro thermique.
On regroupe sur la terre comme biomasse l'ensemble des sources énergétiques provenant de la matière première organique pour lesquelles on trouve :
 Le bois
 Les sous-produits du bois (plaquettes scieries, écorces, déchets de coupe)
 Les sous-produits végétaux issus de l'entretien des espaces verts.
 L'exploitation forestière (branchages)
 Les produits issus de l'agriculture comme la paille, la bagasse, la balle de riz, les mares de raisins.
Je voudrais vous faire partager mon expérience sur deux projets de Biomasse-bois menés en Guyane française, qui verront bientôt le jour :
- L'un à CACAO en utilisant les chutes de coupe et la sciure de bois.
- L'autre à MANA avec la balle de riz (il faut savoir que la Guyane française est le 1er producteur de riz en Europe).
Le bois utilisé à travers la gazéification produit :
1. De l'énergie électrique : 1 kg de bois séché 1.10 Kwhe / kg.
2. De l'énergie thermique : 1 kg de bois séché 2.08 Kwhe / kg.
Il faut savoir qu'une unité de 0.750 MW soit 750 KW utilise 5100 tonnes de produits sec, ce qui évite une importation de 2 155 TEP (tonne équivalent pétrole), quantité non négligeable de nos jours.
Le tarif de base pour la valorisation de l'énergie produite à partir de la biomasse dans les DOM est de 0.55 €/ KWh, contre 0.49 €/KWh en métropole continentale ; par ailleurs, pour une disponibilité de 95 % de rendement énergétique supérieur ou égal à 70 %, la rémunération atteint 0.697 / KWh.
Aux dernières assises nationales des déchets qui se sont déroulées à la Baule au mois de Septembre 2005, la ministre de l'écologie et du développement durable a assuré que le prix de rachat par EDF du KWh énergie renouvelable serait revu à la hausse de 50 % afin d'inciter l'installation d'unités de biomasse.
La valorisation énergétique de la biomasse dans les DOM est optimisée par les techniques de cogénérations et de gazéifications par modes de productions d'énergies reconnues pour leurs aspects environnementaux, énergétiques et stratégiques.
La biomasse ne participe donc pas au renforcement de l'effet de serre et contribue ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.
La valorisation de ce gisement permettra à la France d'atteindre ses objectifs de politique énergétique (production d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 21 % d'ici 2010) et de respecter les engagements pris dans le cadre du protocole de KYOTO (diminution des gaz à effet de serre).
D'autre part, les énergies renouvelables permettront à la France de favoriser son indépendance énergétique, les

DOM y contribuant effectivement dans ce domaine (Guadeloupe, Martinique, Réunion pour l'instant et très prochainement la Guyane Française)
Mais avant de rentrer dans le domaine technique, permettez, Mesdames et Messieurs que je vous dise quelques mots sur les textes en vigueur.
Dans le cadre du protocole de KYOTO, la France s'est engagée au sein de l'Europe pour maintenir ses émissions de CO2 en l'an 2010 à leur niveau de 1990.
Cet engagement s'est en particulier traduit par l'adoption d'un certain nombre de directives, lois, décrets et arrêtés en faveur des énergies renouvelables.
Rappelons :
• La loi du 25 juin 1991 d'orientation d'aménagement et du développement durable du territoire (LOADDT)
• La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (article 10)
• Décret du 6 Décembre 2000 fixant les catégories d'installation, les limites de puissance des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité.
• Les arrêtés du 31 juillet 2001 et du 16 Avril 2002 qui fixent les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération et les conditions de production dégagées par la contribution de matières non fossiles d'origine végétale.
• L'arrêté du 02 octobre 2001 fixant les conditions d'utilisations d'une portion d'énergie renouvelable.
Le thème retenu pour cet atelier étant :
« Les Energies Renouvelables en Outre-Mer : Entre discours et réalité »
Je vous parlerai donc de la BIOMASSE BOIS.

Des enjeux importants, nous ont poussé mes collègues et moi-même à orienter sur le choix de la biomasse bois : les industriels, les politiques, les pouvoirs publics et EDF Guyane.
Ces enjeux sont de deux ordres :

Le 1er enjeu : l'environnement
L'unité de gazéification présente des enjeux environnementaux suivants :
• Diminution des émissions de gaz à effet de serre par un processus de gazéification ne rejetant pas de polluant atmosphérique.
• Contribution au développement de nouvelles énergies renouvelables.
- Diminution des importations d'énergies fossiles concernant une économie en tonnes équivalent pétrole (T.E.P)

Le 2ème enjeu : l'économique
• Le projet contribue au développement d'un nouveau procédé de production d'énergie renouvelable ; procédé innovant en France (encore méconnu dans les DOM)
• Enjeu stratégique
- Création de capacité de production électrique régionale décentralisée.

LA BIOMASSE BOIS :

1. **Une idée créatrice de valeur pour un développement durable.**
Ce qui sous entend : La valorisation de la biomasse bois dans les départements d'outre mer sous forme d'énergies renouvelables : électrique et thermique.
Le projet consiste à créer une filière dédiée à la valorisation de la biomasse bois.
L'innovation provient à la fois de la proximité de la filière à valoriser et de la production combinée de deux énergies à partir d'une énergie renouvelable par l'association de deux techniques :
 BIOMASSE BOIS
 GAZEIFICATION
 COGENERATION
Se traduisant par la fourniture : ELECTRICITE + ENERGIE THERMIQUE
Cette filière permet une valorisation énergique performante de la biomasse bois rendue optimale par l'utilisation des techniques de gazéification et de cogénération.

2. **Une alternative pérenne :**
Le bois est considéré comme de la biomasse. A ce titre, il constitue une source d'énergie renouvelable assimilable à d'autres sources d'énergies, comme :

 L’Eolienne
 Le Solaire
 L’Hydroélectrique
 La Géothermique
La valorisation énergétique de la biomasse bois permet de produite de l'électricité et de l'énergie thermique, sans l’utilisation d'autres énergies primaires, à partir du bois de coupe.
L'efficacité énergétique est dans ce cas la cogénération optimale. Le projet offre une stabilité, une constance et donc une pérennité dans le schéma global de valorisation de la biomasse bois car elle est dédiée.

3. **Une vision globale :**
Une filière de valorisation de la biomasse bois avec production d'énergie électrique et thermique.
Le double enjeu :
a) Environnemental, par un procédé respectant les normes d'émissions de pollutions en vigueur.
b) Energétique, par une technique performante en terme d'efficacité énergétique telle que, la cogénération.
Cela permet :
 De respecter les engagements de la France suite au protocole de KYOTO visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de contribuer au développement de nouvelles énergies renouvelables.
 De créer une filière dédiée stable et pérenne par la biomasse bois dans les DOM
 De diversifier les filières existantes de valorisation de la biomasse.
Le bois utilisé à travers la gazéification produit simultanément :
 De l'énergie électrique : 1 kg de bois sec génère 1.10 Kwhe/Kg
 De l'énergie thermique : 1 kg de bois sec génère 2.08 Khth /Kg.
Pour illustrer mes propos :
Ex : Pour une unité de 07.750 MW soit 750 KW il faut 5100 tonnes de produit sec.
La production électrique et thermique évite une importation de produits pétroliers équivalente à 2155 tonnes équivalentes pétrole (TEP)
Quantité non négligeable de nos jours et surtout on contribue ainsi à la réduction des effets de serre.
Pour les congressistes intéressés, en atelier les caractéristiques du procédé seront développés.

CONCLUSION

L'installation d'une unité de gazéification de produits connexes de scieries à CACAO, et celle de MANA avec la bulle de riz (même procédé) présente un intérêt à plusieurs échelles :
• Au niveau mondial, cette technologie contribue à la diminution des gaz à effet de serre.
• Au niveau de la Guyane Française, l'installation augmente la puissance électrique disponible et contribue ainsi à l'indépendance énergétique ; et à l'échelle des scieries et des usines productrices de riz, elle apporte une solution au brûlage à l'air libre des produits connexes des scieries et rizières.
La gazéification étant une technologie innovante en France, l'installation de CACAO et celle de MANA seraient les premières applications industrielles dans l'outre-mer.
2ème PARTIE
EN ATELIER :
 Présentation du procédé de gazéification (présentation de transparents)
 Réflexion par département leurs potentialités dans ce domaine
 Le fruit des réflexions (un rapporteur sera désigné)
 Présentation aux congressistes des réflexions.

LE PROCESS :
Les gazéificateurs transforment le bois et autres déchets végétaux en un gaz propre pouvant être valorisé dans des moteurs.
Les diverses puissances électriques des unités sont réalisées soit par grâce à la modulation des procédés, soit par modification de la puissance unitaire.
Cette puissance peut ainsi en fonction de la ressource couvrir une gamme de ½ MW soit 500 KW à 12 MW soit 12 000 KW.
1. Caractéristiques du procédé :
 Compte-tenu du séchage du bois, grâce à la cogénération le fonctionnement de l'unité est indépendant du taux d'humidité du produit approvisionné.
 Les dimensions granulométriques varient entre 3 et 15 cm
 Une énergie à prix maîtrisé.

2. Les avantages
 Une alternative de production énergétique décentralisée (énergie électrique et énergie thermique) indépendante du cours du pétrole ou du gaz.
 Créer des capacités de production électrique régionale décentralisée.
 Diminuer les importations d'énergies fossiles.
 Contribuer à l'indépendance énergétique.



XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 -

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

MOTION RELATIVE A LA PROSPECTION OFFSHORE ET A L'ACTIVITE AURIFERE ET PETROLIFERE

Partie A : Prospection pétrolière

Considérant l'actualité énergétique et le renchérissement du prix du pétrole conduit à un renforcement de la prospection pétrolière offshore, en particulier au sein de l'espace Antilles Caraïbes et au large de la Guyane.

Considérant que cette prospection sismique (tirs sous-marins) s'accompagne d'importantes atteintes à l'environnement marin, en particulier la ressource piscicole et crevettière, ou les populations de baleines et de tortues qui animent l'activité éco-touristique.

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe

- Constatent que la réglementation française est une des plus archaïques au monde, puisqu'elle n'impose la réalisation d'une simple étude d'impact sommaire et que l'autorisation de prospecter, accordée par le préfet, ne prévoit nullement la consultation des collectivités concernées.
- Appellent l'Etat à une modification de la réglementation et un alignement sur les réglementations les plus en pointe dans ce domaine
- Exigent que les collectivités concernées soient au minimum consultées avant toute autorisation de prospection pétrolière off-shore.

Partie B : Activité aurifère en Guyane

Considérant que la Guyane est un département soumis à une prospection aurifère non maîtrisée, donnant bien à une exploitation anarchique.

Considérant que cette situation rend nécessaire et urgente la prise en compte des impacts et conséquences sur l'environnement humain et naturel.

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe

Exigent une modification appropriée du cadre réglementaire dans ces domaines.

XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 –

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

- **Considérant** l'ancienneté des bonnes relations de l'Association des Communes d'Outre Mer qui tient son 14ème congrès avec les pouvoirs publics

- **Considérant** la représentativité de l'ACD'OM avec 95 collectivités adhérentes et plus d'un million trois cent mille habitants représentés

- **Considérant** le rôle que tient l'association et, à travers ses actions, son apport incontesté pour les élus et les populations de leurs territoires

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe

- constatent et prennent acte de l'absence du Ministère de l'outre mer à leur manifestation
- prennent acte de l'absence de contact avec le dit Ministère
- demandent le rétablissement du climat de dialogue et de respect qui doit prévaloir entre le Ministère de l'outre mer et les dirigeants de l'ACD'OM

XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 -

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

- **Considérant** la volonté des élus de l'ACD'OM de placer leur territoire dans une démarche de développement durable et solidaire

- **Considérant** la biodiversité comme enjeu majeur de ce développement

- **considérant** la richesse exceptionnelle de cette biodiversité pour nos territoires ainsi que sa fragilité

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe demandent aux instances gouvernementales françaises :

- Une prise en considération systématique des questions environnementales dans les programmes d'éducation et les cycles des formations des enseignants éducateurs
- Un réaménagement de la fiscalité au profit d'un véritable développement durable et solidaire
- La mise en œuvre généralisée à l'outre mer d'une décision appliquée localement à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie concernant l'utilisation des sacs plastiques non biodégradables.

XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 -

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

Considérant la nécessité de desservir toute la population de nos territoires en eau potable

Considérant l'accroissement démographique important de nos territoires et par conséquent l'accroissement des besoins

Considérant les obligations règlementaires qui s'imposent à tous

Considérant la nécessité d'une gestion de l'eau et de l'assainissement prenant compte le Développement durable et solidaire

Considérant les difficultés qui en découlent pour les territoires de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe

- **Constatent** les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour répondre à ces obligations

- **Affirment** leur volonté d'assumer pleinement leurs responsabilités

- **Demandent** la mise en place par le législateur de mesures d'aide financières directe ou d'incitation fiscale à encourager la réalisation de réseaux secondaires dans les habitations nouvelles ou réhabilitées sur le territoire des collectivités d'outre mer. Ces aides pourraient s'inspirer des dispositions actuellement en vigueur pour favoriser l'utilisation des chauffe-eau solaires.

- **Sollicitent** des pouvoirs publics la contractualisation de plans pluriannuels d'investissement correspondants aux besoins des collectivités locales.

XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 –

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

- **Considérant** que les collectivités d'outre mer ont un grand nombre d'équipements à réaliser pour satisfaire les besoins croissants de leurs populations actuelles et surtout à venir

- **Considérant** que les communes d'outre mer bénéficient sur la plupart des opérations, de financements apportés en grande majorité par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales

- **Considérant** la procédure existante qui prévoit un versement des subventions aux communes sur la production de factures réglées aux entreprises

- **considérant** la spécificité des budgets des communes de l'outre mer et leur faible niveau de trésorerie disponible

- **Considérant** donc leur difficultés à régler les diverses factures, notamment celles qui soldent les opérations et donc leur impossibilité à faire l'avance des subventions accordées

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe

- **Demandent** à l'Etat de faciliter sur l'ensemble de l'outre mer la mise en place d'une procédure adaptée qui consiste, une fois les opérations d'investissement réalisées, à verser les dites subventions aux établissements financiers qui, sous cette réserve, sont prêts à aider les communes en pré finançant les dites subventions

XIVème Congrès de l'ACD'OM

– GUADELOUPE 2005 -

Le positionnement géographique de l'outre mer français dans les trois océans et la place importante de

ces régions dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'outre mer français bénéficie de l'Etat et de l'Europe d'un traitement particulier.

- **Considérant** que les collectivités locales en outre mer sont soumis à de nombreux risques naturels majeurs

Les élus de l'outre mer réunis au 14ème congrès de l'ACD'OM en Guadeloupe :

Demandent :

- L'instauration d'un cycle de formation des élus à la gestion des risques naturels.
- La mise en place de plan de prévision des risques naturels
- L'instauration d'un Fonds de restauration sur les terrains de montagne, dans les DOM-TOM.
- L'instauration d'un dispositif de surveillance de Tsunami et la prise en compte de ce risque dans les PPR.
- Une aide pour les établissements scolaires, dans les mises en place de leur PPMS face à un risque majeur ou à toute autre agression extérieure, et que ceci soit inscrit dans le programme.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14e Congrès de L 'ACD'OM : plus de 200 élus des Départements et Territoires d'Outre-Mer réunis en Guadeloupe.

Du 14 au 19 Novembre prochains, l'ACD'OM, l'Association des Communes d'Outre-Mer, créée en 1991, organise en Guadeloupe la 14e édition de son Congrès, rendez-vous désormais incontournable des élus ultramarins.

Des délégations d'élus de l'ensemble des Départements et Territoires d'Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Mayotte, Réunion, Guyane, Martinique) seront présentes à côté des Guadeloupéens pour participer aux journées de travail, de réflexion et d'échange autour du thème retenu cette année :

« Assumons ensemble nos responsabilités d'élus, pour un développement durable et solidaire des communes d'Outre-Mer ».

L'objectif de ce congrès est de permettre aux élus d'Outre-Mer de découvrir les réalités des autres territoires, d'échanger leurs expériences en tenant compte de leurs spécificités pour mieux servir et défendre leurs administrés.

En effet, ces pays, au-delà de leurs particularismes et de leurs situations géographiques propres, ont des intérêts communs à défendre.

Il est important de préciser que le choix de l'organisation de ce 14e Congrès s'est porté sur la Guadeloupe car, depuis un an, c'est ce département qui assure la présidence de l'association en la personne de Jean-Claude Christophe, adjoint au Maire de la ville du Gosier.

Plusieurs visites de sites (la R.H.I. de Grand-Baie, la friche industrielle de Beauport) et de communes (Gosier, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Saint-François, Port-Louis…) sont au programme de cette manifestation qui s'ouvre officiellement le mardi 15 Novembre 2005 à 8h45 à la Résidence départementale du Gosier.

Dans le cadre de ce 14e Congrès, 4 ateliers seront mis en place autour des thèmes suivants :

- Biodiversité, avantages et inconvénients
- Les énergies renouvelables en Outre-Mer, entre discours et réalités
- L'Outre-Mer « pays » de tous les risques majeurs
- L'eau en pays « insulaires »

Des sujets stratégiques pour l'Outre-Mer, mais aussi pour les communes et leurs maires qui devront déboucher sur des résolutions ou motions destinées à être présentées aux différents ministères concernés.

Soulignons par ailleurs, la présence à ce Congrès du Président du Conseil général de Mayotte, **M. Saïd Omar Oili**, du Président du Conseil Régional de Guyane, **M. Antoine KARAM**, de la Fédération nationale des SEM, de l'Association des petites villes de France (APVF), de l'Association des rivages et des villes maritimes de France et de WWF France.

Enfin, cette manifestation prend toute sa dimension car c'est dans leur unité ainsi que dans la synthèse et dans l'expression commune de leurs préoccupations que les collectivités ultra-marines seront entendues.







2006


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
ÉDITION SPÉCIALE XVème CONGRÈS de l'ACD'OM - PARIS 2006
Notre positionnement géographique dans les trois océans et notre place importante dans la biodiversité planétaire justifient et nécessitent que l'Outre-Mer français bénéficie d'un traitement particulier de l'Etat et de l'Europe

Discours prononcé lors de la cérémonie d'ouverture du 15ème congrès

Madame **George PAU LANGEVIN**, Représentante du Maire de Paris,

Monsieur **Eric PAREYDT**, Représentant du Président de l'Association des Maires de France,

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs les congressistes, Chers invités, Chers collègues,

C'est avec une énorme satisfaction que nous vous invitons à noter la présence de :

- Mme. **Béatrice VERNAUDON**, députée de Polynésie française ;
- Madame **Jocelyne LAURET**, Présidente du Comité du Tourisme de La Réunion

Un mot aussi à l'attention de ceux qui n'ont pu avoir de place dans les avions pour être parmi nous, je pense à une partie de la délégation de Nouvelle Calédonie, Farino, Dumbéa…

Et aussi à ceux qui, invités, ont tenu à nous exprimer leur solidarité et s'excuser de leur absence comme :

Léon BERTRAND, Ministre du Tourisme, Maire de St Laurent du Maroni et administrateur de l'ACD'OM ;

Louis LE PENSEC, Président de l'AFFCRE (Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) dont l'ACD'OM est adhérent ;

Jean Pierre ROUMILLAC, Président de l'Association des Maires de Guyane ;

Christiane TAUBIRA, Député de Guyane,

Jean Paul FERREIRA, le Maire d'Awala Yalimapo,

Et notre ami **Roland ROBERT**, Maire de La Possession, dignement représenté ici.

Un adage de chez moi, en Guadeloupe, dit qu'il ne faut jamais blâmer une contrariété. Cette vérité populaire s'est de nouveau vérifiée avec l'impossibilité de tenir notre 15ème congrès à La Réunion comme nous l'avions souhaité.

Si le risque sanitaire existant nous contraignait à tenir finalement notre congrès à Paris, par la même, elle contrariait notre désir d'exprimer à travers ce geste, toute la solidarité que les administrateurs de l'association des communes d'outre-mer voulaient lui signifier. Et c'est ici, à Paris que, l'*association solidarité-chikungunya,* administrée par des Réunionnais résidant en métropole, nous offre, aujourd'hui, la possibilité de l'afficher. Elle prend une forme originale en faisant de nous un des partenaires de la promotion de leur projet « Marcher pour Montrer » ayant pour ambition de *Conjuguer harmonieusement découverte de l'île (…) et action de solidarité*, idée qu'ils nous présenterons dans un instant. A noter qu'aujourd'hui même, alors que l'été austral a débuté depuis quelques semaines à La Réunion, la presse nous annonce qu'une fois de plus, ZERO cas de chikungunya n'a été enregistré cette semaine, ce qui tend à prouver que la crise est derrière nous et que la situation sanitaire est maîtrisée.

C'est pourquoi, nous disons que cette catastrophe sanitaire en nous imposant, en quelque sorte, la tenue du congrès à Paris, nous offre l'opportunité de nous interroger sur l'évolution des conditions de vie des ressortissants de l'outre-Mer résidant en Métropole.

Questionnement irrationnel direz-vous, car les citoyens de ces territoires français sont tous des « Français à part entière ».

C'est bien cette irrationalité qui habite l'imaginaire des ultramarins, pétri par la douceur d'une culture « maternelle », confronté à l'anonymat d'une vie quotidienne chez « la mère patrie », qu'ici les histoires de vie interpellent. D'autant que, la confrontation avec cet environnement social différent et indifférent, a désappoin-

té plus d'un et a généré, chez d'autres, de profonds traumatismes, les poussant jusqu'à se qualifier de « Français entièrement à part ».

C'est bien cette irrationalité, qui entretient divergences et antagonismes entre le « négropolitain » et le « nèg péyi » à travers des représentations personnalisées de la « réussite sociale », laminant visions communes et pratiques solidaires et qui attriste la famille ultramarine récemment séparée. Les « récits sublimés », justifications posthumes des choix d'antan, ne font qu'ajouter à la distance naturelle des Océans celles que produisent les nouvelles mentalités de ces acteurs, du « théâtre des deux rives ».

C'est bien cette irrationalité, qui irrite les jeunes nés de « l'immigration ultramarine », dans cette société occidentale qui occulte son histoire coloniale, en faisant l'amalgame entre l'étranger et « ses petits-enfants », qu'ils soient nés, ici ou là-bas. Et c'est chez ces enfants reniés que la révolte gronde. Si hier, on déposait sa valise près de la porte de sa chambre du « rez-de-chaussée des Antillais », avec pour unique dessein le retour au pays ; aujourd'hui, on range sa valise dans son appartement, de « banlieue », pour y faire définitivement sa vie.

C'est bien cette irrationalité, qui préoccupe le futur de ces originaires de l'outre-mer dont, les statistiques nationales, respectant les lois contre toutes les discriminations, ne répertorient plus leurs enfants nés en France, chez eux ; d'où l'impossibilité d'obtenir, dorénavant, des données officielles sur ces familles « Françaises ultramarines », que germent la discorde. Car délayés dans une société de la modernité, tentant d'afficher sa multiethnicité et son multiculturalisme, ces nouveaux anonymes sont fait « zombies » de la modernité par une législation qui augmente les difficultés à apprécier l'évolution des phénomènes sociaux économiques, les concernant.

C'est bien cette irrationalité, qui a fait perdre la tête a beaucoup d'édilités en mission, dans ce Paris mythique, pour défendre des intérêts ultramarins que l'histoire politique n'avait jamais pu acter. Paradoxalement, cette destination est le point de convergence des élites et décideurs ultramarins car elle facilite leurs rencontres en réduisant les distances, favorise l'amplification de leurs lobbyings auprès de décideurs, offre une scène universelle, à l'expression de leur riche diversité culturelle, solidarise leurs biodiversités, pour qu'elles génèrent de la valeur ajoutée, confirme leur valeur en leur permettant de participer à la magnificence de la nation. Etc., etc.

C'est donc, bien toutes « ces irrationalités » qu'il s'agit d'observer aussi, au cours de ce 15ème congrès, dont le thème est « *Agir pour une égalité différenciée de l'outre-mer dans la responsabilité et l'unité* ». Ce rassemblement, de par la symbolique qu'il affiche, participe à la construction de la mémoire collective de notre association, tout en la préservant de toutes démagogies.

Toutefois, se tenant à la veille des élections présidentielles, ce congrès, plus qu'un autre, nous offre l'opportunité d'en faire une réflexion stratégique, pour un cahier de revendications prospectives. De l'opportunisme crieront nos détracteurs et certains observateurs, Non ! réfuteront les congressistes habituels. Car ils y verront une continuité, s'inscrivant dans la réalité des travaux de nos congrès, qui se clôture par le vote de résolutions et de motions.

Rappelons que les dernières résolutions et des motions ont traduit, bien avant d'autres, les craintes, les savoirs faire et les innovations des élus ultramarins. Autrement dit, ce rituel, consistant à transmettre résolutions et motions aux instances intéressées, témoigne d'une détermination, vieille de plus d'une dizaine d'années.

Même si nous observons, avec curiosité, le ministère de l'outre-mer dont l'absence de représentation à nos deux derniers congrès traduit une gouvernance dont nous laissons le jugement à d'autres. Mais entre temps, avec impartialité interrogeons nous : « Le ministre est-il le seul condamnable ? »

Et même si, par hasard, par maladresse ou sciemment, la politique sous-tendait ces positions, alors faisons que prime le débat démocratique pour nous exercer à la citoyenneté responsable que nous sollicitons régulièrement de nos administrés. Sans omettre toute l'exemplarité que nous en tirerions, au regard de gouvernances arbitraires qui ont jadis marqué, les mémoires populaires de nos régions.

Bref, ce sont de ces cris annuels, ayant donné souvent l'impression d'être sans échos, que se sont construites,

progressivement, nos certitudes, pour :

- *Agir*, ensemble afin de consolider l'action militante ;
- *Une Egalité différenciée*, où les particularités (géographiques, culturelles, institutionnelles) ne doivent pas être prétexte à la perpétuation de la devise « diviser pour mieux régner » ;
- *Une Responsabilité,* qui rendrait obsolète le vieux stéréotype de « la main tendue » ;
- L*'Unité*, d'une pluralité devant conforter une solidarité porteuse d'espoirs.

C'est fort de ces engagements que nos adhérents sont venus, l'an dernier, des trois océans pour participer massivement au congrès de Guadeloupe, exprimant ainsi solidairement leur désir de voir vivre notre association.

C'est ce sentiment qu'a traduit dans leur grande majorité, les observateurs locaux en disant leur surprise et leur enthousiasme par la rigueur et le sérieux de nos travaux. Souhaitons qu'ils en soient de même cette année, et nous comptons sur votre participation active aux débats de nos quatre ateliers :

- « ***L'outre -mer français, une richesse pour la France et l'Europe » ;***
- ***« Problématiques ultramarines des communes confrontées aux problèmes de logement et d'emploi de leur population » ;***
- ***« Quels outils pour un développement durable et solidaire de nos communes : intercommunalité, SEM, … » ;***
- ***« Mobilité et insertion citoyenne en métropole des originaires d'outre-mer » ;***

Les circonstances laissent présager que l'atelier *« Mobilité et insertion citoyenne en métropole des originaires d'outre-mer »,* fera l'objet, de votre part, d'une attention toute particulière. Normal serait-on tenté de dire, en ce lieu où les originaires ou ressortissants d'outre-mer sont nombreux, mais la réalité c'est que cet atelier nous offre l'opportunité de revisiter des liens qui, au cours du temps, se sont distendus. Et cela pour une redéfinition partagée de la notion de solidarité avec nos concitoyens résidants en métropole.

Ce qui n'enlève rien, à l'attractivité des trois autres. Tous, ils sont des lieux d'échanges de nos expériences territoriales et de déclinaison de nos pratiques de terrains, et c'est à travers ces partages conviviaux que naît l'espoir d'un avenir plus serein. C'est donc en toute objectivité que, nous vous invitons à exclure toutes attitudes ou propos, intentionnel ou pas, qui dévieraient nos travaux de leur objectif, d'être des moments de quêtes de solutions et de divulgations de nos expérimentations.

Soucieux de transcrire nos réalités et expériences territoriales, nous publions à 2 500 exemplaires le numéro cinq d'OUTREmag, Edition spéciale du 15ème congrès de l'ACD'OM à Paris. Distribué gratuitement, ce magazine rappelle la volonté qui nous anime d'en faire le périodique des élus, de l'outre-mer français.

Nous espérons que, la tenue de ce congrès, en métropole, à la fin de cette année 2006, en intégrant définitivement l'histoire moderne de nos peuples ultramarins, témoignera de l'ampleur de la mission que nous avons choisi d'assumer et de son importance pour l'avenir de nos concitoyens tant en outre-mer qu'en métropole. D'autant que, ceux qui sont résidents en métropole ont accompli l'exploit d'avoir constitué, ailleurs qu'en outre-mer, un autre territoire d'outre-mer. C'est dire que, ce détour au cœur de ce pays, exotique, devrait nous permettre de rendre une visite pleine d'humilité à des connaissances et à nos parents vivant ici.

Mais transplantés, en ce lieu qui leur était naturellement hostile, ils ont eu besoin pour s'acclimater d'accompagnements pour ne pas dépérir, sur pied. Ces compléments en actions sociales, sportives, culturelles se sont formalisés, au cours des années, à travers la création d'associations à objets multidisciplinaires, de structures sociales et politiques. Si vous le permettez, c'est à leur intention qu'à titre personnel et au nom de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de la Guadeloupe que nous saluerons tous ces militants, ici présents.

Dans le même ordre d'idées, nous profitons pour remercier nos amis et collègues de l'AMEDOM, association, partenaire de l'animation de l'atelier *« Mobilité et insertion citoyenne en métropole des originaires d'outre-*

mer » ; et dire officiellement notre gratitude à l'Association des Maires de Guadeloupe dont le Président et la Directrice se sont engagés pour que réussisse le 14ème congrès, ainsi que le 15ème. Il en sera de même pour les collectivités, annonceurs, partenaires, entreprises, institutions, syndicats intercommunaux, associations, personnalités et amis qui ont œuvré à la réussite de ce congrès de Guadeloupe. Et leur dire à tous, au nom de l'ensemble des délégations présentes en Guadeloupe, Merci.

Sachez chers collègues congressistes que, votre demande pour que l'organisation intègre « un temps pour la découverte du pays » sera à concrétiser. Malgré tout, votre présence nombreuse dénote, s'il en était encore besoin, que le désir de voyager n'est ni le principal ni l'unique motif de votre participation. Encore une fois, merci de votre engagement, pour que l'association des communes d'outre-mer continue sa modernisation, à travers l'approbation de nouveaux statuts et l'instauration d'une permanence parisienne rémunérée, afin de mieux répondre aux enjeux futurs.

A ce propos, le travail d'organisation réalisé par le secrétaire général, Lilian MALET, mérite d'être souligné et ne pas le signaler serait lui en faire injure. C'est donc nous qui apprécions son travail, et souhaitons que nous lui en rendions grâce.

La présidence guadeloupéenne arrivant à son terme, sachez que ce fut une expérience formidable qui aura fait de moi un Homme bien plus déterminé à œuvrer, pour que les territoires d'outre-mer maîtrisent leur développement durable et solidaire. La Guadeloupe vous remercie pour votre accompagnement et votre soutien durant ses deux ans de Présidence en espérant avoir contribué efficacement à la pérennité de cette œuvre commune. Merci à la commune du Gosier qui m'a permis de l'assumer.

Nous ne pouvons terminer sans dire à toutes et à tous les ultramarins qui œuvrent à la cohésion de la république de placer l'Homme au cœur de leurs ambitions pour que se construise une humanité plus responsable et plus solidaire.

Pour que continue à vive l'outre-mer, français, dans la responsabilité et l'unité !

Nous déclarons ouvert, ici à Paris, ce 18 novembre 2006, le 15ème congrès de l'Association des Communes D'Outre-Mer.

Bonne journée à tous et bon travail !

Merci de votre attention !

Jean Claude CHRISTOPHE

Président de l'ACD'OM




evian
evian

MOTION RELATIVE A LA BIODIVERSITE

Les congressistes de l'ACD'OM, réunis à Paris le 18 novembre 2006

Considérant la diversité, l'importance majeure et le potentiel économique du patrimoine naturel ultra-marin, mais aussi sa fragilité face à des menaces croissantes ;

Considérant l'importance particulière de ce « capital naturel » pour l'avenir de nos populations d'outre-mer, notamment en terme d'activité économique et d'identité culturelle ;

Considérant que l'Etat a reconnu à travers l'adoption de plans d'actions locaux Outre-mer que la biodiversité ultramarine doit être désormais une priorité de l'action publique en outre-mer ;

Affirment que la biodiversité ultra-marine est une richesse majeure pour l'outre-mer, pour la France et pour le monde ;

S'engagent à favoriser sur leurs communes ou intercommunalités des politiques de développement durable et solidaire préservant et valorisant les zones importantes de biodiversité ;

Demandent à l'Etat et aux institutions européennes que les politiques sectorielles qu'ils mènent outre-mer deviennent plus cohérentes, et véritablement compatibles avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel ;

Demandent aux collectivités locales, à l'Etat et aux institutions européennes de considérer la biodiversité et le développement durable comme des priorités stratégiques pour la programmation des crédits nationaux et européens ;

Apportent leur soutien à la partie outre-mer du « Message de Paris » adopté le 21 septembre 2006 à Paris par les participants à la conférence « Biodiversité dans la coopération européenne au développement ».

MOTION RELATIVE AUX PROBLEMES DE LOGEMENT EN OUTRE MER

Les congressistes de l'ACD'OM, réunis à Paris le 18 novembre 2006

Considérant la crise permanente en matière d'habitat dans les régions et les pays d'outre mer, confirment :

L'importance que constitue pour la cohésion sociale l'accès au logement des populations modestes

La nécessité de mettre en place un réel partenariat entre l'Etat, les Maires et les collectivités locales en matière de solidarité dans les domaines de l'emploi et du logement.

Alertent sur la situation particulière de Mayotte en prise avec des difficultés de moyens et contraintes spécifiques à ce territoire dans les champs de l'aménagement et de l'habitat, ainsi que l'absence de cadre de solidarité dans l'habitat entre l'Etat et la Polynésie Française.

Dans ce contexte, les congressistes considèrent essentiel de relancer la politique sociale de logement en outre mer en étroite relation avec les collectivités locales, en associant l'ensemble des partenaires concernés et les réseaux d'opérateurs (FNSEM- L'USH)

Il est ainsi indispensable

1. Que soit assurée une meilleure prise en compte des enjeux de l'outre mer dans les politiques nationales de cohésion sociale et territoriale.

2. D'honorer rapidement la dette de l'Etat aux opérateurs sociaux et mettre en œuvre la programmation pluriannuelle de la LBU pour engager un plan de relance du logement social en locatif et en accession sociale.

3. D'aider les Maires et les collectivités locales dans la mise en place de réserves foncières indispensables pour la maîtrise de l'aménagement de leurs territoires.

4. De mettre en place des Etats généraux de l'Habitat dans chaque territoire, en lien avec les collectivités locales, les acteurs du logement et l'appui des organisations professionnelles des opérateurs.

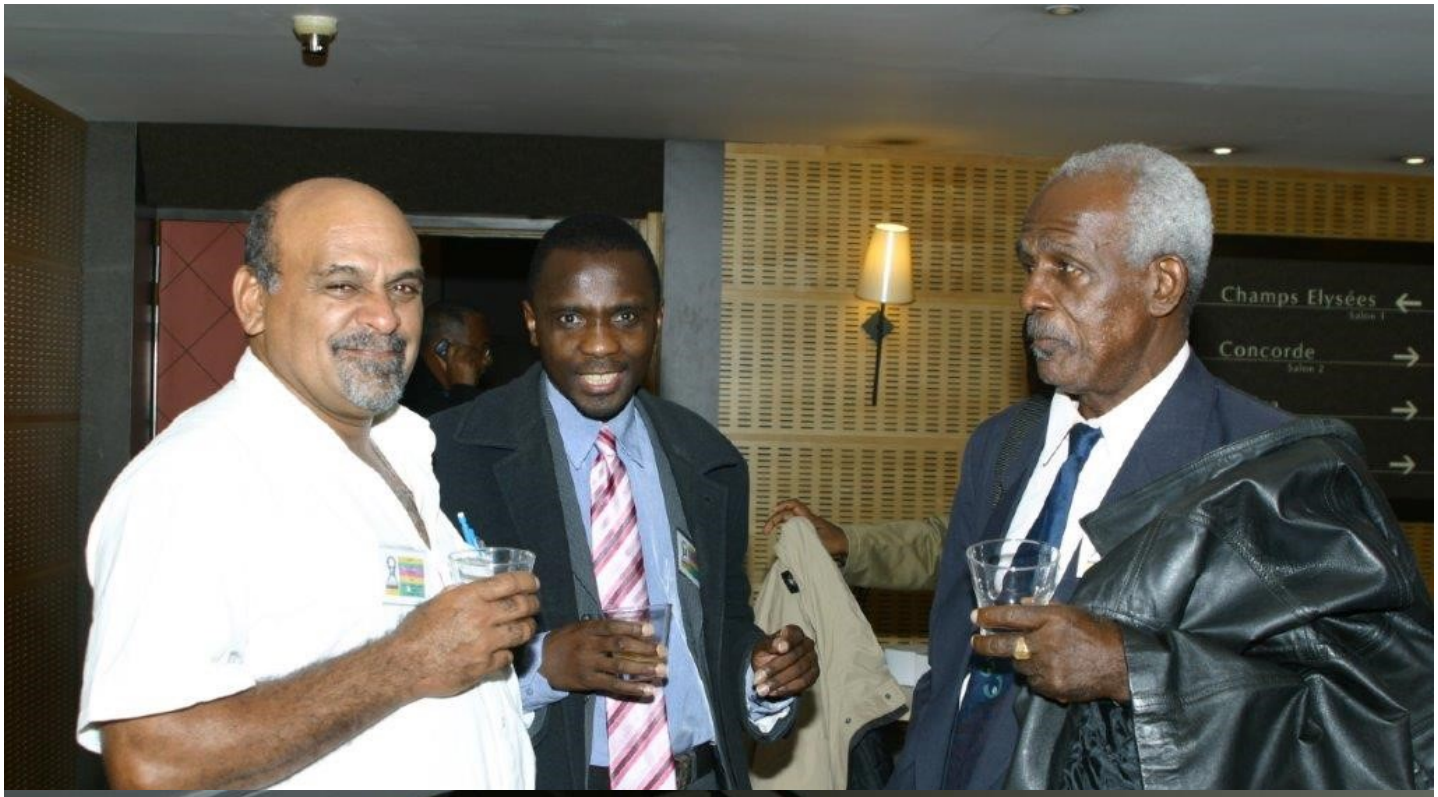



Association des communes d'Outre Mer
Rapport moral du Président – Assemblée Générale du 19 novembre 2006

Un rapport moral a deux missions, l'une, de témoigner de la vie pratique d'une institution, l'autre, d'éclairer sur sa vie spirituelle et métaphysique, pour une période préalablement déterminée. Mais il a la particularité de relever de l'arbitraire, pas à cause de la partialité dévolue à tout auteur mais de la fonction qu'occupe ce dernier, car en sa qualité de Président, celui-ci donne sa vision de faits qui ont marqué sa mandature.

Même si cette prérogative n'en fait pas un document institutionnel, néanmoins il suscite de la curiosité, de la part de ses collaborateurs et mandants, car il rend compte d'une vie interne, généralement, inconnue d'eux. Réalité que, seul le côtoiement et la proximité avec le quotidien de l'institution permettent de mettre à jour. D'où la priorité donnée au débat qu'il suscite, sur le jugement des intéressés.

La prise de possession de la Présidence par la Guadeloupe va être, contre toute attente, l'objet du scénario d'un film, dont le titre est laissé à l'appréciation des adhérents. La durée de la présidence correspond à celle que prévoient les statuts en vigueur ; c'est-à-dire deux ans.

Cette durée, elle-même, est conditionnée par le respect du principe de la Présidence tournante, initialement prévue entre les quatre départements d'outre-mer La désignation à cette fonction bénévole, contrairement aux apparences a toujours suscité prétentions et ambitions et engendré des désaccords, que les adhérents des territoires successivement réunis en collège se sont toujours bien gardé de divulguer, à fortiori d'en faire un étalage public. Pour mémoire, sachez que la désignation aux postes de responsabilité, préalablement, doit se conformer au « principe de la désignation » par le collège des communes adhérentes du territoire devant occuper ces postes de responsabilité. Ce principe évitait et préservait de toute ingérence d'autres territoires et prédominance d'un territoire sur un autre. A Nouméa, c'est celui-ci qu'avait appliqué les communes guadeloupéennes adhérentes pour proposer Mr. Théogat BALZINC, à la Présidence. Proposition qui fut, dès le lendemain, publiquement déniée par ceux là même, avec d'autres, qui y avaient participé.

Pour la première fois de son histoire, l'ACD'OM s'outrageait du non-respect de ce « droit coutumier », au profit d'une législation interprétée par des défenseurs, n'appartenant plus au seul collège territorial guadeloupéen. De cette confusion a eu lieu une consultation, qui mit à mal les statuts de l'association, obligeant, par la suite, les nouveaux administrateurs à se prononcer sur la légalité des agissements répertoriés. C'est ainsi que, se référant aux statuts en vigueur, qui donnent au bureau cette légitimité élective, celui-ci, désirant s'y conformer, réunissait ses membres, le 24 Janvier 2005 pour élire les personnes aux postes de responsabilité. A celui de Président et de trésorier ce fut respectivement M. Jean-Claude CHRISTOPHE et M. Théogat BALZINC que le bureau ont élus, pour les années 2005 et 2006.
En réaction à ce vote, « la vraie fausse présidente » ameutait les médias en se posant en victime, selon ses dires, de sa seule intention de « vouloir contrôler les comptes de l'ACD'OM ». Dès lors cette erreur, relevant statutairement de la gestion interne, devenait une affaire. Notez que depuis, la raison ayant ausculté les motifs possibles n'a point trouvé de raison d'ébranler la sincérité des explications données.

Le décor ainsi jeté, la présidence guadeloupéenne débuta pour que se poursuive le travail qu'avait commencé nos prédécesseurs. Mais dans ce climat, trouver le fil conducteur des actions initiées par ces derniers n'a pas été aisé, au-delà de la bonne théorie que le bavardage accompagne généralement, d'autant que les principaux protagonistes avaient déjà choisi l'expectative comme position. Ce qui signifiait que notre solitude ne s'appréciait pas au simple fait d'être au gouvernail du navire ACD'OM, voguant sur des Océans où « le calme plat » n'était qu'apparence, mais surtout au scepticisme d'un équipage qui, de toute évidence, n'avait accepté notre autorité que par commodité. Situation qui nous prévenait que, la réussite est collective, car chacun se l'approprie surtout quand ils n'y ont pas travaillé, mais que l'échec est individuel, même quand la décision a eu l'assentiment de tous.

C'est donc en toute conscience que, nous avons pris le parti de consacrer nos efforts exclusivement à faire vivre l'ACD'OM. Oui, à la faire vivre, car le positionnement de certains personnages, reprenant à leur compte, officiellement et officieusement, les remarques du Maire de Baillif, ne laissait présager rien de constructif. Puisque, l'avenir nous a démontré que, si cette situation avait à l'origine généré un, probable, sentiment d'amour-propre bafoué, très rapidement elle allait être exploité pour des manipulations ne disant leur nom, qu'à des desseins inavouables.

Paradoxe, tous semblaient attaquer l'actuel secrétaire général avec lequel certains avaient, pourtant, travaillé en toute intelligence. La collecte de faits passés nous permis de mettre en évidence que chacun avait, au moins, une raison de lui en vouloir : dénonciation d'une organisation parallèle organisé par le vice-président de la Guyane lors du congrès de Polynésie, participation active à côté d'une candidate, lors des élections européennes, opposée au parti de notre vice-président polynésien, de l'époque. N'oublions pas, les potentiels candidats au poste de secrétaire général dont l'évolution, vers une nécessaire permanence, ont frustré ou angoissé, à plus d'un titre. Si on les associe aux attitudes de militants faisant peu de cas des principes et des valeurs régissant le fonctionnement d'une institution dont ils sont eux-mêmes adhérents, au seul profit d'idéologies ne lui reconnaissant que la légitimité d'être un docile relais, la situation était des plus dramatique.

De cette lecture, nous avons compris que certains n'avaient appréhendé l'institution que sous l'angle de support, de piédestal et d'outil à disposition, rassurez-vous cela ne fut pas le cas de tous. Ce détour est nécessaire pour la lecture de notre mandature, car il explique notre choix qui a fait peu de cas des conflits personnels. C'est ce qui explique la priorité donnée au travail de consolidation et de reconnaissance d'une association créée à la seule initiative d'élus ultramarins.

Notre premier conseil d'administration, qui s'est tenu à La Réunion, entérina le vote du bureau en me confirmant dans ma fonction et me confortait définitivement dans ma mission. Elle proposa même, une conciliation juridictionnelle, pouvant régler une telle affaire. Malheureusement, elle n'obtint jamais de réponse.

C'est dans cette ambiance délétère qu'avait créée la Guadeloupe, que nous allions assumer la Présidence Guadeloupéenne, avec, en sus, le risque d'échec d'un Guadeloupéen ou d'échec de l'équipe de la Guadeloupe ou encore d'échec de la Guadeloupe.

Les enjeux s'avéraient êtres les suivants :
1. Premièrement, dépolluer les propos et les actes.
2. Deuxièmement, organiser le congrès annuel en Guadeloupe.
3. Troisièmement, proposer des orientations institutionnelles.

Dépolluer les propos et les actes ; en les replaçant sans cesse dans le contexte de leur origine, ne répondant pas ainsi à la provocation et surtout, s'abstenir de provoquer en refusant de personnifier le stratège d'un supposé « déchoukaj » d'un Maire. Par contre, nous n'avions jamais hésité de mettre fréquemment nos sentiments de côté quand il s'agissait de défendre les intérêts de l'institution auprès de responsables nationaux, vous recevant avec suspicion.

Nous sommes toujours surpris de ce qu'on pouvait faire transporter par la rumeur, à l'exemple que « l'affaire » nous « faisait découvrir l'expert-comptable et le commissaire aux comptes » ou encore que nous étions de piètres gestionnaires, organisant des réunions : bureau à Paris et conseil d'administration en outre-mer, au lieu de les faire par visioconférence. Rappelons que, l'instauration d'une comptabilité sédentaire (mêmes comptes bancaires indifféremment des changements de Présidence) faisant l'objet d'expertises, existe bien avant la fin d'octobre 2005. Le recours au commissaire aux comptes fut un choix délibéré pour que soit plus crédible notre institution. Quand on y mêle les TICS, c'est génial, sauf qu'on oublie la philosophie qui préside ces décisions de les organiser en outre-mer. Libre aux futurs dirigeants d'y revenir, néanmoins, l'ACD'OM n'est pas l'association sportive et culturelle du quartier mais une institution mondiale, regroupant sept territoires de l'outre-mer français.

Se pose alors l'ultime question : « Quelle représentation avons-nous de l'ACD'OM ? »

Organiser le congrès annuel en Guadeloupe était la manifestation à réussir, car la rater risquait d'être interprété comme de l'incompétence et plus qu'un signe d'isolement, une désapprobation de nos « camarades » élus Guadeloupéens. Mais l'échec du congrès de la Guadeloupe, au-delà de la satisfaction qu'auraient pu en jouir certains, aurait été certainement le grain de sable enraillant la machine ACD'OM.
Des éléments, réunis lors du 14ème congrès, confirmeront nos intuitions, c'est dire les motivations qui animaient leurs auteurs. Certainement pas, celle de consolider une association fondée pour être

l'espace d'une expression démocratique des élus des DOM.

Bref, « Les apparences sont trompeuses », en ce sens qu'avaient surgi des propos, des positionnements voire des attitudes, que jamais notre raison n'aurait osé envisager. Très souvent, ils avaient pour parents des personnalités jusqu'ici insoupçonnées, car insoupçonnables d'intérêts corporatistes ou personnels, face à la naïveté d'une vérité.

Proposer des orientations institutionnelles pour conjurer l'installation du doute. Oui, le doute ; pas celui qui nous fait douter de nos capacités de gestionnaire, mais celui qui ébranle vos convictions, en nous poussant à interroger la sincérité des propos tenus, l'affichage de la responsabilité, la proclamation des désintérêts, la défense de certains choix et la qualité voire la pertinence de vos réponses.

Considérant que ces évènements, faisant partie de la vie institutionnelle, devaient être mis a profit pour une amélioration de notre fonctionnement, nous préconisons que :
1. Soit réintroduit sous l'égide des instances statutaires, les débats de fond au sein de l'institution ;
2. Soit donné toute sa place à la gestion administrative et comptable, par la création d'un poste de permanent salarié ;
3. Soit à nouveau impliqué les territoires, par la création de zones géographiques ;

C'est au nom de l'expérience acquise à la Présidence de l'ACD'OM que s'est renforcée la conviction de la force que représentait notre institution. Puissance que d'autres ont déjà comprise et qu'il nous appartient tous ensemble de conforter, en faisant mentir le proverbe « konplo a nèg sé konplo a chiyen ».

Nous osons croire en l'existence d'hommes de conviction en phase avec leur engagement.

C'est pourquoi, nous n'oublierons pas de citer notre secrétaire général M. Lilian MALET pour son accompagnement de tous les instants durant ces deux années qui s'achèvent.

Nous remercions très sincèrement, notre trésorier M. Théogat BALZINC pour sa rigueur certes, mais principalement pour le respect de son engagement à mes côtés, sachant qu'avant l'erreur, la Guadeloupe l'avait choisi pour présider ces deux années.

Merci à la commune du Gosier pour, le respect de, ses engagements contractuels.

En conclusion : Ce fut une expérience formidable qui nous a permis de mieux connaître les hommes de l'outre-mer français, et surtout les Hommes (avec un Grand H).

Ne laissons pas la division s'installer en notre sein, au risque de détruire ce que d'autres nous ont légués, en combattant pour un outre-mer solidaire et uni au service de lui même.

Jean Claude CHRISTOPHE
Président de l'ACD'OM 2005-2006











Communiqué de l'ACCDOM

Après avoir tenu leur congrès le 18 novembre à Paris, les élus de l'Association des Communes d'Outre Mer se sont réunis le 19 novembre en Assemblée Générale ordinaire pour l'approbation du rapport moral et des comptes 2004 et 2005.

Une Assemblée Générale extraordinaire a permis d'adopter à l'unanimité des modifications statutaires importantes. En effet, l'Association des communes d'Outre Mer est maintenant ouverte aux collectivités territoriales provinciales, départementales et régionales.

Elle est devenue l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer, l'ACCDOM.
La Présidence guadeloupéenne se termine et le nouveau conseil d'administration se réunira début janvier 2007 pour désigner le bureau qui aura en charge l'association pour les deux années 2007 et 2008.

Selon les nouveaux statuts, la Présidence de deux ans sera tournante sur trois régions :

- La région Pacifique (Polynésie Française – Nouvelle Calédonie)
- La région Océan Indien (La Réunion – Mayotte)
- La région Antilles/Guyane (Guadeloupe – Martinique – Guyane)

C'est probablement la région Pacifique qui assumera la Présidence pour les deux prochaines années.

La Réunion, le 29 novembre 2006



2007


OUTREmag
le magazine de l'outre-mer
XVI ème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Ile de la réunion 2007
Les collectivités ultramarines
s'engagent pour
un développement touristique durable

Communiqué de l'ACCD'OM

Le Conseil d'administration de l'ACCD'OM s'est réuni le 14 février 2007 à Nouméa. A cette occasion, il a été décidé de confier la présidence de l'association à la région Pacifique (Polynésie française et Nouvelle Calédonie).

Les statuts ayant été modifiés en novembre 2006, Il a accueilli en son sein la Province sud, première collectivité à adhérer.

Un nouveau bureau a été élu qui a désigné comme Président : **Monsieur Harold MARTIN**, Maire de Païta et, par ailleurs, Président du Congrès de Nouvelle Calédonie.
Le Conseil d'administration a également examiné les orientations et le budget prévisionnel 2007.

Le Développement durable reste le socle de réflexion et d'action de l'association. Parmi les principales décisions :

- Fixation des taux de cotisation
- Création d'un poste de Délégué Général.
- Mise en place d'actions de formation pour les élus (Développement durable et Agenda 21, décentralisation pour les communes de Mayotte).
- Mise en œuvre d'une enquête comparative sur les finances locales en outre mer.
- Ouverture d'un siège à Paris.
- Octroi d'un statut de Membre associé d'honneur aux Associations des Maires de l'outre mer.
- Organisation du Congrès 2007 à l'Ile de La Réunion en novembre.
- Aide à l'insertion des collectivités dans leur environnement régional
- Etude pour la création d'un poste Chargé de mission développement touristique **durable**

Fait à Nouméa , le 15 février 2007



Le Président :

Harold MARTIN



Maire de la commune de Païta depuis 1995
Président du Congrès de la Nouvelle Calédonie
Signataire des accords de Nouméa du 5 mai 1998
Il a exercé diverses responsabilités politiques:

- Président du Congrès du Territoire en 1998
- Président de la Région Ouest - 1988
- Membre du Conseil Exécutif - 1988
- Président de la commission de l'économie rurale de 1984 à 1989
- Membre de l'Assemblée Territoriale de 1984 à 1985
- Membre du Conseil de la Région Sud de 1985 à 1988
- Membre du Congrès du Territoire de 1989 à 1999
- Président du conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) en 1991, 1993 et de 1994 à février 1995
- Président de l'office de commercialisation et d'entrepose frigorifique (OCEF) de 1988 à 1999
- Membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie de 1999 à 2004

Les Vice Présidents:



Collectivités

Alain DESCOMBELS
Vice Président de la Province



Polynésie Française

Débora KIMITETE
Maire adjointe de
Nuku Hiva aux Iles Marquises



La Réunion

Roland ROBERT
Maire de La Possession depuis 1971
Conseiller Général
Membre fondateur de l'ACDOM



Mayotte

Hassani ABDALLAH



Guadeloupe
Jean Claude CHRISTOPHE
Maire adjoint de Gosier
Président de l'ACD'OM 2005/2006

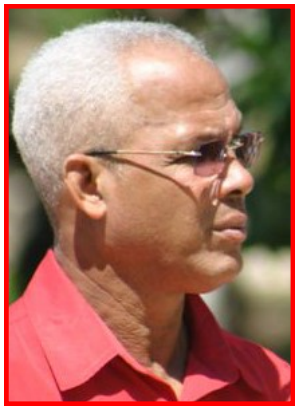

Martinique
Alfred MONTHIEUX
Maire du Robert
Vice Président du Conseil Général



Le Trésorier:
Jean NAOUNA
Maire de Pouembout
Elu de la Province Nord



La Secrétaire Générale:
Ghislaine ARLIE
Maire de Farino
Présidente de l'Association française des Maires



Membre du bureau:
Dauphin DOMINGO
Maire de Hitia O Te Ra



Le Délégué Général:
Lilian MALET
Maire adjoint de La Possession depuis 1983
1er adjoint depuis 1995
Secrétaire Général de l'ACD'OM de 2001à 2006

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion
Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

Le congrès de l'ACCD'OM s'est tenu du 11 au 16 novembre 2007 à La Réunion. Le programme a été dense et les congressistes, en phase avec La Réunion, ont pu découvrir une facette de cette île intense. Départ tous les matins à sept heures, retour dans les hôtels après vingt deux heures.

Dès le **dimanche**, après la traditionnelle cérémonie du 11 novembre, rendez-vous avec la CINOR et la commune de Sainte Suzanne pour un aperçu culturel à travers la Cuisine réunionnaise et des spécialités à l'image du métissage ambiant entre l'Afrique, Madagascar, l'Europe, la Chine et l'Inde… Après une démonstration de « Moringue », séance de travail à Saint André avec les élus de la CIREST pour une présentation des réalisations et des projets.

Le lundi 12 novembre, séance d'ouverture à la Mairie de Saint-Denis avec le Préfet de Région, le Député Maire de Saint Denis, la Région Réunion, l'association des Maires… Après une présentation du territoire sous l'angle Développement durable, plusieurs partenaires sont intervenus pour introduire le thème du tourisme durable et des finances des collectivités. Après un déjeuner avec le Conseil Général, l'après-midi a été consacré à une autre séance de travail à la CINOR.

Le mardi 13 novembre, journée des ateliers, plus de deux cents congressistes ont travaillé et débattu dans les quatre ateliers en simultané :

- Europe et développement touristique
- Quels partenaires et quels outils pour le développement durable des territoires
- L'Agenda 21, un outil de développement
- Quels financements pour les collectivités d'Outre Mer

L'après-midi leur a permis de découvrir la genèse de l'île à travers une présentation du Parc National de La Réunion en présence, notamment, du Président du Parc National de Guyane. Puis, en fin d'après-midi, le siège du Parc, validé quelques jours auparavant, a été inauguré. Soirée détente à Bras-Panon et découverte du métissage à travers les musiques et les danses.

Le mercredi 14 novembre, rendez-vous à La Possession, à l'invitation du TCO, pour débattre de la coopération régionale avec la participation du Ministre de la Jeunesse, des sports et du développement communautaire des Seychelles et de plusieurs Maires de Madagascar et de l'île Maurice. Présentation de son rapport, «Le Tourisme, Perspective d'avenir de l'Outre Mer Français », par Madame FELZINES du Comité Economique et Social. L'après-midi, présentation et visite du chantier de la Route des Tamarins.

Le jeudi 15 novembre, rendez-vous au Tampon pour une présentation de la commune sous l'angle tourisme durable et démocratie participative avant un débat final, une synthèse et le vote de résolutions.

Le vendredi 16 novembre, journée perturbée par des problèmes de circulation, visite d'entreprises au Port, du marché forain de Saint Paul et du Musée Stella Matutina.
Départ de La Réunion vendredi pour les uns et samedi pour les autres. Un congrès intense, riche en découverte et en partage, à même de renforcer la capacité de chaque élu à assumer ses responsabilités ?

Prise de conscience au fil des travaux, et engagements en faveur du développement durable ont marqué les congressistes et les nombreux partenaires présents. Les élus retournent chez eux plus aguerris, mieux formés à l'école du partage d'expériences, il n'en existe pas d'autres pour eux.

L'économie touristique réunionnaise aura bénéficié directement aujourd'hui et indirectement demain de l'organisation d'une telle manifestation.



Ouverture des travaux a l'Hôtel de Ville de Saint Denis



Journée dans l'Ouest a La Possession

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion
Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

Les participants au XVIème congrès de l'ACCD'OM ont abordé, dans le cadre d'un atelier « Europe et développement touristique », les questions relatives aux axes définis au niveau européen en faveur du développement local et régional d'une part et des politiques du tourisme et du tourisme durable en particulier.

Ils ont entendu avec beaucoup d'intérêt, en partageant les analyses qui y sont développées, le rapport du C.E.S. sur le développement du tourisme en outre mer qui, au-delà du constat, énonce des axes d'actions et demandent que ces propositions soient mises en œuvre rapidement.

Ils ont souligné en le regrettant :
• la faiblesse des échanges de l'information sur le terrain entre les acteurs locaux du tourisme (collectivités, socioprofessionnels…)
• l'insuffisance de la participation des collectivités territoriales à l'élaboration des politiques de développement touristique et notamment au niveau européen
• les failles dans la nécessaire concertation entre les différents niveaux de collectivités locales sur un même territoire.

Constatant combien l'éloignement constitue pour certains territoires un lourd handicap en faveur de la mise en place de politiques de développement du tourisme,
le congrès de l'ACCD'OM demande à l'Etat un engagement réel pour favoriser d'une part le désenclavement aérien de ces territoires que peut permettre la mise en concurrence des déplacements aériens et, d'autre part, pour favoriser les déplacements et les communications à l'intérieur de ces territoires, particulièrement en Guyane.

Ils ont marqué leur inquiétude quant à des situations d'insécurité qui subsistent sur certains territoires et qui ne constituent pas un facteur de développement touristique.

Ils ont exprimé de façon vigoureuse la nécessité de lutter fermement contre toutes les manifestations de tourisme sexuel en demandant aux autorités internationales et nationales d'engager toute action, en amont et en aval, pour mettre fin à cette plaie qui constitue une véritable facette d'un esclavage moderne.

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion
Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

Motion Agenda 21

Réunis à l'île de La Réunion, du 11 au 17 novembre, pour son XVIème. Congrès, les communes et collectivités membres de l'ACCD'OM :

- **Considérant**, la mise en œuvre des agendas 21 locaux comme une priorité pour que soit assurée un développement durable des communes et des collectivités d'outre-mer ;
- **Considérant**, l'importance de la biodiversité et l'atout naturel qu'elle représente et la chance qu'elle offre à nos fragiles économies insulaires ;
- **Considérant**, le taux de chômage bien plus élevé que celui de la métropole, sévissant de manière endémique, dans nos régions ultramarines ;
- **Considérant**, les surcoûts des investissements de protection de l'environnement ainsi que le peu de moyen financier dont disposent nos communes et collectivités ;

Considérant, le refus qu'a reçu la demande de participation de l'ACCD'OM aux travaux du « Grenelle de l'Environnement », au regard de la place importante qu'occupe l'outre-mer dans la biodiversité française ;
L'ACCD'OM

· **Affirme**, plus que jamais sa détermination à accompagner et son engagement à défendre la mise en œuvre des agendas 21 locaux, pour un développement durable et solidaire des territoires d'outre-mer et un mieux être de ses populations ;

· **Encourage**, fortement ses adhérents à poursuivre et à persévérer dans la mise en place des agendas 21

locaux, comme un outil de protection de leur biodiversité ;
· **Demande**, à ses adhérents de considérer l'agenda 21 comme une source certaine d'emplois et de maintien de la cohésion sociale de leur territoire ;
· **Demande**, à l'Etat d'accompagner, financièrement et techniquement, la mise en œuvre des agendas 21 locaux par les communes et collectivités qui en feront la demande ;
· **Insiste**, pour que l'ACCD'OM soit faite membre du comité de pilotage du suivi de l'après Grenelle, pour y défendre les intérêts des populations d'outre-mer.

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion

Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

ATELIER 4 : QUELS FINANCEMENTS POUR LES COLLECTIVITES D'OUTRE MER

Plus de soixante dix congressistes ont participé à cet atelier présidé par M. Georges PATIENT, Maire de Mana et vice président de l'ACCD'OM, avec la collaboration des représentants des organismes financiers suivants : AFD – DEXIA – OCEOR – CDC – Banque Postale

Ces derniers étant intervenus lors de la séance d'ouverture, les membres de l'atelier ont souhaité que la séance soit consacrée «exclusivement » à l'examen de cas concrets nécessitant des réponses précises. Les questions ont été nombreuses, mettant en exergue les grandes difficultés que rencontrent les collectivités territoriales, notamment les petites, pour financer leurs opérations tant en fonctionnement (Mayotte) qu'en investissement.

Constats, revendications ou sollicitations ont tourné autour des cinq points suivants :

I- Les collectivités territoriales d'outre mer ne disposent pas de recettes suffisantes pour assurer leurs missions de service public.

Les communes de l'outre mer subissent une pression démographique sans commune mesure avec celles de la métropole ; les retards de développement, l'éloignement, les surcoûts induits et la faible création de richesse ainsi que leur population plus importante et leur superficie plus grande, sont autant de contraintes ou considérations qui induisent une pression plus grande qu'en métropole de demande de services publics (écoles, routes, logement, sécurité, transport…). Se posent le problème de l'adéquation des ressources aux besoins et de l'obligation de l'Etat, au nom de l'équité et de l'autonomie financière, d'apporter les sources de financement nécessaires pour le développement des collectivités d'outre mer. Pour l'heure, faute de moyens financiers suffisants, l'autonomie financière est plus virtuelle que réelle.

- Faible rendement des différentes taxes locales traditionnelles (environ 16% contre 37% pour les communes de métropole) s'agissant des communes de moins de 10 000 habitants.
- Dotation et participations d'Etat s'élèvent à 25% contre 33% pour les communes de métropole.
- Dépendance de l'octroi de mer (fiscalité indirecte dont la pérennisation est remise en cause, reconduite jusqu'en 2014) qui représente 39 à 52% des recettes fiscales et entre 25 et 35% des recettes de fonctionnement.
- Raréfaction des subventions d'investissement.

Pour faire face à cette situation il est demandé, compte tenu de la faiblesse de rendement des quatre taxes locales traditionnelles dans l'outre mer :

- Que l'Etat revoit à la hausse le niveau des dotations et participations versées aux collectivités d'outre mer afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions les missions de service public qui leur sont dévolues.
- Qu'en particulier soit mise en place la dotation spécifique outre mer (DSOM) en dehors du cadre de la DGF et qui permettrait de mieux prendre en compte certaines particularités de l'outre mer. Les critères de cette dotation doivent permettre la prise en compte des handicaps structurels, pérennes et cumulatifs de l'outre mer liés à l'éloignement géographique de la Métropole, l'insularité, voire la double insularité. La prise en compte plus approfondie de certaines situations très spécifique devrait, en effet, devoir passer pour des instruments dédiés à cet objectif. « Rapport sur la réforme des dotations de l'Etat aux collectivités locales, comité des finances locales, mai 2004, p.56 et suivante) ». La dotation spécifique outre mer est une proposition du ministère de l'outre mer figurant dans la loi programme.

II- Les disparités de recettes sont de plus en plus importantes entre les grandes et les petites communes de l'Outre Mer.

Les principales recettes locales (octroi de mer, FRDE, FIRT…) sont réparties en fonction principalement du nombre d'habitants :

-Malgré l'introduction d'autres critères pour la répartition de l'octroi de mer, les communes « de l'intérieur » de La Réunion ont une part plus faible que les communes littorales. En Guyane, la situation est plus grave car le seul critère retenu est celui du nombre d'habitants.

-Depuis 2004, le Fonds Régional de Développement Economique (FRDE) n'est réparti qu'en fonction du seul

critère « habitants ».
Les communes les plus peuplées voient leurs ressources s'amplifier au détriment des communes moins peuplées.
Il est demandé que soit instaurée une plus grande équité au profit des petites communes dans la répartition des recettes locales.

III- Situation de crise financière et de crise des financements à Mayotte

Les communes de Mayotte qui ont utilisé leurs seules ressources de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, pour préfinancer leur subvention d'investissement d'Etat, se trouvent dépourvue de trésorerie depuis que l'AFD a cessé d'intervenir sous forme de crédit relais (absence de garantie notamment du conseil général de Mayotte).
La représentante de DEXIA, interrogée sur ce point, serait partante pour préfinancer les subventions d'investissement mais confirme qu'il est nettement impossible, voire illégal, de financer du « Fonctionnement ».
Face à cette situation de crise, les représentants de l'AFD suggèrent aux communes de Mayotte de se rapprocher de leur représentant local afin de monter ensemble un dossier global qu'ils s'engagent à faire remonter au niveau de l'Etat afin que soit mis à leur profit un dispositif de restructuration à l'instar des communes de Guadeloupe et de Guyane.
Il est demandé à l'ACCD'OM une assistance soutenue pour régler ce délicat et urgent problème par la prise d'une motion spécifique pour Mayotte.

IV- Bonification des taux d'intérêt pour le préfinancement des subventions d'investissement.

Il est demandé qu'une action soit effectuée auprès des Collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional) afin qu'elles abondent un fonds qui permette aux organismes financiers de consentir ces prêts à taux bonifiés.

V- Utilisation plus soutenue de l'outil « Intercommunalité »

Il est demandé aux communes d'outre mer, à l'instar de ce qui se passe à La Réunion, de s'engager davantage dans l'intercommunalité, outil dont l'efficacité s'est révélée certaine pour financer les équipements public, notamment ceux présentant une grande importance.

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion

Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

Considérant l'engagement de l'ACCD'OM et de ses collectivités adhérentes dans une perspective de développement durable,

Engagement 1 :

Considérant que la coopération régionale est un corollaire indispensable à cette dimension durable du développement,
Les collectivités d'Outre Mer de l'ACCD'OM, réunies en congrès du 12 au 16 novembre 2007 à l'Ile de La Réunion, s'engagent à tout mettre en œuvre pour qu'avant fin 2010, chacune d'entre elles concrétise une action de coopération décentralisée dans son environnement régional.

Engagement 2 :

Considérant la capacité d'intervention des collectivités au niveau local et la nécessité d'impulser le développement durable au quotidien,
Les collectivités adhérentes à l'ACCD'OM s'engagent à intégrer, dans tous les appels d'offres qu'elles feront désormais, une clause de développement durable, et appellent toutes les collectivités ultramarines à en faire de même.

Engagement 3 :

Considérant les résultats obtenus, notamment à La Réunion, à travers la mise en commun des compétences au travers des outils de coopération intercommunale et grâce à la volonté des élus de

travailler ensemble,
Les collectivités adhérentes à l'ACCD'OM, s'engagent à travailler davantage dans le cadre de l'intercommunalité, à utiliser tous les outils mis à leur disposition dans ce cadre, à exprimer et à développer autant que possible cette volonté de partage.

XVIème CONGRES DE L'ACCD'OM – La Réunion

Motion contre le projet de comptage ethnique

Considérant que l'INED et l'INSEE s'apprêtent à lancer une enquête sur les discriminations dont sont victimes les immigrés et les Français d'outre-mer sur des bases ethniques.

Considérant les avis émis sur ce projet par les deux cents congressistes réunis au Tampon, Ile de La Réunion, le 15 novembre 2007, pour son XVIème Congrès, les communes et collectivités membres de l'ACCD'OM :

· **S'interrogent** sur l'opportunité de cette enquête et en l'état actuel de son information, s'inquiètent des conséquences possibles et exprime son opposition

· **Demandent** à être reçu par les responsables de l'INSEE et de l'INED



2008


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XVIIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Guyane 2008
L'Outre-Mer uni,
force de propositions et d'actions


Bienvenue en Guyane
au congrès ACCD'OM
17-21 Novembre 2008



L'OUTRE MER UNI, FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS

PROGRAMME DU CONGRES

SAMEDI 15 NOVEMBRE
Arrivée des congressistes et accueil à l'aéroport de Rochambeau.
Installation dans les hôtels
> 19h30 : Accueil par le Président Serge ADELSON au Centre de Gestion à Cayenne

DIMANCHE 16 NOVEMBRE :
> 07h00 : Départ en direction de Saint Georges de l'Oyapock
> 10h30 : Accueil à la mairie de Saint Georges de l'Oyapock par Madame le Maire et son conseil municipal et présentation de la commune
> 11h30 : Départ en pirogues sur le fleuve jusqu'à Saut Maripa. Visite du village brésilien d'Oyapocké.
> 14h00 : Déjeuner à Saint Georges de l'Oyapock
> 16h00 : Départ pour Cayenne
> 19h30 : Arrivée à Cayenne. Dîner à l'hôtel AMAZONIA

LUNDI 17 NOVEMBRE :
> 9h00 - 9h30 : Accueil des congressistes à l'hôtel de ville de Cayenne
> 9h30 - 11h00 : Discours d'ouverture
- Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, *Maire de Cayenne*
- Madame Débora KIMITETE, *Présidente de l'ACCD'OM*
- Monsieur Jean Pierre ROUMILLAC, *Président de l'association des Maires*
- Monsieur Georges PATIENT, *vice président de l'ACCD'OM, Sénateur Maire de Mana*
- Monsieur Alain TIEN LONG, *Président du Conseil Général*
- Monsieur Antoine KARAM, *Président du Conseil Régional*
- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Préfet de Région, Représentant de l'Etat

> 11h00 - 12h00 : La Guyane, enjeux et problématiques
> 11h00-12h30 : Présentation des thèmes du congrès.
> 12h30-13h00 : Débat en plénière
> 13h00 - 14h30 : Déjeuner sur place
> 15h00 - 17h30 : Nos territoires, une richesse institutionnelle… notre place dans La France et dans l'Europe.
> 18h00 : Retour aux hôtels
> 20h00 : Cocktail dînatoire à la Préfecture

MARDI 18 NOVEMBRE
> 8h00 : Accueil au Centre de gestion pour la tenue des ateliers
> 8h30 - 13h00: Tenue des ateliers
ATELIER 1 : ***L'élu ultramarin dans le Grenelle Environnement. Energies renouvelables et biodiversité***
ATELIER 2 : ***Transports et déplacements, des problématiques communes***
ATELIER 3 : ***Tourisme durable et Agenda 21, une nécessité pour nos territoires***
ATELIER 4 : ***Le logement social***
ATELIER 5 **: Eau et assainissement**
> 13h15 - 14h15 : Déjeuner offert par le Conseil Général
> 14h30 - 16h00 : Intervention de l'ANCV - Synthèse des ateliers et débat
> 16h00 - 17h30 : L'intégration de nos territoires dans notre environnement régional et les fonds européens
> 18h00 : Retour aux hôtels
> 19h30 - Cocktail dînatoire à la CCCL à l'invitation du Président

MERCREDI 19 NOVEMBRE
> 7h00 : Départ pour Kourou
> 8h00 : Accueil par le Sénateur Maire de Kourou
> 8h30 -12h00 : Visite du Centre spatial guyanais
> 12h00 : Départ pour Sinnamary.
> 12h30 : Accueil par le Maire et déjeuner à Sinnamary
> 15h00 : Départ pour Iracoubo

> 15h30 : Accueil par le Maire. Présentation de la commune et visite de l'église Saint-Joseph d'Iracoubo, monument historique)
> 17h00 : Départ pour Saint Laurent du Maroni (groupe 1) et Awala Yalimapo (Groupe 2)
> 19h00 : Installation dans les hôtels
> 20h00 : Visite du Camp de la transportation à St Laurent et dîner à l'invitation du Maire. Groupe 1
> 20h00 : Soirée culturelle amérindienne et diner à Awala Yalimapo. Groupe 2

JEUDI 20 NOVEMBRE
> 07h00 : Départ pour Apatou en pirogues
> 09h00 : Arrivée à Apatou et accueil par le *Maire* et son conseil municipal
> 09h30 - 10h00 : Exposé sur les problématiques des communes rurales de Guyane
> 10h15 : Départ pour Mana
> 13h15 - 14h30 : Accueil par le Sénateur Maire et Déjeuner. Comment mieux prendre en compte les langues autochtones avec le Maire d'Awala Yalimapo.
> 15h00 : Départ pour le barrage de Petit Saut
> 17h00 - 17h30 : Présentation et visite du site par EDF
> 18h00 : Départ pour Cayenne
> 20h00 : Dîner à l'Hôtel de ville de Cayenne à l'invitation du Maire

VENDREDI 21 NOVEMBRE
> 08h30 : Départ pour Rémire-Montjoly
> 09h00 : Accueil par le Maire et son conseil municipal.
> 09h30- 11h30 : Synthèse des travaux. Vote des motions et résolutions
> 11h30 - 13h00 : Interventions des délégations et clôture des travaux
> 13h15-15h00 : Déjeuner offert par la ville de Rémire-Montjoly
>16h30-18h30 : Conseil d'administration de l'ACCD'OM
Après-midi libre
> 20h00 : Soirée de clôture à l'invitation de la Région Guyane

SAMEDI 22 NOVEMBRE
Matinée libre. Visite du marché de Cayenne
>13h30 : Départ des congressistes pour l'aéroport et retour sur Paris



Intervention d'ouverture du Congrès en Guyane

Monsieur le Préfet de Région, Représentant de l'Etat
Monsieur le Sénateur Maire
Mesdames les Députées de Guyane
Monsieur le Président du Conseil Régional de Guyane
Monsieur le Président du Conseil Général de Guyane
Monsieur le Président de l'association des Maires
Monsieur le Maire de Cayenne,
Mesdames et Messieurs les élus, Honorables congressistes,

C'est en ma qualité de vice présidente de Polynésie, territoire associé à la Nouvelle Calédonie pour présider notre association, que me revient l'honneur et le plaisir d'assurer la présidence de notre congrès.

Je voudrais tout d'abord remercier, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, le Maire de Cayenne, qui nous reçoit ici dans ce bel hôtel de Ville, et pour les mots d'accueil qui, j'en suis persuadée, sont allés droit au cœur de chacun d'entre nous.

Ces remerciements, vont aussi au Président de l'association des Maires et à tous les élus de Guyane qui nous accueillent dans cet immense département que nous commençons tout juste à découvrir pour la plupart d'entre nous.

Notre gratitude, je les exprime en mon nom personnel et également au nom des CENT TRENTE frères et sœurs d'outre mer qui ont fait le déplacement jusqu'ici.

L'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer, c'est aujourd'hui CENT CINQ communes et collectivités, qui représentent les trois cinquièmes de la population ultramarine.

Nos congrès sont devenus une tradition la semaine précédant le congrès des Maires de France et, année après année, nous apprenons à mieux nous connaître, à mieux nous apprécier mais aussi à mieux apprécier tout ce qui nous unit et tout ce qui, à travers les spécificités de chacun, créent une richesse inestimable pour la France et pour l'Europe.

Notre association et nos congrès sont des outils extraordinaires de partage et de mutualisation pour conforter la capacité de chacun de nos élus et techniciens à assurer un développement harmonieux et durable de nos territoires.

Le développement durable a été au cœur de notre réflexion et de notre action dès le début de notre création en 2001. Nous sommes fiers de voir cela partagé aujourd'hui par de plus en plus d'acteurs.

Le slogan adopté pour ce congrès, « L'OUTRE MER UNI FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS », est un vœu que nous adressons à l'ensemble des collectivités et des élus d'Outre Mer. C'est une nécessité absolue en cette période de crise mondiale que nous traversons actuellement.

Les défis de chacun de nos territoires sont immenses et il est important de les relever ensemble. Notre insularité, même pour la Guyane, nous impose des contraintes spécifiques. Dans de nombreux domaines, issus de notre histoire et de notre réalité socio économique, les similitudes sont suffisamment nombreuses pour qu'une mutualisation des expériences soit menée.

L'outre mer souffre de plus en plus d'une image qui se dégrade dans l'opinion publique et il devient urgent d'y remédier. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le sujet, chacun connaît l'image qui s'implante de plus en plus dans tous les milieux. Pour cela, nous préconisons la mise en place d'un outil de communication à l'échelle de l'Outre Mer qui servira d'outil de partage entre nos élus et nos populations, qui sera porteur de notre voix et de nos messages vers l'opinion et les pouvoirs publics.

Nous pouvons dire beaucoup de choses chez nous, mais l'écho au-delà des océans est très faible, pratiquement inaudible. Après la Nouvelle Calédonie, ce projet a trouvé un écho favorable ici même en Guyane et nous espérons que rapidement, les autres territoires vont nous rejoindre dans ce sens.

L'ACCD'OM, c'est aussi un espace de solidarité. Nous le voyons bien ici en Guyane, mais c'est la même réalité chez chacun d'entre nous, nous avons de grosses communes comme Cayenne, Matoury, Kourou ou Saint Laurent du Maroni mais également de petites communes du fleuve ou de l'intérieur comme la commune de Saint Georges de l'Oyapock que nous avons découvert hier. Il nous faut concrétiser cet espace de solidarité par une coopération de compétences. Nous appuyons un projet entre les communes de Mayotte et celles de La Réunion et nous devons imaginer et mettre en place, à l'échelle de l'Outre Mer, des projets identiques d'aide

entre les collectivités. On peut imaginer, au-delà de l'intercommunalité au niveau local, des actions de soutien entre collectivités ultramarines sur des études ou des actions concrètes. Nos techniciens peuvent s'investir, en fonction des compétences développées ici ou là et apporter une aide précieuse aux communes qui ont peu de moyens. On peut espérer que ces actions verront le jour, dans les années à venir, pour assurer un développement de ces territoires à l'échelle locale. Nous pouvons le faire avec un minimum de volonté.

A travers les visites et les débats que nous aurons ici en Guyane, nous espérons tirer des enseignements pour nos propres territoires. Nous espérons aussi servir de porte voix aux problèmes guyanais afin que les solutions préconisées par nos élus soient mieux prises en compte au niveau national voire européen.

Je voudrais également remercier les collectivités départementale et régionale qui nous ont aidés dans la préparation de ce congrès. Leur aide nous aura été précieuse et la présence de Monsieur Alain TIEN LONG et de Monsieur Antoine KARAM ici, sont le gage que notre travail est reconnu.

Je salue également la présence du Président du Conseil Général de Mayotte.

Nous leur renouvelons notre invitation à nous rejoindre car plus nous serons nombreux et plus nous serons forts.

Merci également à tous les partenaires officiels de ce congrès sans qui il ne pourrait se tenir dans les mêmes conditions.

Si la décentralisation et les champs de compétences croisées dévolues aux uns et aux autres font de l'Etat et des collectivités des partenaires aujourd'hui, travailler ensemble implique une volonté partagée.

Nous nous plaignons souvent ici et là de ne pas être suffisamment entendus.

Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, nous vous remercions de nous faire l'honneur de votre présence à cette séance d'ouverture et également de votre accueil. Nous la prenons comme un gage de cette volonté.

Nous comptons donc également sur vous pour transmettre au gouvernement la volonté des communes et collectivités des outremers d'œuvrer dans ce sens ainsi que les motions et résolutions que nous ne manquerons pas de prendre à l'heure de la synthèse de nos travaux.

En espérant que notre vœu devienne une réalité, je souhaite à toutes et à tous un excellent congrès.

Débora KIMITETE
Présidente de l'ACCD'OM



Atelier 1

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Les collectivités d'outre-mer sont particulièrement conscientes de la fragilité que leur confère leur dépendance énergétique vis à vis des hydrocarbures. Leur volonté est donc très forte pour se tourner résolument vers les énergies renouvelables dans le double objectif du respect de la planète et du cheminement vers leur autonomie énergétique.
Les élus proposent que les tarifs de rachat soient fixés DOM par DOM, par les autorités qui se sont engagées à respecter les engagements du Grenelle, sous réserve du respect d'une enveloppe financière affectée au DOM.

Considérant qu'en géothermie, les études préalables sont extrêmement couteuses et qu'en ETM, la technologie, bien que callée sur papier depuis un siècle n'a pour l'instant jamais fait l'objet d'une mise en place en grandeur nature,

Ils proposent ;
1) Qu'une prospection soit menée par l'Etat sur l'intérêt géothermique à l'échelle des collectivités d'outre-mer
2) Que soit mise en place une garantie pour le risque inhérent à la mise en place de prototypes de centrales d'énergie thermique des mers dans les collectivités d'outre---mer soit directement (construction et exploitation de la centrale par une entreprise publique) soit indirectement (mise en place de prêts garantis).

Considérant que la structure mise en place dans les DOM (concession de distribution et de transport) a prouvé son efficacité dans la plupart des cas avec une électricité bon marché et de qualité et une bonne couverture de la population urbaine et périurbaine

Considérant, cependant, que dans les zones rurales isolées, et plus particulièrement dans l'intérieur de la Guyane, cette structure ne permet pas l'accès des populations à un service électrique décent.

Les élus proposent la mise en place d'un groupe de réflexion intégrant l'état, les collectivités locales concernées, et les acteurs du secteur (EDF, Ademe) pour proposer une nouvelle structure plus adaptée.

Considérant que les engagements du Grenelle concernent l'énergie finale, ce qui implique, bien sûr, l'électricité, mais aussi – et surtout --- les transports.

Considérant que les besoins de l'outre---mer en terme de transport sont différents des besoins métropolitains à cause des trajets plus courts, l'inutilité de chauffage (sauf à St Pierre et Miquelon) et des vitesses autorisées plus modestes

Considérant dès lors que les collectivités d'outre---mer ne peuvent simplement calquer une solution métropolitaine.

Les élus proposent la mise en place d'un groupe de travail ultramarin sur la maîtrise de la consommation énergétique dans le transport.

Considérant que la péréquation des prix de l'électricité dans les DOM fait que l'électricité est produite à perte dans les DOM et que, par conséquence, chaque kWh évité représente une économie pour la collectivité.

Les élus proposent la mise en place d'un fond de maîtrise de l'énergie abondé par les économies que les actions de maitrise de l'énergie font réaliser à la collectivité"

Considérant que l'avoir fiscal ou crédit d'impôt est soumis à une règlementation thermique propre au climat tempéré métropolitain et inadaptée à nos climats spécifiques, Demandent que cette règlementation thermique soit adaptée aux infrastructures nécessaires selon nos climatologies.

En conclusion, considérant que les engagements pris lors du Grenelle sont tellement ambitieux qu'ils sont presque impossibles à tenir, même si les collectivités ultramarines maitrisaient tous les facteurs (coût des carburants pétroliers, prix de rachat de l'électricité, dispositifs de maîtrise de l'énergie, incitations fiscales …)

Estiment que tant que ces leviers ne seront pas maîtrisés par les collectivités ultramarines, ces engagements paraissent irréalisables.

Atelier 2

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

- Les élus ont une nouvelle fois fait le constat du handicap engendré par le coût excessif du transport aérien entre les territoires et la France mais aussi à l'intérieur d'un même territoire comme en Guyane, en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie.
- Ainsi donc, les élus :

Demandent au gouvernement de prendre toutes les dispositions pouvant favoriser l'égalité territoriale afin d'assurer la mobilité de nos populations sur l'ensemble des territoires.

Par ailleurs, après avoir fait le constat de l'intensité de la navigation sur les fleuves de Guyane,
Demandent que l'on rende navigable les voies naviguées.

Atelier 3

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Les élus de l'ACCD'OM:

Réaffirment la grande richesse de leurs territoires en matière de biodiversité, culturelle et humaine, base nécessaire au développement durable et solidaire.

Estiment que le tourisme durable et solidaire, mené sur la base d'une volonté politique, porté par un agenda 21, avec une forte implication des populations, doit permettre de réussir leur projet.

Demandent au gouvernement la mise en œuvre d'agendas 21 locaux par les communes et les collectivités qui en feront la demande.

C'est dans cette perspective qu'ils pourront assurer un développement harmonieux et solidaire aux générations futures.

Atelier 4

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Après le constat unanime et partagé de la crise du logement social en outre mer qui connait :
Une baisse considérable de la livraison en logements ces dernières années
Le regain de l'habitat insalubre
La faible diversité de l'offre en logements aidés

Conviennent comme socle au financement social de la réalité et de l'importance de maintenir une offre de logements de qualité.

Expriment leur plus vive inquiétude sur la dégradation des conditions de financement du logement social et tiennent à affirmer :

1) Le maintien de la LBU comme socle au financement social et explicitation du mode d'emploi de la défiscalisation comme ressource supplémentaire ;

2) Le développement de l'accession au logement social pour favoriser le parcours résidentiel et diversifier l'offre de logements ;

3) La prise en compte de l'accession sociale et très sociale dans les « objectifs habitat » des collectivités locales d'outre mer ;

4) La nécessité de développer une offre foncière constructible pour l'habitat, les équipements et les activités économiques avec un partenariat public---privé dans le cadre des projets de développement des collectivités locales ;

5) **Considérant** la situation particulière de Mayotte, il est primordial d'améliorer la maîtrise du foncier et sa gestion par les collectivités locales, de mettre en place en urgence le FRAFU, d'accélérer l'accès au financement de la LBU pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins en logements, enfin diversifier les opérateurs, aménageurs et constructeurs.

En conclusion, l'Etat doit s'engager davantage auprès des collectivités locales sur la base des projets de programmation de logements aidés.

Atelier 5

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Les élus ont constaté :

1) Que la réalité du terrain n'est pas la même d'un outre mer à l'autre,
2) Que les réseaux sont très contrastés,
3) Que les tarifs en eau et assainissement varient très sensiblement d'un outre mer à l'autre et les taux d'impayés demeurent importants,
4) Que le problème de la protection de la ressource en eau est primordial.

Ils proposent :

1) Qu'une profonde réflexion soit menée autour de la mise en œuvre d'un « tarif social de l'eau »
2) Une meilleure prise en compte des subventions de l'ODEMA, suite à la disparition du FNDAE, afin de financer le renouvellement des ouvrages.
3) La nécessité de réformer les textes conçus antérieurement, notamment s'agissant du « Service Public Assainissement Non Collectif », afin de les adapter aux difficultés du terrain dans chaque outre mer.
4) La possibilité, en cas de dysfonctionnement avéré, d'intervention de l'autorité gestionnaire du SPANC, de manière à assurer la police au niveau de l'assainissement non collectif.
5) De tenir compte des travaux de la « Commission Stratégique » de la FNCCR, de manière à atteindre le bon état écologique et chimique des eaux d'ici cinq ans.
6) Que la solidarité nationale joue pleinement son rôle, s'agissant des efforts de rattrapage à faire dans le domaine de l'assainissement ;
Ils expriment leur entière solidarité aux élus mis en cause dans ces dossiers et demandent l'arrêt des poursuites.

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :
Les élus, après avoir entendu les témoignages des représentants de chaque territoire qui ont manifesté amplement leur volonté d'assumer plus de responsabilités dans leur pays respectif :

Disent que le développement durable, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la richesse de leurs diversités imposent une nouvelle gouvernance locale.

L'évolution statutaire et/ou institutionnelle devient donc une nécessité.

Prennent acte des choix institutionnels de Mayotte et invitent le gouvernement à répondre à leurs attentes.

Au nom de la responsabilité et de la solidarité, les congressistes :

Demandent au gouvernement, et à toutes les instances nationales, de prendre en compte la volonté expri-

mée de chaque territoire avant toute réforme des institutions.



Allocution à l'hôtel de Ville de Paris le 24 novembre 2008

Monsieur le Maire de Paris, Monsieur le Président de l'AMF,

Madame et Messieurs les Présidents des associations de Maires

Mesdames et Messieurs les élus,

C'est en ma qualité de Présidente déléguée de l'ACCD'OM, que je prends la parole aujourd'hui et, à ce titre, permettez-moi de m'étonner que l'ACCD'OM n'ait pas été associée et assise, au même titre que les présidents des associations des Maires, à la tribune aujourd'hui.

Avec la participation d'un peu plus de deux cent congressistes, notre association a tenu son congrès en Guyane la semaine dernière sur le slogan :

« L'Outre Mer uni, force de propositions et d'actions »

L'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer, c'est aujourd'hui CENT CINQ communes et collectivités, qui représentent plus des trois cinquièmes de la population ultramarine.

Nos congrès sont devenus une tradition la semaine précédant le congrès des Maires de France et, année après année, nous apprenons à mieux nous connaître, à mieux nous apprécier mais aussi à mieux apprécier tout ce qui nous unit et tout ce qui, à travers les spécificités de chacun, créent une richesse inestimable pour la France et pour l'Europe.

Avons-nous pleinement conscience ainsi que l'opinion publique que la première puissance maritime, c'est nous ! Que l'un des plus grands apports en bio diversité au monde aujourd'hui, c'est nous ! Que le plus grand « aéroport spatial » du monde c'est nous !

Notre association et nos congrès sont des outils extraordinaires de partage et de mutualisation pour conforter la capacité de chacun de nos élus et techniciens à assurer un développement harmonieux et durable de nos territoires.

Le développement durable a été au cœur de notre réflexion et de notre action dès le début de notre création en 2001. Nous sommes fiers de voir cela partagé aujourd'hui par de plus en plus d'acteurs.

Le slogan adopté pour ce congrès, « L'OUTRE MER UNI FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS », est un vœu que nous adressons à l'ensemble des collectivités et des élus d'Outre Mer. C'est une nécessité absolue en cette période de crise mondiale que nous traversons actuellement.

Les défis de chacun de nos territoires sont immenses et il est important de les relever ensemble. Notre insularité, même pour la Guyane, nous impose des contraintes spécifiques. Dans de nombreux domaines, issus de notre histoire et de notre réalité socio économique, les similitudes sont suffisamment nombreuses pour qu'une mutualisation des expériences soit menée.

L'outre mer souffre de plus en plus d'une image qui se dégrade dans l'opinion publique et il devient urgent d'y remédier. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le sujet, chacun connaît l'image qui s'implante de plus en plus dans tous les milieux. Pour cela, nous préconisons la mise en place d'un outil de communication à l'échelle de l'Outre Mer qui servira d'outil de partage entre nos élus et nos populations, qui sera porteur de notre voix et de nos messages vers l'opinion et les pouvoirs publics.

Nous pouvons dire beaucoup de choses chez nous, mais l'écho au-delà des océans est très faible, pratiquement inaudible. Après la Nouvelle Calédonie, ce projet a trouvé un écho favorable en Guyane et nous espérons que rapidement, les autres territoires vont nous rejoindre dans ce sens.

Nous appuyons un projet entre les communes de Mayotte et celles de La Réunion et nous devons imaginer et mettre en place, à l'échelle de l'Outre Mer, des projets identiques d'aide entre les collectivités. On peut imaginer, au-delà de l'intercommunalité au niveau local, des actions de soutien entre collectivités ultramarines sur des études ou des actions concrètes. Nos techniciens peuvent s'investir, en fonction des compétences développées ici ou là et apporter une aide précieuse aux communes qui ont peu de moyens. On peut espérer que ces actions verront le jour, dans les années à venir, pour assurer un développement de ces territoires à l'échelle locale. Nous pouvons le faire avec un minimum de volonté.

A travers les visites et les débats que nous avons eus en Guyane, nous avons tiré des enseignements pour nos propres territoires. Nous espérons aussi servir de relais aux problèmes guyanais afin que les solutions préconisées par nos élus soient mieux prises en compte au niveau national voire européen.

Nous avons pris un certain nombre de motions en Guyane portant sur différents sujets traités dans les ateliers et les séances plénières de nos travaux :

- La problématique de l'énergie

- La problématique du logement social en Outre Mer
- La problématique des transports et d'égalité territoriale
- La problématique de l'eau et de l'assainissement
- Le tourisme durable et les agendas 21
- Les évolutions statutaires réclamées et attendues dans plusieurs de nos territoires

Ces motions, avant de les remettre aux instances gouvernementales, nous les remettons au Président de l'AMF aujourd'hui comme à nos autres partenaires demain. Nous espérons qu'il en sera tenu compte.

Notre association grandit et nous invitons toutes les collectivités d'outre mer, les communes et les groupements de communes mais aussi les grandes collectivités départementales et régionales à nous rejoindre. Unis et solidaires nous saurons nous faire entendre.

Nous entendons aujourd'hui être pleinement reconnus tant par l'AMF que par le gouvernement et être pleinement associés à toutes les décisions qui nous concernent. L'organisation de cette journée consacrée aux collectivités de l'outre mer est l'une des manifestations à laquelle nous demandons officiellement à être associés

Si la décentralisation et les champs de compétences croisées dévolues aux uns et aux autres font de l'Etat et des collectivités des partenaires aujourd'hui, travailler ensemble implique une volonté partagée. Nous nous plaignons trop souvent ici et là de ne pas être suffisamment entendus.

Nous voulons dire ici la volonté des communes et collectivités des outremers d'œuvrer dans ce sens en en espérant être entendus, notamment par le Secrétariat d'Etat à l'Outre Mer.

Nous avons tenu notre assemblée générale hier, ici même à Paris, et nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à partir du 1er janvier 2009 et pour la période 2009/2010, c'est la Région Océan Indien, donc La Réunion et Mayotte, qui sera en charge de notre association.

C'est notre collègue **Roland ROBERT**, Maire de La Possession et Président de l'association des Maires qui a été désigné pour présider, en collaboration étroite avec des élus de Mayotte, le bureau de l'ACCD'OM.

Toutes nos félicitations au nouveau bureau et tous nos vœux de réussite pour unir les collectivités d'outre mer, proposer et agir dans notre intérêt à tous.

Merci de votre attention et bon congrès à tous.

Debora KIMITETE, Présidente de l'ACCD'OM



Communiqué de l'ACCD'OM

Le congrès 2008 de l'ACCD'OM qui s'est tenu en Guyane du 16 au 21 novembre 2008 avec 230 participants a fait l'objet d'un compte-rendu à la journée outre mer du congrès des Maires de France.
La Présidente a remis les six motions adoptées à **Monsieur PELISSARD**, Président de l'AMF, ainsi qu'à **Monsieur JEGO**, Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer.
Celles-ci, ainsi que les discours prononcés par la Présidente de l'ACCD'OM, peuvent être consultés sur le site de l'association.
L'association a tenu son assemblée générale le dimanche 24 novembre à la mairie de Montreuil pour notamment le renouvellement des instances.
C'est la région Océan Indien qui présidera l'association pour 2009/2010.
Le bureau suivant a été désigné :

Président :
Roland ROBERT (La Possession)

Vice Présidents:
Mayotte : Hanima IBRAHIMA (Chirongui)
Guadeloupe : Philippe SARABUS (Gosier)
Martinique : Alfred MONTHIEUX (Le Robert)
Guyane : Sophie CHARLES (Saint Laurent du Maroni)
Polynésie française : Débora KIMITETE (Nuku Hiva)
Nouvelle Calédonie : Ghislaine ARLIE (Farino)

Secrétaire Générale :
Ramlati ALI (Pamandzi)

Trésorière :
Line Rose BAILLIF (Les Avirons)

Membre :
Maurice GIRONCEL (Sainte Suzanne)



TRIBUNE CONTINUITE TERRITORIALE

Au cours de notre dernier congrès en Guyane, l'ACCD'OM s'est penché sur les problèmes de transport d'une façon générale et a voté une motion dans laquelle il est question d'égalité territoriale en lieu et place de continuité territoriale.

Le citoyen lambda s'y retrouve-t'il vraiment aujourd'hui entre les annonces de baisse des prix de billets entre métropole et Outre Mer, revendication d'une part et promesse électorale d'autre part, celles concernant les congés bonifiés et la notion de continuité territoriale ? En effet, le Président de La République avait pris l'engagement « *d'adapter les obligations de service public qui pèsent sur les compagnies desservant l'Outre -mer et de revoir les modalités d'application des congés bonifiés dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une plus grande liberté, afin de favoriser un accroissement de l'offre de sièges et une baisse des tarifs ».*

La baisse des prix est une revendication ancienne qui a connu plusieurs tentatives de solutions et reste aujourd'hui un objectif pas réellement atteint. S'il est vrai que durant de nombreuses années, sur l'ensemble de l'Outre Mer, la compagnie nationale a bénéficié d'un monopole certain, nombreux ont été ceux qui ont cru en la nécessité de mettre en place une concurrence. Si celle-ci est apparue progressivement sur la plupart des destinations ultramarines, elle n'a pas réellement répondu aux attentes puisque la revendication demeure et se fait de plus en plus pressante. Les élus ont cru qu'en mettant en place une compagnie locale, ils allaient pouvoir maîtriser les coûts et diminuer les prix. S'il est indéniable aujourd'hui que ces choix, à La Réunion, en Polynésie ou en Nouvelle Calédonie, furent déterminant pour une meilleure desserte régionale d'abord puis en direction de la métropole ensuite, la guerre des prix ne semblent pas suffisante pour apporter une réponse satisfaisante aux attentes des ultramarins dans leurs besoins de mobilité de et vers la métropole. Plusieurs compagnies se sont ainsi succédées sur les destinations Outre Mer et ont disparu, laissant derrière elles un cortège de clients amers, ayant perdu une partie de leurs économies. La guerre, sur ce plan, aura été efficace !

Existe-t-il réellement UNE solution à cette attente ou faut-il se diriger vers une addition de solutions ?

Sur quelles bases s'appuyer pour répondre à cette attente sans compromettre l'existence des compagnies en place ?

Peut-on comparer sur un même pied d'égalité toutes les compagnies aériennes ?

Les mêmes solutions peuvent-elles toutes s'appliquer à toutes les destinations ?

Faut-il ne parler que de continuité territoriale dans ce dossier ?

Quelles obligations de service public ?

Autant de questions sur lesquelles les avis divergeront et pour lesquelles il semble difficile d'avoir des positions tranchées, mais qui entreront obligatoirement dans le débat.

Il semble aujourd'hui nécessaire de tenter un début de clarification sur un dossier ô combien complexe.

D'abord sur la continuité territoriale. Le principe est bien connu puisqu'il s'agit d'estomper, pas de supprimer, le coût de la distance à parcourir pour que chaque citoyen puisse à un coût raisonnable se déplacer sur l'ensemble du territoire européen et que les entreprises puissent se développer avec les mêmes chances. Aujourd'hui, la notion est étendue aux déplacements à l'intérieur d'une même zone géographique ultramarine. Le premier exemple est celui de la Corse qui bénéficie depuis de nombreuses années de cette continuité avec le continent. La dotation attribuée est conséquente, 183.187 millions d'euros pour 2007, comparée aux 33,3 millions d'euros attribués à l'ensemble de l'Outre Mer. En appliquant le même principe, sur la base du nombre d'habitants, pour le reste de l'Outre Mer, c'est une somme d'environ 20 milliards d'euros qu'il faudrait consacrer à la continuité territoriale, uniquement pour les relations entre les territoires ultramarins et l'Europe. Néanmoins, à ce calcul simple et à ces chiffres, il faudrait rajouter les montants alloués à diverses actions financées par la France au titre de la mobilité comme l'ANT, le passeport mobilité ou les congés bonifiés.

Le deuxième exemple connu est celui de l'Espagne qui applique ce principe pour l'archipel des Canaries et les Baléares. On peut retenir qu'au titre des transports, mais d'autres mesures existent aussi dans ce cadre, les espagnols et les ressortissants des Etats membres de l'Union résidant dans les Canaries bénéficient d'une réduction des tarifs réguliers de 33% pour les trajets directs entre l'archipel et la péninsule et de 10% pour les trajets entre les îles de l'archipel. Evidemment, dans ces deux exemples, les distances sont moindres que celles séparant l'Europe de nos territoires de l'Océan Indien, de l'Atlantique ou du Pacifique.

Dans le cadre de ses missions, le Délégué Interministériel pour l'Egalité des Chances des Français d'Outre Mer, Monsieur Patrick KARAM, a fait des propositions, s'inscrivant comme un volet de cette continuité territoriale, aux compagnies aériennes Air France, Corsair, Air Caraïbes et Air Austral, dans le but de garantir sur chaque vol, quelle que soit la saison, un contingent de billets au prix le plus bas, d'accorder des facilités

de paiement à certains publics, de mettre en place une franchise bagages de 25kg et de limiter le coût des surcharges au tarif appliqué en métropole, consentir en basse saison une baisse de 33% pour les familles n'étant pas retournées dans leur département d'origine depuis au moins dix ans avec des revenus très modestes. Cela dans le cadre d'une convention. Mais qui dit convention dit signature et accord des parties, ce qui n'est pas encore gagné.

En effet, le problème des lignes aériennes en direction de l'Outre Mer se situe principalement au niveau de la saisonnalité de son utilisation. Au flux touristique s'ajoute, à certaines périodes particulières, un flux important d'originaires ou d'affinitaires de l'Outre Mer. La rentabilité de ces lignes s'appuie ainsi sur la différence de tarification à partir du jeu de l'offre et de la demande avec le risque avéré d'une chute de l'offre en sièges dans les périodes creuses d'où les fameuses obligations de service public. Ces « OSP », qui apparaissent comme la panacée pour certains mais qui vont à l'encontre de leurs projets pour d'autres. Pour pallier à cette irrégularité et garantir une offre minimale, on a mis en place une obligation pour les compagnies aériennes d'offrir un nombre de sièges. L'autre solution est d'augmenter la demande en développant le tourisme en direction de nos territoires par une baisse des prix. Le serpent a tendance à se mordre alors la queue. En effet, la tendance étant à l'ouverture du marché afin qu'il soit plus concurrentiel et entraîne une baisse des prix significative, la mise en place d'obligations de service publics s'imposerait logiquement à toutes les compagnies aériennes et aurait un effet réducteur sur l'arrivée de nouvelles compagnies. C'est un peu la quadrature du cercle et l'exercice n'est pas aussi simple qu'on le présente souvent. L'ambition du Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer est de faire venir sur le marché les compagnies « low-cost » et cela ne semble pas compatible avec les « OSP ». En termes de délai, cela implique des procédures qui retardent inévitablement les décisions. Est-ce l'augmentation de l'offre qui fera baisser les prix ou la baisse des prix qui fera augmenter la demande ?

Les congés bonifiés ont un effet direct sur la saisonnalité et c'est la raison pour laquelle une révision de son application dans l'objectif d'une meilleure répartition de la demande sur l'année est une excellente idée. Le Délégué interministériel a donc pris ce dossier à bras le corps. Cela concerne principalement les ultramarins en poste en métropole mais a une incidence directe pour les ultramarins résidant en Outre Mer.

Mais, pour le citoyen lambda, c'est la baisse des prix qui l'intéresse alors il attend des décisions.

Il faut donc que tous les partenaires concernés se mettent autour d'une table et mettent en œuvre, par addition, les solutions qui permettront de répondre aux attentes et aux engagements.

Lilian MALET - Délégué Général de l'ACCD'OM



Le problème soulevé par l'Association des Maires de La Réunion dans le cadre de la mise aux normes des stations d'épuration remet à l'ordre du jour une revendication de notre association qui n'a jamais été entendue jusqu'alors par les pouvoirs publics.
La mise en cause des Maires dans ce dossier est totalement injuste.
En effet, à l'occasion de nombreux congrès, les élus ont revendiqué la mise en place d'une **dotation de rattrapage** pour les communes d'outremer.
Cette revendication est tout à fait légitime.
Français à part entière, nos territoires et nos populations n'ont pas bénéficié du même traitement que la métropole et l'Etat a accumulé, chez nous, pendant des décennies, un retard important en terme de financement. Des milliards d'euros ont été ainsi « économisés sur le dos de l'outremer » qui accuse globalement un retard de développement certain. Pour équilibrer ce propos, on met en avant les crédits mis en œuvre ces dernières années, en grande partie par l'Europe, mais il faut chercher l'origine des taux de chômage importants dans nos économies ultramarines et les retards structurels accumulés dans ces sommes « économisées ».
C'est bien ces déficits d'investissement et de fonctionnement qui font que, plus de soixante ans après les lois de départementalisation, nous ne sommes pas « à niveau » et loin de l'égalité espérée. C'est ainsi que le PIB par habitant des DOM s'élevait à 49 270 F en 1990, soit moins de la moitié du PIB métropolitain (114000 F), et largement inférieur au plus faible des PIB par habitant des régions de métropole (82 000 F en Corse en 1991). En 2001, il se situe entre 50 % et 63 % du Pib par habitant de métropole. Au niveau du chômage, malgré une diminution, il s'élevait, en 2004, à 28,2 % pour les quatre Dom, contre 9,9 % en métropole.
Il est alors proprement scandaleux aujourd'hui de parler d'économie à réaliser sur le dos de l'outremer. Nous ne devons pas être dans une position de demandeur mais dans une position au moins d'égalité car nous somme riche :
Nous sommes riches! Oui, l'Outre mer est riche, trés riche même mais nous n'en avons pas encore pleinement conscience.
Riche de sa diversité dans beaucoup de domaines et, contrairement à l'opinion répandue, tant au niveau national que chez nos propres ressortissants locaux, nous ne sommes pas une charge pour la Nation et encore moins pour l'Europe.
Combien d'entre nous savent que nous apportons à nous seul en biodiversité autant que toute l'Europe réunie?

- Grâce à l'outremer, la France est la 2eme puissance maritime avec 11.000.000 km2 de zone maritime.
- Grâce à l'outremer, la France, pour l'Europe, dispose d'une base de lancement de fusées.
- Grâce à l'outremer, malheureusement pourront dire certains, la France a pu développer sa puissance nucléaire.
- Grâce à l'outremer, la France est présente dans tous les océans de la planète.
- Grâce à l'outremer, la France a eu des Aimé Césaire, Raymond Barre, Roland Garros, Leconte de Lisle, Félix Eboué, le chevalier de Saint-Georges… et j'en passe.
- Grâce à l'outremer, sur le plan sportif, combien de victoires et de médailles?

Autant de raisons pour refuser la vision actuelle que l'opinion publique reçoit de l'outremer. La gestion depuis quelques années de l'outremer par le gouvernement fait naître un fort sentiment « d'outremertume » ou « d'outramertume » qu'il faudrait sans doute corriger par une juste reconnaissance de nos territoires et de nos populations. Vouloir mettre sur le dos des élus d'aujourd'hui les insuffisances de l'Etat depuis des années est une erreur fondamentale à ne pas commettre tout comme refuser d'écouter les instances locales ici et là en outremer.
Accepter une gestion au plus près des réalités locales est une exigence et notre intégration dans nos environnements régionaux respectifs une priorité et ce pour un réel développement durable et solidaire.
Que d'efforts, « à portée de gifles », déployés par les élus locaux pour assurer le développement !
A des milliers de kilomètres de la métropole, nous sommes Français bien sûr !
A des milliers de kilomètres de l'Europe, nous sommes européens, évidemment !
A des milliers de kilomètres nous demandons à être respecté et reconnu pour notre juste valeur et pour notre juste mérite… et nous méritons mieux !

M. Lilian MALET - Délégué Général de l'ACCD'OM - *Paris, le 31 mai 2008*









2009

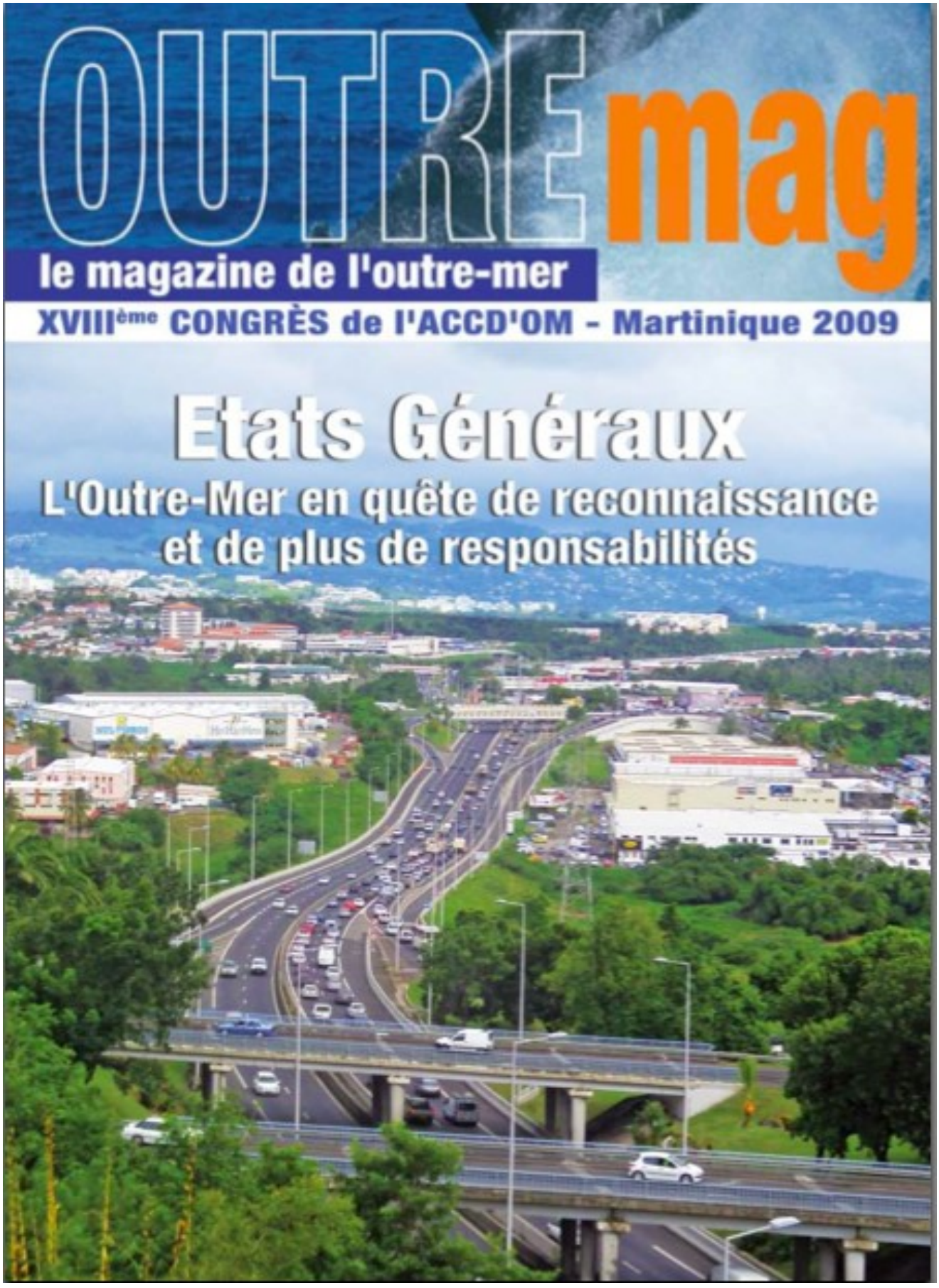
OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XVIIIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Martinique 2009
Etats Généraux
L'Outre-Mer en quête de reconnaissance
et de plus de responsabilités

COMMUNIQUE DE PRESSE : Paris, le 17 février 2009

L'Association des Communes et Collectivités de l'Outre Mer (ACCD'OM) n'est pas insensible à la situation prévisible et aux revendications légitimes que connaissent depuis quelques semaines la Guadeloupe et la Martinique de façon plus accrue après La Réunion et la Guyane.
Cette situation était prévisible et annoncée puisque l'ACCD'OM attire l'attention des pouvoirs publics depuis plusieurs années, et ceci à travers les motions qu'elle a votées et à travers les tribunes qu'elle a publiées, sur les difficultés économiques et sociales grandissantes que connaît l'Outre mer, en appelant notamment à un changement de la relation entre la métropole et l'Outre mer (Dossier Presse sur http://www.france-acdom.net).
Ces revendications sont légitimes parce que la réalité socio-économique de l'Outre mer, sans commune mesure avec la réalité métropolitaine, est aujourd'hui, entre autres, la suivante :
un taux de chômage important,
des prix toujours plus hauts (la structuration des prix étant la même dans tout l'Outre Mer, les marges des quelques importateurs étant de plus en plus importantes),
des difficultés à se loger,
une répartition inégale des richesses produites localement.
En bref, des difficultés grandissantes pour une grande partie des familles en Outre Mer.
Considérant tout cela, on ne peut que soutenir les revendications tout en condamnant les violences, d'où qu'elles viennent.
L'ACCD'OM constate toutefois que le traitement médiatique de cette crise sans précédent est insuffisant, renvoyant de ce fait une image incomplète de la situation ; l'opinion publique ignore en effet que l'Outre mer participe à la richesse de l'économie française au même titre que les autres départements. Il est vrai que nos territoires n'ont pas bénéficié du même traitement que la métropole et l'Etat a accumulé chez nous pendant des décennies, un retard important en termes de financement. C'est bien ces déficits d'investissement et de fonctionnement qui font que, plus de 60 ans après les lois de départementalisation, nous ne sommes pas à niveau et loin de l'égalité espérée.
Laisser la situation actuelle perdurer comporte un risque réel de dégradation des économies locales qu'il sera extrêmement difficile de rattraper. L'ACCD'OM en appelle donc au sens des responsabilités de tous les acteurs de cette crise afin qu'une issue soit trouvée le plus rapidement possible.
Accepter une gestion au plus près des réalités locales est une exigence et notre intégration dans nos environnements régionaux respectifs, une priorité et ce, pour un réel développement durable et solidaire au sein de la République et de l'Europe.

M. Roland ROBERT
Président de l'ACCD'OM
Maire de La Possession
Président de l'Association des Maires de La Réunion



Discours d'ouverture du congrès

Monsieur le Préfet de Région, Représentant de l'Etat
Monsieur le Président du Conseil Régional de Martinique
Monsieur le Président du Conseil Général de Martinique
Monsieur le Président de l'association des Maires
Monsieur le Député Maire de Fort de France,

Mesdames et Messieurs les élus, Honorables congressistes,

Elu depuis 1971 et dans le cadre des diverses fonctions que j'ai occupé, ce n'est pas la première fois que je viens en Martinique mais c'est toujours avec un plaisir renouvelé que je me retrouve ici. Pour notre association, nous étions réunis ici en congrès en 1999 à Sainte Anne chez mon ami Garcin MALSA qui présidait alors l'ACDOM.

Je voudrais tout d'abord remercier, Monsieur Serge LETCHIMY, le Député Maire de Fort de France, qui nous accueille dans la capitale, et pour ses mots d'accueil chaleureux qui, j'en suis persuadé, sont allés droit au cœur de chacun d'entre nous. Etre en Martinique et à Fort de France pour cette réunion de l'Outre Mer nous impose d'avoir une pensée pour votre illustre prédécesseur Monsieur le Député Maire, même si la plupart d'entre nous, dans son territoire ou sa collectivité l'a déjà fait, une pensée donc pour rendre un hommage à l'illustre AIME CESAIRE.

Merci bien sûr à la CMAC qui met à notre disposition cette magnifique salle. Ces remerciements, vont aussi à tous les élus de Martinique qui nous accueillent dans ce beau département que plusieurs d'entre nous vont découvrir pour la première fois.

Mesdames Messieurs, l'ACCD'OM vous remercie pour cette invitation et cet accueil.

L'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer, c'est aujourd'hui une centaine de communes et collectivités, qui représentent les trois cinquièmes de la population ultramarine.

Nos congrès sont devenus une tradition la semaine précédant le congrès des Maires de France et, année après année, nous apprenons à mieux nous connaître, à mieux nous apprécier mais aussi à mieux apprécier tout ce qui nous unit et tout ce qui, à travers les spécificités de chacun, créent une richesse inestimable pour la France et pour l'Europe.

Notre association et nos congrès sont des outils extraordinaires de partage et de mutualisation pour conforter la capacité de chacun de nos élus et techniciens à assurer un développement harmonieux et durable de nos territoires.

Le développement durable a été au cœur de notre réflexion et de notre action dès le début de notre création en 2001. Nous sommes fiers de voir cela partagé aujourd'hui par de plus en plus d'acteurs.

Ce congrès vient après celui de Guyane qui s'était tenu sur le slogan : « L'OUTRE MER UNI FORCE DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS ».
Pouvions-nous mieux choisir comme slogan pour faire suite à nos années de réflexion et en prélude au travail menés dans le cadre des états généraux dans chacun de nos territoires ?
Oui, l'essence même de notre existence est bien de faire partir de chez nous notre développement à partir de nos propres solutions et il est vrai que l'ACCD'OM n'a pas attendu les états généraux pour débattre, proposer et agir. A titre d'exemple, c'est ainsi que dan l'une de nos motions l'année dernière, nous disions « que le développement durable, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la richesse de leurs diversités imposent une nouvelle gouvernance locale.

- L'évolution statutaire et/ou institutionnelle devient donc une nécessité. » Nous y sommes cette année puisque le débat est lancé officiellement.
Les défis de chacun de nos territoires sont immenses et il est important de les relever ensemble. Nous avons chacun des contraintes spécifiques mais dans de nombreux domaines, issus de notre histoire et de notre réalité socio économique, les similitudes sont suffisamment nombreuses pour que nous mutualisions encore plus nos expériences.
Nous appelons de nos vœux depuis quelques années à la mise en place d'un outil de communication à l'échelle de l'Outre Mer qui servira d'outil de partage entre nos élus et également nos populations, qui sera porteur de notre voix et de nos messages vers l'opinion et les pouvoirs publics.
Nous pouvons dire beaucoup de choses chez nous, mais l'écho au-delà des océans est très faible et même pratiquement inaudible. Chaque année, à la sortie de notre magazine qui en est à son huitième numéro, les uns et les autres apprécient sa présentation et son contenu, les uns et les autres souhaitent une parution plus régulière tout au long de l'année. Pour cela, nous essayons de mettre en place une SEM de communication mais il est vrai que ce n'est pas chose facile.

Le Président de La République vient de tenir le premier CIOM, Comité Interministériel de l'Outre Mer, après les états généraux. Des mesures ont été annoncées qui satisfont les uns et que d'autres trouvent insuffisantes. Nous sommes ici pour en débattre également et porter en retour notre analyse de ces décisions. A travers les visites et les débats que nous aurons ici en Martinique, nous espérons tirer des enseignements pour nos propres territoires. Nous espérons aussi servir de porte voix aux propositions qui seront faites et aux solutions préconisées afin qu'elles soient mieux prises en compte au niveau national voire européen.

Je ne terminerai pas sans remercier tout particulièrement les collectivités départementale et régionale qui nous ont aidés dans la préparation de ce congrès. Leur aide nous aura été précieuse et la présence des représentants du Département et de la Région sont le gage que notre travail est reconnu. La réforme engagée en métropole sur les collectivités locales avance un peu plus vite en Outre Mer où un débat est en cours et des décisions seront prises prochainement. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler aux représentants de ces collectivités que notre association s'est ouverte dans leur direction. Nous travaillons ensemble dans nos territoires, Communes, Département, Région, Collectivité départementale… il est donc nécessaire qu'à l'échelle de l'Outre Mer, il en soit de même. Quelque soient les collectivités qui seront mises en place demain, elles seront les bienvenues.
Je salue également la présence du Président du Conseil Régional de Guyane, M. Antoine KARAM, et le remercie pour son soutien.

Nous leur renouvelons notre invitation à nous rejoindre car plus nous serons nombreux et plus nous serons forts.

Merci également à tous les autres partenaires officiels de ce congrès, qui, sans eux, ne pourrait se tenir dans les mêmes conditions.

Si la décentralisation et les champs de compétences croisées dévolues aux uns et aux autres font de l'Etat et des collectivités des partenaires aujourd'hui, travailler ensemble implique une volonté partagée.

Nous nous plaignons souvent ici et là de ne pas être suffisamment entendus.

La Secrétaire d'état chargée de l'Outre Mer, Madame Marie Luce PENCHARD, nous avait annoncé sa présence. Nous l'espérions à l'ouverture de nos travaux mais les emplois du temps ministériels sont ce qu'ils sont et nous aurons donc le plaisir de la rencontrer mercredi puisqu'elle nous fera l'honneur de sa présence à notre déjeuner.
Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, nous vous remercions de nous faire l'honneur de votre présence à cette séance d'ouverture et également de votre accueil.

Chaque année, il reste encore quelques journalistes pour critiquer nos déplacements tant au congrès de l'AMF

qu'à celui de l'ACCD'OM. Ces congrès sont nécessaires, ces congrès sont formateurs et très instructifs pour les élus et les territoires qu'ils représentent. Il est vrai que le coût des déplacements est un réel problème mais la continuité territoriale n'est pas de notre compétence. Je sais que vous n'êtes pas venus pour vous amuser mais pour vous former, pour partager nos expériences, pour débattre et travailler, aussi, je souhaite à toutes et à tous un excellent et fructueux congrès.

Roland ROBERT - Maire de La Possession - Président de l'ACCD'OM





Motion EGOM

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès en Martinique du 9 au 14 novembre 2009 :

Réaffirment leurs six propositions formulées le 17 avril 2009 dans le cadre des états généraux de l'outre-mer :

1. Mise en place d'une dotation de rattrapage pour les collectivités d'Outre Mer afin de compenser les retards accumulés depuis des dizaines d'années.
2. Mise en œuvre et financement d'agendas 21 dans toutes les communes d'Outre Mer.
3. Mise en œuvre d'un programme Tourisme durable.
4. Mise en place d'une instance de représentation de l'Outre Mer au niveau National, l'APCDOM (Assemblée Permanente des Collectivités d'Outre Mer).
5. Mise en place d'un fonds pour la formation des élus de Mayotte.
6. Mise en place d'une dotation de continuité territoriale pour les marchandises et les personnes.

Prennent acte du changement de relation annoncée par le Chef de l'Etat entre l'hexagone et les collectivités d'outre-mer dans son discours du 6 novembre 2009 au terme du premier conseil interministériel de l'outre-mer ;
Observent néanmoins que les aspects budgétaires ont dans l'ensemble été absents de ce discours alors même que le parlement débat actuellement du budget 2010 et expriment les plus vives inquiétudes face aux budgets à venir des collectivités locales ;
Demandent au Président de La République de leur apporter des assurances sur ce point ainsi que sur leurs six propositions du 17 avril 2009, notamment sur la création d'une Assemblée permanente des collectivités d'outre-mer ;
Annoncent qu'ils observeront avec attention le suivi de ces propositions et des 840 portées par les outre-mers et leurs originaires en mettant en place un Comité de suivi.

Motion « Diversification agricole raisonnée et dépollution du chlordécone »

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès en Martinique du 9 au 14 novembre 2009 :
1°) Prennent acte des déclarations du président de la République, qui s'engage à inscrire les espaces terrestres et maritimes de l'outre-mer dans la voie du développement endogène, dont l'une des clefs majeures repose sur la diversification agricole ;
2°) Rappellent que la relation entre la santé et l'alimentation est consubstantielle de tout développement endogène qui s'inscrit dans le développement durable et solidaire ;
3°) Demandent avec insistance que les agriculteurs qui s'orientent vers une diversification raisonnée soient prioritaires dans la répartition des aides ;
4°) Exigent que, pour la Guadeloupe et la Martinique, un véritable programme de régénération des sols pollués au chlordécone soit mis en place et que des compensations financières soient données notamment aux agriculteurs dont les terres polluées les placent dans une situation de détresse ; aux pêcheurs qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser considérablement ;
5°) Exigent enfin un véritable plan de santé suite à la pollution de ce produit par rapport à la nuisance qu'il a engendré.

Motion « Biodiversité et pharmacopée »

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès en Martinique du 9 au 14 novembre 2009 :
Reconnaissent avec satisfaction que le Président de la République affirme, ce qui leur était devenu un classique depuis déjà cinq congrès consécutifs, que les espaces d'outre-mer contiennent pour la France la principale richesse en matière de biodiversité, dont l'enjeu pour le XXIème siècle n'est plus à démontrer ;
Demandent qu'une telle richesse profite d'abord aux populations concernées, qui ne doivent pas être écartées des programmes de recherche actuels ou futurs sur la biodiversité ;
Demandent que la pharmacopée ultramarine, reconnue dans les instances de l'OMS grâce aux programmes TRAMIL, soit traitée au même titre que la pharmacopée française ou européenne et que sa commercialisation soit facilitée.

Demandent à l'Etat d'appliquer la convention pour la biodiversité qu'elle a adoptée en 1992.
Demandent la mise en place d'une dotation spécifique pour les communes d'Outre Mer dans le cadre de la préservation de cette richesse nationale, européennes et mondiale.

Motion « Agendas 21 »

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès en Martinique du 9 au 14 novembre 2009 :

1°) **Estiment** que le caractère insulaire ou para insulaire de nos pays, ainsi que leur exiguïté, les placent dans des situations de fragilité économique, écologique quant aux effets relatifs au réchauffement climatique ;

2°) **Réaffirment** inscrire leur démarche volontariste dans le développement durable assorti d'agendas-actions 21 comme réponse au réchauffement climatique ;

3°) **Demandent** donc à l'Etat de prendre totalement en charge financièrement la mise en place de trois agendas 21 pour chaque territoire.



Journée Outre Mer a la Mairie de Paris

Monsieur le Président de l'AMF,
Monsieur le Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,
Première adjointe de Saint Laurent du Maroni, je prends la parole ici en qualité de vice présidente pour la Guyane de l'ACCD'OM, l'association des communes et collectivités d'outre mer. Nous sommes un peu plus d'une centaine d'élus de tous les territoires à avoir participé à notre dernier congrès, le 18e, en Martinique.
Certains d'entre vous ne connaissent sans doute pas notre association qui a aujourd'hui l'âge de la majorité, 18 ans. Créée en 1991, elle regroupe aujourd'hui plus d'une centaine de communes, de groupement de communes, de collectivité de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie. Nous constituons un espace de partage et de mutualisation au sein duquel chacun d'entre vous peut trouver sa place. Le développement durable est au centre de notre réflexion et de nos actions. Cette année, nous avons officiellement participé aux états généraux de l'Outre Mer et c'est tout naturellement que cela a été le thème central de nos travaux en Martinique. Dès l'annonce des états généraux, l'ACCD'OM a ouvert un site Internet et mis en place un réseau de correspondants sur l'ensemble des territoires. Nous avons recruté un chargé de mission qui a fait vivre le site et transmis régulièrement des synthèses. Nous avons signé une convention avec le Délégué interministériel Patrick KARAM pour devenir le site officiel de l'hexagone.
Comme chaque année, j'espère que vous avez pu avoir et apprécier l'exemplaire de la revue OUTREMAG que nous avons édité la semaine dernière avec pour titre :
L'OUTRE MER EN QUETE DE RECONNAISSANCE ET DE PLUS DE RESPONSABILITE.
Il vous donnera un aperçu de nos travaux de l'année dernière en Guyane et il est ouvert à l'expression de chacun d'entre vous. Nous souhaitons en faire le magazine des collectivités d'Outre Mer, outil de communication pour la valorisation de nos expériences, pour l'expression de nos attentes et pour la promotion de nos territoires.
Cette année, outre les états généraux et ce qu'il en a résulté avec le premier comité interministériel de l'Outre Mer, nous avons travaillé sur le thème du développement durable et de la biodiversité ainsi que sur celui des déchets avec le soutien de l'ADEME, de l'AFD et du Ministère de l'Outre Mer.
Pendant cinq jours, le 11 novembre y compris, nos congressistes ont écouté plusieurs intervenants, débattu et visité plusieurs infrastructures en Martinique. Tous se sont enrichis tout au long de cette semaine avec notamment une réunion de travail avec le coordinateur des états généraux, le Préfet Richard SAMUEL, et une rencontre avec notre Ministre, Marie Luce PENCHARD.
Avec la mairie de Fort de France, nous avons découvert la mise en œuvre du quartier nouveau de la ZAC l'Etang Zabricot. Nous avons visité une station d'essai de cultures irriguées à Sainte Anne ainsi que la station d'épuration du Marin. Nous avons passé une matinée au Centre de valorisation organique de la Martinique au Robert avec le SMITOM. Nous avons travaillé au Centre de découverte des sciences de la Terre avec le Conseil Général sur le thème de la gestion des risques naturels et de la coopération régionale. A Morne Rouge, c'est la problématique du traitement des déchets qui était abordé avec également la visite d'une station de traitement d'eau potable.
Au terme de ces quatre premières journées, nous avons fait une synthèse de nos travaux et avons adopté plusieurs résolutions. Vous pourrez les retrouver sur le site de notre association mais nous souhaitons vous faire part brièvement des points principaux que nous souhaitons voir avancer.
Nous avons renouvelé nos propositions dans le cadre des états généraux et souhaitons insister sur deux points en particulier. La situation financière des communes et des collectivités est préoccupantes dans le cadre général de la crise conjoncturelle mondiale et plus particulièrement de celle que plusieurs de nos territoires ont connu avec pour conséquence une baisse sensible de l'activité économique et des recettes attendues au niveau de l'Octroi de mer. Situation préoccupante liée également à un retard structurel accumulé depuis plusieurs décennies. C'est pour ces raisons que nous demandons à l'Etat la mise en place d'une dotation de rattrapage.
Tout le monde aujourd'hui reconnait l'importance pour la France et pour l'Europe de la biodiversité ultramari

ne. Il est important de préserver cette richesse qui est un patrimoine commun. Pourquoi nos collectivités et nos populations devraient elles supporter seule le coût de cette préservation ? Nous demandons donc une dotation spécifique pour cela et pensons que la mise en œuvre d'agendas 21 communaux pour toutes les communes d'Outre Mer, démarche la plus adaptée et la plus efficace à cette échelle, est une nécessité aujourd'hui.
L'Outre Mer, c'est-à-dire nous tous, attend plus de reconnaissance et plus de responsabilités. Nous proposons la mise en place d'un établissement public représentatif des collectivités d'outre-mer et de tous les outre-mers, l'APCDOM, une Assemblée permanente des collectivités d'Outre Mer. Nous espérons pouvoir expliciter nos demandes au cours de la semaine à venir auprès du Ministère de l'Outre Mer.
A la base de toutes les décisions qui sont annoncées aujourd'hui, ceux qui travaillent au sein de notre association le savent bien, nous retrouvons nombre de nos propositions faites depuis des années à travers nos débats, nos congrès et nos motions et résolutions. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup plus et beaucoup plus vite. Du choc des idées jaillit la lumière dit-on. Alors soyons ensemble et solidaire pour aller plus loin et plus vite. Notre développement dépend avant tout de nous et c'est la philosophie que l'ACCD'OM entend faire avancer et développer sans concurrence ni avec les associations de Maires ni avec l'AMF.
Le Président de la République a annoncé une nouvelle ère dans les relations et la vision de l'hexagone avec les outre mers. Nous voulons y croire.
Au nom de l'ACCD'OM, je vous remercie de votre attention et je vous appelle au rassemblement, au-delà des contingences politiciennes, pour assurer un développement harmonieux et durable de nos territoires.

Sophie CHARLES - Vice Présidente de l'ACCD'OM



2010


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XIXème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Nouvelle-Calédonie 2010
2010, année de la Biodiversité
2011, année
des Outre-Mers

PROGRAMME DU CONGRES 2010

Vendredi 12 novembre :
10h45 et 22h35 Arrivée des congressistes et installation dans les hôtels
Soirée libre

Samedi 13 novembre :
10h25 Accueil de la délégation de Polynésie Française et installation dans les hôtels
11h45 Accueil des congressistes
15h00 Conseil d'administration de l'ACCD'OM au Ramada
18h30 Pot d'accueil avec les associations de Maires de Nouvelle Calédonie au Ramada

Dimanche 14 novembre :
8h30 Départ pour la journée culturelle au Centre Tjibaou
9h30 Coutume avec le sénat coutumier
10h30 Présentation de la Nouvelle-Calédonie
11h30 Déjeuner sur place et visite du Centre.
14h30 Départ pour Païta « Fête du bœuf »
16h30 Retour à l'hôtel
Soirée libre

Lundi 15 novembre :
8h00 accueil des participants
8h30 Ouverture des travaux au Centre IRD Nouméa.
Discours d'accueil :
Monsieur Jean LEQUES, Maire de Nouméa
Madame Ghislaine ARLIE, Présidente de l'Association Française des Maires
Monsieur Daniel FISDIEPAS, Président de l'Association des Maires de Nouvelle Calédonie
Monsieur Roland ROBERT, Président de l'ACCD'OM
Monsieur Pascal SIHAZE, Président du Sénat Coutumier
Monsieur Harold MARTIN, Président du congrès de Nouvelle Calédonie
Monsieur Philippe GOMES, Président du Gouvernement de Nouvelle Calédonie
Monsieur Albert DUPUY, Haut Commissaire Représentant de l'Etat en Nouvelle Calédonie.
10h00 PAUSE
10h15 Exposé et débat sur la place de l'Outre Mer dans la France avec le député du Tarn Philippe FOLLIOT, co auteur du livre *«France sur Mer, un empire oublié»*
Interventions des Territoires et collectivités
13h00 Déjeuner et visite de l'Aquarium
15h Visite de Nouméa sur les thèmes de « Nickel et développement durable » et « protection du lagon et patrimoine mondial »
19h00 Soirée républicaine au Haussariat

Mardi 16 novembre :
8h30 Tenue des ateliers à l'Université de Magenta
Intercommunalité sous la Présidence de M. Roland ROBERT, Président de l'ACCD'OM et de Mme Ghislaine ARLIE, Maire de Farino, Vice Présidente de l'ACCD'OM
Intervenant : M. Christian PAPOUSSAMY, Directeur Général des Services du TCO
Réchauffement climatique sous la Présidence de Mme Débora KIMITETE Maire adjointe de Nuku Hiva (Marquises), Vice Présidente de l'ACCD'OM et de Mme Sophie CHARLES, Maire adjointe de Saint Laurent du Maroni, Vice Présidente de l'ACCD'OM
Intervenants : M. Richard TUHEIAVA, Sénateur de Polynésie Française, M. Jean Yves CLAVEL, Directeur de l'Agence Régionale AFD de Nouméa, M. Bruno GARNIER, Ingénieur en énergies renouvelables)
Finances sous la Présidence de M. Georges PATIENT, Sénateur Maire de Mana (973) et de M. Philippe SARABUS, Maire adjoint du Gosier (971) et vice président de l'ACCD'OM Intervenants : Associations des Maires, M. Doris CARASSOU, Directeur Général des Services de La Possession. Mme Virginie DELISEE PIZZO, Chargée de Mission à l'AFD, Les interventions de l'AFD auprès des collectivités locales

Outre Mer et aides européennes sous la présidence de Mme Hanima IBRAHIMA, Maire de Chirongui (Mayotte), Vice Présidente de l'ACCD'OM et de Mme Béatrice VERNAUDON, Maire de Pirae (Polynésie Française)

Intervenants : M. Francisco Javier ORTIZ DE ZUNIGAM. Représentant de la Commission européenne - François ZARAGOZA, ancien Directeur de l'AFCCRE (Association Française des Communes et Régions d'Europe)

13h00 Déjeuner à Païta
Après-midi : Présentation et visite de la ZAC de Dumbéa
18h Réception par le Congrès à l'espace dialogue

Mercredi 17 novembre :
4h30 Départ pour la Province Nord :
6h30 Petit déjeuner à Farino
9h30 Accueil à Koné à la Province Nord
Présentation des enjeux de développement
11h30 Déjeuner à Koniambo
13h00 Présentation et visite de l'usine du Nord
15h départ pour Nouméa
Pause à La Foa
20h00 Soirée ACCD'OM à l'hôtel Ramada

Jeudi 18 novembre : Journée de clôture à Païta au Dock socio-culturel
07h15 Départ de l'hôtel
8h00 Accueil des participants
8h30 Accueil par le Maire de Païta, M. Harold MARTIN
9h30 Synthèse des travaux - Vote des résolutions et motions
13h00 Déjeuner
15h00 Visite de la ferme photovoltaïque et visite de la ferme aquacole
17h30 Retour aux hôtels
19h30 Soirée Réception par le Gouvernement

Vendredi 19 novembre :
Départ de la délégation de Polynésie Française - Visite d'une délégation de 15 membres à Lifou
Journée libre pour les autres congressistes
19h00 Soirée Réception par la Province sud

Samedi 20 novembre :
Départ des congressistes pour Paris

INTERCOMMUNALITE

Les élus de l'ACCD'OM, réunis à Nouméa du 14 au 20 Novembre 2010, ont travaillé sur la problématique de l'Intercommunalité.

A l'issue de ces travaux, ils ont adoptés les préconisations suivantes :

1 - **Les territoires d'outre mer de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie Française demandent** que leurs pays respectifs les autorisent à disposer d'une autonomie fiscale et financière afin de pouvoir mettre en place une intercommunalité à fiscalité propre.

2 - **Considérant** que l'intercommunalité devrait être un outil de portage d'un projet commun de territoire et doit en conséquence s'affranchir des considérations politiciennes et de pouvoir, les départements de Guadeloupe et de Martinique attirent l'attention sur la possibilité de se doter de garde-fous pour un fonctionnement harmonieux (présidence tournante, conseil des maires, etc.)

3 - **Les collectivités locales de La Réunion**, dans le cadre de la réforme institutionnelle, **soulignent** la nécessité pour les communes membres d'une intercommunalité, de se doter d'un dispositif à même d'aboutir sur une harmonisation de la fiscalité locale dans le cadre d'un consensus et sollicitent l'Etat pour conforter les moyens nécessaires à l'optimisation des bases fiscales.
Elles regrettent également que des projets d'intérêt communautaire muris dans un cadre consensuel puissent être remis en cause.

4 - **Mayotte attire l'attention** sur les difficultés de la collectivité du fait de son particularisme eu égard à sa future départementalisation, notamment la prise en charge de compétences nouvelles (exemple : la scolarisation des enfants de trois ans. Pour cette compétence, Mayotte demande à l'Etat un soutien financier compte tenu de l'immigration massive et incontrôlée qu'elle connait).
Mayotte s'interroge sur la volonté de l'Etat de créer à nouveau un syndicat intercommunal de traitement des déchets alors qu'à très court terme, la réforme territoriale imposera de fait la constitution de communautés d'agglomération.

En conclusion, la volonté politique de créer ou de conforter l'intercommunalité au sein de nos territoires est unanime. Nous sommes conscients de la nécessité de faire preuve d'initiatives innovantes. Il n'en demeure pas moins que l'Etat doit être présent financièrement et techniquement au sein d'un accompagnement adapté à la spécificité institutionnelle de chacun de nos territoires.

FINANCES

Les élus de l'ACCD'OM, réunis à Nouméa du 14 au 20 Novembre 2010, ont travaillé sur la problématique de l'Intercommunalité.

A l'issue de ces travaux, **ils demandent** :

La mise à jour des bases fiscales pour toutes les communes. Il appartient à l'Etat d'assumer ses responsabilités dans ce domaine, en dotant les services fiscaux de géomètres du cadastre supplémentaires.

L'attribution d'une dotation spéciale de rattrapage à tout l'outre mer et singulièrement à Mayotte avant son entrée dans la départementalisation.

L'organisation d'une importante rencontre au niveau de l'ACCDOM afin de sensibiliser l'Etat sur le maintien de l'octroi de mer ou la pérennisation d'une recette équivalente à celui-ci.

4. L'extension de la Convention AFD de 2009, aux communes de Mayotte.
L'extension du plan COCARDE à tous les territoires.

La rétrocession aux communes de Guyane des 27 millions d'euros qui leur sont prélevés au titre l'octroi de mer ainsi que le déplafonnement de la dotation superficiaire

A l'Etat à autoriser l'AFD à préfinancer les subventions d'Etat.

La prise en considération immédiate du recensement annuel de la population dans tout l'outre mer

L'attribution d'aides par l'Etat pour la prise en compte de la totalité des problèmes sismiques.

Attirent l'attention de l'Etat sur les difficultés criantes que rencontre Mayotte, difficultés qu'il convient de régler dans un délai plus rapproché que celui préconisé.

OUTRE MER ET FONDS EUROPEENS

Les élus de l'ACCD'OM, réunis à Nouméa du 14 au 20 Novembre 2010, ont travaillé sur la problématique des fonds européens.

A l'issue de ces travaux, ils ont adopté les préconisations suivantes :

- L'Europe doit avoir une plus grande considération pour ses régions territoriales en les faisant participer plus fortement à l'élaboration des programmes.
- Les régions ultrapériphériques de l'Europe sont aussi des territoires Européens. L'Europe doit viser encore plus à leur développement endogène.
- Les commissions d'évaluation et de dégagement des crédits doivent tenir compte des problématiques des collectivités d'Outre-mer (climat, tension sociale, fragilité des entreprises,) avant d'éliminer les crédits.
- Les collectivités (RUP, PTOM,) doivent se montrer plus offensives dans la défense de leurs places dans l'espace territorial Européen.

L'ACCD'OM, doit jouer un rôle d'accompagnement de ses membres dans la mise en œuvre et la mobilisation des programmes Européens en se spécialisant ou en s'associant à des cabinets présents à Bruxelles.

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les élus de l'ACCDOM réunis en congrès du 14 au 20 novembre 2010 en Nouvelle Calédonie :

prenant acte de la déclaration des communes de Polynésie Française sur le changement climatique adoptée le 5/08/2010 et en solidarité avec l'ensemble des élus locaux d'Outre Mer ;

étant les premiers remparts pour la sécurité des populations ultramarines et assumant un rôle de proximité dans l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques ;

décident de :

- **s'inscrire et poursuivre** dans une politique de lutte et d'adaptation aux effets du réchauffement climatique au sein de nos territoires ultramarins ;
- **viser** une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **prendre en compte** les contraintes climatiques, la vulnérabilité et la fragilité de nos territoires dus à la modification du climat, dans le développement durable de nos communes et la conception de nos projets en cours ou à venir : agendas 21, bilan carbone,…
- **se mobiliser**, tous ensemble, dans la recherche de financements accessibles en matière de changement climatique et de développement durable, en partenariat avec l'Etat et l'Union Européenne, dans le cadre d'un effort mondial en la matière.



BUREAU DE L'ACCD'OM 2011/2012 :

PRESIDENT :

M. Eugène LARCHER, Maire des Anses d'Arlet (Martinique)

Vice Présidents :

M. Alain MICHEL, 1er adjoint de Saint Elie (Guyane)
Mme Marie Lucille BRESLAU, Maire de Baillif (Guadeloupe)
Mme Débora KIMITETE, 1ère adjointe de Nuku Hiva (Polynésie Française)
Mme Ghislaine ARLIE, Maire de Farino (Nouvelle Calédonie)
M. Roland ROBERT, Maire de La Possession (La Réunion)
Mme Hanima IBRAHIMA, Maire de Chirongui (Mayotte)

Secrétaire Général :

M. Teddy MARY, 1er adjoint de Saint François (Guadeloupe)

Trésorière :

Mme Sophie CHARLES, 1ère adjointe de Saint Laurent du Maroni (Guyane)

Membres :

M. Garcin MALSA, Maire de Sainte Anne (Martinique)
M. Jean Dominique ATCHICANON, Vice Président du Centre de Gestion FPT (974)



2011


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Paris - Juin 2011
De l'ACDOM à l'ACCD'OM
20 ans
au service du développement des Outre-Mers

L’association édite une médaille à l’occasion de son 20e anniversaire:



Le congrès se tient à Paris les 14 et 15 juin, dans le cadre de l’année des Outre Mer, sous le haut patronage du Président de La République et est ouvert par la Ministre chargée de l’Outre Mer, Madame Marie Luce PENCHARD.

LE PROGRAMME:

Mardi 14 Juin
8h00 Accueil et remise des badges
8h30 : Discours d’accueil :

-- Monsieur **Eugène LARCHER**, Président de l’ACCD’OM

- Monsieur **Michel GUEGAN**, Vice Président de l’AMF

- Madame **Marie Luce PENCHARD**, Ministre chargée de l’Outre Mer

09h15 : Pause

09h30 : Présentation de l’ouvrage « FRANCE SUR MER, UN EMPIRE OUBLIE » par Monsieur **Philippe FOLLIOT**, Député du Tarn et Monsieur **Xavier LOUY,** co-auteur
10h15 : **ATELIER 1 : Evolutions institutionnelles des différents territoires**
Animateur/Modérateur : Mlle **Laurence THEATIN**, journaliste

Intervenants :

- Professeur Ferdinand **MELIN-SOUCRAMANIEN**, Professeur à l’université de Bordeaux et constitutionnaliste. **« La différenciation statutaire érigée en principe »**

- Professeur **Christian VITALIEN**, consultant sur les politiques publiques nationales et européennes. **« Permissivité et limites de l'article 73, l'exemple des Antilles et de la Guyane »**

- Monsieur **Daniel MUGERIN**, avocat

13h00 Déjeuner
14h30 : **ATELIER 2** : **La cohésion sociale en Outre Mer**
Animateur/Modérateur : Mlle **Laurence THEATIN**, journaliste
Intervenants :

- Madame **Véronique BERTILE**, Maître de conférences en droit public Université Montesquieu-Bordeaux IV : **« Les langues régionales d'outre-mer : facteur de cohésion sociale ? »**
- Madame **DUPONT-TEIKIVAEOHO** (originaire de Polynésie) – Conseillère régionale de Bretagne : **« Crise en Polynésie : Par ici la sortie ! »**
- Monsieur **Jean-Marc Maury,** Directeur du développement économique et de l'économie sociale de la CDC
- Monsieur **Mahieddine HEDLI**, Directeur à l'Outre-mer de L'**U**nion **S**ociale **P**our l'**H**abitat : **« L'habitat Outre-Mer, une priorité toujours d'actualité. »**
- Monsieur **Teddy MARY**, Premier adjoint au Maire de Saint François et Secrétaire Général de l'ACCD'OM : Présentation du projet **"City Vibes Project"** par M. **Nicolas JOACHIM-EUGENE**

Mercredi 15 juin :

8h30 : **ATELIER 2** : **La fiscalité en Outre Mer**
Animateur/Modérateur : Mlle **Laurence THEATIN**, journaliste

Intervenants :

- Monsieur **Georges PATIENT**, Sénateur Maire de Mana, Guyane Française.
- Monsieur **Bernard CASTAGNEDE**, Professeur université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

10h30 Pause

10h45 Monsieur **Dominique WOLTON**, Sociologue et directeur de recherches au CNRS : **"les Outre-Mers : Diversité culturelle, Communication et Mondialisation"**
11h30 Monsieur **Bruno GARNIER**, Ingénieur en Energie : **« Les bâtiments à basse consommation en outremer »**

13h00 Déjeuner

14h30 Synthèse des ateliers et propositions de résolutions
15h30 La parole aux Territoires et aux Partenaires
16h00 Clôture des travaux
17h00 Fin du congrès

20h00 **Soirée de Gala** au Novotel Paris-Est
Remise du prix du concours Développement durable « Ma Région est riche »
Remise des Médailles 20e anniversaire aux membres fondateurs

Discours d'ouverture

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Généraux et Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Maires et élus communaux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, de la Réunion, de Polynésie Française, de Nouvelle Calédonie, de Wallis et Futuna, de Saint Pierre et Miquelon et de métropole,
Mesdames et Messieurs les représentants des structures intercommunales d'Outre-Mer,
Mesdames, Messieurs, chers amis, chers partenaires,

C'est un immense honneur et un immense plaisir pour le bureau de l'A.C.C.D'.O.M. et pour moi-même, de vous accueillir ici, à Paris, à l'occasion du 20ème Congrès de notre association, et en même temps pour fêter notre vingtième anniversaire. Je vous souhaite à tous la Bienvenue.
Merci à tous d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, en dépit des charges qui sont les vôtres pour l'exercice de vos fonctions, dont chacun de nous mesure quotidiennement les difficultés.
Merci à Monsieur Marc EVERBECQ, Maire de Bagnolet qui nous accueille pendant deux jours dans cette magnifique ville où les ultramarins, nombreux, se plaisent à vivre.
Merci Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, représentée par son vice président, Monsieur Michel GUEGAN, de votre présence et de l'attachement que vous avez pour nos communautés et nos collectivités.
Enfin, je tiens à vous remercier particulièrement aussi, Madame Marie Luce PENCHARD, Ministre chargée de l'Outre Mer, de nous avoir fait l'honneur de votre présence pour l'ouverture de ce congrès et pour votre soutien à notre manifestation qui, je le rappelle, est labellisée dans le cadre de l'année des Outre Mers.
Aujourd'hui j'ai une pensée très spéciale pour mes collègues maires, anciens Présidents de l'ACCD'OM et en particulier pour ceux qui ont contribué à la création de notre association. Ils mesurent certainement mieux que beaucoup d'entre nous, le chemin parcouru depuis la signature des premiers statuts en septembre 1991.
A tous ces présidents qui m'ont précédés : Messieurs Gilbert ANNETTE, José TORIBIO, Garcin MALSA, Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Roland ROBERT, qui a effectué deux mandats, Hamada ALI HADHURI, Jean-Claude Sulpice CHRISTOPHE, Harold MARTIN, bravo pour votre détermination, votre persévérance et surtout pour votre foi en l'utilité de ce merveilleux outil qui a permis de nous souder, de renforcer les liens entre les outre mers, au-delà de nos différences, malgré parfois nos divergences, et surtout grâce à notre condition commune : celle d'être à la fois « les confettis de l'Empire » qui permettent à la France de rayonner dans tous les océans du globe, mais aussi, celle d'être riches de l'héritage légué par nos ancêtres esclaves ; je veux parler de valeurs partagées de courage, de charité et de liberté.
Oui, mesdames et messieurs, quels peuples mieux que les nôtres, peut parler de liberté ? Liberté d'être différents, liberté de nous reconnaître une identité propre, liberté de nous administrer et de légiférer sur des spécificités que nous sommes mieux placés à connaître.
L'ACCD'OM a su avancer avec l'évolution des idées, avec cette construction de notre identité.
En effet, débattant des difficultés liées à la gestion des SEM d'Outre-Mer, et sous l'égide de la Fédération Nationale des SEM, quelques Maires ultra-marins décidaient pour la première fois, en 1991, de partager leur expérience et leurs réflexions, réalisant, qu'en dépit des distances séparant leurs régions respectives, qu'en dépit également des particularismes liés à leur histoire, et à leur environnement géographique, leurs préoccupations participaient de problématiques souvent très proches, voire identiques.
Le taux de chômage important des jeunes, les retards pris en matière d'équipement handicapant le développement des régions ultramarines et leur isolement géographique des centres de décision nationaux, une armature législative et réglementaire inadaptée aux réalités locales ont été tous autant de points de convergence qui ont motivé la création de l'ACDOM, il y a vingt ans.
Elle a été conçue pour être le tremplin d'une solidarité qui s'annonçait évidente et de la formulation d'attentes fortes des élus locaux. Elle devait également constituer une force de propositions, un moyen de défendre nos particularismes et nos souhaits de reconnaissance.
Depuis 1991, je pense que nous avons tous mesuré la force que représente l'Outre Mer et l'intérêt que revêt aujourd'hui l'existence de cette force unificatrice qu'est l'ACCD'OM.

L’approche égoïste et nombriliste que bons nombres de maires parmi nous ont vécu à l’époque, pour défendre leurs dossiers est, je l’espère, révolue. Il importe que nous trouvions dans notre association un outil pour porter des causes pour lesquelles nous déployons inlassablement tant d’énergie.
En effet, notre population attend de nous que nous fassions reculer le seuil de l'explosion sociale, dont les détonateurs sont constamment activés par le niveau insupportable du taux de chômage, l'acuité et la permanence de la crise du logement, l'incertitude récurrente des jeunes quant à leur avenir, la montée de la délinquance, l'importance des flux migratoires et la faiblesse de leur contrôle, l'insuffisance du niveau des équipements structurants.
Pourtant, en dépit de l'avancement de certains de nos dossiers et des réponses apportées à certains de nos problèmes, nous avançons encore en ordre dispersé, parfois même sur un mode concurrentiel ; en particulier quand il s’agit d’obtenir une aide financière européenne. Il faut dire que les parts du gâteau sont souvent restreintes et les plus débrouillards sont les mieux servis.
C’est la raison pour laquelle je crois fondamentalement que l’ACCD’OM doit poursuivre son action. Celle qu’elle mène depuis 20 ans et dont les résultats sont indéniables.
Elle doit rester le relais et l’instrument complémentaire où s’expriment toutes les aspirations et les préoccupations des élus des communes d'Outre Mer, afin de les traduire en motions, résolutions et propositions soutenues par tous, et respectueuses de la volonté identitaire de chacun.
Depuis 1991, notre association a joué un rôle éminent pour la prise de conscience par les plus hautes instances nationales que, maintenant, devaient être reconnues notre volonté et notre capacité à prendre notre destin en main au sein de la République.
De même qu'il ne peut y avoir de doutes sur le fait que nos réflexions et nos propositions aient pesé d'un poids déterminant pour la mise en chantier et l'adoption de nombreuses lois.
C’est bien à nos congrès que furent posés en précurseur des sujets comme l’esclavage crime contre l’humanité, l’immigration clandestine en outre mer, l’histoire de l’outre mer dans les livres scolaires, la protection des récifs coralliens, etc.).
Au-delà de la beauté de nos paysages, les congrès en outre mer ont grandement participé au renforcement des liens entre nos territoires.
Je citerai une phrase de mon ami et collègue Garcin Malsa, pour définir l’ACCD’OM. Il a dit : « Nous ne sommes pas qu’une simple association, nous perdurons à travers les années et les océans. Aussi, après 20 ans de vie et d’évolution, on a droit à un certain respect ».
Mahorais, Néo Calédoniens, Polynésiens, Réunionnais, Guyanais, Martiniquais, Guadeloupéens, élus de Saint -Pierre et Miquelon et de Wallis et Futuna, aujourd'hui, il nous faut pourtant franchir une étape nouvelle. Celle d’inscrire indéniablement et résolument nos territoires dans l’action du développement durable, car nous détenons la part la plus importante de la richesse naturelle de la France.
Grâce à l’Outremer, la France est la deuxième puissance maritime du monde.
Nos régions disposent des milieux marins les plus sensibles de la planète, nos écosystèmes sont vastes et avec une surface quatre fois et demie plus petite que la métropole, les collectivités françaises d’outre-mer abritent comparativement 100 fois plus de poissons d’eau douce, 60 fois plus d’oiseaux, 26 fois plus de plantes et 3,5 fois plus de mollusques endémiques.
Ainsi, avec 3 450 variétés de plantes et 380 espèces d’animaux vertébrés uniques au monde, l’Outre-mer accueille autant d’espèces endémiques que toute l’Europe continentale ! Le milieu marin complète ce formidable palmarès avec 10% des récifs coralliens et lagons de la planète.
La préservation de la biodiversité faunistique, floristique et des paysages, plus riche que celle de toute l’Europe continentale réunie, est donc d’une importance capitale.
Forte de cette réalité, l’ACCD’OM s’est mobilisée dans cette voie en adhérant en 2002 au Comité 21dont elle est devenue membre du Conseil d’administration.
Ce patrimoine naturel remarquable est toutefois fragilisé et menacé ; son érosion progressive et dans certains cas définitive s’explique par l’existence d’un grand nombre de menaces : urbanisation et construction d’infrastructures, exploitation minière et forestière, intensification de l’agriculture, invasion d’espèces exogènes, pollutions, changement climatique...
Depuis 400 ans, on recense 60 fois plus d’extinctions globales dans les collectivités d’Outre-mer qu’en métropole. La France se classe au 6e rang mondial pour le nombre d’espèces d’oiseaux les plus menacées et au 2e rang pour les chauves-souris.

Les forêts sèches ou semi-sèches qui s'étendaient autrefois le long des côtes ont quasiment disparu à la Réunion, 90% d'entre elles ont été transformées en cultures ou habitats secondaires en Nouvelle-Calédonie : elles n'occupent plus que 1 % de leur surface initiale.
Fondement pour l'avenir des populations d'Outre-mer d'aujourd'hui et de demain, la préservation et la gestion durable de ce patrimoine biologique est un facteur clé du développement des collectivités d'Outre-mer dont l'intégration dans les politiques actuelles et à venir est une nécessité absolue.
C'est la raison pour laquelle dès la première réunion de bureau qui a eu lieu le 28 janvier dernier, la Trésorière de Guyane, Mme Sophie CHARLES, et Garcin MALSA de la Martinique, ont été désignés pour mener une réflexion sur ces questions au cours de ce mandat. Seront approfondies notamment une analyse des Aires marines protégées et la protection de nos ressources maritimes.
Enfin, une autre des grandes richesses de l'Outre-Mer c'est que les institutions n'y sont pas figées. Il est plus facile de les faire évoluer et d'innover à l'échelle de nos collectivités que pour l'ensemble de la République.
Bons nombres d'entre nous sont déjà allées très loin dans la voie de l'innovation. Nos collectivités sont des champs d'expérimentation dans tous les domaines. Qu'il s'agisse de l'équilibre des institutions, de l'organisation administrative, de la fiscalité, de l'emploi, du développement économique ou de la solidarité sociale, nous devons innover.

Nous avons donc intérêt à connaître l'expérience des autres.
C'est pourquoi ce vingtième Congrès constitue une excellente occasion de lancer le débat sur l'avenir institutionnel de nos régions, et en particulier eu égard au contexte politique de la Guyane et de la Martinique qui s'apprêtent à entrer dans une période de mise en œuvre de leur collectivité unique.
Dans un tel contexte, que permettront de faire l'article 73 de la Constitution, mais également la réforme fiscale adoptée et celle des collectivités territoriales ?
Autant de cadres conjoncturels qu'il conviendra pourtant de comprendre tant la complexité peut paraître insurmontable pour nous élus d'outremer.
C'est en ce sens que l'expérience et la vision de nos collègues de Métropole nous seraient profitables au cours de ce congrès.
Nous avons voulu, dans le cadre de l'année des Outre Mers, tenir notre congrès à Paris et profiter de l'occasion pour mieux faire connaître nos territoires et échanger avec nos collègues français de l'hexagone sur les thèmes de notre congrès. Mais, hélas, nous constatons une fois de plus que nos collègues français de France font peu de cas de nos invitations, même quand la manifestation est placée sous le haut patronage du Président de la République. Sur 1250 invitations, seulement une cinquantaine de mot d'excuse pour trois présences. Merci à ces trois d'être là !
L'année prochaine, nous resterons chez nous, sur nos territoires parce que nous avons pris « qu'être ensemble, se parler, s'écouter » nous permettra d'ancrer nos régions dans le développement durable et solidaire que nous souhaitons tous.
J'appelle de mes vœux que nos problématiques communes trouvent ici certaines réponses, et que singulièrement, celles relatives à l'assainissement, l'eau, les énergies, les déplacements entre nos territoires, le chômage avec, en toile de fond, le développement durable et solidaire soient traitées de manière transversales par rapport aux sujets choisis pour nos ateliers, à savoir, la fiscalité, l'habitat, la diversité culturelle et les évolutions institutionnelles de nos territoires.
Je souhaite que nos débats contribuent à nous faire avancer, contribuent également à mieux faire connaître nos réalités ultramarines et confirment le rôle moteur et fédérateur de l'ACCD'OM pour nos territoires dispersés.
C'est donc avec une conviction profonde que j'envisage l'avenir de l'A.C.C.D'O.M. et par extension, le développement équilibré, durable et solidaire de nos espaces.
Ensemble, relevons ce défi, serrons nous les coudes et avançons unis pour ne parler que d'une voix pour nos collectivités.
Je nous souhaite de bons travaux et de fructueux échanges.

Bon Congrès à tous et vive l'ACCD'OM !

LE PRESIDENT DE L'ACCD'OM
Eugène LARCHER

Discours de Mme Marie-Luce PENCHARD,
Ouverture du 20ème congrès annuel de l'ACCD'OM

Monsieur le Président de l'association des maires de France, cher Jacques PELLISSARD,
Monsieur le Président de l'ACCDOM, cher Eugène LARCHER,
Monsieur le Maire de Bagnolet, cher Marc EVERBECQ,
Mesdames et messieurs les Parlementaires,
Mesdames et messieurs les Maires,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,

Je tiens en premier lieu à vous remercier pour votre invitation et à vous dire ma grande joie d'ouvrir ce matin le congrès de votre association.
Cette année 2011 présente deux caractéristiques majeures :

C'est l'année des Outre-mer et c'est aussi les 20 ans de l'ACCDOM.

Alors avant tout chose, je voudrais souhaiter un très bon anniversaire à votre association et féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvrés pour faire en sorte que l'ACCDOM soit un acteur institutionnel reconnu dont tout le monde loue le travail de qualité.
2011, je vous l'ai dit, c'est l'année des Outre-mer. Le Président de la République a voulu cette année afin que le regard du grand public sur ces territoires change. Il s'agit en fait de montrer les richesses humaines, culturelles, stratégiques et économiques des outre-mer afin de mettre en lumière leurs atouts.
Que l'on songe à la chance pour la France d'être présente dans tous les océans, à proximité de tous les continents et l'on comprend l'enjeu géopolitique des outre-mer. Cette chance, elle vaut pour la France mais pour l'Europe également. A mi-parcours, je veux dire que cette année a connu de nombreuses réussites : je pense au lancement de l'année par la mise en lumière des 12 colonnes de l'assemblée nationale, au salon de l'agriculture, au printemps des poètes, à l'hommage de la Nation à Aimé Césaire au Panthéon, à l'hommage rendu par le chef de l'Etat aux combats des esclaves le 10 mai dernier, au jardin en Outre-mer qui a attiré 400 000 visiteurs, tous ces événements ont présenté un visage valorisant des Outre-mer, loin des clichés qui parfois sont véhiculés injustement.
Mais ce n'est pas vous que je vais convaincre ce matin de la dimension exceptionnelle de vos territoires !
Alors, je voudrais mettre en perspective le travail réalisé par le gouvernement envers les territoires ultramarins et plus particulièrement en direction des collectivités.
Depuis 2007, le gouvernement entend nouer de nouvelles relations avec les territoires ultramarins. Il ne s'agit pas de dicter depuis Paris ce qui est bon pour les outre-mer, sans concertation ni véritable dialogue. Le Président de la République appelle de ses vœux des relations basées sur la responsabilité et le respect. Désormais, ce sont les territoires qui élaborent leur stratégie de développement et la meilleure organisation institutionnelle pour y répondre. Dans cet esprit, le Président accompagne les demandes d'évolution lorsqu'il est saisi et le peuple s'exprime comme ce fut le cas à Mayotte, en Guyane et à la Martinique récemment. C'est le jeu de la démocratie et surtout l'assurance d'une vision partagée pour préparer au mieux l'avenir de ces territoires.
Et l'avenir, nous le préparons chaque jour dans un contexte de réformes, qu'il s'agisse de la fiscalité ou du droit applicable aux collectivités locales.
Ce gouvernement réforme, ce gouvernement agit et l'Outre-mer s'inscrit pleinement dans cette dynamique impulsée par le chef de l'Etat.
Au sujet de l'organisation des compétences, la loi du 16 décembre 2010 a en effet modifié en métropole et l'articulation des moyens entre les régions et les départements, les communes et les intercommunalités.
Vous êtes directement concernés par les mesures nouvelles qui visent à moderniser et rationaliser les intercommunalités, tout en préservant les communes comme premier lieu d'expression de la démocratie locale, les « écoles primaires de la démocratie » comme le disait Tocqueville. La loi de réforme des collectivités territoriales a prévu un achèvement et une rationalisation de l'intercommunalité qui consiste d'une part, à aboutir à la couverture de la totalité du territoire par des EPCI à fiscalité propre et d'autre part, à réduire le nombre de structures intercommunales tout en rationnalisant la carte intercommunale.

Pour atteindre ces objectifs, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) doit élaborer un schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) qui devra être arrêté pour le 31 décembre 2011. Le préfet sera dès lors chargé de mettre en œuvre ce SDCI et d'aboutir à une couverture intégrale du territoire pour le 30 juin 2013.
Les premiers éléments connus concernant l'élaboration des SDCI des DOM proposent plusieurs pistes intéressantes notamment une couverture de la totalité du territoire de la Guadeloupe par la création de trois nouveaux EPCI. Il est également envisagé de proposer, à la Réunion, la fusion de deux communautés d'agglomération (CIVIS et CA du Sud).
Dans un contexte général des finances publiques très contraint, je peux vous confirmer que les ressources des collectivités ultra-marines ont été préservées cette année malgré une baisse des recettes pour le budget de l'Etat. Si, en 2011, la DGF n'est plus indexée comme les années précédentes, son montant progresse grâce d'une part, à des redéploiements internes à l'enveloppe et d'autre part, à des abondements externes acquis en loi de finances 2011.
De plus, la mise en place des nouveaux fonds liés à la réforme de la fiscalité a conduit à renforcer la péréquation.
A cet égard, il a été créé un fonds de péréquation sur le produit des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui a bénéficié aux départements de la Guadeloupe (7,1 millions d'euros) et la Guyane (8,6 millions d'euros). Il s'agit de recettes nouvelles pour ces collectivités. Un fonds d'aide pour les collectivités en difficulté a été mis en place en 2010. Il a bénéficié à la Guyane pour un montant de 2,5 millions d'euros.
La DGF des communes et de leurs groupements progresse de 0,43 % cette année, pour un montant total de 23,68 Mds€. Celle de l'ensemble des communes d'outre-mer connaît une progression supérieure à +1,70 % (636,7 M€ en 2011).
La quote-part outre-mer de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer devrait quant à elle progresser de 6,53 %.
Je voudrais aussi mettre en avant l'évolution significative du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales
La Loi de Finance Initiale 2011 institue un nouveau mécanisme de péréquation des ressources communales et intercommunales, en lieu et place des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2012.
En effet, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, différents rapports ont été remis dans le cadre de la clause de rendez-vous de la réforme de la fiscalité locale prévue par la LFI 2010.
Ces rapports ont conclu à la nécessité de mettre en place un dispositif de péréquation des recettes fiscales des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes. Le Gouvernement a fait sien les recommandations de ces rapports.
Il entend fixer un objectif chiffré de péréquation à l'horizon 2015, correspondant à 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI, et les principes de fonctionnement (alimentation et reversement) du fonds à compter de 2012.
Un groupe de travail du comité des finances locales sur la péréquation horizontale est à l'œuvre. Il se réunit afin d'étudier les différents scénarii possibles et de faire des propositions susceptibles d'être reprises dans le rapport que le Gouvernement doit remettre pour le 1er septembre 2011 et intégrer ultérieurement dans le projet de loi de finances pour 2012.
Par ailleurs, je sais que certaines charges assumées par les collectivités territoriales ont augmenté notamment dans le domaine social.
Pour pouvoir les assumer dans de bonnes conditions, il est aussi possible de repenser l'organisation interne et de dégager des marges de manœuvre en diminuant certaines dépenses de fonctionnement non essentielles comme le fait l'Etat depuis 3 ans, depuis la mise en œuvre de la RGPP.
En outre-mer comme ailleurs, si l'Etat n'est pas là pour se substituer aux collectivités locales, je voudrais réaffirmer que l'ingénierie de solidarité au profit des collectivités les plus modestes se poursuit.
L'Etat continue notamment de jouer son rôle de solidarité sur les dossiers car un certain nombre de politiques publiques nationales prennent en outre-mer un accent particulier puisqu'il s'agit de compenser d'importants retards structurels d'équipement de base: c'est le cas de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, de la politique du logement ou de la rénovation urbaine.

Du fait de ces difficultés et de ces enjeux spécifiques, les services de l'Etat restent extrêmement présents aux côtés des collectivités en termes de planification, de programmation et d'expertise technique. Eu égard aux besoins d'équipement et aux enjeux de santé publique, de protection des populations, d'environnement et d'aménagement du territoire, les services déconcentrés de l'Etat en outre-mer continuent de se mobiliser pour apporter conseil et appui aux collectivités locales.
Des situations transitoires peuvent ainsi exister, notamment en Guyane et à Mayotte où des effectifs supplémentaires ont été maintenus et poursuivent leur mission d'ingénierie publique dans des conditions bien précises.
Vous pouvez compter sur ma détermination pour que ce soutien aux collectivités qui en ont le plus besoin ou sur des dossiers particuliers.
A cet égard, je souhaite souligner l'exemple du Plan Séisme Antilles, dont la mise en œuvre constitue une priorité en matière de protection des populations. Il faut en particulier reconstruire ou renforcer aux normes parasismiques le maximum d'écoles primaires, le plus rapidement possible. Or les collectivités locales rencontrent des difficultés de mise en œuvre, malgré un financement quasi-total des opérations par l'Etat. Le ministère de l'outre-mer a donc œuvré pour qu'une solution pragmatique soit trouvée pour renforcer l'appui aux collectivités locales à travers la création de 2 cellules d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourront bénéficier de crédits de fonctionnement du fonds de prévention des risques naturels majeurs et des programmes européens.
Mais ce travail de réformes s'accompagne aussi de la déclinaison dans tous les territoires ultramarins des décisions du premier Conseil interministériel de l'Outre-mer.
Tant de contre-vérités circulent parfois sur l'application du CIOM… je crois utile de vous préciser que plus de 85 % des mesures sont appliquées ou en cours d'application. Le CIOM est une réussite de ce gouvernement ! Il est la traduction concrète des états-Généraux pour lesquels je le sais, vous vous êtes beaucoup mobilisés.
Dans le domaine des transports collectifs, l'Etat s'était engagé à favoriser la création dans chaque département d'une autorité unique d'organisation des transports, ce qui a été fait dans le cadre de loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il était également prévu d'accompagner financièrement les grands projets structurants. Dans le cadre de son appel à projets « Transport Collectif en Site Propre », le ministère de l'écologie a retenu le 8 février 2011 quatre projets ultramarins :
- en Martinique : 1 ligne de bus sur l'axe Lamentin-Fort de France
- à La Réunion : 1 ligne à Saint Pierre de la Réunion
- en Nouvelle-Calédonie : 1 ligne à Nouméa
- à La Réunion : 1 ligne à St André – Bras Panon – St Benoit

Dans le domaine du logement social, deux mesures importantes ont été adoptées :
un décret du 9 novembre 2010 sur la surcharge foncière permet d'assouplir les conditions de participation des collectivités locales aux projets de logements sociaux ;
le Parlement a adopté, dans le cadre de la loi de finances pour 2011, la cession par l'Etat à titre gracieux de ses terrains.
Par ailleurs, la décision a été prise de garantir les moyens budgétaires de l'Etat sur 5 années à hauteur de 274 millions d'euros chaque année.
Priorité a également été donnée à la résorption de l'habitat insalubre : une circulaire a été adressée le 17 mai 2010 aux préfets sur la mise en place de pôles départementaux de lutte contre l'habitat insalubre et l'institution de plans communaux ; le gouvernement soutient également devant le Parlement la proposition de loi déposée par le député de la Martinique, Serge LETCHIMY.
Le rôle de l'Etat au niveau local a été renforcé avec la fongibilité au sein de la mission outre-mer des crédits d'intervention prévus dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région. Le pouvoir de substitution des préfets en cas de défaillance des collectivités locales figure dans le projet de loi Martinique-Guyane, actuellement en examen au parlement.
La gestion des crédits de bonification des prêts de l'AFD a été transférée au Ministère de l'outre-mer. Les crédits ont été fixés dans la loi de finances pour 2011 à 30 M€.
Deux mesures en faveur des collectivités locales ont également réalisées :
le travail d'augmentation des ressources propres : la dotation « constructions scolaires » de Mayotte a été pérennisée et doublée en 2010 (+ 4,7M€) soit 9,4M€. La dotation spécifique de constructions scolaires a été étendue à la Guyane à hauteur de 10 M€ par an.

Plusieurs initiatives pour améliorer le rendement des impôts actuels par un travail sur l'assiette et le recouvrement ont vu le jour. Ainsi, en Guyane, 700 000 € ont été engagés en 2010 au titre des crédits d'appui gérés par l'AFD sur diverses opérations concrètes visant à améliorer la rentabilité des impositions et redevances locales.
Au cours de vos ateliers de travail, vous allez vous intéresser à la cohésion sociale. Là encore, le gouvernement a agit au travers du CIOM :
Ma priorité, vous le savez, c'est la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit d'un devoir pour nous tous responsables politiques que de permettre à chacun de maîtriser la lecture qui constitue la clé de voûte de tout apprentissage. C'est aussi un élément fondamental pour l'exercice de notre liberté.
La mission d'élaboration d'un plan de lutte contre l'illettrisme a été confiée aux sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse. Ce plan est signé à La Réunion, en Guyane et en Martinique. Il devrait pouvoir l'être très prochainement à Mayotte.
La politique d'accès au livre, outil indispensable de lutte contre ce fléau, donne lieu à programme d'aide des collectivités locales. Je peux citer quelques exemples de réussite :
création d'un poste de conseiller « livre et lecture » à Mayotte ;
inauguration par Frédéric MITTERRAND de la médiathèque de Passamainty à Mayotte les 25 et 26 avril 2011 ;
mise en œuvre de « Premières Pages » à La Réunion ;
aide au conseil général de Guyane à la structuration du réseau des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants ;
avec la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni : des mesures immédiates pour renforcer la bibliothèque municipale au moment de la livraison d'un bibliobus à destination des quartiers et un plan de développement à plus long terme avec la perspective de construction d'une médiathèque dans les nouveaux quartiers.
Par ailleurs, les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse déclinent également le plan « Agir pour la jeunesse » dans leur région. La réussite scolaire des jeunes ultramarins en constitue l'objectif premier. A ce titre, deux écoles de la 2ème chance ont été financées en 2009 (Guadeloupe) et en 2010 (La Réunion). Un projet existe également en Martinique. Un internat d'excellence a été mis en place en Guyane. Enfin, depuis la rentrée 2010, un collège d'excellence sportive a été créé en Guadeloupe, au sein du CREPS de Pointe-à-Pitre La capacité d'accueil est de 150 places pour des élèves de la 4eme à la seconde.
L'excellence est l'objectif poursuivi par deux autres mesures en faveur de notre jeunesse :
la fondation d'entreprises créée dans les Antilles, en partenariat avec le groupe Bernard Hayot et l'UAG afin d'aider les jeunes d'origine modeste à accéder à des fonctions d'encadrement ou à créer leur entreprise;
les échanges universitaires prévus au titre des masters conjoints qui doivent faire l'objet d'une proposition de l'UAG dans le cadre de l'appel à projets lancé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Par ailleurs, HEC intervient en Martinique en partenariat avec la CCI pour un programme de formation adapté aux demandes des chefs d'entreprise et des TPE : le cycle d'enseignement supérieur aux affaires (CESA).
Un programme équivalent est en préparation en Guadeloupe en partenariat avec l'Institut supérieur du mangement et de l'entreprenariat (ISME). Les premières formations devraient intervenir dès septembre prochain.
Enfin un projet de master conjoint UAG-HEC est également en préparation pour former des cadres de haut niveau pouvant « contribuer activement au développement régional et international de la zone caraïbe-Amérique ».
Autre point fort dans notre politique de cohésion sociale, le Service militaire adapté, vous le savez tous, vit actuellement une phase importante de développement voulue par le Président de la République puisqu'il sera en mesure, à l'horizon 2013-2014, d'accueillir 6000 bénéficiaires parmi ceux de nos jeunes les plus en difficulté, soit deux fois plus qu'en 2010.
Cette montée en puissance se traduit dès cette année par une offre supplémentaire de 1000 places.

Les équipes du SMA travaillent avec beaucoup d'ardeur et de générosité à l'atteinte de cet objectif ambitieux et les résultats du début de l'année sont très encourageants.
Beaucoup en métropole nous envient ce dispositif qui marque un effort important de l'Etat et qui contribue à la richesse de nos Outre-mer.
Je note d'ailleurs que nombreux d'entre vous, en local, ont bien compris qu'il y avait là une chance supplémentaire pour l'insertion de notre jeunesse et pour notre avenir ;

Les actions de complémentarité et de mise en cohérence que vous entreprenez avec le SMA portent leurs fruits, je vous encourage donc à les poursuivre et à les multiplier…
Avant de conclure, je voudrais dire à tous les présidents de collectivité et maires de l'Outre-mer que l'Etat se trouve à leurs côtés pour faire progresser les dossiers de leur commune. Je voudrais aussi que vous sachiez toute ma considération pour la mission qui est la vôtre au quotidien. Le rôle d'un maire est déterminant et souvent difficile. Alors, j'entends être auprès d'eux pour faire bouger les choses et la porte de mon bureau rue Oudinot vous sera toujours ouverte.
Je vous remercie.

Mme Marie-Luce PENCHARD,
Ministre chargée de l'Outre-mer





Erine, de Cayenne, lauréate du concours Développement durable.





MOTION SUR L'ENERGIE

Les élus de l'ACCD'OM réunis à Bagnolet pour le 20ème congrès de l'association les 14 et 15 juin 2011

Constatent :

Les collectivités ultramarines sont beaucoup plus dépendantes du pétrole que la métropole ou ses partenaires européens. Cette dépendance a d'ores et déjà engendré des mouvements sociaux de grande ampleur dans tous les DOM :

- L'électricité est fabriquée à 50% à partir de pétrole, contre moins de 10% en moyenne mondiale
- Tous les modes de transports sont pétrodépendants, et les besoins de transports sont importants (notamment maritimes et aériens) au vu de l'éloignement.
- La taille des collectivités est incompatible avec la possibilité de faire fonctionner des moyens lourds de production énergétiques.

Cette fragilité doit être aussi considérée comme une chance historique pour les pays européens et pour l'outre-mer elle-même. L'outre-mer peut ainsi jouer le rôle précurseur de « laboratoire actif » testeur à plus petite échelle des dispositifs permettant d'économiser l'énergie, et de produire des énergies renouvelables.

Demandent donc :

- Que soient mis en place les outils nécessaires à une politique énergétique ambitieuse.

- Que ces outils soient évalués transversalement, par des personnalité politiques et sociales ainsi que des experts des différentes collectivités et des différentes sensibilités pour permettre d'identifier les initiatives les plus prometteuses, et étudier leur applicabilité dans les contextes des autres collectivités.



FINANCES

Les élus de l'ACCD'OM, réunis à Paris les 14 et 15 Juin 2011, ont travaillé dans le cadre d'un atelier sur la fiscalité.

A l'issue de ces travaux, ils renouvellent les termes de la motion adoptée en 2010 et demandent :

- La mise à jour des bases fiscales pour toutes les communes. Il appartient à l'Etat d'assumer ses responsabilités dans ce domaine, en dotant les services fiscaux de géomètres du cadastre supplémentaires.

- L'attribution d'une dotation spéciale de rattrapage à tout l'outre mer et singulièrement à Mayotte après son entrée dans la départementalisation.

- L'organisation d'une importante rencontre au niveau de l'ACCDOM afin de sensibiliser l'Etat sur le maintien de l'octroi de mer ou la pérennisation d'une recette équivalente à celui-ci.

- L'extension de la Convention AFD de 2009, aux communes de Mayotte.

- L'extension du plan COCARDE à tous les territoires.

- La rétrocession aux communes de Guyane des 27 millions d'euros qui leur sont prélevés au titre l'octroi de mer ainsi que le déplafonnement de la dotation superficiaire

- A l'Etat à autoriser l'AFD à préfinancer les subventions d'Etat.

- La prise en considération immédiate du recensement annuel de la population dans tout l'outre mer

- L'attribution d'aides par l'Etat pour la prise en compte de la totalité des problèmes sismiques.

Attirent l'attention de l'Etat sur les difficultés criantes que rencontre Mayotte, difficultés qu'il convient de régler dans un délai plus rapproché que celui préconisé.



MOTION LOGEMENT

Les élus de l'ACCD'OM, réunis à Bagnolet pour le 20ème congrès de l'association les 14 et 15 juin 2011

Expriment leur attachement à une politique de solidarité dans l'accès à un logement digne pour les ménages ultra-marins.

Constatent que les besoins en logements sociaux restent élevés malgré la relance amorcée en 2009 et surtout 2010 et que les taux d'effort des familles doivent être adaptés à leurs revenus, en produisant plus de logements moins chers.

Demandent que le décret portant sur la dérogation de la participation des collectivités locales au financement des programmes de logements sociaux au titre de la surcharge foncière soit prolongée au delà de 2011.

Constatent également que les couteuses opérations d'aménagement sont aujourd'hui un frein à la mise en place de la programmation de logements et par conséquent,

Demandent que soit engagée avec les services de l'Etat une concertation pour identifier les pistes de financement possible.

Rappellent que la diversité des besoins du logement appelle à la mise en place d'une accession sociale adaptée à l'outre-mer et que la défiscalisation peut être une des sources de son financement.

Confirment l'importance d'une gouvernance locale des politiques de l'habitat et l'importance de la politique foncière pour la programmation de logements à la faveur d'établissement public foncier dans chaque territoire.



2012


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - La Réunion - Nov. 2012
2012
LES OUTRE-MER
face à la crise

XXIème CONGRES LA REUNION, du 11 au 17 novembre 2012

LES OUTRE MER FACE A LA CRISE

Samedi 10 novembre : Arrivée des délégations, Transfert vers les hôtels - Journée libre

Dimanche 11 novembre : Arrivée des délégations (suite)
Transfert vers Sainte-Suzanne. 11h00 Accueil par le Maire, **M. Maurice GIRONCEL**
Visite du stade des Eaux vives - Déjeuner à Sainte-Suzanne.
14h30 **Les agendas 21**. Intervenants : **M. Sébastien MARIOTTI**, Chargé de mission « Développement durable-Grenelle » à la DEAL Réunion.
L'Agenda 21 de Sainte Suzanne. **Mme Patricia COUTANDY**, Adjointe au Maire. **Mme Evelyne GRASPERGE** et **Mme Elise CHAPUIS,** PARTNERS CONSULTING - TERRE DE PROJETS REUNION.
16h Accueil de **M. Victorin LUREL**, Ministre des Outre Mer
Fin d'après-midi, retour sur Saint-Denis et installation dans les hôtels - Soirée libre

Lundi 12 novembre : Le Nord
Ouverture des travaux à l'Hôtel du Département à Saint-Denis, 24 rue de la Source
7h30 Accueil - Café
8h00 Discours d'accueil : Président de l'ACCD'OM – Président de l'Association des Maires- Représentant de la conférence des députés des RUP - Présidente du Conseil Général – Président du Conseil Régional – Représentant de l'Etat
10h00 Pause
10h15 **« La Poste, votre partenaire pour rendre vos actions plus lisibles, plus efficaces et plus proches avec vos administrés »**
Intervenants : **M. Nabil KHERBACHE**, Directeur des Comptes Stratégiques Secteur Collectivités.
11h 30 **L'IFREMER : les Outre Mer, des richesses à mettre en valeur**.
Intervenant : **M. Michel ROPERT**, Délégué Océan Indien de l'IFREMER.
12h30 Déjeuner sur place
Après-midi : Rencontre à la CINOR – Visites de terrain
19h30 Invitation CINOR

Mardi 13 novembre : Journée Ouest
8h30 Accueil à La Possession et répartition dans les ateliers.
9h00 - 12h00 Tenue des ateliers :

LOGEMENT SOCIAL : Présidée par **M. Teddy MARY**, Secrétaire Général de l'ACCD'OM.
Intervenants :
« Relever le défi de l'habitat ultra-marin : Pour une loi programme Outre-Mer» M. Mahieddine HEDLI, Directeur à l'Outre Mer de l'Union Sociale pour l'Habitat.
« Politique foncière et logement social » : **M. Jean Louis GRANDVAUX**, Directeur de l'EPFR.

Intercommunalité : Présidée par **Mme Débora KIMITETE**, Vice Présidente de l'ACCD'OM.
Intervenants : **Quelles compétences ? Partage d'expériences**. **M. Christian PAPOUSSAMY**, DGS du TCO – **M. Edmond LAURET**, DGS de la CIVIS – **M. Jean MASSIP**, DGA de la CIREST – **M. Karim LECHLECH**, DGS de la CASUD

Fonds Européens – Octroi de mer - Présidée par **M. Roland ROBERT**, Vice Président de l'ACCD'OM.
Intervenants : **« Crise européenne et conséquences pour les RUP »** avec - **M. Younous OMARJEE**, Député européen – **M. Jean Jacob BICEP**, Député européen, **« La compétitivité de La Réunion dans la zone euro »** par **M. Philippe NARASSIGUIN**, Maître de conférences de Sciences Economiques

Gestion des déchets : Présidée par **Mme Marie Lucile BRESLAU**, Vice Présidente ACCD'OM.
Intervenants : **« Quel modèle économique dans la gestion des déchets...public, privé ? »** **M. Pierre CHAMPION** et **M. Gilbert PARIS** du Groupe SEMARDEL. **M. Frédéric SENAMAUD,** LRVP (Plastic Omnium)
12h30 Déjeuner sur place
Après-midi - **« Problématique des déplacements »**
14h00 La Route des Tamarins. Visite
16h00 Accueil aux Avirons par le Maire, **M. Michel DENNEMONT**
16h45 - 18h00 **La route du Littoral, présentation de la liaison Nord/Ouest**
18h30 Soirée sur place. Retour vers 21h30 sur Saint Denis

Mercredi 14 novembre : Journée Est
8h30 Accueil à la mairie de Salazie
9h00 à 11h30 Séance de travail sur le thème **« Les finances des collectivités »**
9h à 10h30 : **M. Christian ROUX**, Président des Chambres Régionales des comptes de La Réunion et de Mayotte, **M. Bertrand DIRINGER**, Président de la Chambre Régionale des comptes des Antilles et de la Guyane.
10h30 à 11h30 : AFD, **M. Marc DUBERNET**, Directeur de l'Agence de La Réunion (**Les outils AFD pour le financement des collectivités locales d'Outre Mer**), CDC, **M. Olivier CAMAU**, Directeur Régional Océan Indien (**Le financement des collectivités locales par le fonds d'épargne**), **M. Guy THAUREAU**, Directeur à l'Outre Mer de La Banque Postale.
11h30 à 12h30 **« Bien préparer les appels d'offres »** Intervenants : **M. Imrhane MOULLAN**, DGS de Saint Philippe et formateur CNFPT – **M. Nabil KHERBACHE**, Directeur des Comptes Stratégiques Secteur Collectivités Groupe La Poste.
12h30 Déjeuner sur place
14h30 Présentation du Parc National
16h00 Retour vers Saint Denis
19h30 Diner à Sainte Suzanne

Jeudi 15 novembre : Journée Sud
8h30 Accueil à Saint-Pierre, Domaine des Pierres, par le Sénateur Maire **Michel FONTAINE**.
9h00 à 11h00 Commune de Saint Pierre et CIVIS : **« L'Aménagement comme facteur de réponse à la crise »** (ZAC de Pierrefonds, ZAC Canabady, ZAC Cap Austral, ZAC Océan Indien)
11h00 à 12h00 Restitution des ateliers. Vote des Motions et résolutions.
12h00 à 12h45 Allocutions de clôture par chaque territoire.
13h00 Déjeuner sur place
14h30 **« Le CHU participe au développement de l'économie locale, investissement, formation, mutualisation des moyens... »** : Visite du pôle Mère/Enfants de Terre Rouge.
19h00 Réception à l'invitation du Conseil Régional

Vendredi 16 novembre
Visites à la carte et journée libre
10H00 Conseil d'administration
19h30 : Soirée de Gala ACCD'OM à Saint Paul

Samedi 17 novembre : Départ des délégations.

Discours d'ouverture

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Représentant de l'Etat,
Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Communautaire et de la Jeunesse de la République des Seychelles,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires Nationaux et Européens,
Monsieur le Représentant de la Conférence des Députés des RUP,
Monsieur le Représentant du Président du Conseil Régional de la Réunion,
Monsieur le Représentant de la Présidente du Conseil Général de la Réunion,
Monsieur le Maire de Saint-Denis,
Messieurs les Présidents de Chambres Régionales des Comptes,
Monsieur le Président de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien,
Madame le Maire de la Ville de Victoria aux Seychelles,
Mesdames et Messieurs les Elus de la Réunion,
Mesdames et Messieurs les Elus de l'Ensemble des Collectivités d'Outre-Mer Représentées,
Mesdames et Messieurs les Responsables des différents Organismes Représentés,
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je suis très heureux de me retrouver, avec vous, dans cette magnifique Ile de la Réunion, pour le 21ème congrès de l'Association des Communes et des Collectivités d'Outre-Mer.

Très heureux de m'y trouver de nouveau, après la fructueuse visite de travail que j'ai récemment effectuée ici au début du mois de septembre.

J'étais venu en tant que président de l'ACCD'OM. Mais j'étais aussi venu en tant que président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique.

J'ai notamment pu rencontrer différents responsables de structures intercommunales pour m'informer des orientations qu'ils avaient pu prendre dans certains domaines. Et j'ai vraiment pu apprécier la qualité de l'action menée ici par ces structures, mais également par différentes collectivités locales de la Réunion.

Aujourd'hui, l'occasion m'est donnée, une nouvelle fois, de remercier la population et les élus de la Réunion pour la qualité et la chaleur de leur accueil.

Disant cela, je veux tout naturellement saluer la vice-présidente Huguette VIDOT, représentant le président de Région, Didier ROBERT.

Mes salutations vont aussi au vice-président Daniel ALAMELOU, représentant Madame la présidente du Conseil général, Nassimah DINDAR, qui a bien voulu mettre cette enceinte de l'Hôtel du Département à notre disposition.

Un grand salut également à Monsieur le Maire de Saint-Denis, Gilbert ANNETTE, et, plus largement, à l'ensemble des élus réunionnais présents dans cette salle.

Je veux maintenant souligner la présence de toute une série d'autres personnalités.

Je tiens évidemment à mentionner celle de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion, car elle traduit l'intérêt que les autorités de l'Etat portent à l'action de l'ACCD'OM et aux préoccupations des élus ultramarins.

Je veux aussi insister sur la présence de deux invités exceptionnels qui nous honore.

Il s'agit de Monsieur Denis ROSE, représentant le ministre du Développement Communautaire et de la Jeunesse de la République des Seychelles, et de Madame Jacqueline MOUSTACHE-BELLE, Maire de la Ville de Victoria aux Seychelles.

C'est pour nous un grand plaisir de les accueillir, d'autant que leur participation répond à la volonté de l'ACCD'OM d'avoir un partage d'expériences toujours plus large.

Nous avons aussi avec nous trois de nos parlementaires nationaux et européens : le Sénateur Maire de Saint-Pierre, Michel FONTAINE, ainsi que les députés européens, Younouss OMARJEE et Jean-Jacob BICEP.

Nous bénéficions aussi de la présence de Monsieur Younous OMARJEE, représentant de la Conférence des Députés des RUP.

Je suis heureux de saluer, par ailleurs, les Présidents des Chambres Régionales des Comptes de la Réunion et de Mayotte, d'une part, des Antilles et de la Guyane, d'autre part : Messieurs Christian ROUX et Bertrand DIRINGER.

Je suis heureux, enfin, de saluer Monsieur HOUSSEN ALIBAY, Maire de Diego Suarez et Prési-

dent de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien. Et je veux tout de même mentionner l'échange que nous avons pu avoir, hier, avec le ministre Victorin LUREL, qui ne peut assister à ce congrès ; un échange forcément utile en cette période de difficultés, où les crédits affectés au budget de l'outre-mer ont, malgré tout, pu afficher une légère augmentation.

Je tenais, en tout cas, à remercier toutes ces personnalités que je viens d'évoquer. A remercier également celles et ceux qui vont animer les ateliers programmés, sans oublier les partenaires qui contribuent à la tenue de ce congrès. Mais j'y reviendrai dans un instant.

Je veux, pour l'heure, saluer les différentes délégations venues des outre-mer.

Malgré la conjoncture, malgré la difficulté pour un aussi grand nombre d'élus d'harmoniser leurs agendas, nous sommes ici particulièrement nombreux.

Nombreux, aux côtés de nos collègues de la Réunion, à avoir fait le déplacement depuis la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Mayotte, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique.

Toutes ces délégations incarnent la diversité des outre-mer et, en même temps, la volonté qui anime nos collectivités de relever solidairement les défis qui leur sont communs.

La force de notre association, nous la sentons bien en étant ainsi réunis.

Elle naît du formidable réseau de convivialité et d'amitié que nous formons ! Convivialité et amitié qui ne sont pas antinomiques du travail rigoureux et qui sont même, souvent, le ferment des solidarités les plus durables.

La force de notre association, c'est la crédibilité qu'elle a su acquérir tout au long de 21 années d'action ! Crédibilité au sein même des outre-mer. Crédibilité auprès des autorités de l'Etat et des instances européennes. Crédibilité à l'égard de nos partenaires publics et privés.

La force de l'ACCD'OM, c'est sa capacité à rassembler ! Et cela s'est encore vérifié, au cours des deux dernières années, par l'adhésion de quatre nouvelles collectivités.

La force de l'ACCD'OM, c'est la fidélité à ses engagements ! C'est de constituer « un cadre permanent de réflexion, de proposition et d'action sur les questions de développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement » spécifiques aux outre-mer.

J'y ai, pour ma part, constamment veillé durant ces deux années, avec le soutien du bureau et celui de la centaine de nos collectivités membres.

REFLEXION, PROPOSITION, DETERMINATION À AGIR, c'est, par delà le temps du bilan, la vocation même de tout congrès.

Le thème qui va nous occuper, « Les outre-mer face à la crise », nous invite fortement à cultiver ces trois impératifs. Ce thème nous est pratiquement dicté par l'actualité.

Les outre-mer sont dans le monde. Un monde plongé dans une crise que l'on estime sans précédent.

La controverse entre experts qui assurent que le plus dur est passé et spécialistes qui préviennent que le pire est à venir est une chose. Pour ce qui est du présent, le constat est unanime : crise mondiale, crise européenne, crise nationale, crise des collectivités locales. C'est le poids de la récession, la tyrannie de la dette publique, la montée des inégalités, du chômage et des exclusions,… Le tout dans un contexte déjà ancien de réchauffement climatique et de destruction de la planète.

Eh bien, je crois que ce thème de la crise va nous placer au cœur de la double problématique des outre-mer.

La problématique des contraintes particulières et des handicaps structurels, la problématique des facteurs qui fragilisent les économies ultramarines et les rendent plus vulnérables que d'autres aux effets de la crise mondiale, européenne et nationale.

Mais, a contrario et tout autant, la problématique des nombreux atouts de nos collectivités ; des atouts qui, en temps de crise, méritent d'autant plus d'être valorisés. Et nous savons ce que cela peut signifier en matière d'environnement, de biodiversité et de recherche, de politique énergétique, de dynamique de création de PME et TPE, de positionnement à l'interface entre l'Europe et différentes régions du monde, de possibilité de lancer des expériences-pilotes en matière de développement durable, pour ne citer que ces exemples.

C'est, j'en suis convaincu, ce double regard qui sera constamment présent tout au long des travaux très denses qui nous attendent. D'important sujets seront abordés dans les ateliers prévus, tels la richesse maritime des outre-mer, le logement social, les nouveaux enjeux de l'intercommunalité, les fonds européens et l'octroi de mer, la gestion des déchets, le transport, les finances des collectivités locales ou encore l'aménagement et la santé.

J'en profite, comme je l'annonçais tout à l'heure, pour remercier chaleureusement les personnalités (élus ou responsables d'organismes publics et privés) qui ont accepté de mettre leur temps et leur expertise au service de l'animation de ces ateliers.

Je remercie aussi différents partenaires qui ont contribué à la tenue de ce congrès :

La Région et le Département de la Réunion, les communes de la Possession, de Sainte-Suzanne, de Salazie, de Saint-Pierre et des Avirons, sans oublier les structures intercommunales membres de

l'ACCD'OM : la CINOR, le TCO et la CIVIS ;

J'exprime aussi la gratitude de l'ACCD'OM aux précieux partenaires que sont La Poste, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts et Consignation et la Réunion Villes Propres.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Au moment où va s'ouvrir ce 21ème congrès, je veux vous dire à quel point ce fut pour moi un honneur et une fierté d'assurer la présidence de l'ACCD'OM.

Ce fut une remarquable expérience humaine. Une confirmation de ce que l'échange, le rassemblement et la solidarité ne suffisent certes pas à triompher des difficultés, mais augmentent fortement les chances d'y parvenir.

Je tiens vraiment, et publiquement, à saluer l'engagement des collègues membres du bureau. L'engagement de tous nos membres. L'engagement du Secrétaire Général, Teddy MARY, mais aussi de notre Délégué Général, Lilian MALET, dont l'abnégation, la passion des outre-mer et les qualités humaines sont mises au service de l'association avec une sorte de détermination tranquille.

Au sein de l'ACCD'OM, beaucoup a été fait ces deux dernières années ! Beaucoup a été fait ces vingt dernières années !

Beaucoup reste à faire, bien sûr.

Tout en confortant notre site internet et notre magazine « Outremag », il importe sans doute de réfléchir à la mise en place d'outils de communication contribuant à renforcer l'impact de nos revendications, mais également à optimiser le partage de nos expériences et de nos réflexions.

Il importe certainement de maintenir notre ambition d'œuvrer en faveur de la formation des élus.

Il importe nécessairement de promouvoir une image toujours plus valorisante des outre-mer. Une image plus conforme à ce qu'ils sont, je veux dire des collectivités moins demandeuses d'assistance que désireuses d'optimiser leur capacité d'initiative. Des collectivités qui possèdent de multiples richesses, parmi lesquelles des identités composites qui leur confèrent une certaine expérience du vivre-ensemble.

Conformément à notre principe de présidence tournante, le relais sera passé, en fin d'année, à la Région Pacifique.

Vous pouvez compter sur ma détermination à poursuivre mon engagement au sein de l'association et au service des outre-mer. Car c'est ensemble que nous ferons de l'ACCD'OM un interlocuteur toujours plus écouté sur les grandes questions qui mobilisent nos collectivités et nos élus.

Pour l'heure, je souhaite vraiment que cette semaine soit la plus riche possible pour chacune et pour chacun d'entre vous.

Qu'elle confirme pleinement qu'ANSANM, NOU PLI FO !

Bon congrès à toutes et à tous !

Vive les Outre-Mer ! Et Vive l'ACCD'OM !

Eugéne LARCHER - Président de l'ACCD'OM






ACCD'OM 2012
BIENVENUE
A SAINTE
SUZANNE


ACCD'OM 2012
BIENVENUE
A SAINTE
SUZANNE


ACCD'OM
association des communes et collectivités d'outre-mer
CONSEIL GÉNÉRAL
LUNDI 12 NOVEMBRE






XXIème CONGRES DE L'ACCD'OM
La Réunion, 11 au 17 novembre 2012
OMARJEE Younous
LA REUNION


XXIème CONGRES DE L'ACCD'OM
La Réunion, 11 au 17 novembre 2012
NARASSIGUIN Philippe
LA REUNION


XXIème CONGRES DE L'ACCD'OM
La Réunion, 11 au 17 novembre 2012
BICEP Jean-Jacob
PARLEMENT EUROPEEN










SOCSAF.com











« MOTION SUR LA GESTION DES DECHETS»

- **Considérant** la volonté des élus de valoriser et de traiter au moindre coût les déchets,

- **Conscients** de la mise aux normes des décharges,

- **Conscients** que l'argent des déchets doit gérer les déchets mais que l'investissement nécessite
- une aide conséquente des services de l'Etat et des fonds européens, surtout en Polynésie Française et à Mayotte
- une concrétisation des Plans d'Elimination des déchets ménagers et assimilés dans les départements où ils existent,

- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012

- **Proposent la mise en place** :

- D'une éducation de la population pouvant aller à des sanctions avec le slogan »Gérons les déchets que nous produisons »

- D'un accompagnement technique et financier adéquat à la situation de chaque territoire tenant compte d'études approfondies proposant une solution viable au cas par cas accompagné d'un échéancier progressif

« MOTION SUR LES AGENDAS 21»

- **Considérant** que la démarche d'Agenda 21 est à même de permettre une prise de conscience des populations sur les atouts et les faiblesses de chaque territoire et d'apporter des éléments de réponse concrets aux besoins de développement durable et solidaire,

- **Considérant** que cette démarche apporte également une réponse à la nécessité de préserver la biodiversité de nos territoires,

- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012
- **Confirment** leur intérêt pour la démarche d'Agenda 21.

- **Appellent** les communes et collectivités des Outre Mer qui n'ont pas encore lancée une telle démarche à le faire et aux différents services de l'Etat à apporter leur soutien à ces collectivités.

« MOTION SUR LES RESSOURCES ULTRAMARINES »

- **Considérant** que les Outre Mer apportent à la France et à l'Europe un espace maritime conséquent faisant de celle-là la 2ème puissance maritime mondiale.
- **Considérant** que ces espaces constituent une richesse très importante dont l'estimation précise reste à faire.
- **Considérant** que tant dans les territoires ultramarins qu'au niveau métropolitain l'opinion publique n'a pas une conscience majoritaire de ces richesses,
- **Considérant** les risques pour l'environnement de ces exploitations à venir,
- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012
- **Demandent** un travail de recherche et exploratoire plus approfondi pour déterminer les ressources qui pourraient être exploitée.
- **Demandent** une plus grande vulgarisation des résultats de ces recherches.
- **Appellent** les pouvoirs publics et les associations à la plus grande vigilance sur les risques environnementaux
- **Disent** qu'ils seront vigilants sur le bénéfice direct de ces exploitations au profit des économies locales.

« MOTION SUR L'OCTROI DE MER »

- **Considérant** le rôle important de l'Octroi de mer pour les budgets des collectivités des Départements d'Outre Mer, notamment au niveau de l'emploi
- **Considérant** que des études sont en cours dans les différents territoires afin de déterminer la forme que prendra ce maintien
- **Considérant** la baisse généralisée des dotations aux collectivités et des Fonds européens,
- **Considérant** la faiblesse des dotations pour les PTOM,
- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012
- **Demandent** le maintien du dispositif dans une forme à déterminer,
- **Demandent** à être consultés sur les propositions qui seront faites par les différents territoires,
- **Demandent** l'étude d'un nouveau statut pour les P.T.O.M.

« MOTION LA POSTE, BANQUE POSTALE»

- **Considérant** que le contexte actuel des collectivités est en pleine mutation (pression budgétaire, dématérialisation des échanges encouragée par l'Etat et évolution du comportement des administrés)
- **Considérant** que La Poste se positionne comme le partenaire logique de l'action publique locale, pour accompagner la valorisation de celle-ci auprès des administrés, optimiser les échanges sous toutes leurs formes entre les administrés et les collectivités, renforcer les services de proximité,
- **Considérant** l'entrée de la Banque postale sur le marché des prêts aux collectivités,
- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012
- **Souhaitent** conforter le partenariat avec La Poste tant à l'échelon local qu'à l'échelon national.
- **Appellent** de leurs vœux la mise en place d'un partenariat entre La Poste et les OPT pour la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie, à même d'offrir aux élus de ces territoires les mêmes facilités de communication.
- **Demandent** à ce que les collectivités de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie puissent également avoir accès aux outils financier qui sont mis en place.

« MOTION SUR LE RAPPORT COUR DES COMPTES »

- **Considérant** le Rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière des communes des DOM
- **Considérant** que l'ACCD'OM attire l'attention des pouvoirs publics depuis de nombreuses années sur la situation et les besoins spécifiques de nos collectivités,
- **Faisant suite** au débat organisé avec les Présidents de Chambres régionales des Comptes Océan Indien et Antilles/Guyane du 13 novembre 2012,
- Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès à La Réunion du 11 au 15 novembre 2012
- **Estiment** qu'il n'est pas possible de comparer les communes de métropole qui ont plusieurs siècles d'existence et qui ont connu un développement et une évolution dans un contexte différent avec celles de nos territoires,
- **Confirment** la nécessité d'approfondir la réflexion pour une prise en compte réelle de leurs difficultés,
- **Se proposent** d'organiser des rencontres régulières de réflexion avec les associations de Maires et les Chambres régionales ou territoriales des comptes.

« MOTION SUR LA PROBLEMATIQUE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT OUTRE-MER »

Les membres de l'ACC DOM, réunis en Congrès annuel, du 11 au 17 novembre 2012, à l'Ile de La Réunion,

- RAPPELLENT
Que les Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) ainsi que la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie sont porteurs d'enjeux d'assainissement particulièrement importants.
En effet, outre les risques financiers importants liés au non respect des objectifs de la DRC (Directive Cadre Européenne 2000/60/CE, du 23 octobre 2000), si ces territoires devaient ne pas réussir à développer leurs stations d'épuration et les réseaux d'assainissement collectif correspondants et atteindre, par la même, les objectifs nationaux de bon état fixés pour 2015, faute de pouvoir mobiliser les moyens financiers pour y parvenir ;

- CONSTATENT
Que, nonobstant les efforts déjà réalisés, l'assainissement dans ces DOM souffrent de nombreuses difficultés qui, si elles perdurent, ne leur permettront pas de rattraper leur retard structurel par rapport aux départements de l'hexagone. Il s'agit plus précisément de difficultés telles :
• un entretien des équipements (stations d'épuration, réseaux...) largement insuffisant ;
• des sous-produits d'assainissement non valorisés et ne disposant pas de suffisamment de filières d'élimination sécurisées ;
• un assainissement pluvial quasiment inexistant et un assainissement industriel à développer ;
• un assainissement non collectif qui connaît un début de traitement, alors que ce type d'assainissement est largement majoritaire dans les DOM ;
• des besoins financiers disproportionnés par rapport aux capacités de paiement actuel des territoires, liés à une grande dépendance des subventions nationales et européennes fondé sur le principe de « l'eau paye l'eau et l'assainissement paye l'assainissement » ;

- DEPLORENT
Le peu de marge de manœuvre que leur laisse l'application de l'instruction budgétaire et comptable M49, dont la philosophie principale est le « cloisonnement budgétaire », au moment même où :
• les préfinancements privés sont insuffisants ;
• les recours à l'emprunt se complexifient ;
• l'augmentation conséquente de la redevance assainissement semble à proscrire.

En conséquence, les membres de l'ACC DOM,

- PRECONISENT
1) la mise en place, par le Gouvernement, du principe de fongibilité asymétrique des budgets eau et assainissement, permettant au gestionnaire d'utiliser des crédits pour des dépenses qui n'étaient pas prévues à l'intérieur d'un programme budgétaire donné ;
2) l'intervention appuyée de l'Europe, afin d'obtenir dans le prochain Programme Opérationnel/FEDER 2014-2020, en cours d'élaboration, un renforcement significatif des financements dédiés à la politique d'assainissement des eaux des Régions Ultrapériphériques de l'Europe qui accusent un retard structurel important, au premier rang desquelles figurent les Départements d'Outre-Mer français.
3) La simplification des procédures de sortie d'indivision, notamment dans l'avancement des projets publics d'aménagement ou d'urbanisme ;

« MOTION SUR LE LOGEMENT SOCIAL»

Les membres de l'ACCD'OM réunis en congrès annuel du 11 au 15 novembre 2012, à l'île de la Réunion

Rappellent :
Que les Territoires d'Outre Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Polynésie et Nouvelle Calédonie) souffrent d'un mal de développement en terme de logement social avec une diminution depuis 4 années et une légère hausse depuis 2011, le manque de foncier et le taux des ménages.

Constatent :
- Le prix élevé de la construction sur le logement social,
- L'absence des communes et des collectivités dans les instances de décision,
- La faible adéquation entre les conditions de financement du logement social et les revenus des familles,
- Que la problématique du Foncier en Outre Mer demeure un frein au développement économique, à la politique du logement,
- La volonté de la Nouvelle Calédonie de construire 14000 logements à l'horizon 2020,
- L'importance de l'accès à la propriété pour répondre aux besoins de logement,
- Une forte tendance de racheter par des bailleurs sociaux au titre de VEFA des programmes immobiliers en Martinique,
- L'insuffisance d'ingénierie financière au sein des collectivités,
- L'absence d'une cellule d'accompagnement des projets dans certaines collectivités

Déplorent :
- Le peu d'intérêt que porte l'Etat au problème du foncier et au coût du loyer par rapport aux revenus des ménages à Mayotte particulièrement mais aussi dans les autres territoires,
- Le prix trop élevé de la construction,l
- L'inadéquation entre l'enveloppe globale et la différence de coût appliqué par territoire,
- Le retard cumulé dans les territoires ultra marin concernant le logement social

Préconisent :
- Une loi Programme Outre Mer sur le logement,
- Une aide à la pierre plus forte nécessaire pour améliorer les taux d'effort des familles,
- De permettre aux Seniors de pouvoir accéder plus facilement à un logement digne compte tenu de leurs faibles revenus (retraites),
- De rendre opérationnel les EPF,
- Le renforcement de la ligne budgétaire Unique
- Le maintien de la défiscalisation comme source de financement complémentaire
- La mise en place du PNRU 2

Le bureau 2013/2014 de l'ACCD'OM:

PRESIDENTE:
Mme Debora KIMITETE.
1ère adjointe de Nuku Hiva, Polynésie Française

VICE PRESIDENTS:
NOUVELLE CALEDONIE: Mme Ghislaine ARLIE, Maire de Farino
MAYOTTE: Mme Ramlati ALI, Maire de Pamandzi
LA REUNION: M. Roland ROBERT, Maire de La Possession
ST PIERRE ET MIQUELON: Mme Karine CLAIREAUX, Sénateur Maire de St Pierre
GUYANE: Mme Marie Laure PHINERA HORTH. Maire de Cayenne
GUADELOUPE: Mme Marie Lucille BRESLAU, Maire de Baillif
MARTINIQUE: M. Eugène LARCHER, Maire de Les Anses d'Arlet

SECRETAIRE GENERALE:
Mme Corine VOISIN, Maire de La Foa, Nouvelle Calédonie

TRESORIER:
M. Georges PUCHON Maire Adjoint de Pirae, Polynésie Française

MEMBRES:
Mme Sylviane TEROOATEA, Maire de Uturoa, Polynésie Française
M. Jean Dominique ATCHICANON, Vice Président du Centre de Gestion FPT (La Réunion)
M. Amélius HERNANDEZ, Président du SIAEAG, Guadeloupe
Mme Nicole BOUTEAU, Maire adjointe de Papeete, Polynésie Française



2013


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXIIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Paris - Nov. 2013
2013
Bilan et perspectives...
OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
2012
LES OUTRE-MER
face à la crise

Le congrès 2013 s'est tenu à Paris les 15 et 16 novembre à la Porte de Clichy sur le thème « Bilan et perspectives ». Le Ministre des Outre Mer a été représenté par le Directeur Général à l'Outre Mer, **Monsieur Thomas DEGOS** et la Ministre déléguée à la réussite éducative, **Madame George PAU LANGEVIN**, a participé à une matinée sur les rythmes scolaires.

Programme du congrès:

Vendredi 15 novembre :

08h00 9h00 Accueil des congressistes
09h00 10h00 Discours d'ouverture du congrès :
• Présidente de l'ACC'DOM
• Président de l'AMF
• Président de la Région Ile de France
• Ministre des Outre Mer
10h00 10h15 Pause
10h15 11h15 Séquence Développement durable : Présidée par **Mme Corine VOISIN**, Secrétaire Générale de l'ACCD'OM : **« Un aménagement durable du territoire en Outre-mer »**, avec les Eco Maires, **M. Bruno BESSIS**, Adjoint au chef du bureau de l'urbanisme opérationnel – Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, et des exemples d'Eco-quartiers.
10h15 11h45 En parallèle, Atelier pour les Centres de gestion, présidé par **Mme Marie Laure PHINERA-HORTH**, Vice Présidente de l'ACCD'OM
Présentation de **« IDEAL Connaissances un outil pour la formation et l'information des agents de la FPT »** par **M. Simon ROMANET**, Responsable du Développement.
Intervention de **M. Philippe LAURENT**, Vice Président de l'AMF et Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.
11h15 11h45 Présentation des rapports de **M. Jean Jacob BICEP**, Député européen, **« Impact du réchauffement climatique sur les iles de l'Union européenne »** et **« Les transports dans les RUP »**.
11h45 12h15 Présentation du livre **"Made in Trappes"** par l'auteur, **M. Alain DEGOIS**, un document sur la réalité de la banlieue d'aujourd'hui, loin des clichés et autres idées reçues…
12h30 13h45 Déjeuner
Séquence Finances présidée par **M. Georges PUCHON**, Trésorier de l'ACCD'OM: **Comparaison des structures de budget entre DOM/TOM/METROPOLE.**
14h00 15h00 Présentation des situations locales par les Présidents de Chambre Territoriale des Comptes de Polynésie Française, **M. Jean LACHKAR**, et de Nouvelle Calédonie, **M. François MONTI**, avec la participation du Président de la Chambre Régionale des Comptes des Antilles/Guyane, **M. Bertrand DIRINGER**.
15h00 15h30 Débat avec la salle
15h30 16h00 Pause
16h00 18h00 Suite de l'atelier avec les interventions de la DGCL, de **M. Jérémie DAUSSIN-CHARPANTIER** de la division collectivités locales et aménagement urbains de l'AFD et de **M. Jacques TURPIN,** pour l'Agence France Locale.

Samedi 16 novembre :

09h00 09h15 Synthèse de la première journée avec **M. Pierre Yves CHICOT**
09h15 10h30 Atelier **Les rythmes scolaires et la réussite éducative,** Présidé par **M. Eugène LARCHER**, Vice Président de l'ACCD'OM.
Présentation de la réforme et introduction au débat par **Mme George PAU-LANGEVIN**, Ministre Déléguée à la Réussite Educative.
Témoignages de communes d'Outre-Mer :
• Saint Laurent du Maroni (973) **Mme Sophie CHARLES**, 1ére adjointe
• Saint Benoît (974) **M. Dominique ATCHICANON**, Maire adjoint
10h30 10h45 Pause
10h45 11h45 suite de l'atelier
11h45 12h30 Groupe La Poste : **«Pensez Proximité : La Poste Courrier vous accompagne dans le développement de votre relation citoyenne »**
12h30 13h45 Déjeuner
14h00 15h00 **Décentralisation, quelle place pour la commune demain et pour l'intercommunalité ?**
Présidée par **Mme Debora KIMITETE**, Présidente de l'ACCD'OM
M. Serge MORVAN, Directeur Général des Collectivités Locales – **Me Philippe BLUTEAU**, Avocat de l'APVF
Séquence **Fin de mandature, bilan et perspectives pour nos collectivités et pour l'ACCD'OM**,
15h00 15h15 - Présentation de la synthèse du Congrès des communes de Polynésie française par le SPC PF
15h15 15h30 Pause
15h30 16h30 Présentation des rapports de synthèse des travaux et vote des résolutions
16h30 17h30 La parole aux Territoires, Intervention des Associations de Maires et clôture du congrès.
17h30 Synthèse générale du congrès par **M. Pierre Yves CHICOT**
18h Départ en bus vers le 15e (Pour ceux n'ayant pas de moyens de transport)
18h45 Apéritif d'accueil
20h15 Diner et animation par les délégations



Discours d'ouverture du congrès:

Monsieur Thomas DEGOS, représentant Monsieur le Ministre,
Monsieur le représentant du Ministre du développement communautaire et des sports des Seychelles,
Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président de la Région Ile de France qui s'est excusé,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les élus régionaux, départementaux, communaux et intercommunaux,
Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

C'est avec un immense plaisir que j'ai l'honneur de vous accueillir au XXIIe congrès de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer, au congrès de l'ACCD'OM.
Certains participent à cette manifestation pour la première fois. Je leur souhaite tout spécialement la bienvenue et j'espère qu'ils reviendront. Vous le savez tous, nous aurons une année électorale spéciale l'année prochaine puisqu'elle verra, entre autres, le renouvellement des élus municipaux et des intercommunalités. C'est pour cette raison que nous avons préféré tenir notre congrès ici même, à Paris, plutôt qu'en Outre Mer. Malgré cela, plusieurs de nos collègues nous ont fait savoir qu'ils étaient déjà en campagne et n'ont donc pas fait le déplacement. Ils s'en excusent auprès de vous.

Je voudrais, en préambule, regretter l'absence de notre Ministre des Outre Mer, Monsieur Victorin LUREL, qui n'a pas pu se joindre a nous en raison de son agenda chargé nous a-t-il fait savoir, mais nous sommes heureux de saluer son représentant Monsieur Thomas DEGOS, Directeur General des Outre Mer. Votre présence est un hommage aux élus des Outre Mer qui œuvrent jour après jour au service de nos concitoyens et ce, vous le savez comme nous, dans un contexte particulièrement difficile tant la situation sociale est tendue et nos moyens de plus en plus limités. Il nous faut toujours faire mieux avec moins, alors même que nous avons tous un potentiel de développement important. Nous sommes riches, nous ne le savons pas assez, nous sommes riches et en métropole on ne le sait pratiquement pas. Je sais, pour vous avoir entendu, que vous êtes totalement conscient de la richesse des Outre Mer, totalement conscient de ce que nous apportons à la nation et à l'Europe mais malheureusement, nous ne sommes pas encore assez nombreux à en être pleinement conscient. Il y a la un travail à faire pour que les décideurs et l'opinion publique, tant chez nous que sur le plan national, aient une meilleure vision de notre potentiel. Nous adhérons totalement au projet de Cités des Outre Mer, qui revient régulièrement à la surface, et que vous souhaitez concrétiser avec l'aide de la Région Ile de France et de la Mairie de Paris. Cela contribuera certainement à améliorer notre image mais il ne faudra pas hésiter à appuyer d'autres initiatives dans ce sens. Sachez que nous en ferons et que nous comptons sur votre soutien. Merci à la chargée de mission sur les dossiers Outre Mer à la Présidence de la République, Mlle Camille REINAULD, pour sa présence aujourd'hui.

Je voudrais également regretter l'absence des Présidents des deux délégations parlementaires mises en place au Sénat et à l'Assemblée Nationale, Monsieur Serge LARCHER, sénateur de Martinique et Monsieur Jean Claude FRUTEAU, Député Maire de Saint Benoit a La Réunion, qui devaient nous faire l'honneur de leur présence et se sont excusés. Nous espérons a l'avenir que nous pourrons travailler plus étroitement avec eux pour faire avancer les Outre Mer et faire entendre les problèmes spécifiques que nous rencontrons.
Nous regrettons également l'absence du Président de l'association des Maires de France qui n'a pas souhaité participer a notre congrès mais force est de constater que les difficultés de dialogue sont latentes entre nous. Nous avons l'impression que l'AMF vit l'ACCD'OM comme un concurrent alors que nous sommes complémentaires et qu'un partenariat fructueux pourraient se remettre en place.

Je dis remettre en place car il n'en a pas toujours été ainsi. Nous comptons sur les Présidents des associations des Maires, pratiquement tous présents ici, pratiquement tous adhérents à notre association et qui sont membres de droit de notre conseil d'administration. Ils sont bien placés et savent donc bien qu'il n'y a aucune concurrence entre nous. Nous tenons chaque année notre congrès en amont de celui de l'AMF et nos congressistes ne comprennent pas que le travail de réflexion et de propositions qu'ils font ne soit pas pris en compte à sa juste valeur. Il serait équitable et profitable de pouvoir partager celui-ci avec les autres élus des Outre Mer au cours de la journée qui se tient à la mairie de Paris. Or, nous n'avons pas été autorisé à participer à la table

ronde ni à intervenir à la tribune pour évoquer les conclusions de notre congrès. Le conseil d'administration, réuni hier, a donc souhaité que les présidents d'associations des Maires des Outre Mer expriment leur désapprobation vis-à-vis de l'attitude de l'AMF à notre égard. Pour se faire, nous avons sollicité les associations des Maires pour la tenue d'une réunion de concertation à l'occasion de notre AG. Unis, nous sommes une force, nous devons être entendus.

Merci également à nos autres partenaires associatifs, l'AFCCRE, l'APVF, la Fédération des EPL, les Ecomaires, avec qui nous entretenons de bonnes relations. Je voudrais citer la participation active de l'AFCCRE au diner débat que nous avons organisé il y a quelques mois dans le cadre de la préparation des accords de partenariat pour la gestion des fonds européens sur la période 2014/2020. Je voudrais encore citer la participation active de l'APVF à l'atelier que nous tiendrons sur l'intercommunalité et celui des Ecomaires sur notre séquence Développement durable. C'est la Secrétaire Générale de l'association, Corine VOISIN, Maire de La Foa en Nouvelle Calédonie qui aura en charge cette séquence. La DGCL, représentée en outre par son directeur général, Monsieur Serge MORVAN, interviendra tant sur la séquence finances que sur l'atelier intercommunalité.

Voici trois des thèmes qui seront traités au cours de ces deux journées. Evidemment, il nous faut faire un choix car il n'est pas possible de traiter tous les sujets de préoccupation que nous avons, les uns et les autres. Dieu sait s'ils sont nombreux ! Néanmoins, d'année en année, notre association travaille sur pratiquement tous les problèmes spécifiques que nous rencontrons. Si nous regardons en arrière et reprenons toutes les motions adoptées depuis 22 ans maintenant par nos congrès successifs, nous constaterons que la grande majorité a été concrétisée par des décisions des pouvoirs publics. C'est une mine de propositions et tous les gouvernements, comme les partis politiques, s'en sont inspirés.

Pour ce congrès, nous continuons le partenariat, initié l'année dernière à La Réunion, avec les Chambres des Comptes. Nous aurons donc une après-midi qui sera consacrée aux finances, après-midi qui sera présidée par notre trésorier, ancien Ministre des Finances et élu de Pirae en Polynésie, notre ami Georges PUCHON, avec la participation des deux Présidents de chambre territoriale de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie ainsi que du Président de la Chambre régionale des Antilles Guyane qui représentera son collègue de La Réunion qui s'est excusé.

Merci à vous messieurs pour cette participation qui, j'en suis persuadée, sera fructueuse pour vous comme pour les élus et les collectivités qu'ils ont à gérer.
Nos partenaires des institutions financières viendront enrichir cette séquence de leur vision éclairée. Merci donc à l'AFD et à la Caisse des Dépôts, qui s'est excusée, tous les cadres étant en réunion aujourd'hui, pour leur fidèle soutien.

Autre sujet d'actualité qui touche principalement les départements d'Outre Mer mais qui intéressera également les élus des autres territoires, les rythmes scolaires.
C'est la Ministre déléguée a la réussite éducative, Madame George PAU LANGEVIN, qui nous fera l'honneur d'introduire le débat sous la houlette de notre vice président Eugène LARCHER. Ce ne sera pas la première que celle-ci participera à l'un de nos congrès et c'est avec plaisir que nous la remercions.

Nous avons initié un autre partenariat cette année avec les centres de gestion en organisant une rencontre à Angers il y a quelques mois.
Nous avions alors proposé de tenir un atelier spécifique à leur attention et nous aurons donc, présidée par notre collègue vice présidente et Maire de Cayenne, Marie Laure PHINERA HORTH, la présentation d'un outil au service des collectivités et plus particulièrement des agents territoriaux, IDEAL CONNAISSANCES, que certains d'entre vous connaissent déjà. M. Philippe LAURENT, Vice Président de l'AMF et Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale interviendra aussi dans cet atelier.
Autre partenaire fidèle de l'association, La Poste présentera certains de ses outils à disposition des collectivités et des élus.

Nous aurons également une présentation du congrès que les communes de Polynésie française ont tenu, fin juillet début aout, auquel l'ACCD'OM a participé, avant une synthèse de nos différents ateliers et le vote des motions et résolutions. Nous avons demandé aux associations des Maires de prendre la parole avant que chaque territoire puisse s'exprimer dans le cadre d'un bilan et des perspectives à tracer pour les années à venir. Nous avons d'ores et déjà reçu des propositions de motion de l'association des Maires de Guyane qui seront soumises a votre approbation.
Nous aurons tout au long de nos travaux un auditeur assidu, Monsieur Jean Yves CHICOT, que je remercie d'avance car il remplace M. Christian VITALIEN au pied levé. Il aura la charge de nous présenter une première synthèse le 16 au matin et une autre en fin de journée et qui viendra éclairer de ses compétences notre congrès.
Je n'ai pas pu nommer tous nos invités de marques présents aujourd'hui et je m'en excuse auprès d'eux mais l'important c'est qu'ils soient présents et qu'ils sachent que nous apprécions leur participation.

Je ne serai pas plus longue. J'espère que vous aurez tous l'occasion de vous exprimer et de partager votre expérience et vos préoccupations au cours de ces deux journées qui se termineront samedi par une soirée de gala qui, je vous le rappelle, sera en partie animée par les prestations que chaque délégation voudra bien nous préparer.
Je vous remercie une fois encore de votre participation et vous souhaite à tous un fructueux congrès 2013.

Debora KIMITETE - Présidente de l'ACCD'OM








SYNTHESE XXIIème CONGRES DE L'ACCDOM

Les sujets majeurs de préoccupation de ce congrès qui rassemble 125 élus :
•Le partenariat avec les chambres territoriales et régionales des comptes
• Les rythmes scolaires
•La fonction publique territoriale

1-Discours de la présidente de l'ACCD'OM : Mme KIMITETE

Le contexte du congrès: Une année électorale spéciale: une double consultation pour la première fois dans l'histoire de la République: les élus municipaux et les conseillers communautaires.
L'actualité politique et administrative locale: La situation sociale tendue et les moyens limités. Ceci étant, nous sommes riches mais nous ne le savons pas assez et la France hexagonale le sait encore moins.
La prospective: Une meilleure vision de notre potentiel constituerait un saut qualitatif franchi si on passait de l'ignorance à l'effectivité.
La cité des outre-mers, la restauration du dialogue avec l'AMF, sont des chantiers qui suscitent le plus grand intérêt pour l'ACCD'OM.
2-Discours de la mission outre-mer: Mr DEGOS
La période actuelle : est une «période de transition»: priorités d'investissements pour les 7 prochaines années (contrats de projets, contrats de développement etc.).
Les crédits de la Mission outre-mer continuent d'augmenter (1% d'augmentation: 20 millions après une progression de 5% l'année dernière).
-5 priorités:
•Le logement social
•La jeunesse et l'emploi
•La commande publique
•Les entreprises (exemple: la dépense fiscale comme mode d'accès au financement pour les entreprises)
•Les fonds européens (un peu moins de 4 milliards d'euros pour la période 2014--2020) articulés autour de 11 objectifs (exemples: l'économie de l'intelligence; l'économie verte; le développement de l'emploi, de la formation et lutte contre la pauvreté)
--Une préoccupation majeure: le réchauffement climatique
Le plan national d'adaptation aux changements climatiques (80 actions -230 mesures) issu du Grenelle inclut la question de la transition énergétique. Les enjeux sont d'ailleurs multiples: maîtrise et efficacité énergétique; l'innovation dans la production de l'énergie; l'émergence de nouveaux projets prenant en compte les singularités ultramarines; l'énergie solaire photovoltaïque etc.

--Les contrats de projets Etat--Région (2014--2020)

Outil privilégié de la relation contractuelle entre le pouvoir central et le pouvoir local. Il s'agit de faire émerger des projets stratégiques.
Le périmètre est élargi pour les outre--mers sur la base d'une circulaire ministérielle: 6 thématiques sont identifiées: (emplois, infrastructures, énergie, recherche, filière d'excellence, développement durable).

Le rattrapage dans certains domaines (assainissement, collecte et valorisation des déchets) représente un objectif à atteindre dans le cadre de la nouvelle programmation 2014--2020.

***

I--SEQUENCE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
L'action publique efficace est subordonnée à la constitution d'équipes formées et motivées.
1--Mr Simon Romanet: le travail collaboratif: Présentation de «IDEAL Connaissances d'un outil pour la formation et l'information des agents de la fonction publique territoriale»
L'association Réseau Idéal créée en 1985 par les conseils généraux (mutualisation des connaissances entre administrations territoriales).

IDEAL Connaissance est associée à la Caisse des dépôts (10 000 collectivités utilisatrices et 42 000 agents formés dans ses réseaux).

Les solidarités, le développement du territoire, l'environnement, la sécurité, le pôle ressources sont les différentes communautés professionnelles d'intervention.
La méthode consiste à promouvoir l'échange d'expériences sur la base de questions posées et faisant l'objet de réponses au sein du réseau.

Le processus collaboratif relève de la communauté. Il s'effectue en 4 temps: un appel à formation; la validation du sujet; le choix des intervenants; l'ouverture des inscriptions.
La plate-forme d'échange constitue un outil de veille, un outil de formation.
L'accès à une culture commune d'action publique locale est également un objectif poursuivi:
--la culture du don et contre-don (bénéfice de l'expertise et valoriser l'expertise),
--la recréation permanente du lien social

2-Mr Philipe Laurent : la Fonction Publique Territoriale «bilan et perspectives» (Président du conseil supérieur de la fonction publique territoriale)
Les élus d'outre-mer siègent au sein du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).
Institution paritaire représentant 20 représentants des élus locaux et 20 représentants syndicaux. Elle est chargée de formuler des avis obligatoires sur les textes relatifs à la fonction publique territoriale.

Elle a réussi à asseoir son influence, notamment grâce à la qualité de ses travaux. Le CSFPT établit des rapports adoptés à l'unanimité qui font de plus en plus autorité.
Parmi les rapports relatifs à l'outre-mer, on citera celui relatif au transfert des personnels dans la perspective de la fusion des départements et régions en Guyane et en Martinique.
La «troïka: centre de gestion, CNFPT et CSFPT» donne l'occasion à leur président l'occasion de travailler ensemble dans la perspective de la défense des intérêts de la fonction publique territoriale, et surtout une politique de meilleure connaissance de l'emploi public local.

En 2009, un comité interministériel de l'outre-mer a abordé des questions importantes concernant hélas, la seule fonction publique d'Etat.

La question de l'emploi local, la précarité, «la sur-rémunération» des fonctionnaires, les centres de gestion sont autant de sujets qui suscitent l'intérêt du CSFPT.
DEBAT:
L'indexation des fonctionnaires territoriaux à Mayotte a été oubliée par le décret: les collectivités publiques peuvent-elles dans le cadre d'une délibération procéder à l'ajustement?
Le rapport du CSFPT sur la transition de l'emploi public local à Mayotte sera disponible au début de l'année 2014. L'AMF soutient la démarche de la prise en compte de la situation mahoraise du point de vue

Etablir une étude mettant en relation le rapport du coût payé par les collectivités au CNFPT et le service rendu. Dans ce contexte, la mission hygiène, santé et sécurité représente une pierre d'achoppement dans la mesure où les maires sont exposés. Par ailleurs, la question d'un observatoire de la santé au travail est posée.
Traiter la réponse avec chaque délégation régionale du CNFPT. Le président du CSFPT se propose de révoquer ce sujet avec le président du CNFPT.

Dans le cadre de l'intercommunalité, l'abaissement du seuil des recettes entraîne l'augmentation du taux de cotisation obligatoire. Le remboursement des décharges syndicales.
Les grandes collectivités ont mutualisé les moyens pour avoir des centres de gestion puissants. La perte de ressources des centres de gestion est une préoccupation nationale, même si c'est une problématique qui pose avec certainement davantage d'acuité dans les Outre Mer. Le CSFPT y est attentif.

II---SEQUENCE DEVELOPPEMENT DURABLE

1---Nathalie DUGAIN (chargée de mission): un aménagement durable du territoire en outre---mer

Les éco-maires? Association créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus.
Les initiatives:
-concours: «les outre-mer durables»
-publication sur le panorama durable des Outre Mer et colloque sur les récifs coralliens

-une étude: « aménager plus qu'un défi»(problématiques: complexité des territoires; crise du logement; les projets en urgence)
On observe une maîtrise relative des outils et supports nationaux en matière d'aménagement durable.
On observe par ailleurs une réelle volonté des collectivités à s'investir dans une démarche Éco Quartier en mettant l'accent sur le principe de réalité traduit dans la prise en compte de l'identité territoriale.

2---Philipe Bessis: La démarche nationale EcoQuartier

L'aménagement durable induit d'autres enjeux que ceux qui sont couramment cités. On distingue: le vivre ensemble, la fracture sociale, la redynamisation économique, l'arrivée des entreprises etc.

Trois idées phares:
-La ville durable est un concept comportant des racines internationales (1992: Rio; 1997: Kyoto; 2009: Copenhague; 2010: Cancun; 2010: Nagoya; 2012: Rio+20).
-Ne pas tout réinventer
-Tirer les leçons de l'histoire en considérant les forces et faiblesses des modèles imposées au développement des villes
Les propositions du Ministère:
-Le plan «ville durable»
-la méthode de l'appel à projets
-la définition d'un référentiel (ville durable et éco-quartier)
La démarche:
-2009: appel à projets (160 dossiers de candidature)
-mise en place d'un club éco-quartier
-2011:second appel à projets (393 dossiers de candidature)

Les principes clés du label EcoQuartier:
-Le label n'est pas une norme (contextualisation des engagements pour chaque projet)
-Le label s'adapte à tous les contextes (culture, histoire, taille ne conditionnent pas le recours à cet outil)
-Le label est une démarche progressive (elle s'inscrit dans le temps)

Ce label pour toutes les collectivités et tous les acteurs vise à:
-impulser les projets
-rendre durable les projets
-garantir une qualité minimale des projets d'EcoQuartier

La Charte Nationale EcoQuartier comporte 4 dimensions :
-démarche et processus (participation des citoyens
-la mixité sociale
-la dynamique économique
-la dynamique écologique
Des chartes ont été signées en Nouvelle-Calédonie, à la Réunion (3), en Guyane, Guadeloupe et en Martinique.
Perspectives pour 2014: le lancement des évaluations; préfiguration de la ville durable; extension de la stratégie à l'international

DEBAT:
Il n'y a pas de transposition possible de schémas (ville de Sainte-Anne, Martinique).
L'absence de maîtrise du foncier fait obstacle aux politiques d'aménagement à Mayotte. Par ailleurs, les communes mahoraises sont encore au simple stade de l'assainissement (demande de retour d'expériences)
La mise en œuvre de l'assainissement exhorte à penser l'aménagement très longuement en amont.

L'articulation entre le développement durable des villes et le thème de la rénovation urbaine.
Les projets de l'ANRU visent à l'encouragement du travail sur l'aménagement durable.

3---Jean---Jacob Bicep: «impact du réchauffement climatique sur les îles de l'Union Européenne» et «les transports dans les RUP»
Le changement climatique risque de comporter des conséquences terribles sur les espaces insulaires: la montée des eaux; les réfugiés climatiques possibles.
Le coût de l'inaction est encore plus important est le fil conducteur du rapport consacré à «l'impact du réchauffement climatique sur les îles de l'UE».
6 messages forts du rapport:
-Les îles sont sous---représentées dans l'UE (700 000 km2)
-Les infrastructures des îles sont vulnérables
-Le secteur agricole est en danger
-La perturbation de la ressource halieutique
-L'augmentation sensible de transmission de virus
-La perte de biodiversité
Il existe une spécificité insulaire en matière de réchauffement climatique, telle est la conclusion de cette étude.

«Les transports inter-urbains dans les RUP»
Rôle et capacité d'action de l'UE pour améliorer les transports inter-urbains dans les RUP.

Le constat premier: les politiques sont mal adaptées et mal fléchées au niveau européen.
-Les réseaux publics sont opérés par la route: recherche de solutions innovantes
-Les réseaux sont très peu interconnectés
-Les réseaux sont énergivores alors que les RUP pourraient être
-La gouvernance est très peu coordonnée

Préconisations:
-Un plan de transport intégré et intermodal pour chaque territoire
-Garantir un meilleur besoin de connecter les RUP aux marchés extérieurs
-Eriger les îles en modèles de mode de transports durable (exemple de l'île de Marie-Galante)
-Mieux intégrer le secteur du tourisme dans les réflexions sur le transport
-Mettre en valeur non pas les handicaps dans les stratégies prospectives mais davantage les opportunités.

DEBAT:
Etude sur les transports a été remportée par un cabinet allemand et la deuxième étude a été remportée par un cabinet belge/britannique.
Le député se propose d'organiser une réunion conviant les responsables des transports des RUP, le ministre français des transports et les membres de la commission transport du Parlement Européen.L'étude a vocation à être vulgarisée.

4---Alain Degois: présentation du livre «Made in Trappes»

La culture peut générer de l'argent. Exhortation à promouvoir la culture dans les îles en dénichant les talents.
La culture constitue une réponse écologique.

III---SEQUENCE FINANCES: Présentation des situations locales par les chambres

1---Jean Lachkar (président de la chambre territoriale des comptes de Polynésie française)

L'analyse financière en PF est subordonnée à l'analyse géographique et humaine.«Les singularités conditionnent l'analyse financière des communes en permettant de rendre plus intelligible et plus intelligente des agrégats budgétaires».

•La dispersion géographique

48 communes dont 98 communes associées en raison de leur dispersion sur plusieurs îles (118 îles 4 millions de km2 d'océan).

Ces communes associées sont des sections de communes (L 2411-1 du CGCT). Ces communes ne font pas l'objet de budgets annexes.

68% de la population résident sur l'île de Tahiti. La mise en place d'une fiscalité locale est rendue donc complexe. La totalité des fonctions administratives se situent dans les îles du vent, et notoirement à Tahiti.

Les communes de la PF sont des petites communes: 35 sur 48 comptent environ 2200 habitants.

100% des populations municipales habitent dans des communes de moins de 50 000 habitants. Aucun polynésien ne vit donc dans une grande ville, à l'inverse d'autres territoires ultramarins (Guyane, Fort-de-France, Abymes etc.).

•La concentration des hommes et des activités sur l'île de Tahiti inscrite dans une dynamique d'intercommunalité.

•Les communes de la PF n'ont pas de marges financières, ce qui appelle l'engagement de réformes de fond.

a) Les communes ne disposent pas de marge de manœuvre

Les communes présentent des comptes consolidés déficitaires. Une accentuation de la dégradation des comptes en 2009 et en 2010.

La situation consolidée permet de mettre en évidence au moins trois caractéristiques majeures:

-La forte dépendance des communes aux décisions prises en dehors des conseils municipaux. On distingue le fond intercommunal de péréquation fiscale et les centimes additionnels constituent une fiscalité propre à la PF; il n'existe pas de taxe d'habitation, ni de contributions territoriales.

La fiscalité transférée de la collectivité centrale aux communes explique cette dépendance. La dépendance est inversement proportionnelle à la taille de la commune. La dépendance est en moyenne de 63% et jusqu'à 80% pour le Tuamotu Gambier.

5 communes sont en redressement budgétaire. Pour la majorité d'entre elles, les plans ont été suivis et elles sont sur une bonne trajectoire.

Les recettes des communes ont connu une forte régression depuis 2010. On note une réduction de l'assiette du FIP (créance de 4 milliards de franc pacifique au profit des communes). L'avance de trésorerie de 5 milliards de franc auprès du gouvernement français a été acceptée en vue notamment de payer cette créance.

Les trésoreries communales sont de plus en plus tendues. Les délais de règlement des fournisseurs s'allongent.

Le défaut de marges de manœuvre procède d'un cycle cumulatif de difficultés: produire des services publics se heurte à 4 obstacles majeurs et stratégiques: la faiblesse du levier fiscal (le cadastre n'est pas à jour), les charges de personnel, l'endettement, la capacité d'épargne entraînent une dépense chronique des dépenses d'équipement.

-Les fortes dépenses de personnel doublé d'un sous-encadrement: Les communes ont des niveaux de dépenses supérieurs à la France entière: 58% en PF au lieu de 43% en France hexagonale.

-Un niveau d'épargne trop faible, mais qui a pour effet de réduire leur endettement.

Ce cycle non vertueux entrave le développement des communes.

b) Le fait communal en Polynésie française

Le fait communal en PF est le fait de l'Etat alors qu'en France hexagonale les communes précèdent l'Etat.

La légitimité de la commune est considérée comme une alternative à l'aménagement du territoire.

Les communes ne sont pas des collectivités territoriales de plein exercice car la collectivité centrale ne prend pas suffisamment en compte le fait communal.

Il est nécessaire de desserrer les contraintes par des réformes de fond intéressant plusieurs aspects de la gestion communale: maîtriser les dépenses par entre autre le financement des SPIC par les usagers; mettre en adéquation le financement et les charges communales.

2---François Monti (président de la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie)

En Nouvelle-Calédonie la ressource nickel ne place pas ce territoire dans la même position économique que la PF. La NC compte 150 000 habitants. L'essentiel de la population est concentré dans la province Sud.

a) Les communes ont peu de marges de manœuvre en dépit de statistiques meilleures qu'en PF

Les besoins (en infrastructure, en habitat social, en réseau voirie) sont importants, compte tenu de la dimension du territoire (Lifou grand comme la Martinique, Yaté grand comme Paris).

On note une dépendance des communes aux transferts en 2011. La fiscalité reversée est le FIP (42%); la dotation de l'Etat est de l'ordre de 19%; les autres recettes 39%.

On observe une faiblesse du levier fiscal (24% en moyenne des ressources calédoniennes). Il faut souligner les difficultés différentes (différence entre Nouméa 41% des recettes fiscales et Ouvéa 1% des recettes fiscales).

Les communes calédoniennes disposent de peu de personnels (33% en NC alors qu'il est de 56% dans les DOM et 43% pour la France entière).

Les taux d'épargnes sont supérieurs à ceux des DOM et de même niveau qu'en France hexagonale.

b) La place singulière du fait communal en Nouvelle-Calédonie

Toutes les possibilités statutaires de conférer aux communes une plus grande maîtrise de leur situation budgétaire ne sont pas exploitées.

Conclusion

Il convient de tarifer les SPIC (exemple de la distribution de l'eau), de mettre en place des plans pluriannuels d'investissements.

26% du territoire sont composés de terres coutumières. Il faut tenir compte de cet élément d'importance pour envisager une réforme fiscale (adapter la fiscalité locale en donnant davantage de marges manœuvre aux communes comparé aux provinces).

3---Bertrand DIRINGER (président de la chambre régionale des comptes des Antilles et de la Guyane)

Un «problème massif de trésorerie» (non paiement des cotisations sociales et parfois de la part salariale; des paiements mandatés qui ne sont pas réglés).

Les collectivités ne sont pas en mesure d'emprunter, d'où le rôle décisif de l'AFD.

Le cas des collectivités qui ont contracté des emprunts toxiques.

DEBAT:

Il y a une plate-forme commune qui semble nous dire qu'il y a des difficultés qui sont probablement liées au statut des territoires. Le remodelage de la fiscalité est subordonné à la strate territoriale au-dessus (Saint-Pierre et Miquelon).

Renforcer la gouvernance communale en PF pour donner des moyens aux communes: Une situation différente nous est donnée de voir (l'Etat est lui-même en difficulté). Il faut réinventer des équilibres de pouvoirs institutionnels tout en encourageant à la concertation. Les communes de la PF ont formulé des propositions pour la péréquation du FIP.

Les difficultés de recouvrement de redevances qui vont encore compliquées la situation des communes (la prescription était trentenaire et elle est devenue quadriennale avec le nouveau CGCT.

Par ailleurs le trésor public ne veut plus poursuivre les redevables qui n'ont pas de boîte postale alors qu'il s'agit ¼ des administrés).

Les exigences environnementales auxquelles doivent faire face les communes compliquent la situation des communes, combinées à cela, on note une absence de caisses de chômage et une dégradation générale en PF.

Des progrès formidables ont été enregistrés par les communes au cours de cette mandature (Polynésie Française).

Comment expliquer que les charges de personnels soient aussi faibles en N-C?
La commune est le parent pauvre du système institutionnel.

4--Jérémie Daussin--Charpantier: Le financement du secteur public ultramarin(AFD)

a) L'activité de l'AFD dans les Outre Mer
Un EPIC dont le capital est détenu à 100% par l'Etat (triple tutelle: MAE; MINEFI et MOM).
Une institution financière soumise à la loi bancaire et traduction d'OSEO dans les Outre Mer.
Le principal opérateur de l'Etat pour les pays en développement.
Implantée dans 9 territoires ultramarins (10% des effectifs), l'activité a progressé. Elle dispose d'une palette d'outils diversifiés (prêts à des conditions bonifiés et non bonifiés, garanties au secteur public: 470 millions d'euros).
L'AFD et la CDC montent en puissance du fait de la disparition de Dexia.
13% de l'encours dans les Outre Mer. 70% des communes ultramarines sont financés par l'AFD.

b) Le rôle de l'AFD vis-à--vis des collectivités et ses modes d'intervention

Un rôle de subsidiarité par rapport aux banques commerciales.
Un rôle modifié depuis 2010-2011: 40 à 45%des besoins annuels de financements.
Le prêt à condition bonifiée constitue une forme de péréquation au bénéfice des collectivités d'outre-mer.
L'accompagnement des collectivités dans la projection de leurs équilibres financiers doublé d'une volonté de jouer un rôle en qualité de conseil (Région Martinique, Province Nord en N--C, intercommunalités réunionnaises, prévention des restructurations).
5 types d'intervention de l'AFD :
- financements classiques
- l'anticipation simple de la dégradation financière
- prévention renforcée de la situation financière
- accompagnement du redressement
- restructuration

c) Une brève analyse par l'AFD de la situation financière locale

Les difficultés financières du secteur public local est lié au rôle moteur dans l'économie et dans l'emploi local dans un contexte social tendu (exemple: le poids de la commande publique).
Par ailleurs, le poids de l'octroi de mer (25 à 30% des recettes des communes des DOM en moyenne) est un élément explicatif saillant. La taille des communes et leur superficie (47 des 50 communes françaises les plus vastes sont ultramarines) pondèrent les charges positivement.
Est soulignée, la difficulté des intercommunalités à prendre leur essor.
On observe que les différences de situation financière entre les collectivités et la déclinaison à l'identique de l'exercice des compétences locales et de la conduite des politiques publiques.
Le financement du secteur public local:
---des investissements estimés à 3 milliards d'euros.
---un recours à l'emprunt qui représente 1 milliards d'euros.
---Il n'y a pas de pénurie de crédits en dépit du désengagement des banques commerciales.
---La difficulté du financement à court terme pour certaines collectivités.

5--Yves Millardet: un nouvel outil pour financer les collectivités territoriales (Natixis)

L'argent emprunté par les collectivités auprès des établissements financiers provient des marchés financiers.
Un nouvel outil pour financer les collectivités territoriales de la part de Natixis: regrouper les collectivités territoriales pour constituer une banque.
L'agence France Locale (AFC) aura a son capital les collectivités territoriales pour lever des capitaux pour fournir des crédits à long terme aux membres qui la composent. Il s'agit de fluidifier l'accès aux financements pour les collectivités territoriales.
L'AFC débutera son activité dès l'agrément obtenu auprès des autorités prudentielles de régulation bancaire. Le régulateur, les agences de notation doivent avoir une perception extrêmement sérieuse de l'AFC. Par conséquent, les collectivités décentralisées présentes au démarrage doivent être irréprochables. L'objectif est d'obtenir les meilleurs prix.
L'AFD et la CDC voient d'un bon œil la démarche de l'AFC car elle finance à un niveau trop élevé les besoins en financement des collectivités territoriales.

I- ATELIER : LES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Pau Langevin

La réforme va entraîner la modification de condition de vie de millions de familles.

Les motivations :
- une très réforme qui vient de très loin. Travailler 3 heures l'après midi n'est pas souvent supportable. C'est encore plus vrai pour les territoires situés outre-mer.
- L'analyse du point de vue du moment de l'apprentissage et le moment de la réceptivité est essentiel.
- Le point de vue des chronobiologistes milite en faveur de la réforme.
- Parmi les pays de l'OCDE, la France est mal classée. Les élèves français sont parmi les plus mal classés pour déchiffrer un texte. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour inverser la tendance.

La prospective :
Le niveau de chômage des jeunes est très élevé. L'éducation et la formation doivent être une priorité en France. Le budget de l'éducation national est « sanctuarisé ». La formation des enseignants est reconsidérée (le relèvement du niveau n'est pas suffisant). L'utilisation du numérique dans les écoles.

Les critiques :
- « Les enfants sont fatigués » (la réponse : l'heure du coucher la veille)
La contrainte pour les enseignants : le nombre d'heures demandé par l'EN est rigoureusement le même. Sauf que le mercredi matin est un temps scolaire de meilleure qualité. Une matinée de plus certes, mais l'enfant scolarisé le mercredi matin libère les parents pour leur permettre de disposer de temps supplémentaire favorable au travail des femmes par exemple.

Les avantages :
- L'occasion pour l'Etat et les collectivités de jouer sur le levier formation et réussite des enfants. Les enfants des milieux bourgeois ont des activités multiples, payés par les familles (savoir être ; façon de comporter etc.). Les activités périscolaires sont un moyen d'avoir accès à d'autres savoirs au service de la réussite éducative.
- Les activités périscolaires ne sont pas totalement neuves : des choses remarquables se déroulent déjà dans les communes.
- Simplifier l'approche (l'exemple du coin lecture pour l'élève qui aime la lecture).
- Le coût : les aides sont prévues (fond d'amorçage a été renouvelé pour l'année prochaine ; la CAF a décidé de réorganiser ses aides pour mettre sur pieds les activités scolaires)

Une réforme importante : en jeu l'avenir des enfants et des élèves
Une réforme sociale : réduire les inégalités
Une réforme qui prend en compte ce qui existait déjà : le rôle éducatif des collectivités.
Une réforme démocratique : reconnaissance du partenariat avec les mairies

DEBAT :

Les rotations à Mayotte : manque de locaux entraîne la succession de groupes d'élèves dans les mêmes salles. Par ailleurs, il n'existe pas de cantines scolaires à Mayotte, mais un système de collations. Les enfants ne pourront pas tenir de 7h à 15h. Faire bénéficier aux communes du fond d'amorçage pour régler progressivement le problème des locaux scolaires.
La problématique de l'immigration clandestine : 600 classes manquantes va passer rapidement à un nombre plus important.
Là où il n'y a pas d'associations, il faudra les créer, ce qui emporte des coûts supplémentaires. La réponse réside dans les aides à apporter aux communes.

La construction des locaux scolaires est dévolue aux communes. Ces difficultés ne font pas obstacle à l'organisation d'activités périscolaires. Ces activités peuvent se dérouler à l'extérieur des salles de classes.
La visite de la Ministre en janvier prochain sera l'occasion d'une concertation plus longue pour trouver des solutions (cantines scolaires ; aides de la CAF).

Mr Dominique ATCHICANON (Adjoint au maire de Saint-Benoît)

Les effectifs :
25 écoles dont établissements privés.
4500 élèves
Transportés 1405
3h/semaine : 22 écoles ont adhérés au projet (1800 élèves et 220 animateurs 78 agents de la commune et 42 agents recrutés)

La stratégie de la commune :
éducation et l'égalité des chances.
La commune travaille à l'élaboration d'un Plan éducatif global

Les activités :
Danse, chant, théâtre, lecture, écriture, informatique, éducation à la citoyenneté, sécurité routière, langues vivantes etc.

La méthode :
La concertation entre tous les acteurs.

Le coût :
1 million d'euros
800 000 euros : personnel
200 000 euros : équipement

Mme Sophie CHARLES (1ère adjointe Saint-Laurent du Maroni)

L'état des lieux :
La commune possède une équipe de réussite éducative et a déjà mis en place des activités périscolaires.

Les difficultés :
- l'organisation de l'école et la démographie :
Ville d'immigration et une population scolaire en constante augmentation. 8200 enfants dont 3000 de maternelle. 200 personnes sont affectées au fonctionnement des écoles. Un important nombre d'enfants transportés (1500).
- l'absence de cantines scolaires ;
- une pénurie des personnels d'encadrement ;
- l'impact sur les services municipaux ;
- le régime de journée continue (régime dérogatoire).

Le rythme de cette réforme : ne peut-on pas envisager un temps de mise en place plus souple pour les collectivités municipales de Guyane pour favoriser la concertation pour tous les acteurs ?
La mise en place d'activités périscolaires n'est pas une obligation si la communauté présente une incapacité totale ou partielle.
Tant pour la Guyane que pour Mayotte, les contraintes existantes nous invitent à travailler pour trouver des solutions, notamment sur la question de la restauration scolaire.

Les autres thèmes abordés :

- La répartition de l'enveloppe sur l'année entière et non pas simplement sur l'année civile
- La nécessité de l'adaptation des rythmes scolaires aux réalités du terrain. Le gouvernement doit en tenir compte.
- Comparaison n'est pas raison : il n'est pas possible de comparer une situation allemande avec celle de la réalité archipélagique de la Guadeloupe.
- Une baisse de 80% à 40% de l'aide gouvernementale concernant la mise au norme sismique (Guadeloupe).
- La mise en œuvre de la réforme oblige d'y consacrer du temps : l'organisation des transports ; les vœux des élèves et des parents ; la prise en charge des personnels.
- La prise en charge par la collectivité publique des activités périscolaires pour favoriser les enfants des classes populaires.
- Les communautés d'agglomération exercent les compétences transport et restauration ce qui facilite les choses pour certaines communes (Anses d'Arlet - Sud de la Martinique).
- Le contraste entre le Nord et le Sud de la Martinique en matière de mise en œuvre des rythmes scolaires.
- La possibilité du choix entre le samedi et le mercredi pour l'aménagement scolaire crée des difficultés d'une commune à l'autre.

II- SEQUENCE COMMUNICATION DU GROUPE LA POSTE

Didier Neyrolles : le facteur numérique

Les activités postales :
- La communication commerciale
- La relation clients
- La logistique urbaine
- La philatélie

Les évolutions :
- Digitalisation des échanges
- Rationalisation au sein des entreprises
- La gestion de la baisse de l'activité en 13 ans

Les choix opérés :
- Transformation rapide et radicale dans les usages et les activités
- Demeurer le média majeur de la relation client désormais globale et multicanale
- Accompagner le développement du e.commerce
- Capitaliser les atouts de la Poste
- Etre l'inventeur du service à domicile

Les moyens :
- Avahis.com (plate-forme de e.commerce)
- Flottes de véhicules adaptés à l'environnement urbain ou autre
- La commercialisation de services par l'entremise du smartphone mis à disposition par la Poste pour ses préposés (exemple : prise de photos par un agent postier de sinistres acheminé en direction de la compagnie d'assurance).

Frédéric Hoareau : les produits et les services offerts aux collectivités territoriales (CT)

Le constat :
- La dématérialisation des échanges est une priorité pour les CT
- Ces échanges doivent passer par le site internet de la collectivité

La gestion de la relation citoyen (AGRC) :
- Optimiser les demandes de citoyens vers les services et de la collectivité vers les citoyens

Les bénéfices :
- Meilleure gestion des services de la commune (traçabilité)
- Meilleure image
- Simplification des démarches
- Participation active de la vie de la commune
- Sérénité, suivi, alerte-citoyen etc.

Les villes signataires pionnières outre-mer : Saint-André (Réunion), Le Port (Réunion).

Les objectifs :
- Orchestrer l'ensemble des informations échangées avec les citoyens
- Rendre les services accessibles en mobilité
- Faciliter la gestion des incidents constatés par les citoyens par la géolocalisation

Offrir les services minimaux de la Poste dans certaines collectivités (ex : Mayotte)
Doter les territoires ruraux de fibres optiques
Réduire la fracture numérique
Démocratiser le haut débit dans les outre-mers

III-Décentralisation : quelle place pour la commune demain et pour l'intercommunalité

Serge Morvan (Directeur Général des Collectivités Locales)

Une double tutelle pour les collectivités territoriales depuis 2012 : le ministère de l'Intérieur et le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique

Le bloc communal : On a vu des tentatives multiples pour remédier au nombre important de communes en France (plus de communes en France que les 15 de l'U.E. de l'époque).
La démocratie locale est très forte en France du fait de la multiplicité des communes.

Quels moyens dont peuvent disposer les communes ?
- La ressource fiscale des petites communes fait obstacle à la conduite des politiques publiques.
- Les lois Guichard de 70 ont proposé la fusion des communes (communes nouvelles)
- L'intercommunalité à fiscalité propre qui succède aux syndicats (SIVU ; SIVOM ; ouverts ; mixtes).

L'intercommunalité à fiscalité propre :
- Des ressources propres votées par le conseil communautaire, d'où un pouvoir fiscal qui s'exerce sur les habitants et les entreprises (la communauté de ville).
- La communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine et les métropoles.

Les évolutions :
- L'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires à compter du mois de mars 2014 sous la forme d'un système qui est celui du fléchage.
- Le fléchage vaut pour les communes d'au moins 1000 habitants.
- Pour les métropoles, la question d'un suffrage universel indépendant va s'imposer vraisemblablement en 2020.

- Le mode de scrutin électoral peut avoir pour conséquence de créer une concurrence de légitimité démocratique.
- La baisse des dotations des communes de 1,5 milliards d'euros en 2014 (3,6% de la DGF).
- Les pouvoirs renforcés du préfet ont permis d'aller outre la volonté de certains conseils municipaux.

La crainte d'une dilution d'une intercommunalité qui deviendrait puissante :
- Le pouvoir fiscal autonome a pour effet que l'intercommunalité n'est plus un simple outil.
- Les communes gardent des compétences au regard du CGCT. Les communes restent la base du système de démocratie locale.
- Il faut lutter contre tout déficit démocratique. Aussi, il faut donner à des structures qui ont des pouvoirs importants d'être soumis à une censure démocratique.

Philippe Bluteau (avocat de l'APVF)

Une position d'observateur engagé !

La menace sur le bloc communal et le bloc local par l'intercommunalité :

- Il existe une crainte de la supra communalité. La métaphore de la grenouille dans l'eau chaude et dans l'eau tiède.
- La réforme de l'intercommunalité de 2009/2010 qui concerne la finance, la compétence et la gouvernance : l'intercommunalité sous l'angle de la solidarité (le fond de péréquation intercommunale)
- La rationalisation de la carte intercommunale (2011). Qu'est-ce que cela signifie ? Une raison pure qui guide une bonne copie avec un préfet qui corrige quand il y a lieu.
- Les schémas départementaux ont provoqué des fusions, des extensions aboutissant à un processus de dilution (passage d'une dizaine à plusieurs dizaines de communes dans des structures intercommunales).
- Election intercommunale : la pire solution ? Une élection directe avec le même bulletin et 2 listes pour ne pas déconnecter la commune et l'intercommunalité (la recherche d'un choix politique cohérent de l'électeur).

Les compétences
- L'urbanisme : le PLUI (renforcer l'intégration par l'exercice des compétences obligatoires).
- La compétence nouvelle : gestion des espaces aquatiques et inondation (compétence intercommunale).
- Il faut suivre le troisième texte de l'acte III de la décentralisation (création des offices du tourisme, assainissement, la gestion des aires des gens de voyage).

- Le coefficient intercommunal de mutualisation (article 35a de la loi de modernisation de l'action publique) commandera les dotations détermination par la part des traitements
- La conférence intercommunale des maires (le sénat des maires) représente une solution pour que la commune continue d'être respectée. C'est un modèle d'inspiration fédérale.

Quelle est la place du maire dans la nouvelle intercommunalité ?
Le système de fléchage est une victoire de l'AMF car avait été évoquée l'hypothèse de 2 listes.
Il y a une responsabilité collective à ne pas créer des craintes là où il n'y en a pas.
Pourquoi la dissolution d'un syndicat à Mayotte qui favorise l'intercommunalité en lieu et place d'un GIP ?
C'est un moyen de permettre à l'Etat d'intervenir dans les financements.
L'exemple de la dissidence des élus communautaires avec leur majorité d'origine.
Il faut raisonner en mentalité intercommunale et non pas mentalité municipale.
La décision de la CDCI l'emporte-t-elle sur le principe de la libre administration des collectivités territoriales ?
La décision de la CDCI l'emporte sur la volonté municipale.

Décision de mai 2013 du Conseil Constitutionnel sur les pouvoirs exorbitants du préfet (QPC).
La nullité des bulletins en cas de noms rayés sur l'une ou l'autre liste
Le bulletin raturé est nul. La pédagogie en amont est fondamentale.
La démission d'un élu municipal/communautaire Remplacé en conseil municipal par le suivant de la liste.
Remplacé en conseil communautaire par l'élu intercommunal du même sexe (le n° 3 homme de la liste municipale est remplacé par le n° 5 homme de la liste intercommunale).
NB : la liste intercommunale est composée de plus de noms que de siège à pourvoir (pour 5 siège un bonus d'un siège).
Proposition de la loi du 2 juillet 2013 (Philipe Sueur).

IV- Présentation des rapports de synthèse des travaux et vote des résolutions

Le congrès des communes de Polynésie
2 thématiques récurrentes :
- le paradoxe d'un partenariat institutionnel commune, pays et Etat
- La prédominance de la mise en place de la fonction publique communale

Les autres thématiques :
- la problématique du changement climatique
- l'aménagement et le développement (l'intercommunalité)
- la mise en œuvre des projets environnementaux (le rôle du citoyen et de la commune pour rendre lisible les politiques publiques afférents à ce domaine).

Bilan de la mandature :
- Un bilan mitigé : une fonction publique communale maîtrisée/une autonomie financière très relative.
- La difficulté de mise en œuvre du principe de la libre administration des collectivités territoriales.

Le message aux futurs élus :
- Mise en œuvre d'un partenariat véritable
- Fin de l'aumône et de la mendicité
- Responsabilité accrue des décideurs publics locaux
- Préservation de l'unité communale

La liste des motions
- L'absence de l'AMF aux travaux de l'ACCD'OM
- La meilleure connaissance des Outre Mer à l'apport national
- Le recensement des foyers fiscaux non imposés
- Les rythmes scolaires à Mayotte et l'accompagnement des communes par l'Etat en vue de la construction et la rénovation des équipements scolaires
- La restauration scolaire à Mayotte
- Le soutien à Christiane Taubira victime de racisme
- L'orpaillage clandestin et le pillage des ressources halieutiques
- L'avenir de la politique de la ville dans les Outre Mer

La parole aux présidents d'associations de maires
- La participation des communes de Nouvelle-Calédonie aux travaux de l'ACCD'OM (Nouvelle-Calédonie)
- Les échanges sur nos différences et sur nos convergences : thématiques climatiques, budgétaire et financière (Martinique)
- La dégradation de la situation économique et financière de la Polynésie française liée à la conjoncture économique et à l'instabilité politique. La recherche de solution adaptée à son territoire : le principe de réalité (Polynésie française)
- La satisfaction d'être membre de l'ACCD'OM : le militantisme au service d'une cause commune (Mayotte)

Motion à l'attention de l'AMF

- **Compte tenu** de l'absence marquée et remarquée de l'AMF au congrès de l'ACCD'OM qui s'est tenu cette année à Paris,

- **Compte tenu** de la volonté réaffirmée de l'ACCD'OM à continuer à entretenir de bonnes relations avec l'AMF qu'elle considère comme un partenaire et non comme un concurrent,

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en congrès les 15 et 16 novembre à Paris, adhérents à l'AMF par le biais de leurs collectivités respectives,

- **Demandent** au Président de l'AMF de bien vouloir prendre en compte la réalité de l'ACCD'OM après 22 ans d'existence,

- **Demandent** qu'un compte rendu des travaux de ses congrès puisse être partagé avec tous les élus au cours de la journée consacrée aux Outre Mer

Motion sur la richesse des Outre Mer

- Compte tenu du potentiel et de la richesse de nos territoires,

- notamment au niveau des ressources marines et sous-marines,

- Compte tenu que ce potentiel est très mal connu tant au niveau de nos territoires qu'au niveau national,

- Compte-tenu que d'une façon générale l'image des Outre Mer souffre d'une perception souvent négative dans l'opinion publique

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès à Paris les 15 et 16 novembre 2013

- **Demandent** à l'Etat de soutenir toutes les initiatives et les actions qui iront dans le sens d'une meilleure connaissance de l'apport des Outre Mer à la richesse nationale

Motion sur les rythmes scolaires

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès à Paris les 15 et 16 novembre 2013 ont travaillé sur la problématique de l'éducation et des rythmes scolaires,

Ils ont constaté que ces nouveaux rythmes se mettent en place avec succès dans les différents territoires, Souhaitent attirer l'attention de l'Etat en particulier sur la situation de Mayotte et, de la Guyane :

compte tenu de l'insuffisance des locaux,

compte tenu de l'absence de cantines dans les établissements scolaires

compte tenu de l'insuffisance de animateurs,

Vu la situation budgétaire des communes de Mayotte,

Vu que de nombreux établissements scolaires ont fait l'objet d'un avis défavorable des Commissions de sécurité

Demandent à l'Etat de s'engager à accompagner les communes dans la construction d'établissements scolaires en priorité dans les communes pratiquant la rotation

à accompagner les communes dans la rénovation des locaux existants afin qu'ils obtiennent un avis favorable des commissions de sécurité

Demandent un accompagnement spécifique pour les communes qui souhaiteraient dans ce contexte particulièrement difficile s'engager dans la mise en place de nouveaux rythmes scolaires.

Demandent la mise en œuvre d'une étude générale pour préciser les besoins en équipement dans ces deux territoires



Motion relative au renforcement des dispositifs de lutte contre l'orpaillage clandestin et le pillage de nos richesses halieutiques

Après avoir pris connaissance de la motion adoptée par les Maires de Guyane réunis en Assemblée Générale le 25 octobre 2013 au siège de leur association départementale à la Maison des Maires de Guyane au 36 avenue Pasteur à Cayenne,

Considérant tous les préjudices que subit la Guyane en raison des méfaits de l'orpaillage clandestin sur la santé des populations des communes de l'intérieur, et sur la qualité de l'Environnement,
Considérant que cette activité illégale prive la Guyane de ressources substantielles,
Constatant que ces activités illicites menacent également nos richesses halieutiques,
Constatant que ces activités ne sont pas sans incidence sur la montée de l'insécurité,
Prenant acte avec satisfaction que les dispositifs de lutte contre les auteurs de ces agissements délictuels et parfois criminels ont été récemment renforcés par les amendements de la députée, Madame Chantal BERTHELOT,
Rappelant ses nombreuses motions et résolutions sur ce sujet,

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès les 15 et 16 novembre 2013,
Apportent leur entier soutien à cette motion
Demandent instamment aux instances gouvernementales de veiller à ce que la Guyane puisse disposer des moyens financiers et humains tant au niveau des forces de l'ordre que des instances judiciaires pour mener avec efficacité la lutte contre ses graves atteintes à l'intégrité de cette partie du territoire national et que la filière légale soit davantage accompagnée dans sa structuration.



Motion contre le racisme

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès à Paris les 15 et 16 novembre 2013,

Après avoir pris connaissance de la motion relative à la dénonciation des propos racistes de Madame Anne-Sophie LECLERE à l'encontre de la Garde des Sceaux, Madame Christiane TAUBIRA adoptée par les Maires de Guyane réunis en Assemblée Générale le 25 octobre 2013,

Le Conseil d'administration de l'ACCD'OM réuni le 14 novembre ayant débattu du thème de la montée du racisme en France et ayant constaté une augmentation de comportements discriminatoires,
Apportent leur entier soutien à cette motion
ET
Dénoncent avec la plus grande fermeté tous les auteurs de propos ou de comportements racistes et injurieux qui constituent un encouragement à la haine raciale,
Demandent aux plus hautes instances de l'Etat que toutes dispositions soient prises pour que ces comportements indignes dans un état républicain, connaissent un traitement judiciaire conforme aux textes garantissant, à tout citoyen, le droit au respect et à la dignité.

Motion Politique de la Ville

Compte tenu de proposition de loi sur la réforme de la politique de la ville,
Compte tenu de la situation spécifique des Outre Mer sur le plan social et économique,
Compte tenu qu'à population moindre, les communes des Outre Mer, à caractère urbain plus prononcé, ont très souvent les mêmes besoins que des communes plus importantes de métropole,

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès à Paris les 15 et 16 novembre 2013

Craignent un retrait des moyens et une sortie de quartiers prioritaires du dispositif
Demandent la prise en compte des spécificités ultramarines dans le projet de loi
Demandent notamment l'abaissement dans les Outre Mer du seuil pour bénéficier des mesures découlant du dispositif CUCS de 20.000 à 15.000 habitants.

Par ailleurs et compte tenu que plusieurs communes ont fait l'effort d'un recensement des foyers fiscaux non imposés sur leur territoire et que les dossiers sont en attente au niveau des services de l'Etat faute de moyens humains,

Demandent à l'Etat de mettre en place les moyens humains pour résorber les dossiers en attente

2014


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXIIIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Polynésie française - Nov. 2014
Les OUTRE MER responsables
pour faire face aux défis

Les élections municipales de 2014 ont modifié les municipalités. C'est ainsi que la Présidente en titre n'ayant pas été réélue dans sa commune, le bureau a été également modifié et c'est le Maire de Uturoa, Mme **Sylviane TEROOATEA**, qui a pris la présidence.

Nouvelle composition du bureau:

PRESIDENTE:
Mme Sylviane TEROOATEA,
Maire de Uturoa, Polynésie Française

VICE PRESIDENTS:
NOUVELLE CALEDONIE: M. Jean Patrick TOURA, Maire de Thio
MAYOTTE: Mme Ramlati ALI, Elue de Pamandzi
LA REUNION: M. Roland ROBERT, Elu de La Possession
ST PIERRE ET MIQUELON: Mme Karine CLAIREAUX, Sénateur Maire de St Pierre
GUYANE: Mme Marie Laure PHINERA HORTH. Maire de Cayenne
GUADELOUPE: Mme Marie Lucille BRESLAU, Elue de Baillif
MARTINIQUE: M. Eugène LARCHER, Maire de Les Anses d'Arlet

SECRETAIRE GENERALE:
Mme Corine VOISIN, Maire de La Foa, Nouvelle Calédonie

TRESORIERE:
Mme Nicole BOUTEAU, Elue de Papeete, Polynésie Française

MEMBRES:
M. Jean Dominique ATCHICANON, Vice Président du Centre de Gestion FPT (La Réunion)
M. Benoit KAUTAI, Maire de Nuku Hiva, Polynésie Française
M. Edouard FRITCH, Maire de Pirae, Polynésie Française

Le congrès 2014 s'est tenu en Polynésie Française du 16 au 20 novembre avec 135 congressistes et intervenants de tous les Outre Mer.

Le programme, alternant travail en salle et visites de terrains, a permis de travailler avec l'Etat, le Pays et les élus présents sur différents thèmes : Finances et fiscalité locale, Fonds européens, Intercommunalité, Développement durable, Eaux et assainissement.

A l'issue de ces travaux, sept motions et résolution ont été adoptées.

En conclusion, les élus ont insisté sur la richesse du partage d'expériences, partage qui fait, une fois de plus, toute la richesse des congrès de l'ACCD'OM.



Programme du congrès:

Vendredi 14 novembre : Arrivée des délégations de Nouvelle Calédonie, Transfert vers les hôtels

Samedi 15 novembre : Arrivée des délégations (suite) - Journée libre

Dimanche 16 novembre : Arrivée des délégations (suite)
08h00 Accueil au Beachcomber (Punauiaa)
08h30 Introduction par la mairie de Arue
09h00 Présentation de l'atoll de Tetiaroa et de l'hôtel Le Brando par la direction de l'hôtel
10h00 Départ en bus vers Papeari. Visite du jardin botanique
12h30 Déjeuner sur place au restaurant Gauguin
14h30 Retour vers Papeete
17H00 Conseil d'administration - Soirée libre

Lundi 17 novembre : Pirae
7h30 Accueil
8h00 Discours d'accueil.
Maire de Pirae – Présidente de l'ACCD'OM – Président du SPC – Président de l'Assemblée de Polynésie Française – Président du Pays – Représentant de l'Etat
10h00 Pause
10h15 L'INTERCOMMUNALITE
Interventions : **M. Eugène LARCHER**, Président de la Conférence des communautés d'Outre-mer, Un représentant de la CODIM, **M. Thomas MOUTAME**, maire de Taputapuatea, Vice Président de la communauté de communes "HAVAI" à Raiatea
11h 30 Présentation des offres de l'OPT en direction des collectivités
12h30 Déjeuner
14h00 Finances, Fonds européens, Octroi de Mer, Fiscalité locale
Intervenants : **M. Nuihau LAUREY**, Vice-président, Ministre du budget, des finances, de la fonction publique et des énergies,
Mme Marie-Laure DENIS, chef de service de la délégation pour le développement des communes,
M. Jean LACHKAR, Président de la Chambre Territoriale des Comptes de Polynésie Française,
M. Georges PATIENT, Sénateur Maire de Mana, Président de l'intergroupe parlementaire DOM-TOM et auteur du Rapport sur les finances locales Outre Mer,
Mme Hélène MIGOT, Délégation aux Affaires Internationales, Européenne et du Pacifique,
M. Fréderic AUDRAS, Directeur AFD Polynésie Française, Observatoire des communes et mise en perspective les ressources des communes des DOM et celles des communes de PF
19h00 Réception par le Haut Commissaire

Mardi 18 novembre : Taiarapu Est
8h30 Accueil par le Tavana, **Anthony JAMET** et son conseil municipal
9h00 – 9h15 Synthèse du lundi par **M. Jean-Claude TERIIEROOITERAI**
9h15 - 12h00 Développement durable et Agendas 21
Introduction par **Mme Laurence WURTZ**, Représentante de l'association Les EcoMaires

Intervention de **Mme Kathy CARIME-JALIME**, Maire adjointe du XXe Paris, « Comment accompagner les territoires ultramarins sur la voie de la transition écologique »
12h30 Déjeuner sur place
Après-midi Visites : Installations de TECHNIVAL – AQUAPAC – SMO (3 groupes)
19h00 Réception par l'Assemblée de Polynésie Française

Mercredi 19 novembre : Ile de Moorea
7h15 Départ en Ferry
8h30 Accueil au Hilton Moorea par le **Tavana Evans HAUMANI**
9h00 Synthèse du mardi par **M. Jean-Claude TERIIEROOITERAI**
9h15 LES ENERGIES
Présentation de l'unité de production électrique de Uturoa par **Mme Sylviane TEROOATEA**, Maire de Uturoa et Présidente de l'ACCD'OM
9h45 Intervention de **M. Bruno GARNIER**, Ingénieur en énergie : « Quel mix énergétique pour une île ?
10h30 Présentation du Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) de Moorea,
11h15 Présentation du réseau des six aires marines éducatives des Marquises par **M. Félix BARSINAS**, Maire de Tahuata et Président de la CODIM
12h30 Déjeuner
14h00 Visite du CRIOBE – Visite de l'usine ROTUI (production de jus de fruit)
16h45 Retour vers Tahiti
19h00 Réception par l'ACCD'OM et le SPC

Jeudi 20 novembre : Papeete
8h30 Accueil à Papeete par le **Tavana Michel BUILLARD** et son conseil municipal.
9h00 Discours d'accueil
9h15 Projection « Grand projet d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete »
9h30 Synthèse du mercredi par **M. Jean-Claude TERIIEROOITERAI**
ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE
9h45 **M. Gilbert EUSTACHE**, Président du SICSM : Les stations d'épuration à filtre végétal
10h00 La Polynésienne des Eaux : « Présentation du service public de l'eau potable de Papeete ».
10h15 **Frédérix TERIIATETOOFA**, 2e vice président du SPC : « L'eau potable en Polynésie Française »
11h00 Synthèse des travaux par **M. Jean-Claude TERIIEROOITERAI**
Restitution des ateliers. Vote des Motions et résolutions.
11h30 Allocutions de clôture par chaque territoire.
12h15 Déplacement vers la vallée de la Fautaua à Titioro. Inauguration par le **Tavana Michel BUILLARD** de la 1ère micro-turbine 20 KW sur adductrice Eau Potable des Outre Mer
13h00 Cocktail "déjeunatoire" sur le site de Titioro (Organisé par la Polynésienne des Eaux)
19h00 Réception par le Président du Pays

Vendredi 21 novembre: Visites à la carte et journée libre Départ des délégations



DISCOURS D'OUVERTURE:

Monsieur le Haut Commissaire, M. Lionel BEFFRE, représentant de Mme la Ministre des Outre Mer,
Monsieur le Vice Président, M. Nuihau LAUREY, représentant le Président du Pays,
Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie Française, M. Marcel TUIHANI,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président de la Chambre Territoriale des Comptes, M. Jean LACHKAR,
Monsieur le vice président représentant le Président du SPC, M. Frédérix TERIIATETOOFA
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les partenaires de l'ACCD'OM,
Mesdames, Messieurs, Chers élus, chers invités,

En votre nom à tous je remercie le Maire de Pirae qui nous accueille aujourd'hui ainsi que tous ses collaborateurs.

C'est avec un immense plaisir que pour ma part, en qualité de Présidente, je vous accueille ici, dans notre territoire de Polynésie Française pour le XXIIIe congrès de notre association, l'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre Mer. J'associe à mon discours notre vice président de Nouvelle Calédonie, M. Jean Patrick TOURA, Maire de Thio et notre Secrétaire Générale, Corine VOISIN, Maire de La Foa.

Je salue tout particulièrement les élus de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, NOU CONTENT VOIR ZOT ! de Mayotte, CARIBOU, et de Nouvelle Calédonie qui ont fait un long déplacement pour venir partager avec nous ce moment important de la vie de notre association.

Bienvenue à tous ceux qui découvrent pour la première fois l'ACCD'OM.

Bienvenue à mes collègues de Polynésie qui, eux aussi pour certains, ont fait un long déplacement.

Bienvenue à nos partenaires, d'aujourd'hui ou de toujours, qui nous accompagnent dans l'organisation de notre manifestation.

Vous savez que j'ai pris la présidence de l'ACCD'OM en début de cette année pour terminer le mandat confié à la région Pacifique dans le cadre de la présidence tournante de l'association. Je voudrais saluer la présence parmi nous de Mme Debora KIMITETE et rendre hommage au travail qu'elle a réalisé, tant en qualité de vice présidente pendant plusieurs années qu'en qualité de Présidente de 2013 à mars 2014. Je salue aussi la présence de notre ancien trésorier, Monsieur Georges PUCHON. Merci également à toi Georges pour le travail accompli. Je vous demanderai de les applaudir.

Comme vous le savez, il n'y a pas d'école pour les élus. Nous apprenons à exercer nos fonctions sur le terrain et notre compétence est le résultat des expériences diverses et variées que nous vivons au fil des jours. C'est pour cette raison que les colloques, rencontres et congrès, sont des actes de formation et d'apprentissage. Nous en ressortons plus fort et mieux aguerris pour affronter les défis à relever au bénéfice de nos territoires et de nos populations.

Partager nos réussites et nos échecs dans l'exercice de nos compétences, entre jeunes élus et élus plus anciens, nous permet d'apprendre plus vite et d'aller plus loin.

Partager nos réussites et nos échecs entre nos différents territoires nous apporte un plus indéniable dans notre capacité à relever les défis qui nous sont lancés par plus de compétences et moins de ressources. Et nous ne baissons pas les bras car nos administrés comptent sur nous. Alors, nous relevons ces défis, comme l'indique le slogan que nous avons choisi pour ce congrès : « Les OUTRE MER responsables pour faire face aux défis ».

Oui, il faut faire preuve d'esprit de responsabilités tant la tâche apparaît immense et je pense en particulier à notre territoire où se situe notre congrès. Réparties sur un territoire vaste comme l'Europe, nos communes, et le Pays, ont bien des défis à relever. Face aux difficultés que nous rencontrons, il est nécessaire de mutualiser nos moyens. L'intercommunalité est une réponse efficace, c'est ce que les Maires des Marquises avaient pu constater en participant à un congrès qui s'était tenu à La Réunion. Ils sont rentrés avec les statuts de la CINOR, l'ont adaptés à la situation locale et la CODIM est née. J'espère que cela continuera et que plusieurs intercommunalités verront le jour en Polynésie comme ailleurs. C'est l'un des ateliers que nous tiendrons ce matin et je salue la participation de notre vice président, M. Eugène LARCHER, qui est également

président de la conférence des Communautés d'Outre Mer.

L'argent est le nerf de la guerre et les ressources de nos communes sont un souci permanent pour nous les Maires. Nous examinerons la situation cet après-midi avec plusieurs intervenants de qualité que je remercie dés à présent. J'espère que cela permettra de faire évoluer dans le bon sens notre autonomie financière, dans une responsabilité partagée avec l'Etat et les autres collectivités. Avec la baisse des dotations, il nous faut trouver de nouvelles ressources et nous souhaitions mettre le doigt sur la faiblesse des fonds européens pour nos territoires de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française. L'Europe doit changer sa vision de nos territoires et faire un effort pour nos équipements mais en particulier et surtout dans la préservation de nos milieux et de la biodiversité qu'ils abritent. Nous en débattrons également.

Bien sûr, le Développement durable est à la base de notre réflexion et nous en parlerons très largement avec nos différents partenaires. Notre insularité à tous, parfois au sein de la forêt guyanaise la situation est identique, nous amènera à poser le problème de la gestion des énergies, indispensable à la vie et au développement de nos territoires. Nous le verrons mercredi à Moorea.

La problématique de l'assainissement et de l'eau potable sera examinée jeudi matin avec la commune de Papeete, la Lyonnaise des eaux et le SPC.
M. Gilbert EUSTACHE, Président du SICSM en Martinique, nous apportera un éclairage sur les stations d'épuration à filtre végétal.

Comme vous le voyez, nos journées seront bien occupées et j'espère que chacun d'entre nous pourra apporter sa petite pierre pour, qu'à l'issue de nos travaux, nous puissions nous sentir renforcés et mieux déterminés face à nos missions. J'espère aussi que nous pourrons exprimer clairement nos attentes à travers les motions que je vous invite à nous proposer. Elles seront remises à Madame George PAU LANGEVIN lundi prochain dans le cadre d'une réunion de travail que nous aurons, avec les associations des Maires, au Ministère des Outre Mer.

Un mot sur le magazine du congrès, OUTREMAG, qui est notre magazine à tous. Je vous invite à le lire attentivement, plusieurs articles viennent en appui de nos séquences de travail. Chaque année vous êtes invités à y contribuer car c'est un outil d'échange et de mise en valeur de ce que vous avez réussi chez vous. Aussi, l'année prochaine, n'hésitez pas à y apporter votre contribution, celle-ci est gratuite.

Pour ceux qui découvrent l'ACCD'OM et qui ne sont pas adhérents, je vous invite vivement à adhérer et à venir nous renforcer. C'est un outil au service des collectivités ultramarines et de leurs élus.
Pour ceux qui sont déjà adhérents, j'attire votre attention sur les appels du pied d'autres associations nationales, à laquelle vous êtes libre d'adhérer, mais en sachant que vous ne serez pas la préoccupation première, et qui nous affaiblirait. Il faut leur dire que vous faites partie de leur réseau à travers le partenariat qu'elles ont avec l'ACCD'OM. L'union fait la force, tout le monde en est d'accord, et plus nous serons nombreux, plus nous serons fort. Si vous devez adhérer à une association, c'est à l'ACCD'OM.

Nous aurons l'occasion de le faire plus directement mais je voudrais ici en direction de leurs représentants remercier chaleureusement Mme PAU LANGEVIN, Ministre des Outre Mer, et M. Edouard FRITCH, Président du Pays. Leur soutien nous aura été d'une grande aide pour organiser dans de bonnes conditions notre congrès. L'AFD et la CDC, fidèles partenaires de l'ACCD'OM, sont une fois de plus présents. Merci également à M. le Président de l'Assemblée de Polynésie française et aux Tavana de Arue, Pirae, Taiarapu Est, Moorea et Papeete comme au Président du SPC qui nous ont soutenus aussi.

A tous ceux qui auront contribué de près ou de loin au succès de ce XXIIIe congrès MERCI encore une fois.

C'est à la région Océan Indien, et en particulier à Mayotte, que nous passerons le relais pour 2015 et 2016. Je souhaite plein succès à la future équipe de direction de l'ACCD'OM.

Que nos travaux soient fructueux pour chacun d'entre nous et pour chacun de nos territoires.

Avant de passer la parole aux autres intervenants, je déclare officiellement ouvert le XXIIIe congrès de l'ACCD'OM.

Sylviane TEROOATEA
Présidente de l'ACCD'OM - Maire de Uturoa

Intervention du SPCPF représenté par M. Frédérix Teriitetoofa, vice-président

Monsieur le maire de Pirae,
Madame la présidente de l'ACCD'OM,
Monsieur le président de la Polynésie française
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,
Mesdames et messieurs les parlementaires de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs les élus de l'Outre-mer, chers collègues,

Monsieur Cyril TETUANUI, président du SPCPF en déplacement en métropole m'a demandé d'intervenir en son nom à l'occasion de ce congrès de l'association des communes et collectivités d'Outremer qui se tient cette année en Polynésie française.
Il vous prie de bien vouloir ne pas lui tenir rigueur de cette absence, et m'a demandé de vous indiquer qu'il aura beaucoup de plaisir à vous rencontrer lors de la journée de l'Outre-mer le 24 novembre prochain à Paris.

Le SPCPF et l'ACCD'OM sont partenaires depuis de longues années mais il s'agit de ma première participation à votre congrès. En tant qu'élu de l'archipel des Tuamotu, je dois dire que c'est avec beaucoup d'intérêt que je souhaite rencontrer mes collègues élus de l'outre mer pour partager avec eux nos expériences respectives.

Avant ces rencontres que j'attends avec impatience, je voudrai évoquer devant vous les problématiques qui mobilisent les maires et les élus municipaux des 46 communes regroupées au sein du SPCPF.
Il s'agit tout d'abord.de la question des ressources financières des communes.
Du fait de l'autonomie dont dispose la Polynésie française au sein de la République, les sources de financement des communes polynésiennes sont très différentes de celles des communes de départements d'Outre-mer.
En Polynésie française, le fonds intercommunal de péréquation (FIP) est la principale ressource financière des communes en l'absence de fiscalité propre. Ce fonds est alimenté par un prélèvement aujourd'hui égal à 17 % des recettes fiscales du Pays.

Un différent sur la façon de calculer ce prélèvement a été tranché par le conseil d'Etat conduisant, aujourd'hui à un rattrapage à prévoir pour les communes, à hauteur de 4 milliards de francs CFP, soit environ 34 millions d'euros.

Après une phase d'incertitude, les déclarations du Président du Pays, qui prévoit un remboursement sur 5 ans nous ont rassuré, et nous attendons bien entendu que ces déclarations soient suivies des faits.
La réunion du CFL, l'instance gérant le FIP, qui s'est réunie le 12 novembre dernier s'est déroulée de façon constructive. Elle a démontré, si cela était nécessaire, que lorsque les partenaires sont animés de bonne volonté, les choses se déroulent normalement.

Cependant, et compte tenu des problèmes des années passées, les maires ont émis le souhait que l'article 52 de la loi organique, qui définit notamment les modalités de calcul et de versement du FIP aux communes, soit modifié en concertation avec eux, afin de clarifier le mode de calcul et de garantir le mode de reversement.

Les maires polynésiens demandent également que la présidence du comité des finances locales (CFL), la structure qui gère le FIP soit confiée à l'un d'entre eux, alors qu'aujourd'hui cette fonction est bicéphale, assumée par le président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Cela serait une décision forte, dont il faut débattre évidemment, mais qui témoigne de la volonté du monde communal de se prendre en main.
Nous aimerions aussi que la part de l'Etat dans ce fonds progresse, alors qu'elle est depuis longtemps plafonnée à 2 milliards de francs pacifique, soit un peu moins de 17 millions d'euros.

Les maires Polynésiens souhaitent plus d'efficacité dans le dialogue et le partenariat entre l'Etat, le Pays et les communes, et surtout plus de considération.

Cette considération pourrait par exemple prendre la forme d'un véritable partenariat pour que le prochain contrat de projet associe les communes à la définition des opérations inscrites, et que ce document comporte un volet clairement identifié de financement d'équipements communaux, ou encore de logement social dans les îles.

Au-delà du FIP, l'enjeu pour les années à venir est bien la mise en place d'une véritable fiscalité communale, dernier élément après la mise en place du CGCT et de la fonction publique communale pour que les communes polynésiennes puissent réellement mettre en application le principe de libre administration.

Pour cela, le statut de la Polynésie française ayant donné au Pays la compétence en matière de fiscalité communale, il est indispensable qu'un dialogue constructif soit établi, et que le sujet soit abordé sans tabou pour qu'après 40 ans d'existence, la structure de financement des communes soit profondément remaniée.

Le code général des collectivités territoriales est applicable en Polynésie française depuis 2008. Plusieurs voix se sont élevées pour demander sa modification, notamment en ce qui concerne les dates buttoirs qui s'appliquent en matière d'obligation de mise en place d'un service d'eau potable. Le président du gouvernement, M. Edouard Fritch, a obtenu récemment du premier ministre M. Manuel Valls que ces dates soient repoussées.

C'est une excellente nouvelle, et nous demandons que ce temps supplémentaire permette évidemment aux communes d'agir, mais aussi en concertation avec l'Etat et le Pays à définir les bons délais, c'est-à-dire ceux que les communes pourront réellement respecter.

Cependant, au-delà de ce problème particulier, et avant toute action de modification, de remplacement par un code des communes, les maires polynésiens souhaitent qu'un bilan de la mise en oeuvre du CGCT soit établi et qu'un travail soit mené après une mandature d'application.

Il convient également de modifier les textes afin de prendre en compte les spécificités des communes des archipels éloignés de notre collectivité.

Je prends l'exemple des atolls Tuamotu, que je connais bien, où il y a peu ou pas de ressource, alors que l'obligation de fournir de l'eau potable est imposée à toutes les communes.

Les maires de cet archipel considèrent que cette disposition est une injustice et bien évidemment je partage ce point de vue. Il va falloir adapter le CGCT, mais aussi les textes locaux, à ces communes très spécifiques, confrontées à beaucoup de contraintes, dont je vous parlerai plus en détail ce jeudi à la mairie de Papeete.

Ces dernières années, une grande avancée a été faite en Polynésie avec la création de deux communauté de communes HAVA'I et CODIM. Mais le problème des compétences obligatoires subsiste, car elles restent de la compétence du Pays, ce qui constitue une limite à la liberté d'action des communes.

Les maires demandent là encore de modifier le CGCT pour privilégier l'intercommunalité. Et ils demandent que les compétences obligatoires soient des compétences communales.

Autre caractéristique des communes de la Polynésie française : les communes associées. Beaucoup de communes, notamment dans les archipels, en sont composées.

Suite aux élections de mars 2014, le constat, déjà fait lors de la mandature précédente, de la difficulté de gestion des communes avec communes associées demeure toujours d'actualité, l'élection des maires délégués étant un exemple récent de ces problèmes.

Y a-t-il trop de communes associées en Polynésie française ?

Est ce toujours pertinent lorsqu'il y a continuité territoriale ?

La particularité des Tuamotu est éloquente et doit certainement faire l'objet d'un traitement particulier, nous le réclamons, car le système actuel ne permet pas de savoir pour quel maire, pour quel programme on vote.

Lors des élections de 2014, la demande des maires de modifier la loi électorale pour éviter des dérives n'a pas trouvé d'écho favorable auprès du ministère de l'outre-mer. Je le regrette.

Cela signifie que nous devons mieux nous faire comprendre de nos interlocuteurs parisiens. Ce chemin est long est difficile, et je compte sur l'ACCD'OM pour relayer nos préoccupations à tous les niveaux institutionnels.

A l' occasion des congrès des communes de Polynésie française de la précédente mandature, les élus municipaux polynésiens ont mis en avant la nécessité d'établir un véritable partenariat entre les différentes institutions de la collectivité: Etat, Pays et communes. L'image de la table à trois pieds est toujours présente à l'esprit de beaucoup.

Il s'agit là d'un des objectifs prioritaires des maires polynésiens : obtenir une véritable reconnaissance des communes comme institution à part entière dans notre collectivité. Cela passe obligatoirement par la réelle autonomie financière des communes.

La libre administration des communes est consacrée par la constitution de la 5ème République, mais pour le moment, mes collègues maires et moi-même avons l'impression qu'on en est « resté à ce stade », c'est-à-dire

celui des concepts, et non pas de la réalité.

La précédente mandature a été très positive au niveau juridique : le CGCT a placé les communes de PF sur le droit commun des communes métropolitaines, la FPC est devenue un élément incontournable, et cela mène les communes vers une libre administration.

Le problème est qu'il n'y a pas de libre administration des communes si l'autonomie financière leur fait défaut. Or le système fiscal qui s'applique aux communes est obsolète et les maires polynésiens ont l'impression d'être sous une double tutelle de l'Etat et du Pays.

Nous demandons donc que soit mises en place rapidement, en concertation avec les principaux acteurs institutionnels, des réunions de travail pour la préparation et le transfert de fiscalité (comme par exemple la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche, instituée par le Pays à l'origine pour financer ces compétences). Mais il faudra faire attention à ne pas pénaliser les petites communes, et au contraire, penser à l'équilibre entre les communes importantes et les communes des îles.

Ce chantier sur la modification et la transmission de la fiscalité aux communes doit être ouvert dans les meilleurs délais, et il faut absolument mettre tout en oeuvre pour que l'Etat, le Pays et les communes travaillent vraiment ensemble sur le sujet, après 10 ans de loi statutaire. Il faudra cependant faire attention à prendre en compte les petites communes qui auront toujours besoin d'un fonds de solidarité.

Ce chantier renvoie évidemment à la place de la commune dans le statut de la Polynésie française.
Les maires souhaitent donc être associés à toute modification de ce statut, ce qui n'avait malheureusement pas été le cas lors de l'évolution de 2004, entraînant en partie les difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Pour terminer, en tant que représentant du SPCPF, instrument mais aussi symbole de l'unité du monde communal polynésien, je me réjouis du choix de l'ACCDOM de tenir son congrès chez nous, de l'opportunité qui nous est ainsi donnée de montrer nos réalisations, nos spécificités, et de témoigner de la capacité de nos communes à relever les défis de demain.

Chers amis venus de tout l'outre-mer, au cours de cette semaine intense vous allez découvrir notre accueil, mais aussi nos projets, nos compétences à travers la visites de différentes communes dynamiques.

Au nom du président du SPCPF je remercie toutes ces communes qui se sont mobilisées pour l'occasion et qui vont présenter une image positive de notre Fenua.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent congrès.

Mauruuru roa.



Message de Madame George PAU-LANGEVIN,
Ministre des outre-mer,
A l'intention du Congrès de l'ACCDOM
17 novembre 2014

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, j'accompagne le Président de la République à Nouméa, mais je tenais, malgré mon absence, à adresser quelques mots de remerciements à Sylviane TEROOTEA, ainsi qu'à tous les membres de l'ACCDOM pour votre invitation et pour votre amitié. Je regrette de ne pas pouvoir être parmi vous aujourd'hui, comme j'avais pu l'être lors de votre Congrès l'année passée, en tant que Ministre déléguée à la Réussite éducative.

J'ai été très heureuse, en juin dernier, à Paris, d'échanger avec les membres de votre conseil d'administration. Je salue également l'ensemble des participants que j'ai eu, pour la plupart, l'occasion de croiser lors de mes déplacements dans vos territoires.

L'ACCDOM est devenu, au fil des ans, une association majeure pour les Outre-mer. Les communes adhérentes représentent aujourd'hui plus d'un million et demi de nos concitoyens. L'ACCDOM est un cadre important de concertation, d'action et de proposition. Les motions arrêtées au cours de vos congrès sont prises en compte avec une grande attention par les pouvoirs publics et participent du développement, du dynamisme et de la mise en valeur des richesses de nos Outre-mer.

Cette année encore, les sujets que vous aborderez en matière de politique énergétique, d'assainissement ou de développement durable constituent des défis d'envergure pour nos territoires. La question de l'accès à l'énergie dans un environnement insulaire me renvoie par exemple à la contribution du service public de l'électricité (CSPE) de Wallis et Futuna pour laquelle nous avons pu réaliser des avancées importantes dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Il est important que nous poursuivions nos efforts pour faire des atouts exceptionnels dont disposent les géographies ultramarines des moteurs de la croissance mondiale de demain.

C'est d'ailleurs le sens de l'effort important que consentira l'Etat au titre de la prochain génération de contrats de développement et de projet avec les Régions et collectivités des outre-mer et dont les communes bénéficieront des effets structurants.

Concernant l'évolution des dotations de l'Etat, j'ai été sensible aux préoccupations que m'ont exprimées nombre d'élus municipaux. Nous avons obtenu que les termes de cette contribution soient proportionnés à la réalité de la situation financière des collectivités concernées et que l'effort de péréquation soit consolidé en faveur des communes des outre-mer. Le rapport PATIENT qui vous sera présenté trace, par ailleurs, un certain nombre de pistes que j'entends examiner avec une grande attention.

Je me réjouis d'avoir l'occasion, la semaine prochaine, d'accueillir et d'échanger avec ceux d'entre vous qui seront présents lors du Congrès des Maires.

Enfin, je profite du choix fait par l'ACCDOM de tenir son congrès en Polynésie française pour adresser à l'ensemble de nos concitoyens polynésiens mon salut amical. Lorsque j'ai rencontré leurs représentants à Paris, je leur ai dit que le Gouvernement se tenait aux côtés de la Polynésie dans ses efforts de redressement financier. Je profite de cette occasion pour vous redire que je serai attentive à ce que ce soutien ne vous fasse jamais défaut.

Nous savons tous la fragilité des structures communales en Polynésie française, du fait de leur dispersion, de leur éloignement, de leur taille souvent réduite et le besoin d'accompagnement qui est le leur.

Vous le savez, l'aide que l'Etat s'est engagé à poursuivre et à intensifier pour aider le Pays dans ses efforts de redressement financier doit aussi avoir pour but de sécuriser les ressources des communes et c'est ce à quoi nous sommes jusqu'à présent parvenus. Je m'en félicite.

Merci à tous, bons travaux et à bientôt.

INTERVENTION DU HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Tel est le message qu'a souhaité vous délivrer Madame Georges PAU-LANGEVIN, ministre des outre-mer.
Pour ma part, en tant que représentant de l'Etat en Polynésie française, je me réjouis de pouvoir participer à l'inauguration de ce congrès qui se déroule, pour la seconde fois depuis plus de dix ans, en Polynésie française.
Il y aurait bien des éléments de réponse à apporter à Frédéric TERIITETOOFA, car les dossiers qu'il a évoqués évoluent depuis plusieurs mois. Ainsi, par exemple, il y a une vraie question sur les communes associées.
Mais y a-t-il un vrai consensus local pour une solution aujourd'hui ? S'il existe, ce consensus ne nous a pas été présenté.
Nous n'allons pas avoir devant vous un débat concernant uniquement la Polynésie française car vos problèmes, à vous tous, ne sont pas de même nature.
En revanche, il ne sera pas inutile de nous inspirer, ici, des solutions qui ont pu être trouvées ailleurs
Le programme dense qui vous attend vous conduira de Pirae à Papeete, en passant par Taiarapu est et Moorea.
Et, cette année encore, son contenu est particulièrement riche !
Ce matin, il sera question d'intercommunalité, cet après-midi de finances, et le reste de la semaine de développement durable, d'énergies, d'assainissement et d'eau potable.
Tous ces sujets préoccupent l'ensemble des élus locaux de métropole et d'outre-mer. Ici, en Polynésie française, ces thèmes sont au cœur de l'action de proximité des communes, du Pays et également de l'Etat. D'ailleurs, mes collaborateurs assisteront à la plupart des séquences proposées tout au long de cette semaine, afin de pouvoir mieux comprendre encore vos préoccupations et participer aux échanges que vous engagerez.
Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter, à tous, de fructueuses discussions et à vous assurer de l'appui de l'Etat dans le service rendu à nos concitoyens.
Je vous remercie de votre attention.



LES MOTIONS

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en Polynésie française du 16 au 20 novembre :

Motion Intercommunalités

- Constatant la nécessité d'exercer des compétences obligatoires pour la mise en place des intercommunalités,
- Constatant que certaines de ces compétences sont exercées par le Pays,

DEMANDENT :

- La prise en compte les spécificités des communes de Polynésie française au regard de ces compétences en ce qu'elles freinent la mise en place de l'intercommunalité ;
- de mettre en place des groupes de travail visant à la révision du régime juridique des communes associées en Polynésie française.

Motion Développement durable

- Conscients de l'importance de la prise en compte du développement durable dans la gestion de leurs collectivités
- Conscients de la première place des Outre Mer dans la biodiversité nationale et européenne dans plusieurs domaines,

S'ENGAGENT à placer les principes de préservation des ressources locales et de la biodiversité de leurs territoires au cœur de leurs décisions à venir.
DEMANDENT l'officialisation du concept des Aires Marines éducatives avant la mise en place de Plans de Gestion de l'Espace Maritime et d'Aires marines protégées.

Motion Eau potable

- **Constatant** les difficultés que rencontrent les élus communaux à répondre aux obligations législatives et règlementaires en matière de compétences environnementales **demandent :**

- la modification des dates buttoirs prévues par le CGCT en les modulant en fonction des contraintes de chaque archipel ;
- la modification des textes définissant les normes de potabilité, les fréquences et les modalités de contrôle ;
- de définir et de mettre en place une tarification sociale de l'eau notamment dans les communes de Polynésie française qui ne disposent pas ou peu de tissus économique.

Motion UNESCO

SOUTIENNENT la démarche des communes de Polynésie française et de Mayotte visant à l'inscription des sites polynésiens majeurs répondant aux critères de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Motion Finances

Ont constaté une différence de structure dans les ressources des communes des Outre Mer par rapport à celles de métropole, cette différence résultant d'une part plus importante dans les budgets de la fiscalité indirecte locale, d'où une injustice s'il est demandé aux collectivités des Outre Mer le même effort dans le cadre du redressement des comptes de la Nation et de la baisse des dotations.

- Par conséquent, les élus renouvellent le vœu déjà exprimé par l'ACCD'OM de la prise en compte des conclusions et des propositions contenues dans le rapport Patient.
- Concernant la Polynésie française, formulent le vœu que les études en cours dans le domaine de la fiscalité locale visant à donner une véritable autonomie financière aux communes, se concrétisent rapidement et que le chantier s'accélère.
- Appuient la demande des élus de Polynésie de voir un Maire présider le comité de gestion du FIP,
- Demandent une révision des critères d'attribution pour la Nouvelle Calédonie et des niveaux d'attribution pour Mayotte.

Motion Fonds européens

Après avoir analyser les relations financières entre l'Europe et les RUP d'une part et les PTOM d'autre part,

- Vu les retards structurels dans les PTOM
- Vu les nouvelles compétences et obligations dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement imposée aux communes
- Vu l'importance de la biodiversité dans l'ensemble de nos territoires

-SOUHAITENT une meilleure prise en compte de ces compétences et de ces besoins de préservation dans les financements accordés aux PTOM

-DEMANDENT que pour Mayotte l'application des mêmes critères que pour les autres RUP.

Motion Foncier

- d'assouplir, en Polynésie française, en dessous d'un seuil d'investissement à définir en concertation, les contraintes relatives à la question foncière et à celle de l'indivision dans le cadre de projets d'aménagement structurants, notamment l'obligation d'acquisition préalable.
- de permettre, à Mayotte aux occupants coutumiers dans les cinquante pas géométriques d'avoir des titres d'occupation, à l'instar de ce que le Conseil Général a fait.

DISCOURS DE CLOTURE

Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames messieurs
Chers amis,

Nous voici au terme de nos séances de travail en salle après cinq journées intenses de travail. Je suis persuadé que ces journées nous ont apporté à chacun d'entre nous des idées pour l'avenir et des convictions que vous êtes sur la bonne voie dans la conduite de vos projets dans les différents domaines que nous avons abordés. Vous avez écouté, vous avez regardé, vous avez partagé et je voudrais que vous reteniez de ce congrès justement cette notion de partage qui fait toute la richesse de l'ACCD'OM.

Les choses bougent dans le bon sens puisque nos voix, les voix de ceux qui sont intervenus dans ce sens, ont été entendues puisque l'effort demandé aux collectivités dans le redressement des comptes de la nation sera moindre pour celles des Outre Mer. Ce sont les dernières informations qui nous sont parvenues et qui vont dans le droit fil de nos attentes. Cela ne nous empêchera pas de rester vigilant et de continuer à demander un rattrapage du déséquilibre entre les ressources des communes des Outre Mer par rapport à celles de Métropole.

J'espère que les motions que nous avons adoptées ce matin seront suivies d'effets. La Ministre dans son message nous a assuré qu'elle suivrait avec beaucoup d'intérêt nos demandes. Je lui présenterai nos attentes avec d'autres membres du bureau dès lundi prochain dans le cadre d'une réunion au Ministère des Outre Mer.

Le développement durable reste le socle de nos réflexions et je souhaite que chacun d'entre nous garde à l'esprit, chaque jour, pour chaque décision à prendre, ce principe de respecter nos ressources et de transmettre un héritage aux générations à venir. Le développement de nos territoires est à ce prix et ceux qui viendront après nous pourront ainsi rendre hommage aux décisions que nous aurons prises.

Nous allons mettre en place un partenariat qui s'annonce prometteur avec la société Eco Emballages. Celle-ci nous invite à lui rendre visite sur son stand F-75 situé au hall 3 et plus particulièrement le mardi 25 novembre à 12 h00 puisqu'un point sera fait sur la Collecte, tri et recyclage dans les Dom-Com pour bâtir une économie circulaire locale et durable. J'espère que nous serons nombreux à y être.L'ACCD'OM continue à grossir et c'est très bien ainsi. Malgré les changements intervenus à l'occasion des dernières élections municipales, nous n'avons enregistré aucune déperdition d'adhérent mais au contraire quelques adhésions. J'ai entendu que plusieurs communes de Polynésie allaient venir grossir nos rangs. Merci à elle. J'espère que rentrés dans vos territoires respectifs, vous serez les ambassadeurs de notre association pour aller dans le même sens. Comme je l'ai dit lundi, s'il y a une association à laquelle vous devez adhérer, c'est l'ACCD'OM.

Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont participé au succès de cette manifestation qui restera dans les annales de l'ACCD'OM comme un congrès riche et instructif dans les domaines que nous avons étudié. Bon retour chez vous et j'espère vous retrouver la semaine prochaine à Paris pour la troisième mi-temps, pour reprendre un terme sportif de circonstance tant ce congrès l'aura été, pour parachever nos travaux.

Je vous rappelle que nous tiendrons notre assemblée générale le mercredi 26 et qu'il est important d'être présents, un représentant par collectivité, puisque nous renouvellerons nos instances.

Merci et bonne fin de journée à tous.
Vive Papeete, Vive l'ACCD'OM


HDV
PIRAE




XXIIIème Congrès de l'ACCD'OM
en Polynésie française
"Responsables pour faire face aux défis"
Nos partenaires






Whales of Moorea


réseau électrique




Ville de
Papeete





2015


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXIVème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Paris - Octobre 2015
ÉGALITÉ RÉELLE
pour les outre mer
Économie - emploi - continuité territoriale
logement - santé - formation - infrastructures...
Métropole
Outre mer

Plusieurs conventions ont été signées en 2015:





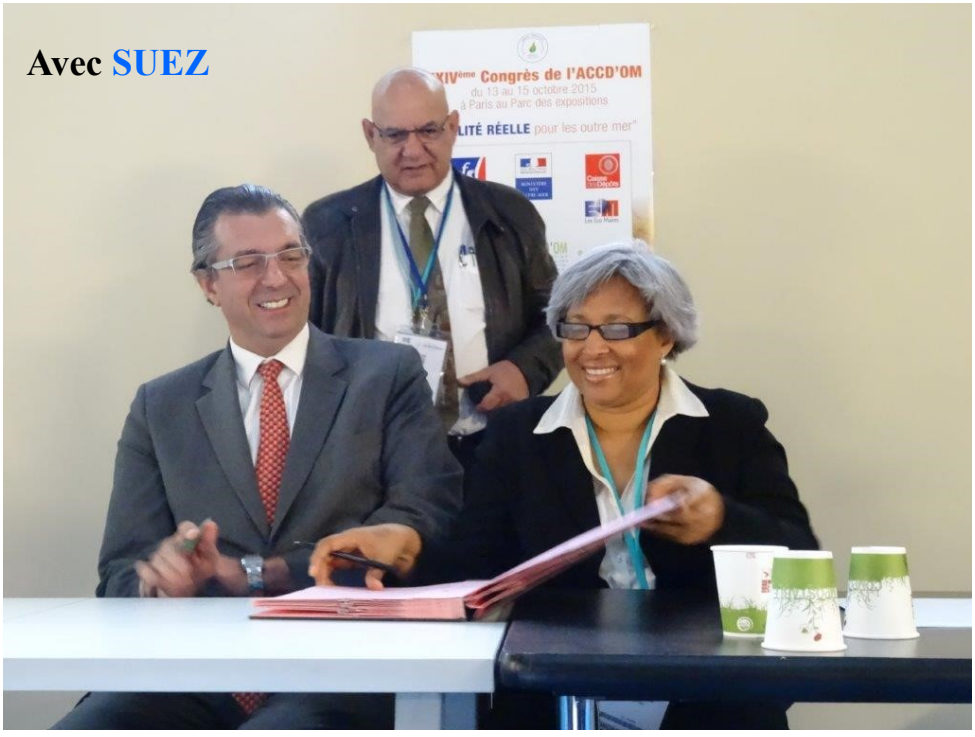

Le congrès s'est tenu à Paris dans le cadre du salon **WORLD EFFICIENCY**

Mardi 13 Octobre 2015

Participation au programme du salon World Efficiency

Mercredi 14 Octobre 2015

9h00 **Discours d'ouverture du congrès de l'ACCD'OM**
Présidente de l'ACCD'OM, Président de l'AMF et Ministre des Outre Mer
09h30 09h45 Pause

09h45 11h00 **Changements climatiques en Outre Mer**
M. Michel MAGRAS, Président Délégation Outre Mer du Sénat,
Mme Karine CLAIREAUX, Présidente du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux
M. Jérôme DUVERNOY, Chargé de mission à l'ONERC
M. Jacques CORNANO, Sénateur de Guadeloupe, Les algues sargasses aux Antilles

11h 11h15 **Le foncier en Outre Mer**
M. Thani MOHAMED-SOILIHI, Sénateur de Mayotte

11h15 12h30 **Financement des projets d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie en Outre Mer**
M. Bruno GARNIER, Ingénieur en énergie
AFD: Monsieur Benjamin DENIS, Chargé de projet
EDF et ADEME
13h00 Déjeuner

14h15 15h45 **Séquence Finances**
- Madame Karine CLAIREAUX, Vice Présidente de l'ACCD'OM
- Madame Laurence TARTOUR, Conseillère Finances Locales à l'APVF (Les principales dispositions du PLF 2016 et les pistes de réforme de la DGF)
- Monsieur Jean Pierre PHILIBERT, Président de la FEDOM
- Monsieur François PARMANTIER, Directeur adjoint Outre Mer à l'AFD
- Monsieur Dominique MIRADA, Directeur Délégué Outre Mer à la CDC

16h 17h00 **L'aménagement urbain et la gestion des déchets au cœur de la planification durable**
Animée par Maud LELIEVRE, Déléguée Générale des Eco Maires
- M. Guy GEOFFROY, Président de l'Association Les Eco Maires
- M. Eric BRAC DE LA PERRIERE, Président d'Eco-Emballages
- Mme Hanima IBRAHIMA, Présidente de l'ACCD'OM
- M. Bruno BESSIS, Adjoint au chef de bureau de l'aménagement opérationnel durable, DEAL
- Mme Amélie RENAUD, Conseillère auprès de la Ministre des Outre-mer
- M. Camille FABRE, Représentant territorial, ADEME Nouvelle-Calédonie
- M. Vincent RENARD, Conseiller auprès de la direction du Programme Fabrique urbaine, IDDRI
- M. Ferdy LOUISY, Maire de Goyave
- M. Antoine CADI, Directeur Pôle "Relations extérieures, communication et Partenariats", LPO

17h30 **Remise des prix Développement durable des EcoMaires catégorie Outre Mer**
en présence de Madame George PAU LANGEVIN, Ministre des Outre Mer

Jeudi 15 Octobre 2015

9h00 10h00 Égalité réelle, Outre Mer et continuité territoriale
Monsieur Patrick KARAM, Président du CREFOM
Monsieur Ibrahim ABOUBACAR, Député de Mayotte
10h00 10h15 Pause
10h15 11h10 **Synthèse du congrès et vote des motions et résolutions.**
11h15 - 13h **Interventions des territoires, des partenaires. Signature d'une convention avec SUEZ France EAU et discours de clôture.**
13h00 Déjeuner de clôture du congrès






Eco Maires
Développement durable


XXIVème Congrès de l'ACCD'OM
"ÉGALITÉ RÉELLE pour les outre mer"
afd
VIE
ACCD'OM


ACCD'OM
SUEZ

“Changements climatiques en Outre-Mer”

Intervention **Karine Claireaux**

Avant de traiter dans le détail de l’épineuse question des changements climatiques dans nos départements et territoires d’outre-mer, je voudrais tout d’abord saluer cette excellente initiative d’organiser le 24ème congrès de l’ACCD’OM, ici, au salon World Efficiency.

La France est d’autant plus vulnérable aux changements climatiques qu’elle est présente dans tous les océans de la planète.

L’actualité nous rappelle tragiquement que le destin de la métropole et des outre-mers est lié: que l’on soit à Saint-Denis, à Nice ou à Saint-Pierre, nos enfants devront faire face à des crises environnementales de plus en plus extrêmes. Nous pouvons d’ailleurs avoir ici une pensée chaleureuse pour tous les agents et les habitants de la Côte d’Azur qui font preuve d’une résilience et d’un courage remarquable.

Dans les rapports du GIEC ainsi qu’auprès du grand public, nous avons pris pour habitude de parler “d’augmentation de deux degrés avant la fin du siècle”, d’ériger les années 2050 ou 2100 en bornes temporelles, de parler des “risques pour les générations futures”……mais, dans les territoires côtiers, et en outre-mer spécifiquement, nous n’avons pas à attendre l’an 2050, soit 35 années, pour ressentir les effets des disruptions climatiques! C’est une question désormais quotidienne.

A Saint-Pierre-et-Miquelon par exemple, une question domine le débat public depuis le mois de Mai
La question qui domine le débat public chez nous depuis 6 mois, est de savoir si, oui ou non, Miquelon et certains quartiers de Saint-Pierre seront submergés, et si oui, à quelle échéance...

Est-ce que la montée du niveau des océans redessinera la carte de notre territoire? A quelle échéance? Que vaut le foncier dans les zones dites “à fort risque”? Comment s’assurer contre ces risques?

Nous sommes très vite passés de la question purement climatique à des questions économiques. C’est très concret chez nous. C’est devenu une source majeure d’inquiétude sur l’archipel, et l’incertitude renforce la perception des risques.

Puis, si l’on pousse la prospective: si notre territoire, mais aussi tous ceux concernés par les risques de submersion venaient à être modifiés par endroits, leur zone économique exclusive en serait-t-elle modifiée? Ne faudrait-il pas entamer une négociation pour préciser la Convention de Montego Bay de 1982 sur ce point?

Sur un aspect identitaire: si des îles venaient à disparaître, faudrait-il en changer le nom? Bien évidemment, je grossis énormément le trait ici. Mais je le fais pour illustrer comment un risque appelle une inquiétude, qui elle-même créé un nouveau risque, et ainsi de suite, dans un effet boule de neige.

Il faut toujours garder cela en tête quand l’on communique sur un risque environnemental. Informer sur les risques climatiques sans générer de la peur est aussi un risque climatique en soi.

J’ai pris Saint-Pierre-et-Miquelon en exemple mais ceux-ci sont nombreux et tout aussi frappants à travers l’ensemble des outremers français.

Je pense à certaines îles de Polynésie dont les habitants ont peur eux aussi,
Je pense aux plus de 800.000 réunionnais concentrés en très grande majorité sur le littoral qui, comme la Côte d’Azur en ce moment, se demandent comment développer une résilience littorale.

Je pense à mes collègues des Antilles, confrontés aux algues sargasses, dont Jacques Cornano parlera dans un instant.

Je pense à nos compatriotes kanaks de Lifou, dans la province des Îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie, dont les bouleversements climatiques locaux pourraient avoir un impact très important sur l'économie touristique actuellement émergente.

Je pense encore à la préservation de l'écosystème de nos Terres Australes (Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam), qui pourrait être bouleversé avec l'arrivée prochaine de navires de pêche bien trop nombreux pour nos frêles moyens de police maritime dans ces eaux.

Les impacts du changement climatique sur les milieux naturels en outremer sont nombreux. Biodiversité, océans, littoraux... je ne vous apprends rien, vous connaissez ces enjeux. Aujourd'hui, afin d'attirer l'attention de TOUS les décideurs, français et européens mais pas seulement, politiques et économiques, acteurs et observateurs, il faut donner une raison d'agir. Et comme le bon sens ne semble pas suffire… il faut donc donner une raison politique et économique d'agir, et d'agir vite.

Pour ce faire, le rapport de l'ONERC intitulé "les outre-mers face au défi du changement climatique, remis voilà 2 ans à la ministre de l'écologie de l'époque, nous donne des clés très utiles. Je pense que Monsieur Duvernoy de l'ONERC en parlera plus dans le détail.

Ceux qui vivent ces réalités au quotidien le savent, les effets du réchauffement climatique en outremer sont diffus et multiples. Mais pour agir et faire agir, surtout lorsqu'il s'agit de nos outremers, il faut donner une valeur économique aux écosystèmes locaux.

Nous devons lutter contre les risques que court le littoral français en général. Ces risques sont l'érosion, le recul du trait de côte, l'avancée dunaire ou encore la submersion marine.
Il nous faut connaitre et préserver les micro-algues planctoniques qui jouent un rôle majeur dans la régulation climatique et l'absorption de l'élévation des niveaux des températures et d'émissions carbonées.

Il nous faut faire des outremer des laboratoires d'expérimentations avec le lancement d'un politique intégrée de la mer et du littoral, le déploiement des EMR, le développement de l'aquaculture, la préservation des milieux singuliers ultramarins (mangroves, récifs coralliens, milieux polaires, etc), la planification de l'espace maritime, la répartition spatiale et temporelle des activités et usages.

Pour sensibiliser au mieux à ces questions, ce qui marche le mieux auprès des décideurs, c'est de parler de points de croissance, de valoriser et de sectorialiser ces enjeux.

Secteur du tourisme, secteur de l'agriculture et de l'élevage, secteur de la pêche et de l'aquaculture, secteur forestier, secteur énergétique, secteur de la santé, secteur de la défense, secteur de la construction, et bien d'autres…

Voilà quelques-uns des secteurs les plus vulnérables au changement climatique en outre-mer.

Retenir une approche fondée sur nos écosystèmes en outre-mer afin de promouvoir et optimiser la coexistence des activités et des usages en tenant compte des contraintes liés au réchauffement est, et sera, un travail de longue haleine. Cela coûte cher, nous le savons. Mais, là où certains ne parlent du coût, je préfère, et je pense que beaucoup dans cette salle aussi préfèrent, parler d'investissement.

Oui, adapter nos écosystèmes est un investissement aussi important que de rendre compétitif le coût du travail en France.

S'il faut parler en termes plus économiques: ce que nous ne faisons pas pour limiter la "chaîne d'impacts" climatiques, ce que nous ne préparons pas pour améliorer nos "systèmes de ressources" aujourd'hui coûtera des décimales de croissance demain et des points de croissance après-demain.

Dit autrement, les non-investissements ou les lenteurs d'aujourd'hui sont les surcoûts demain! Nous avons déjà une dette climatique envers nos enfants. Il s'agirait d'investir massivement pour éviter de la creuser encore davantage.

Investir où et comment? L'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, la mobilité, l'innovation, les infrastructures… Ces enjeux sont au coeur des préoccupations de mon archipel, Saint-Pierre et Miquelon, comme ils sont au coeur des préoccupations de chacun de vos territoires. Or, ces territoires, le mien, les vôtres, sont d'abord et avant tout des écosystèmes.

Dit autrement, la bonne santé politique et économique de nos territoires dépend intrinsèquement de la bonne santé de nos écosystèmes. Ceux-ci sont et vont être mis à rude épreuve par les changements climatiques.

C'est pourquoi, Si je n'avais qu'un message ce matin au congrès de l'ACCD'OM, ce serait celui ci: /

Il faut ériger deux valeurs-maîtresses pour nos outremers:

1) LA VALEUR RÉSILIENCE
Nous n'avons que 10 ans devant nous pour préparer nos littoraux et nos outremers. En 10 ans, nous devons développer une véritable politique de résilience structurelle face aux changements climatiques pour nos outremers.

2) LA VALEUR MARITIME
Que l'on vienne de Wallis, de Mayotte, de Saint-Pierre ou de Miquelon, nous existons par la mer et pour la mer. La France possède la deuxième surface maritime au monde et l'économie bleue est notre premier pourvoyeur d'emplois et d'innovation en outre-mer. Nos littoraux sont nos premiers boucliers face aux changements climatiques. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, il faut envisager de rapprocher l'outre-mer et le maritime pour une gouvernance efficace face aux défis futurs.
Pourquoi pas envisager d'ailleurs un rapprochement sous la forme d'un ministère de la mer et des outremers?

Je vous remercie.

Karine Claireaux
Maire de Saint-Pierre / Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon



SYNTHESE DU XXIVème CONGRES DE L'ACCDOM

Discours d'ouverture du congrès par la présidente

Deux thématiques constituent les piliers du XXIVème congrès : l'environnement et les finances, tenu en marge de la manifestation « world efficiency » sur « les solutions pour les ressources et le climat ».

Le contexte du congrès est articulé autour d'un diptyque :

La tenue future de la COP21.
L'adoption récente de la loi NOTRe.

Les changements climatiques nous inclinent à réfléchir autrement dans la manière d'envisager la confection des politiques publiques, mais aussi les nouvelles dispositions concernant les territoires locaux de la République.

L'ACCDOM, avec l'AMF alertent l'Etat sur les baisses des dotations étatiques qui impliquent la participation des collectivités locales à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat Pour autant, nos collectivités déjà sous-dotées auront du mal à respecter leurs engagements et à exercer correctement les compétences qui leurs sont assignées.

Par ailleurs, une problématique prégnante est aussi à l'ordre du jour : c'est celui de l'égalité réelle, qui peut être premièrement approchée du point de vue des transports et du coût qu'ils représentent pour les collectivités ultramarines.

Discours du directeur général à l'Outre Mer

Un message de grande sympathie de la Ministre des outre-mer et de son soutien en guise de formule liminaire.

Le MOM constitue un partenaire pour les collectivités d'outre-mer, cherchant à répondre à leurs préoccupations. Ces collectivités participant à la politique de cohésion et doivent être aidées pour assumer les missions qui leurs sont confiées. Les finances représentent un enjeu fondamental dans le cadre du redressement des finances publiques de la nation.

C'est un effort qu'il faut mesurer à l'aune des difficultés auxquelles sont confrontées les COM qui sont plus importantes que dans l'hexagone.

La réforme de la DGF est aussi un enjeu important. Le travail a été rendu pour rendre plus juste la DGF. Il convenait, par ailleurs organiser des systèmes de péréquation.

Il y aura une contribution des COM à l'effort national, mais on peut espérer qu'il soit moindre. Les efforts demandés ne doivent pas être de nature à pénaliser les investissements.

Le budget du MOM interviendra dans un contexte de compression budgétaire, cependant, la stabilité sera à l'ordre du jour, car il s'agit de poursuivre l'objectif du rattrapage représentatif d'un engagement du Président de la République.

Signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) entre Suez et l'ACCDOM

La convention partenariale qui s'inscrit dans la durée a du sens. Les préoccupations communes sont réelles. Les COM présentent des particularités qui constituent des sujets de partage précieux entre les deux partenaires.

Les sujets convergents de préoccupation, sont à titre d'exemples concrets :
une motion de l'ACCDOM sur la fongibilité des budgets relatifs à l'assainissement soutenue par Suez.
La problématique des sargasses : il existe un travail commun entre les COM et Suez.

Une convention pluriannuelle qui repose sur deux volets :

un volet économique ;
l'organisation de visites pour se rendre compte des réalités du terrain (exemple : visite de micro-turbines)

1- Les changements climatiques outre-mer

Michel MAGRAS, Président de la Délégation Outre-Mer du Sénat

La présence des sénateurs au XXIVème congrès est naturelle en raison du statut de la chambre haute dans la Constitution : la représentation des collectivités territoriales.

Le rendez-vous annuel de l'ACCDOM constitue avant le vote de la loi de finances un moyen de faire valoir des réalités ultramarines devant avoir une traduction budgétaire.

La continuité territoriale ; l'inadéquation des normes ; la vie chère, etc. montrent à quel point les sujets sont nombreux.

Ce congrès met à l'honneur des sujets environnementaux. Et c'est heureux, car le changement climatique est un enjeu fondamental. Les COM sont les premières victimes (maladies vectorielles, tsunamis, submersions….). La vulnérabilité de nos territoires s'en trouve majorée.

La Délégation s'attache à promouvoir les atouts de l'outre-mer. Ces collectivités développent des projets pilotes et innovants : colloque sur une bannière verte et bleue ; tables-rondes sur les biodiversités ultramarines ; rapport d'information attestant du foisonnement des réalisations exemplaires en matière de changement climatique. « Notre pays sont riches des outre-mers ». Leur rôle précurseur doit être souligné.

Le foncier est une thématique prégnante et constitue un facteur de blocage pour l'économie.

Une étude est réalisée sous l'angle d'une approche globale avec trois volets :

- la publication d'un rapport sur le domaine de l'Etat ;
- le « titrement » et la reconnaissance du droit de propriété en tenant compte de la dimension coutumière ;
- les stratégies territoriales et conflits d'usage.

Un cycle de conférences par bassin économique a été initié par la délégation sénatoriale en vue d'améliorer la visibilité de nos territoires dont « les connaissances sont lacunaires et caricaturales ».

Karine CLAIREAUX, Présidente du bureau du conseil national de la mer et des littoraux

La France est vulnérable parce que présent sur tous les océans de la planète. Elle est frontalière de 30 Etats par la mer.

L'actualité tragique nous enseigne que le destin de l'hexagone et de l'outre-mer est très lié.

Dans les rapports du GIECT, on parle d'augmentation de 2° avant la fin du siècle. 2050 et 2100 sont des bornes temporelles. Mais dans les territoires côtiers, on ne doit pas attendre aussi longtemps.

La stratégie de la mer et du littoral intéresse tous les territoires :

Il faut lutter contre les risques : l'érosion, le recul du trait de côtes ; l'avancée dunaire et la submersion marine.

Il convient d'avoir des politiques efficaces en outre-mer tout en lançant une politique intégrée de la mer par une connaissance très fine du milieu marin.

Pour ce faire :
- Le potentiel des outre-mers doit être mobilisé.
- Toutes les activités en bord de mer doivent être adaptées sur un laps de temps qui est court.
- La planification de l'espace maritime est aussi un impératif.
- Il faut faciliter l'accès aux données géographiques marines (promotion d'un géoportail mers et territoires).
- Il faut revenir à une approche fondée sur les écosystèmes ; évaluer la capacité de charge de nos écosystèmes ; prendre en compte les interactions terre-mer.
- L'exemple de Saint-Pierre et Miquelon est livré : savoir si l'île de Miquelon et sur certains quartiers de Saint -Pierre vont être submergés. Des données, des photographies et des graphiques ont révélé de manière effective le caractère submersible de zones qui ont été identifiées). Dans ce cas de figure, on est passé très vite du regard environnemental au regard économique. Quid de la ZEE ? Quid de l'évolution de la convention de Montego-Bay ? Quelle action de l'Etat en mer ? Quelle relation avec notre voisin canadien ?

Le rapport de l'ONERC est très intéressant et complet en livrant des enseignements précis et précieux sur tous ces éléments d'actualité.

- Il faut sensibiliser au mieux sur toutes ces questions en insistant sur les enjeux, notamment économiques : tourisme, aquaculture, énergie, etc.
- Il faut adapter nos écosystèmes dans les outre-mers, même si le coût d'une telle initiative est très élevé.
- Il faut améliorer nos systèmes de ressources. Les lenteurs d'aujourd'hui, seront les coûts de demain.

La bonne santé économique de nos territoires dépend de nos écosystèmes.

Le message à diffuser est celui-ci :

- la valeur résilience : nous avons dix ans pour préparer nos littoraux pour développer une politique de résilience naturelle
- valoriser l'esprit maritime des outre-mers : nous existons par la mer et pour la mer. L'économie bleue est notre première ressource (un ministère de la mer et des outre-mers).

Jérôme DUVERNOY, Chargé de mission à l'ONERC

L'ONERC a été créé en 2001. 3 principaux objectifs :

- information sur les impacts et l'adaptation ;
- point focal du GIEC ;
- coordination des politiques national et adaptation donnant lieu à un rapport annuel.

L'ONERC est gouverné par un conseil d'orientation présidé par Paul Vergès.

Le rapport de 2012 : « les outre-mer face au défi du changement climatique ». Est aussi fait référence à un autre texte, « Le climat de la France au XXIème siècle (volume 4 et 5) ».

La hausse des températures atmosphériques est réelle. L'inertie des océans et de l'atmosphère, l'augmentation va se poursuivre pendant au moins 15 ans. C'est à partir de 2030, qu'on va commencer à avoir les effets des politiques climatiques.

La hausse avérée des températures va être plus importante sur les continents que sur les îles.

On peut s'attendre à des saisons qui seront plus chaudes ; une montée des océans (plus de 20 cm sur les derniers siècles et jusqu'à 80 cm jusqu'à la fin du siècle) ; une modification des précipitations).

Les saisons sèches seront plus sèches emportant des implications sur les ressources en eau (raréfaction).

L'évolution des paramètres des événements extrêmes : intensité et fréquence des cyclones dans les bassins Nord-Atlantique et dans le Pacifique Sud-Ouest ;

Séquence intervention de l'auditoire :
- Les pollutions de gaz à effet de serre dans les pays du Nord avec répercussions sur l'hémisphère du Sud.
- La taxe carbone : quel retour pour la Guyane ?
- Hymne à « l'économie locavore ».
- La contribution des outre-mers à la grandeur de la France.

Mr Jacques CORNANO, Sénateur de la Guadeloupe
Co-rapporteur de la délégation outre-mer face aux changements climatiques

COP 21 et les enjeux :
- Contenir les températures en deçà de 2° et réduire les émissions des GES.
- L'acidification des océans et invasion des algues sargasses.

Les algues sargasses (AS) créent une situation alarmante. On distingue deux espèces qui sont invasives (S. natrans et S. fluitans).
180 ha de AS le long des côtes antillaises soit 60 000 tonnes (banc de 12 m de largeur).
Le tourisme et la pêche sont lourdement impactés : ralentissement ou arrêt des activités.
Les populations subissent les effets des AS en raison des concentrations sur plus de 10 cm.

Quelles sont les actions ?
nettoyage et ramassage avec peu de moyens ; budgets alloués ; actions des élus.

Quelles sont les réponses qui ont été apportées ?

Fonds alloués ; Plans d'action (expertise afin de mieux connaître la naissance et l'évolution du phénomène ; convention de Carthagène des 16 Etats de la Caraïbe conduit un travail sur la connaissance et l'origine ainsi que les impacts des algues brunes).
Les actions des agences : rédaction de rapports (ANSES ; ADEME ; ARS).
La mise en place de brigades vertes.
La valorisation et les initiatives : envisager une production locale de charbons actifs à partir des déchets végétaux d'origine terrestre ou marine, singulièrement avec la sargasse ; le compostage ; mise en place de barrières pour garantir des espaces de bain sains pour les plagistes en retenant les AS au large.

La COP 21 doit entraîner la transformation de nos modèles de production et de consommation.
L'économie circulaire doit être privilégiée : les déchets des uns peuvent être les ressources des autres.

2- Le foncier en outre-mer

Mr Thani MOHAMED-SOILHI, Sénateur de Mayotte

Beaucoup de politiques publiques sont conditionnées par la disponibilité du foncier.

Les carences cadastrales, le problème de titrement, l'Etat propriétaire, la diversité des approches en fonction des territoires sont autant de problèmes que pose la question foncière.

3 volets au cours de 3 années de la mandature :

La gestion du domaine public et privé de l'Etat outre-mer

Ce domaine se laisse très difficilement appréhendé. Il manque un
L'Etat conserve un patrimoine foncier très important dans les DOM alors que le transfert dans les COM de l'article 74 est réel.

Sans l'Etat, aucune opération d'aménagement ne peut intervenir. En fonction des territoires, la propriété étatique varie : exemples : 13,5% de la Martinique ; 37,7 % de la Réunion ; 95% en Guyane.

La gestion du domaine de l'Etat est jalouse et stérile.

Les carences manifestes et les tensions persistances proviennent de facteurs défavorables : complexité du droit domanial ; l'empilement des dérogations ; l'extrême sensibilité des populations sur le sujet etc.

Le droit du domaine de l'Etat outre-mer est illisible, d'où une absence de sécurité juridique.

Le domaine de l'Etat reste dans l'angle mort du domaine public national.

La prolifération des statuts dérogatoires par territoire ; la compression des moyens humains et financiers. Sans stratégie claire, on ne peut pas procéder à une rationalisation du foncier. L'Etat lui-même ne peut pas expliquer un tel régime juridique du foncier outre-mer, sauf à exercer une tutelle sur les collectivités territoriales.

Le deuxième volet : les maux de la propriété foncière privée

Dans ce cas, à Mayotte, la politique cadastrale reste encore en gestation.
Le processus de départementalisation ne fait pas obstacle à la visibilité de la réalité coutumière.

Le troisième volet : les politiques d'aménagement

Les outils de planification ; les documents d'urbanisme ; les conflits d'usage sont autant de thèmes présentés de manière non exhaustive qui seront abordés.

3- Le financement des projets d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie en outre-mer

Mr Bruno GARNIER, Ingénieur en énergie (animateur)
Mme Sarah ORMAZABAL, ADEME Nouvelle-Calédonie

Comment l'ADEME aide les projets d'énergie renouvelable ?
Sur le plan technique (aide à la décision) et financier (l'investissement).
Sont aussi aidées les opérations de sensibilisation ; la formation ; l'innovation ; des opérations pilotes, qui répondent aux besoins spécifiques des outre-mers.
Les relations entre EDF, ADEME et AFD ?
Celles-ci sont caractérisées par la proximité permettant aux professionnels des différents secteurs d'être en permanence dans la coordination.
2 temps : consommer moins/agir différemment :
L'efficacité énergétique doit permettre d'offrir le même confort tout en consommant moins. Une fois, cette option envisagée, on peut faire le choix d'une énergie renouvelable.
En milieu insulaire tropical que faut-il faire ?

La maintenance des équipements de froid ; l'économie circulaire ; le développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Monsieur Patrick Lepeurian, EDF (réseau département Outre-mer)

Qu'est-ce qui pousse EDF à s'occuper des énergies renouvelables dans les DOM ?
Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique instruit par les directives européennes et les préconisations nationales. Par ailleurs, les réseaux non interconnectés et fragiles à gérer présentent des surcoûts de production. La continuité territoriale s'applique au domaine de l'énergie pour payer l'électricité au même coût que les consommateurs de l'hexagone. Il s'agit de compenser les charges de service public de l'électricité. Il convient de faire en sorte que l'utilisation de l'énergie soit la plus efficace possible dans ces collectivités pour ne pas pénaliser l'activité économique.
Quel est l'état de la politique énergétique aujourd'hui ?
La mise en concurrence des acteurs sur le marché européen a entrainé la modification des modes de financement. Un mécanisme a été mis en place pour garantir la continuité territoriale (CSBE). Ce dispositif servait à compenser d'abord les surcoûts de production. Puis par la suite, il fallait un dispositif pour l'économiser, la stocker ou l'acheter. Grâce à l'action commune et active des élus locaux ultramarins, en décembre 2012, le code de l'énergie a été modifié pour tenir compte des infrastructures, du stockage et de la prise en compte de la ressource énergétique dans les territoires voisins.
Les projets d'infrastructures économes d'énergie et innovants peuvent être financés par la CSBE.
Quels sont les rapports entre EDF et l'ADEME ?
Les plans régionaux de maîtrise de l'énergie (PRME) sont une occasion de coordonner les financements et les orientations avec l'ADEME. La coordination préalable permet de maximiser la force des leviers (exemple : les chauffe-eaux solaires à La Réunion).

Il s'agit d'aider à la collaboration pour que ces territoires puissent bénéficier le plus possible des fonds dans le cadre des PRME, des projets d'études ou d'infrastructures.

L'efficacité énergétique ?
L'autoconsommation doit permettre d'avoir une économie sur le réseau : une bonne adéquation entre ce que le consommateur pourrait produire et ce qu'il pourrait consommer

.**Benjamin Denis, L'AFD (réseau outre-mer)**
Comment est formulée la politique d'aide au développement de l'AFD ?
La politique d'aide au développement française est de plus en plus marquée par l'aspect climatique.
L'outre-mer permet de mettre en œuvre ce changement de paradigme.
L'AFD a engagé 7 à 8 milliards d'euros par an dont 1,5 milliards d'euros pour les outre-mers. Les premiers partenaires sont les collectivités territoriales.
Une priorité est donnée aux projets relatifs à la transition énergétique.
Quelles sont les actions de terrain de l'AFD ?
Il s'agit essentiellement du partenariat avec les collectivités territoriales :

- expertise ;
- colloque ;
- contributions à la réflexion ;
- financements de projets etc.

NB : l'AFD : colloque sur le climat dans les outre-mer, 30 octobre 2015.
Quel partenariat entre l'ADEME et EDF ?
Présentation d'un projet avec un surcoût énergétique : un prêt bonifié a été proposé à la société immobilière porteuse du projet.
Avec EDF, il existe une relation en continue avec toutes les centrales en construction. AFD essaie de contribuer à la réflexion des collectivités locales sur les programmes pluriannuels d'investissement relatifs à l'énergie.

4- Séquence finances

Mme Karine CLAIREAUX, vice-présidente de l'ACCDOM

Le contexte de la baisse des dotations emporte des conséquences :

- Difficulté d'expliquer les nouvelles orientations
- Tailler dans les dépenses
- Augmenter les impôts
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement

Le secteur public pèse relativement lourd dans le PIB des COM. On retrouve une situation quasiment similaire.

Les dispositifs de retour mis en place par le conseil régional de la Martinique pour pallier la baisse des dotations. Mais toutes les COM ne sont pas égales devant cette tendance à la baisse des concours publics.

L'attribution des dotations :
La dotation globale de fonctionnement : le critère de la population.
La dotation de ruralité : le critère des infrastructures rurales.
La dotation de centralité : le critère des communes voisines et de l'intercommunalité.

Le renforcement des dotations outre-mer correspond au financement du rayonnement de la France. Les actions doivent être à la hauteur des ambitions du Gouvernement et du Président.
« Les outre-mers ne sont pas un coût pour la France, mais une richesse, une source d'inspiration, une formidable opportunité ». **Manuel Valls**

Mme Laurence TARTOUR, Conseillère finances locales à l'APVF

2 axes du PLF :

- mesures prises pour soutenir les investissements ;
- la réforme de la DGF qui est en marche, prévue dès le 1er janvier 2016

Les bonnes nouvelles :

l'élargissement de l'assiette de la FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisés à compter du 1er janvier 2016. Cette mesure pourrait être étendue à la voirie.
création d'un fond de soutien à l'investissement : une enveloppe de 1 milliard (dotation d'un soutien budgétaire à l'investissement pour les EPCI)
500 millions : rénovation thermique ; la transition énergétique etc.
500 millions : concerne les communes de 50 000 habitants.

Pour l'APVF, ce fonds est insuffisant pour pallier en partie les risques sur l'investissement des collectivités locales si les crédits budgétaires ne sont pas mobilisables dès 2016. Il faut par ailleurs que son utilisation soit suffisamment souple.

Les objectifs de la réforme :
- réduire les écarts injustifiés de DGF ;
- adapter les dotations aux spécificités rurales et urbaines :
- rendre la DGF plus lisible la DGF

3 axes :

- 75 euros par habitant
- une dotation de ruralité : territoires très peu denses.
- une dotation de centralité : répartition entre les EPCI (étape 1) ; répartition entre EPCI et communes membres (étape 2) ; répartition entre communes membres (étape 3).

Les dotations de péréquation existant actuellement seraient refondus pour recentrer celles-ci afin d'être plus efficaces et arrêter les effets de seuil.

Le lissage de la réforme interviendra dans le temps. Les variations à la hausse et à la baisse doivent être plafonnées. La nouveauté pour 2016 : la contribution ne peut pas représenter plus de 50% de la dotation forfaitaire. Il y aura une répercussion sur les autres collectivités qui devront contribuer un peu plus.

Vendredi 29 janvier 2016 : réunion de l'APVF en Martinique sur la réforme des finances locales.

Jean-Pierre PHILIBERT, Président de la FEDOM

2 observations liminaires :

- les entreprises et les collectivités doivent renforcer leur communication et leur travail commun : exemple de Mayotte : tout est prioritaire, mais déterminer ensemble les 3 ou 4 orientations à privilégier.
- sortir d'une culture administrative pour en venir à une culture d'entreprise ;

le coût des outre-mers : le budget 2016 n'est pas suffisant pour les entreprises outre-mers en dépit de la stabilité avancée par rapport à 2015. 81 millions d'exonération de charges ont été rabotés. La somme est importante et est de nature à pénaliser la compétitivité des entreprises. Le Fond exceptionnel d'investissement : 500 millions d'euros pour les outre-mer : le compte n'y est pas car la commande publique va être afffectée.
Le RGEC : dispositif européen qui conditionne toutes les aides pour compenser les manque à gagner des entreprises ultramarines. Ce qui avait fondé le dispositif, c'est-à-dire l'article 349 du TFUE est en train d'être battu en brèche.
La loi sur l'égalité réelle vaut autant pour les entreprises que pour les collectivités. La loi à venir a pour ambition de privilégier une approche casuistique et donc, territorialisée.
Le projet de loi de finances : le bureau des agréments est un « Etat dans l'Etat ». 2000 logements sociaux sont bloqués dans les outre-mers car les agréments ne sont pas délivrés.

Mr François PARMANTIER, Directeur adjoint outre-mer à l'AFD

L'AFD a le statut d'une banque.
L'AFD intervient dans des économies vulnérables (exemple : volatilité des matières premières) et très carbonées.
De quoi parle-t-on en terme de montants financiers ?

- 1,55 milliards consacrés aux investissements dans les outre-mers.
- Des interventions dans 11 territoires (9 agences et bureaux).
- La distribution de tous les produits BPIFrance dans les DOM.
- Des engagements financiers correspondant à 3% du PIB des outre-mers.

Le soutien aux politiques publiques :
- 59% de l'activité de l'AFD en 2014.
- Des prêts bonifiés au secteur public.
- Des prêts non bonifiés au secteur public.
- Le préfinancement des subventions européennes et de l'Etat : présenté comme un excellent relais de croissance.

Les concours :

L'approche budgétaire : exemples : restructuration de dettes ; prévention de difficultés financières.

L'approche projet : exemple : accompagner de grands projets structurants.
L'apport d'expertise sur les grands enjeux de politiques publiques :

L'accompagnement du secteur privé :

- 41% de l'activité de l'AFD en 2014.
- 2100 entreprises bénéficiaires.
- Les outils : appui direct aux entreprises par des prêts directs ; les produits BPIFrance ; les garanties ; les interventions en capitaux propres par les FCPR et par Proparco pour la prise de participations.
- Des mesures contra-cycliques en refinançant des banques pour garantir leur rôle de financeur de l'économie.
- Un fond de garantie : évolution des produits de la SOGEFOM pour mieux répondre aux besoins des entreprises.
- Le soutien à la micro-finance : refinancement de 4 millions d'euros (exemple du séminaire à Mayotte sur le sujet).

Quels sont les enjeux de demain ?
La COP21 : agir sur des économies sobres en carbone et soucieuses du développement démographique pour certaines.
Un développement économique générateur d'emplois.
Une économie qui soit en harmonie avec un environnement vulnérable tout en bénéficiant d'une biodiversité phénoménale qui n'est pas suffisamment mise en valeur.

Séquence intervention de l'auditoire
Qu'en est-il de la dotation liée à la superficie ?
Il faut rapprocher cette dotation de la dotation de ruralité. Dans la loi de finances, il n'est pas prévu de retenir ce critère dans le cadre du PLF.
L'inadéquation de la réforme de la DGF à la réalité mahoraise (cf. Le fond d'investissement ; le rattrapage illusoire).

L'aménagement urbain et la gestion des déchets au coeur de la planification durable

Mme Maud LELIEVRE, Délégué général des Eco Maires (animatrice)
Mr Ferdy LOUISY, Maire de Goyave (Guadeloupe)

Il est souligné les 25 ans de travail des Eco Maires. C'est à travers les territoires locaux, qu'on peut définir les politiques publiques. L'association des Eco Maires travaillent pour, et dans l'outre-mer en raison de leur biodiversité, de leurs écosystèmes particuliers.

Mr Eric BRAC DE LA PERRIERE, président d'Eco-Emballage
Responsabilité
L'entreprise est née en 1992 suite à une initiative gouvernementale visant à réduire les déchets.
La problématique est intéressante pour au moins 2 raisons :
responsabilité citoyenne et durable : Le plan de relance du recyclage (90 millions d'euros sur le territoire hexagonal et ultramarin) pour changer les modèles de demain.
Ce qui était déchet avant doit être valorisé pour être une ressource dans la ville de demain, avec comme conséquence, la création d'emplois (2 millions de tonnes de GES évités par l'acte qui consiste à trier les déchetst). 4 millions d'euros vont être investis dans les Outre Mer pour transformer la ville. L'objectif est d'augmenter de 25% le recyclage des déchets.

- Des exemples parlants et édifiants
Saint-Martin : doublement des performances du recyclage (45 à 85 bornes de passages volontaires).
Le triple aspect dans chacun des territoires :
- l'investissement des ambassadeurs du tri ;
- la communication ;
- l'implication du citoyen.
Mayotte : investissement de moyens d'Eco Emballage. Il s'est agi de faire émerger la logique de tri pour faire barrage à la pollution. On est parti de l'invention d'un mot pour rendre effective la démarche.

Mme Hanima IBRAHIMA, Présidente de l'ACCDOM

L'ACCD'OM a toujours oeuvré pour le développement durable, l'environnement, la gestion des déchets etc. Notre congrès est labellisé COP21.
Les politiques durables ne constituaient pas une priorité pour la mahoraise que je suis. La priorité était surtout accordée à la construction des routes.
Le partenariat avec Eco Emballage est un partenariat essentiel dans la mesure où nous pourrons tirer les enseignements de ce qui existe déjà depuis longtemps, en partant de la politique de collecte.
L'aménagement va être réalisé en même temps que le travail de tri en raison précisément de la prise en compte des nouvelles problématiques, avec l'objectif de faire mieux de ce qui est réalisé sur le plan national.

Mr Camille FABRE, Représentant territorial, ADEME (Nouvelle-Calédonie)

La politique de la ville, articulée avec la question des déchets commence à être intégré de manière simultanée et non plus de manière séparée.
En Nouvelle-Calédonie, la politique de gestion évolue de manière distante au regard de l'élaboration du plan directeur d'urbanisme. Or la question des déchets est intimement liée à la vie de la cité. C'est tout aussi vrai sur l'aménagement urbain.
Comment parvenir à concilier la construction de la ville et la gestion des déchets ?
- Saisir les opportunités foncières pour la gestion des déchets.
- Mutualiser des zones pour l'implantation de déchetteries.
- Dimensionner les instruments de collecte.
L'économie circulaire nous invite à penser la ville comme un éco-système. Les déchets vont être ainsi intégrés dans l'écosystème.

Mr Bruno BESSIS, Adjoint au chef de bureau de l'aménagement opérationnel durable, Ministère du Logement
On doit résolument aller vers un urbanisme de projet.
C'est le projet qui va faire l'aménagement. Nos territoires, y compris nos territoires ultramarins doivent sortir de la vision ancienne pour construire des stratégies territoriales qui se projettent dans le temps (à 5, 10, 15 ans).
Le discours porté par le Ministère consiste à dire que la projection du territoire doit l'être sur la base d'une approche intégrée : avoir une vision sur l'ensemble des thématiques (construction, déchets, flux énergétiques, énergies renouvelables etc.). On réfléchit donc globalement.
Le sujet des déchets est au coeur de cette approche intégrée, car il s'agit de ne plus les cacher mais de les valoriser.
Qu'en est-il des outils ?

Une méthode a été développée : la grille éco-quartier (avec une grille et un label). De plus, le référentiel éco-quartier de mettre en lumière des projets innovants qui émergent (exemple : camions possédant des capteurs). Il faut par ailleurs développer des filières.
Quelque soient les collectivités, elles ont les même capacités à mettre en oeuvre des projets qui portent haut le développement durable. Cependant, il faut tout de même tenir compte des contextes particuliers à chaque territoire.

Mr Guy GEOFFROY, Président de l'Association Les Eco Maires
En matière de développement durable et de politique des déchets, « les Outre Mer n'ont absolument pas à rougir ».
Quand on est en outre-mer, on a une conscience et une vraie capacité à les intégrer dans des politiques publiques locales. A Mayotte, le dernier des départements français, déploie une énergie et une rapidité à embrasser la culture de la collecte des déchets et du tri.

Mr Antoine CADI, Ligue de protection des oiseaux
« La biodiversité c'est la vie ! »
Le développement humain et nos comportements ont entraîné ce qu'on peut décrire comme une crise de la biodiversité.
Notre avenir dépend sur la biodiversité : la gestion de l'eau ; la gestion de nos forêts ; la pollinisation etc.
Il convient de rappeler aux élus qu'ils en sont responsables.
EN 2010, la LPO et les élus locaux ont créé les atlas de la biodiversité communale.
Cet outil permet d'envisager les enjeux de biodiversité des territoires locaux : peser, mesurer, hiérarchiser les enjeux !
Il s'agit d'éviter que le développement empêche de faire l'économie d'actions, car à terme, l'environnement est susceptible d'être impacté.
La stratégie nationale de la biodiversité incline les collectivités territoriales à s'appuyer sur les services de l'Etat, mais aussi sur le réseau associatif (exemple du GEPOG en Guyane) pour identifier des priorités, pour sensibiliser la population à la haute importance de la protection de la biodiversité.

Mr Vincent RENARD, Conseiller auprès du Programme Fabrique urbaine, IDDRI
La clé est la commune !
La France, contrairement à d'autres pays ne baigne pas dans une confusion, ce qui permet d'avoir un niveau pertinent parfaitement identifiable.
L'évanescence de la planification stratégique. Autrement dit, on n'aura pas changé le monde parce qu'on aura bâti des éco-quartiers.
La réflexion stratégique conduit à se pencher sur les infrastructures de transport.



Conclusion (Guy GEOFFROY)
Double message :
- Un message d'optimisme : car en procédant à un retour en arrière, nous avons considérablement avancé.
- Un message de volonté : la concentration de l'homme dans son environnement entraîne une urbanisation en tâche d'huile, et qui doit cesser, a des conséquences, singulièrement en milieu urbain (restitution de 160 ha à l'agriculture en lieu et place de programmation de construction). Il n'y a pas de projets de constructions possibles sans que la gestion de déchets ne soit intégrée à la stratégie globale. Le déchet ne doit plus être considéré comme le problème, mais comme la solution !

Egalité réelle, outre-mer et continuité territoriale

Mr Patrick KARAM, Président du CREFOM
L'ACCDOM est un modèle d'inspiration pour le CREFOM car la ligne directrice est la solidarité et la défense commune des intérêts déterminés par les membres.
L'égalité réelle économique est une priorité de la nation, d'après le chef de l'Etat. Une mission a été confiée à Victorin Lurel qui s'est entouré d'éminents relais politiques dans tous les Outre Mer.
Le prochain dîner du CREFOM réunira de hautes personnalités politiques, mais aussi des grands chefs d'entreprise.
On ne peut pas affirmer que les Outre Mer sont assistés au regard de la manière dont les concours financiers sont attribués.
Il est réclamé des plans pour ces territoires sur la base des propos tenus par le Premier Ministre, lui même de « territoires discriminés ».
Les Outre Mer sont à la traîne et en retard de développement si on fait une comparaison avec les collectivités hexagonales, y compris les plus pauvres.
Il nous faut 2 lois :
- une loi sur le principe ;
- une loi relative à des plans territoriaux.

Les plans territoriaux doivent obéir à une démarche casuistique, respectant l'identité donc, de chaque collectivité.
La loi cadre doit contenir la convergence de tous les indicateurs (santé publique ; revenus/habitant ; chômage), il convient d'avoir une obligation de résultat à la charge de l'Etat, et s'imposant à tous les gouvernants. Le souhait est d'être dans la même logique que la moyenne nationale.
2 éléments cardinaux de cette démarche :

- - une évaluation de tous les plans économiques et sociaux par une autorité indépendante (exemple : conseil économique et social et environnemental) tous les 2 ans, ayant un droit d'alerte, pouvant interpeller le Gouvernement et titulaire d'un droit d'injonction.
- - L'obligation de résultat : le droit opposable : la capacité pour un territoire d'aller en justice après une conciliation et de faire condamner l'Etat si celui-ci ne respecte pas ses obligations. Si la conséquence financière peut ne pas être à la hauteur des attentes, mais la sanction politique sera un moyen.

L'indicateur à retenir est le PIB/habitant. Pourquoi ? Parce que le PIB est celui qui permet de mieux mesurer l'écart existant avec la moyenne nationale.

Bercy veut que ce soit l'indicateur de développement humain comme indicateur, parce que le retard est de 10 à 15 points alors que pour le PIB/habitant il est au moins de 60.
Le plan territorial doit être assorti de moyens financiers, d'outils fiscaux. D'un point de vue stratégique, il faut que la modification de la LODEOM intervienne avant l'élection présidentielle.
2016 est donc une année capitale !

Mr Ibrahim ABOUBACAR, Député de Mayotte
- Donner un contenu à la notion d'égalité réelle : il s'agit d'éviter des malentendus : de quoi parle-t-on ?
- En quoi l'insularité, la continuité territoriale constitue des points fondamentaux à prendre en compte ? La notion d'égalité des territoires est absente.

Les choses peuvent être approchées sous plusieurs angles :
- niveau de développement économique ;
- niveau de développement social.

L'égalité est lacunaire entre les territoires, mais aussi souvent à l'intérieur même des territoires.
3 catégories de politiques publiques à considérer en matière de continuité territoriale :
- universalité des principales politiques publiques : le droit à l'éducation, à la formation tout au long de la vie, le droit à la santé.
- Le niveau de vie ou la lutte contre la vie chère (exemple : itinérance des communications téléphoniques).
- Le développement économique.

En terme de méthode, il conviendra de conceptualiser les supports qui vont porter les politiques publiques. L'exemple d'inspiration peut être le POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité).
Séquence interventions de l'auditoire
 Le rattrapage en matière scolaire à Mayotte.
 La continuité territoriale des îles du Sud.
 La situation des collectivités guyanaises de l'intérieur.

Intervention de la représentante de l'archipel des Seychelles
Les îles Seychelles sont affectées par le changement climatique et, il s'agit donc d'une préoccupation prioritaire.
En matière de déchets, l'archipel des Seychelles n'est pas encore converti à la culture du tri.
Intervention du représentant de l'AFCCRE
L'AFCCRE est attaché au partenariat avec l'ACCDOM afin d'échanger et de prendre en compte les priorités arrêtées.
En ce moment, on peut citer la COP 21 ainsi que toutes les problématiques qui sont relatives aux fonds structurels, de même que le rapprochement des peuples avec les pouvoirs locaux européens.

Intervention du représentant de l'AMF
Il y a une réelle inquiétude sur les baisses des dotations. Le rapport de la cour des comptes indique une baisse des investissements qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017.

Les élus sont dans une démarche de sensibiliser les citoyens à la baisse des investissements : augmentation des tarifs de services public ; augmentation des impôts locaux.
Les parlementaires sont sensibilisés dans le cadre des discussions à venir sur le PLF 2016.
S'il n'y a pas d'inflexion de la part de l'Etat, la situation est catastrophique, notamment sur la commande publique, avec des conséquences sur l'emploi.

Intervention du représentant de la Caisse des Dépôts et des Consignations, Monsieur Dominique MIRADA
L'esprit partenarial de la CDC
 Réduire les inégalités en étant aux côtés des collectivités d'outre-mer dans les investissements projetés.
 Etre à l'écoute des besoins et des diagnostics des collectivités locales.
 Etre au rendez-vous de la satisfaction des besoins des collectivités d'outre-mer

Vote des motions et résolutions

Discours de clôture de la présidente de l'ACCDOM

C'est un succès parce que plusieurs thématiques ont été abordées à cette occasion. Par ailleurs, il a été confirmé que les COM disposent d'un panel de partenaires techniques et financiers dans nos opérations d'investissement.

A l'aube de la COP21, le congrès a été l'occasion de rappeler la place des Outre Mer et le positionnement proactif qu'ils doivent avoir.
La présidente souligne le travail de fond fournit par l'ONERC pour une meilleure connaissance de l'ONERC.
Les changements climatiques risquent de mettre en péril notre mode de vie, nos modes de développement endogènes ainsi que notre identité.
En outre, la problématique du foncier constitue un enjeu fondamental pour nombre de politiques publiques. Le rapport sénatorial est attendu sur ce sujet pour lever tous les imbroglios juridiques.
Ce XXIVème congrès a aussi mis en lumière la difficulté liée aux risques qui pèsent en matière de finances publiques.
Les COM seront moins impactés par la baisse des dotations. Pour autant, dans la réalité il nous reste encore un long chemin à parcourir pour que le rattrapage soit consommé.
Nous saluons l'intérêt de la ministre des Outre Mer sur la baisse des dotations.
Les COM cherchent à croiser d'autres outils de financement pour maintenir l'effort d'investissement. A cette occasion, il faut souligner la présence de nos partenaires tels que : la CDC, mais aussi Suez, l'ADEME, EDF, l'AFD, Eco Emballage.
Les motions issues de ce XXIVème témoignent de l'engagement des élus d'outre-mer sur les sujets qui nous concernent.
La famille outre-mer sera la bienvenue à Mayotte lors de notre XXVème congrès.



2016

OUTRE mag

le magazine de l'outre-mer

XXVème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Mayotte - Octobre 2016



COOPERATION REGIONALE:

L'ACCD'OM a participé à l'invitation de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) et du Maire de Saint Denis a un colloque avec les Maires de l'Océan Indien. Il a été question de coopération régionale et de la relance de l'AVCOI (Association des Villes et Communes de l'Océan Indien).



NOUVELLE CONVENTION:

La première convention pluriannuelle de trois ans avec le Ministère des Outre Mer a été signée le 31 mai 2016 à la DGOM.



ETUDE SUR LES FINANCES

L'ACCD'OM a réalisé une étude sur les finances des collectivités ultramarines (communes et EPCI) dans le but d'analyser l'impact de l'effet combiné de la baisse des dotations sur les comptes des communes et EPCI d'outremer et du projet de réforme de la DGF présenté au PLF 2016. L'étude a été réalisée par le Cabinet KLOPFER.

LE CONGRES A MAYOTTE:

Dimanche 16/10 : Arrivées des délégations

08 heures : Arrivée des congressistes de Paris Accueil et installation dans les différents hôtels

11h00 Départ pour Petite Terre

12h30 Déjeuner au restaurant Le Mékong, Pamandzi

14h30/16h30 : Visite de Petite Terre

17h10 Arrivée des congressistes de La Réunion

17h30-18h30 : Cocktail de bienvenue au restaurant le Sympa, Pamandzi

Dîner dans les hôtels pour les congressistes des autres territoires

Dîner avec le CA de l'ACCD'OM

Lundi 17/10

7h30 Accueil à l'hémicycle Younoussa Bamana, Conseil départemental, Mamoudzou

8h00-9h00 Ouverture officielle du congrès :

Mme Hanima IBRAHIMA, Présidente de l'ACCD'OM,

M. Saïd OMAR OILI, Président de l'AMM**,**

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, Président du Conseil départemental,

M. Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte

9h00-9h15 Pause

9h15-10h30 Séquence présidée par **Sophie CHARLES**, Vice Présidente Guyane : **Problématique générale de l'impact de la Loi NOTRe sur les collectivités d'Outre-mer.** Introduction par l'AMF

Animateur : **Chamssidine KALIHINI,** Directeur Adjoint du CNFPT

Rapporteur : **Thani MOHAMED**, Sénateur de Mayotte

10h30-12h30 L'espace des partenaires (La Poste, SUEZ, Eco Maires, IBS, EDM)

12h30-13h45 : Déjeuner

14h00-15h15 : Hémicycle Younoussa Bamana, Séquence présidée par **Maurice BONTE**, Vice Président Martinique **La loi NOTRe une opportunité pour nos territoires**

Animateur : **Chamssidine KALIHINI**, Directeur Adjoint du CNFPT

Rapporteur : **Mahafourou SAIDALI**, Maire de Pamandzi, Président de la CCPT

Intervenants : **Georges PATIENT**, Sénateur Maire de Mana en Guyane – **Patrick SALLES**, Directeur de l'AFD 976 – **Christophe LOISEAU**, Directeur Régional Adjt CDC La Réunion

15h15-15h30 Pause

15h30-17h00 : **La place et l'impact des intercommunalités dans la nouvelle organisation territoriale**, Animateur : **Chamssidine KALIHINI**, Directeur Adjoint du CNFPT **–**

Rapporteur **: Antoyissa ZAINOUDINE,** Président Communauté Communes de l'Ouest

Intervenants : **Antoyissa ZAINOUDINE**, Président ComCom de l'Ouest - DRCL Préfecture Mayotte

18h30 Départ barge pour Petite Terre

19h15 Accueil par le Préfet de Mayotte Case Rocher, Dzaoudzi –cocktail dinatoire

Mardi 18/10

07h30 Départ des bus pour Chirongui - 8h00-09h00 : Accueil Mairie de Chirongui

09h20 Accueil Mairie de Boueni

09h30 – 10h30 Séquence présidée par **Hanima IBRAHIMA**, Présidente de l'ACCD'OM **L'aménagement et le développement durable au service du tourisme**

Animateur : **Michel AHMED,** Directeur du CDTM

Rapporteur : **Mohamed MOINDJIE,** 2e Adjoint au Maire de Mamoudzou

Intervenants : **Fatimatie-Bintie RAZAFINATOANDRO - Raïssa ANDHUM - Ismaël BEN BARAKA - Chris KORDJEE**

10h30 – 10h45 : Pause

10h45 – 11h45 : Suite atelier 3

12h30/13h45 : Déjeuner à la Maison du Département à Kani-Kéli

14h30-15h30 Atelier 4 : **Egalité réelle pour les Outre Mer** (Hôtel Sakouli)

Animateur : **Mariame SAÏD KALAM**, Sociologue, Ancienne directrice de la MDPH Mayotte

Rapporteur : **Dr Ramlati ALI**, Ancien Maire de Pamandzi

Intervenant : Ministère Outre Mer - **Sarah MOUHOUSSOUNE**

15h30 – 15h45 Pause

15h45 – 16h45 Atelier 5 : **Quelles perspectives pour Mayotte 2025 ?**

Animateur : **Thoihir YOUSSOUFA,** Chargé de mission CD

Rapporteur : **Abdou Issa ABDOU**—Intervenant : **Noussoura SOULAÏMANA**

19h30 Diner dans les hôtels

Mercredi 19/10

8h30 Accueil au BSMA

9h00-10h30 Séquence présidée par **Maurice GIRONCEL**, Vice Président La Réunion **Comment concilier lutte contre l'immigration clandestine et coopération régionale ?**

Animateur : **Alexandre KERTLOOT**, Directeur du développement économique et de l'innovation CCI Mayotte

Rapporteur : **Ibrahim ABOUBACAR**, Député de Mayotte

Intervenants : **Mohamed SIDI - Mohamed ALI HAMID - Elhad CHAKRINA**

10h30 – 10h45 Pause

10h45-11h30 **Restitution des travaux du Cycle Management de l'INET Océan indien 2015- 2016** présenté par **Alain LEGARNEC,** Directeur du CNFPT Mayotte avec **Anassi DANIEL**, **Elhabibe MADI MDAHOMA**, **Nadhirou MOUSTOIFA**, **Fahari SAÏD OMAR** et **Charaffoudine RAMADANI TOTO**

11h30-12h30 Séquence présidée par **Lucie WECK MIRRE**, Vice Présidente Guadeloupe, **Etat du déploiement du tri et du recyclage dans les départements d'outre-mer, enjeux/opportunités**

Intervenants : **M. Johann LECONTE** (Directeur des relations avec les élus et les associations, Eco Emballages) – **M. Jean Luc DELMAS** (STAR MAYOTTE-Groupe SUEZ)

13h00 – 14h15 Déjeuner-Voulé au gîte de Mliha

14h30/17h00 : Visites de terrain Centre technique d'enfouissement

Visite carriere de Koungou

19h30 Soirée de gala Piscine Koropa, Majicavo

Jeudi 20/10

07h30 Accueil à la Mairie de Mamoudzou

8h00-09h30 : Séquence présidée par Sylviane TERROATEA, Vice Présidente Polynésie Française, **La lutte contre l'insécurité et la délinquance, une priorité pour Mayotte**

Animateur : **Nadhirou MOUSTOIFA**, DGA-SG Mairie de Mamoudzou

Rapporteur : **Bacar ALI BOTO,** 1er Adjoint au Maire de Mamoudzou

Intervenants : **Laetitia NONONE**, Présidente association Zonzon93, **Chaharoumane CHAMASSI**, **Elad CHAKRINA**, **El-Mamoune MOHAMED**

9h30 Déplacement vers l'Université de Dembeni

10h00-11h00 **La prise en compte des problématiques de Mayotte : quel cadre juridique, règlementaire et législatif ?**

Animateur : **Abdou Soimadou DAHALANI**, Président du CESE

Rapporteur : Thani MOHAMED, Sénateur de Mayotte

11h00 – 12h30 Synthèse des travaux et vote des motions et résolutions – Discours de clôture

13h00-14h00 : Déjeuner au Lycée agricole de Coconi

14h15-16h00 : Visites de terrain (Maison de l'artisanat Sada)

18h00 Départ pour Petite Terre

18h30-19h30 Réunion du Conseil d'administration à l'Hôtel de Ville de Dzaoudzi

19h30 Dîner de clôture offert par le Conseil départemental

Vendredi 21/10 : Départs des délégations

Journée libre – Départ sur La Réunion à 14h30 et sur Paris à 21h20



MOTION:

L'ACCD'OM s'est réuni en congrès à Mayotte du 17 au 20 Octobre 2016

S'agissant de l'Égalité réelle

- **Accueille** avec beaucoup d'espoir la perspective de l'égalité réelle entre les Outre-mer et la France hexagonale débattue par le Parlement.

- **insiste** pour que l'ETAT :
- tire les leçons des 70 années passées de développement économique et social des Outremers
- précise les moyens qui seront mobilisés pour réussir cette nouvelle étape.

- **Demande** instamment la prise en compte de la proximité, en particulier la consultation des communes dans les processus d'élaboration de ces nouveaux plans de convergence ainsi que la prise en compte de la situation particulière de chacun de nos territoires.

- **Demande** également que dans chaque territoire d'Outremer, le problème des inégalités soit pris en compte ainsi que les questions démographiques, climatiques et les enjeux liés à la mondialisation des échanges qui vont peser sur tous les pays du monde donc des Outre Mer.
Constatant l'inégalité frappant nos populations en matière de continuité territoriale sur les prix des déplacements, inégalité frappant également les élus des Outremers au regard des réunions et des formations se tenant hors de leur territoire, demande la mise en place d'une véritable Continuité territoriale pour tous.

S'agissant de l'Habitat
Le défi de l'habitat reste dans tous les territoires d'Outremer d'une actualité particulièrement cruciale.
Les élus demandent :
- La simplification du financement du logement social et notamment son instruction fiscale.
- La meilleure prise en compte de la diversité de l'offre de logement social en locatif et en accession sociale.
- D'adapter les paramètres de financement du logement social à la réalité des revenus des ménages à Mayotte ainsi que dans n'importe quel territoire d'Outre Mer.
- De sanctuariser les crédits de la LBU pour les Outre Mer

S'agissant de la Sécurité
Les élus ultramarins rappellent que l'Etat français rayonne aussi par ses océans, ce qui fait d'elle la seconde puissance maritime mondiale.
De ce fait, les élus des Outre Mer, réunis en congrès à Mayotte appellent l'Etat à assumer ses responsabilités et à assurer pleinement ses missions régaliennes en matière de surveillance des frontières, de lutte contre l'immigration irrégulière, de lutte contre la délinquance et de protection des biens et des personnes.
Il en va de la sécurité de tous dans nos territoires ultramarins et de l'attractivité de ceux-ci.

Un Plan Marshall pour Mayotte
Les élus ultramarins réunis au 25e Congrès de l'ACCDOM à Mayotte expriment leur grande reconnaissance aux élus et à la population de Mayotte pour leur accueil pendant ces quatre jours.
Ils expriment leurs sensibilités aux nombreux défis que ce 101e département de France doit relever.
Faisant le constat des retards considérables dans la satisfaction des besoins fondamentaux de la population de Mayotte, ils appellent à une mobilisation de l'Etat à la hauteur des enjeux : un Plan Marshall, notamment sur l'Education, la Santé, le Logement et les Infrastructures de base indispensables.

S'agissant de la Loi Notre
L'ACCD'OM, réuni pour son 25e congrès à Mayotte,
- constatant les difficultés rencontrées sur les différents territoires,
- demandent le report de l'application de la Loi Notre pour les Outremers.
De plus, en Polynésie et en Nouvelle Calédonie, il existe peu d'intercommunalités, une consultation des communes est vivement souhaitée avant que les décrets d'application puissent paraître.

S'agissant de la Coopération régionale
Les élus ultramarins souhaitent la mise en place d'une commission ad hoc réunissant les différents partenaires (Communes et collectivités) pour faciliter le dialogue nécessaire à une véritable coopération qui garantisse le développement durable et solidaire des territoires dans un esprit fraternel et de paix.
Cette nécessaire coopération permettrait de développer des programmes dans tous les secteurs : Recherche, Santé, Agriculture, Francophonie, Culture, Economie…










ASSEMBLEE GENERALE:

L'Assemblée générale s'est tenue a Paris le 23 Octobre 2016. Un nouveau conseil d'administration a été élu ainsi qu'un nouveau bureau pour 2017/2018:

Présidente :
Mme Sophie CHARLES—(1ère adjointe de Saint Laurent du Maroni - Guyane)

Vice Présidents :
Saint Pierre et Miquelon : Mme Karine CLAIREAUX—(Sénateur-Maire de Saint Pierre)
Guadeloupe : Mme Marie Yveline PONTCHATEAU—(Maire de Baillif)
Martinique : M. Athanase JEANNE ROSE—(Maire de Saint Joseph)
Nouvelle Calédonie : M. Jean Patrick TOURA—(Maire de Thio)
Polynésie Française : Mme Sylviane TEROOATEA—(Maire de Uturoa)
La Réunion : Mme Line Rose BAILLIF—(Maire Adjointe des Avirons)
Mayotte : Mme Hanima JOUWAOU IBRAHIMA—(Maire de Chirongui)
Collectivités : Mme Denise HOARAU—(Conseillère Régionale La Réunion)
Groupements de Communes : Maurice GIRONCEL—(Président du SIDELEC - 974)
Trésorière :
Mme Lucie WECK MIRRE—(Maire adjointe de Saint Claude - 971)
Secrétaire Général :
Maurice BONTE—(Maire de L'Ajoupa Bouillon – 972)
Membres :
Mme Annick ARON LEVEILLE—(1ère adjointe au Maire de Sinnamary – 973)
M. Nestor GOVINDIN—(Conseiller Municipal de Cayenne – 973)

2017

OUTRE mag

le magazine de l'outre-mer

XXVIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Guadeloupe - Octobre 2017

Sociétés & générations ultramarines en évolution, quelles perspectives ?



Une première réunion de bureau se tient des le 9 janvier en Guadeloupe. Il est proposé que le congrès 2017 se tienne en Guadeloupe.

La Lettre de l'ACCD'OM devient "OUTRE MER EN RESEAU".

Un nouveau partenariat est signé le 20 Mars à Fort-de-France avec le CLUSTER GAT CARAIBES qui œuvre pour l'intégration économique régionale des Outre-mer.







Le même jour,, la Présidente, Sophie CHARLES, a rencontré le Président de la CTM, Monsieur Alfred MARIE JEANNE. Elle était accompagnée du vice Président Athanase JEANNE ROSE, du Secrétaire Général, Maurice BONTE, ainsi que du Délégué Général.

Le Conseil d'administration se tient le 17 mars en Guyane, à Saint Laurent du Maroni.

le 29 juin, la Présidente et le Délégué Général ont pu rencontrer, le Président de l'ANDES, Marc SANCHEZ. Un nouveau partenariat se dessine.



VISITE DU SHOWROOM DE SUEZ

Le 28 juin, visite du nouveau showroom du Groupe SUEZ avec Didier VALLON, le Directeur Outre Mer et Titania REDON, Directrice de la communication Outre Mer.

Nouvelle convention: La Présidente a signé une convention de partenariat pour une année avec un média de communication reconnu au niveau des Outre Mer, la société OUTREMERS 360

PROGRAMME DU CONGRES

Dimanche 22 Octobre : **Arrivée des congressistes**
16h30 Conseil d'Administration de l'ACCD'OM
19h30 Diner à l'hôtel

Lundi 23 Octobre : **Ouverture du congrès**
07h00 Départ bus vers Basse Terre
08h00 - 8h30 Accueil au Conseil Départemental à Basse Terre par **Mme Josette BOREL LINCERTIN**
08h45 – 9h45 Discours d'ouverture : **Mme Sophie CHARLES**, Présidente de l'ACCD'OM – **M. Jean Claude PIOCHE**, Président Association des Maires 971 **Mme Josette BOREL LINCERTIN**, Présidente du Conseil Départemental – **M. Ary CHALUS**, Président de la Région - **M. Éric MAIRE**, Préfet de Région Guadeloupe
09h45 – 10h Pause
10h – 12h00 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'OUTRE-MER FACE AU DEFI DE L'EQUILIBRE FINANCIER !
1) Utiliser les leviers de la fiscalité 2) Oser les nouveaux modes de financement 3) Mutualiser/Rationnaliser
M. Marc ABADIE, Directeur du réseau et des territoires de la CDC – **M. Luc Alain VERVISCH**, Administrateur de l'AFIGESE - **M. Georges PATIENT**, Sénateur de Guyane – **Mme Odile LAPIERRE**, Directrice AFD Guadeloupe - CRC
12h – 12h30 Problématiques sociales guyanaises, **M. Olivier MANTEZ**, Président du GEIQ BTP Guyane
13h Déjeuner
14h – 17h **3emes rencontres des Centres de gestion des Outre Mer** (congressistes concernés)
Retours d'expériences sur le recrutement et / ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
Avec la participation de **Mme Marie CUSTOS**, Directrice Régionale de l'AGIH (Association Guadeloupéenne Insertion Travailleurs Handicap)
"Le retour à l'emploi des agents territoriaux suite à des arrêts pour maladie (congé de longue maladie ou un congé de longue durée) dans le cadre d'une pathologie lourde. **M. Dominique ATCHICANON**, CDG974
14h30 Accueil à la mairie de Baillif par **Mme Marie-Yveline PONCHATEAU**, présentation de la commune, visite
18h00 Accueil républicain à la Préfecture

Mardi 24 Octobre : Tenue des ateliers
07h30 Départ bus vers Le Moule (Centre Socio Culturel Robert LOYSON)
08h30 Accueil par **Mme Gabrielle LOUIS CARABIN**, Maire du Moule et Présidente de la CANGT
Répartition dans les ateliers :
Les outre-mer "bouillon de culture" : « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, un enjeu pour les communes et les collectivités des Outre Mer » GWOKA, MALOYA, ORI TAHITI…
Maître Félix COTELLON (Président du Comité «Liyannaj pou gwoka » et du centre régional de musiques et danses traditionnelles et populaires de Guadeloupe), la DAC, le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, **M. Joël RABOTEUR** (Maitre de conférence en économie du Tourisme), **Mme Myrna TRAFTON**, élue de Papeete, **Mme Denise HOARAU**, Conseillère régionale et Vice Présidente ACCD'OM
Jeunesse et vieillissement de la population dans les sociétés ultra-marines
Mme Josianne JEGU (Directrice IREPS Guadeloupe) : Présentation du projet « BIEN PREVENIR POUR BIEN VIEILLIR » et d'une application associée. **Mme Ketty ROMANA**, Directrice des EHPAD Soleyanou du Moule et de Port-Louis. Région : **Mme LINON**, Déléguée à la Formation pour la Jeunesse. **Dr SAINTE LUCE**, médecin gériatre. L'INSEE.
Développer l'intégration économique régionale par l'innovation : Mise en réseau des acteurs économiques et soutien logistique
Mme Sandra CASANOVA (Présidente du Cluster GAT CARAIBES)
9h00 – 12h30 Tenue des ateliers
13h00 Déjeuner
15h Visite du barrage de Gachet et de son usine avec SUEZ ou visite de la déchèterie du Moule et de points de collecte sélective des emballages ménagers réaménagés par la CANGT
19h30 Diner à l'hôtel

Mercredi 25 Octobre : Journée à Saint Claude
7h00 Départ bus pour Saint Claude
08h15 Accueil par **M. Elie CALIFER**, Maire de Saint Claude au Centre Edouard CORADIN
08h45 – 09h30 **"Créons des emplois et de la richesse en réduisant nos déchets", M. Bruno GARNIER**, Ingénieur
09h30 – 12h30 **Europe et Outre Mer**
Animateur **M. Christophe MOREUX**, Directeur AFCCRE Pôle Territoires et Cohésion. Intervenants : **M. Louis Joseph MANSCOUR**, Député Européen - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (DAECT) – **Mme Séverine JULAN**, Directrice de la Cellule Partenariale du Conseil Régional
13h00 Déjeuner
14h30 Présentation du Projet alternatif à la Soufrière, **M. Pascal LEMETAYER**
15h45 Visite du Pavillon du tourisme de Saint Claude et retour à l'hôtel
19h30 Diner à l'hôtel

Jeudi 26 Octobre : **Les Outre Mer, quels potentiels ?**
08H00 Départ bus vers le Palais des sports
08h30 Accueil au Palais des sports par **M. Jean Pierre DUPONT**, Maire de Le Gosier et Président de la Riviera du Levant
09h00 – 11h00 La parole aux partenaires
Eco Maires : Biodiversité, une chance et des financements pour les Outre Mer **Mme Maud LELIEVRE**, Déléguée Générale
CITEO, **Mme Sandrine FOUQUERON**
ANDES, **M. ENCELADE**, Conseiller délégué aux équipements sportifs à Grand-Bourg de Marie-Galante
SUEZ, **M. Didier VALLON**, Directeur Outre Mer

11h - 13h00 Assises Outre Mer, la parole aux territoires.
Animateur : M. Luc LAVENTURE, Outremers 360 - Mme Hélène VAINQUEUR, Députée - M. Olivier SERVA, Président de la Délégation Outre Mer de l'Assemblée Nationale – M. Ferdy LOUISY, Vice Président des Eco Maires
13h30 Déjeuner - Après-midi libre
19h30 Diner à l'hôtel

Vendredi 27 Octobre : **Journée de clôture au conseil Régional à Basse Terre**
07h00 Départ des bus
08h30 Accueil au Conseil Régional par **M. Ary CHALUS,** Président
08h45 – 11h15 Restitution des ateliers
11h15 – 11h30 Pause
11h30 – 12h45 Vote des motions et résolutions – Discours de clôture
13h00 Déjeuner sur place
19h30 Soirée du conseil Régional au Karibea











MOTION FINANCES

Alors que les communes d'outre-mer se trouvent dans une impasse budgétaire, la Cour des comptes vient renforcer une vision biaisée de leur situation financière disant que ces communes, de même que les collectivités locales d'outre-mer en général, seraient trop riches et que leurs difficultés financières découleraient d'une mauvaise gestion.
La Cour compare les ratios des communes d'outre-mer (18 000 habitants en moyenne, hors Mayotte) avec ceux des communes de l'hexagone (1 800 habitants). Dès lors, tous les voyants des communes des DOM sont au rouge.
A contrario, le Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (septembre 2017) précise que les communes d'outre-mer sont sensiblement plus étendues et comptent en moyenne plus d'habitants, ce qui entraine des incidences budgétaires non négligeables. De même, il y est précisé que les Départements et Régions d'outre-mer exercent des compétences particulières qui expliquent le volume de leur budget. Or, la Cour effectue des comparaisons avec les collectivités de l'hexagone en s'affranchissant délibérément de cette mise en garde pour conclure sur la mauvaise gestion des élus d'outre-mer.
S'agissant des communes d'outre-mer, la Cour, en stigmatisant le haut niveau de recettes des communes des DOM écrit qu'il se rapproche de celui des communes de 10 000 habitants et + sans (sa)voir que c'est de là justement d'où vient en grande partie la présupposée abondance des communes des DOM.
En effectuant des comparaisons avec les communes de 10 000 habitants et +, les ressources des communes d'outre-mer sont donc au niveau de la moyenne, et ce malgré toutes leurs charges exceptionnelles. De ce fait, il existe bel et bien un problème de pénurie de ressources, aggravée par une contribution fortement disproportionnée au redressement des finances publiques.
Prendre une telle liberté avec les chiffres, de la part d'une haute institution, chargée de veiller aux comptes publics, ne peut que surprendre.
Or, il faut du temps pour que les plus hautes instances de l'Etat finissent par admettre des évidences quand il s'agit de l'outre-mer.
Il en est ainsi de la faiblesse des dotations de péréquation qu'après 10 années de lutte acharnée des élus d'outre-mer, la Cour devient enfin la première instance nationale à reconnaitre dans ce rapport. Il s'agit d'une avancée majeure qui devrait permettre à la péréquation de jouer un véritable rôle compensateur face à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Pour la première fois, une institution nationale compare les dotations de l'outre-mer à celles des communes éligibles et non pas à la moyenne nationale où, par définition, la part de l'outre-mer est supérieure vu qu'elle est majorée de 33%. Les chiffres fournis par la Cour confortent le constat déjà établi par les Villes capitales d'un véritable décrochage des DOM au titre de la péréquation verticale (DACOM) : un décalage de 50 euros par habitant par rapport à l'ensemble des communes éligibles de l'hexagone (communes cibles + autres communes), ce qui représente un manque à gagner pour les DOM* de 95 millions d'euros qu'il devient urgent de recouvrer.
Cela confirme que depuis 3 ans, les communes des DOM ont supporté un effort beaucoup trop lourd au titre de la CRFP eu égard à la situation de ces territoires.

Les communes et collectivités des Outre Mer réunis en congrès en Guadeloupe du 23 au 28 Octobre 2017

CONSTATENT que la Cour des Comptes qui ne sait que compter des chiffres et des ratios, dans son rapport de 2011 sur les finances des communes d'outre-mer, indiquait, en faisant des comparaisons inappropriées, que dans les DOM « la péréquation verticale par habitant était supérieure au montant national » et qu'aujourd'hui, six ans après, elle reconnait la faiblesse de la péréquation verticale que les élus ne cessaient de dénoncer depuis plusieurs années.

CONSTATENT que le Rapport de la Cour, en continuant à faire des comparaisons inappropriées, s'évertue à mettre sur le compte d'une mauvaise gestion des élus l'état dégradé des finances des collectivités locales d'outre-mer.

PAR CONSEQUENT, FONT REMARQUER que s'il existe des défaillances administratives, elles ne se situent pas uniquement en bout de chaine, c'est-à-dire en outremer au sein des collectivités et des mairies en particulier.

CONSTATENT que l'on persiste à attribuer à une mauvaise gestion des élus des DOM , les conséquences non calculées d'un désengagement budgétaire de l'Etat, à travers le transfert de compétences sans compensation financière auquel s'ajoute, aujourd'hui, une surcharge injustifiée s'agissant de la contribution à la réduction du déficit public.

CONSTATENT la sous-représentation des élus des Outre Mer au CNFEL

S'OFFUSQUENT que l'Etat, pour financer sa politique économique, utilise le budget des collectivités locales comme variables d'ajustement et déstabilise les 112 communes des DOM tout en épargnant un tiers des communes de l'hexagone.

ESPERENT QUE, suite à la reconnaissance par la Cour des Comptes de l'iniquité de la péréquation dont pâtissent les communes d'outre-mer, dès le PLF 2018, la péréquation nationale à l'égard des communes d'outre-mer soit calculée pour au moins neutraliser la contribution des 112 communes des DOM comme cela a été fait pour les 10.280 communes cibles de l'hexagone (16 millions d'habitants).

ESPERENT que l'inadmissible comportement du Président de la Chambre régionale des Comptes des Antilles Guyane appelant à la subversion de la population contre ses élus, sera considérée comme il se doit.

MOTION RELATIVE A LA CONVERGENCE DES DOTATIONS DES COLLECTIVITES DE MAYOTTE

Compte tenu de la transformation de Mayotte en collectivité unique exerçant les compétences dévolues aux Départements et aux régions d'Outre-mer à périmètre financier constant ;

Compte tenu des nombreuses difficultés observées sur ce chantier et rappelées par le rapport de la Cour des comptes intitulé « la départementalisation de Mayotte : une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire » rendu public le 13 janvier 2016 ;

Compte tenu de la situation financière dégradée du Département et des communes de Mayotte dont les dotations restent inférieures à celles des autres collectivités d'Outre-mer exerçant les mêmes compétences ;

Compte tenu du manque de clarté en matière de perspectives financières dans lesquelles s'inscrit la départementalisation de Mayotte ;

Compte tenu de la volonté´ affichée par l'Etat de mener les Outre-mer vers une égalité´ réelle à échéance raisonnable ;

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès du 22 au 27 octobre 2017 en Guadeloupe,

- **Rappellent** la nécessité de la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Cour des comptes sur la départementalisation de Mayotte,
- **Constatent** qu'au regard des nombreux retards des collectivités de Mayotte, il est nécessaire de mobiliser la solidarité nationale afin que des mesures fortes soient prises en leur faveur dans les prochaines lois de finances en vue d'une convergence effective de leurs dotations avec les standards des autres collectivités d'Outre-mer exerçant les mêmes compétences,
- **Rappellent** leur souhait de mettre en place des dotations spécifiques pour rattraper les retards constatés dans le rapport de la Cour, (dotations dites de rattrapage),
- **Demandent** instamment l'intervention de la commission consultative sur l'évaluation des charges pour accompagner le processus de mise en œuvre de la départementalisation de Mayotte.

MOTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE A MAYOTTE ET EN GUYANE

Compte tenu de la pression grandissante et incontrôlée de l'immigration clandestine sur le territoire de Mayotte ;

Compte tenu de la pression de ce phénomène sur les services publics et sur la qualité de ces services qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés notamment la santé et l'éducation ;

Compte tenu de la nécessité d'accompagner le développement économique du territoire de Mayotte et plus largement des Outre-mer dans un cadre apaisé et sécurisé pour les acteurs économiques ;

Etant entendu que la lutte contre l'immigration clandestine relève avant tout des compétences régaliennes ;

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès du 23 au 27 octobre 2017 en Guadeloupe,

- **Constatent** que la politique de lutte contre l'immigration irrégulière actuellement en vigueur sur les territoires de Mayotte et de la Guyane ne produit pas les résultats escomptés ;
- **Rappellent** la nécessité du renforcement des moyens et dispositifs de lutte contre l'immigration clandestine notamment à Mayotte et en Guyane où le phénomène impacte trop lourdement l'équilibre économique et social des territoires ;
- **Rappellent** la nécessité de lutter efficacement contre l'économie souterraine y compris en matière de détournement du droit du sol ;
- **Demandent** instamment la mise en place d'une réflexion visant à obtenir l'intervention, à terme, de l'agence européenne Frontex sur ces deux territoires et plus largement sur l'ensemble des Outre-mer qui sont dans leurs bassins géographiques respectifs les portes d'entrée de l'Union européenne.

MOTION RELATIVE A LA BIODIVERSITE

Lors de la dernière campagne présidentielle, le futur Président de la République Française avait annoncé la tenue d'une grande conférence internationale en outre-mer portant sur la biodiversité et l'installation du siège de l'Agence Française de la biodiversité dans l'un de ces territoires.

Les treize territoires français de l'Outre-mer représentent une grande diversité d'habitats, d'espèces animales et végétales.

Même si les territoires de l'Outre-mer ne représentent que 0,08% de la surface terrestre mondiale, ce sont près de 3 360 plantes et 240 vertébrés connus qui sont présents uniquement dans ces habitats.

La biodiversité riche et unique des territoires de l'Outre-mer français est cependant menacée par la surexploitation, la pollution et la prolifération d'espèces invasives. La France occupe le 8e rang mondial des pays qui héberge le plus grand nombre d'espèces menacées. La richesse et la diversité des régions naturelles ultramarines confèrent à la France une place importante en matière de biodiversité mais aussi de préservation de cette biodiversité.

La France s'est portée candidate pour accueillir le 25 septembre dernier le congrès international de l'UICN qui aura lieu en 2020. Selon la procédure en vigueur, le gouvernement français a présenté sa demande d'accueillir l'événement accompagné du choix d'un site qui serait la ville de Marseille.

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en congrès du 23 au 27 octobre 2017 en Guadeloupe, s'étonne du choix qui a été fait d'autant plus qu'aucun des outre-mer français n'ait été sollicité pour proposer des modalités d'accueil.

Regrettent que le gouvernement ait indiqué qu'aucune autre manifestation n'aura lieu sur le plan international en faveur de la biodiversité si le congrès annoncé se tenait à Marseille.

Les élus rappellent également au Président de la République son engagement à installer l'AFB en outre-mer et souhaite pouvoir en connaître le calendrier.

MOTION RELATIVE AU VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS EN OUTRE MER

Considérant le vieillissement de la population annoncé à l'horizon 2020 / 2040 dans certains territoires comme la Guadeloupe, la Martinique :

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en Guadeloupe du 23 au 27 octobre 2017, dans le cadre du XXVIème congrès de l'ACCD'OM demandent :

S'agissant des territoires à forte croissance de population , Que l'Etat prenne la pleine mesure du vieillissement des populations de ces territoires à intervenir dans moins de cinq années et s'engage à porter une attention particulière et mettre en œuvre sans délais : un plan de prévention santé à destination des séniors ; des mesures de renforcement des aides à l'adaptation des logements existants ; La mise en place d'un groupe de concertation entre les acteurs de la santé, de l'habitat et les collectivités territoriales sous l'égide des ARS (agences régionales de santé) ; De renforcer notamment par un meilleur financement des IREPS

Considérant la richesse et la chance que représente une population jeune mais faisant le constat d'une absence de perspectives en matière de formation et d'emploi pour cette jeunesse, notamment dans des territoires de Mayotte, de Polynésie et de la Guyane ;

Réitèrent les souhaits exprimés lors du XXVème Congrès de l'ACCD'OM réuni à Mayotte et qui n'ont, à ce jour, reçu aucune réponse satisfaisante : que dans chaque territoire d'Outremer, le problème des inégalités soit pris en compte ainsi que les questions démographiques ; que soit mise en place d'une véritable Continuité territoriale pour tous ; que l'Etat mette en œuvre un plan, notamment sur l'Education, la Santé, le Logement et les Infrastructures de base.

Les élus de l'ACCD'OM, réunis en Guadeloupe du 23 au 27 octobre 2017, dans le cadre du XXVIème congrès de l'ACCD'OM :

Demandent à l'Etat d'assurer pleinement ses missions régaliennes en matière d'éducation et de prévention de la santé, aux côtés des collectivités territoriales de ces territoires ;

Demandent que ces territoires soient une priorité pour le développement du numérique, dans le cadre de la république numérique que l'Etat appelle de ses vœux.

Souhaitent que soit renforcée la coopération régionale de proximité y compris avec les pays voisins susceptibles de fournir des réponses plus appropriées aux problématiques rencontrées par les territoires ultra-marins.

MOTION RELATIVE AUX CONTRATS AIDES

Compte tenu de l'importance des contrats aidés pour les collectivités et les associations des Outre Mer et de la décision unilatérale de l'Etat de les remettre en cause

Compte tenu des récentes décisions de maintien de dispositif pour certains territoires sur la base de 2016

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès du 23 au 27 octobre 2017-10-27

Demandent à l'Etat un traitement équitable de tous les territoires

Demandent qu'avant toute remise en cause définitive de ces contrats aidés, une solution alternative soit mise en œuvre, après une large concertation de tous les acteurs concernés.

RENCONTRE INTER-CDG : « Recrutement et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap »

Les élus ultramarins présidents de centres de gestion de la fonction publique territoriale, réunis en Guadeloupe le 23 octobre 2017, dans le cadre du XXVIème congrès de l'ACCD'OM ;

Constatent que dans la majorité de collectivités territoriales des Outre-mer, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est inférieur à celui de l'hexagone ;

S'accordent à identifier comme des freins : la méconnaissance des différentes formes de handicap par les employeurs territoriaux et les responsables des ressources humaines ; la difficulté à dédier à l'inclusion des personnes en situation de handicap des référents dans les collectivités territoriales ; la nécessité d'œuvrer à changer de regard sur la personne en situation de handicap et en reconnaitre les potentialités. `

Rappelant que l'Etat assure le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées,

Souhaitent que :

 les moyens accordés aux centres de gestion et aux collectivités territoriales, notamment au travers des conventions FIPH et du FSE, soient pérennisés et renforcés, notamment le financement du volet « communication» des conventions FIPH doit être valorisé pour permettre de faire évoluer la représentation sociale et professionnelle du handicap ;

 la limite d'âge imposée aux Ecoles de la 2ème Chance basées dans les Outre- mer soient levée quand il s'agit de favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap ;

 la pérennité du réseau des Cap Emploi soit garantie par des sources de financements clarifiées et une dotation et des compétences renforcées

 s'agissant des Cap Emploi implantés dans les Outre-mer: bilan de compétence, prise en charge de l'intervention d'experts (ergonomes...)...

 Les élus ultramarins concluent à la nécessité de placer le respect de l'humain au cœur de la démarche d'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

MOTION RELATIVE A LA MOBILITE

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès en Guadeloupe du 23 au 27 octobre 2017,

renouvellent cette demande exprimée au congrès 2016 à Mayotte :

« Constatant l'inégalité frappant nos populations en matière de continuité territoriale s'agissant des coûts des déplacements, inégalité frappant également les élus des Outre Mers au regard des réunions et des formations se tenant hors de leur territoire ainsi que les sportifs, demande la mise en place d une véritable Continuité territoriale pour tous. »

Un diner-débat est organisé par l'ACCD'OM au Sénat le 17 Novembre.













Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 Novembre 2017 à Paris

Etaient présents et représentés 36 membres dont 35 membres actifs à jour de cotisations :
1) SAINT CLAUDE (Lucie WECK MIRRE) – 2) BAILLIF (procuration Lucie WECK MIRRE) – 3) CAPESTERRE DE MARIE GALANTE (procuration Lucie WECK MIRRE) - 4) LE GOSIER (Jean Claude CHRISTOPHE) – 5) CACL (procuration Jacquet HOARAU) – 6) APATOU (Procuration Rodrigue WILLIAM) – 7) AWALA YALIMAPO (Jean Paul FEREIRA) - 8) CAYENNE (procuration Sophie CHARLES) - 9) GRAND SANTI (Procuration Jean Paul FEREIRA) – 10) REMIRE MONTJOLY (Patricia LEVEILLE) - 11) SAINT ELIE (Rodrigue WILLIAM) – 12) SINNAMARY (procuration Patricia LEVEILLE) – 13) SAINT GEORGES OYAPOCK (procuration Patricia LEVEILLE) – 14) ST LAURENT DU MARONI (Sophie CHARLES) – 15) CIVIS (Line Rose BAILLIF) – 16) LE TAMPON (Jacquet HOARAU) - 17) LES AVIRONS (Line Rose BAILLIF) – 18) REGION REUNION (Denise HOARAU) – 19) SALAZIE (procuration Line Rose BAILLIF) – 20) SAINTE SUZANNE (Maurice GIRONCEL) – 21) SIDELEC (Maurice GIRONCEL) – 22) L'AJOUPA BOUILLON (procuration jusqu'à 11h30 Line BAILLIF puis Maurice BONTE) – 23) ACOUA (procuration Ambdi Hamada JOUWAOU) – 24) BANDRABOUA (procuration Ambdi Hamada JOUWAOU) – 25) CHIRONGUI (Hanima JOUWAOU) - 26) DEMBENI (Ambdi JOUWAOU) – 27) KANI KELI (procuration Hanima JOUWAOU) - 28) KOUNGOU (procuration Bacar ALI BOTO) – 29) MAMOUDZOU (Bacar ALI BOTO) – 30) PAMANDZI (procuration Hanima JOUWAOU) – 31) SADA (procuration Bacar ALI BOTO) - 32) TSINGONI (procuration Maurice GIRONCEL) – 33) LA FOA (procuration Denise HOARAU) 34) TOUHO (procuration Sophie CHARLES) – 35) UTUROA (procuration Jean Paul FEREIRA) 36) SAINT PIERRE 975 (procuration Denise HOARAU)

Ont participé à la réunion : M. Frédéric HOARAU (Expert comptable) - M. Bruno HEBERT (Commissaire aux comptes) – M. Lilian MALET (Délégué Général de l'ACCD'OM)

La présidente ouvre la séance à 10h30. Elle remercie les présents et rappelle qu'initialement, c'est une AG ordinaire qui a été convoquée. Néanmoins, compte tenu d'une demande exprimée par le congrès, elle sollicite l'accord de l'assemblée pour faire une assemblée mixte, extraordinaire et ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :
Modification de l'article 5
Adoption de la charte actualisée
Adoption du PV de la dernière réunion
Rapport Moral
Rapport Financier et approbation des comptes 2016
Désignation du commissaire aux comptes titulaire et suppléant
Questions diverses
et demande à mettre d'ores et déjà la date et le lieu de l'assemblée générale en questions diverses.

La proposition d'AG mixte est adoptée à l'unanimité.

Elle passe la parole au Délégué général qui donne lecture de la proposition de modification de l'article 5 qui vise à créer une catégorie de membres qualifiés. La présidente précise que la modification vise à permettre aux parlementaires qui ne peuvent plus être Maires de continuer à nous accompagner et à participer à nos travaux.
La proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Elle passe ensuite au point 2 pour l'adoption de la charte actualisée. Le Délégué Général précise que sur le fond il n'y a pas de modification de la charte. C'est sur la forme que des modifications ont été apportées pour prendre en compte par exemple la modification des statuts de 2006 et le nom de l'ACD'OM qui est alors devenue l'ACCD'OM.
Denise HOARAU s'interroge si la phrase « pays ou groupement de pays issus de la colonisation » n'est pas restrictif. Compte tenu qu'hormis les pays d'Europe l'immense majorité des autres pays ont été colonisés, la question est écartée.
La Charte est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Elle passe ensuite à l'adoption du PV de la dernière AG. Aucune modification ou remarque n'étant proposée, la présidente met au vote. Le PV est adopté avec une abstention (Le Tampon).

La Présidente donne lecture de son rapport moral. Elle précise que les 3emes rencontres des centres de gestion ont été très appréciées notamment par les techniciens présents. Elle pense judicieux de le faire de cette façon dorénavant. Une élue fait remarquer qu'il serait bon d'en faire un compte rendu au congrès.
Sur l'organisation du congrès elle trouve plus intéressant de traiter des thématiques différentes chaque jour.
Concernant la revue de presse elle rappelle qu'une demande avait été faite pour avoir les adresses mail des élus pour les abonner.
Denise HOARAU demande à la Présidente son avis sur le congrès. Celle-ci confirme sa satisfaction avec deux regrets : le premier c'est de ne pas avoir pu nous rendre au Conseil Départemental et à la visite de la commune de Baillif, le second c'est la faible participation des élus martiniquais. La modification de la date du congrès avait été faite à leur demande, ce qui a pénalisé les élus des territoires lointains. L'année prochaine elle proposera le retour à un congrès la semaine précédant le congrès des Maires à Paris.
Denise HOARAU insiste sur le volet culturel qu'il faut pérenniser. La Présidente confirme ce choix et en profite pour insister aussi sur l'intérêt de la Revue de Presse et de la convention avec Outremers360 qui est réservée aux adhérents.
Elle rappelle la convention avec le Cluster GAT Caraïbes et concernant celle avec le Ministère des Outre Mer elle souhaite une renégociation.
Elle passe ensuite la parole à la Trésorière qui donne lecture de son rapport.
Le comptable, M. Frédéric HOARAU, présente ensuite les comptes 2016 et confirme les chiffres donnés par la Trésorière : les recettes se sont élevées à 512.217 € (contre 363.822 € en 2015) et les charges de fonctionnement, hors congrès, ont été de 145.919 € (contre 124.532 € en 2015). Le résultat courant de l'exercice est un excédent de 9.391 € contre 58.501 € en 2015 et le résultat net un excédent de 8.955 € contre 61.418 € en 2015 soit -85,4%. A noter un congrès qui s'est tenu a Mayotte, la convention pluriannuelle avec le Ministère des Outre Mer et une assemblée générale mixte qui a approuvé les comptes et élu de nouvelles instances. Au niveau des ressources associatives, les ressources directes sont relativement stables, les cotisations adhérents en légère progression de 4%. Les prestations connaissent une évolution importante, le congrès se tenant non pas à Paris mais à Mayotte, et, de la même façon, il y a une évolution importante des dépenses. Si la masse salariale est stable, les autres dépenses passent donc de 152.000 € à presque 300.000 €. Augmentation du poste honoraires, due à l'étude Klopfer et des dépenses congrès qui passent de 27.000 à 153.000 €. Le coût économique réel du congrès 2016 est d'environ 37.000 €.
Concernant les provisions qui répondent à des règles précises selon la nature de la créance, cotisation ou congrès, il a été décidé de ne pas laisser celles-ci dans les comptes indéfiniment et de sortir toutes celles antérieures à 2012, ce qui ne signifie pas abandon. L'impact sur les comptes est de diminuer le compte « Créances douteuses » d'environ 55.000 €, d'augmenter le compte « pertes sur créances » et « Reprise sur provision », ce qui correspond à un impact de -96.000 € sur 2016. Suivant la même mécanique, l'impact était de -39.000 € en 2015.
Concernant le patrimoine de l'association, la structure bilancielle est stable.
M. Bacar ALI BOTO pose une question sur le niveau de charges sociales qui lui semble élevé. Le comptable confirme que les taux sont normaux, de l'ordre de 45%.
Mme JOUWAOU s'interroge sur les trois mois de salaires pour le DG au titre de la préparation du congrès puisqu'il est déjà payé. Le Comptable lui confirme qu'il ne s'agit pas d'un paiement supplémentaire mais de la prise en compte de trois mois de salaire dans le cadre d'une comptabilité analytique pour définir le bilan des congrès.
Elle précise qu'au niveau du bilan, le Conseil départemental a dépensé 22.000 €.
Lucie WECK MIRRE intervient pour excuser les élus de Guadeloupe qui étaient encore dans l'après cyclone lors du congrès.
Malgré cela, Mme JAWAOU tient à féliciter le déroulement du congrès.
Denise HOARAU intervient dans le même sens en retraçant les difficultés rencontrées et le fait que tout se soit si bien déroulé en renouvelant ses félicitations. Les échanges ont été riches et forts. Elle pense nécessaire de recruter une aide pour le congrès.
M. Bacar ALI BOTO pense qu'il est important de définir au départ les objectifs du congrès. Le DG rappelle que l'un des objectifs est de permettre au maximum d'élus de participer et donc d'aboutir à un coût de congrès le moins cher possible. C'est ce choix qui a été appliqué jusqu'à présent.

Le Maire de Dembeni, M. JOUWAOU, est satisfait de cette manière d'organiser puisque cela a permis à plusieurs des élus de sa commune de participer, souvent en prenant eux-mêmes en charge leurs déplacements.
Denise HOARAU tient à souligner l'intérêt de réserver un espace pour acheter des souvenirs.
La Présidente passe la parole au Commissaire aux comptes qui donne une lecture exhaustive de ses rapports. Pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport moral de la présidente et de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.
La Président met aux voix les rapports et les comptes 2016 qui sont adoptés à l'unanimité.
De même pour l'affectation du résultat en report à nouveau qui est adoptée à l'unanimité.
Le mandat de M. Bruno HEBERT comme Commissaire aux comptes titulaire et M. Hervé COGIBU comme suppléant est renouvelé à l'unanimité.
La Présidente souhaite mettre en questions diverses le problème du lieu et de la date de l'AG, pendant le congrès ou à Paris. Il est finalement proposé de modifier l'alinéa (d) de l'article 9 des statuts qui stipule : « (d) Sessions ordinaires : L'Assemblée Générale se réunit à Paris en session ordinaire au moins une fois par an. » et de supprimer l'indication « Paris ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le CA prendra une décision sur le lieu.

La Présidente clôt la séance à 12h45, remercie et invite les participants à déjeuner.

Le Secrétaire Général :
M. Maurice BONTE

2018


OUTRE mag
le magazine de l'outre-mer
XXVIIème CONGRÈS de l'ACCD'OM - Guyane - Novembre 2018
Des atouts,
des problématiques communes...
Comment faire ?

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 Avril 2018 à L'Ajoupa Bouillon (Martinique)

Etaient présents et représentés (23) : SAINT CLAUDE (Maryse BOUCHAUT) – CAPESTERRE DE MARIE GALANTE (Jean Claude MAES) - L'AJOUPA BOUILLON (Maurice BONTE) – SAINT JOSEPH (Simon MORIN) – BELLEFONTAINE (Marlène JULIANS 4ème Adjointe) – LE MARIGOT (procuration Maurice BONTE) - CAYENNE (Procuration Marlène JULIANS) - MANA (Wilkenson MAZILE) - SAINT LAURENT DU MARONI (Sophie CHARLES) – SAINT ELIE (Imène SAINT VICTOR) - SINNAMARY (Procuration Simon MORIN) – LE TAMPON (Procuration à Sophie CHARLES) – LES AVIRONS (Procuration Simon MORIN) - SAINTE SUZANNE (Procuration Maryse BOUCHAUT) – SALAZIE (Procuration à Imène SAINT VICTOR) – ACOUA (Procuration Maryse BOUCHAUT) – CHIRONGUI (procuration Maurice BONTE) - TSINGONI (Procuration à Imène SAINT VICTOR) – UTUROA (Procuration à Wilkenson MAZILE) – LA FOA (procuration à Wilkenson MAZILE) – REGION REUNION (Procuration Sophie CHARLES) – SIDELEC (Procuration Jean Claude MAES) – SAINT PIERRE 975 (Jean Claude MAES)

Excusé : Frédéric HOAREAU (Expert Comptable) –

Ont participé à la réunion : M. Bruno HEBERT (Commissaire aux comptes) – Eric JACARIA (Saint Elie) - Olivier BELLEAU (3e adjoint L'Ajoupa Bouillon) – Germanie NELSON (2ème adjointe L'Ajoupa Bouillon) – Murielle BILVIN (Conseillère municipale L'Ajoupa Bouillon) – Gabriel OMERE (DGS L'Ajoupa Bouillon) - LATOUCHENT Gérard (Conseiller municipal L'Ajoupa Bouillon) - SUEDILE Auguste (1er Adjoint L'Ajoupa Bouillon) - Lilian MALET (Délégué Général de l'ACCD'OM)

En attendant la signature des feuilles d'émargement, le Maire de l'Ajoupa Bouillon souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie la Présidente d'avoir choisi la plus belle ville du pays. Il propose de faire un tour de table avant de commencer les travaux. La Présidente remercie le Secrétaire général, Maire de l'ajoupa Bouillon, les élus présents. Elle confirme que le quorum est atteint et ouvre la séance à 11h15. Elle rappelle l'ordre du jour, à savoir : Adoption du PV de la dernière réunion, Cotisation membres qualifiés et EPCI, Présentation des comptes 2017, Congrès 2018, Vote du budget 2018, Questions diverses, et propose de commencer le tour de table.
Apres le tour de table, elle demande au DG de lire le PV de la réunion précédente qui s'était tenue en Guadeloupe. Elle le soumet au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Elle passe ensuite aux activités de l'association depuis la dernière réunion. . Elle rappelle la diffusion d'Outre Mer en réseau et la participation de l'association a la journée Outre Mer de l'AMF. Elle précise que l'AMF refuse toujours de donner la parole a l'ACCD'OM et qu'il faudra en tirer les conséquences.
Elle propose de visionner la petite présentation de 1mn39 qui rappelle les actions 2017 et quelques actions 2018. Elle propose de faire la même chose pour 2018.
Elle donne ensuite quelques informations sur les finances de l'association, la totalité des factures du congrès 2017 ont été payées. Elle donne le bilan chiffré du congrès en précisant que suite au déplacement de la journée d'ouverture, initialement prévue au Conseil Départemental, nous avons du payer le déjeuner et louer une salle pour les 3e rencontres des Centres de gestion. Les cotisations 2018 ont été encaissées à 30,37% au 10 avril.
Un rapport de mission du 2 au 9 février à Paris se trouve en annexe. La Présidente précise qu'elle a été auditionnée trois fois depuis le début de l'année au sénat et a l'Assemblée nationale. Suite à une question de M. MAZILE, elle fait un résumé de son audition, notamment sur le fait que les banques, particulièrement en Guyane, ne jouent pas le jeu pour le logement. Elle rappelle qu'avant les auditions, un mail est envoyé aux adhérents pour qu'ils fassent remonter leurs remarques. Ensuite elle-même rencontre des personnes ressources pour conforter ses interventions.
M. MORIN intervient également sur la problématique logement, notamment sur la pénalité appliquée aux communes pour insuffisance de logements sociaux. Or, certaines communes ne peuvent satisfaire à cette demande pour une réalité physique et il donne l'exemple de la commune de Saint Joseph qui ne dispose pas de terrains constructibles. La Présidente propose qu'une motion soit présentée au congrès sur ce point précis.
Elle confirme que le repas à l'Assemblée nationale se tiendra le 25 mai.

Elle parle ensuite de la réunion qui s'est tenue à Paris, à l'invitation de l'ACCD'OM, sur la problématique déchets avec les EPCI, CITEO, AMORCE et les Ministères concernés.
Elle donne quelques informations sur de nouveaux fonds à destination des collectivités que l'AFD nous a transmis au cours de l'entretien avec le nouveau directeur Bertrand WILLOCQUET.
Le bilan du congrès 2017 est soumis à approbation pour 122.279,27 € de dépenses et un complément de l'association de 18.304,02 € pour l'équilibre. Il est approuvé à l'unanimité.

La Présidente passe ensuite à la fixation du montant des cotisations pour les membres qualifiés et les EPCI. La Présidente rappelle la mise en place de cette catégorie de membres afin de permettre principalement aux parlementaires de continuer à travailler avec l'association.
Le DG rappelle que dans le cadre de nos rencontres avec des parlementaires, la question a été posée. Apres un débat au sein du conseil, la proposition de 250 € pour les membres qualifiés est adoptée à l'unanimité.

La présidente propose de modifier les taux de cotisation pour les EPCI et les communes, lorsqu'il y a double adhésion, afin d'inciter à l'adhésion du plus grand nombre et d'augmenter la représentativité de l'Association. Dans le même temps, il est proposé un plafonnement à 10.000 € du montant de la cotisation pour les EPCI.
M. MORIN estime indispensable la participation des EPCI compte tenu du nouveau partage de compétences.
Apres un débat au sein du conseil, il est proposé de diminuer de 0.05 € le taux de cotisation de la commune si l'EPCI est également adhérent et de 0.05€ pour la part habitant de l'EPCI pour chaque commune adhérente avec le plafonnement à 10.000 € pour l'EPCI.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
La Présidente passe à la présentation des comptes 2017. Le DG excuse l'expert comptable qui n'a pu effectuer le déplacement et rappelle que les comptes vont être présentés à ce conseil et seront arrêtés lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra à Saint Elie. Le Commissaire aux comptes accepte de faire la présentation à la place de son confrère en précisant que ce n'est pas son rôle et qu'il ne portera pas de jugement, se contentant de reprendre la présentation transmise par le comptable.
Les éléments importants à retenir : Le 26e congrès s'est tenu en Guadeloupe, l'AG s'est tenue à Paris le 19 novembre 2017 et a notamment modifié l'article 5 des statuts pour créer la catégorie des membres qualifiés, a adopté la Charte actualisée de l'association et a approuvé les comptes 2016. L'association a deux types de ressources, les ressources associatives, les cotisations comparables à celles de 2016 (-0,7%) ainsi que les subventions, comparables également, pour un total de 341.000 €, et celles provenant de l'organisation des congrès qui ont été de 107.000 €. Les prestations en nature figurent pour la première fois dans les comptes, soit 17.000 €.
Parmi les charges, deux grands postes : Les charges externes et les charges de personnel. Ces dernières progressent de 7%, progression due essentiellement à la prise en compte de congés non pris. Au niveau des frais généraux, il y a une augmentation de 145.000 à 184.000 €. La convention Outremer 360 ainsi que les frais de voyages constituent l'essentiel de cette augmentation. La Présidente précise que cela est du au fait qu'elle a répondu aux demandes d'audition à Paris et a participé au congrès du SPC en Polynésie Française.
Il y a eu également une augmentation des frais de courriers, due au fait qu'en 2016 il y a eu une « Lettre de l'ACCD'OM (Outremer en réseau) » et en 2017 il y en a eu quatre.
M. HEBERT rappelle les règles de provision concernant les impayés. La Présidente intervient sur ce point et donne l'exemple de La Possession dont elle a rencontré le Maire. Compte tenu des difficultés budgétaires, Elle propose de faire un abattement de 50% pour cette commune. Le DG rappelle que ce point était à l'ordre du jour pour Saint François (50% d'abattement), et le SIAEAG (cotisation minimum à 300 € et abandon de la créance), mais qu'aucune décision n'avait été prise. La proposition est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.
Concernant les impayés, il arrive que le recouvrement se fasse et il y a donc une recette exceptionnelle de 32.930 € en 2017.
Tout ceci donne un résultat d'exploitation déficitaire de 26.000 € mais le résultat net est de +7.000 €.

Au niveau du bilan, les adhérents doivent, net de provisions, 183.000 € à l'association, contre 170.000 l'année précédente. La trésorerie au 31 décembre était de 44.000 € et le montant des dettes est faible. Pour la première fois, les comptes font apparaitre une provision de 17.000 € pour indemnité de départ à la retraite.
La Présidente remercie M. HEBERT et passe au point suivant, le congrès 2018.
Elle rappelle que le prochain CA se tiendra à Saint Elie. Une première réunion de préparation s'est tenue en Guyane. Il en ressort que la Guyane est un condensé des problèmes des Outre Mer et que le congrès coutera plus cher, notamment en transport. Le montant estimé à ce jour est de 210.000 €. Les droits d'inscription pourraient être fixés à 400 € pour les adhérents et 600 € pour les non adhérents avec les mêmes taux de prise en charge pour les administrateurs et les membres du bureau, 50% et 100%. Il y a une nuit à Saint Laurent qui sera à la charge de l'association compte tenu de la disparité des hébergements (hôtels différents, hamacs…). La Présidente donne lecture du projet de programme et des thèmes proposés.
Après discussion, l'intitulé général du congrès est adopté : « Congrès 2018 en Guyane : Des atouts, des problématiques ultramarines communes… Comment faire ? »
La Présidente passe ensuite au projet de budget 2018. Celui-ci est équilibré à 518.455 € et prend en compte le coût plus élevé du congrès. On souhaite augmenter les partenariats privés.
Il y a une baisse du montant des cotisations avec le départ de la Province sud de Nouvelle Calédonie, du TCO, et l'absence d'émission de la cotisation du SIAEAG. On espère les adhésions de la CTM, de la Polynésie Française et celle de la collectivité de Saint Pierre et Miquelon pour laquelle nous devons fixer le montant de la cotisation. Le CA autorise la Présidente à négocier sur la base de 3.000 €.
Le budget est mis au vote et est adopté à l'unanimité.
La Présidente passe aux questions diverses.
Le point 1 a déjà été abordé en cours de réunion.
Elle passe au point 2 et explicite sa proposition de modification des statuts au niveau de la présidence tournante. Constatant l'absence de certains territoires aux réunions, elle pense plus judicieux de partager la présidence avec tous les océans. Monsieur BONTE rappelle que la décision d'attribuer la présidence, le secrétariat général et la trésorerie au même océan devait permettre à ces élus d'être plus proches et de se rencontrer plus facilement. Avec l'évolution des technologies, notamment Internet, on est proche quelque soit l'endroit où on se trouve dans le monde et cela se justifie moins. Si cette solution se met en place, la Présidence passerait à la région Pacifique pour 2019/2020, le secrétariat et la trésorerie, à déterminer aux régions Océan indien et Atlantique.
La proposition sera soumise à une prochaine assemblée générale extraordinaire.
La Présidente intervient sur le problème de la formation. Elle rappelle que le dossier d'agrément pour l'ACCD'OM a été refusé, malgré une demande de recours gracieux, sur des motifs qui ne tiennent pas la route. Elle souhaite qu'une réflexion soit menée pour proposer des formations aux adhérents.

Elle clôt la séance à 14h et invite les membres présents à déjeuner après une visite de la commune de l'Ajoupa Bouillon.

La Présidente :
Sophie CHARLES

Le Secrétaire Général :
Maurice BONTE

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 09 Novembre 2018 à Saint Elie (Guyane)

Etaient présents et représentés (24) : BAILLIF (procuration Lucie WECK MIRRE) - SAINT CLAUDE (Lucie WECK MIRRE) – CAPESTERRE DE MARIE GALANTE (Jean Claude MAES) - L'AJOUPA BOUILLON (Maurice BONTE) – SAINT JOSEPH (Procuration Véronique JACARIA) – CAYENNE (Procuration Véronique JACARIA) - SAINT LAURENT DU MARONI (Sophie CHARLES) – SAINT ELIE (Véronique JACARIA) - SINNAMARY (Brigitte HORTH) – LE TAMPON (Procuration à Jean Claude MAES) – LES AVIRONS (Procuration Maurice BONTE) - SAINTE SUZANNE (Procuration Jean Dominique ATCHICANON) – SALAZIE (Procuration à Jean Dominique ATCHICANON) – KA-NI KELI (Ahmed SOILIHI) - ACOUA (Procuration Ahmed SOILIHI) – CHIRONGUI (procuration Sophie CHARLES) - TSINGONI (Procuration à Ahmed SOILIHI) – UTUROA (Sylviane TEROOATEA) – LA FOA (procuration à Sophie CHARLES) – REGION REUNION (Procuration Sophie CHARLES) – SIDELEC (Jean Dominique ATCHICANON) – SAINT PIERRE 975 (Jean Claude MAES) – THIO (procuration Lucie WECK MIRRE) – TAIARAPU EST (procuration Sylviane TEROOATEA)

Excusé : Frédéric HOAREAU (Expert Comptable) –

Ont participé à la réunion : M. Bruno HEBERT (Commissaire aux comptes) – Imène SAINT VICTOR (Saint Elie) – Mareva TRAFTON (Papeete) – Lilian MALET (Délégué Général de l'ACCD'OM)

Le Maire de Saint Elie prononce quelques mots d'accueil. La Présidente la remercie de son invitation et de l'accueil chaleureux.
Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre les travaux a 16h25 et est heureuse de commencer le congrès par ce conseil d'administration à Saint Elie. Sur la proposition de Jean Dominique ATCHICANON, elle souhaite rendre hommage par une minute de silence à un fervent soutien de l'ACCD'OM en la personne d'Alain MICHEL qui a été 1er adjoint de Saint Elie et Vice-Président actif de l'association.
Elle fait part du courrier de Karine CLAIREAUX qui s'excuse de son absence.

Elle rappelle l'ordre du jour, à savoir : Adoption du PV de la dernière réunion - Activités de l'association - Arrêté des comptes 2017 - Congrès 2018 - Assemblées Générales 2018 - Questions diverses. Cet ordre du jour est approuvé.
La Présidente rappelle le contexte de la tenue du dernier CA dans la commune de l'Ajoupa Bouillon. Elle constate qu'il n'y a pas de remarques et soumet le PV a approbation. Celui-ci est adopté, la représentante de Sinnamary s'abstenant.
Elle passe ensuite aux activités de l'association depuis la dernière réunion du mois d'Avril. Elle rappelle la diffusion d'un numéro d'Outre Mer en réseau après le CA, notre participation à un repas organisé au Sénat par l'USH OUTRE MER au cours duquel nous avons pu contacter le nouveau directeur de Cabinet de la Ministre des Outre Mer ainsi que plusieurs parlementaires, la signature de la convention avec l'AFIGESE et notre participation au lancement de la formation de l'ILERI. Le diner-débat à l'Assemblée Nationale a dû être annulé faute de participants en nombre suffisant. Nous avons organisé une formation Europe en partenariat avec les Eco Maires ainsi qu'une formation Développement durable à Mayotte. Suite à une rencontre avec une conseillère de la Ministre des Outre Mer, la 2e tranche de l'année 2016 a été versée et la convention se termine cette année. La Ministre nous a fait savoir qu'elle était favorable à une révision. La Province sud de Nouvelle Calédonie a maintenu son adhésion avec la proposition d'une remise de 50% de sa cotisation annuelle. Elle annonce l'adhésion de la Polynésie Française a l'ACCD'OM et passe la parole à Sylviane TEROOATEA qui fait l'historique de cette adhésion. Celle-ci annonce que la communauté de communes à laquelle elle appartient doit adhérer également. La Présidente confirme que la CCOG doit adhérer également prochainement suite à une discussion qu'elle a eue avec les Maires.
Véronique JACARIA pense que Kourou n'est pas adhérente probablement par méconnaissance. Sophie CHARLES rappelle la décision du dernier CA concernant les cotisations avec une double adhésion commune et communauté qui conduit à une diminution de 0.05 € par habitant pour les deux structures.
A 16h45, une suspension de séance est proposée.

La séance reprend à 17h00 et la Présidente passe au 2e point de l'ordre du jour. Le comptable a transmis une présentation des comptes 2017. Le Commissaire aux comptes accepte de commenter cette présentation. Le comptable rappelle les évènements marquants de 2017 avec : Le 26ème congrès annuel de l'association qui s'est tenu en GUADELOUPE, la subvention du ministère des Outre-mer pour 7 K€ (c'est une convention pluriannuelle de 21 K€ sur 3 ans 2016-2017-2018) permettant notamment l'organisation du congrès, la tenue d'une Assemblée Générale Mixte le 19 Novembre 2017, actant notamment des résolutions suivantes : 1) Modification de l'article 5 (catégorie de membres qualifiés), 2) Adoption de la charte actualisée, 3) Adoption du PV de la dernière réunion, 4) Rapport moral, 5) Rapport financier et approbation des comptes 2016, 6) Désignation du commissaire aux comptes titulaire et suppléant, 7) Questions diverses.
Le total des ressources passe de 350.297 € à 348.058 €, soit -0.6%. Les prestations vendues diminuent de 33.7% passant de 161.920 € à 107.425 €. Pour la première fois, les contributions volontaires sont valorisées pour 17.450 €.
Le coût économique du congrès 2017 est de -19.390 € contre -37.808 € en 2016. La masse salariale augmente de 7% en raison de la dette constatée sur les congés payés en fin d'année au 31 décembre.
Les autres achats et charges externes augmentent par rapport à l'année précédente en partie en raison d'un nouveau partenariat avec Outremer360 pour 7.900 € d'une part et d'autre part avec une augmentation des frais de voyages et déplacements. Cette dernière augmentation est due au découplage du congrès de l'ACCD'OM et du congrès de l'AMF qui a induit un double déplacement. La Présidente précise que cette décision avait été prise à la demande de membres du CA. Cette année on est revenu à la formule des années passées avec la tenue de l'AG en fin de congrès.
La méthodologie concernant la prise en compte des créances dans les comptes est rappelée. En avril 2018, plusieurs créances ont fait l'objet d'une remise de 50% (La Possession, Saint François) et l'une passée en perte (SIAEAG). Ceci explique pourquoi le résultat net passe de +6.848 € en avril 2018 à -18.726 € en novembre 2018.
Au 31 décembre 2017, l'association a un actif de 218.941 €.
Le Commissaire aux comptes indique que les comptes seront certifiés tels qu'ils sont présentés. Il y a juste un petit désaccord avec le comptable sur le montant de la provision pour l'indemnité de départ du DG. En fait personne ne sait quand il partira à la retraite et s'il sera toujours présent lors de son départ à la retraite.
La Présidente remercie le commissaire aux comptes pour ses remarques. Elle demande s'il y a ses questions sur les comptes.
M. MAES demande s'il est possible de faire un mandatement d'office pour le SIAEAG. Le Commissaire aux comptes confirme que c'est toujours possible mais avec un coût et du temps. Les majorités changeant, c'est un risque de se retrouver contre une collectivité redevenue « amicale ».
Dominique ATCHICANON exprime une inquiétude en tenant compte des critiques sur les déplacements des élus aux congrès dans certains territoires et les difficultés financières des collectivités et s'interroge sur la nécessité de mener une action de valorisation du travail de l'association. La Présidente rappelle que du travail est fait, repris parfois par des parlementaires, et qu'il faut sans doute communiquer plus. Elle est ouverte à toutes propositions qui pourrait se concrétiser en fin de congrès.
Dominique s'interroge également sur la possibilité de faire un partenariat avec le CNFPT compte tenu des compétences que nous avons en interne au niveau des élus.
Le DG rappelle que la question avait été posée en 2017 par M. JEANNE ROSE et que le CNFPT fait surtout de la formation pour les agents. Il insiste sur le danger déjà signalé d'une fuite d'adhérents vers des associations nationales à la recherche d'une image ultramarine. Une démarche avait été faite en direction de l'APVF il y a quelques années sans succès. Nous avions cru avoir trouvé une solution avec les ECO MAIRES en signant une convention de partenariat mais nous nous apercevons que cela ne fonctionne pas et que malgré cette convention, cette association donne une mauvaise image de nous en essayant de conserver ses adhérents ultramarins et probablement en essayant de nous affaiblir. L'ACCD'OM a besoin des communes et collectivités d'Outre Mer pour vivre alors que ces associations nationales n'en ont pas besoin.
Il faudra trouver une solution de substitution. J'ai rencontré quelqu'un à Paris qui doit nous faire une proposition tant au niveau de la formation que de l'hébergement de l'association.
Dominique pose la question de l'adhésion des SPL. Le DG confirme cette possibilité pour une adhésion comme membre associé. La Présidente pense que c'est une piste à creuser.

Maurice BONTE rappelle que nous sommes l'association des communes et s'interroge sur nos relations avec les associations des Maires. La communication ne se fait pas entre les maires et les élus des communes. Comment faire pour avoir plus d'adhérents en Martinique ? s'adresser aux Maires ou aux élus directement?
La Présidente estime que c'est le rôle des vice-présidents de travailler sur le terrain.
Elle propose de passer à l'arrêté des comptes 2017 tels que présentés. Les comptes sont arrêtés à l'unanimité et il sera proposé à l'AG une affectation en report à nouveau.
La Présidente passe au sujet suivant concernant les adhérents en retard de plusieurs années. Mme WECK MIRRE propose de leur envoyer un courrier. Le DG rappelle que les courriers ont été fait avec une demande de délibération pour acter la démission. Il est également indiqué que sans réponse, il sera proposé au CA de les déclarer démissionnaire.
Le CA examine les propositions :
Terre de Bas : démissionnaire d'office - Grand Rivière : M. BONTE indique qu'il prendra contact avec l'adjoint qui s'occupe du secteur associatif. - Iracoubo : Mme JACARIA lui en parlera. - Le Gosier nous a accueilli l'année dernière en congrès. M. MAES est volontaire pour prendre contact. - La CINOR : La Présidente a rencontré le Président qui souhaitait rester. Voir Maurice GIRONCEL. - Saint Pierre : En parler à Denise HOARAU - Syndicat Mixte de Pierrefonds : démissionnaire d'office - La Plaine des Palmistes : Voir Line BAILLIF - La Possession : démissionnaire d'office - CDG : démissionnaire d'office
La Présidente pense qu'il y a un problème plus sur La Réunion que sur les autres territoires. A titre indicatif, le DG donne les montants des cotisations par territoire. Il faudrait mettre l'accent sur La Réunion et la Martinique dans le cadre de la réunion stratégique évoquée dans les débats.
La Présidente passe au point suivant, le congrès 2018. Le Maire de Roura n'a pas donné suite à sa proposition et Mme GIRARDIN s'est excusée. Mis à part ces deux points, le programme est globalement maintenu tel que prévu. Le budget prévisionnel est joint au rapport.
Le DG en donne le contenu. Il précise qu'une indemnité est prévu pour Carole CARBONELL qui s'est mise en congé pour son assistance. En terme de trésorerie, un peu plus de 50% des inscriptions ont été payées et avec la trésorerie que nous avions, nous pourrons tout régler sans difficultés.
La Présidente passe au point suivant, les assemblées générales. La liste des adhérents à jour de cotisation est présentée, soit 66, donc un quorum de 34. Celle-ci est validée.
La proposition de modification de l'article 11 des statuts est présentée. Le DG rappelle le processus de renouvellement des instances. Celle-ci est acceptée.
En questions diverses, la Présidente souhaite parler de la présidence 2019/2020. Elle indique qu'après examen de la situation avec le DG et d'autres membres du bureau de façon informelle, il a été constaté qu'un seul Maire connait véritablement l'association pour avoir été Secrétaire Générale et avoir participé à plusieurs réunions du bureau et du CA ainsi qu'aux congrès. Nous l'avions donc contactée mais elle a décliné la proposition. Les deux autres élus ont chacun participé à un seul congrès de l'association et il nous semble important que celui ou celle qui présidera l'association puisse avoir une connaissance suffisante des Outre Mer pour être efficace.
Après un débat, il est proposé de confier à la vice-présidente de Polynésie Française, Sylviane TEROOATEA, le soin de discuter avec les élus de Nouvelle Calédonie qui seront présents. Il leur appartient de prendre la décision car on ne dérogera pas au tour instauré par les statuts.
La Présidente remercie à nouveau le Maire de Saint Elie, Imène qui avait défendu l'invitation, ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour l'accueil et clôt la séance à 19h10.

La Présidente :
Sophie CHARLES

Le Secrétaire Général :
Maurice BONTE

Samedi 10/11 Arrivée des congressistes – Hébergement dans les hôtels (Soirée libre)
Dimanche 11/11 Saint Georges de l'Oyapock
 Départ 7h00 10h00 Accueil en mairie par le Maire **Georges ELFORT** 10h30 - 12h00 Visite du pont sur l'Oyapock – incursion sur la rive brésilienne 13h00 Déjeuner 19h30 Diner dans les hôtels
Lundi 12/11 Ouverture des travaux à Hôtel de Ville de Cayenne
 07h30 Accueil 08h00-09h00 - Mot de bienvenue du Maire de Cayenne, **Marie Laure PHINERA HORTH** o Discours de la Présidente de l'ACCD'OM, **Sophie CHARLES** o Discours du Président de l'Association des Maires, **David RICHE** o Discours du Président de la CTG, **Rodolphe ALEXANDRE** o Discours du représentant de l'Etat, Préfet de Guyane, **Patrice FAURE** 9h00 Pause 09h15-11h15 Atelier Finances : **Georges PATIENT**, Sénateur – **Christian MOUTTON**, Directeur CDC Guyane – **Laurent FAKHOURY**, Directeur AFD Guyane 11h15-12h30 Nickel, Orpaillage… Protection de l'environnement et contribution au développement. L'exemple calédonien par **Jean Patrick TOURA**, Maire de Thio – Montagne d'or, **Pierre PARIS**, Président – AUPLATA, Didier TAMAGNO Président Directeur Général 13h00 Déjeuner 14h30 Visites : 1) Usine de potabilisation de l'eau de Matiti - 2) Centre de tri de Rémire Montjoly 18h30 Cocktail Républicain à la Préfecture
Mardi 13/11 Kourou – Sinnamary – Awala Yalimapo – Saint Laurent du Maroni
 07h00 Départ pour Kourou 08h00 Accueil par le Maire, Monsieur **François RINGUET** 08h30-11h00 Visite du Centre spatial 11h00 Départ pour Awala Yalimapo 12h45 Accueil par le Maire **Jean Paul FEREIRA** et déjeuner amérindien sur place 14h30 - 15h30 : Présentation du Pays d'art et d'histoire par le Maire et l'animatrice du patrimoine 15h30 - 17h00 : Trois ateliers culturels (peinture corps/tir à l'arc/vannerie) 17h00 Départ pour Saint Laurent du Maroni 18h30 installation dans les lieux d'hébergement 19h30 Diner et soirée culturelle au Camp de la transportation. Accueil par le Maire, **Sophie CHARLES**
Mercredi 14/11 Apatou – Saint Laurent du Maroni - Cayenne
 07h00 Départ en pirogue pour Apatou 09h00- 09h30 Accueil par **Paul DOLIANKI**, Maire d'Apatou 09h30- 11h30 La parole aux partenaires : o **Didier VALLON**, Directeur Outre-Mer Eau, Groupe SUEZ, **Titania REDON**, directrice communication outre-mer, Groupe SUEZ o ECO MAIRES o **Olivier MANTEZ**, Président de la SODIM : Clauses d'insertion sociale et engagement des entreprises du BTP 12h00 Retour en bus vers Saint Laurent du Maroni 13h30 Déjeuner à Saint Laurent du Maroni (préparé par l'association ATAM) 15h00 Départ pour Sinnamary 17h00 Accueil par **Jean-Claude MADELEINE**, Maire de Sinnamary 17h30 – 18h15 EDF : Focus sur les ENR en Guyane. Présentation de la centrale biomasse de Saint Georges 18h30 Diner sur place 19h30 Retour sur Cayenne
Jeudi 15/11 Rémire Montjoly
 08h30 Accueil à Rémire Montjoly par le Maire **Jean GANTY** 09h00-10h Intervention du Groupe La Poste 10h15-12h45
Atelier 1 : 4e rencontres des centres de gestion des Outre Mer : -L'emploi des jeunes - -La médiation préalable obligatoire (MPO) – -Le droit individuel à la formation des élus,(le DIF élu)
Atelier 2 : Enjeux de la logistique en Outre Mer, **Sandra CASANOVA**, Présidente du Cluster GAT-CARAIBES
Atelier 3 : Énergie, un enjeu d'aménagement. Présentation SIDELEC et CDC
Atelier 4 : « Promouvoir l'emploi local grâce au bilan carbone », animé par **Bruno GARNIER**
« Déchets, une problématique commune, des situations disparates » : Exemple de la CCOG en Guyane
 13h00 Déjeuner sur place 15h00 Lutte contre l'érosion, visite de l'Avenue Saint Dominique. 15h00 3e Rencontres Ville durable : Présentation de l'Eco quartier Georges OTHILY par la DEAL 19h30 Soirée Plastic Omnium à Cayenne
Vendredi 16/11 Clôture des travaux à la CTG
 08h00 Accueil par le Président, **Rodolphe ALEXANDRE** 08h30 – 10h00 Synthèse des travaux 10h00-10h45 Vote des motions et résolutions – La parole aux territoires 11h00 AG de l'ACCD'OM 12h30 Déjeuner sur place et après-midi libre 19h30 Soirée de clôture CTG
Samedi 17/11
 Journée libre et retour à l'aéroport

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA PRESIDENTE:

Monsieur le Préfet de Région Guyane, Monsieur Patrice FAURE,
Monsieur le Président de la Collectivité de Guyane, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Guyane, cher collègue, Monsieur David RICHE,
Honorables invités du Bénin,
Madame le Maire de Cayenne, chère Marie Laure,
Mesdames et Messieurs les partenaires de l'ACCD'OM,
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents d'intercommunalités,
Mesdames et Messieurs les élus, chers congressistes, chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille ici en Guyane pour la tenue de notre 27e congrès de l'association des communes et collectivités d'Outre Mer. Signalons tout d'abord qu'à la demande de bon nombre d'entre vous, et comme annoncé l'année dernière, nous sommes revenus au format de notre congrès la semaine précédant celui de l'AMF à Paris. En effet, cela permet de faire un seul déplacement sur Paris pour la plupart d'entre nous.
La Guyane vous accueille aujourd'hui avec grand plaisir et ce congrès contribuera, je l'espère, à conforter votre connaissance de l'espace ultramarin et votre conscience ultramarine. En effet, notre association a largement contribué, jusqu'à ce jour, à l'édification et à la consolidation d'un concept qui parait évident pour la plupart d'entre nous aujourd'hui, les Outre Mer. Oui, au-delà de notre appartenance à chacun de nos territoires, nous avons conscience d'appartenir à un ensemble plus vaste, gage de force et de cohésion. Nos congrès sont avant tout un espace de partage. Partage d'expériences indispensable et utile à l'exercice de nos fonctions d'élus. A ceux à qui viendrait l'idée de critiquer nos déplacements, je rappellerai qu'il n'y a pas d'école pour les élus et que nous n'avons pas un livre de solutions toutes faites à appliquer durant notre mandat. Il est donc de la plus haute importance de donner à chacun des outils pour être un élu responsable et efficace. Pour cela, le contact de la réalité et le partage de nos réussites et de nos échecs, tant il y a de similitudes dans nos situations respectives, sont des éléments essentiels pour réussir nos missions.
Merci à vous élus de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion, de Mayotte, de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française, ceux de ces deux derniers territoires étant ceux qui ont fait le plus long déplacement, pour votre présence ici.
Merci à nos amis et partenaires qui ont fait le déplacement de Paris.
Et merci aux élus de Guyane qui, avec moi, vous accueillent dans ce bout de France en Amérique du Sud. Nous sommes 145 élus, techniciens et partenaires inscrits à ce congrès.
Bien qu'elle avait souhaité être présente, Madame Annick GIRARDIN, n'a pu se joindre à nous compte tenu de son agenda chargé et s'en est excusée dans un courrier qu'elle nous a transmis récemment. Néanmoins, l'État est bien présent avec son représentant dans la région, Monsieur le Préfet Patrice FAURE, que je remercie pour son accueil, sa collaboration dans l'organisation de notre manifestation et la participation de ses services dans nos différents ateliers.
Lors des réunions préparatoires à ce congrès, il est apparu que tous les problèmes que rencontrent nos territoires se retrouvent, parfois exacerbés, en Guyane. Logement, emploi, sécurité, enclavement physique et numérique, protection de l'environnement, préservation de nos cultures, autant de problèmes dont nous débattrons au cours de nos travaux.
Nos différents déplacements de Saint Georges dans l'Est et jusqu'à Apatou dans l'Ouest, vous permettront d'avoir un aperçu de l'étendue de la Guyane et du travail immense qui reste à faire pour désenclaver nos populations et permettre l'émergence d'un développement.
Les finances, nerf de la guerre comme on dit, sont d'une importance capitale et le Sénateur Georges PATIENT, spécialiste en la matière nous parlera des perspectives pour les finances locales en 2019. Je me permettrai de répéter ce que j'avais dit l'année dernière en rappelant que les collectivités des Outre Mer font de leur mieux avec les moyens dont elles disposent. Comme indiqué précédemment, nos élus se forment à l'école de la réalité quotidienne et il faut comparer ce qui est comparable. Or la situation de départ des collectivités ultramarines, de même que la situation actuelle, n'est en rien comparable à celle des communes de l'hexagone et nous comprenons difficilement que systématiquement, nous soyons mis à l'index à partir de ces comparaisons. Nous sommes à l'écoute des conseils et demandeur d'un partenariat dans ce domaine.

C’est pour cela que nous invitons systématiquement les chambres des comptes à participer à nos congrès.
Monsieur Max DUBOIS, Président R&D.OM, Association de lutte contre le chômage de masse en Outre-Mer, qui se veut au service des Maires, nous donnera parlera de son côté création d’emplois.
Afin de tenir compte des remarques exprimées l’année dernière, les rencontres des Centres de gestion seront ouvertes aux élus qui souhaiteront y participer. Je voudrais remercier sur ce point le Centre de gestion de Guyane, son Président, Gilles ADELSON, et son Directeur, Gilles MARSOT, qui ont piloté son organisation cette année.
Tirant les leçons du congrès 2017, nous avons tenu à inscrire un volet culturel à nos travaux. C’est ainsi que nous en parlerons à Awala Yalimapo et à Saint Laurent. En effet, la culture est un élément de cohésion incontournable de toute société et nos sociétés ultramarines, de par le brassage qu’il a occasionné, est particulièrement riche dans ce domaine.
Nos partenariats sont actifs et le cluster GAT Caraïbes présidé par Mme Sandra CASANOVA, que nous remercions pour sa présence, animera un atelier sur les enjeux de la logistique en Outre Mer.
L’environnement sera à l’ordre du jour avec une présentation de la problématique du traitement des déchets à partir de l’exemple de l’Ouest guyanais, ainsi qu’à travers une présentation de notre ami Bruno GARNIER, ingénieur en énergie, qui nous proposera des pistes pour « Promouvoir l'emploi local grâce au bilan carbone ».
L’énergie est un élément central de toute économie et grâce au SIDELEC, à la CDC et à EDF, nous serons un peu plus au courant sur ce sujet.
Nous découvrirons la Guyane au gré de nos déplacements et je voudrais en particulier remercier ici nos différents hôtes :
Mon amie Véronique JACARIA, Maire de Saint Elie, qui a accueilli notre Conseil d’administration qui s’est tenu dans sa commune vendredi dernier à la satisfaction générale.
La Collectivité Territoriale et son président, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE qui nous accueillera vendredi prochain. Comme la Polynésie Française qui a adhéré cette année, j’invite la CTG à nous rejoindre pour renforcer notre réseau, enrichir nos réflexions et ainsi donner plus de poids à nos propositions. D’autres collectivités ont déjà annoncé nous rejoindre en début d’année prochaine.
Je remercie la commune de Saint Georges et son Maire, Georges ELFORT qui nous a accueilli hier pour les cérémonies du 11 novembre.
Monsieur le Préfet qui nous accueillera ce soir pour un cocktail républicain, respectant en cela une tradition fermement établie dans tous les territoires.
La commune de Cayenne et son Maire, notre amie Marie Laure PHINERA HORTH, soutien sans failles de notre association depuis de nombreuses années.
Le Maire d’Awala Yalimapo, notre ami Jean Paul FEREIRA, le Maire d’Apatou, notre ami Paul DOLIANKI, celui de Sinnamary, notre ami Jean Claude MADELEINE, tous soutiens indéfectibles également de l’ACCD’OM.
Le Maire de Rémire Montjoly, notre ami Jean GANTY, le Comité du Tourisme de Guyane pour son aide et son partenariat.
Le CNES qui nous permettra de découvrir un pilier de l’image de la Guyane et de l’économie européenne.
Nos partenaires habituels, le Ministère des Outre Mer, SUEZ, PLASTIC OMNIUM, CITEO, la CDC, l’AFD, OUTREMERS360, le Groupe La Poste et ceux ponctuels de cette année au niveau local comme la SODIM, GUYALOC, la DEAL Guyane, la SARA, Montagne d’Or et La Poste Guyane, sans qui nos congrès ne pourraient se tenir dans les mêmes conditions.
Merci bien sûr à tous les différents intervenants que je n’ai pas pu citer tous et à toutes celles et tous ceux qui, dans l’ombre des décideurs, ont œuvré pour le succès de notre manifestation.
J’ai probablement oublié de remercier certains mais sachez que nous vous sommes reconnaissants pour votre soutien.
C’est un fait acquis depuis deux ans et vous aurez constaté que notre magazine Outremag ne figure pas, comme auparavant, dans les documents qui vous ont été remis. Je vous assure que vous pourrez le trouver en format numérique sur la clef USB qui se trouve dans vos sacoches. C’est une nouveauté de nos congrès pour limiter le papier, développement durable oblige.
Pendant une semaine nous allons échanger, mettre en avant les problèmes spécifiques que nous rencontrons et au final exprimer un certains nombres d’attentes au travers des motions que vous proposerez au vote du congrès. Soyons inventifs et créatifs, je compte sur vous.

Ces motions, comme chaque année, seront remises à Madame la Ministre des Outre Mer la semaine prochaine. Elles seront également remises au Président de l'AMF et transmises à la Présidence de La République.
Le suivi de notre activité se fait au travers de notre news letter « OUTRE MER EN RESEAU » ainsi qu'au travers d'emails. Je vous rappelle que vous pouvez nous transmettre vos adresses emails pour en bénéficier de même que pour recevoir la revue de presse des Outre Mer qui est quotidienne tout au long de la semaine.
Comme vous l'avez noté, nous avons cette année une délégation de l'ACAL, l'Association des communes de l'Atlantique et du Littoral du Bénin. Cette participation entre dans le cadre d'un premier échange qui, nous l'espérons, débouchera sur des actions concrètes de coopération avec certaines de nos communes, c'est le vœu que nous partageons avec ses responsables.
Je déclare ouvert le 27e congrès de l'ACCD'OM et nous souhaite à tous de fructueux travaux.
Vive la Guyane, Vive les Outre Mer et Vive l'ACCD'OM !
Je vous remercie de votre attention.











LES MAIRES DES COMMUNES D'OUTREMER,
réunis en congrès du 11 au 16 novembre en Guyane

SALUENT, qu'enfin, au plan national, des débats voient le jour sur le caractère inadapté des ressources des collectivités locales d'outremer.
REGRETTENT que, parallèlement, se propagent, de plus belle, des fausses idées sur la supposée richesse des collectivités d'outremer.
REAFFIRMENT que ce ne sont pas les recettes fiscales des collectivités locales d'outremer qui génèrent des dépenses exceptionnelles, mais bien des dépenses exceptionnelles qui imposent un effort fiscal disproportionné des populations. Pour rappel, le taux de la taxe foncière atteint le taux record de 32% en Guyane.
RELEVENT que parmi les richesses supposées de l'outremer est citée l'octroi de mer des communes, au point que l'on effectue ouvertement des simulations pour intégrer l'octroi de mer dans leur potentiel financier.
JUGENT proprement scandaleux, que l'on essaie d'intégrer l'octroi de mer dans les indicateurs de richesse des communes d'outremer sans intégrer leurs charges spécifiques dans les indicateurs de charges utilisés pour la répartition des dotations.
RAPPELLENT le contexte de l'outremer et ses charges exceptionnelles: éloignement et isolement pouvant engendrer des surcoûts de l'ordre de 20% en moyenne, PIB/hab inférieur de 30% à la moyenne nationale et retards dans les équipements et services publics qui génèrent des dépenses de rattrapage, chômage à 30% qui appelle des dépenses d'intervention exceptionnelles, et aussi insécurité record, immigration record, cataclysmes d'une ampleur inégalée, exposition majeure aux conséquences du réchauffement climatique... bref la liste des défis hors-normes et des charges qui en résultent pour les communes d'outremer est longue sans même y inclure la prime de vie chère!
CONSIDERENT en définitive que les spéculations autour d'une réforme du potentiel financier des communes d'outremer visent à amoindrir l'injustice de la péréquation nationale où des quoteparts dérogatoires censées avantager les communes les plus pauvres de la République les désavantagent.
DENONCENT avec force que la hausse de la péréquation nationale n'avait été calculée entre 2014 et 2017 que pour compenser à 100% la perte des dotations des 10280 communes défavorisées de l'hexagone, laissant les 112 communes des DOM supporter plus de 60% de leurs pertes.
CONSTATENT qu'entre 2014 et 2017, chaque année la hausse de la péréquation nationale représentait une majoration démographique plafonnée à 33% pour l'outremer contre 350% pour les communes de la DSU cible et 140% pour les communes de la DSR cible.
S'INSURGENT du décrochage de l'outremer dans les mécanismes de solidarité nationale qui s'intensifient d'année en année du fait d'une majoration démographique plafonnée depuis 15 ans (33% puis tout récemment 35%).
NOTENT que les 10 000 communes de la DSR cible, petites communes rurales de moins de 1000 habitants de l'hexagone qui bénéficiaient en 2014 d'une dotation de péréquation par habitant près de deux fois plus faible que celle des communes d'outremer disposent depuis 2017 de dotations plus abondantes que ces dernières.
RAPPELENT que la péréquation nationale devenue principe constitutionnel depuis 2003 vise avant tout aujourd'hui à pallier le désengagement budgétaire de l'Etat. SOULIGNENT que le désengagement de l'Etat a des incidences démultipliées en outremer du fait d'une économie structurellement tronquée.
S'OFFUSQUENT que l'on propage l'idée que la DACOM serait prélevée sur l'enveloppe hexagonale alors qu'elle est prélevée sur l'enveloppe nationale
CONSIDERENT que ces approximations visent à faire croire qu'in fine, l'éligibilité à la péréquation nationale serait indue pour l'outremer.
CONSIDERENT, sur la base des chiffres de la Cour des comptes et des simulations d'experts, qu'environ 185 millions d'euros manquent à la péréquation nationale destinée à l'outremer en regard du droit commun.
APPELLENT les associations nationales d'élus à prendre en compte les enjeux spécifiques des 212 communes d'outre-mer.
APPELENT l'Etat à sa responsabilité dans la cohésion du territoire national.

MOTION DE SOUTIEN AUX PARLEMENTAIRES POUR ALERTER L'ETAT SUR LE DISPOSITIF DE REVERSEMENT DU FPIC AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'effectue au sein de trois enveloppes : une enveloppe regroupant les collectivités métropolitaines, une enveloppe regroupant les collectivités des départements d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, et une enveloppe regroupant les collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, des circonscriptions territoriales de Wallis-etFutuna et du Département de Mayotte.

Cette segmentation conduit à **exclure du bénéfice du FPIC 50% des communes isolées et 40% des ensembles intercommunaux des DOM** (hors Mayotte). Or, au regard des seuils d'éligibilité en vigueur en métropole, la plupart des collectivités d'outre-mer ainsi exclues devraient bénéficier du FPIC. Rappelons que le revenu moyen par habitant contribue pour 60% à la constitution de l'indice synthétique intervenant dans la détermination du reversement du FPIC, et que, en moyenne, les revenus constatés dans les DOM sont significativement inférieurs à la moyenne nationale. Le système en vigueur revient à exclure du bénéfice du FPIC les collectivités affichant les niveaux de revenus les moins faibles au sein de la catégorie la plus pauvre.

Par ailleurs, il existe une **dissymétrie entre les systèmes de reversement et de prélèvement du FPIC**. A la différence du reversement, le prélèvement n'est pas soumis à un dispositif spécifique pour les collectivités des DOM (hors Mayotte). Leur potentiel financier agrégé par habitant (également utilisé dans l'indice synthétique intervenant dans le reversement du FPIC) est comparé à la même moyenne nationale que celle utilisée pour les collectivités métropolitaines.

Pour ces raisons l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM) :

- **Demande** l'application du droit commun de l'attribution du FPIC aux structures intercommunales de La Réunion, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique.
- **Exige** le rétablissement d'un mécanisme de solidarité efficace et d'une plus grande justice dans la ventilation du reversement du FPIC au bénéfice des communes et EPCI des départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.
- **Condamne** le fait que les territoires d'Outremer soient considérés comme variable d'ajustement des efforts d'économie budgétaire de la France hexagonale.

Motion relative à la continuité territoriale

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès en Guyane du 10 au 16 novembre 2018,

CONSIDERANT l'éloignement des territoires d'Outre-mer par rapport à la métropole et entre territoires ultramarins ;

CONSIDERANT la nécessité de développer des équipements aéroportuaires aux normes européennes dans chaque territoire d'Outre-mer ;

CONSTATANT la persistance du monopole de certaines compagnies aériennes dans la desserte des territoires d'Outre-mer et les prix exorbitants pratiqués selon des périodes qui pénalisent les scolaires, les sportifs et créant une disparité entre les populations hexagonales et celles des Outre Mer ;

RAPPELANT les motions adoptées précédemment sur ce sujet et la question écrite du sénateur Hassani Abdallah sur la mise en place d'une dotation de mobilité pour permettre aux élus de se déplacer.

DEMANDENT à l'Etat de veiller au respect du principe de la concurrence libre et non faussée dans le secteur aérien ;

DEMANDENT que la libre circulation soit effective sur l'ensemble du territoire national.

DEMANDENT l'application urgente de tarifs aériens préférentiels pour les Outre-mer

Motion relative à la constitution de réserves foncières pour les communes d'Outre-mer et à la mise à disposition à titre gracieux du foncier de l'Etat aux communes d'Outre-mer

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès en Guyane du 10 au 16 novembre 2018,

Considérant l'évolution démographique des populations des communes d'Outre-mer.

Considérant l'absence de réserves foncières et l'importance des services à apporter aux populations notamment en termes d'habitat et de développement économique.

DEMANDENT la prise en compte par l'Etat de tous les problèmes fonciers identifiés dans le cadre de l'aménagement des territoires d'outre-mer dans le domaine économique, social, scolaire, sportif et culturel.

DEMANDENT à l'Etat de mandater ses représentants dans les territoires d'outre-mer pour procéder au recensement exhaustif du foncier de l'Etat disponible pour accompagner les équipements publics des communes d'Outre-mer.

DEMANDENT la mise à disposition gracieuse du foncier faisant partie du domaine privé ou public de l'Etat dans le cadre de l'Aménagement des communes ultramarines.



ASSEMBLEE GENERALE 2018

La date de cette assemblée générale mixte a été fixée par le conseil d'administration du 21 Avril 2018. Celui du 09 Novembre dernier a arrêté la liste des membres à jour de cotisations pouvant participer aux délibérations de l'assemblée : BAILLIF - CAPESTERRE DE MARIE GALANTE - DESIRADE – LAMENTIN - LE MOULE - MORNE A L'EAU - POINTE NOIRE - SAINT CLAUDE – TERRE DE HAUT BELLEFONTAINE - L'AJOUPA BOUILLON - LE FRANCOIS - MACOUBA - SAINTE ANNE - SAINT JOSEPH - TROIS ILETS - APATOU - AWALA YALIMAPO – CACL – CAYENNE - GRAND SANTI – MANA - REMIRE MONTJOLI - SAINT ELIE - SAINT GEORGES - SAINT LAURENT – SINNAMARY – CIVIS - LES AVIRONS - LE TAMPON - SAINT PHILIPPE - SAINTE SUZANNE – SALAZIE - SIDELEC - REGION REUNION - ACOUA – BANDRABOUA – BANDRELE – BOUENI – CHICONI – CHIRONGUI – DEMBENI - DZAOUDZI LABATTOIR - KANI KELI – MAMOUDZOU - M'TZAMBORO – OUANGANI – PAMANDZI – SIDEVAM – TSINGONI - HITIA O TE RA - HIVA OA - NUKU HIVA – PAPEETE – PIRAE – HUAHINE - TAIARAPU EST – MANIHI – GAMBIER – HAO - TOUHO - KAALA GOMEN - LA FOA – POUEMBOUT - PROVINCE SUD – THIO - SAINT PIERRE Soit 66 membres actifs et 1 membre associé. Le quorum est donc de 34

Adoption du PV de la dernière réunion Je vous propose d'approuver au préalable le PV de notre assemblée générale du 19 novembre 2017. Son contenu a été évoqué dans la dernière édition 2017 d'Outre Mer en réseau et vous le trouverez en annexe.

Modification de l'article 5 :

Cette proposition a été examinée par le CA d'Avril dernier. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des adhérents pour solliciter leur avis et nous n'avons reçu aucun avis négatif.

Version actuelle : Article 11 □ LE BUREAU a) Composition : Le Bureau comprend 16 membres au maximum, élus par le Conseil d'Administration en son sein parmi les membres actifs représentants les communes sur proposition des entités territoriales. Chaque entité territoriale d'Outre□Mer a droit à un représentant, soit huit au total pour le 1er collège, et trois représentants pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales. Trois représentants supplémentaires seront proposés par la Région qui assumera la présidence dans l'ordre suivant : 1) Région Pacifique (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie) 2) Région Océan Indien (La Réunion, Mayotte) 3) Région Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Pierre et Miquelon). Les membres actifs représentants les groupements de communes et les membres associés désigneront chacun un membre parmi leurs deux administrateurs pour siéger au bureau. Le Bureau désigne parmi ses membres le Président, qui ne peut□être qu'un représentant des communes, le Trésorier et le Secrétaire qui sont tous trois originaires de la même Région. Il désigne également un vice-président pour chacune des autres entités territoriales et un vice-président pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales. Le mandat du Bureau expire avec celui du Conseil d'Administration dont il est issu.

Nouvelle version :

Article 11 □ LE BUREAU a) Composition : Le Bureau comprend 16 membres au maximum, élus par le Conseil d'Administration en son sein parmi les membres actifs représentants les collèges sur proposition des entités territoriales. Chaque entité territoriale d'Outre□Mer a droit à un représentant, soit huit au total pour le 1er collège des communes, et trois représentants pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales. Les membres actifs représentants les groupements de communes et les membres associés désigneront chacun un membre parmi leurs deux administrateurs pour siéger au bureau. Chaque région désignera parmi les administrateurs deux membres pour siéger au bureau. La présidence sera attribuée dans l'ordre suivant : 1) Région Pacifique (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie) 2) Région Océan Indien (La Réunion, Mayotte) 3) Région Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Pierre et Miquelon). Le Bureau désigne parmi ses membres le Président, qui ne peut□être qu'un représentant des communes, le Trésorier et le Secrétaire qui seront tous trois originaires d'une Région différente. Il désigne également un vice-président pour chacune des autres entités territoriales, un vice-président pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales et un vice-président pour les groupements de communes. Le mandat du Bureau expire avec celui du Conseil d'Administration dont il est issu.

Nous pouvons passer maintenant à l'Assemblée générale ordinaire. Rapport moral présenté par Mme Sophie CHARLES :

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, Nous voici réunis aujourd'hui pour notre assemblée générale ordinaire 2018. Depuis la dernière assemblée générale, l'association a continué sa route et, de mon avis, du chemin a été parcouru. Pas autant que nous l'aurions souhaité mais notre place est de plus en plus reconnue même si certains nous boudent encore. J'en veux pour preuve les différentes auditions auxquelles nous avons été conviées au Sénat et à l'Assemblée Nationale : Le 26 Mars par les rapporteurs sur le thème de la défiscalisation en Outre Mer pour la Délégation aux Outre Mer de l'Assemblée nationale ; Le 11 avril par le groupe LaREM au Sénat sur la thématique du logement et de la construction en Outre Mer, et à nouveau la semaine prochaine, le 20 Novembre au Sénat, dans le cadre de l'examen des crédits de l'Outre Mer pour 2019.

Je me suis rendue à Paris la semaine du 5 février pour diverses rencontres en lien avec les projets de l'année 2018. Le Délégué Général, M. Lilian MALET, arrivé quelques jours plus tôt, avait rencontré au préalable la Directrice de l'USH Outre Mer, Mme Sabrina MATIOT pour renforcer notre partenariat. Nous avons eu un premier contact avec l'AFA (L'Agence Française Anticorruption) qui souhaitait rappeler les obligations de procédure à mettre en place dans les collectivités. Nous avons convenu de communiquer, en lien avec l'Agence, et vous avez un premier document sur la clef USB 2018.
Nous avons tenu un déjeuner de travail avec la Présidente de l'AFIGESE (Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales), Mme Françoise FLEURANTANGBA. L'AFIGESE est un réseau des praticiens en finances et gestion locales, en évaluation des politiques publiques et en management public local. Les finances étant le nerf de la guerre, un partenariat a été préparé pour associer les adhérents de l'ACCD'OM aux actions de l'AFIGESE. Ce partenariat a été signé le 4 juillet à Paris. Nous avons tenu une réunion de travail avec M. Stanislas CAZELLES, conseiller Outre Mer du Président de La République. Un point a été fait sur les différentes motions adoptées au dernier congrès. J'ai notamment proposé qu'une réunion préparatoire au congrès de l'UICN, prévu en 2020 à Marseille, soit programmée en Outre Mer et j'ai rappelé que l'implantation du siège de l'AFB reste une promesse du candidat Macron. La problématique des constructions scolaires en Outre Mer, principalement dans les territoires à fort développement, a été largement évoquée et des pistes proposées. La rencontre avec le Directeur Outre Mer de SUEZ, M. Didier VALLON, accompagné de la Directrice à la communication, Mme Titania REDON, a permis de confirmer le renouvellement de la convention de partenariat. Nous avons été reçus par le Président de la délégation Outre Mer de l'Assemblée Nationale, M. Olivier SERVA pour examiner les thèmes évoqués dans les différentes motions du congrès. Avec ses collaborateurs, le Député s'est engagé à faire diverses interventions pour faire avancer les attentes du congrès. Nous avions convenu d'organiser un dîner-débat à la fin du premier semestre 2018 avec les députés ultramarins, le bureau de l'ACCD'OM et quelques partenaires, pour un point sur les Assises des Outre Mer mais comme vous le savez, celui-ci a dû être annulé. Nous avons également tenu une réunion de travail avec les Eco Maires. La Déléguée Générale, Mme Maud LELIEVRE et la Directrice, Mme Cécile HANIER ont pris connaissance des projets de l'ACCD'OM pour 2018 et des actions partenariales ont été fixées, notamment dans le domaine de la formation. De fait, nous avons organisé une action de formation en Octobre à Mayotte et en Juin une formation Europe à Bruxelles. A noter que plusieurs rendez-vous ont dû être reportés en raison des difficultés liées à l'épisode neigeux en région parisienne. Il en est ainsi de la rencontre avec Mme Nadia RAMASSAMY, Présidente de l'Intergroupe parlementaire Outre Mer, ainsi qu'avec l'AFD. Par contre la rencontre avec la CDC et son Directeur Outre Mer, M. Dominique MIRADA, a permis de fixer les pistes de partenariat 2018. Plusieurs dossiers spécifiques ont également été évoqués. Dans le cadre de notre partenariat avec CITEO, nous avons organisé une réunion de travail en mars avec les partenaires du traitement des déchets sous la houlette du Vice Président pour les groupements de communes, M Maurice GIRONCEL. L 'association AMORCE, dont l'expertise était nécessaire, l'Etat ainsi que l'AMF ont participé à cette réunion. Nous avons été reçus aussi par M. Dominique SORAIN, Directeur de cabinet de la Ministre des Outre Mer. Là aussi, les motions du congrès 2017 ont été passées en revue. M. SORAIN nous a informé qu'un audit est en cours sur la situation financière des collectivités ultramarines et devrait rendre son rapport sous trois mois. Cela permettrait de discuter en connaissance de cause des attentes des communes et collectivités d'autant que Mayotte fait l'objet d'une attention particulière et que des réflexions étaient

en cours pour répondre aux situations spécifiques, notamment sur la situation financière de plusieurs communes. J'ai rappelé une fois de plus que le siège de la FNB et l'organisation d'une manifestation internationale en Outre Mer dans le domaine de la biodiversité sont des promesses du candidat élu à la Présidence de La République et que les Outre Mer sont attentifs sur cette question. J'ai insisté sur l'utilité des contrats aidés pour les communes et les associations, les PEC aujourd'hui, en mettant en avant la baisse du nombre de contrat, la baisse du niveau de prise en charge et également un surcoût induit par l'externalisation de la formation. J'ai plaidé pour une révision de la convention pluriannuelle en insistant sur le volet formation dans lequel l'ACCD'OM souhaite s'investir plus pour l'ensemble des territoires. J'ai aussi rappelé que la continuité territoriale est une attente forte tant au niveau des élus que des populations. A ce sujet j'ai écrit à l'ensemble des parlementaires sur cette question. Plusieurs élus nous ont répondu et je voudrais saluer l'intervention de Sénateur de Mayotte Hassani Abdallah, ancien administrateur de l'ACCD'OM en tant que Maire de Mamoudzou, qui a posé une question écrite au Gouvernement sur ce sujet. J'ai terminé la semaine par un entretien avec le Président de la FEDOM, M. Jean Pierre PHILIBERT. Cela a été l'occasion d'évoquer l'actualité des Outre Mer et le partenariat entre nos deux structures. Des engagements de rencontres régulières ont été actés. La FEDOM a également mis à disposition de l'ACCD'OM les salles sont elle dispose à Paris. De fait notre réunion sur les déchets s'est tenue dans ses locaux. Rapprocher le monde des élus du monde de l'entreprise est un objectif ambitieux, affiché et productif pour tous. Le conseil d'administration s'est réuni en Martinique le 21 Avril, accueilli par notre Secrétaire Général, Maurice BONTE, que je remercie une fois de plus. Après ce conseil, j'ai participé à un diner débat sur le logement au Sénat à l'invitation de l'USH-OUTRE MER. Nous avons été invités au Sénat pour le lancement d'un diplôme Coopération internationale des Outre Mer et environnement qui sera dispensé par l'ILERI. Cet institut s'est proposé d'étudier un module de formation à distance pour les élus. Nous attendons ses propositions. Je devais participer au congrès des communes de Polynésie française en septembre mais, au dernier moment, l'actualité locale m'en a empêché. Le Délégué Général a pu néanmoins être présent et conforter des contacts fructueux. Nous avons appris avec plaisir que l'Assemblée de Polynésie Française a délibéré pour autoriser l'adhésion du Pays à l'ACCD'OM. J'aurais aimé annoncer l'adhésion des autres collectivités sollicitées mais nous n'avons pas encore eu d'informations dans ce sens. J'espère que les annonces faites deviendront réalité l'année prochaine. Nous venons de terminer notre congrès annuel qui s'est tenu en Guyane. J'espère que vous avez pu en apprécier le contenu. Sachez que ce fut un réel plaisir pour nous de vous accueillir. La semaine prochaine, outre l'audition au Sénat évoquée précédemment, nous remettrons les motions que nous avons adoptées ce matin.
Comme vous pouvez le constater, l'ACCD'OM a été bien active tout au long de l'année 2018 et je formule le vœu que l'année 2019 soit encore meilleure avec la nouvelle équipe qui prendra les rênes le 1er janvier prochain. Je serai disponible pour partager mon expérience. Comme ce sera la dernière occasion de m'adresser à vous tous cette année, je voudrais remercier les membres du bureau de leur confiance ainsi que les membres du conseil d'administration qui m'ont assisté tout au long de l'année. Je reste attentive à toutes suggestions et remarques et vous remercie de votre attention.

Rapport financier présenté par Mme Lucie WECK MIRRE :

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Il me revient, en ma qualité de trésorière, la mission de vous présenter les comptes 2017 de notre association. Ceux-ci ont été examinés par le conseil d'administration d'Avril 2018 et arrêtés lors de notre dernière réunion du 09 Novembre à Saint Elie. La plaquette est jointe à votre dossier. Le comptable, M. Frédéric HOARAU, s'excuse de ne pas avoir pu faire le déplacement et nous a transmis une présentation complète de nos comptes. Il faut retenir qu'au titre de l'exercice 2017, nos recettes se sont élevées à 455.483 € (contre 512.217 € en 2016) et nos charges de fonctionnement, hors congrès, ont été de 189.816 € (contre 145.919 € en 2016).
Le résultat courant de l'exercice est de -52.126 € contre +9.391 € en 2016 et le résultat net de -18.726 € contre 8.955 € en 2016.
Vous pourrez constater sur l'état en annexe que les soldes de cotisations ont augmenté à partir de 2014 pour se situer respectivement de 2014 à 2017 à : 79.158 ; 87.599 ; 88.890 et 124.735 alors que pour les années précédentes ils sont de l'ordre de 20.000 euros.

Le solde 2018 était au 25 Octobre de 149.979 euros. Au regard de la présentation des comptes je souhaiterais faire quelques remarques. En effet, il est indiqué pour expliquer le déficit « une augmentation des frais de voyages, hébergement et réceptions, sous-traitance » sans plus de précisions. Si cela est vrai pour les frais de voyages qui ont été de 85.735 euros en 2017 contre 62.498 euros en 2016, les frais d'hébergement eux ont été de 19.729 en 2016 contre 19.015 en 2017 et ont donc été maîtrisés. Concernant les voyages, il y a un billet en attente de remboursement par Air France de 3.776 euros. Le dépassement ne serait donc que de 19.461 euros. Or, plusieurs éléments ont impacté les voyages : Le décalage du congrès en Octobre a impliqué un double déplacement, l'un pour le congrès Accd'om et un autre pour le congrès des Maires à Paris. Nous avons pris en charge le déplacement de Carole CARBONELL et des journalistes d'Outremer360 pour 3.794 euros. Par ailleurs, nous avons été sollicité plusieurs fois pour des auditions à Paris. Enfin, il faut tenir compte de la fluctuation très importante du prix des billets entre Cayenne et Paris, parfois pratiquement du simple au double. La convention avec Outremer 360 représente 7.700 euros en 2017. A signaler que celle-ci a pris fin mi 2018. Concernant les cotisations 2017, elles ont été recouvrées, en montant, à 65.54% et il reste un solde de 117.189,75 euros à recouvrer. Concernant le congrès 2017, il reste 8.565 euros à recouvrer.

Rapport du commissaire aux comptes :
Après la présentation fournie par notre comptable, je demanderai à notre Commissaire aux comptes, Monsieur Bruno HEBERT, de nous donner lecture de ses rapports.

Approbation des comptes : Je vous propose d'approuver les comptes 2017 tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter le résultat 2017 ainsi que le compte Résultat en attente d'affectation en report à nouveau.

Notre assemblée doit également renouveler ses instances. La procédure est relativement simple. Les élus se réuniront par collège et par territoire. Un procès-verbal désignera les administrateurs et les membres du bureau. Le DG est à votre disposition pour vous assister. A partir des procès-verbaux, le conseil d'administration ainsi que les membres du bureau seront désignés.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 Novembre 2018 à Cayenne

Etaient présents et représentés 41 membres dont 39 membres actifs à jour de cotisations :
1) SAINT CLAUDE (Lucie WECK MIRRE) – 2) BAILLIF (procuration Lucie WECK MIRRE) – 3) CAPESTERRE DE MARIE GALANTE (Jean Claude MAES) – 4) MORNE A L'EAU (Nita FOUCAN) - 5) CACL (Nestor GOVINDIN) – 6) AWALA YALIMAPO (Jean Paul FEREIRA) - 7) CAYENNE (Nestor GOVINDIN) - 8) MANA (procuration Jean Paul FEREIRA) – 9) REMIRE MONTJOLY (Jean GANTY) - 10) SAINT ELIE (Véronique JACARIA) – 11) ST LAURENT DU MARONI (Sophie CHARLES) – 12) LE TAMPON (Jacquet HOARAU) - 13) LES AVIRONS (Line Rose BAILLIF) – 14) SALAZIE (procuration Line Rose BAILLIF) – 15) SAINTE SUZANNE (Maurice GIRONCEL) – 16) SIDELEC (Jean Dominique ATCHICANON) – 17) L'AJOUPA BOUILLON (Maurice BONTE) – 18) BELLEFONTAINE (procuration Maurice BONTE) – 19) SAINT JOSEPH ((procuration Maurice BONTE) – 20) ACOUA (Djabiri MADI) – 21) BOUENI (Moinecha MALIDI) – 22) BANDRABOUA (x) – 23) BANDRELE (Zouhouria FOUNDI CHEBANI) – 24) CHICONI (Mohamadi MADI OUSSENI) – 25) CHIRONGUI (Ibrahim FONTE) - 26) DEMBENI (Ambdi Hamada JOUWAOU) – 27) KANI KELI (Soilihi AHMED) - 28) MAMOUDZOU (Saïd ALI TOILIBOU) – 29) M'TSAMBORO (Harouna COLO) - 30) PAMANDZI (Ahmed Fadul FADUL) – 31) SIDEVAM (Fatima ALI) - 32) TSINGONI (Bacar MOHAMED) – 33) LA FOA (procuration Maurice GIRONCEL) 34) THIO (Jean Patrick TOURA) – 35) TOUHO (Alphonse POININE) – 36) GAMBIER (Stéphane PAEMARA) 37) MANIHI (Mireille HAOTAI) – 38) PAPEETE (Mareva TRAFTON) – 39) TAIARAPU EST (Titaua VIVISH) – 40) UTUROA (procuration Mareva TRAFTON) – 41) SPCPF (Frederix TERIIATETOOFA)

Ont participé à la réunion : M. Bruno HEBERT (Commissaire aux comptes) – M. Lilian MALET (Délégué Général de l'ACCD'OM)

En attendant la signature de la liste d'émargements, le Délégué Général donne le contenu des documents remis aux adhérents.
Le quorum étant atteint, la présidente ouvre l'Assemblée générale extraordinaire à 11h25. Elle donne la liste des adhérents habilités à participer aux assemblées générales.
Maurice BONTE est désigné comme secrétaire de séance.
Elle passe à l'adoption du PV de l'AG 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
Elle passe au point suivant, modification de l'article 11 des statuts. La Présidente donne lecture de la modification proposée en rappelant qu'un courrier a été envoyé à tous les adhérents sans retour négatif.
Article 11 □ LE BUREAU
a) Composition :
Le Bureau comprend 16 membres au maximum, élus par le Conseil d'Administration en son sein parmi les membres actifs représentants les collèges sur proposition des entités territoriales. Chaque entité territoriale d'Outre□Mer a droit à un représentant, soit huit au total pour le 1er collège des communes, et trois représentants pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales. Les membres actifs représentants les groupements de communes et les membres associés désigneront chacun un membre parmi leurs deux administrateurs pour siéger au bureau.
Chaque région désignera parmi les administrateurs deux membres pour siéger au bureau.
La présidence sera attribuée dans l'ordre suivant :
1) Région Pacifique (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)
2) Région Océan Indien (La Réunion, Mayotte)
3) Région Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Pierre et Miquelon).

Le Bureau désigne parmi ses membres le Président, qui ne peut□être qu'un représentant des communes, le Trésorier et le Secrétaire qui seront tous trois originaires d'une Région différente. Il désigne également un vice-président pour chacune des autres entités territoriales, un vice-président pour les collectivités Départementales, Régionales, Provinciales et Territoriales et un vice-président pour les groupements de communes.
Le mandat du Bureau expire avec celui du Conseil d'Administration dont il est issu.

La proposition ne faisant l'objet d'aucune observation, la modification est adoptée à l'unanimité.
Elle clôt l'AG extraordinaire et ouvre la séance ordinaire.

La Présidente donne lecture de son rapport moral :
La Présidente met aux voix son rapport moral qui est adopté à l'unanimité.

Elle passe la parole a la Trésorière pour lecture de son rapport :
La Présidente demande s'il y a des questions ou remarques. N'ayant aucune remarque, elle passe la parole au Commissaire aux comptes, M. Bruno HEBERT, pour la lecture de ses rapports. Celui-ci propose, sauf opposition dans la salle, de donner ses conclusions. Aucune convention particulière n'a été signalée et il n'en a relevé aucune. Par ailleurs il certifie que les comptes tels que présentés sont réguliers et sincères et donne une image fidèle de la situation financière de l'association.
Il attire l'attention sur le changement de méthode comptable qui intègre pour la première fois la prise en compte d'une indemnité de départ à la retraite et n'a pas d'autres observations particulières sur la sincérité et la concordance des comptes annuels.
La Présidente met aux voix les comptes annuels 2017, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.
Elle propose d'affecter le résultat en report à nouveau, proposition adoptée à l'unanimité.
Elle passe aux questions diverses.
Jean Dominique ATCHICANON intervient pour proposer que le conseil d'administration puisse travailler sur le thème de la problématique santé, même si celle-ci est de la compétence de l'Etat.
Maurice GIRONCEL de son côté évoque la possibilité de développer une économie avec les plantes médicinales, à intégrer dans la réflexion.
Jean GANTY intervient pour demander une clarification sur la proposition. Celle-ci porterait sur l'installation de matériel médical qui pourrait améliorer la santé de nos concitoyens ou alors c'est le volet économique qui influerait sur les méthodes de traitement ?

Jean Dominique ATCHICANON fait état de la montée de certaines pathologies dans nos territoires et pense que le débat peut être ouvert sur les deux volets.
Le DG intervient pour proposer la mise en place d'un atelier virtuel sur le thème.
Alphonse POININE intervient sur les avoirs-faire traditionnel à protéger.
Djabiri MADI propose la mise en place d'un comité de suivi des motions, avec l'intégration de parlementaires. La Présidente rappelle que les motions sont transmises aux parlementaires. Un courrier sera transmis pour la mise en place de ce comité.
A 12h10, la Présidente passe la parole au DG pour préciser la procédure pour le renouvellement des instances. Celui-ci distribue les procès-verbaux aux différents collèges et les adhérents se réunissent par territoire.
La Présidente interrompt la séance quelques minutes pour permettre au Président de la CTG, M. Rodolphe ALEXANDRE, de s'adresser à l'Assemblée.
En étendant le procès-verbal de Mayotte, la présidente s'adresse aux élus présents qui ne sont pas encore adhérents pour leur demander d'adhérer à l'ACCD'OM.
A 12h45, la Présidente passe la parole à Jean Patrick TOURA en rappelant que la présidence doit revenir à l'océan Pacifique et normalement à la Nouvelle Calédonie. Celui-ci indique qu'après discussion, la Nouvelle Calédonie préfère laisser la Présidence à la Polynésie et qu'ils seront en appui.
La Présidente passe la parole au DG qui donne la composition du Conseil d'administration découlant des procès-verbaux qui lui ont été remis :
971 : BAILLIF – CAPESTERRE DE MARIE GALANTE - MORNE A L'EAU – SAINT CLAUDE ; 972 : L'AJOUPA BOUILLON – SAINT JOSEPH – LES TROIS ILETS ; 973 : AWALA YALIMAPO – CAYENNE – REMIRE MONTJOLY – SAINT ELIE – SAINT LAURENT ; 974 : LE TAMPON – LES AVIRONS – SAINTE SUZANNE – SAINT PIERRE – SALAZIE ; 975 : SAINT PIERRE ; 976 : ACOUA – CHIRONGUI – KANI KELI – MAMOUDZOU – PAMANDZI ; POLYNESIE FRANCAISE : MANIHI – PAPEETE – TAIARAPU EST – UTUROA ; NOUVELLE CALEDONIE : THIO – TOUHO ; GROUPEMENTS DE COMMUNE : CACL – SIDELEC ; MEMBRES ASSOCIES : SIDEVAM – SPCPF
La désignation des membres du bureau est la suivante : Jean Patrick TOURA – Alphonse POININE – Salime MDERE – Maurice GIRONCEL – Sylviane TEROOATEA – Mareva TRAFTON – Line Rose BAILLIF – Jacquet HOARAU – Sophie CHARLES – Véronique JACARIA – Maurice BONTE – Jean Claude MAES – Lucie WECK MIRRE – Djabiri MADI – Hanima JOUWAOU –
A 12h52, la Présidente met fin à l'assemblée générale et demande aux membres du bureau de rester pour la désignation aux postes de responsabilité.
Après discussion sont désignés :

Présidente : Mme Sylviane TEROOATEA (Maire de Uturoa)
Vice-Présidents :
•Nouvelle Calédonie : Alphonse POININE (Maire de Touho)
•La Réunion : Jacquet HOARAU (1er adjoint, Le Tampon)
•Mayotte : Hanima JOUWAOU (Maire de Chirongui)
•Guadeloupe : Lucie Weck Mirre (Maire Adjointe, Saint Claude)
•Martinique : Maurice BONTE (Maire de L'Ajoupa Bouillon)
•Guyane : Véronique JACARIA (Maire de Saint Elie)
•Groupements de communes : Maurice GIRONCEL (Président du SIDELEC)
Secrétaire Générale : Line Rose BAILLIF (1ère adjointe Les Avirons) - Trésorière : Sophie CHARLES (Maire de Saint Laurent du Maroni)
Membres : Jean Patrick TOURA (Maire de Thio) - Mareva TRAFTON (Élue de Papeete) - Jean Claude MAES (1er adjoint de Capesterre de Marie Galante) - Djabiri MADI (3e adjoint au Maire d'Acoua) - Salime MDERE (Elu du SIDEVAM)